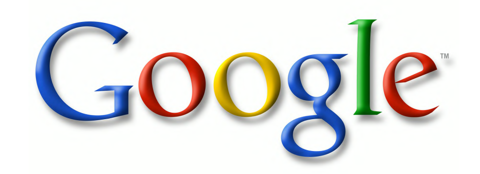





600032448R

ÉCONOMISTES & PUBLICISTES CONTEMPORAINS.

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

M. GUILLAUME ROSCHER

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEIPZIG

TRADUITS EN FRANÇAIS AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR
SUR LA DEUXIÈME ÉDITION

ET ANNOTÉS

PAR M. WOLOWSKI

MEMBRE DE L'INSTITUT

TOME PREMIER

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1857

2e SUPPLÉMENT AU CATALOGUE

DE LA

LIBRAIRIE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DU COMMERCE

DE

GUILLAUMIN ET Cie

ÉDITEURS

Rue Richelieu, 14

Notre Librairie se charge de fournir aux meilleures conditions, outre les ouvrages portés sur nos Catalogues, tous ceux qui lui seront demandés. Les commissions sont exécutées avec beaucoup de soin et une grande promptitude.

AVIS A MM. LES LIBRAIRES

Les ouvrages marqués d'un astérisque sont publiés pour compte d'auteurs ou en consignation. — Nous ne pouvons, en conséquence, traiter pour les ouvrages de cette catégorie aux mêmes conditions que pour nos livres de fonds.

Novembre 1856

LA NOUVELLE LOI

concernant le transport des livres

ayant réduit le prix de l'affranchissement, pour la FRANCE,

ON RECEVRA TOUS NOS LIVRES,

AUX PRIX DU CATALOGUE,

c'est-à-dire, sans augmentation de prix,

par la poste et franco,

EN ENVOYANT UN MANDAT SUR LA POSTE

OU SUR UNE MAISON DE PARIS

Cet avis ne s'applique qu'aux ouvrages brochés.

Notre *Catalogue général* et les *Suppléments* seront adressés gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie et accompagnée d'un timbre-poste de vingt centimes.

RELIURES

Nous avons toujours en magasin, reliés soigneusement, en *demi-veau* ou *chagrin*, les ouvrages suivants, qui peuvent être l'objet de très-beaux cadeaux:

DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. 2 vol. grand in-8 à 2 colonnes, ornés de 8 beaux portraits. Prix, reliés. . . . . 55 fr.

Voyez pages 10 et 11 du *Catalogue général*, pour les renseignements concernant cet important ouvrage.

DICTIONNAIRE DU COMMERCE ET DES MARCHANDISES. 2 vol. petit in-4. Prix, reliés. . . . . 58 fr.

COLLECTION DES PRINCIPAUX ÉCONOMISTES. 16 vol. grand in-8. Prix, reliés. . . . . 200 fr.

ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS. Les 32 vol. in-8 publiés. Prix, reliés.. . . . . 250 fr.

On peut se procurer aussi séparément les ouvrages qui composent ces deux collections.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

Revue mensuelle, paraissant le 15 de chaque mois.

CHAQUE LIVRAISON, COMPOSÉE DE 160 PAGES, RENFERME LA MATIÈRE D'UN VOLUME IN-8.

DEUXIÈME SÉRIE

commençant en janvier 1854.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Les nouvelles conventions postales intervenues entre la France et d'autres pays, notamment avec l'Angleterre, nous ont permis de modifier sensiblement les prix de l'abonnement pour presque tous les pays étrangers, ainsi qu'on le verra ci-après:

36 francs par an et 19 fr. pour 6 mois pour toute la France et les pays suivants: *Angleterre*, *Danemark*, *Deux-Siciles*, *États sardes*, *Grèce*, *Pays-Bas*, *Prusse*, *Russie*, *Saxe*, *Suède*, *Toscane*, *Turquie*.

40 francs par an et 21 fr. pour 6 mois pour *Belgique*, *Brésil*, *Colonies*, *Espagne*, *États-Unis*, *Mexique*, *Portugal*.

46 francs par an et 24 fr. pour 6 mois pour *Bolivie*, *Chili*, *États pontificaux*, *Nouvelle-Grenade*, *Pérou*.

Prix de la 1re série, comprenant les années 1842 à 1853 inclus, et formant 37 vol. grand in-8° . . . . 366 fr.

Prix des trois premières années de la 2e série (1854 à 1856 inclus), et formant 12 vol. grand in-8° . . . . 108 fr.

Prix de la Collection complète, formant (à la fin de 1856) 49 vol. gr. in-8°. 474 fr.

Les abonnements partent du 15 janvier au 15 juillet.

On ne fait pas d'abonnement pour moins de six mois.

Il est accordé de grandes facilités de payement, pour la collection complète, aux personnes notoirement solvables.— En payant comptant, on recevra comme prime *un abonnement gratuit* pour l'année 1857 et la collection de l'*Annuaire de l'économie politique* de 1845 à 1857 inclus, soit 13 volumes. On recevra, en outre, le tout franc de port et d'emballage.

— Voir au *Catalogue général*, page 1, la liste des collaborateurs depuis la fondation, et pages 2 et 3, une note développée, pour les renseignements bibliographiques.

Le *Journal des Économistes* reçoit des circonstances un intérêt chaque jour plus considérable.— Tous les efforts des peuples civilisés sont portés vers le développement de leurs forces matérielles. L'industrie, le commerce, l'agriculture, se sont transformés et ont fait en quelques années des progrès inouïs tels que naguère on n'aurait pas osé les espérer en un siècle. L'économie politique voit désormais ses principes invoqués et pratiqués avec succès partout où règnent l'intelligence et le sentiment des intérêts généraux.

Il n'est pas une bibliothèque publique, pas une administration, pas une bibliothèque un peu distinguée, où le *Journal des Économistes* ne doive trouver sa place — Il n'est pas un recueil au monde, dans quelle langue que ce soit, qui puisse le remplacer. — Toutes les personnes qui le consulteront, et notamment les hommes d'État ou ceux qui aspirent à le devenir, trouveront des réponses à toutes les questions.

Le *Journal des Economistes*, comme la science dont il est l'organe, et comme toutes les sciences, est essentiellement cosmopolite. Il invite les économistes étrangers, comme les économistes français, eux ou leurs éditeurs, à nous adresser *franco* tous les ouvrages qu'ils supposent devoir intéresser nos lecteurs. Il en sera rendu compte régulièrement.

ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES

CONTEMPORAINS

FORMAT IN-8 ORDINAIRE

(Voir pages 6, 7, 8 et 9 du *Catalogue général* pour les détails bibliographiques sur cette importante collection et pour l'indication des matières composant chaque ouvrage.)

La collection se compose actuellement des ouvrages suivants:

Histoire de l'Économie politique, par Blanqui, de l'Institut. 3ᵉ édition, 2 vol. in-8. Prix. . . . . 8 fr.

Principes d'Économie politique, par Mac Culloch; traduits de l'anglais par A. Planche. 2 vol. in-8. Prix. 15 fr.

Principes d'Économie politique, par John Stuart Mill; traduits par MM. H. Dussard et Courcelle-Seneuil. 2 forts vol. in-8. Prix. . . . . 15 fr.

Cours d'Économie politique fait au Collége de France, par M. P. Rossi, de l'Institut. 3ᵉ édit. 4 vol. in-8. Prix. 30 fr.

Traité du droit pénal, par M. P. Rossi; avec une Introduction, par M. Faustin-Hélie, de l'Institut. 2 vol. in-8. Prix. . . . . 14 fr.

Œuvres complètes de Frédéric Bastiat. 6 vol. in-8. Prix. . . . . 30 fr.

(Il a été tiré quelques exemplaires des *Œuvres de Bastiat* sur très-beau papier vélin, dont le prix est de 45 fr.).

De la liberté du travail, par Ch. Dunoyer, de l'Institut. 3 forts vol. in-8. Prix. . . . . 18 fr.

Organisation de l'Industrie, par Banfield; traduit de l'anglais par Em. Thomas. 1 vol. in-8. Prix. . . . . 6 fr.

Observations sur l'état des classes ouvrières, par Théodore Fix. 1 vol. in-8. Prix. . . . . 5 fr.

Système financier de la France, par le marquis d'Audiffret, de l'Institut. 2ᵉ édit. 5 vol. in-8. Prix. . . . . 37 fr. 50 c.

Études sur l'Angleterre. 2ᵉ édition; par Léon Faucher, de l'Institut. 2 vol. in-8. Prix. . . . . 12 fr.

Mélanges d'Économie politique et de finances, par le même. 2 vol. in-8. Prix. . . . . 12 fr.

Les ouvrages sous presse ou en préparation sont les suivants:

Mélanges d'Économie politique, de politique, d'histoire et de législation, par Rossi. 2 vol. in-8.

Voici quelles sont les matières renfermées dans ces deux volumes:

Tome premier. — *Études sur l'Histoire de l'Economie politique.*

A. Introduction à l'Histoire de l'Économie politique. — B. Considérations historiques préliminaires. — C. De la Colonisation. — D. De la Monnaie. — E. Des Impôts. — F. Des Doctrines économiques chez les Grecs. — G. Considérations historiques préliminaires. — H. Des faits économiques à Rome. — K. De la Propriété foncière et de l'agriculture. — L. Du Droit de possession. — M. De l'Esclavage et du travail libre. — N. De la Richesse mobilière.

II. *De la méthode en Economie politique.*

III. *Des doctrines de Malthus.*

IV. *Rapport sur la Banque de France* (fixe la législation actuelle).

V. *Examen de l'enquête commerciale,* ordonnée dans le but de trancher la question du libre échange.

TOME DEUXIÈME. — I. *Fragments d'un traité de Droit constitutionnel* (inédits).
II. *Sur l'Histoire du Soulèvement des Pays-Bas de Schiller.*
III. *Sur l'Histoire de Napoléon*, par BIGNON.
IV. *De l'Extradition.*
V. *De l'Intervention.*
VI. *Du Gouvernement des deux Chambres.*
VII. *Pacte fédéral suisse de 1832.*
VIII. *Des Principes dirigeants en droit.*
IX. *Observations sur le Droit civil dans ses rapports avec l'Economie politique.*
X. *Du Droit dans ses rapports avec la civilisation.*

L'Économie politique au moyen âge, par M. CIBRARIO, ancien ministre de l'instruction publique, ministre des affaires étrangères du gouvernement sarde, traduit en français par M. A. BARNEAUD, avocat. 3 vol. in-8.

« Le traité d'*Economie politique au moyen âge*, déjà traduit en plusieurs langues, est parvenu à une quatrième édition; il dénote de la part de l'auteur une profonde étude de l'histoire, jointe à l'appréciation sagace des faits économiques. M. Cibrario n'attache pas à l'expression *économie politique* la signification plus restreinte que lui a donnée la science moderne; il se rallie à l'ancienne acception, c'est-à-dire à une conception plus large que celle qui embrasse seulement la production et la distribution des richesses. Pour M. Cibrario, l'économie politique est la partie la plus noble et la plus importante de l'histoire civile; car elle embrasse, pour ainsi dire, l'expérience des gouvernements et des peuples, elle montre le but que les uns et les autres ont poursuivi, le résultat auquel ils sont arrivés, et le choix des moyens adoptés; elle réunit les renseignements relatifs à la condition interne du corps social, renseignements trop souvent négligés, et sans lesquels cependant on ne saurait avoir la mesure du bien-être ou du malaise des nations, ni connaître exactement autre chose que les phénomènes de la vie extérieure. L'économie politique telle que l'envisage M. Cibrario, c'est, en définitive, l'histoire comparée des causes et des effets de l'état politique, moral et économique des nations.

« Les diverses parties de l'ouvrage de M. Cibrario attestent chez l'auteur une grande nouveauté dans les recherches et une connaissance parfaite des documents originaux; il se divise en trois parties : dans la première, l'auteur traite de l'origine et de la forme des institutions politiques; dans la seconde, de tout ce qui se rattache à la condition morale et à la culture de l'intelligence; dans la troisième, des résultats matériels et de la condition économique des peuples, et tout spécialement de la détermination de la vraie valeur des monnaies, du prix des choses, et principalement du prix des grains au moyen âge. Le livre de M. Cibrario a sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'intéressent à l'étude de l'histoire et de l'économie politique. » (Extrait du Rapport présenté par M. Wolowski à l'Académie des sciences morales e politiques.)

Voici, d'ailleurs, la table des matières:

Précis du droit des gens moderne de l'Europe, par G. F. de Martens. Nouvelle édition, revue, précédée d'une introduction et complétée par l'exposition des doctrines des publicistes contemporains, par Ch. Vergé, avocat, docteur en droit. 2 forts vol. in-8. Prix. . . . . 14 fr.

Les événements qui viennent de s'accomplir ont eu, entre autres résultats, celui de ramener, à juste titre, l'attention publique sur la science du droit des gens. C'est en effet cette belle science qui règle et détermine les rapports des peuples amis et ennemis pendant le cours de la guerre; c'est encore elle qui préside au rétablissement de la paix. Personne n'a jamais eu la prétention de contester l'importance du droit des gens. Depuis que l'Europe moderne, dégagée des ténèbres du moyen âge, s'est constituée dans des conditions nouvelles d'humanité et de civilisation, les peuples et les gouvernements ont demandé au droit des gens les règles qui assurent leur indépendance, organisent leurs rapports civils et commerciaux, organisent leur représentation, préparent et maintiennent les traités qui les unissent; mais, soit par une indifférence difficile à justifier, soit par la préoccupation d'autres intérêts, il est incontestable que, depuis plusieurs années, l'étude du droit des gens a été singulièrement négligée en France. Il a semblé utile, pour ranimer l'étude de cette belle science, de réimprimer un livre classique en Europe sur cette matière, le *Précis du droit des gens moderne de l'Europe* de G. F. de Martens. Publié en latin, en allemand et en français, le *Précis du droit des gens moderne de l'Europe* de Martens a eu de nombreuses éditions; mais aujourd'hui il serait incomplet si on n'avait pas tenu compte, et des événements qui, en modifiant les relations diplomatiques, ont amené des changements dans les traités qui lient les États, et des doctrines des publicistes modernes, tels que Vattel, Klüber, de Rayneval, Pinheiro-Ferreira, Wheaton, Heffter, etc. Dans ces conditions, et avec ces additions, la nouvelle édition de l'ouvrage de Martens est l'inventaire le plus exact et le plus complet de la science du droit des gens au milieu du dix-neuvième siècle.

Principes d'Économie politique, par M. Guillaume Roscher, professeur à l'Université de Leipzig; traduits en français par MM. Wolowski, membre de l'Institut, et Horn; précédés d'une Introduction par M. Wolowski. 1 vol. in-8. Prix. . . . 7 fr.

M. Roscher occupe une place éminente parmi les économistes allemands. Fort jeune encore, dans son *Programme d'un cours d'économie politique suivant la méthode historique* (Gottingen, 1843), il avait ouvert la voie nouvelle qu'il parcourt aujourd'hui, et dans laquelle se sont engagés à son exemple plusieurs écrivains distingués qui se proclament ses disciples.

Douze années de travail ont été employées à préparer le grand ouvrage intitulé : *Système d'économie politique*, dont les *Principes d'économie politique* forment la première partie.

La seconde partie sera consacrée à l'*Économie de l'agriculture;* la troisième, à l'*Économie de l'industrie et du commerce;* enfin, dans la quatrième et dernière, M. Roscher traitera *de l'État et de la commune.*

Nous publierons successivement la traduction de ces ouvrages qui formeront 3 volumes.

Les *Principes d'économie politique* sont arrivés à leur *deuxième édition* avant que la seconde partie de l'ouvrage de M. Roscher ait paru. Cet éclatant succès témoigne du mérite d'un livre qui applique à l'économie politique la méthode que Savigny et Eichhorn ont si brillamment inaugurée dans l'étude de la jurisprudence.

Après avoir défini les notions fondamentales et marqué la place de la science économique, M. Roscher divise ses *Principes* en *quatre livres*, consacrés à la *production*, à la *circulation*, à la *distribution* et à la *consommation* des richesses. La grave question de la *population* est traitée séparément à la fin du volume.

Les **ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS** font suite, en quelque sorte, à la

Collection des principaux Économistes, formant 16 forts vol. grand in-8 (Voir pages 6, 7 et 8 du *Catalogue général*), et comprenant :

Les *Économistes financiers du XVIII[e] siècle :* Vauban, Boisguillebert, J. Law, Dutot, Melon, 1 vol. Prix. . . . . 15 fr.
Les *Physiocrates*. Quesnay, Dupont de Nemours, Beaudeau, Le Trosne, etc., 2 vol. . 16 fr.
Les *Œuvres* de Turgot, 2 vol. Prix. . . . . 20 fr.
La *Richesse des nations* d'Ad. Smith, 2 vol. Prix. . . . . 20 fr.
Les *Œuvres* de Malthus, 2 vol. Prix. 20 fr.
Les *Œuvres* de Ricardo, 1 vol. Prix. 12 fr.
Les *Œuvres* de J. B. Say, 4 vol. Prix. . . . . 40 fr.
Les *Mélanges d'économie politique*, 2 vol. Prix. . . . . 20 fr.

Prix des 16 vol. . . . . 160 fr.

BIBLIOTHÈQUE



DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(FORMAT GRAND IN-18 DIT JÉSUS)

Choix d'ouvrages parmi les plus estimés en économie politique, finance, statistique, morale, philosophie,

ET DESTINÉS PRINCIPALEMENT AUX JEUNES GENS INSTRUITS ET STUDIEUX.

La commodité et l'élégance du format adopté (le grand in-18 dit jésus ou *anglais*), la beauté de l'impression et du papier, et par-dessus tout, le mérite littéraire de nos éditions, revues, annotées et commentées par les hommes les plus éminents, recommandent cette collection à l'attention des hommes de goût de tous les pays.

OUVRAGES PUBLIÉS:

Histoire de l'Économie politique *depuis les anciens jusqu'à nos jours*, suivie d'une *Bibliographie raisonnée de l'Économie politique*, par A. Blanqui, membre de l'Institut. 3e édition. 2 vol. grand in-18. Prix. . . . . 6 fr.

Annoncé déjà avec une note, page 6 du *Catalogue général*.

Œuvres complètes de Fréd. Bastiat, mises en ordre, revues et annotées d'après les manuscrits de l'auteur, et précédées d'une notice sur sa vie et ses écrits par M. R. de Fontenay. 6 beaux et très-forts vol. grand in-18. Prix. . . . . . 21 fr.

TOME Ier. — *Correspondance.* — *Premiers écrits.* — *Mélanges.* Prix. . . . . . . 3 fr. 50 c.
TOME II. — *Le Libre Echange* (recueil de tous les écrits de Bastiat sur la liberté du commerce, insérés dans le journal le *Libre Échange*, dans le *Journal des Économistes* et autres Recueils). Prix. . . . . 3 fr. 50 c.
TOME III. — *Cobden et la Ligue*, ou l'Agitation anglaise pour la liberté des échanges. 2e édition. revue et augmentée d'un Appendice. Prix. . . . . 3 fr. 50 c.
TOMES IV et V. — *Sophismes économiques.* — *Petits pamphlets.* 2 vol. Prix. . . . . 7 fr.
TOME VI. — *Harmonies économiques*, 3e édition. Prix. . . . . 3 fr. 50 c.

Tous les volumes se vendent séparément, sauf les tomes IV et V, qui ne se séparent pas.

— Pour plus de détails, voir à la page 8 du Catalogue (*Économistes et publicistes contemporains*).

Nous n'avons plus rien à dire sur le mérite des écrits de Bastiat : toutes les formules d'éloges ont été employées pour caractériser cette belle intelligence. Nous ajouterons que nul autre écrivain n'a jamais conquis à la science tant de sympathies. Il a fait de chacun de ses lecteurs autant de prosélytes dévoués, sincères, chaque fois que ses écrits ont rencontré une intelligence élevée, une âme droite, un cœur honnête.

Études sur l'Angleterre, par Léon Faucher, membre de l'Institut, ancien ministre de l'intérieur. 2e édit , considérablement augmentée. 2 vol. grand in-18 de 1,076 pag. Prix. . . . . 7 fr.

La mort a surpris Léon Faucher au moment où il préparait cette réimpression d'un livre qui a fondé sa réputation d'économiste. Cette seconde édition est augmentée des chapitres suivants: Mémoire sur le caractère et sur le mouvement de la criminalité en Angleterre.—Observations et Discussion sur la déportation et la colonisation pénitentiaire, par MM. Léon Faucher et Charles Lucas, et par lord Brougham. -- Effets de la loi sur les mines en Angleterre. — De la coalition des ouvriers mécaniciens en Angleterre (1852). — Du taux des salaires. — De l'Industrie manufacturière ; Lowell.

Mélanges d'Économie politique et de finances, par le même. 2 volumes grand in-18 de 1,244 pages. Prix. . . . . 7 fr.

Voici la composition de ces deux nouveaux volumes de Léon Faucher, précédés d'une Introduction par M. L. Wolowski, membre de l'Institut:

TOME Ier. — Histoire financière. De l'impôt sur le revenu. — De la situation financière et du budget. — Le budget socialiste. — Les finances de la guerre. — Banque de France.
TOME II. — Économie politique. *Travail*, *Association*, *Impôt*. — I. Du système de M. Louis

Blanc. — II. *Du droit au travail.* — III. Durée du travail. - IV. Coalitions. — V. Associations d'ouvriers. — *Crédit.* I. Comptoirs d'escompte. — II. Emprunt forcé. — III. Crédit foncier. — *Impôts.* I. Impôt sur les boissons. — II. Impôt sur le capital. — *Sujets divers.* I. Etat et tendance de la propriété en France. — II. Propriété. — III. Intérêt. — IV. Liberté commerciale. — V. De la production et de la démonétisation de l'or.

Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande, par M. Léonce de Lavergne, membre de l'Institut et de la Société royale d'agriculture de Londres, ancien député. 2e édit. 1 vol. grand in-18. Prix. 3 fr. 50 c.

La première édition de cet ouvrage, publiée en 1854 dans le format in-8°, annoncée page 25 de notre *Catalogue*, avec l'indication des chapitres, a été entièrement écoulée en trois ou quatre mois. — La seconde édition, déjà mentionnée à la page 69 du 1er *Supplément*, a été augmentée d'un Appendice.

L'ouvrage de M. de Lavergne, dont le succès est considérable, a été traduit en anglais, en allemand et en danois.

Éléments de statistique. *Principes généraux de cette science, sa classification, sa méthode, ses opérations, ses divers degrés de certitude, ses erreurs et ses progrès, avec son application à la constatation des faits naturels, sociaux et politiques, historiques et contemporains*, par M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut. 2e édit., considérablement augmentée. 1 vol. grand in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50 c.

La première édition se trouve portée à notre *Catalogue*, page 19. Cette seconde édition est augmentée du double au moins. On jugera de l'étendue du plan qu'elle embrasse par l'énumération que nous donnons ci-après des principales divisions :

Première partie. *Statistique élémentaire.* Chapitre I. Définition et objet de cette science. — II. Sa classification : territoire, population, agriculture, industrie, commerce intérieur, commerce extérieur, navigation, colonies, administration publique, finances, forces militaires, justice. instruction publique. — III. Sa méthode. — IV. Ses opérations. — V. Ses moyens d'exécution. — VI. Son organisation officielle. — VII. Ses divers degrés de certitude. — VIII. Ses erreurs. — IX. Ses progrès contemporains.

Deuxième partie. *Statistique appliquée, constatation des faits naturels et sociaux, historiques et contemporains.* — I. *Statistique des faits naturels de la vie humaine.* Chapitre I. Les naissances. — II. La vie humaine. — III. Les mariages. — IV. La mortalité. — V. Influence des vicissitudes sociales sur la mortalité des populations de la France. — II. *Statistique de la société. Faits sociaux et politiques, historiques et contemporains.* Chapitre I. Population divisée par sexes. — II. *Id.* par âges. — III. *Id.* D'après l'état civil. — IV. *Id.* D'après les cultes. — V. *Id.* D'après les races. — VI. *Id.* D'après la différence des conditions sociales. — VII. *Id.* D'après la propriété foncière. — VIII. Accroissement de la population en France et en Angleterre. — IX. Accroissement de la population de l'Europe.

Nous croyons devoir reproduire ici la définition et l'objet de la *Statistique*, que M. Moreau de Jonnès a donnés en tête du chapitre Ier. Ces quelques lignes si nettes et si précises sont une réponse parfaite aux personnes qui, par ignorance, nient l'utilité et l'importance de cette science

« La Statistique est la science des faits naturels, sociaux et politiques, exprimés par des termes numériques; elle a pour objet la connaissance approfondie de la société, considérée dans sa nature, ses éléments, son économie, sa situation et ses mouvements; elle a pour langage celui des chiffres qui ne lui est pas moins essentiel que les figures à la géométrie et les signes à l'algèbre; elle procède constamment par des nombres, ce qui lui donne le caractère de précision et de certitude des sciences exactes.

« Les travaux qui se parent de son nom, sans avoir son objet et son langage, ne lui appartiennent point, puisqu'ils sont en dehors des conditions de son existence. Ainsi ces statistiques sans chiffres ou dont les chiffres n'énumèrent point des faits naturels, sociaux ou politiques, ne méritent pas le titre qu'elles empruntent. Il en est pareillement des statistiques morales et intellectuelles; car c'est une vaine tentative que de vouloir soumettre au calcul l'esprit ou les passions et de supputer comme des unités définies et comparables les mouvements de l'âme et les phénomènes de l'intelligence humaine. La Statistique constitue une science de faits comme l'histoire, la géographie et les sciences naturelles; elle est, comme l'astronomie et la géodésie, une science de faits numériques. »

Statistique de l'industrie de la France. *Quantités et valeurs des principaux produits industriels, minéraux, végétaux et animaux. Origine et progrès de leur fabrication, nombre des établissements manufacturiers et ouvriers qui y sont employés, salaires par sexe et par nature d'exploitation, valeur des matières premières, des frais généraux et des bénéfices. Comparaison de l'industrie contemporaine avec celle des temps passés*, par M. A. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut. 1 vol. grand in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50 c.

« Pour faire connaître par des faits historiques et numériques, dit l'auteur dans son *Prodrome*, le vaste et difficile sujet que l'industrie offre à l'étude des esprits studieux, nous avons entre-

pris d'en dresser une statistique basée sur des chiffres officiels ou authentiques. Afin de donner à ce travail l'avantage de présenter la comparaison de l'industrie contemporaine avec celle d'autrefois, nous l'avons accompagné de recherches qui montrent quel était, aux principales époques de nos annales, l'état de l'industrie de la France. Il y a dans cet exposé des enseignements dont peuvent profiter le présent et l'avenir. . . . .

. . . .

« Ces pages renferment aussi le témoignage d'un autre fait capital, caractéristique, de l'industrie, et qui lui mérite le plus grand éloge qu'on puisse faire d'aucune œuvre humaine. C'est que, si, pour mesurer la grandeur des institutions civiles, on recherche le nombre et l'étendue des bienfaits qu'elles répandent parmi les peuples, on ne trouve, après l'Agriculture, aucune source de bien-être, de richesse et de prospérité que puisse égaler l'Industrie.

« Ce travail n'est point, quant aux chiffres qu'il renferme, une compilation d'ouvrages imprimés; il est formé de données numériques, officielles, originales, manuscrites, recueillies aux sources primitives par l'autorité du gouvernement et élaborées par nos soins personnels et sous notre direction, pour servir à la continuation de la statistique de la France. »

Voici la Table des matières. — Ier. Statistique des lainages. 1° historique; 2° laines brutes; 3° laine filée; 4° tissus de laine. — II. Statistique des cotons. 1° Historique; 2° cotons en laine; 3° cotons filés; 4° tissus de coton. — III. Statistique des soieries. 1° Historique; 2° production de la soie: 3° filature de la soie; 4° tissage de la soie. — IV. Statistique des tissus de lin et de chanvre. 1° historique; 2° filature et tissage. — V. Statistique des fers. 1° Historique; 2° matières premières, produits fabriqués; 3° production des fers; 4° résumé comparatif par époques. — VI. Statistique des houilles. 1° Historique; 2° production des houilles; 3° leurs emplois. — VII. Statistique des principaux produits industriels minéraux. 1° Historique; 2° grandes industries minérales. — 1° fers de toute sorte; 2° houilles et autres combustibles minéraux; 3° industries des métaux autres que les fers: — 1° étain; 2° plomb; 3° zinc; 4° cuivre; 5° argent; 6° or et argent, bijouterie, orfèvrerie; 7° horlogerie; 8° bronzes; 9° machines. — 3° Industries des terres plastiques et vitrifiables: 1° tuiles et briques; 2° poterie, faïence, porcelaine; 3° verreries et glaces. — 4° Industries des autres exploitations minérales: 1° carrières; 2° sel gemme et sel marin; 3° produits chimiques; 4° resumé. — VIII. Statistique des principaux produits industriels végétaux. 1° historique chronologique des valeurs de la production industrielle végétale; 2° Sucres, raffineries; 3° huiles de toutes sortes; 4° bière; 5° distilleries, alcool, eaux-de-vie; 6° savon; 7° papiers; 8° imprimerie; 9° résumé, — IX. Statistique des principaux produits industriels animaux. 1° Historique; 2° cuirs et peaux; 3° pêcheries; 4° chapellerie; 5° chandelles, bougies; 6° engrais, noir animal, colle forte; 7° résumé. — X. Sommaire de la statistique de l'industrie: Historique; 1° nombre d'établissements industriels; 2° valeur des matières premières; 3° valeur des produits fabriqués; 4° plus-value donnée par l'industrie; 5° valeur de la production par région; 6° éléments de la production industrielle de la France à différentes époques, éléments de l'industrie de la Grande-Bretagne et d'Irlande; 7° nombre réel d'ouvriers des manufactures et exploitations; 8° leurs salaires: 9° plus-value des grandes industries.

Études sur les Réformateurs ou *Socialistes modernes*, par M. Louis Reybaud, membre de l'Institut. 6e édition, précédée d'une nouvelle Préface, du Rapport de M. Jay, membre de l'Académie française, et de celui de M. Villemain, secrétaire perpétuel. 2 vol. grand in-18. Prix. . . . . 6 fr.

Tome premier: Saint-Simon, Charles Fourier, Robert Owen. — *Tome second:* La Société et le Socialisme, les Communistes, les Chartistes, les Utilitaires, les Humanitaires.

Ouvrage qui a obtenu, en 1841, le grand prix Montyon décerné par l'Académie française.

Nous avons donné, page 29 du *Catalogue*, la table des chapitres des deux volumes.

Le mérite de cet ouvrage, consacré d'abord par le suffrage de l'Académie française, qui lui a décerné le prix Montyon, par celui de l'Académie des sciences morales et politiques, qui a appelé l'auteur à siéger dans son sein, et ensuite par six éditions successives, devait lui assurer une place dans notre *Bibliothèque des sciences morales et politiques*, destinée surtout aux jeunes gens qui ont tant intérêt à être édifiés complètement sur la valeur de toutes les questions sociales.

Histoire du communisme, ou *Réfutation historique des utopies sociales*, par M. Alfred Sudre 5e édition. 1 fort vol. grand in-18. Prix. . . . . . . 3 fr. 50 c.

Ouvrage auquel l'Académie française a décerné, en 1849, le prix Montyon.

« M. Sudre, a dit M. Alloury dans le *Journal des Débats* du 21 septembre 1849, a rempli sa double tâche d'historien et de critique avec un vrai bonheur. Dans ce tableau rapide et animé de vingt siecles, l'intérêt ne languit pas un moment: le récit des faits se lie heureusement avec l'exposition et la discussion des systèmes. »

« M. Sudre n'est ni un philosophe ni un économiste de profession; mais toutes ses idées sont saines, exactes, puisées aux meilleures sources. Il saisit avec une pénétration vraiment remarquable le point précis des questions. Aussi son livre, par le mélange intéressant qu'il présente de raisonnements et de faits, de doctrine et d'histoire, fait-il fort bien connaître et juge-t-il avec une sévérité éclairée les sectes dont il suit à travers le temps l'orageux et uniforme développement. Il atteint son but, et il l'atteint sans longueurs comme sans embarras, retranchant

tout ce qui retarderait sa marche et supprimant tout ce qui pourrait la rendre douteuse, hypothèses, paradoxes, thèses d'école, idées même vraies, dès lors qu'elles ne sont pas établies.

« Les intelligences non encore engagées absolument au socialisme devront être bien vivement frappées du triste tableau que l'écrivain déroule aux yeux du lecteur. Pour tout esprit sincère et non encore faussé, nous ne craignons pas de le dire, un tel tableau est un correctif. » (Baudrillart, *Journal des Économistes.*)

Des délits et des peines, par Beccaria. Nouvelle édition, précédée d'une *Introduction* et accompagnée d'un *Commentaire* par M. Faustin-Hélie, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation. 1 volume grand in-18 jésus de LXXXIX—240 pages. Prix. . . . . 3 fr.

Il est peu d'écrits, parmi ceux qui ont agité le dix-huitième siècle, qui aient produit une émotion plus vive et plus générale que le petit livre de Beccaria. Elle est constatée par les trente-deux éditions qui se succédèrent en quelques années en Italie seulement, et par les traductions qui furent faites immédiatement dans toutes les langues. L'histoire a considéré cette publication comme un événement, et elle l'a consignée dans ses annales.

L'ouvrage de Beccaria a été l'objet de l'examen et des méditations des publicistes les plus éminents, qui se sont bornés à le considérer comme l'instrument puissant qui a détruit les vieilles législations, comme le point de départ des réformes, et même comme la première pierre de l'édifice de la législation nouvelle; mais ils n'ont point aperçu dans l'ensemble des principes qui dominent ce travail une théorie générale; ils n'ont point tenté d'apprécier la pensée scientifique de cette théorie et la place qu'elle devait occuper dans la science du droit. C'est là la seule tâche qui restait encore à remplir, et celle que s'est imposée le publiciste éminent auquel nous devons cette édition. Le savant mémoire dont l'Académie des sciences morales et politiques a entendu la lecture dans plusieurs séances avec une si religieuse attention forme l'Introduction de notre édition. Ce beau travail, où se retrouvent avec éclat la science profonde et l'éloquence du célèbre criminaliste, ne forme pas moins de vingt neuf pages, et ce qui donne encore un prix particulier à cette édition, ce sont les commentaires dont M. Faustin Hélie a accompagné chaque chapitre.

« Il n'y eut jamais dans l'histoire du Droit un succès comparable à celui du livre de Beccaria : et en effet, ce livre a survécu aux enthousiasmes presque toujours momentanés de l'esprit de parti; il lui a été donné de s'imposer aux inspirations des législateurs. Montesquieu, J.-J. Rousseau, Mably, Filangieri, ont eu sur la Révolution finale du dix-huitième siècle une action souveraine, mais cette action ne se retrouve pas ainsi d'une manière facile à reconnaître, dans les monuments législatifs qui ont marqué la conclusion du mouvement de 1789. Seul, Beccaria a eu cette fortune singulière d'être vraiment un législateur. En 1808, en 1810, quand notre Code pénal et notre Code d'instruction criminelle s'edifiaient au Conseil d'État, il y avait une autorité qui opinait, discutait et prévalait dans les décisions. C'était toujours l'esprit vivant de Beccaria. — Ce grand et durable triomphe qui sera immortel honneur de la théorie, a fait de l'œuvre de Beccaria un de ces livres qui restent dans la science, sinon toujours comme des modèles, du moins, comme des monuments de l'initiative d'une époque. Ils marquent le point de départ des progrès. Si dépassés qu'ils puissent être par les travaux ultérieurs, ils gardent en eux la passion naïve des moments de création. C'est à eux que l'on doit recourir pour se retremper aux sources vives de la foi dans les principes, de l'amour du bien public. » (Rapetti, *Moniteur Universel*, du 24 août 1856).

Philosophie du droit, par M. E. Lerminier, ancien professeur au Collége de France. 3e édition, revue, corrigée et augmentée de plusieurs chapitres. 1 très-fort volume (XXXVI—536 pages) grand in-18. Prix. . . . . 5 fr.

Voir, page 36 du *Catalogue*, l'ordre et la division des matières traitées dans cet ouvrage.

Études administratives. par Vivien, membre de l'Institut, ancien ministre de la justice. 2e édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. 2 volumes grand in-18. Prix. . . . . 7 fr.

Voir au *Catalogue général*, page 33, la Table des matières de cet important ouvrage, que messieurs les administrateurs et les jeunes gens qui se destinent à l'administration ne sauraient trop étudier.

La France avant ses premiers habitants et *Origines de ses populations*, par M. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut. 1 vol. grand in-18 jésus de 392 pag. Prix. . . . . 3 fr. 50 c.

« Les progrès des sciences physiques et philologiques et les merveilleuses découvertes de la paléontologie permettent aujourd'hui de reculer les limites étroites du passé, dans lequel notre histoire fut si longtemps circonscrite; et, sans tomber dans des périodes mythiques, comme tous les peuples, qui jadis voulaient absolument descendre des dieux, nous pouvons remonter le cours des temps pendant plusieurs milliers d'années, et parler des choses et des hommes d'autrefois, d'après des témoignages bien moins suspects que ceux dont s'inspirent nos annales contemporaines.

« C'est pour atteindre, s'il nous est possible, ce but, digne des plus grands efforts, que nous allons rechercher :

« 1° Quelle était dans la haute antiquité, avant la présence de l'homme en Europe, l'état physique de cette région continentale, qui est maintenant la France, et qui fut appelée : *Celtica* par les Grecs; *Gallia* par les Romains, et *Francia* au moyen âge.

« 2° Quelles sont les origines nationales des peuples qui vinrent habiter la Gaule, et qui en furent les premiers occupants, — Autonomes; et de quelles races d'hommes provenaient ceux qui envahirent ensuite le pays et qui s'y établirent en maîtres, — Peuples conquérants.

« Pour nous disculper de la hardiesse d'avoir osé traiter un sujet aussi difficile que celui de la première partie de cet ouvrage, nous ajouterons que nous y avons été convié par Georges Cuvier, lorsque, en 1818, il rendit compte à l'Académie des sciences de notre exploration minéralogique et géologique des Antilles. » (Extrait de l'*Introduction*).

Le livre de M. Moreau de Jonnès est une sorte de complément à toutes les histoires qui ont l'habitude de laisser de côté ce qui touche aux origines. Il est divisé en trois parties, savoir :

PREMIÈRE PARTIE. *La France avant ses premiers habitants.* — I. Révolution du sol de la Gaule. — II. Paléontologie de ses plantes. — III. Paléontologie de ses animaux.

DEUXIÈME PARTIE. *Origine des peuples autonomes.* — I. Les Celtes ou les Gaulois. — II. Les Cimmériens, Cimbres ou Kimris. — III. Les Belges ou Bolys. — IV. Les Aquitains ou Celtibères. — V. Les Grecs d'Asie, Massiliens. — VI. Itinéraire des peuples Celtiques d'Asie en Europe. — VII. Expéditions militaires des peuples Celtiques en Italie, en Grèce. — VIII. État social et politique des populations de la Gaule Celtique.

TROISIÈME PARTIE. *Deuxième origine des peuples conquérants, races étrangères, envahissantes et subversives.* — I. Origine des Romains. — II. État social et politique des populations de la Gaule romaine. — III. Les Franks. — IV. Autres peuples conquérants de la Gaule au cinquième siècle. — V. État social et politique des populations de la Gaule franke.

SOUS PRESSE :

Précis de l'économie politique, par BLANQUI, de l'Institut. 3e édition. Suivi du RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE, par le même. 2e édition. 1 seul vol. grand in-18. Prix. . . . . 2 fr. 50 c.

Depuis longtemps ces deux ouvrages, qui ont commencé la réputation de leur auteur, étaient épuisés et nous étaient constamment demandés. Nous avons pensé faire plaisir aux amis de la science, en les réunissant dans un même volume, imprimé avec beaucoup de soin et à un prix extrêmement modique.

Précis du droit des gens moderne de l'Europe, par G.-F. DE MARTENS Nouvelle édition, revue, précédée d'une Introduction et complétée par l'exposition des doctrines des publicistes contemporains, par M. CH. VERGÉ, avocat, docteur en droit. 2 forts vol. grand in-18. Prix. . . . . 8 fr.

Le même ouvrage, imprimé dans le format in-8, fera partie des *Économistes et publicistes contemporains*. Voir page 6 du présent *Supplément*.

Manuel d'Économie politique, par M. BAUDRILLART, professeur, suppléant au Collége de France. 1 vol.

L'abbé de Saint-Pierre, membre exclu de l'Académie française. *Sa vie et ses œuvres*, précédées d'une *Introduction historique sur l'idée de la paix*, par M. G. DE MOLINARI, avec des notes extraites de J.-J. Rousseau; suivies du *Projet de paix perpétuelle*. de Kant. 1 fort vol.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

(Voir, pages 14, 15 et 16 du *Catalogue général*, une assez longue liste d'autres *Ouvrages élémentaires d'économie politique*, par J.-B. SAY, J. GARNIER, W. ELLIS, DROZ, CHERBULIEZ, etc., et notamment notre **Dictionnaire de l'Économie politique**, dans lequel les principes et les lois de la science sont exposés dans l'ordre alphabétique.)

LES LOIS ÉCONOMIQUES, par M. T.-N. BÉNARD. 1 fort volume in-18 de 468 pages. Prix. . . . . 2 fr.

EXTRAIT DE L'INTRODUCTION.

« ...... Notre intention n'a été que de prouver l'existence des lois économiques qui régissent le monde social et de montrer leur concordance, leur enchaînement, leur action et leur universalité.

« Nous nous sommes parfois séparé des opinions émises sur quelques points par des penseurs et des écrivains d'un incontestable mérite. Ce n'est pas que nous ayons voulu nous frayer une voie qui nous fût propre, ou que nous ayons eu l'envie de rien innover Le seul but que nous

nous soyons proposé a été la découverte et la démonstration de la vérité dans les termes les plus simples et les plus clairs. C'est ainsi que nous n'avons pu accepter les anciennes doctrines sur la population et les lois qui déterminent son accroissement; il nous a semblé qu'en traitant cette question, les économistes qui nous ont précédé se sont trop vivement préoccupés des grandes ou moyennes divisions de l'humanité par nationalités distinctes. De l'étude et de l'analyse des lois économiques, dont nous avons essayé à développer l'action et la portée, nous avons déduit l'axiome incontestable pour nous qu'en économie politique, pas plus qu'en religion ou en morale, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de nations. L'effet des lois économiques ne peut se restreindre aux frontières des États : leur action est universelle. Partout, dans tous les temps comme dans tous les lieux, nous les retrouvons développant les mêmes phénomènes, amenant inévitablement les mêmes conséquences, conduisant toujours aux mêmes résultats.

« Nous sommes revenu souvent sur la nécessité de laisser à l'homme la liberté complète de son travail, de son capital, de son crédit et de son intelligence; il nous a paru prouvé outre mesure que c'est sur la jouissance la plus entière de ces quatre libertés que reposent le lien social, le droit de propriété, la juste fixation du taux des salaires et l'équitable répartition des bénéfices ou produits du travail. Nous avons développé et analysé les droits du travail, ceux du capital et ceux du crédit.

« Nous avons dû rechercher en vertu de quelles lois la richesse se crée, se multiplie et se répartit, et en vertu de quelles autres la misère afflige de nombreuses populations......»

Voici la table des matières :

* **PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE**, par Théodore Olivier. 1 vol. in-8 de 200 pages. Tournai, 1855. Prix . . . . 3 fr.

* **DE LA PROSPÉRITÉ PUBLIQUE**, par J.-A. Fabre, avocat. 1 vol. in-8. Prix. 5 fr.

Table des principales divisions. Introduction. — Première partie. *Livre unique.* De la richesse et des moyens de décentralisation du capital. 1re section. De la richesse publique. — 2e section. De la décentralisation du capital. — Deuxième partie. *De l'influence de la décentralisation du capital sur l'ordre social.* — Livre Ier. Du travail. — Livre II. De l'éducation.

DE L'ESPRIT D'ASSOCIATION *dans tous les intérêts de la communauté*, par Alex. de Laborde, membre de l'Institut. 3e édit. (Paris, 1834). 1 fort vol. in-8. . . . 5 fr.

Ouvrage oublié dans notre *Catalogue général.*

SOUS PRESSE :

MANUEL D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. H. Baudrillart, professeur suppléant au Collége de France. 1 fort vol. grand in-18.

Le *Manuel* de M. Baudrillart est un résumé concis, clair, substantiel du Cours qu'il fait au Collége de France depuis cinq ans avec tant de distinction. Il fera partie de la *Bibliothèque des sciences morales et politiques.*

STATISTIQUE.

ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE, par M. Moreau de Jonnès (de l'Institut).

Voir *Bibliothèque des sciences morales et politiques*, page 7 du présent Supplément.

* **ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE HUMAINE**, ou *Démographie comparée, où sont exposés les principes de la science nouvelle*, et confrontés d'après les documents les plus authentiques, l'état, les mouvements généraux et les progrès de la population dans les pays civilisés, par M. Achille Guillard, docteur ès sciences. 1 vol. in-8. Prix. 5 fr.

L'ouvrage est divisé en cinq livres, qui résument tous les faits authentiques et exposent les principes de la science de population.

Chap. VII. Proportion des sexes et des âges.— Chap. VIII. Professions et classes. — Livre II. Progrès intellectuel et moral. — Livre III. Progrès en vigueur et bien-être; vitalité, mortalité survie. — Livre IV. Analyse des phénomènes généraux qui influent sur la durée de la vie. — Livre V. Monographies : des villes; — de la santé; — de l'enfance; — de la femme; — des orphelins. — Bibliographie critique. — Tables méthodique, géographique et alphabétique.

L'auteur, après avoir dit dans sa préface qu'il y a peu de livres qui méritent d'être lus, s'exprime ainsi en parlant du sien :

« Celui-ci, lecteur bienveillant, espère seulement de toi que tu le consulteras lorsque tu voudras t'occuper des hommes, de leur état encore précaire, de leurs progrès encore contestés, des lois physiologiques qui les régissent, des lois sociales qui les doivent régir, de l'économie des forces humaines qui est de théorie, et de leur dissipation qui est de fait, de la liberté et de la servitude, du travail obligatoire et du repos mérité, du bien-être par hérédité, de la misère par ignorance, de la naissance et de la mort, de l'argent et du sang, de l'agriculture, du commerce, du gouvernement, de l'industrie, et de quelques autres géhennes de ses semblables. »

ANNUAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LA STATISTIQUE, pour 1856, par MM. Block et Guillaumin (13e année). 1 vol. in-18 de 620 pag. Prix, 5 fr.

Extrait du rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques, par M. Michel Chevalier.

« L'*Annuaire de l'Économie politique* renferme un ensemble de renseignements spéciaux et généraux : spéciaux, car ils nous font connaître le mouvement économique, financier ou statistique d'une foule d'institutions et d'établissements : généraux, car les auteurs ont pris soin de rapprocher les données françaises rassemblées par eux de faits économiques empruntés à tous les peuples civilisés. On remarque dans cet ouvrage une suite de résumés habilement faits, donnant les principaux résultats qui ressortent des documents officiels publiés par le gouvernement français : documents volumineux dont peu de personnes forment collection. C'est une véritable bonne fortune de trouver réunie une aussi grande masse de faits dans un volume aussi peu encombrant.

« Je n'ai point l'intention ici d'analyser le contenu de ce livre, où sont présentés, pour ainsi dire, tous ceux des renseignements officiellement constatés qui sont de nature à être traduits en chiffres. Je me bornerai à dire que les auteurs ne sont pas circonscrits dans les faits économiques qui se rapportent à l'Empire français. Il existe en France une sorte d'État dont la population est égale à celle de certains royaumes, dont l'influence sur les destinées de la France et du monde est considérable, dont les entreprises sont vastes, et dont les budgets particuliers excèdent celui de bien des États. Je veux parler de la ville de Paris. On sait combien cette immense et splendide cité renferme d'établissements utiles. L'*Annuaire de l'Économie politique* donne une place à part à la statistique de la ville de Paris, et en fait connaître l'histoire économique par les renseignements numériques qu'il contient.

« L'*Annuaire de l'Économie politique* traite aussi avec tout le développement nécessaire des différents États européens, ou, pour mieux dire, de tous les États civilisés à l'égard desquels on possède des relevés statistiques dignes de foi. Les relevés officiels émanant des gouvernements sont pour les auteurs de l'*Annuaire* des matériaux qu'ils mettent habilement en œuvre, en les condensant et en les résumant. De cette manière l'*Annuaire* offre, par exemple, les budgets des recettes et des dépenses d'un très-grand nombre de pays, et un tableau de leur commerce.

« A la suite des résumés statistiques, l'*Annuaire* présente une section plus originale. C'est, sous le titre de *Variétés*, un ensemble de travaux sur des questions d'intérêt général; à savoir : une *revue financière de l'année* 1855, et un Mémorial de cette année qui en rappelle les événements généraux; puis une *notice sur l'Exposition universelle de Paris en* 1855, une autre sur le *Congrès international de statistique* tenu à Paris. Suit un travail d'un grand intérêt dû à la plume habile d'un de nos confrères (M. Barthélemy Saint-Hilaire), sur l'isthme de Suez; enfin, *la dette anglaise et la guerre, sur les crises commerciales considérées dans leurs rapports avec les escomptes de la Banque, la population, les importations et exportations, et le prix des céréales, sur les quantités d'or et d'argent exploitées depuis l'antiquité jusqu'en* 1855. Une bibliographie des ouvrages publiés en France sur des matières économiques termine l'*Annuaire.* »

—Voir page 13 du *Catalogue général* pour les années 1844 à 1854 de l'*Annuaire*, et page 69 du 1er *Supplément*, pour l'année 1855.

Pour la commodité de nos lecteurs, nous rappelons ici les prix des années antérieures.

Année 1844, épuisée.		Années 1848 et 49. . .	3 fr. 50 chaque.
— 1845.	1 fr. 50	— 1850 à 54. . . .	4 » —
— 1846 et 47 . . .	2 50 chaque.	— 1855 et 56. . . .	5 » —

COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME SESSION DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE STATISTIQUE, réuni à Paris les 10, 12, 13, 14 et 15 septembre 1855, publié par les ordres de S. Exc. M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, président du Congrès, par les soins de M. A. Legoyt, chef de bureau de la Statistique générale de France, secrétaire du Congrès. 1 fort vol. in-4. Prix . . . . 10 fr.

Le compte rendu est terminé par une liste de tous les membres du Congrès avec l'indication de ceux de leurs ouvrages qui intéressent la statistique, l'économie politique, et par un tableau très-intéressant, des publications statistiques faites par les divers gouvernements.

Le *Journal des Économistes* a publié aussi un Compte rendu du même congrès par M. Xavier Heuschling. Nous en avons fait tirer à part des exemplaires, formant une brochure gr. in-8. Prix. . . . . 2 fr. 50

Le compte rendu de la première session du congrès de statistique, *réuni à Bruxelles*, en 1853 (Voir page 71 de notre *Catalogue*) forme aussi 1 vol. in-4. Prix. . . . 5 fr.

LES CONSOMMATIONS DE PARIS, par M. Armand Husson, chef de division à la préfecture de la Seine. 1 fort vol. in-8. Prix. . . . . 7 fr. 50 c.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties. La première est un tableau physique et moral de Paris. L'auteur a décrit d'abord le territoire de la capitale, son étendue, sa configuration ; il nous dit le nombre des rues qui le sillonnent, celui des maisons qui le couvrent. Si l'on veut savoir ce que toutes ces habitations renferment de ménages, de combien d'habitants se compose chaque ménage moyennement; si l'on a besoin de connaître l'échelle décroissante des logements par le chiffre des loyers, formule certaine de la répartition de la richesse parisienne, on trouvera tous ces renseignements dans les premières pages. La ville décrite, l'auteur s'occupe de la population, considérée sous ses différents aspects. Son travail est entièrement neuf. C'est la première fois que l'on raconte en chiffres d'une manière si complète et si concluante l'histoire de la population de Paris. Dans ce tableau, on voit se dérouler, sans sécheresse et sans obscurité, la peinture de notre état social, de ses défectuosités, de ses progrès : population générale, populations spéciales classées par catégories, enfants trouvés, aliénés, malades et pauvres, l'auteur n'a rien omis de ce qui pouvait contribuer à nous faire connaître le Paris d'autrefois et le Paris d'aujourd'hui. La première partie se termine par une description de l'activité parisienne, manifestée par la circulation des personnes et des choses : voitur s publiques et privées, chevaux de louage et de maître, mouvement des chemins de fer, qui apportent et remportent, rien n'a été oublié.

La seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux principales consommations. Le pain, la viande de boucherie et de charcuterie, les boissons de toutes espèces, y sont l'objet de longs développements et de considérations s'appliquant aux provenances, aux quantités et aux prix. Chacun des chapitres contient sur l'immense consommation de Paris des détails curieux et inattendus, et fait voir combien l'approvisionnement de cette grande capitale présente d'intérêt pour l'agriculture nationale et le commerce du monde entier.

Les consommations diverses, c'est-à-dire celles qui n'ont point été classées dans les chapitres précédents, sont traitées dans la troisième partie. On y trouve tout ce qui concerne la volaille et le gibier; le poisson de mer ou d'eau douce, les œufs, le lait, le beurre et les fromages, les pâtes alimentaires, les fruits et les légumes, les condiments de toutes sortes, et même le tabac, cette consommation accessoire qui tient une si grande place dans l'usage quotidien. Partout l'auteur a placé à côté de l'indication des quantités consommées aux diverses époques celle des provenances et des prix, renseignements si utiles pour le travail de l'économiste et les combinaisons du négociant. Dans cette partie, comme dans la seconde, l'auteur rapporte toujours les quantités à la population et nous montre l'état stationnaire ou les progrès des consommations variées qui composent l'immense menu de l'alimentation parisienne.

La quatrième partie est consacrée aux généralités; elle renferme un résumé synoptique des quantités de chaque substance entrant dans la nourriture du Parisien. Les totaux de ce tableau, où figure chaque spécialité, font voir l'importance de l'approvisionnement de la ville de Paris, fournissent une idée exacte des quantités relatives de chaque denrée et de la ration individuelle de chaque habitant. Après ce résumé intéressant, le livre nous donne une évaluation en argent de toutes les consommations. Un tel travail présentait de grandes difficultés, que l'auteur a heureusement surmontées. Celui qui voudra savoir sur quelles valeurs roule à Paris le commerce des denrées alimentaires consommées dans cette ville et connaître au juste le budget individuel de la nourriture parisienne lira avec fruit ce chapitre. Quelques comparaisons, que l'état des faits constatés n'a pas permis de rendre plus complètes, viennent ensuite. L'auteur a voulu nous renseigner sur les consommations principales des grandes villes de France, sur celles de la ville de Londres comparées aux consommations parisiennes, enfin sur la consommation de la viande dans les capitales ou les villes les plus populeuses de l'Europe: il a terminé en traitant la question des prix et de la cherté des subsistances, et, précédant dans la critique de notre temps plusieurs écrivains entrés tout récemment dans cette voie, il nous montre les funestes effets des jeux de la Bourse et leur déplorable influence sur tout ce qui touche à la vie matérielle.

M. Michel Chevalier terminait ainsi un rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur le livre des *Consommations de Paris :* « C'est de la statistique bien faite, bien contrôlée et éclairée par le raisonnement dans la limite où c'est nécessaire. Peu d'ouvrages du même genre me semblent dignes au même degré de l'attention du public et du bon accueil de l'Académie. »

Voici la table des principales divisions:

Première partie : Paris. — Chapitre Ier. La ville. — II. La population. — III. Mouvement et aspect de Paris.

Deuxième partie. Les consommations principales. — I. Le pain. — II. La viande de boucherie. — III La viande de porc. — IV. Les boissons.

Troisième partie. Les consommations diverses. — I. La volaille et le gibier. — II. Le poisson.—

III. Le lait et ses transformations. — IV. Les œufs. — V. La pâtisserie. — VI. Les pâtes alimentaires, le riz, les fécules. — VII. Le sucre et les produits sucrés. — VIII. Le café, le chocolat et le thé. — IX. Les fruits. — X. Les légumes. — XI. Les condiments. — XII. L'eau et la glace. — XIII. Le tabac.

QUATRIÈME PARTIE. Les consommations résumées et comparées. — I. Les consommations résumées en quantités. — II. Les consommations évaluées en argent. — III. Les principales consommations des grandes villes de France comparées aux consommations de Paris. Les principales consommations de l'étranger comparées aux consommations de Paris. Le prix des subsistances à Paris.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

(Pour les autres ouvrages sur l'Économie agricole, notamment ceux de MM. de Lavergne, H. Passy, etc., voir p. 22 du *Catalogue*.)

* **PRINCIPES ÉCONOMIQUES DE LA CULTURE AMÉLIORANTE,** par M. E. LECOUTEUX, ancien directeur des cultures de l'Institut agronomique de Versailles. 1 vol. in-12. Prix . . . . 2 fr. 50 c.

« Dans ce nouveau volume de M. Lecouteux, dit M. de Lavergne dans le numéro de janvier 1856 du *Journal des Economistes*, les principes économiques de la culture améliorante y sont présentés avec détail. Il y traite successivement du bétail, des débouchés, des améliorations foncières, des engrais, des labours, des assolements, des systèmes de culture, et chaque chapitre est un excellent résumé théorique et pratique de la matière. L'idée première du livre est de montrer que, dans toutes les conditions de la culture, le but principal doit être l'amélioration du sol, et, par conséquent, le progrès indéfini de la production. Ce progrès peut être plus ou moins lent, selon les moyens dont dispose le cultivateur, et M. Lecouteux, en homme essentiellement pratique, reconnaît, sous ce rapport, toutes les exigences ; mais rien ne doit jamais empêcher qu'il ne soit continu. »

* **GUIDE DU CULTIVATEUR AMÉLIORATEUR,** par le même. 1 vol. in-8. 5 fr.

* **CONVERSATIONS FAMILIÈRES SUR LE COMMERCE DES GRAINS,** par M. G. DE MOLINARI, professeur au Musée royal de l'industrie belge. Paris, Guillaumin et Cie ; Bruxelles, A. Decq. 1 vol. in-18. Prix . . . . 2 fr. 50 c.

« Le spirituel écrivain, dit M. Baudrillart dans le *Journal des Économistes*, s'est proposé de combattre des préjugés obstinés, qui ne se sont pas dissipés depuis que Turgot employait à les combattre une raison si haute et si ferme. En développant les mêmes idées, en les complétant fort heureusement sur plus d'un point essentiel, en les appropriant à notre époque, M. de Molinari a environné ses démonstrations de tant de lumière, qu'il faudrait être pourvu d'un aveuglement peu commun pour y résister, et il les a présentées d'une manière si piquante, que c'est un charme de les suivre. » Et, plus loin, M. Baudrillart ajoute : « M. de Molinari s'est montré ici comme ailleurs un écrivain varié, animé, incisif, qui sait faire de l'instruction solide un plaisir. Son livre, par le sujet et par la manière dont il établit la vérité et combat l'erreur, s'élève à la hauteur d'un service public et est de nature à faire autant de bien qu'on peut en attendre d'un bon ouvrage partout où il trouvera des lecteurs.

(Voir pages 23 et 24 du *Catalogue général*, dans lesquelles se trouvent mentionnés d'autres ouvrages sur le même sujet par MM. MODESTE, PAUL TROY, DE THUNEN, ROSCHER, JACOB, etc.)

* **MÉMOIRE SUR L'ENSILAGE RATIONNEL.** Système nouveau pour conserver les grains d'après les données positives de la science et de la pratique, sans déchet, sans perte de qualité, sans travail et à moindre frais que tout autre système, présenté à l'Académie des sciences, le 31 décembre 1855, par M. L. DOYÈRE, ex-professeur à l'Institut agronomique, professeur d'histoire naturelle appliquée à l'École centrale des arts et manufactures. Brochure grand in-8. Prix . . . . 2 fr.

* **MÉMOIRE SUR LA MISE EN CULTURE DES TERRES VAGUES DANS LE DÉPARTEMENT DES LANDES,** par A. DE LAJONKAIRE, ancien préfet des Landes. Brochure in-8. Prix . . . . 1 fr. 50 c.

* **LE PAYSAN TEL QU'IL EST, TEL QU'IL DEVRAIT ÊTRE.** Actualité par M. H. DAVID DE THIAIS, ancien préfet, avocat à la Cour impériale et membre de la Société d'agriculture de Poitiers. 1 vol. in-8. Prix . . . . 4 fr.

L'auteur s'exprime ainsi en commençant sa préface.

« En publiant ce livre, j'ai voulu faire aimer les champs, donner, en les groupant, plus d'im-

portance aux questions à l'ordre du jour, et provoquer des solutions qui ne peuvent longtemps se faire attendre sans danger pour le pays. On a beaucoup parlé des paysans, mais presque toujours au point de vue de la critique. J'ai pensé que le jour était venu de faire entendre en faveur de tant d'hommes utiles, ignorés ou méconnus, des paroles de justice et de sympathie. »

HISTOIRE DES PAYSANS EN FRANCE, par A. Leymarie. 2 vol. in-8. . 10 fr.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties : 1° Époque gallo-romaine. *Les colons.* — 2° Époque franke. — *Les serfs.* — 3° Époque féodale. — *Les vilains.* — 4° Époque moderne. — *Les paysans.*

SOUS PRESSE, POUR PARAÎTRE FIN NOVEMBRE :

HISTOIRE DES CLASSES RURALES EN FRANCE, *et de leurs progrès dans l'égalité civile et la propriété,* par M. Henry Doniol. 1 vol. in-8.

L'auteur explique ainsi, dans la Préface, l'esprit et le plan de l'ouvrage :

« Dans un *premier livre,* après avoir circonscrit le sujet en déterminant l'époque, les personnes et les choses auxquelles il se réfère, je m'applique à préciser la place que la propriété et ceux qui la détenaient ou la cultivaient occupent dans la société féodale. — En général, je n'ai pas toujours mis les preuves à côté des assertions. J'ai dû affirmer souvent, supposer mon lecteur familier avec des faits qui sont, ici, des préalables obligés, et réserver les détails aux temps ou aux parties peu connus. Pour l'objet de ce premier Livre, surtout, il s'agit des rapports du moyen âge avec l'époque antérieure.

« Dans les deux *Livres* qui suivent, je retrace l'histoire des classes agricoles sous les deux états du *servage* et de *liberté.* — Quant à la servitude, j'expose ses origines, sa nature, ses modes civils, les causes et les accidents de sa destruction. — Quant à la liberté, au sein de laquelle l'existence fut particulièrement compliquée, les modifications lentes et multiples, le progrès difficile, j'explique d'abord la situation successive, soit juridique et sociale, soit économique, des personnes ou des choses qui en jouirent sous l'empire de l'organisation seigneuriale. La connaissance des différents contrats de culture, autrement dit des diverses tenues ou conductions agricoles, trouve sa place dans cette partie de l'ouvrage. — Je cherche ensuite quel fut le sort des classes rurales une fois leur existence liée, hors de la vie seigneuriale, aux événements publics, quels résultats eurent pour elles et pour les intérêts généraux de la propriété la reconstitution, l'accroissement, l'action administrative du pouvoir royal. L'histoire du gouvernement et de la législation prennent ici une importance spéciale : je la présente sous des divisions établies d'après les changements que les faits politiques et le droit apportent successivement à la condition agricole avant 1789. »

TABLE DES MATIÈRES.

société. — XIII. *Comment l'état de la culture et des classes rurales à cette époque détermine dans la Révolution la prédominance de l'égalité civile et de la propriété.*

Nous avons déjà publié, sur le même sujet, l'ouvrage suivant couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

Histoire des Classes agricoles en France, *depuis saint Louis jusqu'à Louis XVI*, par M. Dareste de la Chavanne. 1 vol. in-8. Prix . . . . 5 fr.

Voir page 22 du *Catalogue général*.

BIENFAISANCE, CHARITÉ, SYSTÈMES PÉNITENTIAIRES, ETC.

(Voir, pages 24, 25, 26, 27, 28 et 29 du *Catalogue général*, la liste de nos autres publications sur les mêmes questions.)

HISTOIRE DE L'ASSISTANCE DANS LES TEMPS ANCIENS ET MODERNES, par M. Alexandre Monnier. 1 beau et fort vol. gr. in-8. Prix. 7 fr. 50 c.

Table des matières. Chap. I. Devoir et droit. — II. Paganisme. Droit à l'assistance. Rome et la Grèce. — III. Christianisme. Devoir de l'assistance. — IV. Révolution. Droit à l'assistance. — V. Coup d'œil sur l'assistance publique en Europe et au dix-neuvième siècle.

« Plusieurs écrivains ont exposé ce que fut l'assistance publique dans tel pays et à une époque « déterminée; mais personne jusqu'à ce jour n'avait, d'un seul coup d'œil, embrassé l'*Histoire « générale de l'assistance*. C'est qu'en effet la difficulté était grande. Les anciens n'ont spécia- « lement rien écrit là-dessus : la voie n'était donc pas tracée; et, pour la trouver, il fallait se « livrer à des recherches difficiles, minutieuses et infinies.

« L'auteur ne s'est laissé effrayer par aucune des difficultés d'un si vaste sujet. Son principal « mérite, c'est qu'une grande pensée est au fond de son œuvre et donne la vie à toute cette « histoire.

« Dans l'antiquité, les pauvres, qui étaient en grand nombre, étaient bien souvent en mesure « de faire prévaloir leur volonté. Il devait naturellement passer dans les lois beaucoup de disposi- « tions qui leur venaient en aide et leur constituaient certains privilèges... Cette partie jusqu'ici « inexplorée de l'histoire de l'Assistance est traitée par M. Alexandre Monnier avec beaucoup « d'ordre et avec une grande érudition, elle met en quelque sorte à découvert le mécanisme des « sociétés païennes; elle rappelle, réunit, met sous les yeux certains faits, certains expédients « fort curieux, fort éloignés de nos mœurs et disséminés dans un grand nombre d'ouvrages, et « l'on y voit toujours la preuve à la suite de chaque assertion.

« Après avoir traité du *droit* à l'assistance dans le paganisme, l'auteur traite du *devoir* de « l'assistance dans le christianisme. Ici il n'y a pas moins d'érudition que dans le chapitre qui « précède; mais les éléments de cette partie notable du livre n'étaient pas tout à fait aussi loin « de nous, ni aussi inaccessibles. Les Pères de l'Église, les Conciles, les Capitulaires de Char- « lemagne, les *Établissements* de saint Louis, les *Livres des Métiers*, les actes, diplômes, ordon- « nances et pieuses fondations de nos rois, des grands, des évêques, des autres personnages « inspirés par tous les genres de bienfaisance, ont apporté leur tribut à cette époque historique....

« La dernière et cinquième partie de cet excellent livre est un coup d'œil *sur l'assistance pu- « blique en Europe au dix-neuvième siècle*. Tous les peuples y sont en effet passés en revue, et « cet examen successif confirme encore la conclusion que l'auteur a voulu tirer de son ouvrage, « conclusion d'ailleurs pleine de justesse et d'élévation..... »

Legeay, ancien professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.
(*Salut public*, Lyon, 12 juillet 1856.)

Voir sur la même matière, page 69 du *Catalogue général*, l'ouvrage suivant :

De l'Assistance sociale, ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être, par M. Hubert Valleroux. 1 vol. in-8. Prix. . . . . 7 fr. 50

ÉTUDES SUR LES SOCIÉTÉS DE PRÉVOYANCE OU DE SECOURS MUTUELS, avec un Appendice contenant : 1° la Monographie des Sociétés de secours mutuels du département de la Gironde et de la ville de Bordeaux; 2° le texte de toutes les dispositions législatives et réglementaires qui intéressent les Sociétés de secours mutuels et les déposants à la Caisse des retraites pour la vieillesse; par M. Émile Laurent, chef de division à la préfecture de la Gironde. 1 vol. gr. in-18. Prix. 3 fr. 50 c.

L'auteur a divisé son livre en trois parties, savoir : 1° Histoire et législation des Sociétés de secours mutuels; 2° Organisation des Sociétés de secours mutuels; 3° Conditions de succès des Sociétés de secours mutuels, améliorations dont elles sont susceptibles.

Voir, page 23 de notre *Catalogue*, l'ouvrage suivant :

De l'Organisation des Sociétés de prévoyance et de secours mutuels, par M. Hubbard. 1 vol. in-8. Prix . . . . 7 fr. 50 c.

DU SYSTÈME SOCIAL. *Ses applications pratiques à l'industrie, à la famille, à la société, dans l'intérêt du bien-être, du bonheur et de la civilisation des peuples*, par M. Lepelletier (*de la Sarthe*), de l'Académie de médecine. 2 forts vol. grand in-8. 14 fr.

Table des matières. Ire partie. L'homme de la nature, la famille. 1re section. L'homme de la nature. 2e La famille. — IIe partie. L'homme de la civilisation et la société. 1re section. L'homme de la civilisation — Types sociaux : 1er type, le prêtre; 2e type le magistrat; 3e type, le militaire; 4e type, le savant; 5e type, l'artiste; 6e type, l'industriel; 7e type, l'opulent; 8e type, le prolétaire. — 2e section. La société. Livre I. Caractères, objets de l'état social. Livre II. Organisation de l'état social. Livre III. Action économique de l'état social. Livre IV. Assistance publique et privée. Livre V. Subsistances, fêtes publiques. Livre VI. Conditions de la richesse sociale. Livre VII. Administration extérieure de l'Etat. — IIIe partie. Perfectionnement de l'homme, de la famille, de la société. — 1re section. Esprit d'inquiétude et d'anarchie sociale; 2e section. Éléments de l'esprit d'inquiétude et d'anarchie; 3e section. Conclusion du système social.

M. Lepelletier expose ainsi lui-même le plan de son ouvrage :

« En conservant à notre œuvre le titre de *Système social*, ce n'est pas une utopie nouvelle que nous venons proposer, car nous ne verrions, dans cette manière d'agir, qu'une inconséquence, une folie de plus; nous ne voulons pas, à l'exemple des imprudents novateurs, démolir et détruire l'édifice du temps, pour y substituer un échafaudage d'imagination; nous voulons procéder à l'inventaire sérieux de la société moderne; conserver ce qu'elle offre de beau, de grand, de réellement utile au point de vue du véritable progrès, et réformer ce qu'elle présente, sous ce rapport, d'essentiellement defectueux ou funeste pour le présent, pour l'avenir de l'humanité. Ainsi, dans notre pensée dominante, le *système social* sera l'étude positive, raisonnée, pratique de l'homme, de la famille, de la société. De l'*homme*, dans ses droits, dans ses devoirs, dans ses rapports avec tout ce qui l'environne. De la *famille*, dans ses éléments, dans ses conditions naturelles et dans sa vie particulière. De la *société*, dans ses principes constituants, dans ses lois organiques, dans le mécanisme de son action, dans les périls qu'elle doit éviter et dans les perfectionnements qu'elle peut offrir. Notre but essentiel, dans toutes ces études, sera le développement de cette véritable civilisation qui seule peut garantir la prospérité, la durée des empires, le progrès, le bonheur du genre humain. »

* **SYSTÈME PÉNITENTIAIRE COMPLET,** *ses applications pratiques à l'homme déchu dans l'intérêt de la sécurité publique et de la moralisation des condamnés*, par M. Lepelletier (de la Sarthe), de l'Académie de médecine. 1 beau et fort vol. grand in-8. Prix . . . . 8 fr.

* **SYSTÈME PÉNITENTIAIRE.** Le bagne, la prison cellulaire, la déportation, par M. Lepelletier (*de la Sarthe*), membre de l'Académie impériale de médecine, chevalier de la Légion d'honneur. 1 fort vol. grand in-8. Prix . . . . 5 fr.

Principales divisions de l'ouvrage :

I. Système pénitentiaire : généralités. — II. Le bagne tel qu'il est aujourd'hui. — III. Bagne de Brest. — IV. Types généraux des forçats. — V. Bazar du bagne de Brest. — VI. Vie d'un forçat écrite par lui-même. — VII. Appréciation du bagne tel qu'il est. — VIII. Réforme pénitentiaire. — IX. Le bagne tel qu'il doit être. — X. La prison cellulaire. — XI. La déportation. — XII. Conclusion générale.

Page 39 du *Catalogue général*, on trouvera la liste des ouvrages de M. Moreau Christophe sur la réforme pénitentiaire.

* Colonie de Mettray. Solution pratique du problème des jeunes détenus. Extrait du système pénitentiaire, par M. Lepelletier (*de la Sarthe*), de l'Académie de médecine. Brochure grand in-8. Prix . . . . 1 fr. 25 c.

Se vend au profit de Mettray.

* **DE LA RÉFORME DES PRISONS,** par M. Léon Faucher. Paris, 1838. 1 vol. in-8. Prix . . . . 5 fr.

DU SYSTÈME DE M. LOUIS BLANC, ou *le Travail, l'Association et l'Impôt*, par M. Léon Faucher (Paris, 1848). 1 vol. in-16 . . . . 75 c.

* **RAPPORT A M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SUR LES TOURS, LES ABANDONS, LES INFANTICIDES ET LES MORT-NÉS,** de 1826 à 1854, par M. le baron de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance. Paris, Imprimerie impériale. Brochure in-4. Prix . . . . 5 fr.

« Voici encore un nouveau et remarquable travail de statistique de M. de Watteville. Il n'a

pas l'étendue et le volume de chiffres formidables de celui qu'il nous donnait l'année dernière sur la situation générale du paupérisme et des institutions d'assistance. M. de Watteville ne s'attache cette fois qu'à une des branches de l'assistance publique, mais à coup sûr à l'une des plus intéressantes, celle qui recueille et élève les enfants abandonnés. La longue et profonde connaissance qu'il a du sujet, son expérience consommée du maniement des chiffres, la conscience et l'impartialité qui distinguent ses enquêtes statistiques, lui donnent ici une autorité supérieure que personne ne songe à contester. Il est impossible de rien voir de plus net, de plus complet, de plus lumineux que son travail. Il embrasse la période qui s'étend de 1826 à 1854, exposant, tantôt par année, tantôt par département, tantôt par grandes moyennes, toutes les données comparatives qui peuvent faire saisir dans leurs causes les variations générales ou locales que présente la marche des faits. Cette époque de 1826 est prise pour point de départ, d'abord parce qu'alors on n'avait point encore fermé de tours, et ensuite parce que le crime d'infanticide n'a été régulièrement constaté qu'à partir de cette année (le chiffre des mort-nés ne l'a été que depuis 1839). » (R. de Fontenay, *Journal des Economistes*, n° d'août 1856.)

Les autres rapports sur les *Établissements de bienfaisance* que M. de Watteville a publiés, et qui sont mentionnés pages 27 et 69 de notre *Catalogue*, sont :

Rapport sur les Monts-de-Piété, 1 vol. in-4. Prix. . . . . 6 fr.
Rapport sur les hôpitaux et hospices, 1 vol. in-4. Prix. . . . . 12 fr.
Rapport sur les Enfants trouvés, 1 vol. in-4. Prix. . . . . 6 fr.
Rapport sur la situation du Paupérisme, 1 très-fort vol. in-4. Prix. . . . . . 30 fr.

De l'influence morale et matérielle de la contrainte et de la liberté ou de la responsabilité individuelle, par M. Frédéric Passy. Brochure in-8. Prix . . . . . . 1 fr.
Tirage à part d'un article de la *Revue contemporaine*.

Causes morales et remèdes moraux des crises alimentaires. — De l'assistance intellectuelle, par M. Frédéric Passy. Brochure in-8. Prix . . . . 75 c.
Tirage à part d'un article du *Journal des Économistes*.

* Notice sur la caisse des retraites pour la vieillesse, contenant les lois fondamentales, leur commentaire, le décret qui en règle l'exécution, un abrégé du tarif général et des combinaisons de tarifs; présentée au Cercle philanthropique de Toulouse, par Amé Trescaze, employé des douanes. 5e édition. Brochure in-8. Prix. . . . . . . 50 c.

* De la mendicité et de l'assistance publique au point de vue chrétien, philosophique et légal, par Aristide Sarrauste, avocat. Aurillac, 1854. Brochure in-12. Prix. 1 fr.
Table des matières. Introduction. Chap. I. Des effets de la charité légale ou de l'impôt des pauvres à l'égard de la propriété, de la famille, de la charité elle-même. — II. Interdiction de la mendicité. But de cette interdiction. Est-elle équitable? Ses conséquences. Mesures prises à cet égard dans notre législation et dans celles qui l'ont précédée. — III. Des bureaux de bienfaisance. — IV. Coup d'œil sur les trois chapitres précédents. Ce qu'on peut faire. Interdiction de la mendicité et droit au travail. Résumé.
Voir pages 24, 25, 26 et 27 du *Catalogue général*, la liste de nos autres publications sur la *Mendicité*, le *Paupérisme*, l'*Assistance publique*, etc.

* **EXTINCTION DU PAUPÉRISME AGRICOLE** *par la colonisation dans les provinces de la Plata*, suivie d'un Aperçu géographique et industriel de ces provinces, avec 2 cartes, par M. A. Brougnes, docteur en médecine, cultivateur à Caixon (Hautes-Pyrénées). 2e édition. 1 vol. in-8. Prix. . . . . 2 fr. 50 c.

FINANCES PUBLIQUES. — BANQUES. — MONNAIES.

(Voir au *Catalogue*, page 31, et au 1er Suppl., page 68, les ouvrages sur les Impôts et les Finances publiques, par MM. le marquis d'Audiffret, Léon Faucher, etc. — Voir aussi le **Dictionnaire de l'Économie politique**, aux articles *Finances*, *Impôts*, etc., etc.)

HISTOIRE DES IMPOTS GÉNÉRAUX SUR LA PROPRIÉTÉ ET LE REVENU, par M. Esquirou de Parieu, vice-président du conseil d'État, membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique. 1 vol. in-8. Prix . . . . 5 fr.

M. de Parieu a tracé dans ce volume l'histoire de l'*Income tax*, de ses origines dans l'antiquité et le moyen âge, ainsi que de ses diverses imitations dans les temps modernes, particulièrement en Allemagne, où cette forme d'imposition a pris depuis quelques années un très-vaste développement.

L'auteur a étudié le sujet en érudit épris de l'histoire et curieux de suivre l'influence des

faits économiques sur le système des taxes. On voit qu'il s'est aussi préoccupé des questions pratiques, et qu'il s'est proposé, sous une forme impartiale et réservée, de fournir des documents aux personnes préoccupées de l'établissement de l'impôt sur le revenu en France. Il est difficile de trouver un ensemble de documents plus complets, relativement aux questions d'impôts, que cette étude historique, éclairée par les connaissances des principales langues européennes et par l'étude d'un grand nombre de lois dont l'existence était inconnue parmi nous. La publication de divers extraits importants de cet ouvrage a ouvert, il y a quelques mois, à son auteur, les portes de l'Institut.

* Suppression des disettes par l'impôt, ou Suppression des disettes par les réformes agricoles, réformes agricoles par les réformes alimentaires, réformes alimentaires par les réformes fiscales, par M. Dubrunfaut. Brochure in-8 de 32 pages. Prix. . . . 75 c.

DE LA RÉFORME DES BANQUES, par Alf. Darimon, avec une Introduction, par M. Émile de Girardin. 1 vol. in-8. Prix. . . . . 4 fr.

TABLE DES MATIÈRES.

— Voyez, pages 31 et 32, du *Catalogue général* la liste de plusieurs autres ouvrages relatifs aux *Banques*, au *Crédit*, etc., par MM. Courcelle-Seneuil, Cieszkowski, Ch. Coquelin, d'Esterno, Noiron, etc.

DES OPÉRATIONS DE BOURSE. *Manuel des fonds publics et des Sociétés par actions dont les titres se négocient en France, en Belgique et en Suisse; précédé d'une appréciation des opérations de Bourse, dites de jeu, et des rapports de la Bourse avec le crédit public et les finances de l'État;* par M. A. Courtois fils, de la Société d'Économie politique de Paris. 2e édition, revue et augmentée. 1 fort vol. in-18. 4 fr. 50 c.

Le succès du livre de M. Courtois a été considérable : la première édition a été épuisée rapidement, et, quoique dès son origine cet ouvrage fût infiniment supérieur à tous ceux qui ont été publiés sur ce sujet, l'auteur a refondu et augmenté de plus d'un tiers l'étendue de cette seconde édition. Nous pensons ne pouvoir mieux faire comprendre de quelle utilité est cet ouvrage et l'immensité de renseignements qu'il renferme qu'en donnant un extrait de la table des matières.

* **DES MONTS-DE-PIÉTÉ** *et des Banques de prêt sur gage en France et dans les divers États de l'Europe*, par A. Blaize, ancien directeur du Mont-de-Piété de Paris. 2 vol. grand in-8 (Paris, Pagnerre). Prix. . . . . 15 fr.

Cette seconde édition, considérablement augmentée, est divisée comme suit :

vième siècle; France, Belgique, Hollande, Prusse, Autriche, Bohême, Lombardo-Vénétie, Russie, Bavière, Saxe, Villes libres, Espagne, Portugal, Piémont, Toscane, États-Romains, Grande-Bretagne, Angleterre et Écosse, Irlande, États-Unis, Chine. — TOME II. Troisième partie. Administration. Chap. Ier. Administration du Mont-de-Piété. — II. Service de l'inspection. III. Service de la caisse. — IV. Service de l'engagement. — V. Service des magasins. — VI. Service de la vente. — VII. Service de la liquidation du boni. — VIII. Service de la comptabilité et du contrôle. — IX. Succursale. — X. Bureaux auxiliaires. — XI. Commissionnaires. — XII. Commissaires priseurs appréciateurs. — XIII. Statistique du Mont-de-Piété. — Quatrième partie. Législation du prêt sur gage.

ÉTUDES MONÉTAIRES *au point de vue de l'adoption par tous les peuples de l'uniformité de poids, de mesures et de monnaies*, par A.-D. Frichot. 1 vol. in-8. . 4 fr.

M. Frichot s'était déjà fait connaître par plusieurs écrits sur ces matières; son livre est plein de recherches et d'aperçus pratiques. Il sera consulté avec succès par toutes les personnes qui s'occupent tant de la question des monnaies en elles-mêmes que de l'application du système métrique chez les autres nations.

Table des matières: Chap. Ier. Observations rétrospectives. — Chap. II. Système décimal, législation monétaire. — Chap. III. Monnaie d'or; monnaies d'or et d'argent fondues en lingots pour l'exportation; tableau comparatif des monnaies d'or de tous les pays. — Chap. IV. Monnaie d'argent. Valeur des principales monnaies d'argent étrangères. Tarif des frais d'affinage perçus aux changes des monnaies. — Chap. V. Monnaie de billon. — Chap. VI. Monnaie de bronze. — Chap. VII. Retrait et transports. Démonétisation des anciennes pièces. Émission des nouvelles. — Chap. VIII. Moyens d'exécution. — Chap. IX. Prix de fabrication. — Chap. X. Billet de banque. — Chap. XI. Administration des monnaies et médailles. — Chap. XII. De la régie administrative et du libre exercice de commerce des métaux précieux. Tarif du prix des médailles. — Chap. XIII. Fabrication monétaire. — Appendice. Médailles historiques.

• **CRISE MONÉTAIRE.** De la situation respective des grands États commerçants. De la crise et de ses causes Du rôle important de la monnaie, de la Bourse et du Crédit mobilier. De la Banque de France. De la production et du mouvement des métaux précieux. De la lèpre du lucre; par L. Muret de Bord. Br. in-8 (Paris, Chaix).. 1 fr.

• **DE L'OR ET DE L'ARGENT.** *Leur origine; quantité extraite dans toutes les contrées du monde connu, depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1855. Accumulation actuelle de ces métaux dans les principaux États, et leur rapport mutuel suivant leur poids et leur valeur, par Narcès Tarassenko-Otreschkoff, gentilhomme de la chambre de S. M. l'empereur de Russie, conseiller d'État, etc. Paris, Guillaumin et Cie; Saint-Pétersbourg, S. Dufour. Tome premier. 1 vol. in-8. Prix. . 7 fr. 50 c.

L'ouvrage formera deux volumes. Le deuxième est sous presse et paraîtra prochainement

Le tome Ier se divise en deux parties, savoir: Première partie: *Origine de l'or et de l'argent et manière d'extraire ces métaux.* Deuxième partie: *Quantités d'or et d'argent extraites dans toutes les contrées du monde connu, depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1855.

Voir, page 32 du *Catalogue*, l'ouvrage de M. Stirling intitulé:

De la Découverte des mines d'or en Californie et en Australie, etc. 1 v. gr. in-18. 2 fr. 50

• La Banque nouvelle. *Projet de réforme du système financier*, au moyen de la démonétisation de toutes les valeurs, par M. James Nobel. Brochure in-8. Prix. . . . . 1 fr.

A propos du crédit commercial et industriel belge (Bruxelles, Aug. Decq, 1856). Broch. in-8. . . . . 1 fr. 25

(Renferme des renseignements sur l'organisation du Crédit mobilier de France.)

TABLEAUX GRAPHIQUES *sur les question d'intérêts et de finances*, par Eugène Pereire. 2e édition, contenant 15 planches et une introduction explicative. 1 vol, in-4 cartonné. Prix . . . . 10 fr.

Cet ouvrage contient :

1° 8 tableaux sur les questions d'intérêt et d'annuités;

2° 7 tableaux statistiques, tables de mortalité, sur les assurances, monnaies, cours des fonds publics, etc.

Ces tableaux sont :

I. Tableau de l'intérêt simple qui sert : 1° à déterminer l'intérêt simple d'un capital quelconque pour un nombre donné de jours ; 2° à calculer la commission des agents de change (1/8 p. 100) ; 3° à convertir les jours en fractions décimales de l'année de 365 jours, et réciproquement.

II. Conversion des rentes perpétuelles : ce tableau indique le taux de l'argent qui correspond aux différents cours de la rente, et réciproquement.

III. Tableau de l'intérêt composé, qui sert à déterminer le montant d'un capital placé à intérêt composé pendant un nombre d'années donné.

IV. Intérêt composé : ce tableau représente l'accroissement progressif de 1 fr., placé à intérêt composé, et indique après combien d'années un capital est doublé, triplé...... centuplé.

V. Escompte par jours : ce tableau donne directement l'escompte commercial en dedans d'une somme payable dans un certain nombre de jours.

VI. Escompte par années : ce tableau sert à trouver la valeur actuelle d'une somme d'argent payable au bout d'un certain nombre d'années.

VII. Tableau des annuités qui permet de résoudre toutes les questions relatives aux annuités et sert principalement à trouver la valeur actuelle d'un certain nombre de payements périodiques.

VIII. Tableau des annuités et des amortissements qui fournit directement l'annuité au moyen de laquelle un capital est remboursé dans un certain nombre d'années, et sert à résoudre toutes les questions d'annuités et d'amortissements.

Les tableaux statistiques sur la mortalité et les assurances sont au nombre de sept, savoir :

IX. Tableau comparatif des principales tables de survie, représentant les tables de Deparcieux. Duvillard et de Montferrand (pour la France) ; celles de Susmilch (pour Vienne, Autriche) ; de Price (pour Northampton, Angleterre) ; et celle construite d'après l'hypothèse de Moivre.

X. Ce tableau représente une table de survie et indique, en outre, la mortalité annuelle pour chaque âge, la vie moyenne, la valeur actuelle des rentes viagères et des assurances sur la vie, ainsi que la rente viagère correspondant à une prime fixe.

XI. Ce tableau est une conséquence des principales tables de survie, il permet de comparer leurs variations relatives pour la mortalité annuelle de chaque âge : ce résultat est utile pour l'évaluation exacte des rentes viagères et des assurances sur la vie.

XII. Ce tableau indique depuis 1800 jusqu'à 1856, année par année, le prix moyen du pain et le nombre de décès de la ville de Paris.

XIII. Ce tableau offre l'état de la dette consolidée, depuis le commencement du siècle jusqu'en 1856; il indique année par année le montant de la dette inscrite, et en particulier celui de chacune des quatre rentes (5 p. 100, 4 1/2 p. 100, 4 p. 1 0 et 3 p. 100).

XIV. Ce tableau est le résumé historique du cours des rentes 5 p. 100 et 3 p. 100, depuis la consolidation du tiers de la dette publique (1797) jusqu'à nos jours.

XV. Ce dernier tableau embrasse les principaux systèmes monétaires du monde, ainsi que les subdivisions qui s'y rattachent ; il donne tous leurs rapports réciproques, et permet d'opérer la conversion, au pair, d'une monnaie en une autre.

Ces tableaux sont le complément des *Tables numériques de l'intérêt* (1) que nous avons construites dans le même but, et peuvent, jusqu'à un certain point, les remplacer, lorsque le défaut de temps ne permet pas de recourir à des calculs toujours assez longs ; ils fournissent le moyen d'apprécier et d'envisager d'un coup d'œil toutes les variations qu'entraînerait un changement apporté à l'une des données qui servent de base aux différentes questions.

Cet ouvrage joint à une exposition nette et concise l'avantage d'une représentation exacte de l'ensemble des théories que nous avons cherché à appliquer.

Dans chaque tableau est traitée une classe spéciale de problèmes dont la solution est figurée par autant de courbes qu'on a considéré de taux d'intérêt. Ce résultat est précieux pour beaucoup de personnes qui peuvent ainsi se dispenser de recourir à des calculs souvent fort compliqués.

Enfin, en étudiant la forme et les distances respectives des courbes de même espèce, il est toujours facile d'imaginer et de déterminer, avec une exactitude suffisante, les courbes intermédiaires qui correspondraient à un taux d'intérêt quelconque non compris dans les tableaux.

LA CIENCIA DE LA CONTRIBUCION, par D. Luis-Maria Pastor, ex-ministro de hacienda. con un Discurso preliminar de D. Buenaventura-Carlos Riban. Madrid, Bailly-Baillière, 1856. 2 vol. grand in 8 brochés en 1 vol. Prix . . . . 12 fr.

« L'ouvrage de M. Pastor est l'œuvre d'un financier instruit, connaissant non-seulement les institutions et l'histoire financière de son pays, mais encore celles des autres Etats européens, tout au moins spécialement celles de la France et de l'Angleterre. » (De Parieu, *Journal des Economistes*, n° 6, 2° série.)

EXAMEN DE LA HACIENDA PUBLICA DE ESPANA, par D.-J.-A. Conte. Cadix, 1855. 4 vol. in 8. Prix. . . . . 30 fr.

L'ouvrage de M. Conte est ainsi divisé:

Livre Ier. Des dépenses publiques. — Livre II. Des revenus publics. — Livre III. De l'administration et de la comptabilité des finances publiques. — Livre IV. De la monnaie et du crédit.

SOUS PRESSE, POUR PARAITRE EN DÉCEMBRE 1856 :

DU CRÉDIT ET DE LA MONNAIE, *ouvrage théorique et pratique*, par M. P.-P. Abrial. 1 vol. in 8.

---

(1) Ces *Tables numériques de l'intérêt* formeront 1 vol. in-4. Elles sont sous presse et paraîtront prochainement.

HISTOIRE. — POLITIQUE. — ETC.

ÉTUDES SUR COLBERT, ou *Exposition du système d'Économie politique suivi en France de* 1661 *à* 1683, par M. Félix Joubleau. 2 vol. in-8. Prix. . . . . . 12 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 5 janvier 1856.

« J'ai revu, dit M. Joubleau, avec la plus scrupuleuse attention, toutes les pièces et documents qui m'ont servi, tous les chiffres calculés ou déduits de numération ou de statistique, et j'ose affirmer que je n'en ai pas laissé passer un seul que je n'aie soumis de nouveau, à cette heure suprême de la publication, à l'épreuve d'un examen sévère. La statistique était, suivant moi, la partie difficile de ma tâche; l'admiration de Colbert, que je voudrais inspirer aussi profonde que je la ressens, n'a cependant en moi rien que de réfléchi; aussi je ne pouvais mieux faire, pour me défendre de l'esprit de système et en défendre les autres, que de justifier par des chiffres ses succès en finances, en industrie, même en marine; toutefois les chiffres ne viennent que pour appuyer les raisonnements; ils sont la conséquence des principes que j'ai toujours eu soin de faire passer avant eux; quant aux principes, je les ai exposés avec le même scrupule; car j'ai été assez heureux pour les trouver tout tracés de la main même de Colbert, dans une pièce fort développée que j'ai reproduite tout entière. C'est véritablement le programme de ce grand ministre, et ce document mérite de prendre rang parmi les plus importants de notre histoire. J'en ai fait la base de mon travail, le texte dont mon livre n'est rien que le développement, le cadre du système auquel j'ai rattaché tous les autres documents pour expliquer les actes, les attaquer ou les défendre; on voit que les pièces justificatives, surtout les textes de Colbert, sont une partie importante de mon livre; je prie qu'on le lise avec soin; je puis affirmer que rien n'a encore été publié qui jette tant de jour, verse tant de lumière sur le secret de la grandeur de Louis XIV, et de la prospérité de la France sous son règne. »

Extrait du rapport de M. Am. Thierry:

« Si l'auteur du Mémoire couronné, M. Joubleau, professe en théorie des doctrines plus larges que celles du célèbre ministre dont il a été l'historien, du moins il admire l'homme comme il le doit, et sait reconnaître la grandeur de l'œuvre. Les manuscrits et les papiers de Colbert ont beaucoup servi à son travail; en y fouillant avec intelligence, il a trouvé de quoi rajeunir un sujet si souvent traité.

Voir, page 34 du *Catalogue général*, un autre ouvrage sur le même sujet, par M. Pierre Clément, membre de l'Institut, intitulé :

Histoire de la vie et de l'administration de Colbert. 1 vol. in-8. Prix. . . . . . 8 fr.

JEAN BODIN ET SON TEMPS. *Tableau des théories politiques et des idées économiques au seizième siècle*, par M. H. Baudrillart, professeur suppléant au Collége de France. 1 fort vol. in-8. Prix. 7 fr. 50 c.

Nous revenons sur cet ouvrage, annoncé déjà page 35 de notre *Catalogue*, parce qu'il a été, depuis lors, l'objet d'un rapport de M. Passy devant l'Académie des sciences morales et politiques et d'une récompense académique de premier ordre (grand prix Montyon). Nous citons ici quelques fragments du rapport de M. Passy:

« M. Baudrillart ne s'est pas trompé en pensant que nul siècle ne mérite autant que le seizième d'être étudié au point de vue des théories économiques et politiques qu'il admit ou vit éclore. Son livre a pour but d'en présenter le tableau, et c'est dans les œuvres de l'homme qu'il regarde avec raison comme le représentant le plus complet de la science politique de l'époque qu'il est allé chercher les données et les lumières que requérait son travail.

« Bodin, d'ailleurs, fut en réalité homme d'une haute et puissante intelligence. Les éloges qu'en ont faits Bayle et Hallam n'ont rien d'exagéré, et nul doute qu'il n'ait contribué, plus qu'aucun autre écrivain de l'époque, à l'avancement de la science politique.

« Avant d'aborder l'examen des pensées émises par Bodin, M. Baudrillart s'est attaché à réunir dans un tableau général l'ensemble des théories politiques, des idées économiques et sociales de la France du seizième siècle. C'est un tableau tracé d'une main ferme et exercée. Il fallait, pour l'exécuter, saisir la pensée humaine dans le passé, en suivre les évolutions diverses et signaler les influences qu'elle avait subies. M. Baudrillart n'y a pas manqué; il a montré quels avaient été en matière gouvernementale les vœux et les principes exprimés par les états généraux jusqu'au seizième siècle; il a caractérisé les systèmes qui apparurent successivement, signalé l'effet des publications des écrivains et des réformateurs, exposé le mal fait par Machiavel et par son école, mesuré la puissance des doctrines du protestantisme, leurs conséquences religieuses et civiles, les aberrations nées des passions soulevées par les luttes du moment; rien d'essentiel n'a été omis par lui, et il a rendu facile l'intelligence de l'état des esprits à une époque où, du sein des bouleversements les plus redoutables, devaient sortir la plupart des améliorations sociales dont le monde moderne recueille les fruits. . . . .

. . . .

« Les œuvres de Bodin sont nombreuses et diverses. Parmi les sujets qui, de son temps, occupaient et passionnaient les esprits, il n'y en a pas un qu'il n'ait abordé; mais son œuvre capitale, celle qui le place au plus haut rang parmi les publicistes, c'est sa *République*, livre trop peu lu de nos jours, et qui cependant renferme un grand nombre des vues et des idées auxquelles les progrès de la science n'ont rien ôté de leur valeur originaire......

« Nous ne suivrons pas M. Baudrillart dans l'analyse ingénieuse et pénétrante qu'il fait du droit et des principes contenus dans les six livres de sa *République*. Il faut lire l'ouvrage même pour en saisir tout le mérite.

« Il fallait une vaste érudition, une sagacité rare, pour démêler, à travers l'abondance souvent verbeuse et diffuse de Bodin, l'essence même de sa pensée. M. Baudrillart y a constamment réussi, et ses observations ont tiré la vérité des ombres qui la défiguraient. Il fallait, pour faire comprendre l'ordre, l'enchaînement et la valeur fondamentale d'idées parfois isolées ou mal coordonnées, un choix judicieux de citations et des commentaires habilement distribués. A cet égard, M. Baudrillart n'a rien laissé à désirer, et c'est bien Bodin qui revit tout entier dans les pages qu'il lui a consacrées. Il fallait, en outre, un style à la fois vif et ferme, souple et nerveux, pour reproduire et caractériser distinctement des doctrines parmi lesquelles il en est qui, sorties à peine de leur germe, ne s'offrent encore chez Bodin que sous des formules indécises. Ce style est naturel à M. Baudrillart et nulle part ne lui fait défaut. C'est un livre utile et sérieux que celui de M. Baudrillart. Nul doute que les hommes de science n'en sentent tout le mérite et qu'auprès d'eux le succès n'en soit sûr et certain. »

HISTOIRE POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS, *depuis les premiers essais de colonisation jusqu'à l'adoption de la Constitution fédérale*, 1620–1789, par ÉDOUARD LABOULAYE, professeur de législation comparée au Collége de France, membre de l'Institut. Tome premier : *Histoire des colonies*. 1 vol. in-8. Prix. . . . . 8 fr.

« M. Baudrillart, en rendant compte de ce livre dans le *Journal des Economistes* du 15 avril 1856, après en avoir fait ressortir le mérite, termine en engageant le lecteur à lire en entier « le mâle et substantiel ouvrage de M. Laboulaye, » même après le livre célèbre de M. de Tocqueville sur la démocratie en Amérique; il y trouvera encore, dit-il, à élever son âme, ce qui est toujours une bonne chose, à instruire son esprit et à rectifier son jugement, ce qui n'a jamais été plus opportun, par le temps qui court. »

LECTURES SUR L'HISTOIRE ET LES PRINCIPES DU COMMERCE CHEZ LES ANCIENS, par M. J.-W. GILBART, administrateur général de la Banque de Londres et Westminster; traduit de l'anglais par M[lle] F. G. 1 vol. in-18. Prix.. 1 fr. 50 c.

Cette série de lectures fut faite à Watterford en 1833, l'auteur étant alors administrateur de la succursale de la banque provinciale d'Irlande. « L'ordre judicieux, l'heureux esprit d'analyse, le choix et la classification des faits, dit M. Wyse, la déduction raisonnée des principes, le style admiré de l'homme instruit et pourtant à la portée de l'ignorant, était, à mon sens, le meilleur exemple pratique que M. Gilbart pût présenter du charme et de l'utilité des institutions littéraires. »

Voici la TABLE DES MATIÈRES, 1re Leçon. Du commerce de l'Égypte ancienne. — 2e Leçon. Du commerce de la Grèce ancienne. — 3e Leçon. Du commerce de Tyr et de Carthage. — 4e Leçon. Du commerce des anciens Romains. — 5e Leçon. Du commerce des anciens avec les Indes orientales.

DIPLOMATES ET PUBLICISTES, par M. CH. VERGÉ, avocat, docteur en droit. 1 vol. in-8. Prix. . . . . 4 fr.

Il est difficile d'isoler de l'étude du droit des gens la biographie des personnages qui ont pris part aux grands événements de notre siècle. Cette connaissance est même nécessaire pour en faire comprendre les vicissitudes et le développement. C'est cette pensée qui a inspiré les études réunies par M. Ch. Vergé. Maurice d'Hauterive, Ancillon, de Gentz, Pinheiro-Ferreira, d'Entraigues, Sieyès, Chateaubriand, Mignet, dont il fait connaître la vie et les ouvrages, par la dissemblance de leurs opinions, par la diversité des nationalités, par la variété des temps et des événements au milieu desquels ils ont vécu, suffisent à nous montrer ce qu'est devenue la science du droit des gens pendant les orages de la République et de l'Empire, pendant les temps plus calmes de la Restauration et de la royauté de 1830. La connaissance des faits et des doctrines, l'impartialité dans leur jugement, recommandent cette publication.

LE BRÉSIL, par M. CH. REYBAUD. 1 vol. in-8. Prix. . . . . 4 fr.

Voici les titres des chapitres qui composent ce volume : INTRODUCTION. — Notions historiques et géographiques. — Constitution. — Situation intérieure. — Situation extérieure. — Colonisation.

Cet ouvrage donne sur la situation économique, financière et politique de l'empire sud-américain, des notions neuves, curieuses et puisées aux sources officielles. L'accroissement que prennent chaque jour nos relations de l'Europe avec le Brésil et le mouvement prononcé de civilisation et de progrès qui s'y manifeste donnent un vif intérêt à cette publication.

« On trouve dans ce livre toutes les qualités dont M. Charles Reybaud a si longtemps donné des preuves anonymes dans la presse quotidienne, dont il a été une des plumes les plus claires.

les plus correctes et les plus mesurées pendant la période constitutionnelle et parlementaire; il est écrit avec un grand sens politique des hommes et des choses politiques et économiques de l'Europe. Les sentiments et les jugements politiques y sont formulés avec modération; les opinions économiques y sont fermement libérales, les faits y sont présentés dans une élégante simplicité, les théories débattues avec une grande supériorité, mais sans aucune prétention; les éloges et les critiques formulés avec cette retenue et ce bon goût qui conviennent aux esprits fins et délicats. » (*Journal des Économistes*, 9 mai 1856.)

LES PROVINCES ARGENTINES ET BUÉNOS-AYRES, *depuis leur indépendance jusqu'à nos jours.* Etude historique et économique au point de vue de l'état actuel des choses dans ces contrées, par M. Th. Mannequin. Brochure grand in-8 Prix. 1 fr. 50 c.

* **ÉTUDES CONTEMPORAINES SUR L'ALLEMAGNE ET LES PAYS SLAVES,** par Édouard Laboulaye, professeur de législation comparée au Collége de France, membre de l'Institut. 1 vol. grand in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50 c.

Liste des chapitres : Le premier partage de la Pologne. — Georgei et Kossuth, ou la Hongrie en 1848. — Les Serbes. — L'Albanie. — Frédéric-Charles de Savigny. — M. de Rodowitz. — Gervinus.

* **HISTOIRE DES CAUSES DE LA GRANDEUR DE L'ANGLETERRE** depuis les origines jusqu'à la paix de 1763, par Charles Gouraud. Paris, Durand. 1 vol. in-8. Prix. . . . . 7 fr.

Cet ouvrage de M. Ch. Gouraud, le principal organe du parti protecteur, est divisé ainsi qu'il suit :

Livre I. Les origines. — II. La virilité. — III. La prépondérance.

* Esquisse sur le Canada, *considéré sous le point de vue économiste,* par J.-C. Taché, membre du parlement canadien et commissaire du Canada à l'Exposition universelle. In-18, avec une carte. Paris, Bossange et fils. Prix. . . . . 1 fr. 50 c.

DE LA GUERRE ET DES ARMÉES PERMANENTES, par M. P. Larroque, ancien recteur de l'Académie de Lyon. Ouvrage couronné par le comité du Congrès de la paix de Londres. 1 vol. in-8. Prix. 5 fr.

Ce livre, qui vient d'être couronné par la Société de la Paix de Londres, appelle l'attention de tous les hommes pensants. L'auteur s'est proposé la tâche, difficile aujourd'hui plus que jamais, d'éclairer l'opinion sur tout ce qui se ratache à l'institution de la force publique, et de fixer les principes relatifs à cette grave matière. Son livre se divise en trois parties. Dans la première, qui est un Précis sur l'origine et l'accroissement des armées permanentes dans l'Europe moderne, il fait voir, en s'appuyant constamment sur les documents authentiques de l'histoire, qu'à de rares exceptions près, les princes n'ont combattu que pour la satisfaction de leur ambition personnelle, ou par des motifs de vaine gloire, ou pour imposer d'autorité des croyances religieuses, ou pour vider des futiles contestations. Les jugements qu'il porte sur les événements militaires des deux cents dernières années, sans se laisser jamais arrêter par la crainte de heurter le préjugé français, si favorable à la gloire des armes, doivent particulièrement exciter un haut intérêt. Dans la deuxième partie, qui est un relevé statistique du personnel et du matériel des établissements militaires de l'Europe, il démontre que la guerre, et à son défaut la paix armée, coûte infiniment plus qu'on ne le croit communément, et qu'en dévorant infructueusement la plus grande partie des ressources financières des États, elle empêche leur prospérité présente en même temps qu'elle est un des plus grands obstacles au progrès de la civilisation. Dans la troisième partie enfin, qui est la plus importante de son livre, M. Larroque, énumérant les inconvénients politiques, moraux et sociaux des établissements militaires, met à nu toutes les plaies de la guerre, et ce spectacle est de nature à inspirer la plus profonde horreur à tout esprit droit et honnête. Mais, si l'auteur s'était borné à ce rôle, déjà si souvent rempli par d'autres écrivains, il eût cru ne faire qu'une œuvre inutile; il a donc cherché et il indique le remède au mal ou mieux le moyen de le prévenir. Ici l'utopie n'a rien à faire; la démonstration est rigoureuse et complète et aussitôt qu'une grande nation, comme la France et l'Angleterre, le voudra, la guerre sera désormais impossible en Europe.

M. Joseph Garnier termine ainsi l'examen analytique qu'il a fait de cet ouvrage remarquable dans le numéro de juillet 1856 du *Journal des Economistes :*

« En résumé, le livre de M. Larroque est l'œuvre d'un intelligent et chaud partisan de l'humanité; il est écrit avec verve et passion, mais avec la passion du bien; il est plein de faits et d'arguments en faveur de la thèse qu'il soutient, et nous ne saurions trop en recommander la lecture et en désirer la propagation. C'est un bon livre; c'est une bonne action. »

EXAMEN DU DROIT PÉNAL DE M. ROSSI. *Rapport à l'Académie des sciences morales,* par M. Odilon Barrot, membre de l'Institut. Broch. grand in-8 de 170 pages. Prix. . . . . 3 fr.

COURS DE COMMERCE OU GUIDE DU COMMERÇANT ET DU TENEUR DE LIVRES, *en matière d'Arithmétique commerciale et d'Opérations de commerce*, par Gustave Mongin, arbitre du commerce, professeur de comptabilité, ex-teneur de livres à Nantes. 1 vol. in-8. Prix. . . . . 5 fr.

Cet ouvrage est divisé en trois parties; savoir : Première partie. *Traité d'Arithmétique réduite à sa plus simple expression.* — Seconde partie. Applications de l'arithmétique aux opérations du commerce, telles que intérêts, négociations, escomptes, changes, arbitrage, ordres, échéances communes, factures, règlements simples et composés, comptes de ventes, comptes de courtage, comptes courants à intérêts, comptes de navires, armements et désarmements. — Troisième partie. *Traité complet de Tenue de livres et de comptabilité générale en partie double et en partie simple*, suivi du compte de liquidation, des comptes en participation, de l'application des principes de la tenue des livres à plus de 600 opérations commerciales avec modèles de tous les registres du commerce, des moyens de passer les écritures au Livre-Journal, par quinzaine, par mois, et terminé par la Tenue des livres en partie double, par un seul registre dit Journal-Grand-Livre.

Voir, page 50 du *Catalogue général*, la liste des ouvrages sur la *Tenue des livres* et sur la *Comptabilité* en général, notamment ceux de MM. Courcelle-Seneuil, Bozenet, Degrange, Leguet, etc.

*Compte rendu du Banquet offert a Montpellier, le 13 septembre 1856, par l'agriculture, le commerce et l'industrie du département de l'Hérault, à M. B. Oliveira, membre du Parlement anglais, président du comité pour la réduction des droits d'entrée sur les vins en Angleterre. Broch. in-8. Prix. . . . . 50 c.

SOUS PRESSE, POUR PARAITRE LE 1er DÉCEMBRE:

La 2e édition augmentée et corrigée du

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES, ou *Manuel des affaires* par M. Courcelle-Seneuil. 1 fort vol. in-8. Prix. 7 fr. 50 c.

Le succès rapide de ce nouvel ouvrage de M. Courcelle-Seneuil s'explique facilement par son mérite, son utilité et surtout par son à-propos. L'activité humaine, faute d'autre aliment, s'est portée avec une ardeur sans pareille vers les affaires commerciales, industrielles ou agricoles. Si tout le monde y a pris part, tout le monde ne s'en est pas bien trouvé; beaucoup n'y ont recueilli que d'amères déceptions. C'est que la connaissance des affaires ne s'improvise pas en un jour, et qu'à défaut d'expérience il est nécessaire de s'éclairer des conseils de la sagesse.

Le livre de M. Courcelle-Seneuil est un guide éclairé et un conseiller désintéressé. C'est la première fois qu'un homme d'un grand savoir, un économiste distingué, réunissant à une véritable connaissance pratique des affaires, un admirable bon sens et une profonde sagacité, n'a pas cru déroger en écrivant un *Manuel des affaires* désormais indispensable à tout négociant, commerçant, industriel, agriculteur, etc., etc.

Voir page 68 du *Catalogue* la *table des matières*.

LÉGISLATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE. DOUANES.

LÉGISLATION INDUSTRIELLE, contenant le *Code des Prud'hommes, avec le Recueil des lois, décrets, ordonnances et arrêtés concernant la justice industrielle*, par A.-G.-N. Lingée, anc. président de conseil de prud'hommes. 2e édit. 1 vol. gr. in-18. 3 fr.

Table des chapitres. Introduction. Livre premier. De la création des Conseils de prud'hommes. — Chap. I. Origine des prud'hommes. — II. Création des Conseils de prud'hommes. — Livre deuxième. Attributions et organisation des Conseils de prud'hommes.—Chap. I. Attributions des prud'hommes. — II. Organisation du Conseil. — III. De la constitution du Conseil. — IV. Dispositions diverses. — Livre troisième. De la manière dont fonctionnent les Conseils de prud'hommes. — Chap. I. Du bureau particulier ou de conciliation. — II. Du bureau général ou de jugement. — III. De la juridiction en matière de police. — IV. Notions diverses à l'usage des prud'hommes. — Livre quatrième. Du contrat d'apprentissage. — Chap. I. Considérations générales. — II. Objet et conditions du contrat. — Livre cinquième. — Du contrat de louage, d'ouvrage et d'industrie.— Chap. I. Considérations générales. — II. Nature et objet du contrat. — III. Règles et obligations du louage à temps, à façon, et du marchandage. — IV. Du livret, des avances aux ouvriers et du règlement de compte entre le fabricant et le chef d'atelier.

. . . .

« La législation des prud'hommes, longtemps enfermée dans les limites étroites qui lui ont été tracées lors de son origine, s'élève progressivement au niveau des besoins de l'industrie; il n'en devient que plus urgent de connaître les lois sur lesquelles est fondée son existence, et de se

bien pénétrer du principe qu'elles renferment, celui de l'*équité*, qui doit être la science primitive des prud'hommes. C'est pour les préserver des écarts de l'inexpérience, pour leur rendre facile l'application des prescriptions législatives, que je me suis déterminé à publier cet ouvrage, qui contient la nomenclature des *lois*, *décrets*, *ordonnances*, *arrêtés* et *règlements* qui constituent la juridiction des prud'hommes ! »

Ce livre, dans lequel sont encadrés les éléments de la juridiction des prud'hommes et de la procédure qu'elle comporte, est le résultat de l'expérience acquise par l'auteur pendant vingt années d'exercice de ses fonctions de président.

C'est dans la pratique et la solution des affaires soumises aux conseils des prud'hommes, c'est dans l'interprétation et l'application des lois, décrets et règlements qui régissent cette juridiction, que M. Lingée a puisé les éléments de son excellente publication, remarquable surtout par la précision des commentaires tendant à aplanir les difficultés que présente la bonne administration de la justice.

COMMENTAIRE DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS EN COMMANDITE par actions, ou Droits, devoirs et obligations des gérants, conseils de surveillance, actionnaires et fondateurs de sociétés en commandite anciennes et nouvelles, par M. EUGÈNE PAIGNON, ancien avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation. 1 broch. in-8 . 2 fr.

La loi du 17 juillet 1856 sur les *Sociétés en commandite par actions* a inauguré une ère nouvelle pour l'esprit d'association. Elle a réglé son essor et l'a soumis à des restrictions nombreuses. Quel que soit l'avenir de cette loi, quelque atteinte qu'elle porte aux principes de liberté industrielle et commerciale, il faut lui obéir. Aussi est ce un besoin pour chacun de ceux qu'elle intéresse, gérants, conseils de surveillance, actionnaires, d'en étudier les dispositions sévères. C'est dans ce but que M. Paignon a publié le *Commentaire* que nous annonçons, tout en réservant son opinion sur la valeur de la loi elle-même, qu'il croit susceptible de grandes améliorations. Le travail est précis, substantiel, comme tous ceux qui sortent de la plume de l'auteur, et à la portée de tous ceux qui, par état ou par position, sont obligés de connaître cette loi toute d'affaires, destinée à gouverner les intérêts les plus vivaces de notre époque.

M. Paignon est l'auteur de l'ouvrage ci-après, annoncé page 44 du *Catalogue général* :

THÉORIE LÉGALE DES OPÉRATIONS DE BANQUE. *Droits et devoirs des banquiers, en matière de commerce d'argent*. 1 vol. in-8. Prix . . . . 7 fr. 50 c.

DICTIONNAIRE DES ASSURANCES TERRESTRES. *Principes, Doctrine, Jurisprudence, Statistique, Économie de l'assurance, Concordance des polices françaises avec les polices et les codes étrangers*. Analogie avec les assurances maritimes et fluviales, par M. LOUIS POUGET, avocat. 2 fort vol. grand in-8. . . . . 24 fr.

M. Pouget a déjà publié (Voir page 71 du *Catalogue*, 1er *Suppl.*) :

ASSURANCES SUR LA VIE. Brochure grand in-8. Prix. . . . . 2 fr. 50 c.

Nous avons en outre l'ouvrage suivant omis dans notre *Catalogue général* :

COUP D'ŒIL SUR LES ASSURANCES SUR LA VIE DES HOMMES, suivi de la comparaison des deux modes d'assurances, mutuelles et à primes, contre l'incendie ; terminé par une notice historique et critique sur la caisse Lafarge. 4e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, par J.-B. JUVIGNY. 1 v. in-8. 2 fr. 50 c.

OBSERVATIONS *sur les modifications proposées à la loi du* 5 *juillet* 1844, relative aux brevets d'invention, par A.-F. LEGENTIL. Broch. in-8. Prix. . . . . . . 1 fr. 50 c.

« Cet écrit est plein de raisons et annonce une parfaite connaissance de la matière qui y est traitée. »

M. Legentil fait textuellement connaître dans cette brochure les très-sérieuses objections développées dans le parlement anglais contre les abus et les illusions des patentés pour invention.

Sa conclusion, après avoir discuté et approfondi toutes les questions, est que le parti le plus sage consiste à s'en tenir à la loi existante.

SOUS PRESSE, POUR PARAITRE FIN NOVEMBRE :

La 3e édition du

TRAITÉ DES FAILLITES ET BANQUEROUTES, par M. A.-C. RENOUARD, conseiller à la Cour de cassation, ancien pair de France. 2 vol. in-8. Prix. . . . . 15 fr.

Cette 3e édition, entièrement refondue, est augmentée :

1° D'une analyse des travaux législatifs survenus en France et à l'étranger, notamment en Angleterre et en Belgique ;

et 2° d'un examen de toutes les questions, qui, depuis la publication de la 2e édition, ont été abordées ou résolues par les auteurs et surtout par la jurisprudence.

— Voir la note, page 44, du *Catalogue général* ; à cette même page se trouve annoncé le *Traité des Brevets d'invention*, du même auteur. 1 fort vol. in-8. Prix : 7 fr. 50.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS MENTIONNÉS DANS CE SUPPLÉMENT

TABLE DES PRINCIPALES DIVISIONS.

JOURNAL ET COLLECTIONS DIVERSES.

PARIS. — TYP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

PRINCIPES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

TYPOGRAPHIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

PRINCIPES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

M. GUILLAUME ROSCHER

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LEIPZIG

TRADUIT EN FRANÇAIS AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR

SUR LA DEUXIÈME ÉDITION

ET ANNOTÉS

PAR M. L. WOLOWSKI

MEMBRE DE L'INSTITUT.

TOME PREMIER.

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET CIE,

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,
du Dictionnaire de l'Économie politique, etc.

Rue Richelieu, 14.

1857


SEP 90

AVIS DE L'ÉDITEUR.

La collection des *Economistes et publicistes contemporains* comprend déjà les travaux de trois écrivains anglais justement renommés, *John Stuart Mill*, *Mac Culloch* et *Banfield*. Mais des productions d'une valeur non moins grande ont signalé le développement des études d'économie politique, au delà du Rhin : l'Allemagne n'a pas plus sur ce point que sur tant d'autres été infidèle à la réputation légitime de science et de profondeur qui lui est acquise pour les diverses branches des connaissances humaines.

Ces travaux remarquables sont peu répandus à l'étranger; c'est à peine si les noms d'hommes aussi considérables que *Rau*, *Robert Mohl*, *Hermann*, *Hoffmann*, *Roscher*, *Stein*, *Knies*, *Hannsen*, *Hildebrand*, *Fallati*, *Kosegarten*, *Helferich*, *Nebenius*, *Zachariæ*, sans parler de *J. Möser* et d'*A. Muller*, sont connus dans le reste de l'Europe occidentale. — *List* a été plus heureux, parce qu'on a cru, par une erreur singulière, pouvoir se servir de son *Economie politique nationale* comme d'une arme de guerre, au profit du système prohibitif, et *Thunen* a rencontré également un traducteur, grâce à l'impulsion que reçoit aujourd'hui la science de l'agriculture.

M. *Wolowski*, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), s'occupe d'un ouvrage qui permettra d'apprécier le caractère des services rendus à l'étude de l'économie politique par les savants distingués que nous venons de nommer. En attendant que ce travail puisse être pu-

blié, il a voulu faire connaître, d'une manière complète, l'œuvre la plus nouvelle et la plus remarquable qui ait paru de l'autre côté du Rhin, les *Principes d'économie politique* de M. *Roscher*, professeur à l'université de Leipzig.

Ce livre est un premier essai d'application de la *méthode historique* (illustrée par *Savigny*, *Eichhorn*, etc., dans l'étude de la jurisprudence) à l'étude de l'économie politique. Les investigations approfondies auxquelles M. *Roscher* s'est livré, l'immense érudition dont il a fait preuve, les curieux rapprochements historiques qui abondent dans son ouvrage, en rendent la lecture pleine d'intérêt et d'attrait, même pour les personnes étrangères aux travaux d'économie politique, sans parler des aperçus nouveaux, remplis de finesse et de vigueur, qui donnent un si haut prix à ce travail. Il suffit de le connaître, pour ne pas révoquer en doute que la *savante Allemagne* a, une fois de plus, mérité cette dénomination, et qu'elle a rencontré un digne interprète.

La première édition de l'ouvrage de M. *Roscher* a paru vers la fin de 1854 : deux années ont suffi pour l'épuiser. — L'auteur s'est remis à l'œuvre, et il a publié récemment la *seconde édition*, augmentée de recherches nouvelles.

Cette publication, revue, corrigée et augmentée, dans l'acception la plus sérieuse de termes dont on fait trop souvent abus, n'a paru qu'à la fin de 1856 ; elle a donc retardé la traduction de M. *Wolowski*, annoncée depuis un an, mais, ayant plus de temps, celui-ci a pu ne pas profiter du concours que lui avait d'abord offert un économiste habile, M. Horn, et exécuter par lui-même tout le travail, auquel il a maintenu ainsi un caractère de complète unité.

M. *Wolowski* a voulu profiter de toutes les modifications apportées par M. *Roscher* aux *Principes d'économie politique*, et il ne s'est pas borné à une simple traduction. Tout en s'attachant, avec une scrupuleuse fidélité, à reproduire *le texte*, alors

même que dans des cas peu nombreux, il est vrai, ses opinions n'étaient pas entièrement d'accord avec celles de M. *Roscher*, il a fait un double travail, dont le lecteur pourra apprécier l'étendue et l'importance.

La plupart des données statistiques fournies par M. *Roscher* remontaient à quelques années de date ; M. *Wolowski* les a soumises à une révision complète, en substituant les chiffres de 1855, 1856 et 1857 aux chiffres antérieurs.

Il a ajouté aux annotations, déjà si pleines de faits et d'enseignements, de l'œuvre originale, des annotations nouvelles, qui ont de beaucoup augmenté le volume de l'ouvrage. Quelques-unes de ces *notes* forment en réalité des chapitres étendus et complets, par exemple, celles sur la production de l'or, sur la répartition de la richesse publique et la division du sol, sur les derniers états de population, etc., etc.

Il a en même temps accru cette traduction de deux études, faites également d'après des travaux publiés en Allemagne, l'une sur la *politique de l'agriculture* (d'après un article de M. *Roscher*), et l'autre sur la *rente des propriétaires* (d'après un article de M. *Schütz*, professeur à l'Université de Tubingue).

Une *table des matières* par noms d'auteurs, et une *table analytique*, faciliteront les recherches et l'étude.

Enfin, M. *Wolowski* fait précéder cette publication d'une *préface* étendue, dans laquelle il traite de l'*application de la* MÉTHODE HISTORIQUE *à l'économie politique*.

Cette application, dont *Adam Smith* et *Malthus* n'ont pas méconnu l'importance, a été faite d'une manière complète par M. *Roscher* ; c'est là ce qui donne un cachet particulier à son œuvre, et ce qui en augmente le mérite. Philologue éminent, M. *Roscher* s'est d'abord fait connaître par un beau volume sur *la vie et les ouvrages de Thucydide*, ouvrage devenu classique en Allemagne. Versé dans l'étude approfondie de l'his-

toire et de la jurisprudence, et, comme, en général, tous les Allemands, initié aux spéculations les plus hautes des études philosophiques, M. *Roscher* réunit les qualités indispensables pour accomplir dignement l'œuvre à laquelle il s'est consacré, et qui réalise, dit M. *Wolowski*, l'alliance féconde des quatre grandes sciences *morales*, qui doivent se prêter un mutuel appui : la *philosophie*, l'*histoire*, la *législation* et l'*économie politique*.

PRÉFACE.

DE L'APPLICATION DE LA MÉTHODE HISTORIQUE

A L'ÉTUDE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

« Nunquam benè percipiemus usu ne-
« cessarium nisi et noverimus jus illud usu
« non necessarium. Nexum est et colliga-
« tum alterum alteri. Nulli sunt servi nobis,
« cur quæstiones de servis vexamus ? Digna
« imperito vox. » (Cuj., VII, *In titul. Dig. De justitiâ et jure.*)

« Homo sum, humani nihil a me alienum
« puto. » (Térence.)

« Ista præpotens, ac gloriosa philosophia. »
(Cicéron, *De or.*, I, 43.)

I.

Qu'on ne s'étonne point si au début de notre travail, destiné à signaler les résultats de l'application d'une méthode nouvelle à l'étude de l'économie politique, nous invoquons l'autorité d'un jurisconsulte, d'un poëte moraliste et d'un philosophe, et surtout qu'on ne nous accuse pas de faire un vain étalage de citations. Dans ces paroles, en effet, se rencontre l'expression la plus haute de la pensée qui a dicté ces lignes ; les recherches désintéressées de l'histoire, le sentiment profond des besoins divers, moraux et matériels de l'homme, et les lumières de la philosophie, doivent dominer les enseignements de la science dont le but est de nous apprendre comment

les *biens* appelés à satisfaire nos besoins se forment, se répartissent, circulent et se consomment.

Le dix-neuvième siècle n'offre pas seulement l'admirable spectacle du développement rapide et fécond de la puissance mécanique et des forces naturelles. Ce n'est là qu'un des aspects, nous pourrions même dire un des résultats du progrès général de l'esprit humain. La rénovation des études intellectuelles et morales a servi de point de départ à l'application des conquêtes de la pensée : la science a précédé l'art.

Au premier rang viennent se placer la *philosophie*, qui nous initie à la connaissance de la nature humaine, base du droit, et qui nous en traduit les aspirations légitimes; et l'*histoire*, cette *prophétesse* de la vérité, comme l'appelle un ancien, qui retrace le tableau fidèle des temps écoulés, en ne se bornant point à recomposer le squelette des faits, mais en suivant la progression vivante des événements et le développement organique des institutions.

Telle a été du moins l'œuvre des nobles esprits qui se sont consacrés à ressusciter la figure sincère des temps passés, tel a été le service qu'ils ont rendu, en accomplissant avec succès la réforme des études historiques, qu'ils ont tentée avec un rare dévouement et avec une merveilleuse sagacité.

Cette rénovation de l'histoire a exercé la plus féconde influence sur la philosophie, sur le droit, et nous pensons qu'elle ne sera pas moins utile à l'économie politique.

Elle nous a mis en garde contre la facile séduction des idées conçues *à priori*.

En nous montrant le résultat de la vie et de l'expérience des siècles, en nous apprenant par quels degrés l'esprit humain s'est élevé, et quelle éducation il a reçue du passé, elle a permis de remonter des phénomènes aux principes qui les gouvernent, et des faits à la loi ; elle a substitué l'œuvre lente et progressive du génie des peuples aux conceptions arbitraires, et aux constructions purement idéales.

Ce n'est pas qu'elle abdique les hautes leçons de la philosophie, ni qu'elle dénie *les rapports éternels qui résultent de la nature des choses.*

Loin de là, elle fournit une base solide aux investigations de la pensée, et comme une réponse, pour toutes les sciences morales, à cette spirituelle boutade de Rœderer : « La politique est un champ qui n'a été parcouru qu'en aérostat, il est temps de mettre pied à terre. »

Elle ne se borne pas non plus à décrire, elle *juge ;* si elle restaure le respect du passé, en détruisant nombre d'appréciations inexactes et passionnées, elle n'en fait point une idole ; elle l'interroge et le regarde en face, au lieu de l'adorer en baissant les yeux. C'est ainsi qu'en mettant au grand jour les liens nombreux qui nous y rattachent, elle évite à la fois les impatiences téméraires et les langueurs de la routine.

L'impartialité qu'elle nous enseigne n'est pas de l'indifférence ; la justice qu'elle rend aux siècles écoulés ne risque point de dégénérer en un vain scepticisme ou en un optimisme commode.

L'étude de l'histoire, ainsi comprise, a encore un autre mérite : elle nous habitue à ces recherches pa-

tientes, désintéressées, à ces labeurs de longue haleine, dont le résultat positif nous échappe d'abord, pour éclater d'autant plus brillant à nos yeux, quand une investigation sévère est parvenue à le découvrir. Elle nous dégage de la mortelle étreinte de l'*utilité immédiate*.

Rien de plus funeste à l'étude que cette impatience fébrile du résultat, qui ne domine que trop de nos jours, qui fait courir sans cesse au plus pressé et qui engendre les conclusions précipitées.

« Les recherches que l'on n'entreprend que par l'amour désintéressé de la science, dit le savant Hugo, un des maîtres de l'école historique du droit en Allemagne [1], celles dont on ne peut, de prime abord, se promettre avec certitude d'autre avantage que celui de la vérité et de la culture de l'esprit, sont précisément celles dont on est le plus richement récompensé. Ne serait-on pas arriéré dans toutes les sciences, si l'on ne s'était attaché qu'aux propositions dont l'utilité pour la pratique était déjà connue ? Ne tirons-nous pas aujourd'hui de telle découverte, un parti auquel son auteur n'avait jamais songé ? »

Sans doute cette tendance, si elle n'est pas elle-même contenue par d'autres exigences, n'est pas exempte de danger. On peut se laisser entraîner, par l'attrait propre à ces nobles études, à se retirer dans l'antiquité et tomber dans le mysticisme historique, qui finit par affirmer que tout ce qui a été est vrai, d'une manière absolue, et qui, ne se bornant point à

[1] Introduction au *Civilistisches Magazin*.

expliquer des phénomènes transitoires, les élève à la hauteur d'un principe. On doit éviter l'écueil signalé par Mallebranche :

« Les savants étudient plutôt pour acquérir une grandeur chimérique dans l'imagination des autres hommes, que pour donner à leur esprit plus de force et plus d'étendue. Ils font de leur tête une espèce de garde-meuble, dans lequel ils entassent sans discernement et sans ordre tout ce qui porte un certain caractère d'érudition; je veux dire tout ce qui peut paraître rare, extraordinaire et exciter l'admiration des autres hommes. Ils font gloire de rassembler dans ce cabinet d'antiquités, des antiques qui n'ont rien de riche et de solide, et dont le prix ne dépend que de la fantaisie, de la passion et du hasard. »

Un fastueux appareil d'érudition peut obscurcir la vérité, écrasée qu'elle est sous ce lourd attirail, au lieu de la mettre en relief; il peut aussi, en concentrant l'esprit sur la contemplation des vestiges matériels du passé, éloigner du mouvement intellectuel des temps présents, et faire vivre des savants, très-méritants d'ailleurs, comme des étrangers au milieu de leurs contemporains.

Sans le sentiment pratique et sans l'élévation de vues, on peut être un érudit, on n'est pas un historien. *Les arbres empêchent alors de voir la forêt,* dit un proverbe allemand.

Il faut suivre une autre voie, pour faire porter à cette noble étude son fruit le plus utile, qui est de nous préserver des *formules* ambitieuses et des chimères destructives.

« Le monde est inepte à se guarrir, dit Montaigne; il est si impatient de ce qui le presse, qu'il ne vise qu'à s'en défaire, sans regarder à quel prix. Nous voyons par mille exemples, qu'il se guarrit ordinairement à ses dépens. La décharge du mal présent n'est pas guarrison, s'il n'y a en général amendement de condition. Le bien ne succède pas immédiatement au mal : un autre mal peut lui succéder, et pire. Comme il advint aux tueurs de César, qui jettèrent la chose publique à tel point, qu'ils eurent à se respentir de s'en estre meslés. »

Tel est trop souvent le sort de ceux qui, s'abandonnant à leur imagination, sans consulter le passé, confondent avec des promesses de liberté, le despotisme des utopies, qu'ils prétendent imposer aux peuples, sous prétexte de les affranchir. Dédaigneux de l'œuvre des siècles, ils croient pouvoir édifier sur un sol bouleversé par l'œuvre de la destruction, et devenu tellement friable, qu'il ressemble à du sable mouvant.

Le mépris du passé se joint à la passion des réformes; on s'occupe de détruire, alors qu'il faudrait transformer. On condamne sans réserve tout ce qui a été, et l'on s'élance vers un autre avenir : les souffrances qu'on a traversées aigrissent l'esprit et le troublent. Parce qu'on a tout renversé, on croit qu'il est facile de tout créer, et l'on construit des systèmes, comme si le monde devait recommencer. L'orgueil de la liberté et des actions humaines devient le principe de la science, et, comme tout principe nouveau, il prétend à une domination exclusive et absolue. Le ratio-

nalisme domine, la philosophie abstraite méconnaît les traditions et les exigences de la vie des peuples; il n'y a plus, comme en géométrie, que des principes et des déductions.

Le souvenir d'une oppression récente fait que l'on procède à la manière de Tarquin; on veut niveler les sommités, au lieu de songer à élever les classes inférieures. La liberté, l'égalité dominent alors par leur côté *négatif*, au lieu d'exercer l'influence *positive* et bienfaisante qu'elles doivent avoir pour porter toutes les forces à leur plus haute puissance, pour ennoblir l'esprit, pour donner plus de ressort à l'âme et plus de vigueur à la pensée, pour créer ces formes variées et cette énergie morale, qui doivent nous rapprocher de l'égalité *finale* dans le sein de Dieu [1]!

On oublie que personne ne naît *libre*, que chacun doit apprendre à le devenir [2], et s'en rendre digne par le sévère exercice des mâles vertus! Parce que la forme est changée, l'on croit avoir modifié la nature humaine.

Il est tout simple qu'on néglige et qu'on dédaigne alors l'étude du passé: on cherche à lui échapper, pourquoi réveiller des souvenirs d'oppression et de misère. Le vieux monde a sombré, il est anéanti; paix aux morts!

Ou bien on le cherche encore après qu'on l'a dé-

[1] Feindlich ist des Mannes Streben
Mit zermalmender Gewalt
Geht der wilde durch das Leben
Ohne Rast und Aufenthalt.
(SCHILLER).

[2] Dunoyer, *De la liberté du travail.*

truit; et, sous prétexte de le déraciner, on s'attaque aux bases éternelles sur lesquelles repose la société humaine, aux lois que l'homme n'a pas faites et qu'il ne lui est pas donné de changer.

Le monde n'est plus qu'un vaste laboratoire dans lequel on se croit appelé à multiplier les expériences les plus téméraires: l'humanité n'est qu'une pâte flexible que chaque prétendu *penseur* veut pétrir à son gré, en la maniant arbitrairement, sous les faux dehors d'émancipation et d'indépendance.

Et, en effet, si la volonté humaine est toute-puissante, si les Etats ne se distinguent que par leurs frontières, si tout peut changer comme un décor d'opéra, sous la baguette magique d'un système, si l'homme constitue arbitrairement le droit, si l'on fait manœuvrer les peuples comme un régiment, quel champ immense pour l'application des rêves les plus audacieux, et quelle tentation pour s'emparer du gouvernement des choses humaines, si flexibles et si malléables! pour détruire et les droits du capital, et les droits de la propriété, afin de satisfaire sans peine d'ardentes convoitises et de fournir un aliment à la jouissance! Les Titans ont tenté d'escalader le ciel, et c'est pour aboutir au matérialisme le plus dégradant : le dogmatisme purement spéculatif s'abîme dans le *naturalisme*.

Tout a changé, hommes et choses; cependant les mêmes déclamations continuent; on veut encore retourner ce sol, que la herse de la révolution a récemment labouré, et l'on croit marcher dans la voie du progrès! On ne s'aperçoit point que l'on se trompe d'é-

poque, et que les anciennes hardiesses sont devenues un contre-sens. Sans s'inquiéter de savoir de quel côté penche le monde nouveau, on répète les mêmes paroles, on jure *in verba magistri*, et l'on vogue en pleine routine de destruction, en croyant faire du nouveau !

Rien de plus naturel que de voir ces excès provoquer un excès contraire. Par haine et par crainte de l'absolutisme révolutionnaire, on se réfugie dans l'absolutisme gouvernemental, ou bien on se rejette vers le moyen âge, et l'on présente le lien mutuel de protection et de dépendance de cette époque, comme l'idéal et la réalisation de la vraie liberté. L'histoire n'est plus le développement organique de la vie sociale, et l'homme, auquel un caprice irréfléchi a fait dépasser son étape, doit rebrousser chemin. La réaction se dessine vigoureusement ; le passé est opposé au présent, non comme enseignement dont l'on doit profiter, mais comme modèle qu'il faut se hâter d'accepter, et l'on devient révolutionnaire à rebours.

Cependant l'histoire, sévèrement étudiée, ne connaît ni ces défaillances ni ces complaisances ; elle ne descend pas à l'apothéose d'un passé qui ne peut plus revivre. Le véritable esprit historique consiste à bien discerner ce qui appartient à chaque époque ; son but n'est nullement de rappeler les morts à la vie, mais d'expliquer pourquoi et comment ils ont vécu ; d'accord avec une saine philosophie, elle assigne aux écarts de la volonté arbitraire une limite que celle-ci ne peut pas dépasser. Elle ramène sans cesse, des hauteurs de l'abstraction, aux faits et aux choses positives.

Dans les créations systématiques, on n'oubliait qu'une chose, les hommes, que l'on traitait comme des chiffres, car le despotisme intellectuel a cela de commun avec toute autorité despotique. L'histoire nous enseigne qu'on n'arrive à rien de grand ni de durable qu'en s'adressant à l'âme; si celle-ci décline, il n'y a plus ni grandes pensées ni grandes actions. Les sociétés ne vivent que par l'esprit qui les pénètre. Elles peuvent, pour un moment, subir l'empire de la force, mais elles n'obéissent à la longue qu'à la justice.

C'est ainsi que s'est accomplie la plus grande révolution dont le monde ait offert le spectacle, celle que le christianisme a accomplie. Il ne s'est adressé qu'à l'âme; cependant, en changeant les cœurs, il a transformé la société tout entière.

La lutte ardente entre un dogmatisme impérieux et une tentative fausse et inintelligente de retour en arrière, se résout en une vue plus haute, qui permet d'unir la conservation au progrès. Les tentatives violentes et les essais téméraires risquaient d'envelopper dans une répulsion et dans un dédain commun les plus nobles enseignements de la philosophie, et, d'un autre côté, un respect aveugle pour les institutions consacrées par l'histoire menaçait de produire l'abdication de tout examen et de tout libre jugement.

Mais une doctrine plus saine a permis de comprendre que nous continuons toujours l'œuvre des générations précédentes; nous développons les germes qu'elles ont successivement déposés, nous perfectionnons ce qu'elles ont ébauché, et nous laissons tomber ce qui cesse de rencontrer un appui dans l'état social.

Tout se lie, tout s'enchaîne et rien ne se répète; les espérances de rénovation subite et totale, assises sur des formules absolues, s'évanouissent au contact de cette étude réfléchie; on apprend au contraire combien sont solides et inébranlables les réformes qui ont commencé par s'emparer des esprits, et dont la notion précise et déterminée avait pénétré l'âme des populations, avant que d'éclater dans les faits.

Le droit et l'économie font partie de la vie des nations, comme la langue et les mœurs. La puissance de l'histoire ne contrarie en aucune manière la suprématie de la raison.

II.

Les deux tendances, historique et rationaliste, se trouvent partout en présence; c'est une lutte éternelle qui se renouvelle à toutes les périodes, sous des noms différents et sous des formes diverses; le fait accompli et la pensée rénovatrice se partagent le monde; tantôt ils en modèrent et tantôt ils en précipitent la marche. Mais ces deux forces, loin de compromettre les destins de l'humanité, par leur action en sens inverse, les maintiennent et les balancent, comme les impulsions contraires qui, sous la main du divin architecte, peuplent l'univers de mondes qui gravitent dans l'espace!

Un juge compétent, M. Cousin, l'a dit, l'histoire de la philosophie est le flambeau de la philosophie même; on connaît les remarquables travaux qui l'ont

enrichie dans cette direction; l'histoire, de son côté, s'éclaire des lumières de la philosophie. C'est ainsi qu'elle nous enseigne à ne pas dédaigner les faits, mais aussi à ne pas nous laisser asservir par les précédents; elle fait également bonne justice des incrédules et des fanatiques, des praticiens trop souples et des théoriciens intraitables.

Sans doute, dirons-nous avec le noble ami qui nous a été enlevé à la fleur de l'âge, avec Henri Klimrath qui, de concert avec Vuy et avec Championnière, morts jeunes comme lui, avait entrepris l'œuvre à laquelle MM. *Troplong*, *Laboulaye*, *Giraud*, *Laferrière*, etc., ont pris une large part, celle de la rénovation des études historiques applicables au droit français, nous dirons qu'il existe un vrai, un beau, un bien, un juste absolus, *ratio recta summi Jovis* [1], suprême raison, fondée sur la nature des choses [2]. Les vérités éternelles qu'enseigne la philosophie constituent la loi supérieure, qui ne commence point à être loi du jour où elle a été écrite, mais du jour où elle est née; or, elle est née avec l'intelligence divine : « *Qui non tùm denique incipit lex esse, cum scripta est, sed tùm cum orta est. Orta autem simul est cum mente divina* [3]. » Et M. Troplong ajoute avec raison :

« Il est des règles antérieures à toutes les lois posi-

[1] Cicéron, *De Leg.* 1.

[2] Discours préliminaire du Code civil.

[3] Cic., *De leg.*, II, 4. « Legem neque hominum ingeniis excogitatam, « nec scitum aliquod esse populorum, sed æternum quiddam quod « universum mundum regeret, imperandi, prohibendique sapientia » (*Ibid.*).

tives. Je ne saurais admettre que les mouvements de la conscience et l'idée du droit soient l'ouvrage du législateur. Ce n'est pas la loi qui a fait la famille, la propriété, la liberté, l'égalité, la notion du bien et du mal. Elle peut sans doute organiser toutes ces choses, mais elle ne fait que travailler sur le fonds que la nature lui a donné, et elle est d'autant plus parfaite qu'elle se rapproche davantage de ces lois éternelles, immuables, que le Créateur a gravées dans nos cœurs... Ce qui change, ce n'est pas ce droit éternel, dont la révélation arrive à l'humanité par une action incessante et nécessaire ; c'est la forme que l'humanité lui donne, ce sont les institutions qu'elle édifie sur sa base immuable[1]. »

Nous croyons donc au *droit naturel*, et nous regrettons que cet avis ne soit pas partagé par M. *Roscher*, du moins qu'il n'y donne pas un assentiment assez explicite, ni une application assez large, dans le beau travail que nous sommes heureux de rendre accessible au public français. Nous y croyons dans le sens *philosophique*, et non simplement dans le sens juridique qu'y attachait *Ulpien*. « Ne confondons pas, fait observer *Portalis*, l'ordre physique de la nature, qui est commun à tous les êtres animés, avec le droit naturel, qui est particulier aux hommes ; nous appelons *droit naturel* les principes qui régissent l'homme considéré comme un être moral, c'est-à-dire comme un être intelligent et libre, et destiné à vivre avec

[1] *Revue de législ. et de jurispr.* (1841, XIII, p. 39). Montesquieu a dit : « Les rapports de justice et d'équité sont antérieurs à toutes les lois positives. »

d'autres êtres intelligents et libres comme lui [1]... »

La fameuse division tripartite d'Ulpien en droit *naturel*, droit *des gens* et droit *civil*, témoigne, par le sens qu'il y attache, ou d'un malentendu, ou de l'idée imparfaite que les stoïciens avaient conçue de l'essence du *droit naturel*. C'est en vain que Cujas a développé pour l'expliquer les ressources de sa noble intelligence [2].

[1] Et il ajoute : « Les animaux, qui ne cèdent qu'à un mouvement ou à un instinct aveugle, n'ont que des rapprochements fortuits ou périodiques, dénués de toute moralité. Mais chez les hommes, la raison se mêle toujours plus ou moins à tous les actes de leur vie ; le sentiment est à côté du désir, et le droit succède à l'instinct. Je découvre un véritable contrat dans l'union des deux sexes. »

On ne saurait présenter une réfutation plus complète et plus éloquente de la définition des jurisconsultes romains, qui rabaisse le mariage au niveau de la vague rencontre des animaux, et qui circonscrit le droit *naturel* dans le droit commun aux hommes et aux bêtes (*a*).

[2] *Comment. in tit. Dig.*, *De just. et jure*, VII, 11e édit., de Naples. L'argumentation ingénieuse du grand jurisconsulte échoue contre les belles paroles de Cicéron : « Ut justitia, ita jus sine ratione non consistit ; soli ratione utentes jure ac lege vivunt (*De natura deorum*, II, « 62). Virtus ratione constat, brutæ ratione non utuntur, cujus sunt « expertia, ergo jure non vivunt, et ut rationis, sic juris sunt expertia. »

Du reste, Cujas reconnaît lui-même combien la définition qu'il défend est incomplète et fautive : « At ne jus quidem naturale, de quo « agimus, est commune omnium animalium quatenus rationale est, « sed quatenus sensibile est, sensui congruit. Tullius *participare homi-* « *nem cum brutis, eo quod sentit, sed ratione ab eo differre.* Et alio loco : « Jus naturale esse commune omnium Quiritium, veluti ut se velint « tueri : sed hoc distare hominem a bellua, quod bellua sensu mo- « veatur, homo etiam ratione. »

(*a*) « Jus naturale est quod natura omnia animalia docuit ; nam jus istud non « humani generis proprium, sed omnium animalium quæ in terra, quæ in mare « nascuntur, avium quoque commune est. Hinc descendit maris atque feminæ

Il faut distinguer entre les lois physiques et le droit des êtres intelligents. Sans doute, les hommes, comme les animaux, ont une existence limitée par le temps; ils naissent et ils meurent, les uns comme les autres; mais l'âme échappe à ces nécessités de la nature matérielle.

Du moment où il est question de *droit*, l'intelligence domine, la raison s'exerce, la science du bien et du mal est mise en mouvement. Le droit *naturel* de l'espèce humaine ne sera donc pas la loi physique à laquelle obéissent tous les êtres créés.

Nous avions besoin d'insister sur ces notions; nous avions besoin d'établir qu'il est un droit indépendant de la loi positive et locale, qui n'est pas l'expression d'une volonté arbitraire, mais une émanation de la nature des choses [1]. De là viennent ces traits communs, que nous rencontrons partout, et puis ces formes *variables*, qui le développent en harmonie avec les conditions spéciales de chaque société civile.

Il faut descendre au plus profond de la nature humaine pour découvrir ces lois éternelles et permanentes; mais quand le seul effort de l'esprit ne les atteindrait pas directement, on les constaterait dans les phénomènes de la vie des peuples. L'histoire fournit la contre-épreuve et la confirmation de la doctrine philosophique.

[1] Rossi.

« conjunctio, quam nos matrimonium appellamus, hinc liberorum procreatio, « hinc educatio; videmus etenim cætera quoque animalia, feras etiam, istius « juris peritia censeri » (D. L. 1, *De just. et jure*).

Le développement de la société ne donne pas l'expression mathématique de ces vérités supérieures; il les recouvre d'une forme qui se modifie sans cesse dans la loi écrite. Celui qui n'y voit qu'une règle absolue considère ces changements comme une erreur ou comme un caprice. Celui-là seul comprend les révolutions des choses qui en connaît la cause et la nécessité.

Solon eut raison quand il donna aux Athéniens, non les lois les plus parfaites, mais les meilleures qu'ils pussent supporter.

Ce n'est pas dans les essais, voisins de l'enfance sociale, qu'il faut chercher la complète réalisation des préceptes du droit *naturel*, car les principes obéissent à la règle tracée par Aristote :

« La nature de chaque chose est précisément sa fin, et quand chacun des êtres est parvenu à son entier développement, on dit que c'est là sa nature propre[1]. »

Les notions du droit naturel s'épurent, à mesure que la société avance en lumières et en liberté ; mais la vérité n'apparaît que successivement, dans les phases qu'elle traverse; elle laisse tour à tour saisir des aspects divers, sans se livrer tout entière, à un seul moment, aux investigations de l'historien et du jurisconsulte.

L'histoire et la philosophie se pénètrent et se complètent l'une l'autre.

[1] *Politique*, I, ch. I, II, traduction de Barthélemy Saint-Hilaire.

III.

Les deux écoles historique et philosophique se sont, de notre temps, rencontrées sur le terrain du droit. Qui ne connaît la belle et grande lutte, engagée au commencement de ce siècle, entre deux descendants de Français réfugiés en Allemagne, qui avaient réuni d'une manière si merveilleuse les aptitudes diverses de leur patrie d'origine et de leur sol natal, entre *Thibaut* et *Savigny*.

Il serait difficile de voir une question scientifique plus haute, débattue entre des champions plus dignes de l'éclairer.

Le Code Napoléon avait paru; il avait, suivant la belle expression de M. Rossi, fait passer dans la loi la révolution sociale, réalisée par la destruction du privilége.

C'était la formule pratique des conquêtes accomplies.

La philosophie du dix-huitième siècle avait déjà précédemment inspiré le Code prussien. Cependant, c'est sur le terrain même de la *codification* que s'engagea cette controverse mémorable. Les deux principaux adversaires, tout en se combattant, ne cessèrent pas de s'estimer, et l'étude approfondie du droit se développa au milieu de cette mêlée.

Nous ne saurions nous y arrêter longtemps, ni

analyser les arguments produits par Thibaut[1] et par Savigny[2]. Ce qui nous occupe en ce moment, ce n'est pas tant la question elle-même, objet du débat, que le mouvement scientifique qui se réveilla sous cette puissante impulsion. Savigny soutenait l'ancien droit, Thibaut l'attaquait : de côté et d'autre se rangèrent des jurisconsultes nombreux et distingués ; une école nouvelle s'établit d'une manière éclatante, en éclairant l'histoire par les lois et les lois par l'histoire.

L'application de la méthode historique à l'étude du droit porta les plus heureux fruits.

Sans se l'avouer, les chefs obéissaient à une inspiration politique, Savigny, porté par sa naissance et par ses goûts dans le camp conservateur, et Thibaut, entraîné par ses convictions dans le camp libéral. Néanmoins l'élévation de leur génie sut les préserver de toute exagération : le glorieux défenseur de la *tradition* conservait un esprit libéral, et l'ardent promoteur de la réforme ne voulait d'aucun bouleversement.

En ce qui touche de plus près le problème que nous nous occupons de résoudre, tout en soutenant que le droit était chose contingente, humaine, nationale, et en faisant ressortir le caractère élevé et pratique à la fois de ce développement successif, qui introduit les réformes et préserve des révolutions; qui, au lieu de se fier à la lettre de la loi écrite, alimente sans cesse la loi vivante et crée, pour nous servir d'une expression énergique de nos vieux jurisconsul-

[1] *Ueber die Nothwendigkeit eines allgemeinen bürgerlichen Rechts für Deutschland.*

[2] *Vom Beruf unserer Zeit für Gesetzgebung, etc.*

tes, un droit *écrit ès cœurs des citoyens*, Savigny est loin d'avoir méconnu l'importance d'une haute et saine philosophie, qui dirige l'homme dans le travail non interrompu auquel il est appelé sur le terrain de la jurisprudence.

Les hommes ne pourraient pas plus renier le droit que la langue, dont ils ont peu à peu modifié les formes pour mieux traduire leur pensée. Le législateur est appelé à l'élaboration successive des prescriptions obligatoires. Quelquefois il entravera, quelquefois il secondera la marche naturelle du droit; mais il aura toujours besoin de remonter à la nature des choses et d'en saisir les rapports, pour ne pas s'égarer dans les applications et dans les changements successifs et partiels, auxquels l'illustre professeur de Berlin bornait l'ambition légitime du pouvoir législatif. Aller au delà, dans un siècle tel que le nôtre, lui semblait une œuvre subversive. Cependant, loin de nier l'influence de la pensée, et par conséquent de l'idée philosophique s'exerçant dans ces limites, Savigny en invoque le concours fécond.

Thibaut, de son côté, plus confiant dans les forces de l'esprit moderne, ne croyait pas une bonne codification chose impossible; son point de départ avait été un cri d'indépendance nationale. Il savait ce que méritaient de vénération et ce que possédaient de puissance des institutions dues à l'œuvre lente et progressive du génie des peuples; il voulait les réformer, et non pas les abolir; il comprenait que la grandeur du Code Napoléon lui-même et le respect qu'il inspirait tenaient à ce que ses racines plongeaient dans le passé,

alors que l'idée moderne brillait au faîte; sans contester la valeur de l'histoire, il se refusait à lui reconnaître une domination presque exclusive [1].

[1] Dans un des derniers écrits sortis de sa plume (*a*), le vétéran de l'école philosophique, reprenant un débat entamé depuis un quart de siècle, se défend énergiquement des fausses interprétations qu'on aurait voulu donner à sa pensée (*b*). « Parce qu'un homme désire des réformes, dit-il, en résulte-t-il qu'il abandonne l'étude du passé? Et s'il y a des lois nouvelles à interpréter, comment son mauvais génie pourrait-il le détourner de la science nécessaire des lois anciennes? Y a-t-il un jurisconsulte qui, dans l'espoir d'un meilleur avenir, méprise le sens et l'esprit de ce qui existe encore? Je n'en connais pas un seul... Et lorsqu'on me représente comme passant plein de froideur et de haine devant les anciennes institutions, parce que j'appelai des premiers un meilleur avenir, on dit une chose qui serait incompréhensible.

« On me reproche de mépriser l'histoire du droit, c'est une calomnie... Quoique je n'aie guère fait que rire de ces bruits, l'erreur d'un homme me fit cependant un vif chagrin, parce que cet homme s'appelait Niebuhr. »

Et il raconte d'une manière touchante ses premières années, et la jeune amitié qui l'unit à ce grand historien.

« Lorsqu'il revint d'Italie pour se vouer tout entier aux sciences dans sa retraite de Bonn, il passa à Heidelberg, où il séjourna cinq ou six jours. Pendant une grande partie de ce temps, il s'entretint avec moi. D'abord il était un peu froid, mais Cicéron nous réconcilia; à un mot heureux qu'il me dit de cet écrivain, il me demanda ce que j'en pensais. Je lui répondis laconiquement : « Si l'on brûlait les auteurs latins et « qu'on me permît de demander grâce pour un seul d'entre eux, je « dirais sans hésiter : Épargnez les œuvres de Cicéron. » Il s'écria avec joie : « Je trouve enfin un homme qui juge bien Cicéron; je partage « ton admiration pour lui, et c'est pourquoi j'ai donné à mon fils le « nom de Marcus. » Ainsi la glace se brisa, et il me dit avec franchise qu'il ne pouvait comprendre que je fusse un ennemi acharné du droit

(*a*) *Ueber die sogennante historische und nicht historische Rechtsschule.* — (*Archives du droit civil*, Heidelberg, XXI, 1838).

(*b*) Nous nous servirons ici de l'excellente traduction de M. Vuy (*Revue de législ. et de jurisp.*, X, 1839).

La vie, l'activité de l'étude du droit, les brillants résultats qu'elle a récemment produits sont dus, en grande partie, aux illustres représentants de l'école historique. Qu'il nous soit permis d'ajouter que notre école historique française, digne héritière de l'esprit de Montesquieu, n'a pas moins fait, dans cette direction, que son aînée, l'école allemande. Elle a résumé en elle les tendances opposées, mais non hostiles, de Savigny et de Thibaut ; elle a scruté consciencieusement les faits pour en montrer l'enchaînement,

romain et de l'histoire du droit. Je lui fis entendre qu'on m'avait calomnié et j'ajoutai que pour vivre tout entier avec les classiques, je n'avais pas donné une seule consultation, quoique j'eusse pu arriver à la fortune par des travaux de ce genre. Je lui dis que je devais en grande partie ma gaieté et ma vigueur à l'amour des classiques de tous les temps, même en dehors de la jurisprudence, mais que je tenais, avant tout, aux bonnes qualités de la nation allemande, et que je ne renonçais pas à dire avec Facciolatus : « Expedit omnes gentes Romanis legibus operam dare, suis vivere. »

« A ces mots, il s'écria, avec sa vivacité et son énergie ordinaire : Puisque tu penses ainsi, « Habes me consentientem, habes me consentientem ! » A partir de ce moment, toute froideur cessa, et nous abordâmes sans gêne une foule de sujets dans une conversation où je cherchai, comme autrefois, à m'instruire auprès de lui.

« Ainsi, j'accueille avec une sincère reconnaissance tous les travaux utiles et souvent profonds, qui ont paru de nos jours sur l'histoire du droit. Je serais un insensé si je voulais nier l'élan qu'a pris l'étude du droit positif. De nouvelles sources ont été découvertes; elles ont, par leur importance et leur nouveauté, excité le zèle de beaucoup de savants qui en ont fait une étude approfondie; ce qui obligea naturellement à revoir avec soin les anciennes sources, qui sont de beaucoup les plus importantes. Ces deux circonstances firent bientôt sentir la nécessité de procéder à de scrupuleuses recherches dogmatiques. Ainsi, il règne maintenant parmi les jurisconsultes une nouvelle vie, une grande activité à laquelle je souhaite une bien longue durée. »

pour en faire saisir nettement le sens et la portée. Celui de nos jurisconsultes qui est l'organe le plus autorisé du droit naturel n'a-t-il pas frayé la voie par ses belles études sur la *nécessité de réformer les études historiques applicables au droit*, sur l'*influence des légistes sur la civilisation française*[1], etc., et par ses *préfaces*, qui valent des ouvrages, aux commentaires des *hypothèques*, de la *vente*, du *louage*, du *prêt*, des *sociétés*, du *nantissement*, etc. N'a-t-il pas renoué l'ancienne et féconde alliance de l'histoire et du droit?

Au lieu de poursuivre une pure abstraction, on s'est attaché à connaître la vie de l'homme, le développement de la société, et l'on a appliqué au droit, on sait avec quel succès, le principe qui a régénéré toutes les sciences sociales, philosophie, lettres, histoire, économie politique, ces sciences qui forment comme les diverses provinces d'un même empire intellectuel, qui se pénètrent sans se confondre, entre lesquelles il ne saurait exister de barrière jalouse, et dont on doit favoriser le mouvement réciproque d'échange, en supprimant des douanes factices, qui n'ont que trop duré!

[1] *Revue de législ. et de jurisprudence*, 1834-1835. Ce recueil, que nous avons eu le bonheur de fonder et de diriger avec nos savants amis, MM. Troplong, Laboulaye, Giraud, Klimrath, Championnière, Vuy, Laferrière, etc., s'est constamment attaché à faire ressortir l'importance et l'utilité des investigations historiques, pour l'étude de la législation et de l'économie politique.

IV.

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage sur les caractères et les services de la méthode historique appliquée à l'étude du droit : c'est un procès gagné. S'il nous a paru nécessaire d'en évoquer le souvenir avec une étendue qui étonnera peut-être dans un ouvrage d'économie politique, c'est qu'il ne s'agissait pas seulement de rappeler un précédent instructif : les mêmes motifs, les mêmes tendances, les mêmes avantages rapprochent cette méthode des investigations économiques. En retraçant certaines phases de la question, en ce qui concerne le droit, nous avons accompli une partie notable de notre tâche pour la méthode qui nous occupe plus spécialement aujourd'hui.

C'est l'étude de l'histoire qui est le meilleur et le plus puissant antidote contre les *romans sociaux* et les *fantaisies idéales.* Si François Beaudouin avait raison de dire : *Cæca sine historia jurisprudentia,* nous en avons la conviction profonde, sans l'élément historique, l'économie politique risque fort de marcher à l'aveugle.

L'esprit humain a besoin de se reconnaître au milieu de tant de directions diverses; il doit se rendre compte de ses progrès, de ses déviations et de ses erreurs[1]. L'histoire seule peut éclairer des questions qui ne sont pas une simple curiosité de notre pensée, qui plongent au plus profond des intérêts vivaces de la

[1] Rossi.

société. Elle confirme les nobles enseignements de la philosophie, en montrant de quel invariable tissu de rapports notre vie est faite, et comment l'homme, s'il peut nuancer les dessins et varier les couleurs, est impuissant pour renouveler la trame!

Elle nous apprend à ne rien admirer et à ne rien dédaigner outre mesure; elle nous éclaire sur les questions compliquées. En assistant aux évolutions de l'humanité, en suivant le développement intime des faits sociaux et des doctrines, on discerne mieux les principes, et surtout on se pénètre d'une légitime défiance vis-à-vis de ces alchimistes de la pensée, qui s'imaginent que la société peut se transformer du jour au lendemain.

Comme il est un *droit naturel*, il est des principes d'économie politique qui émanent de la philosophie, et qui peuvent être ramenés tous à un principe suprême, celui de la liberté et de la responsabilité.

Le domaine de l'économie politique, c'est le *travail* des générations : or, nous repoussons avec énergie la doctrine matérialiste qui, tombant dans une confusion inexplicable, essaie d'assimiler des idées aussi distinctes que celles de l'intelligence et des choses; qui descendrait jusqu'à employer le dynamomètre pour mesurer la force créatrice de l'homme et ses résultats; qui ne voit que des chiffres là où il y a une âme!

L'homme est une intelligence servie par des organes [1], organes personnels dont le Créateur l'a doué en lui

[1] M. de Bonald.

donnant un corps pourvu de merveilleuses aptitudes, *organes extérieurs*, qu'il rencontre dans la nature, dévolue à sa puissance. L'homme a été créé à l'image de Dieu, dit l'Écriture, et cette parole renferme un sens profond : seul de toutes les créatures qui peuplent cette terre, l'homme a retenu dans l'esprit comme une étincelle de l'intelligence divine; seul il a été appelé à poursuivre l'œuvre magnifique de la création, en donnant une face nouvelle à ce monde, qu'il ne saurait enrichir d'un atome!

Le travail n'est pas autre chose que l'action de l'esprit sur lui-même ou sur la matière [1]. De là vient sa dignité et sa grandeur; de là vient aussi la difficulté des études économiques : car c'est les abaisser et les mutiler singulièrement, que de n'y voir que de simples problèmes de production matérielle; que d'oublier que les produits sont faits pour les hommes, et non pas les hommes pour les produits [2]; que de méconnaître les liens intimes qui rattachent sans cesse ces investigations fécondes à l'ensemble des sciences morales.

Du moment où il ne s'agit que de l'homme et de l'action de l'esprit; du moment où le but n'est pas *la jouissance matérielle*, mais *l'élévation morale*, les questions deviennent plus complexes, mais aussi leur solution devient plus féconde. La richesse n'apparaît plus que comme une des forces de la civilisation ; d'autres intérêts que les intérêts purement matériels occupent

[1] M. Cousin a mis admirablement cette vérité en relief dans ses leçons sur Adam Smith (*Cours de philosophie moderne*).

[2] Droz, *Economie politique*.

le premier plan. Cette philosophie en matière de fait, *matter of fact*, comme la nomment les Anglais, qui, suivant le précepte de Bacon, cherche à améliorer les conditions de la vie, n'oublie pas que la source la plus féconde du développement matériel est dans le développement intellectuel; elle reconnaît humblement qu'elle n'est pas *l'aînée de la maison*, et puise dans cet aveu une force nouvelle. Du moment où c'est l'esprit *qui produit* et qui gouverne le monde, le perfectionnement intellectuel et moral devient à la fois la cause et l'effet du progrès matériel : « *Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît !* »

L'accroissement de la production apparaît alors comme un levier d'élévation morale[1] : c'est l'énergie de l'âme, ce sont les lumières de l'esprit, ce sont les mâles vertus, qui forment la source première de la richesse des nations, qui la créent, la développent et la maintiennent. Elle grandit, décline et disparaît avec ces nobles attributs de l'âme.

Le *travail* est fils de la pensée : rien ne surgit au dehors, sans avoir été d'abord conçu dans l'esprit; la main n'exécute que ses commandements, et l'œuvre est plus ou moins réussie, plus ou moins belle, plus ou moins utile, suivant que l'intelligence est plus ou moins active, plus ou moins développée, et que le sentiment du juste, du beau et du bien exerce son empire.

La production n'est donc pas une œuvre *matérielle*,

[1] Channing.

c'est une œuvre *spirituelle;* dès lors, comment séparer les *actes* de leur *moralité?* Comment ne pas comprendre que le *marché du travail* (*market of labour*) a ses lois distinctes; que l'éducation devient, même au point de vue matériel, le plus grand intérêt et le premier devoir de la société, puisque c'est d'elle que dépend l'efficacité du travail (*efficiency of labour*)?

Du moment où, au bout d'une longue série de siècles, la *bonne nouvelle* apportée par le Christ, après avoir conquis les âmes, a pénétré dans les lois; du moment où la parole de saint Paul : « *Souvenez-vous que vous êtes tous enfants du même Père, qui est au ciel,* » a pris un corps, et que l'égalité des âmes a rencontré pour complément naturel l'égalité civile, le peuple qui pense, qui réfléchit, cherche à savoir la raison de ce qu'il fait, de ce qu'il souffre : il demande des comptes au passé; il veut apprendre pourquoi il n'obtient qu'une part restreinte.

Il pense, donc il faut veiller à ce qu'il pense juste; il faut le fortifier contre les fallacieuses promesses de l'utopie. Il n'y a plus de sécurité stable pour le monde que dans le contentement des âmes; il n'y a plus de repos que si chacun comprend les conditions de sa destinée, que si, au lieu de courir,

Toujours insatiable et jamais assouvi

après la coupe enivrante des jouissances matérielles (car les besoins qui ne sont pas réglés par le cœur et par l'intelligence sont infinis : chaque besoin satisfait fait naître un besoin nouveau), on se plie à la loi du

sacrifice, et si l'on exerce la plus noble des facultés dont le Créateur nous ait doté, l'empire moral!

Nous rencontrerons, dans ce sentier rude à gravir, non-seulement la joie de l'âme, mais aussi des biens plus réels et plus nombreux que ceux que les séductions de l'erreur font miroiter devant nos yeux. Les plus grands obstacles à vaincre, ce ne sont pas les difficultés matérielles, ce sont les difficultés morales. « Celui qui vous dira que vous pouvez réussir autrement que par le travail et par l'économie, ne l'écoutez pas, c'est un empoisonneur[1]. »

Or, le travail est d'autant plus fécond qu'il est plus intelligent, que l'esprit marche mieux avec la main, que de bonnes habitudes morales créent l'ordre et la discipline volontaire.

L'*économie*, c'est le sacrifice qui lie le présent à l'avenir, qui étend l'horizon de la pensée, en lui inspirant la prévoyance, et qui allonge le levier de l'activité humaine, en l'armant de nouveaux instruments.

La vie cesse d'être le souci du maintien du corps; le monde matériel devient l'ombre du monde spirituel; il est créé pour le servir, et le libre effort de l'homme le porte à la fois dans une plus haute région de la pensée et dans une plus large sphère d'action. Plus on met *d'esprit* dans son œuvre, mieux elle vaut[2].

Nous assistons aujourd'hui à un merveilleux spectacle : l'industrie a pris un immense essor; la vapeur sillonne l'univers; la mécanique assouplit les matériaux les plus rebelles; la chimie, la physique, les

[1] Franklin. [2] Channing.

sciences naturelles découvrent un monde; mais d'où vient ce mouvement? quel est le principe de cette vie nouvelle? Le progrès intellectuel et moral. L'esprit s'est *agrandi*, en même temps que l'âme s'est élevée, et Dieu, en permettant à l'homme d'être libre, lui a fourni les moyens d'exercer la liberté!

L'homme devient ainsi « cette puissante créature à laquelle Dieu a donné la terre pour le vaste théâtre de son action, l'univers pour l'objet inépuisable de sa connaissance, les forces de la nature pour le service agrandi de ses besoins, en lui permettant d'arriver sans cesse, par plus de savoir, à plus de bien-être[1]. »

L'homme est libre; 1789 a mis en action le sublime précepte de l'Evangile; il tient sa destinée dans ses mains; mais aussi les droits dont il jouit lui imposent des devoirs nouveaux. Si *l'égalité* est le sentiment qui domine aujourd'hui, qu'on se garde bien de la confondre avec le niveau; ce n'est pas en dehors de nous, c'est en nous-mêmes qu'elle doit surtout se développer, par la culture intellectuelle et morale.

L'histoire préserve des égarements d'un vain esprit de système; elle met à nu les chimères du *Contrat social* et les rêves idylliques sur les avantages de la vie sauvage; elle prouve que la *nature*, loin de prodiguer ses trésors, ne les distribue que d'une main avare, et qu'il faut la vaincre, à force de labeur, d'intelligence et de patience, pour qu'elle se laisse dominer.

Elle nous montre la liberté humaine qui se dégage, grâce au progrès moral et intellectuel, appuyée sur

[1] Mignet.

ces deux leviers énergiques, la propriété, complément de l'homme, reflet matériel de sa puissance spirituelle; et le capital, fruit de l'abstinence; signe de la force morale, en même temps que résultat de l'activité éclairée.

Elle marche d'un pas décidé, car elle repose sur la connaissance des lois de la nature humaine, et sur l'expérience des manifestations successives de la vie sociale. A la place du vague des conceptions idéales, elle permet de saisir et d'apprécier les réalités de l'existence. Elle ne se borne pas à étudier *l'homme*, elle fait connaître les *hommes*, dont les besoins s'étendent et s'ennoblissent, en raison du perfectionnement de leurs facultés. La sensibilité et l'intelligence se développent simultanément; l'homme le plus égoïste, c'est le sauvage.

Ainsi, pour nous, l'économie politique ne saurait se passer du concours de la philosophie, de la morale, de l'histoire et du droit; ce sont les rameaux d'un tronc commun, dans lesquels doit circuler une même séve.

V.

L'isolement de la théorie économique est un phénomène contemporain. Si nous remontons à des époques plus éloignées, nous voyons cette étude confondue avec les autres sciences morales, dont elle faisait partie intégrante; et quand le génie d'*Adam Smith* a su la formuler d'une manière distincte, il n'a pas en-

tendu la séparer des connaissances, à défaut desquelles elle ne pourrait que s'étioler.

Il faut abdiquer cette singulière idée [1], que des milliers d'années aient pu s'écouler sans laisser aucune trace de ce que les hommes éclairés ont pensé et élaboré en fait d'économie politique parmi tant de nations, et que les peuples eux-mêmes n'aient point songé à cultiver ce riche domaine intellectuel, tandis que, dans toutes les autres directions, il nous est facile de remonter, par une voie toujours frayée, jusqu'à l'antiquité la plus reculée.

On a déjà reconnu combien le *domaine classique*, qui a été fécondé par les efforts de la grande et de la petite culture intellectuelle, était riche en indications précieuses, bien qu'elles ne se présentent point sous la forme distincte, qu'ont affectée plus tard les diverses branches de la vie publique.

Quant à la prétendue *simplicité primitive* du moyen âge, à l'espèce de *végétation économique*, qui aurait dominé à cette époque, ceux qui en parlent oublient la longue traînée des doctrines communistes qui, à des intervalles rapprochés, se traduisirent en luttes sanglantes, et qui exigèrent, pour être réprimées, les efforts réunis de l'Église et de l'État.

Sans doute, ce n'est pas sous la forme moderne qu'on rencontre dans le passé les éléments de la doctrine économique. Mais quand on parvient à réunir ces membres épars et morcelés; quand on pénètre

[1] Knies, *Die politische OEkonomie vom Standpunkte der geschichtlichen Methode*, Braunschweig, 1853.

dans les coutumes, décrets, ordonnances, capitulaires, lois, règlements; quand on surprend, pour ainsi dire, la vie des peuples, dans les documents les plus naïfs, les plus intimes, dans ceux surtout qui la traduisent de la manière la plus fidèle, parce qu'ils en sont le simple reflet, on est étonné des résultats. Là, où l'on ne croyait recueillir qu'une satisfaction d'érudit, on fait ample moisson de leçons, et cette moisson est d'autant plus belle, que la recherche a été plus désintéressée.

Les actes *législatifs* et *administratifs* développent fréquemment de véritables *doctrines économiques;* il est facile d'y suivre la marche d'une *théorie* qui plonge immédiatement dans les applications pratiques.

Quel résultat ne pourrait-on pas attendre de ces efforts, si le génie d'investigation et de divination, qui a élevé si haut de notre temps les études historiques, dirigeait de ce côté un coup d'œil pénétrant? Combien n'était-il pas restreint, le champ sur lequel *Guérard* a élevé le monument scientifique qu'il nous a légué dans le *Polyptique d'Irminon* [1], et quels enseignements précieux il nous fournit! car il ne s'agit pas ici de l'histoire des doctrines professées, ou des événements survenus, mais du développement historique de la société économique, qui nous montre la marche vivante des principes.

[1] 1845, in-4°, 2 vol.

VI.

L'économie politique n'est point, nous venons de le dire, une science *nouvelle;* c'est depuis peu une science *distincte.* Elle était confondue jusqu'au dix-huitième siècle avec la philosophie, la politique, la morale, le droit et l'histoire; mais, parce que son importance a suffisamment grandi pour qu'on lui fasse une place à part, ce n'est pas un motif pour qu'elle cesse d'avoir une affinité intime avec les nobles études qui l'avaient jusque-là absorbée dans leur sphère.

Il en résulte aussi une autre conséquence.

Du moment où elle cesse d'être une science nouvelle, où elle compte une longue série d'ancêtres, elle est obligée de scruter ce passé auquel mille liens divers la rattachent. Ce devoir peut agrandir la difficulté, mais il augmente aussi singulièrement l'attrait d'une étude qui, au lieu de ne présenter que les déductions arides du dogmatisme, se recouvre des fraîches couleurs de la vie.

Permis à ceux qui font de l'économie politique une simple exposition de calcul, de méconnaître l'importance de ces investigations rétrospectives; les mathématiques s'inquiètent peu de l'histoire; mais il en est autrement de la vie des nations; celles-ci veulent savoir d'où elles viennent, pour découvrir où elles vont.

Elles n'obéissent pas à un vain intérêt de curiosité, comme le supposait J.-B. Say, quand il disait, en esquissant une histoire abrégée du progrès de l'écono-

mie politique : « Cependant toute espèce d'histoire est en droit de flatter la curiosité. »

C'est chose regrettable que ce penseur éminent ait pu méconnaître ainsi un des éléments essentiels de l'étude à laquelle il a rendu d'ailleurs de grands et incontestables services : il manquait de sens historique.

« L'histoire d'une science, a-t-il écrit[1], ne ressemble point à une narration d'événements. Que pourrions-nous gagner à recueillir des opinions absurdes, des doctrines décriées et qui méritent de l'être? Il serait à la fois inutile et fastidieux de les exhumer ainsi dans le cas où nous connaîtrions parfaitement l'économie des sociétés ; il nous importerait assez peu de savoir ce que nos prédécesseurs ont rêvé sur ce sujet, et de décrire cette suite de faux pas, qui ont toujours retardé la marche de l'homme dans la recherche de la vérité. Des erreurs ne sont pas ce qu'il s'agit d'apprendre, mais ce qu'il faudrait oublier. »

Comme si ce qui s'est rencontré dans le temps ne se rencontrait pas encore aujourd'hui dans l'espace ; comme si chaque institution n'avait pas eu sa raison d'être, et n'avait pas marqué une étape dans la recherche d'une vérité supérieure ou d'une application mieux conçue et plus féconde ! Beaucoup de systèmes actuels, beaucoup de faits présents, ne peuvent être bien compris qu'à l'aide de l'histoire, et combien de fois ne servira-t-elle pas à empêcher qu'on ne prenne

[1] *Cours complet d'économie politique pratique,* II, 540, édit. Guillaumin.

pour des inventions merveilleuses des vieilleries, dont le seul avantage et le seul mérite sont d'être demeurées inconnues? Combien de prétendues hardiesses des novateurs étaient de la vieille friperie, que la sagesse des temps avait mise au rebut!

D'un autre côté, Bacon l'a dit : « Verumtamen sæpe necessarium est, quod non est optimum. »

VII.

Ce n'est point par suite du hasard que les plus grands économistes ont été à la fois des historiens et des philosophes. Qu'il nous suffise de nommer ici Adam Smith, Turgot, Malthus, Sismondi, Droz, Rossi, Léon Faucher.

On oublie trop que le père de l'économie moderne, Adam Smith, n'avait compris cette étude que comme une des fractions du *Cours de philosophie morale*, qu'il professait à Glasgow, et qui comprenait quatre parties [1] :

1° *Théologie universelle.* — Existence et attributs de Dieu; principes ou facultés de l'esprit humain, sur lesquels se fonde la religion.

2° *Ethique.* — Théorie des sentiments moraux.

3° Principes moraux qui se rapportent à la *justice.*

« Il suivait dans cette matière un plan qui semble

[1] On ne connaît pas Adam Smith, quand on n'a pas étudié les belles leçons que lui a consacrées M. Cousin (*Cours de philosophie moderne*, 16e, 17e et 18e leçons. — *Morale*, *Histoire* et *Economie politique*).

lui avoir été suggéré par Montesquieu; il s'appliquait à tracer les progrès successifs de la jurisprudence, depuis les siècles les plus grossiers jusqu'aux siècles les plus polis; il indiquait avec soin comment les arts, qui contribuent à la subsistance et à l'accumulation de la propriété, agissent sur les lois et sur les gouvernements et y amènent des progrès et des changements analogues à ceux qu'ils éprouvent. » (Esquisse d'un des élèves de Smith conservée par D. Stewart.)

« Dans la dernière partie de son cours, il examinait les divers règlements politiques qui ne sont pas fondés sur le principe de la *justice* (?) mais sur celui de la *convenance* (?) et dont l'objet est d'accroître les *richesses*, le *pouvoir* et la *prospérité* de l'Etat. Sous ce point de vue, il considérait les institutions politiques, relatives au commerce, aux finances, aux établissements ecclésiastiques et militaires. Ce qu'il enseignait sur ces divers objets était la substance de l'ouvrage publié depuis sous le titre de : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations.* »

Élève de Hutcheson, Adam Smith appliquait toujours la méthode expérimentale, qui « au lieu de se perdre en spéculations magnifiques et hasardées, s'attache aux faits certains et universels que nous découvrent notre propre conscience, les langues, les littératures, l'histoire et la société [1]. »

Avant que de professer la philosophie, Adam Smith avait fait des leçons de belles-lettres et de rhétorique à Edimbourg, en 1748; il a écrit des *Considérations sur*

[1] Cousin, *loc. cit.*

l'origine et la formation des langues, et c'est parce qu'il avait approfondi les sciences morales, qu'il lui a été donné d'inaugurer une science nouvelle et d'être un grand économiste.

M. Cousin a particulièrement insisté sur le goût et le talent d'Adam Smith pour l'histoire.

« Quelque sujet qu'il traite, il reporte ses regards en arrière pour reconnaître la route avant lui parcourue, et il éclaire cette route, ordinairement si obscure, à l'aide du flambeau que la méditation a mis dans sa main. Ainsi, dans l'économie politique, ses principes ne préparent pas seulement l'avenir, ils renouvellent le passé, ils découvrent la raison jusqu'alors inconnue de faits anciens que l'histoire avait recueillis sans les comprendre. Il ne suffit pas de remarquer que Smith a possédé une grande variété de connaissances historiques, il a possédé le véritable esprit de l'histoire. »

Grâce à cette éminente faculté, le philosophe de Glasgow a su conquérir une grande action sur les esprits. En 1810, au moment où la splendeur de l'empereur avait atteint son apogée, *Marwitz* écrivait : « Il est un monarque aussi puissant que *Napoléon*, c'est Adam Smith. »

Avons-nous besoin de rappeler les recherches historiques de Turgot ?

Le plus beau titre de gloire de Malthus, *le Principe de la population*, est autant un livre d'histoire qu'un livre d'économie politique, et l'on ne sait peut-être pas assez que Malthus fut professeur d'*histoire* et d'économie politique, au collége de la Compagnie des Indes orientales, à Aylesbury.

N'insistons pas davantage; les travaux des autres écrivains que nous avons mentionnés sont trop connus, pour qu'on puisse concevoir la pensée qu'ils se soient confinés dans l'étude de l'économie politique, en s'isolant de l'histoire et des sciences morales.

La jeune école, qui surgit en Allemagne, et qui aspire à faire pour l'économie politique ce que Savigny, Eichhorn, Schrader, Mommsen, Rudorff et tant d'autres savants illustres ont fait pour la jurisprudence, ne saurait donc être accusée de témérité : elle ne fait que déployer le noble drapeau que portaient déjà les maîtres les plus vénérés de la science.

VIII.

En tête de cette école, marche *Guillaume Roscher*, professeur d'économie politique à l'Université de Leipzig, dont nous venons de traduire le livre capital : *les Principes d'économie politique*, développés d'après la méthode historique[1].

Guillaume Roscher est à peine âgé de quarante ans, (il est né à Hanovre, le 21 octobre 1817) ; son existence laborieuse, simple et modeste, est bien celle d'un digne représentant de la science! « Vous me demandez quelques indications sur les circonstances de ma vie, nous

[1] Le titre *Grundlagen der national OEkonomie* aurait été plus littéralement traduit par *Bases* ou *Fondements de l'économie politique*, et nous aurions conservé ainsi une nuance de la pensée de l'auteur. Nous avons préféré néanmoins éviter ce néologisme scientifique en maintenant les habitudes acceptées du langage.

écrivait-il dernièrement; Dieu merci, je n'ai que bien peu à vous en dire; les vies intéressantes à raconter sont rarement heureuses! » Et il s'est borné à nous transmettre quelques dates, qui marquent en quelque sorte les jalons d'une carrière utilement remplie.

Guillaume Roscher a étudié, de 1835 à 1839, *la jurisprudence et la philologie*, aux universités de Göttingue et de Berlin; les savants maîtres qui ont exercé le plus d'influence sur son développement intellectuel sont les historiens Gervinus et Ranke, le philologue K.-O. Muller, et le germaniste Albrecht. On voit qu'il était à bonne école; il en a brillamment profité. Reçu docteur en 1838, il fut admis, en 1840, comme *Privat-docent* à Göttingue, nommé en 1843 professeur extraordinaire à la même université, et appelé en 1844 à remplir une chaire de professeur titulaire à Erlangen. Depuis 1848, il appartient en la même qualité à l'université de Leipzig, où il a été pendant six ans membre du bureau de direction des pauvres, et où il siége au collége d'agriculture. Sa renommée a promptement grandi; beaucoup d'universités allemandes se sont disputé l'honneur de le compter dans leur sein, mais il n'a pas voulu quitter celle de Leipzig.

Son premier travail, fort remarqué, a été sa thèse de doctorat : *De historicæ doctrinæ apud sophistas majores vestigiis;* elle date de 1838. Il publia ensuite (1842) son bel ouvrage, devenu classique, intitulé : *Vie, travail et siècle de Thucydide* [1]. Depuis lors, des œuvres

[1] *Leben, Werk und Zeitalter des Thukydides.*

importantes, qui portent toutes le cachet d'une science aussi variée qu'approfondie, et d'une érudition à la fois sagace et élégante, se succèdent sans interruption. En 1843, il traite, de main de maître, la question *du luxe* [1], et il pose les bases de son grand ouvrage, dont la première partie a seule paru jusqu'ici, en traçant largement le *Programme* d'un cours d'économie publique, d'après la méthode historique [2]. En 1844, il donne son *Étude historique sur le socialisme et le communisme* [3]; et en 1845 et 1846, ses idées sur la politique et la statistique des systèmes de culture [4]. En outre, il est l'auteur d'un excellent livre sur le commerce des grains [5], de remarquables *Recherches sur les colonies* [6], d'une esquisse sur la nature des trois formes de l'Etat [7]; d'un mémoire sur les rapports entre l'économie politique et l'antiquité classique [8]; d'un travail du plus haut intérêt sur l'histoire des

[1] *Archiv.* de Rau (Heidelberg).

[2] *Grundriss zu Vorlesungen über die Staatswirthschaft nach geschichtlicher Methode.*

[3] *Berliner Zeitschrift für allgem. Geschichte.*

[4] *Archiv* de Rau (Heidelberg). Nous avons fait un travail complet d'après cet écrit de Roscher, sous le titre : *De la politique de l'agriculture,* et nous l'avons joint à la présente traduction. (V. à l'*Appendice*, II, p. 379).

[5] *Uber Kornhandel und Theuerungs politik,* 1re édit., 1847; 3e édit., 1852, traduit en français par M. Maurice Block.

[6] *Untersuchungen ueber das Kolonialwesen. Archiv.* de Rau, 1847, 1848; 2e édit., 1856.

[7] *Umrisse zur Naturlehre der drei Staatsformen* (Berliner Zeitschrift, 1847-1848).

[8] *Uber das Verhaltniss der national OEkonomie zum klassischen Alterthume* (K. Sachs Akademie der Wissenschaft, 1849).

doctrines économiques en Angleterre, au seizième et au dix-septième siècle [1], travail rempli des recherches les plus curieuses et les plus neuves; d'un mémoire sur le principe économique de l'administration forestière [2], enfin, du grand ouvrage dont nous avons traduit la première partie, publiée sous le titre de : *Principes d'économie politique* [3], et qui doit être successivement complétée par trois autres: sur l'économie de l'agriculture et des autres produits naturels; sur

[1] *Zur Geschichte der Englischen Volkswirthschaftslehre im* 16 *und* 17 *Jahrh.* (*Id.*, 1851).

[2] *Ein nationaloekonom. Princip der Forstwirthschaft* (*Id.*, 1854).

[3] *System der Volkswirthschaft* Bd. I. *Die Grundlagen der national OEkonomie*, 1re édit., 1854; 2e édit., 1857.—C'est l'ouvrage dont nous publions la traduction. Notre pensée avait été de l'entreprendre il y a déjà plus d'un an, et l'approche de l'ouverture de notre cours du Conservatoire des arts et métiers nous ayant fait craindre de ne pas pouvoir y consacrer tout le temps nécessaire, nous nous étions assuré le concours d'un jeune économiste allemand, M. Horn, auteur d'un livre remarquable sur la statistique de la population.

Mais ayant eu occasion de voir M. Roscher à Leipzig, et ayant appris qu'il préparait une nouvelle édition de son livre, dont la première avait été promptement épuisée, nous avons retardé la publication que nous nous proposions de faire, afin de la rendre la plus exacte et la plus complète possible. De cette manière, ayant plus de temps devant nous, nous avons préféré aussi, afin de conserver une entière unité dans l'œuvre, ne pas profiter de l'offre obligeante de M. Horn, et accomplir nous-même tout le travail.

Une traduction est une besogne ingrate et souvent difficile; nous nous regarderons comme pleinement récompensé, si nous contribuons à faire rendre en France, à M. Roscher, la justice qui est due à un homme d'un mérite éminent, et à propager une *méthode* qui nous semble appelée à produire d'heureux fruits et propre à populariser et à faire aimer l'étude de l'économie politique.

Notre traduction a été accrue de notes étendues et multipliées; nous

l'économie de l'industrie et du commerce; enfin, sur l'économie de l'Etat et de la commune. Ce sera, on le voit, une véritable encyclopédie de la science.

A côté de *Guillaume Roscher*, nous devons citer un jeune économiste, *Knies*, ancien professeur à l'université de Marbourg, qu'une inqualifiable persécution politique avait obligé d'accepter un poste secondaire au gymnase de Schaffouse, et qui occupe aujourd'hui, à l'université de Fribourg (en Brisgau), une position plus digne de son talent élevé : nous espérons, dans un ouvrage que nous préparons sur l'économie politique en Allemagne, faire connaître les travaux de cet écrivain; ils méritent de fixer la plus sérieuse attention. Nous connaissons peu de livres qui égalent son Économie politique au point de vue de la méthode historique [1], comme élévation de vue, profondeur de jugement et finesse d'aperçus.

Nous nous occuperons aussi d'un autre ancien pro-

avons revu beaucoup de celles de l'auteur, et nous avons modifié un grand nombre de chiffres statistiques, en substituant les données les plus nouvelles à celles qui remontaient à plusieurs années.

Ce travail de révision, de modification et de supplément, est tellement entremêlé avec les notes primitives, qu'il aurait été fastidieux de le distinguer sans cesse par des signes particuliers. Nous avons donc préféré nous borner à ce simple avertissement.

Bien que nous nous soyons servi d'un texte compacte, surtout pour les notes, leur étendue s'est notablement accrue, et les trente-quatre feuilles du texte original se sont transformées en près de cinquante feuilles de la traduction française.

Quant à la reproduction du texte lui-même, nous nous sommes attaché à le conserver avec une scrupuleuse fidélité.

[1] *Die politische OEkonomie vom Standpunkte der geschichtlichen Methode*, 1853.

fesseur de Marbourg, également victime de l'ombrageux pouvoir de l'électeur de Hesse, *M. Hildebrand*, maintenant professeur à l'université de Zurich. Sa *National-OEkonomie* [1], est un livre plein d'intérêt et de science de bon aloi; nulle part nous n'avons rencontré une meilleure critique du système de *Proudhon*.

Quand la nouvelle école n'aurait produit que ces trois hommes, elle marquerait déjà dans l'histoire de la science.

D'autres œuvres non moins sérieuses nous occuperont dans le livre à la préparation duquel nous nous consacrons depuis plusieurs années, et qui, si nos intentions se réalisent, permettra d'apprécier les services de savants du plus haut mérite, dont malheureusement le nom seul est connu en dehors de l'Allemagne. Les ouvrages de *Rau*, de *Hermann*, de *Robert Mohl*, de *Hannsen*, de *Helferich*, de *Schutz*, de *Kosegarten*, de *Wirth*, etc., seront une mine féconde, dont nous espérons tirer des enseignements précieux; nous ne négligerons pas non plus les productions originales de *J. Möser*, le *Franklin* de l'Allemagne, ni les conceptions bizarres, mais parfois éclatantes d'*Adam Muller*; enfin, notre savant ami, M. le professeur *Stein*, de Vienne, nous donnera l'occasion de faire ressortir le mérite de travaux importants et étendus, inspirés par l'esprit philosophique.

En ce moment, c'est à un rapide aperçu relatif à l'application de la méthode historique à l'étude de l'économie politique, que nous devons nous borner.

[1] *Die national OEkonomie der Gegenwart und Zukunft*, 1 vol., 1848.

Il existe une prévention assez répandue contre cet ordre de travaux : certains souvenirs de la lutte engagée jadis entre *Savigny* et *Thibaut* font supposer que l'école historique incline par sentiment vers les doctrines politiques du passé et qu'elle se montre hostile à l'esprit libéral des temps modernes. Rien de plus erroné qu'une pareille pensée : les noms de *Roscher*, de *Knies*, de *Hildebrand*, suffisent pour l'écarter, et leurs travaux, inspirés par l'amour éclairé du progrès, ne permettent point un pareil malentendu.

Le point de vue historique ne consiste pas à se complaire dans le passé et à déprécier le présent, ni à voir dans la succession des faits une fluctuation d'événements, sans unité et sans but. Il concorde au contraire à merveille avec les besoins du progrès réel; les changements accomplis montrent l'action libre et créatrice de l'homme qui s'exerce dans la mesure du développement des lumières, de l'idée morale et de l'indépendance d'action.

La philosophie de l'économie politique qui découle de cet enseignement calme, exempt des entraînements de parti, car la science n'en reconnaît aucun, est, comme celle du droit, uniquement opposée à des rêves plus ou moins ingénieux, plus ou moins téméraires, qui recomposent le monde par l'effort de la pensée.

En montrant comment, à toutes les époques, l'humanité a compris et appliqué les principes qui dominent la production, elle peut dire avec le jurisconsulte romain : *Justitiam namque colimus... æquum ab iniquo separantes... veram nisi fallor philosophiam, non simulatam affectantes.*

« L'esprit humain, cherchant à se connaître lui-même, calculant ses forces, essayant d'une méthode, et l'appliquant avec la conscience de ses procédés à la connaissance de toutes choses, c'est la philosophie ; sans elle il n'y a pas de science dans aucune branche des connaissances humaines [1]. »

C'est ainsi qu'on arrive, avec un esprit critique, un examen attentif et une grande sagacité, à s'élever aux vérités d'observations.

IX.

Il est une autre méthode qui, en partant de principes évidents par eux-mêmes, développe la science par voie de conséquences, à la manière des géomètres. Elle séduit à la fois par sa rigueur et par sa simplicité apparentes, mais elle présente un grave danger, lorsqu'il s'agit non pas de chiffres, mais d'hommes ; lorsque les exigences si variées, si complexes, si délicates qui se pressent, du moment où l'humanité est en jeu, viennent se heurter contre la formule ; du moment où, au lieu d'avoir simplement affaire aux abstractions, on se mesure avec les réalités.

Un de nos maîtres vénérés, l'illustre *Rossi*, a cru écarter la difficulté en distinguant l'économie politique *pure*, et l'économie *appliquée*, la science et l'art.

Ce n'est pas sans une certaine hésitation que nous nous élevons contre une pareille autorité ; mais, nous devons l'avouer, cette distinction est loin de nous sa-

[1] *Rossi.*

tisfaire; c'est surtout le doute qu'elle a laissé dans notre esprit qui nous fait incliner vers l'application de la méthode historique.

L'économie politique rationnelle, dit Rossi, c'est la science qui recherche la nature, les causes et le mouvement de la richesse, en se fondant sur les faits généraux et constants de la nature humaine et du monde extérieur.

Dans l'économie politique *appliquée*, la science est prise comme moyen; on tient compte des faits extérieurs: la nationalité, le temps, l'espace jouent un grand rôle.

Acceptons pour un moment ces définitions; qu'en résulte-t-il? Qu'il y a deux sciences, dont l'une, purement spéculative, confine plus intimement à la philosophie qu'aux conflits permanents qui s'agitent en ce monde, et que l'autre pourra seule, non fournir des *recettes* pour la pratique ni un *formulaire* pour les mesures à prendre dans un cas donné, car une pareille prétention serait aussi vaine que ridicule, mais former le sens pratique des hommes chargés de vider les innombrables questions, toutes épineuses et compliquées, qui se présentent chaque jour.

Si la science *pure* renonce à une intervention quelconque dans les affaires de ce monde; si, comme le fait entendre le savant créateur de la doctrine que nous examinons en ce moment, elle risquait de compromettre les solutions par l'enivrement de la logique et par l'ambition d'un système complet; si, par conséquent, on l'adore comme une divinité immobile et inactive, cette satisfaction platonique peut-elle nous

suffire ? Les adversaires des doctrines économiques ne seront-ils pas disposés à reconnaître tous les principes, pourvu qu'on leur abandonne les conséquences, et ne viendront-ils pas, tout bardés d'arguments puisés dans *la nationalité, dans le temps et dans l'espace*, récuser la possibilité d'appliquer la science pure?

On ne vaincra jamais les Romains que dans Rome.

C'est donc ce terrain qu'il faut explorer, c'est l'économie politique appliquée, qui tient compte des circonstances extérieures, qu'il importe de développer; et pour cela, personne ne saurait en disconvenir, la meilleure, la plus décisive des méthodes, est la méthode historique, qui se meut justement dans le temps, dans l'espace et dans la nationalité, et qui conduit aux réformes nécessaires.

D'ailleurs, les principes ne seront pas moins fermement établis par l'*induction* historique que par la déduction dogmatique, et la *science* sera inséparable de l'*art*. Car nous ne sommes pas de ceux qui nient les principes ou qui les récusent; ce que nous voulons, au contraire, c'est qu'on cesse de les encenser comme des idoles, et qu'on les fasse pénétrer dans la vie même des nations.

Nous dirons plus : les déductions abstraites de la science pure ne nous laissent point sans inquiétude, car elles traitent l'homme comme une force matérielle, beaucoup plus que comme une force morale; en contact avec les procédés rigoureux de la spéculation mathématique, l'homme devient une *constante*,

pour tous les temps et pour tous les pays, tandis qu'en réalité il est une *variable.*

Tous les éléments mis en jeu sont des entités idéales; à l'inverse de la poésie, où

> Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage!

tout perd le caractère de la vie, pour se transformer en des unités inanimées!

L'homme est autre chose que la somme des services qu'on peut en tirer ou des jouissances qu'on peut lui procurer. Il ne faut pas risquer de le faire descendre au niveau d'un *outil* vivant, et du moment où l'on doit tenir compte de sa destinée morale, que devient le calcul abstrait?

X.

On a eu tort, dit M. Rossi, de reprocher à Quesnay son fameux *laissez faire, laissez passer*; c'est de la science pure.

Nous aussi, nous croyons que le reproche était mal fondé, car il venait d'une fausse entente du principe lui-même; mais il nous semble que, loin de condamner celui-ci dans son application sérieuse, la méthode historique pourrait conduire à l'expliquer et à le justifier.

Usant de moins de roideur et de sécheresse dans la forme, elle arrive à des conséquences qui cadrent mieux avec la vie sociale.

Qu'on ne croie pas, en effet, que dans cette voie nous ne rencontrions point d'antiques et glorieux précédents.

Les grands principes de la liberté industrielle sont originaires de France, aussi bien que les grands principes de la liberté commerciale. Forbonnais avait raison de le dire : « On doit s'applaudir de trouver dans nos vieux livres et dans nos anciennes ordonnances de quoi revendiquer la lumière, que nous pensions communément avoir été révélée aux Anglais et aux Hollandais avant nous. » Plus Forbonnais est remonté dans nos annales, et plus il a trouvé des traces d'opposition à ces préjugés d'exclusif et de monopole dont on a fait, pendant longtemps, des principes d'administration [1].

Ce fameux axiome du *laissez faire* et du *laissez passer*, dont on affecte de condamner ironiquement les tendances subversives, ne fut pas inventé par Quesnay; il sut donner une portée scientifique à l'inspiration d'un négociant nommé Legendre; celui-ci, consulté par Colbert sur les meilleurs moyens de protéger le commerce, laissa le premier échapper ces paroles, devenues célèbres.

Il ne faut pas les détourner de leur acception véritable, ni se méprendre sur l'intention qui les dictait.

Que disait Quesnay? « Laissons faire tout ce qui n'est nuisible ni aux bonnes mœurs, ni à la liberté, ni à la propriété, ni à la sûreté de personne. Laissons vendre tout ce qu'on a pu faire sans délit. » Et il ajou-

[1] *Recherches sur les finances de France.*

tait : « Il n'y a que la liberté qui juge bien, et que la concurrence qui ne vende jamais trop cher et qui paye toujours au raisonnable et légitime prix. »

Loin d'être l'absence de la règle, la *liberté* c'est la règle elle-même. *Laisser faire* le bien, c'est empêcher le mal[1].

Il faut des institutions qui complètent l'exercice de l'indépendance acquise au travail, et des lois qui régularisent cet exercice. Le *laissez faire* et le *laissez passer* des économistes ne ressemble nullement à cette formule absolue que l'on a voulu, d'une part, dénoncer et, d'autre part, utiliser, comme dispensant l'autorité de tout soin et de toute intervention.

Pour bien comprendre cette maxime, il faut se reporter au régime oppressif de l'ancienne société : la formule de Quesnay a surtout été une protestation contre les entraves qui gênaient le libre développement du travail; mais elle ne tendait point à faire abdiquer l'office du législateur, ni à retirer à la société et à l'individu l'appui de la force publique, qui veille sur l'accomplissement de nos destinées.

Il a pu paraître commode de trouver dans la solennité d'un prétendu principe d'économie politique une excuse pour les douceurs du *far niente* législatif et administratif; mais on est généralement arrivé à comprendre que le rôle de l'autorité s'est agrandi sous le régime de la liberté du travail, au lieu de s'effacer. La tâche est aujourd'hui rude pour tout le monde, pour le gouvernement comme pour les particuliers; car la

[1] Frédéric Passy, *De la contrainte et de la liberté*.

liberté ne dispense ses bienfaits qu'aux mâles vertus d'un peuple laborieux et éclairé[1]. »

La liberté n'est point la licence; elle repousse le joug, mais elle se soumet à la règle.

La mission de l'autorité n'est pas de contraindre mais de conseiller, de commander mais d'aider à faire, d'absorber l'activité individuelle mais de la développer[2].

Il ne s'agit point de proclamer en principe une commode indifférence de la part du gouvernement, ni une indolente abstraction de toute influence protectrice.

Dire, d'un autre côté, que le *laissez faire* et le *laissez passer* des économistes signifie : Laissez commettre le vol, laissez passer la fraude, c'est se livrer à un jeu d'esprit peu digne d'une discussion sérieuse; sous prétexte de tracer le tableau des doctrines économiques, on en crayonne la caricature.

Tel n'est pas, tel n'a jamais été le système à l'élaboration duquel ont contribué les plus nobles intelligences, les cœurs les plus purs et les plus dévoués; une négation ne constitue point la science de l'économie politique.

Il est commode de renfermer l'humanité dans un cercle d'action rigoureusement tracé, et de régler des mouvements prévus à l'avance; mais ces conceptions artificielles mutilent l'activité de l'homme. Lui garantir toute liberté et empêcher les abus, telle est la

[1] V. notre leçon sur l'*Organisation du travail*, nov. 1844.

[2] V. notre cours de *Législation industrielle* (Leçon d'ouverture : janvier 1840).

donnée du problème. L'œuvre est grande et difficile; loin de le céder en élévation aux systèmes idéalistes, elle l'emporte par l'étendue et la variété des combinaisons; ceux qui en méconnaissent la portée cèdent peut-être à une certaine paresse d'intelligence [1].

Maintenu dans ses limites naturelles, le fameux *laissez faire* et *laissez passer* des physiocrates mérite encore aujourd'hui notre respect et notre confiance; il doit être conservé dans la mémoire reconnaissante des hommes, à côté de cette maxime que Quesnay parvint à faire imprimer à Versailles, de la main même de Louis XV: « *Pauvres paysans, pauvre royaume; pauvre royaume, pauvre souverain.* »

XI.

Mais revenons à la question de *méthode*.

Rossi s'est servi d'un exemple ingénieux pour expliquer sa pensée [2]:

« Ces déductions (de la science pure) sont-elles parfaitement légitimes, ces conséquences sont-elles toujours vraies? Il est incontestablement vrai qu'un projectile, lancé sous un certain angle, décrit une certaine courbe; c'est une vérité mathématique. Il est également vrai que la résistance, opposée au projectile par le fluide qu'il traverse, modère plus ou moins, en pratique, la déduction spéculative; c'est une vérité d'ob-

[1] Ces idées ont été développées dans notre mémoire sur les *Marques de fabrique* (1812).

[2] *Cours d'écon. polit.*, 2e leçon, I, p. 33.

servation. La déduction mathématique est-elle fausse? Nullement, mais elle suppose le vide. Je m'empresse de le reconnaître, l'économie spéculative néglige aussi certains faits, certaines résistances. »

Or, du moment où il est question d'intérêts humains, il n'est pas possible de supposer le vide, de négliger les faits les plus vulgaires et les résistances les plus communes, ni de s'égarer dans l'abstraction; les *correctifs* de l'économie politique appliquée peuvent ne pas effacer ce péché originel, ou bien ils risquent fort de voiler les principes eux-mêmes.

Et encore dans la balistique vous pouvez mesurer la résistance qu'oppose le milieu où vous êtes appelé à fonctionner; la force d'impulsion et le but, tout obéit à la même loi, tout se plie aux mêmes procédés de calcul.

Mais en est-il ainsi quand vous touchez à ce qu'il y a de plus intime et de plus sensible dans l'homme? Ne craignez-vous pas que les hypothèses ne soient suspectes et qu'on ne vous accuse de vous démener dans le vide? Nous connaissons les bonnes raisons que vous pouvez opposer à ces sarcasmes, mais est-il opportun d'y prêter le flanc?

D'ailleurs le résultat n'est pas assez grand pour que l'on s'expose à ce danger. Les principes de la *science pure* sont en très-petit nombre; on pourrait facilement même les ramener à un seul, dont M. *Cousin* s'est fait l'éloquent interprête, la *liberté humaine*. Celle-ci n'a pas besoin de l'économie politique pour briller de l'éclat de l'évidence, *rien ne vaut contre elle*. On arrive à prouver qu'elle est aussi féconde que respec-

table ; mais quand la science des richesses viendrait démontrer le contraire, ces bases primordiales de la société, la liberté, la propriété, la famille, n'en seraient pas moins sacrées ni moins nécessaires, car elles sont le droit de l'humanité. On ne saurait les écarter, même sous prétexte de nous ne savons quel mécanisme, qui afficherait la prétention de produire davantage [1].

Ces principes suprêmes de l'économie découlent de la loi morale, et ils n'ont pas, Dieu merci, à redouter le contrôle des faits, car la prospérité des nations tient au respect dont on les entoure, et aux garanties qui les protégent.

Nous venons de nommer *la loi morale*; en effet, à notre sens, il est impossible de songer à la bannir de l'économie politique : tout point de vue contraire nous semble trop étroit, et quand nous voyons des hommes éminents s'égarer à la poursuite d'un idéal qui ne tient aucun compte de l'âme humaine et qui ne rencontre que des équations, là où il y a des idées et des sentiments, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'ils sont infidèles à la pensée du fondateur de la science, d'*Adam Smith.*

L'homme n'est pas un simple mécanisme, il ne subit pas aveuglément l'impulsion qui vient du dehors, il la donne; et, pour dominer les choses, il faut d'abord qu'il sache se dominer et se vaincre lui-même. L'intérêt personnel est le puissant mobile auquel il obéit; mais l'homme ne vit pas seul, isolé dans ce monde; *væ soli!* il vit en société, il profite des relations

[1] Ce serait : « Propter vitam, vitæ perdere causas. »

qu'il forme avec d'autres êtres, intelligents comme lui, vers lesquels le porte un sentiment naturel de sympathie ; le bien qui leur arrive éveille en lui la satisfaction ; le mal qui les frappe l'émeut et le fait souffrir. Il ne saurait se replier tout entier sur lui-même ni s'isoler dans sa personnalité : outre son intérêt propre, il a donc un autre intérêt qu'il éprouve, auquel il participe, c'est l'intérêt général.

L'intérêt personnel est parfaitement légitime ; on ne saurait condamner l'*amour de soi*, et le Sauveur lui-même a dit : « Aimez votre prochain comme vous-même. » L'aimer plus que soi-même, c'est une haute et belle vertu, c'est l'abnégation qui inspire les héros chrétiens ; mais l'héroïsme est rare, il ne saurait être imposé, ni pris pour règle.

L'intérêt personnel est un stimulant énergique, et l'harmonie supérieure des rapports sociaux le fait concourir au bien général.

Ce qu'il faut condamner et proscrire, c'est une déviation fatale de ce sentiment, qui en mutile l'effet et qui en retrécit l'action ; ce qu'il faut empêcher, c'est que l'intérêt personnel ne dégénère en *égoïsme*, qui dessèche au lieu de féconder et qui compromet l'avenir par la recherche exclusive de l'avantage présent, car il a la vue courte.

D'autre part, le sentiment plus large, plus généreux qui nous porte à compatir aux maux de nos semblables et à nous unir à leur destinée, *l'intérêt général* a aussi une limite : il serait faussé, s'il absorbait l'individu, s'il tuait la force motrice la plus puissante en tarissant la source abondante de l'activité, s'il

portait atteinte à l'énergie morale en énervant la responsabilité, et s'il étendait tellement le cercle des résultats obtenus que personne n'en pourrait presque plus ressentir le contre-coup.

Le mal que fait l'*égoïsme*, cette triste déviation de l'intérêt personnel, se reproduit sous une forme tout aussi redoutable, quand l'intérêt général se transforme en *communisme*.

Le concours de l'intérêt personnel et de l'intérêt général est toujours nécessaire, pour le profit individuel et pour l'avantage social. Il y a autant de danger à annihiler l'individu qu'à l'exalter, l'histoire nous en fournit de mémorables exemples; elle ne permet point de s'égarer dans les sentiers étroits d'une personnalité mesquine et jalouse, ni de se perdre dans les vagues contours d'une communauté chimérique et fatale : celle-ci tuerait ce qui fait la force de l'homme et sa dignité, elle effacerait les traits les plus saillants de sa noble nature, en détruisant ce qui entretient l'énergie de l'activité et ce qui alimente la force morale.

XII.

Mais, dit-on, l'économie politique n'est que la science de *l'égoïsme*; Adam Smith est le prophète de l'individualisme; enrichissez-vous, *per fas et nefas*, tel est le dernier mot de sa doctrine.

Un pareil jugement dénote beaucoup de légèreté ou peu de lumières.

Comment! l'homme éminent qui a conçu d'une manière si large l'étude des intérêts de l'humanité, le philosophe qui a reconnu Hutcheson pour maître, en donnant à ses idées un caractère plus expansif encore, serait l'apôtre de l'égoïsme, et la science qu'il a fondée en formulerait l'évangile? Non, il y a ici erreur de fait, et erreur d'appréciation.

Hutcheson avait assis la philosophie morale sur le sentiment qui, suivant lui, engendre toutes les vertus, sur la *bienveillance*. Celle-ci est désintéressée, elle s'occupe du bonheur d'autrui, du bien public, de l'intérêt général.

Adam Smith a voulu aller au delà, et s'appuyer sur un sentiment plus énergique encore, sur la *sympathie*. La première phrase de sa *théorie des sentiments moraux*, qui résume cette théorie tout entière, la voici :

« Quelque degré d'*amour de soi* qu'on puisse supposer à l'homme, il y a évidemment dans sa nature un principe d'intérêt pour tout ce qui arrive aux autres qui lui rend leur bonheur nécessaire, lors même qu'il n'en retire que le plaisir d'en être le témoin [1]. »

Et ce n'est pas là une vaine déclaration de sa part, c'est la pensée la plus intime de son livre; aussi, attaque-t-il avec énergie ces philosophes, qui :

« Regardant l'*amour-propre* et ses raffinements comme la cause universelle de tous nos sentiments, cherchent à expliquer la sympathie par l'amour-propre. »

La Rochefoucauld, Mandeville, Helvétius, n'ont pas rencontré d'adversaire plus décidé, plus énergique.

[1] Ire part., Ire sect., chap. Ier.

Nulle part les *vertus aimables et douces*, telles que la naïve condescendance et l'indulgente humanité, et les vertus *respectables et sévères*, comme le désintéressement, la modération, l'empire sur nous-même, qui soumet tous nos mouvements à ce qu'exige la dignité de notre nature, n'ont été mieux comprises, ni mieux interprétées.

« *A. Smith est le philosophe de la sympathie* [1]. Sa théorie triomphe du lâche et honteux égoïsme qui concentre la vie morale de l'individu en lui-même, et le sépare de la société du genre humain, et de ce stoïcisme outré qui refuse à la raison le secours du sentiment [2]. »

Suivant lui, la loi de la morale privée est la sympathie; la loi de la jurisprudence naturelle, la justice; la loi de la formation de la richesse, *le travail libre*. Mais s'il a énergiquement défendu ce principe, il ne s'est point rendu coupable d'une véritable palinodie, en adorant l'idole qu'il venait de renverser; il aurait commis la plus étrange contradiction, s'il avait fait du vice qu'il venait de flétrir le pivot même d'une autre partie de son enseignement!

Nous regrettons que ce travail, qui a singulièrement dépassé les limites primitives que nous voulions lui assigner, ait pris une étendue qui ne nous permet point de reproduire la belle démonstration de *Knies*. Il a éloquemment et savamment vengé *Adam Smith* de cette singulière imputation, et il a, par là même, re-

[1] Cousin, *loc. cit.*, p. 276.
[2] *Ibid.*, p. 274.

placé l'économie politique sur sa base véritable, *la morale*, en écartant d'une manière décisive tout prétexte d'erreur et tout moyen de subterfuge. Cette partie est une de celles qui recommandent le plus son beau livre : *l'Economie politique du point de vue de la méthode historique* [1]. Nous y reviendrons.

XIII.

Que n'a-t-on pas reproché aux économistes! et avant tout cette sécheresse de cœur, cette sorte de cruauté, qui a fait résumer la sentence dont on les frappe dans ces paroles : « L'économie politique n'a pas d'entrailles! »

Certes, le représentant le plus attaqué de cette science, celui dont on a voulu faire un type d'impassible insensibilité, et sur lequel on a accumulé les plus sanglants outrages, c'est *Malthus*. Écoutons-le cependant [2] :

« Si un pays n'avait d'autre moyen pour devenir riche que de demander le succès dans la lutte à la réduction des salaires, je dirais sans hésiter : périssent de telles richesses... Il est fort à désirer que les classes ouvrières soient bien payées, par une raison bien plus importante que toutes les considérations relatives à la richesse, je veux dire, pour le bonheur de la grande masse de la société...

« Je ne connais rien de plus détestable que l'idée de condamner sciemment les classes laborieuses à se

[1] P. 147, 168.
[2] *Principes d'écon. polit.*, p. 361, édit. Guillaumin.

couvrir de haillons et à se loger dans de misérables huttes, afin de vendre à l'étranger un peu plus de nos étoffes et de nos calicots. »

Certes, aucun des défenseurs les plus déterminés des classes laborieuses n'a rien dit de plus fort ni de mieux senti.

C'est que rien n'était plus étranger à l'esprit de Malthus que la roideur systématique des théories mathématiques de la richesse; c'est que, ministre de l'Évangile, il en avait médité les sublimes préceptes; toute sa doctrine ne repose que sur *l'idée morale.*

« Il avait la conviction profonde qu'il existe en économie politique des principes qui ne sont vrais qu'autant qu'ils sont renfermés dans certaines limites; il voyait les principales difficultés de la science dans la combinaison fréquente de causes compliquées, dans l'action et la réaction des effets et des causes les unes sur les autres, et dans la nécessité de mettre des bornes ou de faire des exceptions à un grand nombre de propositions importantes [1]. »

Nous voici donc sans cesse ramenés sur le terrain ondoyant de la science vivante, au lieu d'avoir à suivre la route rectiligne tracée par la lettre morte; nous sommes toujours, quoi que l'on prétende, refoulés vers les réalités, dont l'histoire seule possède le secret. L'idée de la *richesse* ne saurait tout absorber quand il s'agit de juger et d'éclairer les hommes. Il faut, pour y arriver, connaître les diverses phases du *ménage social*, savoir ce que les peuples ont pensé des intérêts

[1] Ch. Comte, *Notice sur Malthus*, XXVII.

économiques, qui n'ont jamais cessé de les toucher de près, ce qu'ils ont tenté et ce qu'ils ont obtenu.

Nous devons donc feuilleter le livre du passé, en étudier l'aspect économique, comme on en a étudié l'aspect politique, littéraire, etc.; il faut suivre les diverses périodes de développement des nations vivantes, et approfondir les causes de la destruction des nations mortes. Lorsqu'il s'agit de l'étude comparée des destinées économiques des peuples, les investigations ne peuvent se rattacher qu'à un petit nombre d'individualités nationales; raison de plus pour n'en laisser aucune de côté, et surtout pour scruter, comme le ferait le scalpel de l'anatomiste, le principe de la vie, dans celles qui ne sont plus.

On peut, en se rendant compte de l'immense variété des *phénomènes* qui relèvent de *l'application*, et pour lesquels rien n'est absolu ni permanent, tout est au contraire relatif et successif, acquérir ce tact sûr et ce coup d'œil droit, qui sont la plus précieuse conquête de la science.

Ce serait se tromper fort que de croire que la *doctrine* simplifie les *solutions pratiques*; loin de fournir une sorte de *formulaire*, elle fait mettre le doigt sur nombre de difficultés, elle fait surgir ces aspects multiples, ces considérations fécondes et variées, dont l'examen est la mission du véritable homme d'État et du législateur.

De cette manière se révèlent avec le plus d'éclat l'action de la pensée, la puissance de l'idée morale.

L'homme cesse d'être un élément inerte, il se manifeste comme un être sensible; et l'on constate à

l'œuvre la sublime pensée de Pascal : « L'humanité est comme un seul homme, qui vit et qui apprend toujours. »

C'est une vaine et téméraire tentative que de vouloir violemment abdiquer le passé; les leçons qu'il nous transmet sont aussi instructives, que le tableau qu'il déroule à nos yeux est attachant. Nous n'avons plus *qu'à voir et à entendre*, pour nous guérir des plus généreuses impatiences et pour revenir des plus périlleuses méprises.

XIV.

Le témoignage inaltérable des siècles affirme l'affranchissement continu de l'homme et l'amélioration graduelle de l'humanité par l'énergie individuelle et par la pensée morale [1]. Le besoin, la douleur l'ont poussée en avant; la prévoyance, l'effort, le sacrifice, la vertu l'ont rachetée en partie. Aucun droit n'a été amoindri ni usurpé, et chaque pas dans la civilisation a été un pas dans la liberté.

Au lieu de rendre celle-ci responsable d'une misère matérielle et morale, qu'elle est appelée à guérir, nous pouvons constater qu'à mesure que la liberté véritable et les garanties légales grandissent, le mal diminue.

Ce n'est pas nous qui voudrions obéir à un optimisme commode et nier les souffrances qui ne pèsent que trop sur le monde. Le but assigné à nos efforts,

[1] Frédéric Passy, *De la Contrainte et de la Liberté.*

nous sommes loin de l'avoir atteint[1]; mais que les vœux formés pour un progrès nouveau ne nous rendent point injustes pour les progrès déjà accomplis. Ceux-ci prouvent que nous sommes dans la bonne voie, que nous n'avons pas fait fausse route en donnant un libre essor aux facultés humaines. Les changements à vue ne s'exécutent qu'à l'Opéra; sur la scène du monde réel, la marche du progrès est lente et laborieuse : on peut l'accélérer par des dispositions habiles; on essayerait vainement de la brusquer[2].

L'homme souffre encore; il ne s'agit pas de nier le mal, mais de le mesurer, et l'on reconnaît, sans contradiction possible, que l'empire fatal qu'il exerce se restreint au lieu de s'étendre.

Ce sont surtout les progrès accomplis dans les régions supérieures de l'esprit et du sentiment qui exercent ici leur bienfaisante influence. C'est de notre grandeur morale que dépend notre puissance matérielle : l'élévation ou l'abaissement du caractère, l'énergie ou l'affaissement de la volonté, telle est la source première du bien et du mal. « Le monde est ainsi constitué, que si nous étions moralement bons nous serions matériellement heureux, » a dit avec raison Chalmers.

Les progrès de l'industrie aident, avons-nous dit, au perfectionnement moral; ils en sont, non pas la source, mais l'instrument, car la misère et l'ignorance, sa com-

[1] V. notre *Cours de législation industrielle*; 5e année, 1re leçon, 22 nov. 1843.

[2] « Dans la voie de la justice et du progrès sensé, la perspective est immense et la lenteur extrême. » (GUIZOT, *sur sir Robert Peel*.)

pagne habituelle, sont mauvaises conseillères. L'économie politique montre comment les biens de cette terre se multiplient; elle indique de quelle manière ils peuvent contribuer à généraliser de plus en plus une honnête aisance, qui donne l'essor aux plus nobles vertus, sans susciter la passion aveugle des richesses; elle enseigne la modération, au lieu de réveiller les convoitises, et ne contredit point ces sublimes paroles de saint Augustin [1].

« La famille des hommes, vivant de la foi, n'use des biens de la terre que comme étrangère, non pour se laisser prendre par eux et détourner du but où elle tend, Dieu même, mais afin d'y trouver un appui, qui, loin d'aggraver, allége le fardeau de ce corps périssable, dont notre âme est appesantie. »

XV.

Vu de bas, tout diverge; vu de haut, tout se lie: c'est le grand mérite de la méthode historique d'élever le point auquel se place l'observateur, de lui donner pour appui la tradition et le bon sens, ce maître de la vie [2], d'empêcher le divorce entre des connaissances du même ordre, qui forment comme une seule famille intellectuelle, et qu'il s'agit aussi peu de confondre, qu'il serait dangereux de les isoler.

Aristote, ce génie universel, avait découvert l'éco-

[1] *Cité de Dieu*, XIX, ch. XVII.

[2] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*.

nomie politique [1], et *c'est la méthode historique qui la lui avait révélée* [2]. Hâtons-nous d'ajouter que le grand philosophe n'avait entrevu qu'une des faces de la science, la *chrématistique*, et que ses idées portent singulièrement l'empreinte du temps où il a vécu ; toujours est-il qu'Aristote distingue cette science de toutes les autres, et de l'économie domestique qui lui est si voisine. Sans doute, il n'a pas fondé l'étude moderne de l'économie politique, mais il l'a pressentie, avec sa puissante intelligence de philosophe.

C'est au dix-huitième siècle que devaitappartenir l'honneur de produire à la fois *Adam Smith*, *Quesnay* et *Turgot* ; c'est dans le Cours de philosophie de *Glasgow* que cette étude nouvelle devait définitivement marquer sa place.

L'illustre fondateur de la science de l'économie politique n'a point entendu briser l'antique alliance qui la rattachait aux sciences morales : histoire, philosophie, jurisprudence, belles-lettres, il avait tout exploré, tout approfondi. Que ceux qui ont l'ambition de marcher, même de loin, sur les traces d'Adam Smith n'oublient pas quel a été le berceau de la noble étude à laquelle ils consacrent leur intelligence.

L. WOLOWSKI.

5 Août 1857.

[1] *Politique*, trad. de Barthélemy Saint-Hilaire, LXII.
[2] *Ibid.*, p. LXV.

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR.

Avec l'aide de Dieu, cet ouvrage comprendra quatre parties. La seconde sera consacrée à l'économie de l'agriculture et des autres productions naturelles, la troisième à l'économie de l'industrie et du commerce, la quatrième enfin traitera de l'économie de l'Etat et de la commune.

Quoique l'ensemble de l'ouvrage constitue un système complet, chaque partie portera un titre particulier, et formera une œuvre distincte, que l'on pourra acquérir et étudier séparément.

Je me suis suffisamment expliqué, aux paragraphes 26 et suivants, sur la *méthode* qui sert de base à cet ouvrage, et qui portera particulièrement ses fruits dans les volumes suivants. Je n'ajouterai que quelques mots au sujet de la relation qui existe entre les *notes* et le *texte*. Tout lecteur attentif se convaincra facilement que dans aucune de mes nombreuses citations, je n'ai voulu faire parade d'une vaine science.

Parmi ces citations, les unes servent de pièces justificatives à certains faits peu connus, que j'ai signalés.

D'autres invitent le lecteur à étudier certaines questions, qui se rapprochent de celles dont traite le texte, sans se confondre avec elles. La plupart des notes ont pour but de faire connaître l'histoire des doctrines économiques.

Je me suis efforcé, autant que le permettaient les ressources dont je disposais, d'indiquer le premier germe, les principales phases et le point actuel de développement de toutes les théories importantes.

Dans ce travail, j'ai dû plus d'une fois me combattre et me vaincre moi-même, lorsque, avec la conscience d'avoir découvert certaines notions économiques, il m'arrivait de rencontrer des observations analogues dans quelque vieil auteur, presque oublié.

J'ai l'intention de donner, à la suite de l'ouvrage, une notice historique des anciens auteurs, avec l'indication des citations que j'y ai puisées.

Mon livre sera donc à la fois un manuel d'économie politique et une histoire de la *littérature* de cette branche d'*étude*. On sait que j'ai rencontré peu de devanciers sur ce terrain. Aussi, serai-je fort reconnaissant envers les personnes qui s'occupent des mêmes travaux, de vouloir bien me faire connaître les méprises que j'ai pu commettre, en attribuant à tel ou tel auteur l'origine de quelque vérité ou de quelque erreur économique.

Je ne destine pas seulement mon ouvrage aux savants, mais à tous les hommes sérieux, qui veulent, sans parti pris, connaître la vérité et la science ; de même que cet historien de l'antiquité, dont je m'honore de me dire le disciple, je désire que mon travail soit utile à ceux [1] : ὅσοι βουλήσονται τῶν τε γενομένων τὸ σαφὲς σκοπεῖν καὶ τῶν μελλόντων ποτὲ αὖθις κατὰ τὸ ἀνθρώπειον τοιούτων καὶ παραπλησίων ἔσεσθαι (Thucydide, I, 22).

ROSCHER.

Leipzig, 31 Mai 1854.

[1] « Qui voudraient connaître avec certitude ce qui s'est passé, et par rapport aux événements qui se renouvelleront un jour, et qui, en vertu de la nature humaine, seront semblables et analogues. »

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

CITÉS DANS LES *PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE.*

(Le chiffre de renvoi indique les paragraphes. — Le tome Ier contient les §§ 1 à 143, et le tome II les §§ 144 à 265.)

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

N.

O.

S.

T.

U.

V.

W.

FIN DE LA TABLE DES NOMS D'AUTEURS.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

DES PRINCIPES

D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

(Le tome I se termine avec le § 143. — Le tome II contient les §§ 144 à 265 [1].)
(Les renvois indiquent le *paragraphe* ou les notes du *paragraphe*.)

A

B

[1] Un économiste distingué, *M. Leymarie*, dont l'Académie des sciences morales et politiques a récemment récompensé le travail dans le concours ouvert pour un *Manuel d'économie politique et de morale*, a bien voulu nous prêter sa coopération pour la préparation de cette table analytique des matières.

C

F

G

H

I

L

M

côtés de la richesse peuvent recevoir, par suite de l'intervention de la monnaie, un plus grand développement. — La substitution de *l'économie monétaire à l'économie naturelle* doit être rangée parmi les progrès les plus considérables et les plus utiles, 117. — Différentes espèces de monnaie, 118. — On ne saurait dire exactement si les métaux ont été employés partout comme monnaie et s'ils sont venus les derniers, 119. — A quoi tient la préférence donnée aux métaux précieux comme monnaie, 120. — La *valeur en usage* des métaux précieux se maintient telle qu'elle était à l'origine. — La monnaie appartient, au point de vue de l'économie privée, *au capital circulant*, et, au point de vue de l'économie publique, au *capital fixe*, 121. — On dit que la *valeur en échange* de la monnaie baisse ou s'élève, lorsque toutes les autres marchandises sont chères ou à bon marché, 122. — On ne peut préciser la quotité de monnaie nécessaire au *ménage* d'un Etat. — Elle résulte du concours des circonstances suivantes : *Quantité et étendue des transactions ; rapidité de la circulation monétaire; quotité et rapidité de circulation des valeurs destinées à suppléer à l'argent*, 123. — Un pays dont l'économie publique est à moitié développée a plus besoin de numéraire qu'un Etat arrivé au dernier degré de culture, 124. — Les métaux précieux tendent, dans le monde entier, au même niveau de prix. — Néanmoins, une augmentation de la quantité d'argent en circulation, dans un pays, n'entraîne pas nécessairement une diminution proportionnelle du prix de l'argent, et, par conséquent, une exportation correspondante. — Toutefois, il peut arriver que le prix de l'argent diffère d'une manière durable, de pays à pays, lorsque des obstacles permanents s'opposent au mouvement de va-et-vient. — Des mesures gouvernementales ou administratives peuvent amener le même résultat, 125. — Un pays isolé pourrait, à la rigueur, se contenter d'une quantité quelconque d'or et d'argent, qui suffirait aux besoins de la circulation, une fois que les habitudes seraient prises ; il ne saurait en être ainsi d'un pays engagé dans le commerce universel, 126. — On ne peut donner qu'un aperçu de l'histoire des métaux précieux dans l'antiquité et le moyen âge, 135. — Influence exercée par la découverte de l'Amérique sur le marché des capitaux, 136. — La simple découverte de mines nouvelles d'une grande richesse ne saurait suffire pour faire baisser d'une manière sensible le prix de l'or et de l'argent; cela dépend surtout des frais de production, 137. — Pourquoi un accroissement notable dans la production des métaux précieux n'a causé qu'une baisse relativement faible de leur prix, 138. — Une baisse considérable dans la valeur des métaux précieux paraît devoir se réaliser difficilement, 139. — Une révolution dans les prix entraîne un brusque revirement dans la répartition de la fortune publique, 140. — On a un immense avantage à détenir les métaux, de première main, car la dépréciation ne se produit que progressivement, 140. — Un ren-

O

P

des frais de production, 109. — La plupart des biens sont produits en même temps avec des frais très-différents. — Il faut distinguer les marchandises dont le mode de production au meilleur compte peut être accru à volonté, et celles pour lesquelles on est obligé de recourir à un mode de production plus coûteux, 110. — Le prix d'une marchandise et le rapport qui s'établit entre l'offre et la demande agissent réciproquement l'un sur l'autre, 111. — Somme toute, les prix s'établissent d'une manière de plus en plus régulière à mesure que la *culture économique* se développe et que la civilisation rapproche l'acheteur du vendeur. — Chez les peuples en décadence, on remarque une marche rétrograde et des fluctuations de prix considérables. — La plus grande stabilité dans les prix est fort avantageuse à l'économie publique, 115. — Une *mesure de prix* invariable et universelle serait d'une grande importance en économie politique. — Si l'on entend par là un bien de telle nature qu'il conserve constamment une valeur en échange uniforme vis-à-vis des autres biens, on poursuit une chimère. — Il faut trouver un bien sur lequel les éléments qui influent sur la fixation du prix agiraient de même en tout temps, 127. — Critique de la doctrine de Smith et de celle de Ricardo, qui prennent le *travail humain* comme mesure du prix, 128. — Lorsque les valeurs à comparer sont de la même époque, les métaux précieux sont la véritable mesure du prix. — Si les valeurs à comparer appartiennent à des époques différentes, il faut recourir au prix courant de toutes les choses nécessaires ou utiles à la vie durant les mêmes époques. — Le *salaire* et le prix du *blé* exercent une grande influence dans cette appréciation, 129. — Plus l'économie publique se développe et plus renchérissent les biens pour la production desquels la nature remplit le rôle d'agent principal; on voit baisser au contraire le prix des objets que le capital et le travail concourent à créer, 130. — Marche progressive que suivent beaucoup de produits bruts, 131. — Les prix tendent à s'élever d'abord pour les biens qui sont placés dans les conditions les plus favorables à la recherche d'un marché, 132. — Les produits qui, dès le principe, n'ont pu être obtenus que par le travail, conservent une uniformité de prix plus régulière. — Quant aux matières premières qui ne sont qu'un objet d'*occupation* et non de *production*, le progrès économique ne peut rien changer à leur valeur, 133. — Les *produits de l'industrie* diminuent de prix proportionnellement au progrès de la culture économique. — Chez les peuples d'une culture avancée, le prix des marchandises baisse surtout lorsqu'il dépend des relations commerciales. — Ce principe ne s'applique guère aux *services personnels*, 134. — Toute variation importante dans le rapport établi entre les trois branches de revenu entraîne une *variation* du prix des marchandises, 197. — Lorsqu'une des trois branches de revenu s'est relativement accrue, il est de l'intérêt de l'entrepreneur aussi bien que

R

INTRODUCTION.

CHAPITRE I.

NOTIONS FONDAMENTALES.

BIENS.

§ 1.

Nous appelons *biens* tout ce qui est reconnu propre à satisfaire les besoins de l'homme. Il est permis en ce sens de dire : « Si l'homme ne peut ni créer ni anéantir la substance des choses, et si leur forme ne dépend qu'en partie de son travail, c'est pourtant son génie, et la faculté qu'il possède de discerner les moyens et le but, qui leur communiquent la qualité de *biens* (1). »

L'idée de *biens* est donc essentiellement relative ; chaque variation de nos besoins et de nos vues déplace les limites et les proportions de ce domaine (2). La plante du tabac a existé de tout temps ; mais elle n'est devenue un *bien* qu'à partir du moment où l'on a connu le moyen et éprouvé le besoin de priser, de fumer, etc. Cette qualité de *bien*, acquise par le tabac, devint le point de départ, non-seulement d'une branche importante de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, mais encore de plusieurs branches accessoires, telles que la fabrication de tabatières, de pipes, ainsi que de grands revenus publics, etc.

De même les carrières de Solenhofen ont singulièrement vu

grandir leur qualité de *biens* depuis la découverte de la lithographie, le caoutchouc à peu près depuis 1825, la gutta-percha depuis 1844. D'autre part, les talismans (3), les philtres, les amulettes ont perdu leur qualité de *biens* lorsque s'est perdue la foi dans leur efficacité. Si, par une évolution subite, la somme totale du revenu venait à être également distribuée entre tous les hommes, les diamants perdraient de leur valeur, car ils la doivent principalement à la vanité, au besoin de briller plus que les autres; la bière, le tabac, etc., augmenteraient au contraire de prix, parce que le nombre de ceux auxquels ils servent se serait grandement accru.

En général, les progrès de la civilisation ont pour effet constant d'accroître la masse des biens, parce qu'ils augmentent les besoins et les connaissances des hommes. L'idéal serait atteint, si tous les hommes, n'éprouvant que des besoins légitimes, les ressentaient dans leur plénitude, et pouvaient percevoir clairement et posséder librement les moyens de les satisfaire.

(1) *Hufeland*, Neue Grundlegung der Staatswirthschaftskunst, 1807, I, p. 47; livre d'une grande valeur, surtout en ce qui concerne les doctrines générales.

(2) Un Arabe, ayant participé au pillage d'une caravane, s'empara d'une caisse de perles. Il prit celles-ci pour du riz, les donna à bouillir à sa femme, et comme elles ne cuisaient pas, il les jeta (*Niebuhr*, Beschreibung von Arabien, p. 383). *Ammien Marcellin* raconte une anecdote tout à fait semblable (XXII). — V. aussi *Strabon*, VIII, p. 381.

(3) Aussitôt qu'on aura renoncé en Perse au préjugé qui attache à la vue journalière d'une turquoise la vertu de défendre du *mauvais œil* (*Ch. Ritter*, Erdkunde, VIII, p. 327), cette pierre précieuse ne pourra que descendre considérablement sur l'échelle des biens.

§ 2.

Plus les besoins des hommes sont nombreux, plus leurs facultés varient, et moins chacun est en état de se procurer lui-

même tout ce qui lui est nécessaire. Telle est la base naturelle de l'*échange* (1). Si tous les *biens* empruntent leur caractère à une destination humaine, la possibilité de l'échange doit étendre considérablement l'aptitude des choses à devenir des *biens;* qu'il nous suffise de songer aux instruments produits par le mécanicien, qui ne peuvent être utilisés que par l'astronome, sans que celui-ci soit en état de les fabriquer lui-même (Hufeland). — Nous appelons *commerce* la série des relations développées par des services mutuels : « un réseau vivant de rapports que le besoin et le service lient et dénouent constamment (Hermann). » Tous les biens ne peuvent faire l'objet du *commerce,* qui repose sur une satisfaction à charge de retour. La jouissance de la plupart des biens personnels (bon estomac, etc.) ne peut pas être transmise; beaucoup d'autres s'obtiennent d'ordinaire sans retour aucun, par exemple le plaisir que cause la vertu, ou l'agrément que procure la vue d'une personne douée des avantages extérieurs (2). Notre science ne traite que des biens qui sont susceptibles de *commerce* ou qui du moins peuvent lui profiter, c'est-à-dire des *biens économiques* (3). Règle générale : à mesure que la civilisation s'étend, un nombre de plus en plus considérable de *biens* participe à cette qualité (4).

On ne saurait considérer ce changement comme un progrès, que si l'on obtient quelque chose de mieux qu'auparavant, par suite de la spécialité d'occupation et d'une plus grande division du travail (§ 48). Quand un petit vagabond exige un salaire de l'étranger auquel il indique le chemin, nous pouvons le tancer, mais personne ne sera choqué de le voir se former pour devenir un guide et vivre de cette profession.

(1) *Ad. Smith* envisage la possibilité de l'échange comme un des principaux caractères qui distinguent l'homme de l'animal (Wealth of nations, 1776, I, ch. II). V. pourtant *Büsch* (Geldumlauf, 1780, I, § 29), sur l'*échange* chez les animaux.

(2) Les tableaux vivants, les modèles académiques, etc., ne se laissent pas voir gratuitement.

(3) Suivant *Bastiat* (Harmonies économiques, 1850), l'économie politique a pour domaine tout effort susceptible de satisfaire, à charge de retour, les besoins d'une personne autre que celle qui l'a accompli. L'acte ordinaire de la respiration ne lui appartient donc pas, mais il en est autrement du plongeur qui se fait payer, etc. — On a qualifié cette exclusion d'étroitesse et de matérialisme. « Cependant personne ne blâme l'écrivain qui traite de la tactique de limiter ses observations aux choses militaires ; on ne lui reproche pas non plus de vouloir ainsi prêcher la guerre éternelle. » (*Senior.*) — *Storch* (1815), au contraire, a consacré un chapitre particulier à l'étude des biens intérieurs (santé, savoir, moralité, religion, etc.). V. encore *Gioja* (Nuovo prospetto delle science economiche, 1815, VIII) ; *Bülau* (Handbuch der Staatswirtschaftlslehre, 1835).

(4) Cette remarque a déjà été faite par *Aristote* (Polit., I, p. 6).

§ 3.

Tous les *biens économiques* se divisent en trois classes :

A. *Personnes* ou *services personnels*. Il répugne à toute idée supérieure de l'humanité d'envisager la personne tout entière uniquement comme un instrument destiné à servir aux besoins d'autrui. Cela se réalise néanmoins partout où existe l'esclavage, et sous la forme la plus sauvage chez les cannibales. Nous ne saurions parler ici que de certains services ou de certaines facultés de l'individu, ou bien de l'ensemble des services employés pour un temps limité (1).

B. *Choses*, immobilières aussi bien que mobilières (2).

C. *Relations* personnelles ou réelles. Elles peuvent parfois être évaluées aussi exactement que les biens matériels (*res incorporales* du droit romain). Que l'on songe, par exemple, à la *clientèle* attachée, quoique librement et par suite d'un avantage propre, mais pourtant assez fidèlement, à certaines localités, et pour laquelle les débitants payent quelquefois des loyers si élevés dans les théâtres, dans les gares des cheminsde fer, dans les clubs (3). Quand un journal est aliéné, l'acquéreur n'achète souvent pas autre chose que les relations établies avec les collaborateurs, les abonnés, etc. Une impor-

tante raison sociale puise de la valeur dans la confiance qu'elle inspire, et qui épargue à tous ceux qui traitent avec elle beaucoup de soucis et d'embarras (4). Tel chef peut rendre d'éminents services avec une armée qu'il a contribué à former lui-même, tandis qu'avec d'autres troupes, ou comme transfuge chez un autre peuple, il ne saurait être employé avec succès (5).

(1) Beaucoup d'auteurs se refusent à voir dans les services personnels et dans l'aptitude à rendre ces services des éléments de la richesse : V. *Kaufmann* (Untersuchungen im Gebiete der polit. OEkonomie, 1830, II, livr. 1re) ; mais les raisons qu'ils donnent prouvent seulement que cette classe de biens a beaucoup de caractères particuliers. C'est ainsi que *Malthus* (Princ. of polit. Econ., 1820, ch. I, sect. I) objecte qu'ils ne peuvent pas être inventoriés et évalués ; mais les biens matériels peuvent-ils être *complétement* inventoriés, et toutes les parties de la fortune publique peuvent-elles être évaluées ? — *Rau* (Lehrbuch der polit. OEkon., 1826, I, § 46, A) rappelle entre autres que l'aptitude personnelle à certains services s'éteint avec la personne elle-même, et que les services individuels ne peuvent pas être emmagasinés, etc. Nous renverrons simplement à notre définition des biens économiques, qui s'applique aussi bien aux services de l'homme, qu'aux aptitudes qui leur servent de base et qui sont susceptibles d'échange. Ceux qui ne partagent pas cette opinion sont hors d'état d'expliquer parfaitement les phénomènes du commerce entre les hommes.— Il est essentiel, il est vrai, surtout pour les services personnels, afin de les marquer du caractère de *biens*, qu'ils soient reconnus *utiles*. Jenny Lind ou un médecin célèbre, jetés par le naufrage sur les côtes de l'Amérique du Nord, ne seraient-ils pas plus riches, une fois qu'on les aurait reconnus, qu'un mendiant aveugle, leur compagnon de voyage ? — Comp. encore *Storch* (Cours, II, et son livre : Considérations sur la nature du revenu national).

(2) *Ad. Müller* (Nothwendigkeit einer theolog. Grundlage der Staatswissenschaft, 1819, p. 48) compare les personnes, en tant qu'elles servent, à des choses, et les choses, en tant qu'on doit les maintenir dans leur individualité, à des personnes. Chez un gentilhomme de campagne, par exemple, les enfants sont traités comme des personnes, et la domesticité est envisagée plutôt comme une chose ; on reconnait une certaine personnalité aux terres, mais non aux instruments de labour.

(3) Le droit de vendre des rafraîchissements au jardin du Palais-Royal est, dit-on, affermé à raison de 38,000 fr. par an.

(4) Voir des exemples cités par *Hermann* (Staatswirthschaft ; Unter-

suchungen, 1832, p. 6 et suiv.); *Bernouilli* (Schweiz. Archiv. für Stat. und Nat, OEk., V, p. 55). — Qu'on songe à la maison J. M. Farina! — D'importantes raisons commerciales, même sans capital propre, s'affermaient à Athènes à très-haut prix, d'après *Demosth.* (Pro Phorm.)

(5) Des relations qui enlèvent à l'un ce qu'elles rapportent à l'autre ont bien leur valeur pour la fortune privée, mais non pas pour la fortune publique. A cette classe appartiennent les créances sur les personnes ou les choses, les clientèles forcées de toute nature, par exemple : les soixante places d'agents de change à Paris, dont chacune vaut plus d'un million de francs, ou les priviléges de navigation sur l'Elbe à Magdebourg, qui se payaient, au commencement de ce siècle, 10,000 thalers (Krug. Abriss der St. OEkonomie, p. 62).

VALEUR.

§ 4.

Nous nommons *valeur* le degré d'utilité qui élève un objet quelconque au rang des *biens* (1).

Envisagé au point de vue de celui qui veut s'en servir directement (point de vue, sans contredit, le plus ancien), le *bien* apparaît comme valeur en *usage*; celle-ci se présente, suivant la destination qu'elle reçoit, comme valeur de *production* ou de *jouissance*. Sous cette dernière forme, elle peut être *utilisée* ou *consommée*. D'après la diversité des emplois qu'on peut lui donner, le *bien* comporte une valeur de *matière*, de *forme* ou de *lieu* (2).

La valeur en usage des *biens* est d'autant plus élevée, que les besoins auxquels ils répondent sont plus nombreux, plus généralement ressentis et plus pressants, et que la satisfaction qu'ils procurent est plus complète, plus certaine, plus durable, plus facile et plus agréable (3). On parvient rarement à exprimer avec une précision numérique les rapports qui existent entre la valeur en usage de plusieurs *biens* (4). Ainsi l'on peut calculer la puissance nutritive de diverses substances, mais non leur goût, l'attrait qu'exerce leur aspect, etc. S'il se produit un nouveau *bien* qui donne satisfaction aux mêmes besoins d'une manière plus

complète qu'un autre, celui-ci, quoiqu'il n'ait éprouvé aucun changement, perd d'ordinaire de valeur, surtout si le nouveau produit peut être multiplié à volonté; c'est ce qui a eu lieu pour le pastel, vis-à-vis de l'indigo. Les objets qui existent en quantité supérieure aux besoins ne conservent leur pleine valeur en usage que jusqu'à la limite du besoin ; au delà, ils sont l'élément d'une valeur future qui peut naître de l'augmentation du besoin ; mais ils n'ont pas de valeur propre pour la consommation présente (5). Le meilleur livre, tiré à un beaucoup trop grand nombre d'exemplaires, fournit, en partie, des maculatures.

(1) Notre langue désigne au moyen du même terme l'utilité ellemême, et aussi les objets utiles (les valeurs). On devrait cependant faire une distinction notable entre la *valeur en usage*, et l'*utilité*, et la *valeur en échange* et la *faculté échangeable*. V. *Knies* (Revue des sciences politiques de Tubingue, 1855, p. 421).

(2) A cette division correspondent les occupations de la production brute, de l'industrie et du commerce. *Knies* (Ib., p. 468).

(3) *Genovesi* (Economia civile, 1769, II, p. 1, 7). *L. Say* (De la richesse individuelle et de la richesse publique, 1827, p. 29) mesure la valeur des biens d'après le degré d'incommodité qu'entraîne leur privation.

(4) Un essai général a néanmoins été fait en ce sens par *Friedlander* (Theorie des Werthes. Dorpatt, 1852).

(5) *Friedlander* (p. 50).

§ 5.

La *valeur en échange* d'un *bien*, ou la faculté qu'il possède d'être échangé contre d'autres biens, dérive naturellement de la valeur en usage, mais elle ne lui est nullement parallèle (1). Il est beaucoup de *biens*, même les plus indispensables, qui ne sont pas susceptibles d'échange, par exemple : la lumière et la chaleur du soleil, l'air, la mer ouverte, etc. D'autres biens manquent de valeur en échange, parce qu'ils existent en quantité surabondante et peuvent être acquis par chacun sans compensation et sans peine; tels sont : l'eau potable dans la

plupart des contrées, la glace en hiver, le bois dans quelques forêts vierges, etc. (2). « La valeur en échange ne dépend pas de la richesse de la production, mais de la difficulté ou de la facilité qu'elle présente » (Ricardo). — Pour acquérir une valeur en échange, il faut qu'un *bien* d'une valeur en usage reconnue (3) puisse être possédé exclusivement, et qu'il soit susceptible d'acquisition; il faut aussi que cette acquisition soit recherchée à cause de la difficulté d'obtenir ce *bien* d'une autre manière (4).

(1) L'intermédiaire ne peut donner de valeur en *échange* à un bien qu'autant que celui-ci possède de la valeur en *usage* pour le dernier acquéreur. Aussi *Storch* appelle-t-il la valeur en *usage* valeur *directe*, et la valeur en *échange* valeur *indirecte*.

(2) A Ravenne, une citerne possédait plus de valeur en *échange* qu'une vigne, *Martial* (III, p. 56). A Paris, l'eau transportée avec peine coûte à peu près 5 fr. le kilolitre. Citons aussi la neige et la glace en été, vendues 1 *grano* la livre dans les villes principales du midi de l'Europe.

(3) C'est pour cela que *Ad. Müller* donne à la valeur en *usage* le nom de valeur *individuelle*, et à la valeur en *échange* celui de valeur *sociale*. Une valeur en *usage* qui n'est appréciée que par une seule personne s'appelle valeur *d'affection*; elle ne peut influer sur la valeur en échange que quand celui qui éprouve ce sentiment n'est pas en même temps possesseur de l'objet. Nous choisirons pour exemple un papier couvert de notes intelligibles seulement pour celui qui les a tracées.

(4) La distinction importante entre la valeur en usage et la valeur en échange n'avait pas échappé à *Aristote* (Polit., I, p. 9), ni parmi les modernes, à *Locke* (1691, Works, éd. in-fol., II, p. 16, 20 et suiv.). Les physiocrates parlent fort souvent de valeur *usuelle* et *vénale*, et *Dupont* (Physiocratie, p. CXVIII) établit sur cette base la différence entre *biens* et *richesses*. — *Ad. Smith* (W. of Nat., I, ch. IV) admet également la distinction entre les *value in use* et *in exchange*, sans apporter ensuite une grande attention à la première. Il n'a eu sous ce rapport, parmi ses compatriotes, que trop de successeurs à vues incomplètes, à ce point que *Ricardo*, par exemple (Principles, 1817, ch. XXVIII), demande tout simplement: « Que peut-il y avoir de commun entre la valeur en échange et la faculté d'habiller et de nourrir ? » (Comp. par contre le chap XIX). Tel libre-échangiste ne trouverait rien à redire si un peuple voulait abandonner sa culture de froment, etc., pour s'adonner exclusivement à la fabrication de la dentelle, à supposer que

celle-ci eût une valeur en échange supérieure. Les deux aspects de l'idée de la *valeur* ont par contre été examinés avec profondeur par *Hufeland* (Neue Grundlegung, I, p. 118 et suiv.); *Lotz* (Revision der Grundbegriffe, 1811, I, p. 31 et suiv.); *Storch* (Cours, I); *Rau* (Lehrbuch, I, § 56 et suiv.); *Thomas* (Theorie des Verkehrs, I, p. 11); *Bastiat* (Harmonies économiques); *Knies*, etc. La définition de Bastiat: *La valeur* (et il n'entend sous ce mot que la valeur en échange), *est le rapport de deux services échangés* (V. *Wirth* Grundzüge der N. OEkonomie, 1856) est doublement fautive, à cause de l'équivoque qui règne dans le terme *service* et de l'erreur qui découle de l'idée que le travail nécessaire pour la production d'un objet en détermine seul la valeur en *échange* (V. plus bas, §§ 47, 107, 110, 150, et *Knies*, *loc. cit.*, p. 644).

§ 6.

Rau a distingué, le premier, la valeur abstraite et la valeur concrète (Lehrbuch I, § 61). La valeur abstraite, ou la valeur d'*espèce*, repose sur le rapport existant entre tout un genre de biens et les besoins des hommes en général. Ainsi le hêtre a, comme combustible, une valeur d'espèce supérieure à celle du sapin. Par contre, la valeur *concrète*, ou quantitative, est la valeur que présente une certaine quantité d'une espèce de biens, pour une certaine personne, pour un Etat, etc., dans des circonstances données; elle dépend donc du rapport entre le besoin et l'approvisionnement, etc. Ainsi, l'or trouvé par Robinson n'avait pour lui aucune valeur *concrète;* il en est ainsi aux exemplaires *doubles* d'une bibliothèque particulière, etc.

Les socialistes ont récemment insisté sur la « contradiction » qui existerait entre la valeur en *usage* et la valeur en *échange*(1). « Une livre d'or, dit-on, a une valeur en *échange* bien supérieure à celle d'une livre de fer; et cependant la valeur en *usage* d'une livre de fer est infiniment plus grande. » Je le nie. Le fer a, sans contredit, en *usage*, une valeur d'*espèce* de beaucoup supérieure à celle de l'or : en d'autres termes, le besoin du fer est beaucoup plus pressant et plus général que celui de

l'or. Par contre, une livre d'or donne satisfaction à une somme de besoin de ce métal, de beaucoup plus grande qu'une livre de fer en ce qui concerne le besoin du fer. Tel cultivateur emploie annuellement 100 livres de fer, tandis que durant toute sa vie il n'emploiera qu'une fraction d'once d'or sous la forme de deux *alliances*. Mais ces deux *alliances* lui importent autant qu'un outil de fer d'un volume mille fois plus considérable. Supposons qu'un peuple emploie, par an, 20 quintaux d'or et 500,000 quintaux de fer : chaque quintal répondra ici à $\frac{1}{20}$, là à $\frac{1}{500000}$ du besoin général; admettons en outre comme possible la fixation précise de la valeur d'*espèce* des deux métaux, et que celle du fer soit décuple de celle de l'or, chaque livre d'or n'en aura pas moins vingt-cinq mille fois autant de valeur *concrète* que chaque livre de fer, et tel est à peu près le rapport actuel de leur valeur en *échange*. On ne pourrait parler d'une contradiction entre la valeur en *usage* et la valeur en *échange* que si la masse existante du *bien* dont on peut se passer plus facilement n'était pas estimée relativement plus bas que la masse existante d'un *bien* indispensable. Mais ce sera rarement le cas, ainsi que le montre par exemple chaque renchérissement du blé, car on préfère payer beaucoup plus cher les moyens de subsistance, que d'en retrancher une partie. Avec les progrès de l'intelligence économique, chaque peuple apprend à mieux mettre en rapport la valeur en *usage* et la valeur en *échange*.

On s'est surtout étonné de voir que le produit exigu d'une mauvaise récolte obtienne une valeur en *échange* à peu près équivalente et même supérieure à celle du produit beaucoup plus considérable des bonnes années, qui fournissent par conséquent plus de substance nutritive : mais la valeur en *usage* de chaque mesure de blé, si on l'envisage d'une manière *concrète*, est plus grande dans un cas que dans l'autre. On ne saurait envisager la valeur en *usage* comme une qualité inhérente uniquement aux objets eux-mêmes ; elle résulte du rapport de

ces qualités avec les besoins de l'homme. Il en résulte donc, comme conséquence régulière, qu'en présence d'un besoin constant, la diminution de l'approvisionnement entraîne une augmentation de valeur spécifique.

Plus une organisation économique est grossière, et notamment plus chaque économie domestique se meut dans l'isolement, et plus la valeur en usage l'emporte sur la valeur en échange, la valeur concrète sur la valeur abstraite, ce qui rend aussi plus difficile l'évaluation objective de la richesse (2).

(1) *Proudhon* (Système des contradictions économiques, 1846, ch. II). Entre autres faits qui montrent combien la valeur en *échange* l'emporte dans l'esprit de tous sur la valeur en *usage*, bornons-nous à rappeler que dans le commerce celui qu'on nomme *acheteur*, c'est-à-dire celui qui possède la marchandise courante (l'argent), occupe souvent, vis-à-vis de celui qu'on appelle le *vendeur*, la position du patron vis-à-vis du client.

(2) V. *Hildebrand* (OEkonomie der Gegenwart und Zukunft, 1848, I, p. 316); *Knies*. En France la récolte du froment s'est élevée :

En 1817, à 48 millions d'hect. ayant une valeur de 2,046 millions de fr.
En 1818, à 53 — 1,442 —
En 1819, à 64 — 1,170 —

Cordier (Mémoire sur l'agriculture de la Flandre française). Le problème est facile à résoudre, quand on se rappelle qu'une hausse sur la valeur échangeable du blé, comme celle de 1817, équivaut à la diminution de la valeur échangeable de l'argent et de tous les biens dont le prix en numéraire n'a pas augmenté. Mais personne ne saurait méconnaître que dans les temps de grande disette on éprouve moins la nécessité d'acquérir des vêtements, du mobilier ou des objets de luxe ; par conséquent, les provisions de ces divers biens *perdent de leur valeur en usage* et réciproquement. Si la compagnie hollandaise des Indes Orientales fit arracher en 1652 une grande partie des plants d'épices (*Saalfeld*, Geschichte des hollandischen Colonialwesens, p. 272), si depuis il est arrivé qu'on ait brûlé aux Indes de grandes masses d'épices (*Huysers*, Beschryving der Oostindischen Etablissementen, 1789 ; p. 22), et si de pareils procédés ont été également mis en œuvre pour le tabac américain (*Douglass*, Summary, II, p. 372), ces spéculations d'agiotage, destinées à faire monter la valeur en échange de la partie conservée, au delà de ce qu'aurait valu la totalité, ne peuvent, même au cas le plus favorable, réussir que pour une période très-courte.

FORTUNE.

§ 7.

La *fortune* (l'*avoir*) est la somme de tous les biens économiques possédés par une personne physique ou juridique. On distingue donc celle des particuliers, des corporations, des communes, de l'Etat, de la nation, du monde. Pour établir le total de la fortune nationale, il faut naturellement défalquer le montant des créances des étrangers, sans s'inquiéter de celles que les indigènes ont à réclamer les uns vis-à-vis des autres.

(1) *Storch* (Considérations sur la nature du revenu national, 1824, p. 8) définit la fortune : une source transmissible et permanente de revenus, dont le possesseur est dispensé de travail; aussi n'admet-il pas l'expression *fortune nationale*.

§ 8.

On a beaucoup discuté pour savoir si l'évaluation de la fortune doit être basée sur la valeur en usage ou sur la valeur en échange(1). Celle-ci n'importe évidemment qu'autant qu'il s'agit de la possibilité de disposer de certaines parties de la fortune d'autrui, moyennant l'abandon de nos propres biens. Ce point est naturellement de la plus haute importance pour la fortune *privée*, qui ne peut d'ordinaire s'isoler, et qui a continuellement besoin de recourir à l'échange. Si quelques-unes des fractions qui la composent (des terres, par exemple, faisant partie d'un fidéicommis) ne peuvent pas entrer dans le commerce, on a néanmoins l'habitude d'évaluer leur rendement d'après leur valeur en échange. — Il en est tout autrement pour la fortune nationale. Celle-là possède évidemment plus d'indépendance; elle a beaucoup moins besoin que la fortune privée de recourir à l'échange. Chez les nations les plus grandes et les plus avancées, le commerce extérieur n'équivaut qu'à

une fraction assez faible du commerce intérieur (2). Une évaluation basée sur la valeur en échange, quelque intéressante qu'elle puisse être pour connaître la répartition de la fortune parmi les diverses classes et les diverses individualités de la nation, ne nous initierait point d'une manière complète à la connaissance absolue de la fortune nationale. Cela s'applique d'autant plus à la richesse du monde entier.

En estimant la fortune nationale ou universelle d'après le total de la valeur en échange des portions qui la composent, on négligerait des éléments d'une haute importance : par exemple, les ports, les fleuves navigables et tant d'autres relations fécondes pour l'économie publique, bien que dépourvues de valeur en échange ; il en est de même des voies perfectionnées de toute sorte, dont la valeur économique peut être de beaucoup supérieure à la valeur en échange des titres qui les représentent, des frais de production, etc. L'accroissement de la valeur en échange d'une partie quelconque de la fortune nationale ne contribue réellement à enrichir la nation qu'autant qu'il repose sur le développement (en quantité ou en qualité) de l'utilité usuelle. Si un tremblement de terre faisait subitement disparaître la plupart de nos sources, et donnait par conséquent une valeur en échange au reste de l'eau potable, un nouvel objet viendrait se ranger dans la catégorie des biens échangeables, et les possesseurs des sources obtiendraient la faculté de disposer d'une portion plus large de la richesse nationale, aux dépens du reste de la population ; mais l'Allemagne entière serait appauvrie. Quant à la valeur en échange de la fortune nationale allemande, elle ne s'étendrait pas ; car les autres biens auraient perdu à l'égard de l'eau tout ce que celle-ci aurait gagné à leur égard. Mais que l'on découvre une nouvelle source d'eau minérale dont l'utilité supérieure devienne la matière d'une valeur en échange : la richesse nationale aura effectivement augmenté, sous le double rapport de la valeur en

usage et de la valeur en échange ; et aucun autre *bien* antérieur n'aura perdu de sa puissance d'échange. Le Zollverein a importé, en moyenne, 689,000 quintaux de café de 1840 à 1842, 844,000 quintaux de 1845 à 1848, et 832,000 quintaux de 1849 à 1850. Le prix moyen du quintal dépassait de 9 thalers, dans la première période, et d'au moins 5 thalers, dans la dernière, celui de la seconde période ; il en résulte que la somme de la valeur en échange dépassait de 3 millions et demi à peu près, dans la première, et d'au moins 4 millions de thalers, dans la dernière période, celle de la seconde. Personne ne contestera cependant qu'en passant de la première période à la seconde on n'ait fait un progrès, ni qu'on ait retrogradé ensuite (3).

(1) V. surtout *lord Lauderdale* (Inquiry into the nature and origin of public Wealth, 1804, ch. II), et *Storch* (Considérations sur la nature du revenu national, 1824, p. 25).

(2) Suivant *Moreau de Jonnès* (Le commerce au dix-neuvième siècle, I, p. 114 et suiv.), les États Unis importent de l'étranger 9,6, la France 6,0, la Grande-Bretagne 5,8 pour 100 de la consommation annuelle ; d'autre part, ces pays exportent 10,4, 6,2 et 9,8 pour 100 de leur production annuelle. D'après d'autres données (*J. B. Say*), le commerce extérieur de la France ne s'élèverait qu'à 5 pour 100, voire même à 2,5 pour 100 du commerce intérieur. Les communications, récemment améliorées, augmentent l'importance relative du commerce extérieur.

(3) La valeur *en échange* n'est pas une propriété inhérente aux biens, mais seulement un rapport de ces biens avec d'autres. Il est donc absurde d'imaginer la baisse ou la hausse de toutes les valeurs en échange. Si le *bien A* perd en faculté de s'échanger contre le *bien B*, il faut que le *bien B* gagne dans la même proportion, et réciproquement. Il ne faut pas nous laisser induire en erreur par l'intervention de *l'argent*, c'est-à-dire par l'habitude des hommes d'employer un certain bien comme moyen d'échange entre tous les autres. Et pourtant beaucoup s'y sont trompés, principalement *Galiani* (Della moneta, 1750, II, p. 2), qui envisage une hausse constante du prix de toutes les marchandises comme le signe infaillible de la prospérité nationale. Le dicton des physiocrates : *Abondance et cherté c'est opulence*, exprime quelque chose d'analogue. *Verri* pense au contraire (Meditazioni sull. econ. polit., 1771, cap. 5) que le nombre d'acheteurs devrait être aussi restreint, et celui de vendeurs aussi grand que possible dans le pays, pour

obtenir de bas prix (comme si chaque acheteur n'était pas *eo ipso* en même temps vendeur).

RICHESSE.

§ 9.

Nous appelons *richesse* la possession d'une grande fortune, quelquefois aussi la grande fortune elle-même (1). Mais celle-ci doit être grande sous un double rapport : non-seulement par rapport aux besoins raisonnables de son possesseur, mais encore comparativement à la fortune des autres personnes, et spécialement de celles de la même condition. « Avoir assez » (côté subjectif) ne suffit pas pour être riche; il faut encore « avoir plus que les autres. » Si tous les hommes possédaient beaucoup de biens, mais tous en égale quantité, chacun devrait accomplir les travaux les plus vulgaires, et les jouissances de la vanité seraient pour la plupart impossibles. Le point de vue social influe donc essentiellement sur l'idée de richesse (2)! On peut, avec la même fortune, être riche dans une petite ville de province, et ne jouir que d'une aisance médiocre dans la capitale (3).

(1) *Kaufmann* (Untersuchungen, I, p. 165 et suiv.), *Verri* (Meditazioni, XVII, p. 2).

(2) Les différences qui caractérisent la pauvreté, l'indigence, l'aisance, la fortune, la richesse, sont habilement indiquées par *Justi* (Staatswirthschaft, I, p. 449 et suiv.). *Rau* (Lehrbuch, I, § 76 et suiv.) établit la gradation suivante : privation et misère, pauvreté, indigence, aisance, bien-être, richesse, abondance. *L. Say* appelle *opulentes* les familles qui peuvent satisfaire les besoins de luxe, aisées celles auxquels les objets d'agrément sont accessibles, et misérables celles qui n'ont pas de quoi fournir aux besoins de première nécessité. — En France (1827), les limites de ces situations étaient marquées par un revenu de 60,000, de 6,000 et de 900 fr. pour une famille, de sorte qu'une famille qui n'avait qu'un revenu de 300 fr. par an était misérable. (Traité de la richesse, p. 1, 20.)

(3) *Palmieri* (Richezza nazionale, Introd.). La plupart des définitions de la richesse sont plutôt incomplètes que fausses. *Socrate*, par exemple,

n'envisage que le rapport de la fortune avec les besoins de celui qui la possède (*Xenoph.*, Memor., IV, p. 2, 37 et suiv.; Œconom., II, p. 2 et suiv.); *Platon*, au contraire, s'attache surtout, comme les socialistes, à l'excédant sur ce que possèdent les autres (Legg. V, p. 742 et suiv.). Les observations de *Xenophon* (Hiero, 4) sur la nature et la richesse sont larges et belles. V. aussi *Cicero* (Parad., VI). L'idée dominante du système mercantile rencontre son organe dans *Schröder* (Fürstl. Schatz und Rentenkammer, 1686, ch. XXIX). «Le pays devient d'autant plus riche qu'il est tiré plus d'argent ou d'or de la terre, ou qu'il en est plus importé d'ailleurs, et d'autant plus pauvre qu'il en sort plus d'argent. La richesse d'un pays se mesure d'après la quantité d'or et d'argent qui s'y trouve. » — *Boisguillebert* (Dissert. sur la nature des richesses, entre 1697 et 1714) et *Berkeley* (Querist, 1735, num. 542, 562) ont vivement combattu cette idée. Les Anglais ont admis le principe véritable longtemps auparavant; il dominait notamment chez les fondateurs de leur empire colonial de l'Amérique, V. *Hackluyt* (Voyages, 1600, III, p. 22, 42, 152, 165, 182, 266) et surtout l'écrit : *Virginias verger*, dans *Purchas Pilgrims*, IV, p. 1809, 1625). En même temps quelques Espagnols furent amenés par une rude expérience à réagir contre les appétits de *Midas* qui entraînaient les premiers explorateurs de l'Amérique. V. *Garcilasso de la Vega* (1609, Comment. reales, II, p. 6); *Saavedra Faxardo* (Idea principis Christiani, 1640, symb. 69) : «Potissimæ divitiæ ac opes terræ fructus sunt, nec ditiores in regnis fodinæ, quam agricultura ; plus emolumenti acclivia montis Vesuvii latera adferunt, quam Potosus mons.»

L'Italien *Giov, Botero* signale (Della ragion di Stato, 1592, p. 88) avec énergie l'Italie et la France comme les pays les plus riches de l'Europe en or et en argent, sans qu'elles possèdent de mines de métaux précieux. — *Sully* disait dans le même sens : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de l'Etat et les vraies mines et trésors du Pérou (Economies royales, I, ch. LXXXI). » Suivant sir *North* (Discourses upon trade, 1691), être riche c'est être à l'abri de la privation et jouir de beaucoup de choses d'agrément. Tandis que *Temple* (+ 1700 ; Works, I, p. 141 et suiv.) ne s'occupe que du côté subjectif de la richesse, *Pollexfen* (England and East-India inconsistent in their manufactures, 1797) regarde l'or et l'argent comme la seule vraie richesse. *Davenant* (+ 1714, Works, I, p. 381 et suiv.) lui oppose la définition : « Tout ce qui procure au souverain et au peuple abondance, repos et sécurité. » Il comprend même les forces immatérielles, les relations, les alliances, etc., parmi les éléments de la richesse nationale (V. *W. Roscher* zur Geschichte der engl. Volkswirthschaftslehre, 1851, dans les Mémoires de l'Académie royale des sciences de Saxe, vol. III). — *Vauban* (Dime royale, 1707, p. 49, édit. Daire) dit : « La vraie richesse d'un royaume consiste dans l'abondance des denrées, dont l'usage est

si nécessaire au soutien de la vie des hommes qu'ils ne sauraient s'en passer. « — *Galiani* (Della moneta, II, p. 2) entend par richesse d'un peuple l'ensemble des terres, des maisons, des meubles, de l'argent, etc., qui lui appartiennent ; mais la richesse principale et la condition des autres, ce sont les hommes eux-mêmes. Aussi l'appauvrissement d'un peuple en décadence suit-il cette marche : l'argent s'en va d'abord, puis la population diminue, ensuite les maisons tombent en ruines, enfin la terre elle-même est abandonnée. — Suivant *Broggia* (Delle monete, 1743, IV, p. 307, 314, collection Custodi), la richesse est « un avanzo osia valore di tutto cio che avanza al proprio consumo e bisogno. » De même, *Palmieri* (+ 1794) pense que : « Il superfluo constituisce la richezza, » (Publicca felicita).—D'après *Turgot* (Formation et distribution des richesses, 1771, § 90), la richesse totale d'une nation est composée : 1° du revenu net de tous les biens fonds multiplié par le taux du prix des terres ; 2° de la somme de toutes les richesses mobilières existantes dans la nation. — *Busch* (Geldumlauf, III, § 27) considère une certaine durée de revenu comme un élément essentiel de l'idée de richesse. — *Lauderdale* (Inquiry, ch. II) distingue la richesse publique et la richesse privée : celle-là embrasse tout ce que l'homme désire comme utile ou agréable, tandis que celle-ci se compose d'objets qui n'existent pas en abondance indéfinie. — Plusieurs écrivains modernes de l'Angleterre n'appellent *richesses* que les biens dont la production a exigé le travail de l'homme. V. *Malthus* (Définitions, 1827, p. 234) et *Torrens* (Production of Wealth, 1821, ch. I). Quand *Rossi* (Cours d'économie politique, 1839) dit : « Toute chose propre à satisfaire aux besoins de l'homme est richesse, » il prouve combien l'absence de rigueur dans le langage nuit à une analyse exacte.

§ 10.

On ne se rendrait donc que très-imparfaitement compte de la *richesse d'un peuple* (§ 8), en totalisant les valeurs en échange qui composent l'avoir national (1); mais les signes suivants pourraient servir pour donner du moins une idée approximative de la *valeur en usage* de la fortune publique.

A. Une situation aisée et digne, même des classes inférieures, qui forment partout la grande majorité. C'est ainsi que Ch. Dupin s'étonne de la grande quantité de viande, de beurre, de fromage, de thé, qui figure dans les comptes des maisons des

pauvres en Angleterre, et du soin mis à ce que toutes ces denrées soient de la meilleure qualité (2). Le symptôme le plus remarquable d'un pareil état de choses, c'est la durée de la vie moyenne (§ 246). Ainsi, par million d'habitants, les décès annuels montaient à 33,773, dans la période la plus favorable du dernier siècle, 1774 à 1778, et ce chiffre s'est réduit à 27,977 dans la plus mauvaise année du dix-neuvième siècle, en 1832 (Ch. Dupin); preuve manifeste que la masse du peuple a conquis plus d'aisance.

B. Une grande dépense consacrée à satisfaire des besoins plus délicats; bien entendu, il faut qu'elle soit faite librement, et par des hommes qui ne sont pas dépourvus d'une sage économie. Les diverses sociétés de missions bibliques, consacrées à la publication de petits ouvrages religieux en Angleterre, possédaient, en 1841, un revenu de plus de 630,000 livres sterl. Les expéditions tentées à la recherche de Franklin ont coûté au delà d'un million de livres sterl. Les dépenses publiques appartiennent également à cette catégorie, si les impôts, les emprunts, etc., rentrent au Trésor sans embarras. La somme de 20 millions de livres sterl., que le parlement a votée en 1833 pour l'abolition de l'esclavage, est une des plus belles manifestations de la richesse nationale de l'Angleterre.

C. Un grand nombre de bâtiments de valeur, et d'améliorations foncières permanentes, par exemple les voies de communication multipliées, les travaux d'irrigation et de desséchement, etc. On a construit à Londres, de septembre 1843 jusqu'à pareille époque de 1845, de nouvelles rues et des squares d'une longueur de cinquante-deux milles anglais; le nombre des nouvelles maisons élevées à Londres, de 1843 à 1847, est de 27,000. On compte, en Angleterre et dans le pays de Galles, 2,300 milles anglais de canaux navigables, tandis que la navigation fluviale n'en comporte que 2,100. Il y avait en Angleterre, à la fin de 1850, 6.620 milles anglais de chemins de

fer, qui avaient coûté à peu près 220 millions de livres sterl. (3).

D. La fréquence d'importants payements dans le commerce; ce qui se manifeste notamment par l'importance et le prix des moyens d'échange les plus usuels. Ainsi, presque tous les payements sont effectués, en Angleterre, en papier (par coupures de 5 livres sterl. au moins) ou en monnaie d'or; l'argent sert de monnaie de billon, comme le cuivre dans la plupart des autres pays (4).

E. Des prêts fréquents faits à des peuples étrangers; aussi Storch, par exemple, divise-t-il tous les pays en emprunteurs (pauvres), prêteurs (riches), et en pays indépendants, qui tiennent le milieu entre ces deux extrêmes (5).

(1) *Böckh* (Staatshaushalt. der Athener, I, p. 636, 2e édit.) évalue la fortune publique d'Athènes, vers la Ce olympiade, de 30 à 40,000 talents, non compris les domaines non imposables de l'Etat. La fortune publique de Bâleville s'élèverait) selon *Burckhardt* (Der Caut. Basel, I, p. 65), en bâtiments, terres, mobiliers et argent, à 50 millions de francs suisses, et au double à peu près en capital d'exploitation des commerçants et industriels, en terres situées à l'étranger, hypothèques, actions et fonds publics étrangers. La fortune de la Grande-Bretagne était estimée à 8 milliards de livres sterling (Athenæum, 5 mars 1853).

(2) *Ch. Dupin* (Forces productives, p. 82). V. plus loin, § 231.

(3) *Meidinger* (Das brit. Reich. in Europa, p. 79, 238, 261).

(4) *Davenant* (Works, I, p. 354 et suiv., II, p. 283) regarde l'accroissement du nombre des maisons, des vaisseaux et celui des approvisionnements en marchandises comme l'indice le plus sûr de l'accroissement de la richesse publique, tandis que le taux élevé de l'intérêt, et par contre le bas prix des terres et du salaire, une population décroissante, l'augmentation des terres incultes, seraient les indices de l'appauvrissement national. Sir *M. Decker* (Essay on the causes of declin of foreign trade, 1744, p. 3) mentionne les signes suivants de l'appauvrissement : « La mauvaise situation des pauvres et des fabricants, le bas prix des laines, le long crédit accordé aux détaillants, le fréquence des faillites, l'exportation des métaux précieux, le cours défavorable du change, peu de nouvelles monnaies, beaucoup de baux arriérés, l'élévation de la taxe des pauvres. »

(5) *Storch* (Manuel, I,). V. plus loin, § 188.

ÉCONOMIE.

§ 11.

Tout emploi continu d'activité (§ 11) dans le but d'acquérir ou d'utiliser *la fortune* s'appelle *économie* (1).

Deux mobiles intellectuels y président d'habitude :

L'intérêt personnel d'abord (*selfinterest*, on le nomme égoïsme quand il dégénère en un excès coupable), qui se manifeste d'une manière positive dans la tendance d'acquérir le plus de *biens* possible, et d'une manière négative dans la tendance d'en conserver autant que possible : esprit industrieux — *épargne*. Cette tendance à améliorer la situation économique est commune à tous les hommes, quelle que soit la différence de forme et d'intensité qui sert à la manifester ; elle nous guide tous du berceau jusqu'à la tombe ; elle peut être comprimée, mais jamais entièrement étouffée ; elle agit dans le domaine économique, comme l'instinct de conservation pour la vie physique. Principe puissant de création, de conservation et de renouvellement (2) !

A côté, vient se placer l'aspiration vers un monde supérieur : qu'on la nomme, en s'arrêtant aux simples contours philosophiques, idée d'équité, de justice, de bienveillance, de perfection et de liberté morale, ou qu'on la réalise dans l'expression vivante des mêmes sentiments, « l'*amour de Dieu* (3) ». L'image divine a beau ne se présenter qu'à travers un voile à la plupart des hommes, elle n'est effacée dans le cœur de personne. Cette tendance met un frein à l'intérêt personnel ; elle le transforme en un moyen terrestre destiné à nous rapprocher de l'éternel idéal.

Ainsi que dans la structure du monde des impulsions contraires en apparence, la force centrifuge et la force centripète, maintiennent l'harmonie des sphères célestes, de même l'intérêt personnel et l'amour de Dieu engendrent dans la vie sociale de

l'homme, le sentiment de l'*intérêt commun* (4). C'est la base sur laquelle s'élèvent graduellement la vie de famille, la vie communale, la vie nationale et la vie de l'humanité (qui devrait concorder avec la vie spirituelle). Il peut seul amener le royaume du ciel sur la terre, en donnant à la religion une portée active et morale; par lui seulement, l'intérêt personnel se rectifie et exerce une utile influence. L'esprit le plus mathématique doit reconnaître que d'innombrables institutions, relations, etc., d'une utilité et même d'une nécessité reconnue par chacun, seraient impossibles sans le levier de l'*intérêt commun*, parce qu'aucun individu ne pourrait supporter les sacrifices qu'elles imposent. Depuis que le commerce a de mille manières entrelacé tous les intérêts humains, la voie la plus sûre d'arriver à la satisfaction de nos propres besoins, c'est de faciliter aux autres les moyens de satisfaire ceux qu'ils éprouvent. L'intérêt personnel fait choisir à chacun la carrière dans laquelle il pense rencontrer le moins de concurrence et le plus d'emploi, par conséquent celle qui répond le mieux au besoin le plus développé et le moins satisfait. Le médecin qui guérira le plus de malades, le fabricant qui produira au plus bas prix les meilleures marchandises, arrivent d'ordinaire à la plus grande richesse (5). Il est d'ailleurs facile de remarquer qu'à mesure que le cercle de l'intérêt commun se rétrécit davantage, il se rapproche de l'intérêt personnel, et, à mesure qu'il s'élargit, de l'aspiration divine. Et pourtant, ces cercles divers doivent coexister : le cosmopolitisme ou le zèle religieux sans amour de la patrie, le patriotisme sans lien communal et sans amour de la famille nous sont suspects; et réciproquement. C'est le pont jeté entre d'apparentes contradictions (6) !

(1) Pour la différence entre l'économie humaine et l'économie des animaux, V. *Schön* (Neue Untersuchung der Nat. OEkon., 1835, p. 4).

(2) *Knies* (Polit. OEkon. vom geschichtl. Standpunkte, 1853, p. 160) montre très-bien, du point de vue historique, comment l'amour de soi-

même (qu'il faut bien distinguer de l'égoïsme) n'est point en contradiction avec l'amour du prochain, mais s'allie d'habitude, dans les natures saines, avec le sentiment de l'intérêt général et celui de l'équité. V. encore *F. Fuoco* (Saggi economici, Pisa, 1825, N. 7); *Schütz* (Das sittl. Element in der Volkswirthschaft), dans la Revue des sciences politiques de Tubingue, 1844, p. 132).

(3) Afin qu'ils cherchent le Seigneur et qu'ils puissent comme le toucher de la main et le trouver (Actes des Apôtres, 17, 27 ; Evang. Saint Matthieu, 6, 33). *Adam Müller* (Nothwendigk. einer theolog Grundlage, p. 49), en se plaçant à un point de vue incomplet, a énergiquement exprimé cette pensée. Le cultivateur doit d'abord travailler pour l'amour de Dieu, puis pour le fruit, pour le produit brut, et en dernier lieu seulement pour le revenu net. Son travail est une fonction. Müller envisage les rapports de commerce actuels comme « le triste esclavage mutuel de tous. » (V. aussi Theorie des Geldes, 1816).

(4) Suivant l'expression sur laquelle il est facile de se méprendre, et qu'emploie *Schön* (loc. cit.), l'intérêt général se manifeste comme une loi et comme une force.

(5) A mesure que l'intérêt privé, de momentané qu'il était, se transforme en viager et en héréditaire, il s'harmonise de plus en plus avec l'intérêt général.

(6) Selon *Kant* (Anthropologie, p. 239), le penchant au bien-être et le penchant à la vertu, quand celui-là est convenablement restreint par celui-ci, produisent au plus haut degré le bien moral, uni au bien physique. On sait qu'au moyen âge, et en Italie, même jusqu'au dix-septième siécle, les sciences morales ont été dominées presque exclusivement par l'esprit théologique. En vertu d'une réaction toute naturelle, les matérialistes du dix-huitième siècle voulurent déduire jusqu'aux plus brillantes manifestations de la société humaine d'un sentiment d'égoïsme bien entendu. Qu'il nous suffise de citer *Mandeville* (The fable of the bees, or private vices public benefits, 1723), et surtout *Helvétius* (De l'esprit, 1758). *Voltaire* prétend n'avoir rencontré dans les célèbres maximes de La Rochefoucauld (1665) qu'une vérité, c'est que *l'amour-propre est le mobile de toutes nos actions*. V. en sens contraire *Puffendorf* (Jus naturæ et gentium, 1672, II, p. 315). Cette tendance fut combattue surtout par les Anglais, qui ne pouvaient méconnaître dans leur vie politique l'empire qu'exerce le sentiment de la chose publique. *D. Hume* (Treatise on human nature, 1739, III, p. 54) est d'avis qu'en général l'intérêt éprouvé pour les autres l'emporte presque chez chacun sur l'intérêt personnel. *Hutcheson* (Syst. of mor. philosophy, 1755) parle d'un principe inné de bienveillance : « L'homme n'est pas un tout complet ; une partie de lui appartient à sa personne, une autre à sa famille, à la nation, et même à l'humanité tout entière. » D'après *Fergu-*

son (History of civil society, 1767, p. 1, 3, 4), le *sense of union* éclate souvent avec le plus d'énergie là où l'on retire le moins d'avantages de la vie commune; c'est ainsi, par exemple, qu'il agit le plus faiblement dans les États commerciaux où la civilisation est à son apogée. *Ad. Smith* (Theory of moral sentiments, 1768) pose la sympathie comme le principe de la morale. De nos jours *Hermann* (Staatsw. Untersuchungen, Ire partie) voit dans l'amour de soi-même et dans le sentiment de l'intérêt public les deux ressorts de l'*économie* ; il fonde la théorie de l'économie politique sur l'étude de l'intérêt personnel, et l'économie appliquée sur l'étude de l'intérêt public. M. *Chevalier* (Cours d'écon. polit., 1844, II, p. 412 et suiv.) arrive à quelque chose d'analogue par le contraste de la *liberté* et de la *centralisation*. *Bazard* (Exposit. de la doctrine de Saint-Simon, 1829, p. 144 et suiv.) oppose l'*antagonisme* à l'*association*. Mais un examen plus approfondi montre pourtant que l'amour de soi-même (qu'il ne faut pas confondre avec l'égoïsme) et l'amour de la chose publique sont loin de s'exclure mutuellement, ou de constituer une antithèse complète.

§ 12.

Grâce à l'*intérêt commun* que la guerre éternelle et destructive, le *bellum omnium contra omnes*, que l'intérêt personnel ne manquerait pas de susciter entre les diverses économies privées, se résout en un organisme supérieur et bien agencé : l'*économie publique* (1).

L'économie publique est autre chose qu'une simple juxtaposition d'une multitude d'économies privées, tout aussi bien qu'un peuple est plus qu'une simple agrégation d'individus, et la vie du corps humain autre chose qu'un pur amalgame de principes chimiques (2).

(1) C'est *Hufeland* (Neue Grundlegung, I, p. 14) qui le premier a mis en usage ce nom de *Volkswirthschaft*.

(2) Les théoriciens absolus du libre-échange méconnaissent cette vérité. Suivant *Th. Cooper* (Lectures on polit. econ., 1826, p. 1, 15 et suiv., 117), la richesse de la société n'est pas autre chose que l'agrégation des richesses individuelles. Chacun pourvoit le mieux à son propre intérêt; donc, pour qu'un pays s'enrichisse, il faut que l'individu soit de la manière la plus complète livré à lui-même (ainsi les peuples sauvages devraient sans contredit être les plus riches). Cooper désap-

prouve même la protection du commerce maritime par une marine nationale : « Aucune guerre maritime ne vaut ce qu'elle coûte ; que les commerçants se défendent eux-mêmes ! » Il est vrai qu'il considère le mot *nation* comme une invention des grammairiens, faite uniquement dans le but d'éviter des paraphrases, une entité de pure abstraction ! Il va sans dire que *Ad. Smith* (Wealth of Nat., IV, ch. II, et à la fin du liv. IV) ne partage pas ces idées absurdes ; il est pourtant d'avis que la recherche de l'intérêt particulier amène les hommes naturellement et même nécessairement à faire ce qui est le plus conforme à l'intérêt général (IV, ch. II). Il oublie que chaque peuple tend à une durée éternelle, et se trouve forcé de consentir des sacrifices actuels en vue d'un avenir lointain, ce qui n'est pas le propre de l'intérêt des individus, dont l'existence est limitée. Ainsi *D. North* (Discourses upon trade, p. 13 et suiv.) soutient déjà que, dans les affaires commerciales, les peuples sont dans le même rapport avec l'univers que les villes avec le pays, que les familles avec la commune; de même *Boisguillebert* (Factum de la France, ch. X. p. 327, édit. Daire) et *Benjam. Franklin* (+ 1790, Fragments polit., § 4). *J. B. Say* (Traité d'écon. polit., 1802, I, p. 15) dit : « Chaque peuple est par rapport à ses voisins dans la situation d'une province par rapport aux provinces voisines. » Malheureusement la guerre ne réfute que trop de pareilles doctrines. On connaît le mot de *J. Bentham* : « Les intérêts individuels sont les seuls intérêts réels. » (Traité de législ., I, p. 229). Parmi ceux qui s'attachent le plus énergiquement à regarder l'idée d'une économie sociale comme un principe actif et réel, il faut citer *Platon* (De republ., IV, p. 420, et V, p. 462), dans l'antiquité, et récemment *Fichte* (Der geschlossene Handelstaat, 1800), quoiqu'en général les socialistes se soucient aussi peu de la nationalité que leurs adversaires les plus décidés. *Ad. Müller* a le mérite d'avoir le mieux mis en relief l'idée de l'Etat et de l'*économie publique*, comme un ensemble qui domine l'individu et même les générations. Il glorifie la guerre du service qu'elle rend en faisant pousser des racines profondes à la conception scientifique de l'Etat, et en projetant une vive lumière sur la nécessité de la cohésion nationale (Elemente der Staatskunst, 1809, I, p. 7, 113). Pour lui, l'*économie publique* est le produit de tous les produits. A quoi sert une richesse incapable de se garantir elle-même ? Elle ne le peut qu'au moyen de la nationalité (II, p. 202). La doctrine de Smith serait exacte si elle embrassait toute la vie de la nation, comme un grand travail unique (II, p. 465). C'est en partant du même point de vue que Müller critique l'idée purement commerciale d'un marché universel (II, p. 290) ; de même les théoriciens de la *protection*, comme *Ganilh* (Théorie de l'écon. polit., 1822, II, p. 198 et suiv.), et *Fr. List* (Das nationale System der polit. OEkon., 1842, I, 240 et suiv.). *Sismondi* (Nouv. principes, 1819, I, p. 197) persiflle la

doctrine qui ne voit dans l'intérêt public qu'une agrégation d'intérêts privés : « Il est de l'intérêt de A de voler B ; B, le plus faible, a intérêt à se laisser voler pour éviter pire, mais l'Etat? »

§ 13.

L'idée d'*organisme* appartient sans contredit aux conceptions les plus vagues ; aussi, loin de vouloir m'en servir pour expliquer l'idée d'économie publique (1), j'emploie seulement ce terme comme l'expression la plus concise et la plus générale de beaucoup de problèmes auxquels s'appliquent nos recherches. Je me conforme du reste en ceci au langage usuel, qui applique au mot *organisme* le sens opposé non à ce qui manque de vie, mais à ce qui manque de règle ou qui n'obéit qu'à l'arbitraire, à tout système matériel que la nature a formé, et qui se maintient dans une cohésion définie malgré les « modifications survenues dans la masse (Lotze). » L'*organisme* porte en lui une loi de succession pour les degrés divers de développement, aussi bien qu'une tendance interne qui pousse vers leur réalisation, sans qu'il échappe à la nécessité d'être favorisé par les circonstances extérieures (2).

Deux points surtout ont ici de l'importance. Dans le mouvement d'une machine quelconque, on peut distinguer avec précision la cause et l'effet . ainsi, la force du vent imprime le mouvement aux meules du moulin sans en éprouver aucune réaction. Il en est autrement de l'*économie publique;* en ce qui la concerne, tous les phénomènes simultanés réagissent les uns sur les autres. Ainsi, une agriculture florissante est impossible sans une industrie prospère ; comme aussi l'état prospère de l'industrie a pour point de départ la prospérité de l'agriculture. C'est comme l'action mutuelle qu'exercent les organes du corps humain, pour lesquels le concours réciproque est d'une nécessité commune. Dans tous les cas analogues, on tourne dans un cercle vicieux, si l'on n'admet pas l'existence d'une vie organique,

dont ces faits isolés ne sont que la manifestation (3, 4). Il est impossible de le méconnaître, toute machine est moins ancienne que l'intelligence qui s'est rendu compte de sa marche et de son utilité. Cette intelligence a conçu le plan, et du plan est sortie la machine. Il en est tout autrement en ce qui concerne l'organisme. Les hommes ont digéré, et engendré des enfants, pendant des milliers d'années, avant que les physiologues ne fussent parvenus à élaborer une bonne théorie de la digestion et de la fécondation. L'économie publique n'est point, il est vrai, constituée naturellement d'une manière aussi complète que le corps humain, par exemple; nous trouverons pourtant que les quelques écarts capricieux qui semblent, de côté ou d'autre, en troubler le développement, se compensent pour la plupart d'après la loi des grands nombres. Là aussi il est des harmonies d'une admirable beauté, qui ont existé longtemps avant qu'aucun homme les eût soupçonnées, et de nombreuses *lois naturelles*, qui n'attendent pas pour agir que nous en ayons reconnu l'empire; elles ne subissent quelque influence que de la part de ceux qui ont su leur obéir (Bacon) (5, 6).

(1) Cela s'appelle vouloir expliquer *ignotum per ignotius*. Et pourtant beaucoup d'écrivains modernes croient avoir tout dit en appelant l'État un *organisme*. Pour adopter ce point de départ, on devrait au moins avoir lu les considérations sagaces de *Lotze* (Allgem. Physiologie des Körperl. Lebens, p. 1, 165), qui dissipent bien des préjugés. La conception organique de la vie sociale, dont les organes isolés seraient des êtres indépendants et intelligents, est évidemment bien plus difficile encore que celle de la vie corporelle de l'homme ou des animaux.

(2) Tandis que les mutations des métaux, par exemple, dépendent entièrement des circonstances extérieures, *Lotze* (loc. cit., p. 154).

(3) « J'ai déjà fait remarquer, dans mon étude sur Thucydide, que ce grand historien a coutume d'expliquer ainsi la cause des événements : A découle de B et B de A » (*Roscher*, Leben, Werk und Zeitalter des Thukydides, p. 199 et suiv.). Comp. surtout *Thucyd.* (I, p. 27 et suiv.). Ce n'est point là une erreur; tous les historiens de premier ordre ont fait de même. La déduction systématique « A vient de B, B de C, etc., » qu'affectionnent les historiens *pragmatiques*, Polybe, par exemple,

méconnaît la réciprocité des influences. Une remarque analogue a été faite par *Scialoja* (Principii, 1840, p. 60), pour l'économie politique.

(4) Que l'on appelle *force vitale*, *forme générique* ou *pensée divine*, le principe suprême devant lequel l'analyse vient expirer, la science peut l'admettre également. Mais il est d'autant plus nécessaire de reconnaître l'existence de ce principe suprême, au lieu de nier, en le niant, l'enchaînement de l'ensemble, qui a bien plus d'importance que l'analyse des diverses parties. Je dois également protester contre ces fantaisies superstitieuses, qui méconnaissent le devoir sacré de la science de reculer, au moyen d'incessantes investigations, les limites du grand inconnu.

(5) *Whately* (Lectures, n° 4) montre fort bien comment Londres est approvisionné par des hommes qui ne songent qu'à leur intérêt personnel, et dont chacun ne peut avoir qu'une connaissance très-restreinte de la demande générale, et cependant ces instincts individuels répondent bien mieux aux besoins de l'ensemble que ne pourraient le faire les plans les mieux combinés d'une commission administrative.

(6) Au dire d'*Alphonse de Castille*, le roi astrologue (treizième siècle) : « L'univers serait beaucoup mieux arrangé si le Créateur l'avait consulté. » Les astronomes *Newton* et *Gauss* en ont certes jugé autrement.

§ 14.

L'*économie publique* naît simultanément avec le peuple. Elle n'est ni inventée par l'homme ni révélée par Dieu ; elle est le produit naturel des facultés et des impulsions qui constituent l'homme (1). De même qu'on peut signaler dans la famille isolée les germes de toute organisation publique (2) : de même chaque ménage contient les germes de toute l'activité économique du pays. — L'économie publique grandit avec la nation, elle fleurit et mûrit avec elle. L'époque florissante de la maturité se caractérise par le développement de la plus grande force et de la plus parfaite harmonie des organes (3). En ce qui la concerne, les tendances économiques de chaque époque se groupent en deux grands partis, celui du progrès et celui de la conservation. Celui-là veut en hâter la venue, celui-ci essaye d'en retarder la déchéance ; il arrive quelquefois qu'aux yeux

de l'un le déclin semble encore être le progrès, tandis que l'autre voit déjà la chute là où continue la marche ascendante. D'ordinaire, l'équilibre et l'union de ces partis se manifestent le mieux dans l'époque de maturité même, parce qu'alors les vues justes et l'esprit général de dévouement sont le plus développés (4). — Enfin, l'économie publique *décline* avec la nation (5).

(1) C'est dans le même sens qu'*Aristote* (Polit., I, p. 1, 9, Schn.) dit de l'État : Φανερὸν, ὅτι τῶν φύσει ἡ πολις εστὶ, καὶ ὅτι ἄνθρωπος φὺσει πολιτικὸν ζῶον.

(2) Comp. K. L. (*von Haller*, Restauration der Staatswissenschaft, I, p. 446 et suiv.).

(3) C'est ainsi que *Salluste* caractérise l'apogée de la république romoine : « Optimis moribus et maxima concordia egit populus Romanus inter secundum atque postremum bellum Carthaginiense (V. Saint-August., Civ. Dei., II, p. 18). *Puchta* (Institutionen, I, § 83) distingue avec beaucoup de raison dans chaque peuple le caractère individuel et ce qui appartient au caractère général de l'humanité. Chez les peuples sauvages, cette dernière tendance existe seulement à l'état de germe, étouffé sous la prépondérance de l'individuel. Le moment où ces deux éléments arrivent à un équilibre complet est celui du véritable développement de la nation. A mesure que le développement continue, l'élément universel gagne de plus en plus le terrain, il absorbe peu à peu l'élément individuel et dissout ainsi la *nationalité*.

(4) Ainsi formulés, les principes des deux grands partis ne se contredisent évidemment pas, et leurs devises ordinaires, *liberté* et *ordre*, ne se trouvent pas non plus en opposition. Aussi tous les grands hommes d'Etat des époques les plus brillantes ont-ils adopté le *juste milieu* que recommande Aristote.

(5) Peut-on, ou ne peut-on pas éviter la période de décadence? Nous l'examinerons à la fin de ce volume.

§ 15.

Si l'économie publique est un organisme, les perturbations qu'elle éprouve doivent offrir certaines analogies avec les *maladies*. Nous pouvons donc profiter des méthodes éprouvées de la médecine, cette sœur aînée de notre science (1). Dans les ma-

ladies économiques, il faut également distinguer avec précision entre la nature du mal et les symptômes extérieurs. A l'exemple des médecins, il nous faut diriger principalement notre attention sur la force curative et l'action salutaire de la nature elle-même, car il est rarement possible d'agir d'une manière directe sur les perturbations survenues. « La force curative de la nature n'est pas une force particulière ; mais elle repose sur une série d'heureux arrangements, en vertu desquels la perturbation maladive met elle-même en mouvement les ressorts qui peuvent soit anéantir le mal, soit en paralyser l'action ; elle n'est autre chose, en effet, que la puissance même qui forme le corps et entretient la vie, mise en contact avec les causes extérieures de perturbation, et les désordres intérieurs provoqués par ces causes » (Ruete). L'intervention thérapeutique sera donc utile surtout : A. pour fortifier l'action curative de la nature quand celle-ci est trop faible ; B. pour la modérer quand elle intervient avec trop d'énergie ; C. enfin pour la diriger si elle s'écarte de la bonne voie (2).

(1) V. *Lotze* (Allgem. Pathologie, 1842) et *Ruete* (Lehrbuch der allgem. Therapie, 1852). Ces analogies ne doivent pas être poussées trop loin. La différence principale pourrait bien se trouver en ce que, dans les maladies sociales, les médecins et les praticiens font eux-mêmes partie de l'organisme attaqué.

(2) Ainsi, par exemple (premier cas), quand le commerce particulier des grains ne suffit pas pour garantir le peuple de la famine, et que le gouvernement vient en aide par des magasins, des achats à l'étranger, etc., ou (second cas) quand certaines industries importantes ont produit plus que ne comportent les besoins de la consommation. Il est un remède naturel à un pareil encombrement : l'avilissement des prix accroît la consommation, et la production diminue par la ruine d'un grand nombre de producteurs. Mais quelles souffrances pour la nation entière ! Au moyen des avances, l'Etat peut répartir sur plusieurs années et rendre par là plus supportable un fardeau qui écraserait le présent. Ou, enfin (troisième hypothèse), quand la mendicité est défendue et qu'on établit des maisons de travail, au moyen d'une taxe des pauvres.

CHAPITRE II.

PLACE QU'OCCUPE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AU MILIEU DES SCIENCES DU MÊME ORDRE.

SCIENCES DE LA VIE PUBLIQUE.

§ 16.

La *politique*, ou la science de l'Etat en général, est la doctrine des lois de développement de la vie publique, en tant qu'elle se manifeste dans des sociétés indépendantes, pourvues d'une force coercitive matérielle, et formées en vue d'une durée illimitée (Etats). Nous comprenons, par contre, sous le nom d'économie politique, de science de l'économie publique (1), l'étude des lois du développement de l'économie publique, de la vie économique de la nation. Ces deux sciences se rattachent d'une part à l'étude de l'individu, et s'étendent d'un autre côté à l'exploration de l'humanité tout entière (2).

Comme chaque existence, la vie nationale forme un ensemble dont les divers phénomènes se relient intimement les uns aux autres. Pour en comprendre scientifiquement un seul côté, il faut les connaître tous; et il importe surtout d'arrêter son attention sur la langue, la religion, l'art, la science, le droit, l'Etat et l'économie (3). Que pourrait l'activité intellectuelle sans la langue? Tout succombe sans la religion, base la plus solide et but le plus élevé; l'art seul enfante la beauté, et la science la clarté; le *droit* surgit du moment où l'on ne peut pas éviter les conflits et qu'on veut les concilier; c'est dans le domaine de l'Etat que tout se développe; enfin toute relation hu-

maine, sans en excepter les plus élevées et les plus douces, touche à des intérêts économiques. Il est donc tout simple que chacune des sciences qui embrassent ces aspects de la vie présuppose en partie toutes les autres, ou serve en partie à les fonder (4). — Mais au milieu de cette affinité générale, il est facile de reconnaître que *le droit*, l'*Etat* et l'*économie* forment comme une famille à part, plus étroitement unie. — Ces trois éléments se bornent presque exclusivement à ce que Schleiermacher appelle l'action effective, tandis que l'art et la science se confinent presque en entier dans l'exposition, et que la religion et la langue réunissent en elles les deux caractères. En outre, droit, Etat et économie poussent tellement leurs racines dans l'imperfection intellectuelle et physique de l'homme, qu'on ne saurait guère songer à leur persistance au delà de la vie terrestre (Evang. selon S. Matth., 22-30) ; mais en deçà de cette limite, leur domaine et les circonstances de leur action se confondent presque ; seulement elles les saisissent sous des aspects différents. Tout acte économique, qu'on le sache ou qu'on l'ignore, présuppose des formes légales, et la grande majorité des lois et des jugements renferme une portée économique. Dans nombre de cas, le *droit* nous enseigne comment les choses se passent, et l'économie politique nous révèle le *pourquoi* (5, 6). En ce qui concerne l'Etat, qui pourrait, par exemple, apprécier la signification politique de la noblesse, sans connaître le caractère économique de la rente, de la grande propriété? Qui pourrait apprécier politiquement les classes inférieures, sans être initié aux principes du salaire, de la population? Il serait moins difficile de faire de la psychologie sans physiologie ! « L'Etat est une société garantie par la force » (Herbart). Mais toute force matérielle (7) repose sur deux bases : richesse et aptitude guerrière (χρήματα ναυτικα, selon Thucydide). Le célèbre mot de Montecuccoli : « L'argent n'est pas seulement la première, mais encore la seconde et la troisième condition de la guerre (8). »

a suffisamment indiqué combien celle-ci a besoin de celui-là. Frédéric II voyait battre dans les finances le pouls de l'Etat; elles étaient aux yeux de Richelieu le point d'appui que demandait Archimède pour soulever le monde. Chez les peuples modernes, l'histoire du vote de l'impôt se confond avec l'histoire de la vie parlementaire, et la plupart des grandes révolutions, sans excepter la Réforme, ont été sinon causées, du moins provoquées par des embarras financiers.

(1) Economie nationale (*National OEkonomie*) = économie publique (*Volkswirthschaft*); économique nationale (*National OEkonomik*) = la science de l'économie publique. La première dénomination a été naturalisée en Allemagne depuis 1805 (*von Soden*, Die National OEkonomie, 1805; *Jacob*, Grundsätze der National OEkonomie, 1806). En Italie, *G. Ortes* l'avait déjà employée (Dell'economia nazionale, 1774). En Angleterre, *Ferguson* s'en est servi en 1767 dans son History of civil society (III, p. 4). En général, dans les pays autres que l'Allemagne, on se sert des mots *économie politique* (*Montchretien de Vatteville*, Traité de l'économie politique, 1615), *political economy* (sir *J. Steuart*, Inquiry into the principles of p. Ec., 1767), ou bien *public economy* (*Petty*, Several essays, 1682, p. 35), *economia politica* ou *publica* (ce dernier terme se rencontre chez *Verri* et chez *Beccaria*). La dénomination peu heureuse de *economia civile* (*Genovesi*, Lezioni d'Ec. civ., 1769) a trouvé peu d'adhérents, et moins, encore dans la France moderne, celle d'*économie sociale* (*Dunoyer*, Nouveau traité d'Ec. soc., 1830), recommandée déjà par *J. B. Say* et employée par *Buat* (Des vrais principes de l'Ec. soc., 1773). V. *Garnier* (De l'origine et de la filiation du mot *économie politique*, Journ. des Econom., 1852).

(2) *Rau* (Ueber Kameralwissenschaft, p. 29, seq.; Lehrbuch der politischen OEkonomie, I, § 20) démontre qu'il n'est pas nécessaire de faire de l'économie universelle une science distincte, et que tout ce qui pourrait être de ce côté l'objet de quelques recherches est déjà contenu dans l'étude de l'économie politique. En ce qui concerne l'*économie privée*, V. § 20.

(3) En tant que ces éléments divers reposent et s'exercent sur des faits surhumains et surnaturels, le mode suivant lequel on les admet, ou suivant lequel on s'en sert, est une expression de la vie publique.

(4) J. Tücker pense que la religion, l'Etat et le commerce ne sont que les parties d'un plan général d'ensemble; on ne peut donc songer à rien fonder de solide dans les limites de l'une de ces trois fractions

d'un même tout, si elle se trouve en opposition formelle avec les deux autres, parce que les œuvres de Dieu ne sauraient pécher par défaut d'harmonie. (Four tracts and two sermons on polit. and commercial subjects, 1774, Serm. I).

(5) *Riedel* (National OEkonomie, 1838, I, p. 178, seq.) fait très-bien ressortir la différence entre la manière dont la science du droit et l'économie politique envisagent la question, à propos du prêt, choisi pour exemple. Au point de vue du droit, le débiteur est regardé comme le propriétaire du capital; il en court tous les risques et périls, tandis que la science de l'économie politique, pénétrant plus avant dans la nature même du contrat, arrive à une conséquence opposée.

(6) Les juristes éprouvent toujours le besoin d'ôter à leurs notions isolées le caractère purement accidentel, en les groupant de manière à en former un tout complet et indépendant. Il faut posséder des connaissances très-approfondies pour saisir leur liaison nécessaire au point de vue historico-juridique. Ce qu'on désignait sous le nom de droit naturel pouvait satisfaire à ce besoin ; mais compte-t-il beaucoup d'adeptes? L'Economie politique, avec son caractère d'exactitude et d'utilité pratique, serait seule en état de le remplacer au temps actuel.

(7) La force intellectuelle d'un peuple consiste dans le développement puissant et harmonique des sept éléments de vie mentionnés plus haut.

(8) *Montecuccolli* (Besondere und geheime Kriegsnachrichten, Leipzig, 1736, p. 45).

§ 17.

Si l'on entend par économie publique la législation économique imposée et la direction officielle imprimée aux économies privées (1), la science de l'économie publique devient, quant à la forme, une branche de la politique, tandis que, quant à son objet, elle se confond presque entièrement avec l'économie politique. C'est pourquoi bon nombre d'écrivains emploient les mots d'économie publique et d'économie politique comme des expressions synonymes (2). L'hypothèse suivant laquelle cette étude ferait abstraction de l'*Etat* ou se refuserait à en présupposer la formation (3) nous égarerait dans une construction idéale bien difficile à définir, étrangère à toute réalité, et inaccessible à l'expérience.

La relation intime qui existe entre la politique et l'économie politique se manifeste tout aussi clairement dans l'étude des finances ou de l'administration publique. Celle-ci se relie incontestablement à la politique par le but, mais à l'économie politique par les moyens. Aucun physiologiste ne pourrait comprendre l'action du tronc humain sans celle de la tête ; de même nous ne saurions saisir l'ensemble organique de l'économie publique, si nous laissions de côté le plus grand ménage, celui qui exerce sur tous les autres (4) une action continue et irrésistible.

Nous désignons sous le nom de *police* le pouvoir qui a pour mission directe et immédiate d'empêcher toute espèce d'atteinte à l'ordre public (5). Son domaine s'étend sur tous les éléments de la vie publique, du moment où l'ordre extérieur est menacé et demande protection. Mais son action se fait surtout sentir en ce qui concerne *le droit, l'Etat et l'économie*. *La science de la police* saisit donc par leur côté purement extérieur les diverses doctrines qui explorent la vie publique, et les fait concourir au but pratique qu'elle poursuit. Elle se comporte à leur égard comme la chirurgie vis-à-vis des sciences médicales, ou comme la procédure vis-à-vis de la science du droit.

(1) *Bülau* (Handbuch der Staatswirthschaftslehre, 1835).

(2) Ainsi von *Justi* (Staatswirthschaft, 1755 ; *Kraus* (Staatswirthschaft, publiée par Auerswald, 1808) ; *Schmalz* Handbuch der Staatswirthschaft, 1808). Plus récemment, *Hermann* (Staatswirthschaftliche Untersuchungen, 1832). En France, l'expression *économie d'Etat* est très-rarement employée. *Gàvard* Principes de l'économie d'Etat, 1796).

(3) *Poelitz* (Staatswissenchaften im Lichte unserer Zeit, II, p. 3). V. *Lotz* (Handbuch der Staatswirthschaft, 2e édit. 1837, I, p. 10, seq.).

(4) Notre manière de concevoir l'économie politique tient le milieu entre les opinions extrêmes L idée rendue par le nom de « Katallaktique, » proposé par *Whately* (Lectures on political economy, 1831, liv. I), et traduite plus tard par le titre primitif du livre de *von Prittwitz* (L'art de s'enrichir, 1840), est beaucoup trop restreinte. De son côté, *Dunoyer* va trop loin lorsqu'il dit (Liberté du travail, 1845, liv. IX, ch. 1)... : « Non

pas seulement de quelle manière une nation devient riche, mais suivant quelles lois elle réussit le mieux à exécuter librement toutes ses fonctions ; » sa définition est trop étendue. Il en est de même du Manuel de *Storch* (Storch Handbuch), revu par *Rau* (I, p. 9). Plusieurs modernes envisagent l'économie politique comme la *Théorie de la Société*; ainsi, par exemple, *Scialoja* (Principj dell' economia sociale, 1840); *Cibrario* (Economia politica del medio evo, III, 1842).

(5) Voyez, sur les définitions nombreuses autant que variées de la police : *von Berg* (Handbuch des Polizeirechts, I, p. 1-12); *Butte* (Versuch der Begründung eines Systems der Polizei, 1807, p. 6, seq.); *Rosshirt* (Ueber den Begriff der Staatspolizei, 1817, p. 31, seq.). Une difficulté capitale, c'est que le domaine de la police, par suite des modifications successives apportées dans l'état de la civilisation des peuples, doit subir lui-même des variations plus importantes qu'aucun autre pouvoir public. Dans notre définition il faut surtout remarquer les mots « ordre extérieur » et « mission immédiate d'empêcher toute atteinte. » L'Eglise, l'enseignement, la justice, etc., contribuent sans doute, mais d'une manière *médiate*, à réprimer les désordres et les troubles dont il est ici question ; de plus, beaucoup d'autres institutions offrent une protection *immédiate* à l'ordre public, pris dans un sens plus élevé, moral plutôt que matériel.

§ 18.

Nous appelons enfin *statistique* le tableau de la vie sociale reproduit à des moments donnés et surtout au moment actuel, en prenant pour mesure les lois de développement que les études déjà mentionnées ont permis de constater. (Schlozer la nomme : l'histoire à un point d'arrêt) (1). Elle évite avec un soin égal d'en dire trop ou trop peu. Pour retracer d'une manière complète tout ce qui rentre dans son objet, la *statistique* doit naturellement embrasser la vie publique sous tous ses aspects. Mais elle ne saurait envisager comme siens que les faits dont elle saisit le sens véritable, en d'autres termes, ceux qui peuvent être ramenés à des *lois* connues. On ne recueille les autres que dans l'espoir d'en pénétrer plus tard la signification, en les comparant entre eux. En attendant, ils sont pour le statisticien ce que des expériences incomplètes sont pour l'homme qui

demande aux sciences physiques la connaissance des secrets de la nature. On entend professer de plus en plus l'idée que la statistique devrait ne s'occuper, sans se borner aux faits présents, que des intérêts de la société et de l'Etat, qui peuvent se réduire en chiffres(2). On dresse des tables, on multiplie les calculs, et le sens des chiffres ainsi groupés s'évanouit presque, pour ne se dégager que des résultats obtenus. Sans contredit, pour tous les faits qui s'y prêtent, la formule mathématique est la plus satisfaisante, et nous devons nous efforcer de développer autant que possible la statistique de ce côté. Mais autre chose est un aspect de la science, et autre chose la science elle-même. Les sciences naturelles ne présentent aucune branche appelée *microscopie*, qui aurait pour but spécial de réunir les observations faites à l'aide du microscope, et l'on doit bien se garder de confondre le principe d'une science avec le principal instrument qu'elle emploie. La statistique, ainsi limitée, manquerait d'unité et de cohésion.

Il demeure évident, du reste, que la *statistique économique* occupe une place capitale dans cette étude, et se prête le mieux aux opérations du calcul. Si elle a besoin d'être sans cesse guidée par les lumières de l'économie politique, elle lui fournit en échange de riches matériaux qui servent à la construction ultérieure de l'édifice scientifique, et qui permettent de mieux en asseoir les fondements ; son concours est d'ailleurs indispensable pour amener les théories économiques à l'état d'application.

(1) *Butte* (dans son ouvrage intitulé Statistik als Wissenschaft, 1808, p. 124, seq.) cite et analyse un grand nombre de définitions admises à des époques antérieures.

(2) Voyez *Dufau* (Traité de statistique, 1840) ; *Moreau de Jonnès* (Eléments de statistique, 1847); *Knies* (Die Statistik als selbstaendige Wissenschaft, 1850). Voyez surtout les ouvrages de *Quételet* ; et, pour l'opinion contraire, *Fallati* (Einleitung in die Wissenschaft der Statistik, 1843).

ÉCONOMIE PRIVÉE.

§ 19.

Le sens du mot *science camérale* ne peut être fourni que par l'histoire des institutions (1). A partir de la fin du moyen âge, nous rencontrons dans la plupart des pays allemands une autorité nommée *Chambre* (*Kammer*), chargée d'administrer le domaine et de veiller aux droits *régaliens*. D'abord simple commission, elle ne tarda pas à se transformer en *collége* indépendant. En Bourgogne, ce pas fut accompli dès l'année 1409, c'est là que l'empereur Maximilien apprit à connaître l'institution dont il prépara l'application générale en Allemagne, en érigeant les Chambres auliques d'Inspruck et de Vienne (1498 et 1501). A cette époque, le principe de la division du travail était peu développé ; aussi l'autorité personnelle et collégiale recevait-elle aisément une extension considérable. Ces *Chambres* se virent donc chargées de régler la plus grande partie des nouvelles affaires d'administration, dont le nombre s'accrut avec une singulière rapidité. Elles comptèrent parmi leurs attributions principales ce que nous appellerions aujourd'hui la *police économique* : en outre, une portion importante de la justice inférieure était exercée par leurs subordonnés. Les auteurs les plus distingués qui ont écrit sur ces matières dans le cours du dix-septième siècle insistent vivement sur ce point, que les Chambres auliques n'avaient pas seulement à s'occuper des questions fiscales, mais encore de la police économique (2). L'intérêt du pouvoir absolu des princes s'accommodait fort de l'institution *camérale*, instrument docile qui échappait à l'intervention gênante des Etats.

On commença insensiblement à réunir en un corps de doctrine particulière les connaissances qui jusqu'alors n'avaient point trouvé place dans l'enseignement du droit, et qui étaient indispensables aux fonctionnaires de cet ordre. Alors que des

hommes remarquables, tels que Morhof et Thomasius (3), avaient préparé les voies, le roi Frédéric-Guillaume I[er], *caméraliste* habile lui-même et fondateur du remarquable système financier de la Prusse, fit un pas décisif en fondant à Halle et à Francfort-sur-l'Oder des chaires d'*économie* et de *science camérale*, remplies d'une manière brillante, pour l'époque, par Gasser et Dithmar (1727). Il se forma dès lors au sein des universités allemandes une école distincte de *caméralistes*, qui se continue par Jung, Rœssig et Schmalz jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. La dénomination de *science camérale*, fruit du hasard, fut, à dire vrai, employée avec des acceptions très-diverses (4). Toujours est-il qu'en Allemagne l'économie politique a dû avoir pour point de départ la science camérale, tandis qu'en Italie et en Angleterre elle a surtout pris naissance dans l'étude des questions monétaires et du commerce extérieur.

(1) L'antiquité comprenait sous la dénomination de καμάρα, *camera*, des lieux couverts, surtout voûtés, et les voûtes elles-mêmes, des espèces multiples de souterrains. Voyez *Herodot.* (I, 199); *Diod.* (II, 9); *Strabo* (XI, 495); *Arrian.* (Exp. Alex. VII, 25, 5); *Dio Cass.* (XXXVI, 32); *Sallust.* (Bell. C., 55); *Cicero* (Ad Q. fratrem, III, 1); *Plin.* (Hist. nat., XXX, 27); *Seneca* (Epist, 86); *Tacit.* (Hist. III, 47); *Sueton.* (Nero, 34). Au moyen âge, la signification de *chambre du trésor* (Schatzkammer) devint prédominante : *camera est locus, in quem thesaurus recolligitur, vel conclave, in quo pecunia reservatur* (*Ockam*, cap. Quid sit scacarium). La synonymie avec le *fisc* s'est peu à peu produite depuis Charlemagne, ou au moins depuis Louis II (Charte de 874). Voyez *Ducange* (Glossarium, au mot *Camera*) et *Muratori* (Antiquit. Ital., I, p. 932, seq.)

(2) « Un père de famille doit fumer et labourer son champ, s'il veut en tirer une récolte ; engraisser son bétail, s'il veut l'abattre; et donner à ses vaches une bonne nourriture, s'il veut qu'elles lui produisent beaucoup de lait. Un prince doit pareillement commencer par assurer à ses sujets une nourriture saine et abondante, s'il prétend à son tour en tirer quelque chose (*von Schroeder*, Fürstl. Schatz- und Rentkammer, 1686, préface, § 11). *Von Horneck*, avant lui, 1654 (Oesterreich über alles wann es nur will, p. 220 de l'éd. de 1707), avait déjà émis cette idée que la sollicitude vigilante apportée à l'ensemble de l'éco-

nomie publique n'est pas un *parergon*, un *appendix* de la *Chambre*, mais en constitue la base véritable et embrasse aussi plusieurs sujets qui n'ont rien de commun avec les attributions *camérales*, proprement dites.

(3) *Morhof* (Polyhistor, 1688, III), *Thomasius*, 1728 Cautelæ circà præcognita jurisprudentiæ, cap. 17; (Cautelæ circà studium œconomicum). Voyez encore ses Leçons sur le « Teutschen Fürstenstaat » de *Seckendorff*.

(4) Tandis que *Dithmar*, 1731, distingue les sciences *économique*, *de police*, et *camérale*, et restreint cette dernière aux seules finances, y compris la question des impôts, *Daries*, 1756, comprend sous le nom de *science camérale* l'économie (rurale et urbaine) et la police, ainsi que les matières *camérales* dans le sens strict, c'est-à-dire les domaines et les droits régaliens. *Rau*, 1791 (dans ses Ersten Linien der Cameralwissenschaft), ne traite que des branches de l'économie privée ; mais *Schmalz*, 1797, y rattache l'économie publique, prise dans son acception la plus large ; et *Roessig*, 1792, divise la science camérale en : 1° domaines et droits régaliens (science camérale proprement dite), et 2° impôts et police. En ce qui touche le développement de l'enseignement universitaire, au point de vue de la science camérale en Allemagne, voyez *Roessig* (Pragmat. Geschichte der OEkonom- Polizei- und Cameralwissenchaften, 1781, I, p. 34, seq.).

§ 20.

Que si maintenant l'on sépare de la science camérale, telle que la comprenait le siècle dernier, d'abord les points communs à toute *économie*, et par conséquent aussi à l'*économie publique*, puis ceux qui appartiennent à l'ensemble de l'économie gouvernementale, il ne restera plus qu'un certain nombre de règles, comme celles qui régissent les branches principales de la production privée et qui indiquent les moyens de la diriger au plus grand et plus solide avantage des entrepreneurs. Telles sont l'économie rurale et forestière, l'étude des mines, la technologie (dont fait partie également ce qui concerne les usines, l'architecture, etc.) et la science commerciale. Aujourd'hui, que l'appellation de *science camérale* est tout à fait surannée, on pourrait fort bien désigner cet ensemble de travaux sous le nom générique d'*économie privée*. Evidemment, ce n'est point là un cours

de doctrine scientifique, mais une réunion de notions empruntées dans un but pratique aux sciences naturelles et aux sciences économiques. C'est ainsi que dans l'agriculture, par exemple, la connaissance des diverses natures du sol, de la culture des terres, des soins à donner aux animaux domestiques et aux plantes, etc., appartient au domaine des sciences naturelles, tandis que tout ce qui concerne les frais de production, l'emploi du capital, la rétribution du travail, l'écoulement des denrées, le produit net et le prix de la terre, etc., se rapporte exclusivement à l'économie politique. L'économiste ne saurait demeurer étranger à cette connaissance des sciences naturelles; elle est indispensable à toute théorie complète, et surtout à toute application de la science économique. La différence vient de ce que le *caméraliste* s'occupe des investigations en elles-mêmes, tandis que l'économiste ne les embrasse que dans leurs rapports avec la vie sociale (1). Au surplus, les économistes, surtout en Allemagne, semblent avoir pris trop à tâche de délimiter leur spécialité. Pourquoi ne pas suivre plutôt l'exemple des hommes livrés à l'étude des sciences naturelles, qui s'inquiètent peu de savoir si telle ou telle découverte appartient à la physique ou à la chimie, à l'astronomie ou aux mathématiques, pourvu qu'on recule le plus possible les bornes des connaissances humaines (2)?

(1) *J. S. Mill* (Principles of polit. economy, 1848, I, p. 25) établit une distinction entre les connaissances physiques qui influent sur la condition économique des peuples et les causes tant morales que psychologiques sur lesquelles sont basés les institutions sociales ou les principes fondamentaux de la nature humaine. Ces dernières seules rentrent dans le domaine de l'économie politique. D'après *J. B. Say* (Traité, introd.), cette science embrasse à la fois l'agriculture, l'industrie et le commerce, mais uniquement au point de vue de leur rapport avec l'accroissement ou la diminution de la richesse, sans se préoccuper des moyens qu'ils emploient pour arriver au résultat proposé. Ordinairement, dit *Arnd* (Naturgemaesse Volkswirthschaft, 1851, p. 16), elle envisage moins les choses elles-mêmes que leur valeur échangeable. *Lotz* (Handbuch, I, p. 6, seq.) définit aussi l'économie politique: « la science de

l'activité individuelle qui sert de fondement à toutes les industries, etc. » *Schulze* (Ueber volkswirthschaftliche Begründung der Gewerbswissenschaften, 1826) l'appelle « la science des conditions fondamentales du bien-être des populations, autant toutefois qu'il est donné à l'homme de les dominer. » — Quand *Ad. Smith* (liv. IV, c. II) prétend que l'Etat ou le gouvernement, lorsqu'il s'agit des questions d'économie politique, est inférieur au premier industriel venu, cette assertion ne peut être vraie qu'au point de vue technique. Et quand *Steuart*, au contraire (liv. II, c. XIII), réclame pour l'Etat le rôle de père de famille, il n'a évidemment dessein de parler que des choses du domaine de l'économie politique.

(2) Voyez au surplus *Rau* (Ueber die Kameralwissenschaft. Entwickelung ihres Wesens und ihrer Theile, 1825) ; *Baumstark* (Cameralistische Encyclopædie, 1835).

IMPORTANCE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

§ 21.

L'économie politique a surtout en vue les intérêts matériels des populations. Elle recherche comment peuvent être satisfaits les divers besoins de l'homme en ce qui concerne la nourriture et le vêtement, le logement et le chauffage, etc., etc.; elle étudie l'influence qu'exerce la satisfaction de ces besoins sur l'ensemble de la vie sociale, et réciproquement. De cet examen découle comme d'elle-même une appréciation exacte et vraie de l'économie publique. « La vertu et la richesse, dit Bacon, se comportent entre elles comme une armée et ses bagages. » Au jugement de Xénophon, les richesses ne sont réellement utiles qu'à celui qui sait en faire un bon usage. L'homme le plus heureux au point de vue économique est celui qui sait faire le meilleur usage des biens le plus honnêtement acquis (1). Cette indifférence, ce mépris des choses appartenant à l'économie publique, dont on prend texte pour louer outre mesure ou bien pour dénigrer des siècles moins civilisés que le nôtre, le moyen âge par exemple, n'ont formé en réalité qu'une rare exception. L'industrie s'exerçait alors sur des objets différents, et

l'on sacrifiait à d'autres jouissances; mais toujours, et à toutes les époques, on a sans doute voulu gagner et jouir. Chez l'homme grossier, le besoin physique crie beaucoup plus haut que le besoin intellectuel (2). — Souvent aussi, dans les siècles marqués au coin d'une civilisation extrême, alors que la décadence commence à se faire sentir, on voit les intérêts purement matériels prendre le dessus et tout absorber (3); un égoïsme aveugle sacrifie alors l'avenir en négligeant les biens d'un ordre supérieur. Les serviles adorateurs du veau d'or, en économie publique ou en économie privée, peuvent voir dans le communisme comme le miroir fidèle où se reflète leur erreur coupable. — N'oublions pas que l'homme, artisan de sa propre fortune, n'atteint d'ordinaire le point culminant de la richesse qu'après avoir *dépassé* de beaucoup les plus belles années de la vie; il en est de même des nations. La période la plus florissante de leur existence précède souvent de peu la décadence (4). Rien ne serait alors plus erroné, comme l'a fait remarquer Machiavel, que l'opinioni générale, au dire de laquelle l'argent est le nerf de la guerre (5).

(1) *Xenoph.* (OEcon., I, 8, seq.; Cyrop., VIII, 2, 23). Il voit en général avec une égale perspicacité le bon et le mauvais côté de la richesse. (OEcon., XI, 9; Conviv., 4; Memor., 1, 6; Cyrop., VIII, 3, 35, seq.; Hiero, 4).

(2) *Whately* regarde *l'homme de la nature, le sauvage*, comme placé beaucoup au-dessous du *matérialiste*, au lieu de lui être supérieur; celui-ci possède, quoiqu'il en fasse un fréquent abus, la double faculté de prévoir et de se commander à lui-même, qui manque absolument au premier (Lectures, nº 6). *Dunoyer* (De la liberté du travail, liv. IV, ch. I, 8) fait hautement l'apologie de la civilisation et la regarde comme également avantageuse à la morale et aux vertus militaires, favorable au développement des sciences, et même éminemment poétique. Voyez *Fallati* (Ueber die sogenannte materielle Tendenz der Gegenwart, 1842).

(3) Voyez l'inscription gravée sur le tombeau de Sardanapale : Ταῦτ' ἔχω, ὅσσ' ἔφαγον, καὶ ἐφύβρισα καὶ μετ' ἔρωτος τέρπν' ἔπαθον (*Strabo*, XIV, 5). *Isaïe* (22, 13; 56, 12) caractérise d'une manière frappante la décadence rapide du peuple juif. V. aussi le livre de la Sagesse, au chap. II. Chez les Grecs, les épicuriens et les cyniques ne sont que les nuances par

lesquelles se manifeste cette ruine morale. « La soif de l'or, et pas autre chose, perdra Lacédémone ! » *Cicero* (De off., 22, 77). Voyez *Platon* (Rep. VIII). A Rome, le principe de vénalité qui domina tout, *omnia venalia esse*, fut le moment décisif de la chute et de la décadence totale, *Sallust.* (Cat., 10, seq.; Jug., 8, seq.). « Dans un siècle où l'on croit tout faire avec de l'argent... la ruine de tout, voilà le dernier terme des spéculations de commerce, de finance et de politique. » *Condillac* (Le commerce et le gouvernement, 1776, II, ch. XVIII, p. 177).

(4) Sous Périclès, les caisses publiques d'Athènes contenaient au plus 9,700 talents, *Thucyd.* (II, 13). Alexandre le Grand cumula dans la citadelle d'Ecbatane des trésors considérables, qui montaient à la somme de 180,000 talents, *Strabon* (XV, p. 731); Ptolémée II en laissa après lui 740,000 ! *Appian.* (Præf., 10); *Droysen* (Gesch. des Hellenismus, II, p. 44. seq.). Du temps de Néron, il n'était pas rare que la fille d'un affranchi possédât un miroir valant seul une somme plus forte que celle qui avait été assignée par le sénat pour la dot de la fille du grand Scipion. *Seneca* (Quæst. natur., I, 17); voyez Cons. ad Helviam, p. 12. « Un despotisme éclairé, dit M. Culloch, peut aussi bien enrichir la nation que la liberté elle-même » (A discourse on the rise, etc., of politic. economy, 1825, p. 77, seq.).

(5) *Bacon* (Sermones, 56) pense que la jeunesse des empires se distingue surtout par les instincts guerriers, leur âge mûr par la culture des lettres, leur vieillesse et leur décrépitude par des tendances tout industrielles et commerciales. *Davenant* remarque judicieusement que le développement du commerce chez un peuple est un progrès de nature problématique. En même temps qu'il augmente les richesses, il peut aussi introduire avec elles le luxe, la cupidité, l'esprit de fraude et de mauvaise foi, détruire la vertu, faire disparaître la simplicité des mœurs et conduire ainsi par une pente fatale, et presque inévitable, les nations au despotisme ou à la domination étrangère (Works, II, p. 275). L'état patriarcal avec sa simplicité primitive ne peut pourtant pas durer éternellement, ne serait-ce que par suite de l'émulation qu'exciterait l'exemple des autres peuples (I, p. 348, seq.). Quoi qu'il en soit, le peuple le plus riche doit nécessairement s'appauvrir lorsque ses mœurs se corrompent. L'économie publique, en particulier, ne saurait prospérer que là où règne la liberté politique, abstraction faite de ce que la richesse sans la liberté n'aurait aucun prix (II, p. 336, seq., 380, seq., 285). *Ferguson* (History of civil society, VI, 5) pense que la richesse privée, honnêtement acquise, dont on fait un usage modéré et convenable et qui, de plus, est administrée avec un sentiment d'indépendance, peut être pour ceux qui la possèdent un élément puissant de confiance en eux-mêmes et de liberté, pourvu qu'ils ouvrent leurs coffres dans un

but honorable de parti, et non pas afin de satisfaire leur vanité ou de se procurer des jouissances toutes personnelles. Mais, aux époques de décadence, les richesses, fussent-elles bien plus considérables, sont loin d'avoir de tels résultats. *Whately* soutient que la *richesse privée* peut seule influer d'une manière fâcheuse sur les mœurs publiques, et non la *richesse nationale* (Lectures, n° 2).

CHAPITRE III.

MÉTHODES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

---

§ 22.

On regarde généralement aujourd'hui comme surannées les méthodes (1) qui appliquent à la science de la vie publique des principes empruntés ailleurs. Il en est ainsi de la *méthode théologique*, qui régnait presque sans partage au moyen âge (2), et de la *méthode juridique*, admise au dix-septième siècle.

Il serait assurément plus conforme aux idées nouvelles d'aborder *mathématiquement*, pour ainsi dire, la science de l'économie politique, en procédant beaucoup plus par voie de déduction, que par affirmation de principes. L'économie politique, en effet, a dans sa partie générale certaines analogies avec les sciences mathématiques ; elle abonde comme celles-ci en abstractions (3). De même que dans la nature rien ne se présente à nos yeux avec une rigueur mathématique, ni ligne, ni point, ni levier, ni centre de gravité, ni voûte céleste, on ne rencontre nulle part non plus la production ou la rente du sol dans leur entière pureté. Les lois mathématiques du mouvement qui supposent le vide subissent dans l'application des modifications inévitables, causées par la résistance de l'air ; il en est de même de beaucoup de lois de la science économique, de celle, par exemple, qui détermine la valeur vénale des marchandises par l'offre et la demande. Elle imagine des contractants libres de tout mobile accessoire, et uniquement dirigés par l'intérêt bien entendu. Faut-il s'étonner après cela qu'un certain

nombre d'auteurs aient eu la pensée de réduire en formules algébriques les lois de l'économie politique (4) ? Et réellement le calcul doit être applicable là où se rencontrent des quantités et des rapports. Herbart l'a montré pour la psychologie (5), et toute science qui s'occupe de la vie publique, la nôtre en particulier, ne participe-t-elle pas de la psychologie (6)?

Mais plus les faits se multiplient et perdent leur caractère primitif de simplicité, moins l'application des formules mathématiques offre d'avantages réels. Cette observation trouve déjà sa place dans la psychologie ordinaire de l'individu, et à bien plus forte raison lorsqu'il s'agit de la vie publique d'un peuple. Les formules algébriques se compliqueraient de manière à rendre tout travail impossible (7). Comment les faire servir à une science comme l'économie politique, dont l'objet est de varier les observations, de les approfondir, de les étendre et de les combiner sous toutes leurs formes?

Dans toute science qui prend la vie publique pour le sujet de ses recherches, deux importantes questions trouvent inévitablement leur place : 1° *Qu'y a-t-il* (qu'est-il arrivé, comment les faits se sont-ils manifestés)? et 2° *Qu'est-ce qui doit être?* La plupart des économistes ont confondu ces deux questions, bien que dans des proportions différentes (8); en les distinguant avec soin, on fait ressortir l'opposition qui existe entre la *méthode physiologique ou historique*, et la *méthode idéaliste*.

(1) La méthode a, pour les sciences, au dire de Cuvier, une importance beaucoup plus grande que celle des découvertes isolées, quelque surprenantes que puissent être celles-ci.

(2) *Melittotheologia*, *Arachnotheologia*, etc... des temps anciens ! *Ad. Muller* (dans son ouvrage intitulé : Nothwendigkeit einer theologischen Grundlage der gesammten Staatswissenschaften und der Staatswirthschaft insbesondere, 1819) a récemment essayé d'y avoir de nouveau recours. Il distingue deux sortes de sciences politiques : la *science du droit* et la *science de la sagesse*, embrassant sous cette dernière dénomination la politique, l'économie publique, etc. La science

du droit vient de Dieu; en sa qualité de juge suprême ; la science de la sagesse vient pareillement de Dieu; en sa qualité d'éminent père de famille.

(3) C'est déjà se livrer à une abstraction que de séparer, pour les considérer chacun en particulier, une quantité d'éléments qui, dans le cours de la vie, se montrent liés ensemble de manière à ne former qu'un seul faisceau. C'est absolument de la sorte que procède l'anatomie, quand elle dissèque chaque membre du corps humain, qu'elle sépare les uns des autres les os, les ligaments, les muscles, etc., et qu'elle devient, par ces travaux préliminaires, une préparation indispensable aux études psychologiques.

(4) On peut citer, entre autres, *Canard* (Principes d'économie politique, 1801), puis *Kröncke*, passim, et le comte *Buquoy* (Theorie der Nationalwirthschaft, 1816, p. 533, seq.); *Lang* (Grundlinien einer polit. Arithmetik, Charkow, 1811); et plus particulièrement *von Thünen* (Der isorlite Staat, I, 1842; II, 1850) : le premier volume de cet ouvrage présente un essai d'exposition géométrique; *Rau*, Lehrbuch, I, § 154, appendice). V. *Cazaux* (Éléments d'économie privée et publique, 1825); *Cournot* (Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses, 1838); *F. Fuoco* (Saggi economici, 1827, II, p. 61, seq.).

(5) *Herbart* (Ueber die Möglichkeit und Nothwendigkeit, Mathematik auf Psychologie anzuwenden : kleinere Schriften, II, p. 417, seq.).

(6) Le psychologue s'instruit principalement, par des observations faites sur lui-même et en étudiant les facultés de son âme. Voilà ce qui explique l'erreur de *Senior*, d'après lequel l'économie politique serait basée plutôt sur le *reasoning* que sur l'*observation* (Outlines of political economy, 850, p. 5).

(7) Voyez *J. B. Say* (Traité, I, introd.). Il serait possible, assurément, de reproduire la physionomie de chaque individu au moyen d'une formule mathématique très-compliquée, et néanmoins tout le monde préférera la méthode ordinaire employée pour les portraits. Les formules mathématiques, au contraire, s'appliquent merveilleusement aux mouvements des corps célestes, qui sont d'une simplicité extrême, *Lotze* (Allgemeine Physiologie, p. 332).

(8) *Ricardo*, par exemple, examine d'une manière à peu près exclusive l'état réel des choses, tandis que les *socialistes* s'attachent, plus exclusivement encore, à décrire ce qu'elles doivent être plutôt que ce qu'elles sont. En Allemagne, il est admis depuis *Rau* de distinguer deux sortes d'économie politique : l'une *théorique*, l'autre *pratique*. Plusieurs pensent qu'un bon cours d'économie politique pratique, en supprimant les prolégomènes, preuves et démonstrations, pourrait passer pour un Code faisant partout autorité. *Mercier de la Rivière*

annonce l'intention de proposer une organisation politique qui aurait pour effet de produire nécessairement tout le bonheur dont l'homme peut jouir sur la terre (Ordre essentiel et naturel, 1767, disc. prélim.). Voyez, entre autres, *Sismondi* (N. principes, I, ch. II).

MÉTHODE IDÉALISTE.

§ 23.

Quiconque vient à parcourir la longue série des productions de l'idéalisme qui traitent de ce que devrait être l'économie publique (*l'Etat, le droit*) ne pourra s'empêcher d'être frappé des énormes divergences, ou même des contradictions qu'offre à chaque pas ce qu'il plaît aux théoriciens de présenter comme souverainement désirable et absolument nécessaire. Presque pas de point important à propos duquel les autorités les plus graves ne soient divisées et n'aient soutenu le pour et le contre avec une égale insistance! On a essayé de dissimuler cette circonstance fâcheuse; surtout lorsqu'il s'est agi de combattre le socialisme, on a soutenu que sur toutes les questions fondamentales la science économique n'éprouvait peut-être pas plus de variations que les sciences naturelles elles-mêmes. J'adopte volontiers cette opinion en ce qui touche l'exposition de l'état réel des choses; mais je ne puis m'empêcher de m'inscrire en faux, s'il s'agit non pas simplement de ce qui est, mais de ce qui devrait être. Ne fermons pas les yeux à cette vérité. « L'éblouissement causé par la vue des profondeurs de la science, dit quelque part le divin Platon, est le commencement de la philosophie, comme Thaumas est le père d'Iris, s'il faut en croire la tradition des ancêtres. » De même, avant de saisir la vraie science de la politique et de l'économie politique, on doit éprouver un étonnement profond en voyant combien ont varié à diverses époques les idées des hommes sur ce qu'ils avaient à demander à l'Etat, à l'économie publique, etc.

§ 24.

On remarquera en même temps combien les constructions idéales, qui ont conquis une haute renommée et une grande influence, diffèrent généralement peu des circonstances réelles qui environnent l'écrivain au point de vue de l'économie publique (de l'Etat, du droit, etc...) (1). Ce fait n'est point le résultat du hasard. La force des grands théoriciens, comme celle de presque tous les grands hommes, vient ordinairement de ce qu'ils savent répondre d'une manière exacte aux besoins de leur temps; leur tâche principale est de les exprimer avec une clarté, et de les justifier avec une profondeur scientifiques. — Les besoins véritables d'un peuple pénètrent nécessairement à la longue dans sa vie (2). Nous devons tout au moins nous tenir sur nos gardes lorsque nous entendons parler de nations entières qui auraient été entraînées dans une voie « contre nature » par l'influence abusive des « prêtres, des gens de chicane et des tyrans. » Car, à supposer même qu'on fasse abstraction de la liberté humaine et de l'action providentielle, comment la chose serait-elle possible? Ces prétendus despotes ne font-ils pas partie intégrante du peuple lui-même? N'est-ce pas du peuple que viennent tous leurs moyens d'action? Nouveaux Archimèdes, chercheraient-ils hors de leur propre sphère le levier dont ils ont besoin pour soulever le monde? (Voyez ci-après, § 263.)

Nul doute que si le travail des générations a pour résultat de modifier le peuple lui-même, les hommes ainsi transformés n'éprouvent aussi le besoin de voir pareillement transformer les institutions. La lutte s'éveille alors entre la jeunesse et les hommes d'un âge plus mûr; ceux-ci veulent maintenir les formes consacrées par le temps, les autres prétendent satisfaire des besoins nouveaux à l'aide de moyens inusités. Semblable aux

vagues de l'Océan, qui toujours agitées passent tour à tour du flux au reflux, la vie des peuples se partage sans relâche entre les temps de repos et les époques de crise : temps de repos, lorsque les formes répondent à l'état réel des choses; époques de crise, auxquelles la modification survenue dans la situation intérieure ne manque jamais de réagir avec énergie sur les formes. Les changements s'opèrent-ils sans trouble et par la voie légale, on les désigne sous le nom de *réformes*; autrement, ce sont des *révolutions* (5). Que toutes les révolutions, quand même elles ont pour but de donner satisfaction à des besoins impérieux, soient néanmoins un mal, qu'elles risquent de porter un coup mortel aux nations, cela paraît évident. La grave atteinte morale que cause le spectacle de l'illégalité triomphante ne peut guère commencer à se réparer qu'à la seconde génération.

Là où le terrain de la légalité se trouve fouillé à nouveau règne plus ou moins « le droit du plus fort, » et le plus fort peut aisément être le moins difficile dans le choix des moyens qu'il emploie. Voilà pourquoi, comme ne le prouve que trop une malheureuse expérience, en temps de révolution la victoire demeure souvent aux plus audacieux. Une réaction ne manque guère de succéder à une révolution, avec une énergie et une promptitude d'autant plus grandes que la crise a été plus forte; mais elle ne peut satisfaire que les gens à vue rétrécie. Elle n'apporte aucun remède efficace au mal véritable, c'est-à-dire à la la déplorable habitude d'illégalité contractée par le peuple; elle lui laisse même envahir les organes préservés jusque-là d'une pareille atteinte. Aussi les nations, pour prospérer, devraient-elles, dans tous les changements qu'elles adoptent, prendre le temps pour modèle, « le temps, ce grand, infaillible et puissant réformateur, à qui une marche lente et insensible permet d'opérer les modifications les plus radicales, sans qu'on puisse marquer l'instant précis de la transformation » (Bacon). Certes, l'appli-

cation du principe de réforme continue est difficile, comme tout ce qui est grand. Elle suppose, en effet, deux choses : une constitution assez sage pour tenir également la porte ouverte aux institutions anciennes qui s'effacent, et aux institutions nouvelles qui avancent, et dans toutes les classes de la population un empire si absolu sur elles-mêmes, qu'elles soient bien déterminées à ne pas abandonner les voies légales, quelque inconvénient qu'elles aient à subir, et quelque sacrifice qu'elles aient à faire. Ainsi pourront être satisfaits ces deux grands besoins de toute personnalité, qui paraissent s'exclure mutuellement, la continuité régulière de l'existence et le progrès, libre de toute entrave.

(1) Tanquàm è vinculis sermocinantur, dit *Bacon* (De dignit. et augm. scient., VIII, p. 3). *Hugo* (Naturrecht, 1819, p. 9) signale aussi combien les droits naturels, comme on les appelle, ont de ressemblance avec les systèmes du droit positif en vigueur. Relativement à l'idéalisme politique, voyez *W. Roscher* (De historicæ doctrinæ apud sophistas majores vestigiis, Gottingen, 1838, p. 26, seq.). L'unique exception à cette règle se rencontre dans l'école éclectique, dont les théories, formées aux dépens de systèmes divers auxquels cette école emprunte sa propre doctrine, ne poussent par elles-mêmes aucune racine, et risquent par conséquent de se flétrir promptement.

(2) Une pareille assertion ne peut naturellement trouver ici place que comme programme destiné à être rempli dans le cours de l'ouvrage. Nous n'entendons pas, du reste, sous le nom de « peuple » les classes inférieures de la société par opposition aux classes supérieures, mais nous les comprenons toutes, et, loin de restreindre cette interprétation à la génération présente; nous lui donnons la plus grande extension embrassant à la fois l'histoire dans son ensemble.

(3) L'usage général aujourd'hui d'appeler *révolutions* tous les mouvements démocratiques, et ceux-là seulement (*Stahl,* Was ist Revolution? 1852, et beaucoup d'autres écrivains d'une tendance tout à fait contraire, surtout en France), donne une interprétation fausse à ce mot. Sans doute, les révolutions démocratiques sont de nos jours les plus fréquentes, comme l'étaient au moyen âge les révolutions aristocratiques, et les révolutions monarchiques aux premiers temps de l'histoire moderne. L'idée de révolution emporte toutefois essentiellement celle d'un changement opéré contre la loi positive, reconnue comme telle par la conscience publique.

§ 25.

Sans aucun doute, toutes les lois et toutes les institutions économiques se modèlent sur le peuple, et non le peuple sur elles. Qu'elles soient par leur nature appelées à des changements, rien de plus incontestable : ce n'est point là un mal, et les hommes se tromperaient, s'ils voulaient maîtriser ce phénomène comme un fléau. C'est là, au contraire, chose utile et salutaire, pourvu que ces transformations suivent une marche parallèle aux modifications successives qu'éprouve le peuple lui-même, en donnant satisfaction à des besoins renouvelés (1). Nous sommes donc loin de prétendre qu'il existe une contradiction absolue entre les diverses conceptions produites par la théorie. Chacune d'elles peut avoir du vrai, au point de vue bien entendu du siècle ou des populations auxquels elle s'adapte : elle ne devrait être taxée d'erreur que si elle prétendait s'imposer partout et toujours comme la seule vraie en thèse générale. Car il est aussi difficile d'admettre un idéal économique adapté aux besoins si variés de tous les peuples, que de rencontrer un vêtement qui puisse convenir à tous les individus. Les lisières de l'enfance, comme les béquilles de la vieillesse, ne seraient pour l'homme dans la vigueur de l'âge que des entraves gênantes ; « la raison devient folie et le bienfait se change en fléau. »

Celui donc qui voudrait formuler le meilleur idéal économique, et la plupart des économistes ont essayé d'atteindre ce résultat, devrait, pour ne pas s'écarter de la vérité et de la pratique, multiplier ses conceptions suivant le nombre des caractères particuliers que présentent les peuples (2) ; il serait en outre obligé de revoir son travail à des intervalles rapprochés, puisqu'au fur et à mesure que les peuples changent, que des besoins nouveaux se font jour, l'idéal économique qui leur convient doit nécessairement se modifier. Une telle condition n'est pas facile

à remplir. En outre, une appréciation aussi prompte et aussi complète de la réalité, et ce tact merveilleux qui permet de compter « les pulsations du temps » supposent un genre de talent qui n'est pas toujours l'apanage des théoriciens même les plus distingués, c'est-à-dire l'habileté tout à fait pratique d'un ministre de l'intérieur ou des finances. C'est d'ailleurs un fait avéré que les plus éminents de ces praticiens, comme le dernier Pitt le disait de lui-même, sont guidés d'ordinaire par un sentiment vague et instinctif, plutôt que par des notions d'une clarté qui leur permettrait d'indiquer aux autres la route à suivre.

(1) Voyez en particulier les premières pages du livre de sir *J. Steuart* (Principles of political economy).

(2) Voyez *Colton*, Public economy for the United States, p. 28, où il attribue à l'économie politique tout entière ce qui ne lui convient que si on la considère sous le point de vue des *préceptes*.

MÉTHODE HISTORIQUE ET PHYSIOLOGIQUE.

§ 26.

Nous renonçons donc à bâtir ces constructions purement idéales. Ce que nous poursuivons, c'est la simple description de la nature économique et des besoins du peuple, ainsi que des lois et des institutions destinées à procurer la satisfaction de ces besoins; enfin, du succès plus ou moins grand avec lequel celles-ci ont été appliquées (1). Ce sera donc, pour ainsi parler, *l'anatomie et la physiologie de l'économie sociale.*

Nous rencontrons ces phénomènes sur le terrain de la réalité; les opérations ordinaires de la science peuvent les expliquer ou les contredire; ils sont essentiellement dans le vrai ou dans le faux, et, par conséquent, au premier cas, ils ne sauraient vieillir. Nous procédons à la manière des naturalistes : les investigations microscopiques, les dissections, etc., ne nous manquent pas. Nous possédons même sur les scru-

tateurs des secrets de la nature ce grand avantage, que les observations sur les corps se trouvent forcément limitées, tandis que rien ne borne les investigations quand il s'agit de l'esprit. Il est vrai que les sciences naturelles profitent de facilités particulières. S'agit-il d'étudier *une espèce*? elles rencontrent des centaines, des milliers de *sujets* à soumettre à des expériences multipliées. Chaque observation peut être aisément l'objet d'un contrôle; chaque exception se détache sans peine de la règle. Au contraire, de combien de peuples pouvons-nous nous servir comme de points de comparaison? Il est d'autant plus nécessaire de n'en négliger aucun dans le parallèle. Sans contredit, la comparaison ne saurait remplacer l'observation; il s'agit seulement d'appliquer celle-ci à des aspects plus nombreux, de la rendre plus variée et plus approfondie. En apportant un soin égal à connaître les analogies et les différences, il faut saisir les unes comme règles et les autres comme exceptions, afin d'arriver à les expliquer (2).

(1) Comme dit *Dunoyer* : « Je n'impose rien, je ne propose même rien : j'expose. »
(2) Voyez ci-dessous, § 266.

§ 27.

L'application de cette méthode pourra faire disparaître beaucoup de graves controverses (1). Les hommes ne sont ni des démons, ni des anges; de même qu'on en rencontre peu qui se laissent guider uniquement par l'idéal, de même on n'en voit pas un grand nombre qui, insensibles aux aspirations d'un ordre supérieur, n'obéissent qu'à l'impulsion de l'égoïsme. On ne saurait donc admettre que si de grands partis, ou des nations tout entières, ont pendant des siècles envisagé d'une certaine manière les intérêts les plus pressants et les plus immédiats, ils n'aient eu pour mobile que la méchanceté ou la

sottise. L'erreur provient le plus souvent de ce qu'on s'efforce d'appliquer à des circonstances absolument différentes des mesures très-salutaires, parfois même d'une indispensable nécessité, dans certaines données. Il suffirait de saisir nettement les conditions véritables de la mesure pour terminer le différend. Si les lois de l'économie publique étaient suffisamment étudiées et connues, il ne faudrait dans chaque cas particulier qu'une statistique exacte des faits dominants, pour mettre un terme au débat. La science atteindra-t-elle jamais ce but? La diversité des intentions ne joue-t-elle pas dans la plupart de ces luttes de partis un rôle encore plus considérable que les vues opposées? C'est là une autre question. Cependant, surtout à une époque aussi tourmentée que la nôtre, quand tout bon citoyen est obligé d'adopter un drapeau, les hommes droits doivent, sans distinction d'école, aspirer à conquérir, au milieu du flot mouvant de l'opinion, le terrain solide de la vérité scientifique, universellement reconnue par tous, comme le sont par les médecins des écoles les plus opposées les enseignements généraux de la physique mathématique.

(1) *Storch* (Manuel, II, p. 222).

§ 22.

Un autre trait caractéristique de la méthode physiologique, c'est qu'elle combat ce sentiment de suffisance orgueilleuse en vertu duquel la plupart des hommes « raillent ce qu'ils ne peuvent comprendre, » et qui inspire, notamment aux civilisations plus avancées, un dédain profond à l'égard d'autres degrés de culture. L'homme initié à la connaissance des lois qui régissent le développement des plantes ne peut méconnaître dans la semence le germe d'un accroissement futur, ni dans la fleur le signe avant-coureur du dépérissement. Qu'un habitant de la

lune, transporté tout d'un coup sur notre planète, et ignorant les lois du développement progressif de l'homme, aperçoive les enfants mêlés aux adultes, ne verra-t-il pas dans le plus bel enfant un être monstrueux, remarquable par une tête énorme et des membres étiolés, incapable d'action et dépourvu de raison? L'absurdité d'un pareil jugement n'échapperait à personne, et cependant nous en rencontrons beaucoup de semblables sur l'Etat, sur l'économie publique, etc. des civilisations moins avancées, parfois même dans les ouvrages le plus justement célèbres! Rien n'empêche la comparaison critique des formes diverses dont chacune répond parfaitement à son objet; mais cette étude ne pourra s'élever à l'objectivité historique que si elle part de la connaissance exacte des phases diverses du développement national. Les formes adoptées par une civilisation virile peuvent être alors désignées comme les plus parfaites; celles qui les précèdent dans l'ordre des temps et celles qui les suivent apparaîtront, les unes comme appartenant à l'enfance des nations, les autres à leur décadence (2). Mais rien n'est plus difficile que de fixer dans la vie d'un peuple l'époque qu'on doit regarder comme l'apogée; au dire de la vieillesse, les temps deviennent de jour en jour plus mauvais, parce qu'elle n'est plus en état de les utiliser; la jeunesse, au contraire, croit qu'ils s'améliorent de jour en jour, parce qu'elle espère en tirer parti (3). Toutefois c'est une question d'expérience, et pour la résoudre l'œil de l'observateur peut acquérir une singulière puissance par l'étude comparée d'un grand nombre de nations, surtout de celles dont l'existence n'appartient plus qu'à l'histoire.

(1) *Ad. Müller*, s'inspirant des idées du moyen âge, étrangères à notre siècle, tombe dans l'exagération contraire lorsqu'il appelle « le présent, avec ses perturbations politiques, un état purement intermédiaire, transition entre la sagesse économique naturelle, mais sans principes fixes, des pères, à la connaissance intelligente et raisonnée de cette

même sagesse de la part des petits-enfants, en passant par la folie des enfants » (Theorie des Geldes, 1816, préface, p. 4).

(2) Ainsi, par exemple, nous ne pouvons dire, en parlant d'une université modèle, qu'elle soit meilleure ou plus parfaite qu'une école primaire qui peut servir également de modèle; elle occupe néanmoins un rang plus élevé que cette dernière, parce que la jeunesse, époque de la vie où on la fréquente, est sans contredit supérieure à l'enfance.

(3) *Knies* (Polit. OEkon., p. 256, seq.) remarque avec raison qu'on se tromperait fort, et c'est la faute commise par le grand nombre, si l'on regardait comme le *nec plus ultrà* absolu la somme de progrès obtenue au temps présent, ou que notre époque se propose d'obtenir pour prix de ses efforts, et si l'on condamnait les générations futures à une imitation servile.

§ 29.

Avant de conclure, je ne dois point passer sous silence une objection : l'économie *politique historique* ou *physiologique* peut donner matière à l'étude, mais non constituer une *science pratique*. Si l'on n'accorde ce titre qu'aux doctrines dont chaque adepte, sans plus de réflexion, peut transporter immédiatement les principes dans l'application, notre livre doit assurément renoncer à une prétention pareille. Quant à moi, je doute fort qu'il existe en ce sens une science pour laquelle une exposition *pratique* soit chose possible. Les véritables *praticiens*, ceux qui connaissent à fond, par expérience, la vie et ses mille relations diverses, seront les premiers à reconnaître qu'une pareille collection de *recettes*, lorsqu'il s'agit de juger les hommes et de leur tracer une ligne de conduite, plus elle serait remplie de sentences et de préceptes, et plus elle risquerait d'être dangereuse et peu pratique, en dégénérant en utopie doctrinaire.

La tâche que nous nous sommes proposée n'a point été de rendre ce livre *pratique*, mais de former des *praticiens*. Dans ce but nous essayons de décrire les lois naturelles qu'il n'est point donné à l'homme de dominer, mais dont il peut tirer un parti favorable. Nous appelons l'attention du lecteur sur les divers

aspects sous lesquels chaque fait économique doit être envisagé pour satisfaire toutes les exigences. Notre plus vif désir serait d'accoutumer le lecteur, alors même qu'il ne s'agit que d'un fait économique isolé, à ne pas perdre de vue l'ensemble, non-seulement de l'économie publique, mais encore de la vie sociale. Selon nous, celui-là seul peut asseoir son jugement et le défendre contre toutes les attaques, en ce qui concerne, par exemple, l'abolition plus ou moins opportune de certaines charges imposées aux populations, des prestations en nature, des corporations, des priviléges accordés aux diverses compagnies, etc., qui se sera d'abord parfaitement rendu compte des raisons pour lesquelles chacune de ces institutions a du être établie en son temps. Pour tout dire, en un mot, notre intention n'est pas de faire adopter par ceux qui se confient à notre direction des applications toutes tracées, dont nous leur aurions démontré l'excellence; ce que nous désirons par-dessus tout, au contraire, c'est de les rendre aptes à trouver eux-mêmes, en dehors de toute autorité, et après avoir pesé consciencieusement chaque circonstance, des règles de conduite pour la pratique de la vie (1).

(1) Voyez, sur l'ensemble de ce chapitre, *W. Roscher* : 1° Leben, Werk und Zeitalter des Thukydides, 1842, p. 25, seq., 239-275 ; 2° Grundriss zu Vorlesungen über die Staatswirthschaft, nach geschichtlicher Methode, 1843, préface ; 3° Antrittsrede auf der Leipziger Universität, dans le *Vierteljahrschrift*, 1849, I, p. 174, seq.

PRINCIPES
D'ÉCONOMIE POLITIQUE

LIVRE I.

PRODUCTION DES BIENS.

§ 30.

Nul homme ne peut produire un atome de matière. C'est pourquoi, sous la dénomination de *production*, nous n'entendons parler que de *création de valeurs*, soit qu'il s'agisse de la découverte d'*utilités* nouvelles, de nouveaux moyens, ou de l'application nouvelle de moyens connus, ou d'un changement de forme qui permette d'accroître les moyens acquis à l'homme pour donner satisfaction à ses besoins, en s'aidant des matériaux que la nature met à sa disposition. Nous nous bornerons à traiter des *biens économiques*, dans le sens du paragraphe 2. Plus la production devient parfaite, moins elle exige de temps, de soins, de matières et d'espace, et plus elle gagne en quantité, en qualité et en solidité des produits (1). Du reste, on aurait tort de croire que la production *économique* ait pour but unique la création d'*utilités nouvelles* pour le producteur ou pour autrui. Car, plus la production s'améliore, et plus s'accroît la satisfaction que le producteur rencontre dans son œuvre; en confondant ainsi l'effet et la cause du succès obtenu, au lieu de ne valoir que comme moyen, le travail devient en partie le but.

Personne n'ignore qu'il en est ainsi chez les artistes. « Si tu ne veux que des fruits, dit Schiller, sache qu'une simple mortelle peut les donner; mais qui fraye avec la déesse ne doit pas chercher en elle la femme. » Tout artisan distingué donne à son travail comme le cachet de l'art; et l'activité productive la plus ordinaire, pourvu qu'elle ne soit ni excessive ni mal employée, exerce une heureuse influence sur le maintien et le développement des facultés physiques et morales du producteur.

(1) *Gioja* (Nuovo prospetto delle scienze economiche, 1815, I, p. 49, seq.). *Steinlein* (Handbuch der Volkswirtschaft, 1831, I, p. 235, seq.).

CHAPITRE I.

DES FORCES PRODUCTIVES.

LA NATURE.

§ 31.

La division généralement admise des forces de la nature en organiques, chimiques et mécaniques a peu d'importance aux yeux de l'économiste. Mais il lui importe d'autant plus de savoir si elles peuvent ou non servir à obtenir une *valeur d'échange* (§ 5).

A. Parmi les forces et les substances applicables à la production, il en est beaucoup d'une abondance inépuisable qui échappent à l'appropriation individuelle et qui, néanmoins, en raison des liens qui les rattachent étroitement à une contrée, constituent des éléments essentiels de la fortune publique. On doit ranger dans cette catégorie, par exemple : le vent, dont la force d'impulsion se fait particulièrement sentir sur la mer, le long des côtes, et dans les grandes plaines ouvertes (1); les courants, surtout lorsque des vents réguliers leur viennent en aide (2); le flux et le reflux, qui fournissent au commerce une mécanique d'une singulière puissance quand l'action de la marée se prolonge au loin de l'embouchure des fleuves (3). La mer présente la seule frontière naturelle d'un pays, qui lui donne une forte position militaire sans mettre d'entraves aux transactions commerciales (Riedel). Enfin, ne savons-nous pas combien, en un siècle éminemment voyageur, les habitants des belles contrées, périodiquement envahies par la foule, font payer cher à l'étranger la jouissance et la vue de ces sites enchanteurs !

(1) Dans l'intérieur de la Russie, en Brandebourg, à Posen, et plus encore en Hollande, les moulins à vent s'offrent aux regards, même du peintre de paysages, comme formant un caractère propre et distinctif du pays. D'après *Ch. Dupin* (Forces productives et commerciales de la France, I, p. 19, seq.), et *Egen* (Untersuchung einiger Wasserwerke in Rheinland-Westphalen, 1831), en 1828, le nombre des moulins à vent existant en Angleterre et en Ecosse représentait une force de 240,000 hommes; en France, de 253,000; en Prusse, de 445,000; celui des moulins à eau, en Angleterre et en Écosse, une force de 12,000,000 d'hommes; en France, de 3 millions; et en Prusse, de 648,000.

(2) On sait que l'on peut attribuer à deux causes principales l'existence des *courants marins;* d'abord au refoulement des eaux des mers du Nord vers l'équateur (courant polaire), puis au mouvement de rotation opéré par la terre sur son axe (courant équinoxial). On peut y joindre encore la pression exercée par les côtes, en raison de leur forme horizontale, sur les flots qu'elles rejettent vers la haute mer. Grâce à ces routes naturelles qui sillonnent la surface de l'Océan, l'Angleterre se trouve plus rapprochée, de quinze cents milles anglais, que la partie orientale des États-Unis, de tous les points du globe les plus commerçants situés à portée de la mer, excepté toutefois cette portion des côtes américaines qui est baignée par l'océan Atlantique, au nord de l'équateur. Les Nord-Américains, en effet, pour passer la ligne ou doubler l'un ou l'autre des deux grands caps, sont obligés de naviguer d'abord jusqu'à la hauteur des Açores; au contraire, les courants qui règnent le long des côtes occidentales de l'Amérique du Sud, établissent entre elles et le Mexique, par exemple, une distance extraordinaire. Ce sont les courants qui ont empêché la Chine de coloniser l'Amérique, peuplée par l'Europe; la même cause doit avoir pour effet d'assurer aux Américains sur la Chine et le Japon une grande influence, comme ils en ont conçu l'espoir. Personne n'ignore combien les tièdes émanations du courant des golfes contribuent à la douceur du climat du nord-ouest de l'Europe.

(3) Tandis que le Mississipi n'éprouve ni flux ni reflux, l'action de la mer se fait sentir dans l'Hudson, qui compte trois cents milles anglais de longueur, jusqu'à une distance de cent quarante-cinq milles de l'embouchure.

§ 32.

Nous devons avant tout mentionner ici le *climat*, avec la chaleur et l'humidité qui lui sont propres. Les lignes isothermes (Humboldt), qui indiquent une chaleur uniforme aux diverses époques

de l'année, sont d'une grande importance pour l'économie publique, puisqu'elles déterminent les diverses zones de la production (1). Toutefois, il ne s'agit pas uniquement ici de la température moyenne de l'année entière, mais encore et surtout de la répartition de la chaleur entre les diverses parties du jour et de l'année, du maximum de la chaleur en été et du froid en hiver. Les pays situés sur les côtes jouissent ordinairement d'un hiver plus doux et d'un été moins chaud que les contrées de l'intérieur, qui ont la même température moyenne dans l'année. De là vient une grande différence de végétation, car il est beaucoup de plantes qui supportent très-bien le froid de l'hiver, mais exigent de fortes chaleurs l'été, et *vice versâ* (2). Sans ce phénomène, qui se rattache au sommeil hivernal des plantes, une grande partie des régions du Nord serait tout à fait inhabitable. Au reste, la température d'un lieu ne dépend pas uniquement de la latitude géographique et de l'élévation au-dessus du niveau de la mer, mais aussi du voisinage d'eaux, de bois, de marais, de la nature des roches, de la direction des montagnes, etc. (3). L'humidité du climat augmente d'ordinaire avec le rapprochement des eaux et l'élévation de la température; cependant, en Europe, le nombre des jours pluvieux s'accroît à mesure qu'on avance davantage vers le nord (4). Bien que la distance d'un lieu à l'équateur et son élévation au-dessus du niveau de la mer aient, sous beaucoup de rapports, un effet identique (isothermes et zones de produits, verticales ou horizontales), les régions montagneuses se distinguent par un degré d'humidité plus prononcé, ce qui les rend plus propres aux pâturages, aux forêts. En somme, la flore de chaque contrée, étant le résultat final des conditions climatériques, fournit un instrument beaucoup plus sûr pour apprécier exactement la nature du climat par rapport aux besoins et aux desseins de l'homme, que les observations thermométriques les plus exactes.

Au surplus, toutes circonstances égales d'ailleurs, la force

productive de la nature agit sans aucun doute avec le plus d'énergie dans les climats chauds. Plus un pays s'éloigne de l'équateur, plus la fertilité se concentre dans les terrains moins élevés (5). Une chaleur plus forte hâte d'ordinaire la maturité des produits et permet d'utiliser à plusieurs reprises le même champ dans une seule année (6). Chaque récolte est plus abondante (7) et les produits sont meilleurs à beaucoup d'égards, les fruits, par exemple, et les vins plus chargés de sucre (8), les plantes oléagineuses plus riches en huile. Enfin, dans les pays chauds, on peut moins ménager la nature, parce qu'elle est plus accommodante ; on a besoin, par exemple, de forêts moins étendues, de provisions moins considérables pour l'hiver, surtout en fourrages (9) ; comme les travaux des champs se répartissent sur une plus grande partie de l'année, il faut nécessairement développer une moindre somme de forces, aussi bien en ce qui regarde l'homme qu'en ce qui concerne les animaux auxiliaires (10). Il est vrai, d'autre part, que dans ces climats la force destructive de la nature s'exerce avec une plus dévorante activité (§ 260) (11).

(1) C'est ainsi que *A. Young* (Travels in France, I, p. 293, seq.) a déterminé d'une manière assez exacte les limites auxquelles s'arrête la culture de la vigne, du maïs et de l'olivier. En Russie, *Cancrin* (Dorpater Jahrb., IV, p. 1) distingue pareillement les zones de la glace, de la mousse à rennes, des forêts et de l'élève du bétail, celle où commence la culture du seigle, puis celle où elle devient permanente, ensuite le froment, les arbres à fruits, la vigne, le maïs, l'olivier, la canne à sucre, le mûrier. On divise les États-Unis en régions propres à l'élève du bétail, à la culture du froment, du coton, du riz et de la canne à sucre. En Europe même, passé le 60° de latitude septentrionale, le froment se cultive à peine ; les limites polaires de la culture du seigle s'étendent tout au plus 6° à 7° au delà ; vers le nord, l'orge va parfois jusqu'au 70° ; là cesse à peu près l'agriculture, et les populations de ces contrées cessent de rien demander à la terre pour se borner exclusivement à la chasse et à la pêche. Ces trois espèces de céréales ne s'accommodent pas non plus du climat des tropiques, tandis que, par exemple, au-dessus du 22°, on ne trouve plus l'arbre à pain, ni le bananier au-dessus du 35°. Voyez *Meyen* (Grundriss der Pflanzengeographie, 1836).

(2) Ainsi on récolte du seigle et du froment dans plusieurs cantons de la Sibérie (Iakoutsk) sous une température moyenne de 7°,5 au-dessous de zéro, tandis qu'en Islande les céréales ne peuvent arriver à maturité, quoique cette température dépasse 4° au-dessus de zéro. C'est que si le thermomètre, en Sibérie, descend pendant l'hiver au-dessous de 30°,2, il remonte en été au-dessus de 16°,2. En Islande, il ne descend pas, à la vérité, au-dessous de 21°,6, mais il ne s'élève pas non plus au-dessus de 12° Réaumur. En Angleterre, le myrte, le laurier, le camélia, le fuchsia, passent bien l'hiver en pleine terre, quoique la vigne n'y mûrisse nulle part; d'un autre côté, Astrakan et la Hongrie sont des pays vignobles, bien que l'hiver sévisse aussi rigoureusement à Astrakan qu'au cap Nord, et que le froid soit plus intense en Hongrie qu'aux îles Féroé, où l'on ne voit plus ni hêtre ni chêne. Sur les côtes occidentales de la France, on ne récolte plus de vin passable au delà de 47° 20 de latitude N., en Champagne au delà de 49°, et dans le Rheingay, au delà de 51°. En Norwége, la chaleur moyenne est plus forte sur les côtes que dans l'intérieur du pays où le grain mûrit toutefois, ce qui ne peut arriver au bord de la mer; car la douceur de l'hiver, quelque grande qu'elle soit, ne saurait compenser ce qui manque du côté de la chaleur. Mais le bétail des côtes peut, par contre, demeurer dehors plus longtemps, et la mer gèle très-rarement, ce qui permet aux habitants du pays de se livrer à la pêche presque sans interruption (*Blom*, Norwegen, I, p. 39). *Boussingault* (Economie rurale considérée dans ses rapports avec la chimie, II) a fait d'intéressants essais pour calculer, par un procédé de multiplication, la chaleur nécessaire aux diverses plantes pendant le temps de la végétation. Il en résulte que le froment a besoin durant cent quarante jours d'environ 12° Réaumur par jour, soit, en somme, d'environ 1700° Réaumur. Dans le Venezuela, la canne à sucre, lorsqu'elle vient en un lieu plus élevé et par conséquent plus froid, demande aussi à croître, pendant un temps plus long, dans une proportion correspondante.

(3) Voilà pourquoi les *isothermes* ne suivent pas une ligne parallèle à l'équateur, et ne s'étendent pas non plus parallèlement. La ligne de chaleur moyenne, 15° centigrades, par exemple, traverse la Nouvelle Californie, les Açores, la frontière franco-espagnole, les Etats de l'Eglise, dans la direction de la mer Caspienne, descend ensuite vers le sud et atteint l'extrémité orientale de l'Asie, près de l'île de Niphon. La ligne de 10° centigrades part de la Nouvelle-Angleterre, se dirige vers New-York et va aux côtes occidentales de l'Amérique, puis tourne au nord jusqu'à Londres, fléchit au sud, en passant par la France, Vienne, Astrakan, et atteint son point méridional extrême dans le désert d'Obi. La plupart des *isothermes* ont deux sommets au nord et deux sommets au sud; ceux-là à la côte occidentale de l'Europe et de l'Amérique, et

ceux-ci dans les contrées orientales de l'Amérique du Nord et à l'Asie centrale.

(4) La quantité de pluie qui tombe chaque année s'élève, pour Saint-Pétersbourg et Pesth, de 16 à 17 pouces, Berlin à 19, Mannheim à 21, Tubingue à 26, le centre de la France de 14 à 24, les côtes de France à 25, les côtes orientales de l'Angleterre à 24, les côtes occidentales à 35, Milan à 36, Gênes à 44, les côtes de la plupart des pays situés sous le tropique de 70 à 120 pouces. Voyez, sur l'influence qu'exerce l'humidité du climat au point de vue économique, *Gobbi* (Ueber die Abhängigkeit der Populationskraefte von den einfachen Grundstoffen, 1842).

(5) Les neiges atteignent, à Mageroë, en Norwége, une limite extrême de 2.200 pieds de Paris, en Islande de 2,900, sur le revers septentrional du mont Oural de 4,500, dans les Alpes de 8,200, dans le Caucase de 10,400, à Mexico de 13,860, à Quito de 14,850. C'est ainsi que les rochers, incapables de rien produire dans les contrées septentrionales, se couvrent de vignobles excellents sous une latitude plus douce et grâce à un climat plus chaud.

(6) Déjà, dans l'Allemagne centrale, les terres peuvent être rendues à la culture aussitôt après la moisson. En Arabie, la même semence produit annuellement une triple récolte, parce que les grains tombés en terre au moment de la moisson germent immédiatement, et suffisent à l'ensemencement (*Niebuhr*, Beschreibung, p. 154).

(7) Ainsi le froment ne donne dans le nord des Etats-Unis que 4 ou 5 au plus pour 1, en France de 5 à 6 (*Lavoisier*), au Chili 12, dans le Mexique septentrional 17, au Pérou de 18 à 20, dans le Mexique méridional de 25 à 35. Un *morgen* (arpent) prussien rapporte, en Allemagne et en France, une moyenne de 4 à 5 hectolitres de froment; dans la Huerta de Valence le rendement va jusqu'à 20 hectolitres (*Jaubert de Passa*). Le maïs, en Allemagne, donne au plus 100 pour 1, tandis que dans la zone torride il rapporte communément de 300 à 400 pour 1.

(8) Le blé d'Andalousie ne donne, au blutage, que le tiers du son produit par le blé de la Baltique (*Bourgoing*, Tableau de l'Espagne, II, p. 155).

(9) En Europe, la floraison se trouve retardée de quatre jours pour chaque degré de latitude septentrionale (*Schübler*). A mesure qu'on avance vers le nord, la différence est moins sensible; elle paraît de plus en plus grande, au contraire, à proportion qu'on marche vers le sud; il en est de même des contrées montagneuses, où l'on aperçoit des différences très-considérables produites par une influence climatérique semblable : elle est à peu près de dix à douze jours pour une hauteur de 500 à 600 pieds (*Wolff*, Naturgesetzliche Grundlagen des Ackerbaues, I, p. 332 seq.). Dans les petits cantons où a pris naissance la confédération helvétique, le pacage des Alpes dure d'ordinaire treize semaines,

mais il se restreint à six et sept semaines dans les Alpes supérieures (*Businger*, Der C. Unterwalden, p. 52 seq.).

(10) Dans l'Italie centrale, le blé d'hiver peut être semé en octobre, novembre ou décembre, le blé d'été en janvier, février ou mars (*Sismondi*, Tableau de l'agriculture toscane, p. 35). En Judée, on pouvait récolter des figues pendant dix mois de l'année (*Josèphe*, Bell. Jud., III, p. 10). Qu'on songe maintenant à ce qui se passe au contraire dans le Jemtland, où le cultivateur est souvent obligé d'entasser du côté nord de son champ un amas de fagots auxquels il met le feu au mois d'août, lorsque souffle la bise, afin de préserver sa récolte de la gelée ; où l'on emploie l'expression « années vertes, » pour désigner celles qui n'ont pas produit une chaleur suffisante pour mûrir l'épi, en sorte qu'on est obligé de couper l'herbe avant maturité (*Forsell*, Statistik von Schweden, p. 24). Les travaux faits pour déterminer l'assiette de l'impôt foncier dans le royaume de Saxe évaluent les frais occasionnés par une couple de bœufs aux trois quarts seulement, lorsqu'il s'agit des pays de plaine, de l'évaluation qui se rapporte aux pays de montagnes : en effet, d'après cette statistique, les journées de travail se monteraient à deux cents par année pour les premiers, et à cent cinquante au plus pour les seconds. Dans la Russie centrale, les travaux agricoles les plus importants, l'ensemencement des terres, la moisson, doivent se faire en quatre mois ; ils durent jusqu'à sept mois dans le centre de l'Allemagne. D'où il suit que, toutes choses égales d'ailleurs, on a besoin là de sept chevaux et valets de charrue, tandis qu'ici quatre suffisent amplement (*Haxthausen*, Studien, I, p. 174.)

(11) « Dans les deux mondes, c'est entre les 40° et 50° de latitude que s'étend la zone où la température moyenne varie le plus. Cette circonstance doit exercer une heureuse influence sur la civilisation et l'industrie des peuples qui habitent dans le voisinage de cette zone. C'est le point où la culture de la vigne vient toucher à celle de l'olivier et du citronnier. La surface terrestre n'en présente aucune autre où les produits du règne végétal et les merveilles multipliées de l'agriculture se succèdent plus rapidement. Leur diversité même et les résultats variés qu'on en obtient animent le commerce, lui donnent l'essor et contribuent singulièrement à augmenter l'activité industrielle des nations agricoles » (*Humboldt*.). Il est vrai cependant que les contrées tropicales possèdent aussi, dans leurs parties montagneuses, la *tierra fria*, *templada* et *caliente* disposées l'une à côté de l'autre.

§ 33.

B. Beaucoup d'autres forces naturelles ne sont capables d'appropriation et de transmission qu'autant qu'elles peuvent se combiner avec des substances mobiles et appropriables; elles sont inépuisables, en ce sens que les corps auxquels ces forces naturelles s'adjoignent venant à se multiplier, elles peuvent se multiplier au moins dans la même proportion (1). Cent livres de chlore blanchiront au moins dix fois autant de pièces de toile que dix livres. La propriété que possède la chaleur de sécher les objets, de les distiller, de les fondre, de les durcir, d'imprimer à d'énormes fardeaux un mouvement rapide au moyen de la compression de la vapeur, est au moins mille fois aussi grande pour mille tonnes de houille que pour une seule. Il en est de même de la force expansive de la poudre à canon, de l'élasticité de l'acier, de la puissance attractive qui guide nos vaisseaux, de la pesanteur et de la force de cohésion, que nous devons mettre à profit pour l'emploi de tous les instruments. Dans la plupart des cas, à mesure qu'on augmente le nombre ou la proportion des corps qui servent de véhicule aux forces naturelles, celles-ci exercent une action relativement plus considérable (2). — Quelle sera la limite de cet accroissement de forces? Cela dépend de la nature du sol, de la fortune des particuliers et de beaucoup d'autres circonstances. Les provisions de combustible exercent ici une influence marquée (3). « La houille et les canaux ont fait de l'Angleterre ce qu'elle est, » dit Franklin.

(1) Voyez, pour la différence qui existe entre les machines et les terres, *Malthus* (Principles, III, p. 5); *Senior* (Outlines, p. 86).

(2) Cette différence capitale entre l'industrie et l'agriculture était déjà connue de *Serra* (Sulle cause che possono far abbondare li regni d'oro e d'argento dove non sono miniere, 1613, I, 3). Les machines à vapeur de Watt de grande dimension ne demandent par heure que dix livres de

charbon de terre pour produire la force d'un cheval, les plus petites en consomment vingt-deux livres pour le même résultat; celle de Rennie ne dépense par heure que deux livres et demie de houille par cheval. Voyez *Prechtl* (Technolog. Encyclopädie, III, p. 669).

(3) L'ensemble des houillères de la Grande-Bretagne (1855) a produit 650 millions de quintaux métriques, celles de Belgique (1854) ont donné 82 millions, celles de France 70 millions, celles de Prusse (1854) 68 millions, celles d'Autriche (1847) 18 millions (y compris le lignite), celles des Etats-Unis (y compris l'anthracite) 100 millions. Le grand gisement houiller de l'Angleterre dans les comtés de Durham et de Northumberland contient une superficie d'environ 732 milles carrés anglais; celui qui occupe le sud de la principauté de Galles en renferme 1,200, avec une épaisseur de 95 pieds, en sorte que le mille géographique carré équivaudrait à 679 millions de tonnes de 20 quintaux; les houillères d'Ecosse contiennent 2,874 milles carrés anglais. Si l'on voulait obtenir, au moyen de la production forestière, la même masse de combustible que donne présentement le charbon de terre, il faudrait convertir en forêts tout le sol possédé en Europe par la couronne britannique (*Rau*, Lehrbuch, I, § 120). Voyez *R. C. Taylor* (Statistics of coal, 1848).

§ 34.

C. Nous rencontrons une troisième classe de forces naturelles qui, intimement unies avec certaines fractions du sol, peuvent par là même être appropriées, mais que l'on peut aussi épuiser. Quelques-unes n'ont exercé leur action qu'une fois; telles sont les forces primitives auxquelles les filons et veines métalliques, les houillères, les mines de sel gemme, sont redevables de leur formation dans le sein de la terre. L'exploitation continue de ces substances doit nécessairement aboutir à leur extraction complète (1). Certaines autres forces naturelles de cette catégorie exercent une action incessante; mais l'emploi qu'on en peut faire n'est possible que dans une mesure déterminée; par exemple, la force mécanique d'une chute d'eau d'un volume donné ne fait marcher qu'un nombre déterminé de moulins (2); il est de ces forces qu'on tarirait dans leur source si l'on venait à dépasser certaines limites, comme une eau poissonneuse, un

bois giboyeux et la forêt elle-même qu'on livrerait à la déprédation (3); ou bien enfin, on ne peut les utiliser à de nouveaux emplois qu'avec des difficultés toujours croissantes. Il en est ainsi surtout du sol que l'on destine au labour et à l'élève du bétail. Senior pose comme un des quatre axiomes fondamentaux de l'économie politique, que l'accroissement du travail, appliqué à une certaine contenance de terre, donne un produit successivement moindre, en supposant, bien entendu, que la science agricole demeure stationnaire (4). On ne saurait déterminer d'une manière absolue, soit en général, soit dans un cas particulier, quel est le point précis auquel il faut s'arrêter en agriculture pour ne pas s'exposer, par une trop grande dépense de travail et de capital, à voir diminuer le produit relatif; les améliorations apportées dans l'industrie agricole peuvent le reculer sensiblement: mais que ce point existe, on ne saurait le révoquer en doute. Personne n'aura la simplicité de croire qu'il soit possible, à grand renfort de semences, d'engrais, etc., de faire produire à un hectare de terre de quoi nourrir l'Europe entière. Disons la même chose de l'élève du bétail; au delà d'un certain point, chaque livre de viande d'un animal engraissé coûte plus qu'elle ne rapporte, et cela dans une progression ascendante (5). Cette loi se manifeste surtout dans l'économie forestière, où, à partir d'une certaine époque, l'accroissement absolu du *capital bois* diminue sensiblement d'année en année (6).

(1) *Bakewell* estime que les houillères du pays de Galles seul sont assez considérables pour approvisionner toute l'Angleterre pendant deux mille ans : supposition tout à fait problématique, puisque personne ne sait jusqu'où ira la consommation du charbon de terre. Une chose importante dans tous les cas à constater pour l'avenir, et un avenir éloigné, c'est que l'Amérique septentrionale possède plus de 80,000 milles anglais carrés de mines de houille, et la Grande-Bretagne seulement 12,000 environ. Tout le monde sait que les tourbières ont la propriété de se renouveler lentement (*Grisebach*, Ueber die Bildung des Torfs, in den Goettinger Studien, 1845, I).

(2) D'après *Egen* (Ueber den Effect einiger in Rheinland-Westphalen bestehenden Wasserwerke, 1831), on comptait dans le pays de Berg, sur une étendue de cours d'eau de 24 lieues, 600 établissements industriels représentant une force d'environ 4,000 chevaux. On sait pourtant avec quel soin le propriétaire d'un moulin ou d'une usine à eau doit ménager les intérêts de ceux qui sont placés au-dessus ou au-dessous de lui.

(3) Comme il est arrivé, par exemple, pour la pêche de la baleine, qui a cessé complètement dans le golfe de Biscaye, puis successivement dans les environs du Spitzberg et sur les côtes du Groënland.

(4) *Senior* (Outlines, p. 26, 81 seq.). V. *Stewart* (Principles, II, ch. XI) ; *Ortes* (E. N., I, cap. XVIII, 11, c. 18). Voici comment *J. S. Mill* (Principles, I, ch. XII) retrace cette « most important proposition in political economy. » La limitation de la production résultant des qualités du sol ne ressemble pas à l'obstacle que nous oppose un mur qui reste immobile dans une place particulière et n'offre qu'un obstacle au mouvement, celui de l'arrêter complètement. Nous pouvons plutôt la comparer à un tissu très-élastique et très-susceptible d'extension, qui ne peut guère être étiré avec tant de force qu'on ne puisse l'étirer encore davantage, mais dont cependant la pression se fait sentir longtemps avant que la limite ne soit atteinte, et se fait sentir d'autant plus fort qu'on approche davantage de cette limite.

(5) *Boussingault* (Economie rurale, II) établit, par des exemples fort curieux, que le bétail, engraissé au moyen d'une nourriture trop abondante et trop substantielle, revient au producteur à un prix beaucoup plus élevé pour chaque livre de viande, que le bétail nourri plus modérément et engraissé avec une meilleure méthode. Le rapport a été quelquefois celui de 1,95 à 0,98.

(6) Voyez les tables d'accroissement dans *Cotta* (Anweisung zum Waldbau, p. 228). Le comte *Buquoy* (Theorie der N. Wirthschaft, p. 54) s'est moqué déjà de la manie d'exagération qui pousse un grand nombre de cultivateurs à enfoncer plus profondément le soc de la charrue dans la terre, comme s'ils pouvaient à leur gré la forcer de rapporter le double : « Si quelqu'un, dit-il, était parvenu à creuser et retourner un pied carré en pénétrant jusqu'au centre de la terre, qui voudrait le lui acheter ? » Ainsi dix ouvriers qui défonceront un champ de pommes de terre peuvent assurément récolter plus qu'un seul homme qui aurait travaillé ce même champ pendant le même espace de temps, mais j'ai peine à croire qu'entre eux tous ils récoltent dix fois autant. Quant à ce qui concerne l'engrais, les expériences de *Kuhlmann* ont établi que 300 kilogr. de guano par hectare produisaient une augmentation de 2,469 kilogr. de foin, et 600 kilogr. une augmentation de 2,870 kilogr. seulement. *Schubler*, expérimentant sur le sel employé

comme engrais, a trouvé que 40 kilogr. par hectare faisaient rendre au sol tout ce qu'il était capable de donner ; ce qu'on ajoute au delà, loin de le faire fructifier davantage, ôte quelque chose à sa fécondité et amène même une stérilité complète, comme conséquence forcée de l'emploi excessif de cette substance. V. *Wolff* (Naturgesetzliche Grundlagen, I, p. 408, 412, 502). L'irrigation excessive, loin de donner des résultats avantageux et de fertiliser le sol, épuise les forces productives en le submergeant. Il n'est pas bon non plus de semer trop dru, car dès que les plantes ne peuvent, en raison de ce qu'elles sont rapprochées outre mesure, se développer comme il convient, ce système devient plus nuisible qu'utile à leur multiplication.

§ 35.

Pour juger avec exactitude de la fertilité naturelle de la terre, nous devons avoir égard à la composition chimique du sol. Quoique parmi les éléments divers qui nourrissent les plantes (l'eau, l'acide carbonique, l'ammoniaque et les sels minéraux solubles), les uns dérivent d'un emprunt fait à l'atmosphère, et les autres soient versés dans le terrain par l'homme (1), il importe d'avoir une couche d'argile et d'humus suffisante pour empêcher les parties aisément solubles de l'ammoniaque et des sels minéraux d'être absorbées par l'eau ou brûlées par le soleil. Au reste, si l'analyse chimique veut faire quelque chose de plus que d'indiquer, suivant la méthode ordinaire aux praticiens, la quantité pour cent d'argile, de sable, de chaux ou d'humus que renferme le sol soumis à ses investigations (2), elle devra aussi examiner les divers modes de décomposition de chaque élément en particulier, c'est-à-dire jusqu'à quel point chacun d'eux contribue ou contribuera plus tard à l'alimentation des plantes. — Mais ce qui est encore d'une importance incomparablement plus grande pour l'économie rurale et publique, c'est la nature physique de la couche arable ; sa force absorbante, par rapport à l'eau ; sa consistance (terre légère, terre forte), condition de laquelle dépend le plus ou le moins de difficulté du travail ; la propriété qu'elle possède de sécher

plus ou moins promptement ; et la diminution de volume qui en est la conséquence : celle d'attirer l'humidité de l'air et d'absorber l'oxygène ; la force en vertu de laquelle elle recueille le calorique et le conserve (terre froide, chaude, brûlante) (3). Beaucoup de ces choses tiennent à la profondeur du sol végétal et à la nature du sous-sol ; si celui-ci est perméable, il améliore sensiblement le sol en faisant disparaître l'excès d'humidité ; il lui est au contraire fort nuisible, s'il présente une sorte de bouclier compacte et impénétrable. Les propriétés chimiques et physiques de la couche arable dépendent essentiellement du caractère général de la contrée, au point de vue géologique, qui influe sur l'élaboration des produits. — En outre, il faut, pour bien apprécier la fertilité du sol, avoir égard à sa configuration verticale. La quantité des terres à utiliser est relativement moindre dans les montagnes que dans les plaines. C'est pourquoi les habitants des pays montagneux s'y trouvent promptement à l'étroit et obéissent à la nécessité, en se répandant sur les plaines voisines pour les conquérir ou pour y exercer le commerce (4). Dans notre hémisphère, les versants septentrionaux des montagnes se trouvent naturellement les moins favorisés par leur situation, quoique les versants opposés offrent parfois des variations de température encore plus pénibles par une brusque transition (5).

(1) C'est toujours une chose avantageuse, lorsque certaines natures de sol riches en sels et en *humus* permettent d'en tirer sans engrais une succession de récoltes abondantes, quand un court intervalle de jachère suffit pour restituer au sol la nourriture végétale épuisée par les précédents efforts. Cela se pratique ainsi dans plusieurs contrées volcaniques ; voyez aussi *K. Ritter* (Erdkunde, V, p. 714).

(2) On peut citer comme exemple pratique l'expérience faite de 1838 à 1842 dans le royaume de Saxe pour l'évaluation de l'impôt foncier, ou bien encore le projet de *Runde*, relativement au duché d'Altenbourg (Die saechsische Landesabschätzung, appendice, p. 80).

(3) D'après les calculs de *Schubler*, la quantité d'eau absorbée par 100 parties de terre est, pour le sable siliceux, de 25 pour 100 de son poids

en croire les Arabes habitant les côtes du golfe Persique, au moyen du dattier (*palmier*), arbre qui les produit, on peut construire un vaisseau et lui procurer l'approvisionnement et la cargaison. On bâtit des maisons avec le bois de dattier; les feuilles de dattier servent à les couvrir; on les meuble avec des nattes de dattier; on les éclaire avec des fils de dattier; on les chauffe avec du charbon de dattier. L'architecture tout entière de ces contrées, ses ornements, ses dimensions et ses mesures, ont le palmier pour type. De toutes les liqueurs spiritueuses, le vin de palme est celle qui plaît le plus aux habitants. Il existe un proverbe d'après lequel une bonne ménagère peut varier chaque jour, pendant un mois, un plat de dattes : la moelle elle-même de l'arbre se mange. Chaque pied d'arbre rend annuellement de cinquante à deux cent cinquante livres de dattes, et souvent ils vivent plus de deux cents ans. En somme, la culture du dattier demande fort peu de soins, quoiqu'elle en exige toutefois plus que la banane. Voyez *Ritter* (Erdkunde, XIII, p. 760 seq.).

(4) Voyez *D. Hume* (Discourses, n° 1 : *On commerce*). Tandis que dans les pays chauds « le soleil fait plus pour l'homme que l'homme lui-même, son action neutralise la puissance du travail humain. » (*M. Wirth*). Gœthe (16°, 1840, XXIII, p. 246) dit que les peuples comblés des dons de la nature, dont ils peuvent jouir à leur gré, joignent à l'indolence et à l'insouciance qui en sont la suite nécessaire, le privilége d'un esprit enjoué.

(5) Cette remarque a déjà été faite par *Thucyd.* (I, 2).

(6) On voit dans nombre de pays que les contrées septentrionales, moins abondamment pourvues que les autres par la nature de *moyens de jouissance*, sont en revanche plus richement dotées pour ce qui concerne les *moyens d'acquisition*, et font des progrès bien plus rapides dans la civilisation et le bien-être que les contrées méridionales ; il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la France, les Pays-Bas, les États-Unis, et surtout en comparant l'Amérique du Nord avec l'Amérique du Sud.

§ 37.

Le caractère géographique d'un pays n'a pas seulement une liaison étroite avec sa *flore* et la nature de ses productions forestières, mais encore avec le caractère national des populations. C'est un des progrès les plus remarquables de la science moderne d'avoir su reconnaître la puissance de cet

organisme merveilleux, et d'avoir envisagé la géographie comme un terme moyen placé entre l'histoire et la nature pour faciliter la connaissance de leurs secrets respectifs. Les conditions les plus favorables au développement d'une bonne culture se rencontrent dans les pays dont la conformation extérieure présente l'image de pentes insensibles échelonnées en terrasses du sommet des montagnes à la plaine, surtout si ces diverses parties se trouvent reliées entre elles par un fécond système de cours d'eau. Grâce à leurs tendances, souvent très-opposées, les habitants du haut pays et ceux des côtes (1) contribuent ordinairement à former une nationalité une et variée à la fois. Lorsque le passage à franchir est trop roide, comme il arrive, par exemple, dans la Nouvelle-Hollande, cette circonstance devient un obstacle sérieux aux communications, dont la difficulté augmente encore quand les diverses parties du pays sont d'une étendue démesurée, telles que les immenses plaines basses situées au nord de l'Afrique, et les plateaux du sud de l'Afrique et de l'Asie centrale. Le rapprochement heureux de contrées montagneuses et de plaines place l'Europe dans une condition incomparablement plus favorable que les autres parties du monde (2). On pourrait encore poursuivre le parallèle établi entre la nature du sol et le caractère des peuples qui l'habitent, pénétrer jusqu'aux moindres détails, et retrouver, par exemple, la différence de caractère des nationalités diverses, dans les qualités variées des vignobles d'Espagne, de France, d'Allemagne et de Hongrie (3). — D'où cela vient-il? La nature morte aurait-elle, en effet, exercé une influence aussi irrésistible sur la nature vivante? Gardons-nous, pour résoudre cette question, d'avoir recours à une réponse trop matérialiste (4). Presque tous les peuples, à une certaine période de leur existence, se sont déplacés; entraînés par leurs goûts et leurs penchants, ils se seront fixés dans les lieux qui répondaient le mieux à leur ca-

ractère. D'ailleurs, une main divine dirigeait chaque nation, de manière à l'asseoir dans les conditions les mieux appropriées au développement de ses facultés naturelles. — L'homme, de son côté, s'il subit l'influence de la nature, n'est pas sans réagir sur elle avec une égale puissance. Ces animaux domestiques et ces plantes cultivées que l'Europe possède aujourd'hui en si grande abondance, c'est l'homme qui est allé, en majeure partie, les demander aux autres parties du globe (5). La vigne mûrissait rarement dans l'intérieur de la Gaule au temps de Jésus-Christ (6). Songeons, par contre, à la Mésopotamie; cette contrée, autrefois le jardin du monde, n'offre plus aujourd'hui aux regards que le triste spectacle de canaux desséchés ; on y découvre presqu'à fleur de terre des amas de briques et de vases brisés, des restes de tombeaux et tant d'autres vestiges d'une abondante population. Le sol, jadis terre d'alluvion grasse et fertile, presque calciné maintenant, ne produit plus que de rares plantes salines, des mimosas, etc. (7).

(1) La langue elle-même, cette expression la plus universelle et en même temps la plus exacte du génie d'un peuple, offre un contraste absolument analogue entre les régions de montagnes et les pays de côtes : on n'a qu'à comparer les divers dialectes ionien, bas allemand, danois et portugais, avec les dialectes dorien, haut allemand, suédois et espagnol.

(2) Voyez *Strabon* (II, p. 126 seq.).

(3) Rien ne prouve mieux l'influence exercée par la nature du pays sur le caractère du peuple qui l'habite que les différences remarquables offertes par le développement des ariens en Perse et dans les Indes, surtout quand on envisage comme degré intermédiaire leur séjour sur les bords de l'Indus avant leur arrivée dans le bassin du Gange.

(4) Les Français, en particulier, ont singulièrement exagéré l'influence exercée sur l'homme par la nature : ainsi d'abord *Bodin* (De republ., 1584, V, 1); *Montesquieu* (Esprit des lois, XVII, 6; XVIII, 1, 18); *Cabanis* (Rapport du physique et du moral de l'homme, 1805, IX ; Mémoire : Influence des climats). Suivant *Comte* (Traité de législation), le degré de civilisation que peut atteindre chaque peuple ne dépend pas du degré de développement dont la nature le rend ca-

pable, mais bien de celui auquel la position géographique lui permet d'arriver. Voyez aussi *Hérodote* (III, 106); *Hippocr.* (De aere, etc., p. 71 seq.); Euripid. (*Medea*, 820 seq.); *Plutarch.* (De exilio, 13). La juste mesure n'a point été dépassée par *Ritter*. — *E. M. Arndt* (Anleitung zu historischen Charakterschilderungen, 1810) et *Mendelssohn* (Das germanische Europa, 1836); *K. S. Zachariae's* (Idee einer volkswirthschaftlichen Geographie als Grundlage der praktischen N. OEkonomie für jedes einzelne Volk: vierzig Bücher v. Staate, II, p. 79).

(5) *Malte-Brun* (Précis de la géographie universelle, VI, pr.).

(6) *Strabo* (IV, I). — Sur le climat de l'ancienne Germanie, V. *Tacite* (Germ., 2).

(7) *Fraser* (Travels in Koordistan and Mesopotamia, II, p. 5). Voyez aussi la description de l'ancienne Susiane, dans *Strabon* (XV, p. 731), et celle de la nouvelle par *M' Kinneir* (Geogr. memoir of Persia, p. 92).

LE TRAVAIL.

§ 38.

L'aptitude de l'homme aux *travaux économiques* (1) se lie si intimement avec la contexture délicate de la main, que Buffon a pu dire sans exagération : « La raison et la main font l'homme (2). »

Voici de quelle manière on peut le mieux classer les travaux économiques (3). A. *Découvertes* et *inventions*. B. *Occupation* des dons spontanés de la nature, tels que les végétaux, les animaux sauvages et les matières minérales (4) ; lorsque ce genre de travail existe seul, l'homme se trouve nécessairement placé vis-à-vis de la nature dans une dépendance presque absolue. C. *Production de substance* dans le sens d'une direction donnée à la nature pour lui faire produire des matières utiles, comme par l'élève du bétail, la culture des terres, l'aménagement des forêts, etc. Cette action ne s'exerce pas dans le règne minéral. D. *Transformation* des matières premières au moyen des fabriques, des manufactures et des métiers. E. *Distribution* des biens entre ceux qui veulent en faire usage, de peuple à peuple, de localité à localité (commerce en gros), aussi bien

qu'entre les habitants de la même localité (commerce en détail) (5). Les baux à loyer ou à terme, les contrats de prêts, etc., appartiennent à cette catégorie. F. *Services*, en adoptant l'acception du terme, qui embrasse aussi bien les services personnels que les services immatériels : ainsi, les travaux du médecin, de l'instituteur, du musicien, aussi bien que ceux de l'homme d'Etat, du juge, du prêtre, chargés, avant tout, de produire et de conserver les *biens immatériels*, qu'on nomme l'Etat et l'Eglise. — L'ordre que nous venons de suivre est celui dans lequel, historiquement parlant, les diverses classes de travaux ont coutume de se succéder et d'acquérir leur développement (6).

(1) Il ne faut pas confondre le *travail* avec l'*action*, que réveille toute jouissance. La notion de *travail* porte toujours le cachet d'une peine prise pour obtenir un résultat ultérieur.

(2) *Galenus* (De usu partium corporis humani, L, 1) l'a déjà dit. Un animal qui ressemble à l'homme au point de vue physique, l'éléphant, possède aussi un membre qui a une grande analogie avec notre main, la trompe, appelée *manus* par les Romains ; c'est pour cela que les Indiens le nomment « doué d'une main. » *Helvétius*, partant de données matérialistes, a exagéré les assertions de Buffon. Voyez encore *Ch. Bell* (La main humaine et ses propriétés, 1836).

(3) *J.-S. Mill* (Principles, I, ch. II, 9) démontre combien la division admise du travail en *agricole, industriel* et *commercial* est peu précise. Celle qui distingue le travail de l'intelligence et le travail manuel n'est pas meilleure, parce que le travail même le plus grossier n'est pas purement matériel. *Ibid.*, (I, ch. II, 8).

(4) *Industries extractives*, d'après *Dunoyer*. Lorsque les dons spontanés de la nature ont été épuisés, l'*occupation* donne lieu à une production.

(5) *Industrie voiturière*, d'après *Dunoyer* ; *industria traslocatrice* (par opposition à l'*industria trasformatrice*), d'après *Scialoja*. *Ortes* distingue quatre classes : *agricoltori, artifici, dispensatori* et *amministratori*, ou *raccoglitori di beni, manifattori di beni, distributori di beni* et *difensori di beni* (E. N., I, 2 ; III, 14).

(6) Il ne faut pas l'entendre dans ce sens, qu'il y ait jamais eu une période où ces services n'aient pas trouvé place ; qu'on jette seulement les yeux sur la condition du *prêtre* et du *chevalier*, au

moyen âge. Mais envisagés comme travail économique, ayant pour but la facilité des relations, ils n'ont acquis une grande importance que vers une époque relativement plus récente. Ainsi, par exemple, on comptait en 1842 un médecin pour 1,650 habitants dans la Lombardie, pour 2,650 dans la basse Autriche, pour 7,330 dans la Bohême, pour 9,440 dans la haute Autriche, pour 11,170 dans la Styrie, pour 30,490 dans la Gallicie. En 1843, on comptait à Berlin un médecin ou chirurgien pour 744 individus, pour 1,931 dans la Saxe prussienne, pour 2,590 dans la Westphalie, pour 2,765 dans la Prusse rhénane, pour 3,200 dans la Silésie, pour 4,850 à Posen, pour 5,347 dans la province de Prusse (*Rau*, Lehrbuch, I, § 111). Ainsi encore les recherches de la philologie comparée établissent que le mot *labourer* est plus moderne que le mot *tisser* (*Lassen*, Indische Alterth., I, p. 814 seq.) : il semblerait donc qu'on a tissé des étoffes avant de labourer la terre. Et pourtant l'agriculture l'emporte sans aucun doute sur l'industrie, dans le sens indiqué plus haut.

§ 39.

Le goût de l'homme pour le travail dépend surtout de la proportion et du degré de sécurité suivant lesquels il lui appartiendra de jouir des fruits de son labeur. Voilà pourquoi l'esclave travaille d'ordinaire avec si peu d'entrain ; sans parler des mauvais traitements auxquels il est exposé, il n'a de rétribution que celle que détermine la bonne volonté du maître. Telle est l'essence *économique* de l'esclavage (V. ci-dessous, § 7). La corvée, à son tour, produit un travail inférieur à celui que l'on paye à la journée (1), tandis que l'ouvrier rétribué à la tâche met le plus de cœur à l'œuvre.

Parmi les causes qui ont fait de l'Angleterre le premier pays du monde, au point de vue de la production, les économistes de cette contrée signalent surtout la proportion dominante du *travail à la tâche* (2). Naturellement on ne peut appliquer ce mode de payement que là où le travail se décompose en une série de tâches isolées, et non lorsqu'il s'agit d'une occupation continue (3). Plus les relations durables se dissolvent de nos

jours, plus l'usage de la rétribution à la tâche devient général, ce qui, à côté d'avantages matériels incontestables, ne laisse pas que de présenter un côté moral inquiétant (l'atomisme!). Dans beaucoup d'industries, l'on s'est vu forcé d'y renoncer, parce que la trop grande hâte de l'ouvrier nuisait à la perfection du travail, sur lequel on ne pouvait en outre exercer un contrôle suffisant (4). Somme toute, c'est plutôt la quantité que la qualité qui profite de ce système : aussi ne s'applique-t-il pas à ce qui sort du travail ordinaire, et demande un soin plus particulier. Là même où il est de règle de rétribuer ainsi les compositeurs pour les travaux ordinaires, les ouvrages spéciaux, comme les traités de mathématiques, les *fac-simile*, les *inscriptions*, etc..., continuent à être payés à la journée. Parmi les ouvriers, ceux qui se montrent le plus systématiquement hostiles au travail à la pièce, ce sont les paresseux ou les inhabiles, tandis qu'on pourrait plutôt se plaindre de ce que les bons ouvriers en sont les partisans trop acharnés, au point de s'y abandonner même au détriment de leur santé (5). — Le travail est d'ordinaire le mieux soigné, il produit le plus et donne les meilleurs résultats quand l'ouvrier travaille pour son propre compte ou reçoit comme salaire une quote-part du bénéfice. Ce dernier moyen, toutefois, ne peut généralement lui convenir, parce qu'il est trop pauvre pour courir une chance de perte ou même pour attendre trop longtemps la réalisation du profit. C'est un motif de plus pour appeler l'attention sur le système mixte qui réunit les deux modes de salaire fixe et de participation au bénéfice, tel qu'on l'applique surtout dans l'Amérique du Nord, lorsqu'il faut beaucoup s'en remettre à l'ouvrier : on le pratique pour la pêche à la baleine (6) et pour les navires grecs du Levant qui se livrent d'une manière presque exclusive au commerce du cabotage, et dont le sort dépend plus encore de la vigilance et de la sollicitude des matelots que de l'habileté du capitaine. Ce système suppose des ouvriers

très-entendus qui ne le cèdent presque pas en savoir au maître (7).

Au reste, pour que l'ouvrier jouisse en paix du fruit de son travail, il faut avant tout que l'*ordre légal* soit bien assuré. Le découragement finit par s'emparer de l'homme le plus laborieux, lorsqu'il se trouve en présence du despotisme ou de l'anarchie : d'un autre côté, la sécurité la plus entière ne saurait suffisamment aiguillonner un peuple fataliste (8).

(1) D'après V. *Flotow* (Anleitung zur Fertigung der Ertragsanschläge, I, p. 80), quatre journées de corvée équivalent tout au plus à trois journées de travail salarié. *Von Jakob* (Ueber die Arbeit leibeigener und freier Bauern, 1815, p. 21) estime que deux journées de travail salarié valent trois journées de corvée, et qu'un cheval de ferme fait autant d'ouvrage que deux chevaux employés aux corvées. Les appréciations générales, d'une exactitude complète, ne sont guère plus possibles sur ce point qu'en ce qui concerne le travail des esclaves. Il existe deux mobiles puissants de l'activité humaine, qui l'emportent sur tous les autres, ce sont l'*espérance* et la *crainte* : celle-ci s'adresse à l'esclave, celle-là détermine l'action de l'homme libre. En règle générale, l'espérance est un aiguillon non-seulement plus conforme à la dignité humaine, mais encore plus énergique. Si l'on en vient à employer l'intimidation et la contrainte, il faut reconnaître que l'effet se mesure à la pression. Du moment où les seigneurs féodaux ont été dépouillés du droit de châtier corporellement leurs corvéables, la valeur technique de la corvée a singulièrement diminué. On a pu voir autrefois, dans les Antilles anglaises, des maîtres qui, par pure philanthropie, traitaient leurs nègres avec une douceur inaccoutumée : ce procédé a généralement entraîné de mauvais résultats économiques. Chaque esclave, tout en s'indignant de la négligence des autres qui trahissaient par leur paresse les intérêts d'un bon maître, s'abandonnait lui-même à une paresse excessive. Ce système eut pour conséquence immédiate de faire diminuer rapidement le produit hebdomadaire de chaque plantation (*Matt. Lewis*, Journal of a West-India proprietor, 1834 ; Edinburgh Review, XLV, p. 410). Par la même raison, dans le siècle dernier, les nègres des colonies espagnoles, traités avec une grande douceur, travaillaient plus mal que ceux des autres nations européennes. V. cependant *Columella* (De re rust., I, 8).

(2) *Howlett* (The insufficiency of the causes, to which the increase of our poor, etc... have been, ascribed 1788) affirme que le travail *à la*

tâche était devenu d'un usage général en Angleterre *a few years ago*, pour certains travaux et à certaines époques de l'année.

(3) Ceci ne saurait donc s'appliquer aux *ouvriers domestiques* (*Gesinde*) qui constituent une partie de la maison et qui offrent aux maîtres, outre l'avantage de services individuels, celui d'avoir toujours quelqu'un à leur disposition. A bien plus forte raison, s'il s'agit du médecin de la famille. qui, joignant à la pratique de son art la qualité d'ami de la maison, ne borne pas ses services à la rédaction d'*ordonnances* plus ou moins fréquentes : il en est de même de l'employé de l'Etat, du prêtre, etc., auxquels on demande de vouer leur vie tout entière au service public. Un professeur habile profite à l'Université, non-seulement par ses leçons, mais encore par son nom, son exemple, etc. De là vient qu'en ce cas on préfère la combinaison d'un traitement fixe avec des honoraires proportionnés au travail. Quant aux services dont la permanence forme le caractère essentiel, la rémunération a coutume aussi de devenir permanente, c'est-à-dire héréditaire, comme cela se pratique pour un grand nombre de charges aux époques de civilisation peu avancée, tandis que plus tard, à mesure que les progrès de la civilisation se font sentir, ce privilége se borne à être l'apanage du chef de l'Etat. V. d'autres considérations dans *Boxhorn* (Institut. polit., 1663, p. 41).

(4) Les journaliers, par exemple, doivent être surveillés pendant la moisson, de crainte qu'ils ne se livrent à la paresse ; les ouvriers *à la tâche* doivent l'être également, pour qu'ils ne continuent pas à travailler, à lier les javelles, etc., par un temps humide, ce qui fait pourrir les gerbes. En Angleterre, on regarde comme une chose presque impossible d'amener les ouvriers à couper les tiges ras contre le sol. (*Sinclair*, Grundgesetze des Ackerbaues, p. 102). La précipitation des *tâcherons* est cause, dans la récolte du colza, que la graine se détache et occasionne ainsi des pertes considérables. En Russie, on paye *à la pièce* les hommes chargés de dépouiller les animaux abattus : ici encore, pour vouloir aller trop vite, les ouvriers détériorent un grand nombre de peaux (*Steinhaus*, Russlands industrielle und commercielle Verhaeltnisse, p. 425). Le dévidage de la soie offre un autre exemple des inconvénients qu'entraîne ce mode de salaire. V. *Bernouilli* (Technologie, II, p. 215).

(5) (*Ad. Smith*, W. of N., I, ch. VIII). *Howlett* pense également (*loco citato*) que le système de travail *à la tâche* augmente le gain des ouvriers, mais aux dépens de leur aptitude constante au travail. Après la révolution de Février, les ouvriers parisiens ont voulu supprimer le travail à la tâche et ils y ont réussi dans plusieurs fabriques. (*Michel Chevalier*, Revue des Deux-Mondes, 15 mars 1848).

(6) A la pêche du cachalot, le capitaine reçoit pour sa part 1/16e, le maître 1/25e, le contre-maître 1/60e, et chaque matelot 1/85e du béné-

fice (*Humboldt*, Nouvelle-Espagne, IV, p. 10). Ce système est très-répandu dans l'Amérique septentrionale (*Carey*, ap. *J. S. Mill*, Principles, V, ch. IX, 7). En Islande, lorsque le paganisme y dominait, la paye des équipages de navires consistait presque toujours en une quote-part du profit (*Leo*, dans le *Raumers Taschenbuch*, 1835, p. 524). Il en est de même des Chinois (*Mac Culloch*, Comm. Diction., v. Canton). Si les pêcheries hollandaises furent autrefois si florissantes, c'est parce que ce principe y était en vigueur. En Angleterre, au contraire, l'emploi en est rendu fort difficile par les *laws of partnership*, en vertu desquelles, à l'exception des grandes sociétés incorporées, chacun est solidairement responsable des dettes sociales. On rencontre néanmoins quelque chose de semblable dans les mines de Cornouailles (*J. S. Mill* IV, ch. VII, 5).

(7) Le peintre en bâtiments, *Leclaire*, de Paris, a obtenu sous ce rapport d'heureux résultats (*Leclaire*, Répartition des bénéfices du travail, 1842). Il s'est réservé, en sa qualité d'entrepreneur, une part de 6,000 francs, en attribuant à chaque ouvrier le salaire journalier habituel. L'excédant, au bout de l'année, a été réparti proportionnellement entre tous. *Leclaire* assure s'être toujours parfaitement trouvé de ce système. Les Chinois payés à la journée sont de détestables ouvriers ; on ne peut en tirer parti qu'en les soumettant à *la tâche* ou en adoptant le système du tantième (*R. M. Micking*, Recollections of Manilla and the Philippine-Islands, 1851).

(8) *Tournefort*, en parlant du fatalisme des Turcs, dit qu'ils laissent partout le monde comme ils l'ont trouvé, et, suivant un de leurs proverbes, l'herbe ne peut plus croître là où un Osmanli a posé le pied.

§ 40.

La puissance du travail individuel varie extraordinairement de nation à nation (1). Cela tient en grande partie à la diversité des aptitudes naturelles ; ainsi aucun peuple ne surpassera l'Anglais et l'Anglo-Américain pour l'énergie, l'Allemand pour l'exactitude, le Français pour le goût. Si l'on admet que les divers gouvernements envisagent de la même manière l'aptitude au service militaire, on peut tirer des conséquences d'un grand intérêt du rapport qui existe entre les hommes appelés au service et ceux qui en sont reconnus capables (2). Le degré de civilisation et l'état des rapports sociaux influent beaucoup

sur ce résultat. Des ouvriers que l'on dédaigne, auxquels on n'accorde qu'un salaire dérisoire, ne manqueront pas de répondre à ces mauvais traitements par l'infériorité de leur travail ; le contraire arrive quand ces circonstances se modifient (§ 173). Ainsi l'on a remarqué en France que les ouvriers du pays, avec une nourriture aussi forte que celle des ouvriers anglais, ne leur sont guère inférieurs pour la valeur technique de leur travail (3). Un journalier mecklembourgeois mange presque deux fois autant qu'un journalier de la Thuringe, mais il fait aussi une besogne presque double. A la longue, l'entrepreneur gagne à bien payer les ouvriers qu'il emploie. A mesure que la civilisation fait des progrès, non-seulement on obtient, à nombre égal d'ouvriers, plus d'assiduité et d'habileté, mais encore la même quantité et qualité de travail revient à meilleur compte (4). L'état moral des populations exerce ici une grande influence. Dans chaque entreprise particulière les frais de surveillance, dans chaque Etat l'action de la police et de la justice ne sont le plus souvent motivés que par l'improbité des hommes. S'il était possible d'écarter cet obstacle et d'accorder confiance à chacun sans distinction, on serait à même d'employer beaucoup plus de force et de temps à des travaux positivement utiles (5). — Enfin le mode suivant lequel la population se divise entre les divers âges de la vie ne manque pas d'importance lorsqu'il s'agit de déterminer la puissance de travail de différents peuples ou de diverses périodes. C'est, en général, de vingt-cinq à quarante-cinq ans que l'homme jouit sous ce rapport d'une force plus grande ; plus, par conséquent, un peuple comptera dans son sein d'hommes de cet âge, mieux aussi, toutes circonstances égales d'ailleurs, il se trouvera partagé au point de vue du travail (6, 7). Nous verrons plus tard (§ 248) que les peuples les plus civilisés possèdent d'ordinaire le nombre d'adultes proportionnellement le plus considérable (8).

(1) Les expériences faites avec le dynamomètre prouvent que la *force rénale* d'un naturel de la Terre de Van Diémen ou de la Nouvelle-Hollande, d'un habitant de l'île de Timor, d'un matelot français et d'un colon anglais établi en Australie, est dans les proportions de 50, 51, 58, 69, 71 (*Péron*, Voyage de découvertes aux terres australes, I, p. 472 seq.). S'il faut en croire les fabricants anglais et autres industriels du même pays, un ouvrier anglais expédie presque une fois autant de besogne qu'un ouvrier français(?), lequel, à son tour, travaille plus qu'un Irlandais. Un contre-maître anglais qui avait travaillé dans des fabriques de France exprimait ainsi sa manière de voir sur les Français devant une commission nommée par le parlement: « It cannot be called work, they do : iti s only looking at it and wishing it done » (*Senior*, Outlines, p. 149 seq.). Ainsi, par exemple, un bon fileur anglais peut, avec une mécanique de 800 broches, rendre chaque jour 66 livres de fil n° 40, tandis qu'un Français placé dans les mêmes conditions n'en rendra que 48 (*M. Mohl*, Reise durch Frankreich, p. 535); V. *Dingler*, Polyt. Journal, I, p. 63 seq. Un scieur de bois de Berlin fera en 10 jours autant d'ouvrage qu'un habitant de Labiau, dans la Prusse orientale, en 27 jours (*J.-G. Hoffmann*). Les fermiers anglais sur les rives de l'Hellespont aiment mieux donner aux ouvriers grecs 10 livres sterling par an (*besides their keep*) que 3 livres aux ouvriers turcs (*Lord Carlisle*, Diary in turkish and greek waters, 1854, p. 77 seq.). C'est ainsi qu'à Pulopinang le laboureur malais reçoit 2 dollars 1/2 de salaire par mois pour 26 jours de travail, l'indigène du Malabar en reçoit 4 pour 28 jours et le Chinois 6 pour 30 jours (*Ritter*, Erdkunde, V, p. 54).

(2) En Bavière, le nombre des jeunes gens tombés au sort et reconnus impropres au service militaire a été :

	Pour défaut de taille.	Pour infirmités ou maladies.
De 1830 à 1837	1,63 pour 100	25,1 pour 100
1838—1851	1,95 »	22,1 »

Hermann, Bewegung der Bevoelkerung, p. 24).

En Wurtemberg, les hommes réformés furent

En 1832 et suiv.	dans la proportion de	46—48 pour 100
1838—40	—	48—55 »
1841—43	—	50—52 »

(*Memminger*, Würtemb. Jahrbücher, 1834, p. 112; 1840, p. 278; 1843, p. 103). Dans le royaume de Saxe, de 1826 à 1854, 70,3 pour 100 (Journal de Leipzig, Juli 1856). En France, de 1835 à 1840, 37,38 pour 100 (*Bondy*, Discours sur le recrutement de l'armée, 1841 ; *Michel Chevalier*, Cours d'économie politique, II, p. 351 seq.). En Angleterre, où le recrutement se fait par des enrôlements volontaires, mais

presque exclusivement dans la basse classe, de 1844 à 1852, environ 33—34 pour 100 (*Massy*, Remarks on the examination of recruits, 1854).

(3) (*Michel Chevalier*, Cours, I, p. 115.) *Ad. Smith* (L. I, ch. VIII) avait déjà remarqué combien les gros salaires contribuent à rendre les ouvriers laborieux. Et, en effet, les hommes peu éclairés doivent se porter au travail avec d'autant moins d'ardeur qu'il est plus mal rétribué.

(4) *A. Young* pensait déjà que, malgré le déplorable abaissement du taux des salaires en Irlande, la main-d'œuvre n'y était rien moins qu'à bon marché. « Un journalier écossais payé à raison d'un schelling coûte moins cher qu'un journalier irlandais à un demi-schelling » (Evidence in respect to the occup. of land in Ireland, II, p. 135). Ainsi, d'après *M'Culloch* (Statist. account of the British empire, I, p. 666), la main-d'œuvre est beaucoup plus chère dans les fabriques d'Allemagne et de France que dans les fabriques anglaises, parce que, *cæteris paribus*, ces dernières emploient moitié moins d'ouvriers que les autres. V. *Senior*, Lectures on Wages, 1830, p. 11, et les rapports de la commission du parlement sur l'industrie française (1825), *passim*. Des expériences semblables ont été faites pour l'agriculture dans le Schleswig-Holstein. *V. Hanssen* (Archiv. der polit. OEk., IV, p. 421). La main-d'œuvre est chère en Russie, dès qu'il s'agit d'une certaine capacité et d'un certain degré d'instruction professionnelle, tandis que celle de l'ouvrier ordinaire n'est nulle part aussi bas (*Tégoborski*).

(5) *J. S. Mill* (Principles, I, ch. VII, 5).

(6) Ainsi, par exemple, la *Lex Visigoth.* (VIII, 4, 16) fixe le *Wergeld* que doit payer le meurtrier en le graduant d'après l'âge de sa victime ; il va toujours en s'élevant jusqu'à la vingtième année pour les hommes, et diminue à partir de la cinquantième ; chez les femmes, il atteint son maximum entre 15 et 40 ans.

(7) En ce qui regarde les deux sexes, la *force rénale* de l'homme fait est double de celle de la femme ; dans la jeunesse la différence est moins marquée. La force manuelle des deux sexes à 30 ans est dans la proportion de 9 à 5 (*Quételet*, Sur l'homme, II, p. 73 seq.). Leur rapport numérique paraît être toujours à peu près le même chez les divers peuples qui ont atteint un degré de civilisation plus avancée. V. ci-dessous, § 245.

(8) Il est encore extrêmement important de calculer le nombre de jours où la maladie force chaque année l'ouvrier à interrompre son travail. *Fenger* (Quid faciant ætas annique tempus ad frequentiam et diuturnitatem morborum, Hafniæ, 1840) trouve le résultat suivant :

Entre	15	et	19	ans	7,2 jours
»	20	»	24	»	10,3 »

Entre	25	et	29	ans	9,5	jours
—	30	—	34	—	7,6	—
—	35	—	39	—	7,8	—
—	40	—	44	—	8,3	—
—	45	—	49	—	11,6	—
—	50	—	59	—	14,1	—

D'après *Villermé*, dans les Annales d'hygiène, II :

A	60	ans	16	jours
»	65	—	31	—
»	67	—	42	—
»	70	—	75	—

Cette dernière donnée résulte d'expériences faites par 70 sociétés de secours mutuels écossaises. V. *Dingler* (Polyt. Journal, XXXIV, p. 168).

§ 41

Plus la civilisation s'élève, plus le travail est honoré ; les peuples primitifs le méprisent comme le lot des esclaves. *Pigrum et iners videtur sudore adquirere quod possis sanguine parare ;* tel est l'axiome généralement admis par chaque époque de moyen âge historique. Dans l'Irlande païenne, on pouvait dépouiller de ses domaines un adversaire vaincu en combat singulier. Cette manière d'acquérir passait pour plus honorable que l'achat, puisqu'on recevait ainsi l'investiture du dieu Thor lui-même (1). La pure doctrine chrétienne a, par contre, prêché dès l'origine la dignité du travail (I Thess., 4-11 et suiv.; II Thess., 3, 8 ; Eph., 4, 28). — Aussi voit-on les peuples les plus civilisés (on peut en dire autant des individus) priser le plus haut la valeur du temps. *Time is money !* a dit B. Franklin. Suivant un proverbe anglais, le temps est l'étoffe dont la vie est faite (2). Tandis que la plupart des nègres ne savent même pas le nombre d'années qu'ils ont vécu, tandis qu'en Russie il est rare de trouver des horloges aux églises de village, tout le monde en Angleterre, dans les classes les plus inférieures et à l'âge le plus tendre, possède une montre,

devenue en quelque sorte une partie indispensable du costume (3). Pendant que l'on reconnaît l'habitant des Indes occidentales et de l'Amérique du Sud à une nonchalance désespérante qui se reproduit jusque dans un parler traînant (4), on a comparé l'existence d'un habitant de la Nouvelle-Angleterre à la course d'une locomotive. Rien ne cause autant de surprise à l'Européen appelé par son commerce à fréquenter les marchés de l'Asie centrale, que de voir combien peu les marchands de l'Inde et de la Boukharie tiennent compte du temps, satisfaits qu'ils sont lorsqu'ils rencontrent, après une attente infinie, l'occasion de placer leurs marchandises à un prix tant soit peu plus élevé (5).

(1) (*Tacit.*, Germ., 14 ; *Leo*, dans le *Raumers Taschenbuch*, 1835, p. 418). Le mot *mancipium* (*manu capere*) nous fixe sur la manière de voir des anciens Romains, et nous autorise à conclure qu'ils regardaient ce mode d'acquisition de la propriété comme le plus légitime. *Herodote* (V, 6) nous apprend la même chose des Thraces, tandis que les Athéniens du siècle de Périclès, suivant le témoignage de *Thucydide* (I, 70), « ne connaissaient pas de plus grande fête que de vaquer à leurs affaires. »

(2) « Le temps des hommes laborieux est la marchandise indigène la plus précieuse dans chaque pays ; » *Temple* avait appris cette vérité des Hollandais de son époque (Works I, p. 129). *A traders time is his bread* (*Sir M. Decker*, Essay on the decline, etc., 1744, p. 24). *Economia di tempo equivale a prolungamento di esistenza* (*Scialoja*).

(3) (*Douville*, Voyage au Congo, I, p. 239 ; *Von Haxthausen*, Studien, II, p. 439 ; *W. Jacob*, Production and consumption of the precious metals, II, p. 209.) La division du jour en heures date des cadrans solaires d'Alexandrie ; à Rome, on ne la connut guère avant l'an 491 de la fondation (*Mommsen*, Roemische Geschichte, I, p. 301).

(4) *Pinckard* (Notes on the West-Indies, 1806, II, p. 107). A voir la population des villes espagnoles, on dirait que personne n'est pressé. Les localités où se rend habituellement la foule des baigneurs, des buveurs d'eau ou des pèlerins, offrent le spectacle curieux de cette démarche nonchalante qui contraste si étrangement avec la précipitation et la hâte qui règnent au sein des grandes cités commerçantes.

(5) (*Meyendorff*, Voyage à Boukhara, p. 246).

LE CAPITAL.

§ 42.

Nous appelons *capital* (1) tout produit conservé pour servir à la production (§ 220).

Le capital d'une nation se compose donc nommément des catégories suivantes de biens : A. Les *améliorations du sol*, par exemple les travaux d'écoulement des eaux ou d'irrigation, les digues, les clôtures, etc., qui se confondent souvent, il est vrai, de telle sorte avec le sol qu'il devient quelquefois très-difficile de les distinguer. A cette classe se rattachent toutes les plantations durables. B. Les *constructions*, tant ateliers et magasins que maisons d'habitation, les routes, les chaussées et autres voies de communication de toute espèce. C. Les *outils*, les *machines* et les *ustensiles* de toute sorte. Ces derniers rentrent surtout dans les services domestiques, et sont employés à la conservation et au transport d'autres *biens*. La machine diffère de l'outil en ce que la force motrice de celle-là ne lui est pas communiquée par l'action immédiate du corps de l'homme (1), qui se contente de la diriger, tandis que celui-ci sert en quelque sorte d'équipement, qui permet à l'homme de fortifier ou de remplacer l'usage de ses membres (2). Sous ces trois formes, le capital, pour offrir de l'avantage, doit économiser une somme de travail ou de fatigue supérieure à celle qu'il a fallu consacrer à le produire. Les outils sont plus anciens que les machines, et l'on constate un progrès, quand on voit les naturels de l'Australie chasser avec la lance et la massue, les Américains, déjà plus civilisés, se servir de l'arc, et nous autres Européens faire usage des armes à feu. Parmi les forces qui mettent en mouvement les machines, l'eau a été utilisée d'abord, le vent ensuite, et en dernier lieu la vapeur (3). D. Les *animaux de travail* et les *animaux utiles*,

en tant que l'homme les élève, les nourrit et les développe par ses soins. E. Les *matières premières*, qui servent à une production nouvelle, comme la semence pour le cultivateur, la laine pour le fabricant de drap, l'indigo pour le teinturier, etc. F. Les *matières auxiliaires*, consommées dans la production, sans s'incorporer au nouveau produit (4) : tels sont le charbon à la forge, la poudre qu'on emploie à la chasse et aux travaux de mines, l'acide sulfurique dans l'épuration de l'huile, le noir animal et le sang pour le raffinage du sucre, l'acide muriatique pour la préparation de la gélatine, le chlore pour le blanchissage, etc... G. Les *moyens d'entretien*, dont on doit faire temporairement l'avance aux producteurs, jusqu'au moment où le travail est accompli. H. Les *approvisionnements du commerce*, que le marchand doit toujours tenir au complet, afin de satisfaire ses pratiques. I. L'*argent*, en sa qualité d'instrument vital de tout trafic. K. Enfin, il est aussi des *capitaux immatériels* (*quasi-capitaux*, ainsi que les appelle Schmitthenner) qui, résultat d'une production, sont utilisés pour une production nouvelle, comme tout autre capital. Quelques-uns sont transmissibles de leur nature, par exemple, la clientèle d'une *raison commerciale* honorablement connue. Mais beaucoup d'autres se trouvent aussi inséparables de la puissance du travail de l'homme, que les améliorations du sol du fonds de terre lui-même ; ainsi, par exemple, l'habileté plus grande qu'un ouvrier a pu acquérir par suite de ses travaux, la confiance plus entière qu'il a su gagner à la longue (5). Le capital immatériel le plus considérable, sans contredit, chez tous les peuples, c'est l'*Etat* lui-même, car il n'est pas de production économique de quelque importance qui puisse se passer de sécurité et de garanties légales (6).

La plus grande partie du capital national se transforme continuellement par la consommation et la reproduction. Mais, au point de vue de l'*économie privée* comme de l'*économie pu-*

blique, nous disons qu'un capital se conserve intact, s'accroît ou diminue, suivant que la *valeur* reste la même, augmente ou s'amoindrit (7). *Pretium succedit in locum rei et res in locum pretii.* « La plus grande partie en valeur de la richesse de l'Angleterre a été produite par la main des hommes, dans le cours de ces derniers douze mois. Il en existait très-peu (à l'exception, bien entendu, des fonds de terre) il y a dix ans... L'accroissement du capital est semblable à l'accroissement de la population ; le capital maintient son existence de génération en génération, non pas en se conservant intact, mais en se reproduisant comme l'espèce humaine. » (*J. S. Mill.*)

(1) L'histoire de cette notion fournit un remarquable exemple de la confusion que l'on peut produire quand on emploie la terminologie scientifique dans les usages de la vie quotidienne. Le *Dictionnaire de l'Académie française* avait jusqu'à ces derniers temps réuni toutes les significations imaginables du mot *capital*, à l'exception toutefois de celle qu'il emprunte à la science de l'économie politique ! Dans le latin du moyen âge, on entendait par le mot *capitale* aussi bien le prêt d'argent que le bétail (*Ducange*, S. V.). Aujourd'hui encore, dans le langage habituel, on emploie indifféremment les expressions *argent* et *capital*, *prix de l'argent* et *intérêt du capital*, comme la plupart des anciens auteurs les avaient pareillement confondues. Je citerai entre autres, au dix-septième siècle, *Child* et *Locke*, tandis que *Hobbes* a bien jusqu'à un certain point pressenti la force productive du capital (*Roscher*, Zur Geschichte der englischen Volkswirthschaftslehre, p. 49, 60, 102). De même encore, au dix-huitième siècle, des hommes tels que *Law* (Sur l'usage des monnaies, p. 697 ; *Trade and money*, 1705, p. 117); *Melon* (Essai politique sur le commerce, 1734, ch. XXII); *Galiani* (Della moneta, IV, 1, 3) ; *Genovesi* (Economia civile, II, 2, 18, 13) ; *Steuart* (Principles, IV, 1, ch. IV) ; *Verri* (Meditazioni, XIV) ; *Busch* (Geldumlauf, V, p. 14); *A. Young* (Political arithmetics, 1774, I, ch. VII). *Hume* démontre au contraire (Discourses, 1752, n° 4, On interest) : que le taux de l'intérêt ne doit pas avoir pour base, comme le prétendait *Locke*, l'abondance ou la rareté de l'argent, mais bien *le profit* et le rapport qui existe entre l'offre et la demande des capitaux. *J. Massie* avait déjà exprimé cette opinion (An essay on the governing causes of the natural rate of interest, 1750). *Quesnay* (Dialogue sur le commerce, p. 173, éd. Daire) a parfaitement reconnu les effets et les éléments

constitutifs du capital. *Turgot* (Sur la formation et la distribution des richesses, § 14, 54, 79, et sur le prêt d'argent, § 25) s'est d'abord singulièrement approché de la vérité, mais il l'a ensuite dépassée. Il indique pour toutes sortes de cultures la nécessité *d'avances* qui sont ordinairement le fruit de l'épargne ; de même il distingue dans ce que rapporte le sol, outre le *produit* net et la *subsistance du laboureur*, le *profit* qui doit revenir à ce dernier. Il établit aussi beaucoup de différences entre « le prix de l'argent » considéré par rapport au commerce et par rapport aux prêts. L'explication qu'il donne de l'intérêt perçu est celle fournie déjà par *Schroeder* (F. Schatz und Rentkammer, p. 281); elle s'appuie sur ce que tout possesseur de *capital* pourrait avec son argent acheter un fonds de terre et en tirer un revenu qui ne lui coûterait aucun travail. Sans doute, l'argent est improductif, mais toutes les autres choses données à loyer, à l'exception de la terre et du bétail, le sont pareillement. *Ad. Smith* (L, II) a rendu le plus grand service à la science économique par sa belle analyse de l'idée du capital ; il oppose au capital, sous la dénomination de *stock for immediate consumption*, ce que les Allemands appellent *capital de consommation*. *Canard* (Principes d'économie politique, 1801), et *J. B. Say* (Cours pratique, 1828, I, p. 285) ont voulu faire faire à l'analyse scientifique un pas rétrograde, en englobant dans le *capital* la puissance de travail que possède l'homme. « Labour is capital, primary and fundamental. » (*Colton*, p. 275). « Tout adulte peut être considéré comme une machine, qui a coûté vingt années d'attention soutenue et une somme considérable pour sa construction » (*M' Culloch*, Principles, 1825, II, ch. II). *Schloezer* (Anfangsgründe, 1805, I, p. 21) va jusqu'à appeler l'âme une matière brute à laquelle l'enseignement communique la force productive. V. au contraire *Malthus* (Definitions, ch. VII); *Rossi* (Journal des économistes, VI, p. 113). L'opinion de *Ganilh* (Systèmes d'économie politique, 1809, I, p. 243), *Hermann* (Staatsw. Untersuchungen, n° 3), et *Dunoyer* (Liberté du travail, l. VI), qui comprennent *la terre* sous l'idée du capital, ne me paraît pas mieux fondée. *Hermann* appelle capital tout principe durable d'utilité qui possède une valeur en échange. La terre diffère tellement des autres capitaux, sous tous les rapports économiques, il y a parfois entre elle et ceux-ci une opposition si prononcée, qu'en les rangeant dans la même catégorie, on ne saurait les confondre qu'en apparence.

(2) Ainsi, par exemple, la charrue est une machine, la bêche un outil. Le marteau, c'est le poing qui possède une dureté extrême et qui devient tout à fait insensible ; le soufflet agit comme un poumon puissant et infatigable ; les tenailles se substituent aux doigts ; la cuiller remplace le creux de la main ; le couteau opère comme les dents, mais mieux encore. Bon nombre de machines apparaissent, au

contraire, comme un ouvrier complet. Ainsi l'action de la meule qui broie le grain ressemble fort peu au souffle du vent ou au courant de l'eau qui lui imprime le mouvement, tandis que le va-et-vient du pilon dans un mortier répond tout à fait aux mouvements du bras (*Rau*, Lehrbuch, I, § 125). Le nombre infini des fonctions diverses auxquelles nos membres peuvent être appliqués coïncide avec leur incapacité d'atteindre seuls la plupart de leurs fins. L'animal, qui n'emploie point d'outils, ne peut aussi entreprendre que fort peu de chose. V. *Autenrieth* (Ueber den Menschen, p. 1, seq.).

(3) C'est ce qu'on voit très-clairement lorsqu'on parcourt l'histoire des procédés de mouture employés successivement. Au temps de Moïse et d'Homère, les moulins à bras étaient seuls connus, et même, dans l'origine, on se contentait de piler le blé dans des mortiers. Puis vinrent les moulins mis en mouvement par un manége. Peu après Cicéron, s'introduit l'usage des moulins à eau (*Brunck*, Analecta, II, p. 119, Ep. 39). Les moulins construits sur des pontons ne remontent guère au-delà de Bélisaire. Quant aux moulins à vent qui commencent à être en usage au douzième siècle, les premiers en date sont les moulins dits *allemands*; puis viennent les moulins hollandais : ceux-ci n'apparaissent pas avant le milieu du seizième siècle. Enfin, les moulins à vapeur ont une date tout à fait récente. V. *Beckmann* (Beiträge zur Geschichte der Erfindungen, II, p. 1 seq.).

(4) Voyez *Platon* (Polit., p. 280 seq.).

(5) Ainsi, par exemple, *Ganilh* (Théorie de l'économie politique, I, p. 133) désigne comme des parties importantes du capital, outre la réputation des commerçants, leurs lumières, leur talent et leur probité.

(6) V. *Dietzel* (System der Staatsanleihen, 1856, p. 71 seq.). *Ad. Muller* avait déjà fait envisager les impôts, non pas au point de vue d'une prime d'assurance, mais comme « les intérêts d'un capital national, spirituel et invisible, et, partant, d'une nécessité absolue » (Elemente, III, p. 75). — Il va sans dire que l'Etat n'est pas pour nous seulement un capital, mais qu'il se présente sous d'autres aspects ; aussi bien qu'une cathédrale gothique ne saurait être regardée comme une simple œuvre de maçonnerie.

(7) (*J.-B. Say*, Traité d'économie politique, I, ch. x). Qu'on se rappelle le principe, si connu en psychologie, de la transformation de la matière !

§ 43.

Les capitaux, suivant le but auquel on les destine, peuvent être partagés en deux classes : les uns aident à la production

de biens *matériels*, les autres concourent à la production de biens *personnels* ou de relations utiles. Les premiers, auxquels Malthus et Rau accordent exclusivement le nom de capital, figurent dans les livres modernes comme capitaux *productifs*, par opposition aux capitaux de consommation (1). Chacune des dix sortes de biens énumérés ci-dessus peut évidemment servir aux deux buts (2). Les deux idées d'ailleurs tendent souvent à se confondre ; ainsi, par exemple, une voiture de louage, un cabinet de lecture sont pour leurs propriétaires un capital de production incontestable, et pour le public en général un capital de consommation, quoique le cabinet de lecture dans les livres duquel un *Arkwright* va puiser sa science pratique, et la voiture de louage qui mène un grand négociant à son comptoir servent réellement à la production de biens matériels. D'autre part, le droit d'accise, que le fabricant avance à l'Etat, la rente que le fermier sert à son propriétaire avant l'échéance du terme, le salaire que les besoins de l'ouvrier forcent à solder dès l'abord ne sont que des capitaux de consommation, bien qu'ils soient d'ordinaire considérés comme des capitaux de production. Presque tous les capitaux de consommation peuvent se transformer à volonté en capitaux de production ; on pourrait envisager ceux-là comme des capitaux au repos, et ceux-ci comme des capitaux au travail (3).

Chez un peuple parvenu à un état de civilisation avancée, le capital de consommation qui atteint une très-grande importance, relativement au capital de production, peut passer pour le signe certain d'une grande richesse. Alors, sans rien perdre du désir d'acquérir encore, on croit avoir assez amassé pour se permettre de jouir. Que l'on songe à la magnificence de la vaisselle plate et de l'ameublement qu'emploie en Angleterre la classe moyenne ! Il est d'autres pays, comme la Russie et le Mexique, où l'on fait abus de la multiplicité de l'argenterie (4).

Ici le luxe est un symptôme du peu d'inclination ou d'habileté à faire servir les capitaux à la production des richesses. Et l'Espagne, combien ne serait-elle pas plus puissante aujourd'hui, si elle avait employé à des routes ou à des canaux les masses improductives de capitaux enfouis dans ses magnifiques églises (5) !

La plupart des peuples dont la civilisation est en retard souffrent de l'absence des garanties légales ; chacun est obligé de donner, autant que possible, à sa fortune, la forme la plus mobile et de la rendre plus facile à celer. C'est le motif principal de l'abondance relativement si grande de pierreries et de métaux précieux que l'on remarque chez les Orientaux : la simplicité de leurs demeures tient à la même cause (6). Par contre, les capitaux de production abondent, toute proportion gardée, surtout chez les peuples civilisés, qui ne sont pas encore devenus riches, mais qui marchent à grands pas vers la richesse, par exemple, aux Etats-Unis.

(1) *Malthus* (Définitions, ch. x) ; *Rau* (Lehrbuch, I, 51). L'opinion contraire est soutenue par *J.-B. Say* Traité, I, 13); *M'Culloch* (Principles, II, 2, 3) ; *Hermann* (Staatsw. Untersuchungen, p. 60, seq.). *Aristote* avait déjà fort bien distingué ὄργανα et κτήματα; les premiers se rapportant plutôt à la ποίησις, par exemple la navette du tisserand, les seconds à la πρᾶξις, par exemple les pièces d'habillement et les lits (Polit., I, 2. 5, Schn.).

(2) Ainsi, par exemple, *A* comprend les parcs aussi bien que les forêts ; *B*, les théâtres et les églises ainsi que les fabriques, les arsenaux comme les magasins de blé, les promenades publiques comme les routes. On peut utiliser également les promenades pour des plantations d'arbres à fruit et les routes pour les voyages d'agrément.

(3) Les *capitaux morts* sont ceux qui restent sans emploi et ne servent même pas à procurer des jouissances personnelles. La somme de ces capitaux se trouve fort diminuée par l'institution des Caisses d'épargne. Les capitaux prêtés et employés à des usages improductifs sont évidemment perdus pour la fortune nationale. V. ci dessous, § 189.

(4) *Humboldt* (Nouvelle-Espagne, II, ch. vii); *von Schloezer* (Anfangsgründe, p. 109); *Ausland* (1840, n° 313). Sur la grande quantité de

perles qu'on trouve en Russie, même chez les paysannes, voyez *von Haxthausen* (Studien, I, p. 87, 309).

(5) *Townsend* (Journey in Spain, I, p. 115, 310). Les Juifs, au temps des patriarches, possédaient une quantité de bijoux d'or et d'argent, relativement très-considérable (*Michaelis*. De pretiis rerum apud Hebræos; dans les Comm. Soc. Goetting., III, p. 151-160). Sparte, la ville conservatrice du moyen âge grec, n'était certainement pas riche, et néanmoins il s'y trouvait plus d'or et d argent que dans aucune autre république de la Grèce (*Platon*, Alcib., I,. 123). *St.-John* (The Hellenes, III. p. 142) pense également que les anciens employaient proportionnellement plus de métaux précieux en bijoux, vases, vaisselle, etc., que les modernes. Les Romains, peuple si plein de sens, n'ont commencé à faire un large usage de l'argent comme métal adapté aux usages de la vie qu'au temps de leur opulence réelle: C'est pourquoi les envoyés de Carthage ne pouvaient s'empêcher de railler leurs hôtes sur ce qu'ils trouvaient toujours les mêmes pièces d'argenterie dans chacune des maisons où ils étaient invités. Le second Scipion ne possédait encore que 32 livres pesant d'argenterie (*Mommsen*, Roemische Geschichte, II, p. 383). Les temps de la chevalerie furent riches en plats d'argent, coupes, bassins, etc. (*Busching*, Ritterzeit und Ritterwesen, II, p. 137; *Anderson*, Origin of commerce, *a*, 1386). Le célèbre lord Burleigh, qui vivait sous le règne d Elisabeth, laissa en mourant une argenterie du poids de 14 à 15,000 livres, dont la valeur égalait le reste de sa fortune; encore il paraît que ce n'était pas trop pour un homme de son rang (*Collins*, Life of Burleigh, p. 44; *Hume*, History of England, append. 3). S'il faut en croire *Giustiniani*, le cardinal Wolsey avait en argenterie la valeur de 150,000 ducats, et la plupart des grands seigneurs de l'époque étaient tout aussi bien fournis.

(6) Les Bédouins aiment à parer leurs femmes et leurs enfants de tous les joyaux qu'ils possèdent, sans distinction des fêtes ou des jours ordinaires, en sorte qu'on les voit quelquefois avec cinq ou six bracelets à chaque bras, quinze pendants d'oreille à chaque oreille, etc. (*Burkhardt*, Bemerkungen, p. 188; *Wellsted* traduit par Roediger, I, p. 224). Les filles de l'Asie-Mineure portent volontiers sur elles, en ornements divers, toute leur dot (*Belgiojoso*, Revue des Deux-Mondes, 1er février 1855). Aux Indes Orientales, on trouve des orfèvres jusque dans les plus misérables villages. Les souverains du Scinde avaient, avec un revenu annuel de 300,000 livres sterling, un trésor de 20 millions de livres sterling, dont près de 7 millions en joyaux (*Ritter*, Erdkunde, VII, p. 185). Sur le Gange supérieur on trouve beaucoup plus de joyaux et de parures que vers la partie inférieure du fleuve; les riches habitants des provinces rapprochées de l'embouchure préfèrent employer leurs capitaux à l'acquisition de terres (*Ritter*, VI, p. 1143).

§ 11.

Les capitaux se divisent, d'après leur emploi, en capitaux *fixes* (capital de fondation) et en capitaux *circulants* (provisions, capital de roulement). Ceux-là peuvent être utilisés plusieurs fois pour la production par leur possesseur, ceux-ci une fois seulement. La valeur de ces derniers passe tout entière dans la valeur du nouveau produit, tandis que, pour les autres, c'est simplement la valeur de l'usage qu'on en fait (*Hermann*) (1). En conséquence, les bêtes de somme et de labour, par exemple, appartiennent au capital fixe du cultivateur, tandis que le fourrage ainsi que le bétail destiné à l'abattoir appartiennent au capital circulant ; dans une fabrique de machines, une chaudière à vapeur, destinée à la vente, rentre dans le capital circulant, tandis que la même chaudière, conservée pour les besoins de l'usine, fait partie du capital fixe. Ricardo attribue à ces deux termes une signification quelque peu différente ; il appelle *fixe* le capital qui se consomme lentement, et *circulant*, celui qui disparaît avec rapidité. — Quoi qu'il en soit, le capital fixe est créé et conservé au moyen du capital circulant, et c'est uniquement à l'aide de celui-ci qu'il devient productif (2). Suivant que la civilisation d'un pays est déjà fort avancée ou simplement en voie de progrès, l'importance relative des capitaux fixes ou circulants devient plus ou moins considérable. Un peuple qui possède d'abondants capitaux fixes est fort riche, mais il court aussi le risque d'offrir beaucoup de côtés vulnérables à l'ennemi et de transformer dès lors en idoles ces trésors si exposés. Plus un pays est riche en capitaux fixes, plus il lui devient difficile de s'immoler passagèrement pour le salut public, comme le firent les Scythes devant Darius, les Athéniens devant Xerxès, et, de nos jours, les Russes devant Napoléon (3).

(1) Les premières traces de cette division se rencontrent chez *Quesnay* (Analyse du tableau économique, 1758), quand il développe les différences existant entre les *avances primitives* et les *avances annuelles*. Voyez encore *Ad. Smith* (W. of N., II, ch. 1), qui, d'ailleurs, ramène la différence presque uniquement aux rapports de possession et range par conséquent le grain des semailles au rang du *capital fixe*; *Hermann* (Staatsw. Unters., p. 269, seq.); *Ricardo* (Principles, ch. 1, sect. 2). *Schmitthenner* (Staatswissenschaften, I, p. 387) divise les capitaux comme il suit : I, *Capitaux non fongibles*; *a* capitaux fixes *sensu stricto*; *b* capitaux de transport; II, Capitaux fongibles; 1, capitaux transformables; *a* matériaux (matières premières, matières auxiliaires); *b*, produits formés; 2. capitaux circulants; *a'* marchandises; *b'* argent.

(2) Si les Mongols, par exemple, dépouillaient la Chine de toute la fortune mobilière qu'elle renferme, à l'exception de l'argent enfoui, les immeubles ne redeviendraient productifs que du moment où l'on se serait servi de cet argent pour acquérir de nouveaux biens meubles. La production, dans tous les cas, ne pourrait avoir lieu que proportionnellement aux semailles, au bétail, etc. (*Sismondi*, Richesse commerciale, 1803, I, p. 61).

(3) « In rude ages, under the appellations of a community or a nation, « was understood a number of men; and the state, while its members « remained, was accounted entire. With polished and mercantile states, « the case is sometimes reverted. The nation is a territory, cultivated « and improved by its owners; destroy the possession, even while the « master remains, the state is undone. » (*Ferguson*, Hist. of civil society, V, 4.)

§ 45.

Les *capitaux* naissent surtout de l'*épargne* qui soustrait les produits à l'usage instantané du possesseur, et qui les conserve, du moins en valeur, pour les faire servir à un emploi durable. Les producteurs dont les produits se détériorent avec une grande rapidité peuvent également *épargner*, en capitalisant la valeur reçue en échange de ces produits. Ainsi, par exemple, l'artiste éminent, dont le jeu ne laisse au bout d'une heure rien qu'un souvenir, peut faire servir le blé qu'il aura reçu d'un propriétaire, venu pour l'entendre, à payer une forge dont il fixera le produit sur un chemin de fer; ces mutations

peuvent émprunter la forme de l'argent, d'actions, etc..., mais telle sera la réalité. Peut-être le chemin de fer permettra-t-il à l'artiste de donner ses concerts avec moins de frais et de plus grands avantages. — Ainsi le laboureur épargne l'argent que le mineur n'aurait peut-être pas pu produire sans le blé du laboureur. — L'ordre, la prévoyance et l'empire sur soi-même sont les conditions morales de l'épargne du capital; c'est un résultat du passé soustrait à l'usage présent du possesseur, en vue de l'avenir. Rien ne lui est plus contraire que cet esprit enfantin et irréfléchi, qui ne vit que pour le moment présent. Le capital ne peut non plus se produire là où n'existent pas les garanties légales (1), cette grande condition et cet effet direct de toute civilisation économique (2). Les missionnaires et les marchands ont eu beaucoup de peine à faire comprendre aux Indiens, aux Esquimaux, etc..., qu'ils devaient épargner sur leur butin, ou même simplement ne pas gaspiller sans motif, leurs ressources naturelles; jusqu'alors, cédant à leur instinct de chasseurs, ils détruisaient tout ce qui ne pouvait être consommé sur place (3). — Aux plus bas degrés de la civilisation, nous voyons d'ordinaire les premières tentatives de réunion de capital se manifester par la spoliation à main armée ou au moyen de l'esclavage; dans l'un et l'autre cas, c'est l'abus de la force qui impose l'économie aux plus faibles (V. ci-après, § 68). A un degré de civilisation plus avancé, la tendance d'accumulation du capital se prononce d'une manière très-active (4); elle diminue chez les peuples en décadence, surtout quand les garanties légales s'affaiblissent.

Mais, en dehors de l'épargne proprement dite, de nouveaux capitaux peuvent se former, par l'établissement de relations fécondes dont l'avantage est tantôt général et tantôt individuel, en acquérant une valeur échangeable. Les progrès de la civilisation peuvent aussi augmenter la valeur des capitaux déjà existants. Une maison, par exemple, peut doubler de va-

leur comme capital, si l'on ouvre dans le voisinage une rue fréquentée. La découverte de la boussole a augmenté d'une manière incalculable tous les capitaux employés à l'armement des navires (5).

(1) Aussi remarquons-nous peu de tendance à l'épargne dans les professions exposées à beaucoup de dangers, telles que l'état militaire, la marine, etc.; il en est de même en temps de peste. V. *J. Rae* (New principles on the subject of political economy, 1834).

(2) C'est donc un progrès que nous avons réalisé lorsque nous avons mis notre avoir à l'abri d'une serrure, puisqu'au temps de Platon, l'unique moyen de s'assurer la possession des objets était de les sceller (*Becker*, Chariclès, I, p. 202, seq.), et que plus anciennement encore, au temps d'Homère (Odys., VIII, 443), l'usage de certains nœuds combinés avec art tenait lieu de toute autre précaution.

(3) V. *Hearne* (Reise nach Prinzwalesfort, p. 43, 58, 119); *Barrow von Sprengel* (p. 282); *Humboldt* (Relation historique, II, p. 245); *Ausland* (1844, n° 359; 1845, n° 84); *Stein-Wappaeus* (Handbuch der Geographie, I, p. 310).

(4) L'accroissement annuel du capital en France dans les dernières années du règne de Louis-Philippe était évalué de 200 à 300 *millions* de francs, et en Angleterre à 65 millions de livres sterling, c'est-à-dire environ 2 livres et demie par tête. V. *Nolte* (D. Vierteljahrsschrift, n° 39, p. 251, 272). D'après *Porter* (Progress of the nation, sect. VI, ch. II) et l'*Econom.* (4 oct. 1845), la fortune mobilière, autant du moins qu'on peut la calculer d'après le produit de l'impôt sur les successions, avait augmenté, de 1814 à 1845, d'un milliard de livres sterling, ce qui donne par conséquent 31 millions et demi par an : il est vrai que les dépenses, qui de 1805 à 1814 montaient annuellement à 83 millions, ne se sont élevées qu'à 50 millions environ, depuis cette époque. La fortune immobilière, calculée d'après l'impôt sur le revenu, était évaluée en 1815 à plus de 993 millions sterling; elle dépassait en 1843 la somme de 1,610 millions, ce qui donne une augmentation de 22 millions par an. Une guerre portée au sein même de l'Angleterre y trouverait sans aucun doute beaucoup plus à détruire qu'en Russie; ce dernier pays néanmoins, à cause de sa pénurie de capitaux, aura plus de peine que l'Angleterre à se relever d'une guerre comme celle de 1854-55. — En Prusse, la valeur des assurances des maisons montait en 1828, d'après les renseignements officiels, à 707,495,836 thalers, en 1849 à 1,230,234,221 thalers. Elle s'était donc élevée de 100 à 173.9, tandis que la population ne s'était accrue que dans la proportion de 100 à 128.33.

(3) *Hermann* (St. Untersuchungen, p. 289); *List* (System der politischen OEkonomie, I, p. 325). La formation « *absolue* » des capitaux telle que nous l'avons décrite est naturellement la seule qui puisse se rencontrer dans l'économie universelle. Dans les économies privées, il se rencontre très-fréquemment un autre mode de formation purement « *relative* » du capital, lorsqu'une fortune vient à s'accroître par la diminution correspondante ou même plus considérable d'une autre fortune. C'est ainsi, par exemple, que les choses se passent à l'égard de la plupart des privilèges : le même phénomène se reproduit dans le rapport réciproque entre les diverses économies nationales. V. ci-après, § 64.

ACTION SIMULTANÉE DES TROIS FACTEURS.

§ 46.

Toute production économique exige ordinairement l'action simultanée des *trois facteurs*, la nature, le travail et le capital. Sans parler des forces libres de la nature, au milieu desquelles nous sommes obligés de vivre et d'agir, ni des matières utilisées qui toutes sont un don de la nature, la terre en particulier forme la base indispensable de toute *économie*. Mais combien peu la nature abandonnée à elle-même suffit à la satisfaction de nos besoins ! Elle ne produit guère de valeur *en échange* ; une forêt vierge, par exemple, vendue sur pied, possède sans doute cette sorte de valeur, mais seulement au point de vue du travail d'occupation qui l'attend, des moyens de transport déjà existants, etc. (1). La plupart des forces de la nature demeurent à l'état latent pour les tribus nomades, et plus encore pour les peuples chasseurs ; à mesure que le travail se développe, elles se dégagent pour le servir (2). Il est de même fort rare que la production puisse avoir lieu sans capital. Le plus pauvre, obligé d'aller cueillir dans les bois les fruits sauvages, possède au moins une hotte et les vêtements indispensables. Sans capital, chacun devrait à tout moment revenir au labeur rudimentaire. Aucun homme, depuis Adam, ne peut travailler sans que

son enfance n'ait exigé des avances considérables de capital. « Il n'est pas un clou en Angleterre, dit Senior, qui, directement ou indirectement, ne remonte à une épargne antérieure à la conquête des Normands » (3).

Si les trois facteurs de la production se trouvent entre des mains différentes, il faut qu'un entrepreneur vienne les réunir en vertu d'un contrat. Dans la plupart des cas, c'est le capitaliste qui remplit ce rôle, et son intervention s'exerce en payant à l'ouvrier ainsi qu'au propriétaire du sol une somme déterminée, au lieu de leur allouer une quote-part du produit. (§ 195, seq.) (4).

(1) La nature, seule et sans le secours du travail, peut produire des *valeurs en usage*, telles, par exemple, que les forêts vierges qui protègent un pays contre les avalanches et les ouragans. V. au reste § 1.

(2) *List* (System der polit. OEk., p. 301, seq.). « Il n'y a pas grand plaisir, dit *J.-S. Mill* (Principles, IV, ch. VI, 2), à voir un monde où il ne resterait rien de livré à l'activité spontanée de la nature, où toute fleur sauvage regardée comme une mauvaise herbe par une agriculture perfectionnée serait impitoyablement arrachée, où tous les quadrupèdes, ainsi que les oiseaux, qui ne serviraient pas à l'usage domestique de l'homme, seraient exterminés comme des rivaux prêts à lui disputer la nourriture. »

(3) N'oublions pas que tout travail qui se propose d'atteindre un but éloigné rentre dans la notion du *capital*. V. *Droz* (Economie politique, 1829, I, 6).

(4) *Rossi* (Cours d'économie politique, 1839, I, p. 143, seq.). Il est cependant des cas où l'entrepreneur reçoit (du consommateur) l'avance du capital ; ainsi les ouvriers qui mettent en œuvre les matières premières, les directeurs de théâtres fréquentés par des abonnés, etc. (*Storch*, Considérations sur la nature du revenu national).

§ 47.

Le rapport qui s'établit entre les *trois facteurs* se modifie suivant la nature des diverses branches de la production. S'agit-il, par exemple, de l'élève du bétail, si celui-ci est nourri dans des prairies naturelles, le travail n'entre pour rien dans

l'engraissement, le sol a presque tout fait; aussi les pays d'une vaste étendue et peu peuplés conviennent-ils surtout à cette sorte de production. Mais lorsqu'au contraire c'est le sol qui manque, comme il arrive dans les villes riches et habitées par une population nombreuse, l'activité de l'homme se dirige de préférence vers les branches d'industrie qui ont surtout besoin de capitaux et de travail, les fabriques, les métiers, etc..... (§ 198.)

De ce point de vue, l'histoire de presque toute *économie publique*, complétement développée, se divise en trois grandes périodes. Dans la première, la nature est le facteur qui domine presque sans partage. La forêt, les eaux et le pâturage fournissent spontanément la nourriture à une population clair-semée. C'est l'âge d'or dont la tradition nous entretient! Il ne saurait alors exister de richesse proprement dite, mais celui qui ne possède aucune portion de terre risque de tomber sous la dépendance absolue d'un maître, dont il deviendra le serviteur ou l'esclave.— Dans la seconde période, celle qu'ont traversée les nations durant leur moyen âge, le second *facteur*, le travail, acquiert une importance toujours croissante. Le travail favorise la naissance et le développement des villes, mais aussi celui des droits de banalité et de corporation, au moyen desquels on arrive à capitaliser le travail. Une classe intermédiaire se forme entre les propriétaires du sol et les serfs. — Dans la troisième période, le capital domine; grâce aux capitaux, le sol gagne considérablement en valeur, et dans l'industrie les machines l'emportent sur le travail manuel (1). La richesse nationale s'accroît de jour en jour, mais on voit diminuer la menue classe moyenne avec son aisance modeste et sa culture solide; une richesse colossale se trouve en présence de la plus effroyable misère (2). Bien que l'on puisse signaler ces degrés divers de développement chez tous les peuples parvenus à une civilisation très-avancée, il est vrai néanmoins de dire que l'antiquité, aux

époques mêmes où elle brilla de l'éclat le plus vif, ne s'éleva guère au-dessus de la deuxième période. Beaucoup de produits dont nous sommes redevables à l'intervention des capitaux et des machines furent toujours chez les Grecs et chez les Romains l'apanage du travail des esclaves (3). Sans parler du christianisme, presque toutes les divergences qui se rencontrent entre l'économie politique des anciens et celle des modernes peuvent être ramenées à cette distinction fondamentale (4).

(1) Un fait caractéristique, c'est qu'on désigne aujourd'hui l'ouvrier comme *preneur* et le capitaliste comme *bailleur de travail*. Les expressions employées par *Canard, J.-B. Say*, etc. (§ 42, 1) ont une signification analogue.

(2) La plus belle époque d'un peuple coïncide d'ordinaire avec le commencement de la troisième période. Nous n'avons pas du reste besoin de le dire ; le *facteur* qui domine pendant chacune des périodes antérieures peut encore prendre de l'accroissement dans les périodes suivantes, ce qui, d'ailleurs, arrive d'ordinaire.

(3) Je citerai les esclaves chargés d'annoncer l'heure et faisant ainsi l'office de nos horloges (*Martial*, VIII, 67 ; *Juvenal*, X, 216 ; *Petrone*, 26). Chez les anciens on ne comptait guère que 20 moutons pour un berger et son pâtre (*Geopon.*, XVIII, 1), 50 au plus (*Demosth.*, Adv. Everg. et Mnes., p. 1155); tandis que 5 hommes suffisent aujourd'hui à en garder 1,800. V. *W. Roscher* (Ueb. das Verhaeltniss der N. OEk. zum klassischen Alterthume), dans les rapports de la Société royale des sciences, mai 1849) ; avant lui, *Hume* (Discourses, n° 10).

(4) Certaines écoles ont exagéré la force productive de la nature aussi bien que celle du travail « La terre est la source ou la matière d'où l'on tire la richesse ; le travail de l'homme est la forme qui la produit. Tous les hommes d'un Etat subsistent et s'enrichissent aux dépens des propriétaires des terres » (*Cantillon*, Sur la nature du commerce, 1755, p. 1, 33, seq.; 56, seq.). « La terre est l'unique source des richesses » (*Quesnay*, Maximes générales de gouvernement, 1758, ch. III ; *Turgot*, Sur la formation et la distribution des richesses, § 7). Cette doctrine « *physiocratique* » est bien réfutée par *Canard* Principes, p. 6) et *Steinlein* (Handbuch, I, p. 256, seq.) D'après *Gioja* (N. Prospetto, I, p. 35), le travail contribue mille fois plus que la terre à la production du *Parmesan*, et cent mille fois plus quand il s'agit d'une tulipe hollandaise. Il est d'esprit national chez les Anglais d'attribuer au travail cette valeur excessive (Ponocratie, d'après *Ancillon*, Essais philoso-

phiques, 1817, II, p. 327). Suivant *Locke* (1690, Of civil government, II, 5, 40), même dans tous les produits du sol, utilisés par l'homme, les 9/10 au moins, et dans la plupart les 99/100 de la valeur doivent être attribués au travail humain. *Berkeley* (1735, Querist, n° 38, seq.), *Galiani* (Della moneta) et *Ad. Smith*, dès les premières pages de son livre (II, ch. II, où il est question de *land* et *labour*), suivent la même direction d'idées. Ainsi que cela arrive d'ordinaire aux disciples des grands maîtres, *Mᶜ Culloch* dit de la manière la plus tranchante (Principles, I, ch. I) : « C'est au travail et au travail seulement que l'homme doit toute chose qui possède une valeur. » *J. Mill* (Elements, 1824, III, 2) tient le même langage. *Hobbes*, avant lui (De cive, XIII, 14, et Leviath., 24, 1642 et 1651), désigne déjà *labor* et *parcimonia* comme les sources nécessaires, *proventus terræ et aquæ* comme les sources utiles de la richesse ; *Petty*, quelques années plus tard (1679, On taxes, p. 47), disait : « Labour is the father and active principle of « wealth, as lands are the mother. » — « Commerce and trade first springs « from the labour of men. » (*North*, Discourse upon trade, p. 12). « Land « and labour together are the sources of all wealth : without a compe- « tency of land there would be no subsistance, and but a very poor one « without labour. » *Harris*, Upon money and coins, 1757, p. 1). L'école de *Ricardo* ramène l'idée du capital à celle du travail, en appelant celui-là « du travail économisé. » Cette définition n'est pas heureuse, car le possesseur du capital fait plus que de le produire simplement et de le conserver ; il se prive d'en *jouir* par lui-même, et en échange il en touche, par exemple, l'intérêt. *J.-B. Say* (Traité, I, ch. IV) remarque avec beaucoup de justesse que la valeur produite par un moulin à huile est bien réellement, tous frais prélevés, quelque chose de nouveau et qui diffère essentiellement du travail en vertu duquel le moulin a été construit. — Il n'y aurait qu'une manière de voir, qui pût, bien que l'expression demeure toujours quelque peu inexacte, faire désigner le travail comme facteur unique de production : ce serait de présupposer les forces de la nature en général, comme celles du corps humain en particulier, et d'appeler *travail* le parti que tire l'esprit humain de ces forces réunies. Il faudrait dire avec le vieil Epicharmos (*Xenoph.*, Memor., II, 1) : « Les Dieux vendent tous les biens contre du travail. » — Au reste, même lorsqu'il s'agit de production purement intellectuelle, par exemple, de poésie, il faut le concours de la nature, du travail et de l'expérience, fruit des temps passés, transmis de génération en génération (et, sous ce point de vue, sorte de capital intellectuel). Quel vide ne rencontre-t-on pas, en général, dans les œuvres littéraires dues exclusivement à la fantaisie !

CHAPITRE II.

DIVISION ET RÉUNION DU TRAVAIL.

DÉVELOPPEMENT DE LA DIVISION DU TRAVAIL.

§ 48.

Plus un arbre grandit, et plus il pousse de branches et de rameaux. Il en a été ainsi de la *division du travail*, qui s'est accrue avec le développement de la société humaine. Tandis que Robinson se voit forcé de pourvoir immédiatement et par son propre travail à tous ses besoins, nous voyons, au sein des familles indiennes les plus sauvages, que l'homme s'occupe de la guerre, de la chasse, de la pêche, de la fabrication des armes, de la construction des canots et de leur transport pendant les marches ; la femme est chargée d'apprêter le gibier, d'aller chercher le bois, de préparer les cuirs, de fabriquer les vêtements, de construire et d'entretenir les *wigwams*, de soigner les enfants, et, pendant la marche, de porter la plus grande partie du bagage (1). Ces soins, d'abord purement domestiques, deviennent peu à peu des industries séparées, qui se subdivisent constamment.

(1) *Ausland* (1846, n° 54). Des expressions encore usitées en Europe, comme *fief en quenouille,* etc., rappellent cette division du travail, la plus ancienne de toutes, et qui se rapporte uniquement à la vie domestique. Les classes inférieures de la population, même chez les peuples les plus civilisés, conservent des usages empruntés aux époques primitives. Ainsi on voit encore de nos jours chez les prolétaires une division du travail entre les deux sexes, peu tranchée, aussi bien à l'école que plus tard dans la vie. Les occupations propres aux différents âges, et

jusqu'au costume, tout est plus uniforme dans les conditions inférieures que dans les classes élevées. V. *Riehl* (Die Familie, 1855, passim).

§ 49.

Pendant qu'il traverse la période du *moyen âge*, chaque peuple pratique peu la division du travail. Les courtisans du roi Frotho III lui conseillaient de se marier, « parce qu'autrement son linge déchiré ne serait jamais raccommodé. » Saint Dunstan, bien qu'il ait occupé un rang élevé dans la politique et dans l'Eglise, fut célèbre comme forgeron, fondeur de cloches, et dessinateur pour robes. L'époque correspondante de l'histoire grecque et de l'histoire romaine nous montre Pénélope et Lucrèce travaillant au métier, Nausicaa lavant le linge de son père et la fille du roi des Lestrigons allant elle-même puiser de l'eau à la fontaine; Ulysse exerçant le métier de charpentier, la reine de Macédoine faisant la cuisine (1). En 1797, on trouvait encore, dans les *highlands* d'Écosse, nombre de paysans dont tout l'habillement, à très-peu d'exception près, était le produit du travail domestique; les aiguilles et en général tous les outils en fer venaient seuls du dehors. Le paysan avec sa famille suffisait à tout le reste : il était à la fois tisserand, foulon, teinturier, tanneur, cordonnier, etc., etc... *Every man Jack of all trades* (2).

De nos jours, en Angleterre, la profession d'horloger se subdivise en cent deux branches différentes, qui demandent chacune un apprentissage spécial; le *finisseur* seul pratique diverses parties. Il peut arriver qu'après dix années de travail, un compagnon serrurier de Wolverhampton ne soit pas en état de fabriquer une clef, parce qu'il n'aura été occupé tout ce temps qu'à manier la lime (3). On rencontre rarement dans l'agriculture anglaise un cumul d'emplois; les laboureurs se distinguent des éleveurs, et ceux-ci se subdivisent en catégo-

ries, selon qu'il s'agit des bêtes à cornes ou à laine, des jeunes bêtes ou des mères, d'animaux d'engrais, ou de vaches laitières. La plupart des industries se groupent par provinces; ainsi, par exemple, les fabriques de toile se concentrent autour de Leeds et de Dundee, celles de laine autour de Leeds (4), celles de coton autour de Manchester et de Glasgow, les poteries dans le Stafford, les gros fers dans le pays de Galles, la quincaillerie à Birmingham, la coutellerie à Sheffield, etc... Le même principe préside, dans les grandes villes, à la division des quartiers; presque tous les comptoirs, tous les magasins, etc..., se trouvent réunis en masse compacte, sans mélange d'habitations particulières. La division des heures de la journée obéit aux mêmes tendances; l'homme occupé ne se laisse pas volontiers troubler le matin dans son bureau, tandis que retiré le soir au sein de sa famille, à la campagne, il est tout aux relations de la société (5).

La distinction des classes, aussi bien que la civilisation tout entière, repose sur la *division du travail.* On ne saurait dire que les animaux y soient absolument étrangers ; mais ceux qui connaissent quelque chose d'analogue à la division du travail (6) l'emportent de beaucoup sur les autres par cette similitude qui les rapproche de l'économie humaine, et par l'étendue relative de leurs services (7).

(1) *Saxo Gramm.* (Hist. Dan., V, p. 101) ; *Turner* (Hist. of the A. Saxons, VII, ch. II); le proverbe français : « Du temps que la reine Berthe filait » (Berthe, fille de Charlemagne, en supposant que ce ne soit pas plutôt une réminiscence de la déesse *Berchta la Fileuse* des anciens Germains). Sur la fille d'Othon le-Grand, voyez *Dithmar* (Merseb., II); *Homère* (Od., V, 31, seq. ; X, 106; XXIII, 189, seq.) ; *Hérodote* (VIII, 137); *Tite-Live* (I, 57).

(2) *Eden* (State of the poor, I, p 558, seq.). Dans l'intérieur du Pérou, le curé est ordinairement aussi mercier (*Poeppig*, Reise, II, p. 365), et dans le Canada aubergiste. Les pays peu avancés offrent une faible division de travail et l'on en tire mauvais parti ; ainsi, on voit souvent en Russie de faibles enfants labourer la terre, tandis que des

hommes robustes vont vendre à la ville toutes sortes de comestibles, des images de saints, etc. (*Storch*, Gemaelde des Russischen Reiches, II, p. 364; *von Haxthausen*, Studien, I, p. 333).

(3) *Babbage* (Economie of machinery, 1833, p. 201) ; *Léon Faucher* (Angleterre, II, ch. « La ville des serruriers »). La statistique industrielle de Paris (*H. Say*, 1847 et 1848) distingue dans cette ville seule 325 branches d'industrie, dont 17 concernent l'alimentation, 21 le bâtiment, 32 l'ameublement, 21 le vêtement, 36 les fils et tissus, 7 les peaux et les cuirs, 14 la carrosserie, la sellerie, l'équipement militaire, 33 les industries chimiques et céramiques, 33 le travail des métaux, la mécanique, la quincaillerie, 35 le travail des métaux précieux, l'orfévrerie, la bijouterie, la joaillerie, etc., 27 l'imprimerie, la gravure, la papeterie, 15 la boissellerie, la vannerie, la layetterie, etc., 34 les articles de Paris (Journal des Econom., janv. 1853, p. 107). D'après l'almanach industriel de Birmingham, cette ville renferme des boutonniers en or, en argent, en métaux, en nacre de perle, des fabricants de marteaux, d'encriers, de clous ou chevilles pour les cercueils, de colliers de chiens, d'étuis pour cure-dents, d'étriers, d'hameçons, d'éperons, etc., tous uniquement adonnés à leur spécialité. Les armuriers se divisent en *gunmanufacturers*, *gunbarrelmakers*, *gunbarrelribbers*, *gunbreechforgers*, *gunengravers*, *gunpolishers*, *gunforgers and filers*, *gunstockmakers*.

(4) De plus, la flanelle se fabrique presque toute à Halifax, les couvertures de laine entre Leeds et Huddersfield, etc.

(5) La même division du travail admise par les Hollandais et appliquée déjà au dix-septième siècle excitait alors l'étonnement des Anglais, V. *Sir W. Temple* (Observations upon the Unit. Provinces, 1572, ch. IV; *Works*, I, p. 128, 145).

(6) Sur les abeilles, V. *Virgil.* (Georg., IV, 158, seq.); *Leuckart* (Über den Polymorphismus oder die Arbeitstheilung in der Natur).

(7) Le principe de la division du travail était déjà connu des anciens : *Xénophon* (Cyri discipl., VIII, 2, 5) ; *Platon* (De rep., II, p. 369; III, p. 394 ; IV, p. 443) ; *Aristot.* (Polit., II, 8, 8). Parmi les modernes, V. *Petty* (Several essays, 1682, p. 113 ; Considerations upon the East-India-trade, London, 1701); *W. Roscher* (Zur Geschichte der englischen Volkswirthschaftslehre, p. 118); *Mandeville* (The fable of the bees, dans l'édition augmentée de 1723, I, p. 411) ; *Berkeley* (Querist, 1735, nos 413, 430, 520 seq., 586 : What is every body's business, is nobody's); *Harris* (On money and coins, I, p. 16) ; *J.-J. Rousseau* (Emile, 1762, l. III) ; *Turgot* (Sur la formation et la distribution des richesses, § 3, seq., 50, 62, 66 seq.) ; *J. Tucker* (Four tracts, 1774, p. 25 seq.); *Beccaria* (Economia pubblica, I, 1, 9). Mais celui de tous les auteurs qui

a le plus approfondi cette matière, c'est sans contredit *Ad. Smith* (I, ch. I-III), auquel nous sommes en particulier redevables de toutes les notions sur les lois naturelles développées dans le paragraphe 51 ci-après.

AVANTAGES DE LA DIVISION DU TRAVAIL.

§ 50.

Toute division rationnelle du travail dérive de la diversité naturelle des facultés et des dispositions ; elle a pour avantages :

A. Le *perfectionnement* du travail des ouvriers. A force de répéter les mêmes opérations, les membres du corps acquièrent une facilité bien plus grande pour les actes auxquels ils s'exercent; mais ils deviennent impropres à en produire d'autres. Ainsi l'homme aux muscles fortifiés et aux mains endurcies par le travail de la forge ne pourra ni jouer du violon, ni devenir oculiste (1). On arrive ainsi à tirer le parti le plus avantageux de la diversité des aptitudes. Les enfants eux-mêmes et les vieillards peuvent trouver dans la production une destination convenable (2); il devient surtout facile d'affranchir des travaux vulgaires les hommes doués de talents supérieurs et de les mettre en état de développer les dispositions particulières dont la nature les a doués (3).

B. Une *grande économie de temps et de peine.* Moins le travail confié à chaque individu est compliqué, plus l'apprentissage devient facile et peu coûteux, car le prix de l'apprentissage consiste tout au moins en ce que les travaux des apprentis, plus mal exécutés, sont plus mal payés. Il est facile de trouver le chemin le plus court pour arriver au but, lorsque celui-ci est rapproché et qu'on ne le perd pas un seul instant de vue (J.-B. Say). Quand le même ouvrier entreprend des travaux de nature diverse, le changement d'outils, etc..., occasionne une perte considérable de temps; en outre, il se passe toujours quelques instants avant qu'on se soit « remis complétement à la

besogne. » Celui qui change fréquemment de travail devient plus aisément indolent. — Enfin, il y a une foule d'occupations qui exigent la même somme d'efforts, quel que soit le nombre d'objets auxquels elles s'appliquent : il en est ainsi, par exemple, des bergers, des facteurs de la poste, etc. (4). Celle-ci transmet presque aussi facilement mille lettres qu'une seule ; et la vie entière d'un commerçant serait trop courte pour lui permettre de faire parvenir lui-même à leur destination la quantité de lettres qu'il envoie par la poste en un seul jour. Durant le moyen âge, chacun était obligé de pourvoir à sa sûreté personnelle et au maintien de ses droits, tandis que de nos jours, par exemple, les 21 millions d'habitants de la Grande-Bretagne sont protégés, ainsi que leurs biens, d'une manière infiniment plus efficace et à moins de frais par 15,000 soldats et un nombre bien moins considérable de policemen, etc., qui en font leur profession (*Senior*).

Il arrive quelque chose d'analogue pour les marchands ; et nous pouvons admettre en principe que tout nouvel intermédiaire, librement adopté (5), rend le travail meilleur ou moins dispendieux.

C. Comme le territoire d'un peuple détermine en quelque sorte l'extension du corps social, *la division internationale du travail* offre un moyen indirect, mais souvent indispensable, de se procurer les produits de contrées étrangères et de climats différents (6). Si les Anglais voulaient obtenir par eux-mêmes et sans recourir à aucun intermédiaire la quantité de thé nécessaire à leur consommation, la population agricole des trois royaumes n'y arriverait peut-être pas ; tandis que le travail industriel d'environ 45,000 hommes y suffit aujourd'hui. (*Senior*.) La division du travail ajoute non-seulement à l'aptitude individuelle, mais encore à l'attrait de la production ; car elle donne à chacun la certitude de pouvoir, au moyen de l'échange, profiter des produits de tous les autres.

(1) D'après *A. Smith*, il est facile à un ouvrier de fabriquer 2300 clous par jour (on va même, dit *Rau*, jusqu'à faire journellement 3000 clous de cordonnier dans l'Odenwald) ; un forgeron qui n'en fabrique pas constamment, en produit 800 à 1000 ; ceux qui n'ont jamais essayé d'en faire n'arrivent guère qu'à 200 ou 300. Un habile tailleur de limes donne jusqu'à 200 coups par minute ; un bon ouvrier en peignes termine chaque jour 60 à 70 peignes d'une telle finesse, qu'ils présentent 40 à 48 dents au pouce ; 8 briquetiers de Liége qui travaillent ensemble livrent 48,000 briques ou tuiles par jour. Les enfants employés à forer les têtes dans une fabrique d'aiguilles deviennent assez habiles pour percer le cheveu le plus fin et faire passer un autre cheveu à travers (*Rau*, Lehrbuch, I, § 115). Le proverbe connu « En forgeant on devient forgeron » est également pratiqué par les voleurs qui ont soin d'obéir à la loi de la division du travail. V. *Thiele* (Die jüdischen Gauner, I, p. 87, seq.) ; *Fregier* (Des classes dangereuses).

(2) Les enfants, avec leurs petits doigts menus et déliés, peuvent aiguiser deux fois autant de pointes d'aiguilles que les grandes personnes.

(3) La fabrication des aiguilles anglaises exige de la part des ouvriers des degrés d'habileté si divers, que leur salaire varie de 6 pence à 20 shillings. Si l'ouvrier le plus habile voulait fabriquer seul les aiguilles, tout entières, il devrait se contenter parfois de gagner le 1/40 du salaire auquel il lui est permis d'atteindre (*Babbage*, loco citato).

(4) Pour les machines et pour les industries chimiques, le travail n'augmente pas en proportion de la matière mise en œuvre.

(5) Par opposition aux monopoles et à la contrainte de fait, qui a sa source dans l'ignorance, etc.

(6) De là vient que *Torrens* donne au commerce extérieur le nom de *territorial division of labour* (Essay on the production of wealth, 1821, p. 155, seq.).

CONDITIONS DE LA DIVISION DU TRAVAIL.

§ 51.

C'est par la DIVISION que le travail s'élève, comme *facteur* de la production, au plus haut degré d'efficacité. Celle-ci exerce donc dans chaque industrie une influence d'autant plus considérable que le travail y prédomine davantage comme *facteur*, moins grande, par exemple, à beaucoup près, dans l'*agriculture* que dans l'*industrie* proprement dite ou dans les services personnels (1). Le semeur ou le moissonneur le plus habile ne

saurait être occupé l'année entière à ensemencer ou à moissonner; une certaine rotation de culture, une certaine combinaison de l'élève du bétail et du labourage sont indispensables au cultivateur. Aussi n'est-il guère d'industriel qui n'ait besoin d'un plus grand nombre de pratiques qu'un cultivateur de même importance.

Plus le travail est divisé, plus il exige d'ordinaire un capital considérable. 10 ouvriers isolés qui fabriquent 10,000 aiguilles par jour consommeront pour leur travail quotidien 40 onces de fer, à peu près 12,000 onces par an. Mais, si avec l'aide d'une division ingénieuse du travail ils arrivent à fabriquer chaque jour 50,000 aiguilles, la quantité de la matière première montera nécessairement à un chiffre plus élevé; elle s'élèvera à 200 onces par jour, ou 60,000 onces par année. Les progrès de la division du travail ont encore cela de particulier, que chaque producteur, à mesure que sa coopération devient plus dépendante d'autres industries, a besoin d'accroître ses approvisionnements avant que d'en faire emploi (2).

(1) Le travail simultané de plusieurs s'exerce souvent au détriment de l'agriculture, car les travailleurs attendent l'un après l'autre, rejettent mutuellement l'un sur l'autre les fautes commises, etc. (*Columella*, I, 9). Il en est partout de même, toutes les fois que les hommes travaillent côte à côte sans qu'il y ait une tâche commune à fournir. Plus d'une ménagère aura remarqué que deux couturières ou deux repasseuses, etc., avancent moins l'ouvrage en un jour qu'une seule en deux jours. Naturellement, il n'en est pas de même des travaux que leur nature rend inabordables à l'homme isolé, et dont la masse pourrait facilement le décourager, où de plus on peut s'aider réciproquement; par exemple, pour soulever de lourds fardeaux, pour construire des routes, élever des digues, etc.

(2) *Ad. Smith* (II, introd.); *Hufeland* (Neue Grundlegung, I, p. 215). L'économie du capital résulte sous plusieurs rapports de la division du travail; si chaque ouvrier, par exemple, était obligé de posséder tous les outils, il arriverait que les trois quarts au moins de ceux-ci resteraient constamment sans emploi. (*J. Rae*, New principles on the subject of political economy, p. 164.)

§ 52.

Mais c'est surtout l'étendue du marché qui détermine les limites de la division du travail ; car il existe un rapport direct et nécessaire entre celle-ci et l'échange des produits surabondants. L'exiguïté du *marché* peut tenir à plusieurs causes : une population faible ou clair-semée, peu de moyens disponibles ou un mauvais état des voies de communication (1). — C'est pourquoi, dans les villages ou les petites villes, à plus forte raison dans les fermes isolées, la même personne se livre à des industries diverses, que plusieurs individus se partagent dans les grandes villes, surtout lorsqu'il s'agit d'objets qui ont principalement un débit local (2). Pendant que le barbier doit souvent y exercer la médecine, ailleurs chaque spécialité de l'art médical a ses praticiens, dentiste, oculiste, accoucheur, chirurgiens opérateurs (3) ; tandis que, d'un côté, l'aubergiste s'occupe volontiers de mercerie et d'épicerie, d'un autre, l'on trouve séparément des marchands de thé, de cigares, d'étoffes de deuil (à Londres *Childbedlinenware-houses*), etc., et des hôtels appropriés aux diverses classes de voyageurs. Il ne peut exister de portefaix, de cochers de fiacre et autres spécialités semblables, que là où il règne un mouvement considérable (4). — Et lorsque, même dans des villes comme Paris, les grandes industries de luxe, celle des joailliers, par exemple, n'admettent qu'une division de travail fort restreinte, cela dépend encore du peu d'importance relative du marché qui, géographiquement parlant, peut sans doute s'étendre à toute la terre, mais n'en demeure pas moins limité au point de vue économique, à cause du petit nombre de consommateurs capables de l'alimenter. Ce sont les marchandises les plus communes et les moins chères qui nous révèlent les merveilleux résultats de la division du travail et de l'introduction des machines (5).

(1) Au temps d'*Ad. Smith*, on ne rencontrait point de fabricants de clous proprement dits dans la haute Écosse, parce que chacun d'eux n'aurait pu placer qu'un millier de clous, c'est-à-dire ce que peut produire le travail d'une journée.

(2) Les choses se passent autrement du moment où il s'agit du marché extérieur, même d'une manière indirecte. Ainsi, par exemple, on trouve dans le Harz des hommes qui travaillent exclusivement des piquets, des auges, des madriers, des bardeaux, etc.

(3) Il ne faudrait pas au reste trop présumer de ce que les Égyptiens avaient des médecins spéciaux pour chaque partie du corps; la même chose se voit, pour des motifs superstitieux, chez les peuples les plus barbares. V. *Klemm* (Kulturgeschichte, I, p. 266).

(4) Sous Philippe le Magnanime, on ne trouvait dans la Hesse entière qu'une pharmacie à Cassel et une autre à Marbourg; partout les médecins faisaient eux-mêmes le commerce des remèdes (*Rommel*, Geschichte von Hessen, IV, p. 419). Ainsi les Romains, avant la guerre contre Persée, n'avaient pas encore de boulangers; dans chaque ménage les femmes cuisaient elles-mêmes le pain nécessaire (*Pline*, H. N. XVIII, 28). Le four banal des villages nouveaux marque la transition d'une époque à l'autre. On rencontre encore des contrées au centre de la France où chaque famille cuit son pain, et même quelquefois pour un mois à l'avance; dans le département des Alpes c'est pour l'année entière (*Michel Chevalier* Cours, II, p. 336, seq.).

(5) Ce qui précède suffit pour faire comprendre que chez les peuples en décadence, dont le capital et le marché diminuent, la division du travail doit forcément se restreindre.

§ 53.

Afin d'accroître la division du travail chez un peuple, il faut avant tout donner plus d'extension au marché, résultat qui s'obtient surtout par l'amélioration des voies de communication. Aujourd'hui encore, la navigation transporte avec le moins de dépense de force les objets les plus lourds (1); elle possède un avantage bien plus marqué encore chez les peuples peu avancés, au triple point de vue de la sécurité, de la commodité et de l'antériorité. Cela fait ressortir le rapport intime qui existe entre les premiers progrès de la civilisation et la facilité des voies navigables. « L'habitant du littoral même le plus sau-

vage saisit l'idée du lointain que les forêts vierges ne peuvent inspirer en aucune manière ; aperçoit-il une île, aussitôt son aspiration vers l'inconnu prend corps pour ainsi dire. Des débris de bois flottant lui apprennent de quelle matière il peut s'en servir avec le plus d'avantage pour se risquer sur les flots, le poisson lui offre le modèle d'un bateau. » (*Klemm.*) C'est ainsi que la Méditerranée, surtout dans sa partie orientale, avec ses côtes riches de populations diverses et de produits variés, ses îles nombreuses, ses presqu'îles, ses golfes, sa navigation facile à laquelle le flux, le reflux et les courants n'apportent que peu d'obstacles, est devenue le siége principal de la civilisation ancienne (2). Toute colonisation nouvelle s'établit d'abord autant que possible sur les côtes et se porte ensuite peu à peu dans l'intérieur des terres en suivant le cours des fleuves. Des contrées entières occupent dans l'histoire du monde la place que leur assigne le développement de leur côtes. L'Europe compte *un* mille de littoral sur 31 milles carrés de continent, l'Amérique du Nord *un* sur 56, l'Amérique du Sud *un* sur 91, l'Asie *un* sur 100, l'Afrique *un* sur 142. (*Humboldt.*) Tandis qu'on ne saurait dire, en parlant de l'Europe, lequel l'emporte du tronc ou des membres de cette partie du monde, l'Afrique se présente presque comme un tronc sans membres. Ses îles, peu importantes par elles-mêmes, en sont à peu près complétement séparées par de forts courants maritimes. Voilà pourquoi Madagascar, par exemple, a été bien loin d'avoir sur la civilisation africaine l'influence qu'ont exercée la Crète, la Sicile et la Grande-Bretagne sur la civilisation européenne (3). L'Asie, sous ce rapport, tient à peu près le milieu entre l'Europe et l'Afrique : le tronc de cette partie du monde est à ses membres comme 670,000 milles carrés à 150,000. Ce qu'il y a de pis, c'est que sa partie centrale forme entre le nord et le sud, l'est et l'ouest, un mur de séparation presque infranchissable. De là vient le caractère de ténacité et d'isolement propre

à la civilisation des Chinois, des Malais, des Indiens et des Arabes; tandis que les trois presqu'îles de l'Europe méridionale ont si fréquemment et si utilement réagi l'une sur l'autre (4, 5). L'hémisphère boréal, comparé avec l'hémisphère austral, offre un contraste analogue à celui que nous remarquons entre l'Europe et l'Afrique, ou encore entre les côtes si accidentées de l'Atlantique et la monotonie de celles que baigne le grand Océan. — Au reste, les grandes voies de communication maritime ont aussi leur côté désavantageux; les raisons qui en font des lignes commerciales en font aussi des lignes stratégiques; d'un autre côté, la peste et les autres maladies contagieuses suivent ordinairement les courants maritimes et fluviaux comme autant de fils conducteurs.

(1) Suivant Arago, un cheval emploie la même force pour traîner sur une grande route 20 quintaux, sur un chemin de fer 200, sur un canal 1200 quintaux; il en porterait à peine 2 ou 3 (Moniteur, 1838, n° 116). Au reste, le développement du système de voies ferrées aura pour résultat inévitable de réduire jusqu'à un certain point les avantages que possèdent les pays de côtes.

(2) V. *Humboldt* (Essai politique sur l'île de Cuba, II, p. 205).

(3) Admettons que le désert de Sahara ait été dans l'origine recouvert par les eaux de la mer; quel rôle différent ne jouerait pas aujourd'hui l'Afrique, si cette seconde mer Méditerranée existait encore.

(4) Si la communication primitive entre la mer Glaciale, la mer Caspienne et la mer d'Aral avait continué de subsister, il y a tout lieu de croire qu'il se serait formé une Scandinavie asiatique.

(5) Ce qui est vrai de la mer sous ce rapport peut aussi se dire des fleuves, au moyen desquels les pays des côtes font pénétrer dans l'intérieur des terres leur influence civilisatrice. Presque toutes les grandes villes que ne baigne point la mer sont redevables de leur importance à quelque fleuve, surtout lorsqu'elles sont favorablement placées pour le transbordement des marchandises. Si Venise a fini par éclipser Gênes, cela tient en grande partie de ce qu'elle commande l'embouchure d'un grand fleuve, le Pô. L'importance de la Hollande, de Hambourg et de Brême au point de vue économique continuera sans contredit de se mesurer sur l'importance géographique des bassins du Rhin, de l'Elbe et du Weser. De même que rien ne peut porter à un peuple un plus grand préjudice que la perte de son littoral (comme le prouvent les

efforts faits autrefois par les rois de Lydie et plus tard par le roi Philippe de Macédoine pour s'emparer des colonies grecques situées sur les côtes ; qu'on songe, dans les temps modernes, à la Russie avant Pierre le Grand ou au Zollverein sans le littoral de la Baltique !), ainsi l'importance économique et politique d'un fleuve augmente à mesure que l'on se rapproche de son embouchure. C'est là que gît le grand intérêt de l'Autriche et de l'Allemagne dans la question des principautés Danubiennes. Cette vérité n'a point échappé aux Etats-Unis, lorsqu'ils ont acheté la Louisiane à la France pour la somme de 80 millions (*Bignon*, Hist. de France, III, p. 111, seq.), On connaît le rôle important qu'ont rempli dans l'histoire les trois *Mésopotamies* asiatiques, situées entre l'Euphrate et le Tigre, le Gange et le Bramapoutre, le Hoangho et le Yantsekiang, auxquelles on pourrait ajouter le Pendjaub. En ce qui concerne le Gange, la conscience populaire a été jusqu'à lui attribuer un caractère de sainteté. Le fleuve dont l'action se fait le plus sentir est le Nil ; ses crues périodiques ont merveilleusement favorisé l'agriculture ; leur étendue et leur régularité ont fait faire de grands progrès à l'astronomie, etc. ; la géodésie a pris naissance au milieu de ses inondations totales ; les travaux hydrauliques devinrent une école pour l'architecture, à laquelle le fleuve fournit une excellente voie de transport pour les masses énormes qu'elle dut remuer (*K. Ritter*, Erdkunde, I, p. 880, seq.; VI, p. 1168, seq.). De ce côté encore, l'Europe et l'Amérique sont bien mieux partagées que l'Asie et l'Afrique. Pendant que le Danube ne se trouve sur plusieurs points qu'à la distance de quelques lieues du Rhin, qui coule dans une direction opposée, les fleuves de l'Asie qui se dirigent vers le nord et vers le midi, vers l'est et vers l'ouest, sont séparés par des espaces, pénibles à franchir, de plusieurs centaines de lieues d'étendue. En outre, les fleuves les plus considérables de l'Asie septentrionale vont se jeter dans l'Océan glacial, ce qui diminue singulièrement les avantages que le commerce pourrait en retirer. Le Missouri prend sa source à moins d'un mille anglais de l'Orégon, bien qu'ils suivent des directions opposées.

INCONVÉNIENTS DE LA DIVISION DU TRAVAIL.

§ 54.

Une *division du travail* très-développée n'est pas exempte d'inconvénients. Néanmoins, si on l'accuse d'accroître l'inégalité qui règne entre les hommes, ce reproche est fondé en ce sens seulement, que sans la division du travail tous seraient également pauvres et grossiers, car chacun serait absorbé par le besoin de sa-

tisfaire aux premières nécessités de la vie, besoin d'un ordre inférieur; nul ne pourrait développer des facultés plus élevées. L'homme le plus misérable gagne à ce que la division du travail ait remplacé un état d'isolement; ceux dont la position est la plus triste, les prolétaires infirmes, les pères de famille chargés d'un trop grand nombre d'enfants, etc., seraient exposés à mourir de faim dans une forêt vierge. Les socialistes qui ne cessent de prêcher « l'association » méconnaissent cette grande et libre association qui se forme d'elle-même en vertu de la division du travail, et qui se modifie constamment d'après les goûts et les besoins (1).

Mais l'habileté qui dérive de la division du travail est inévitablement subordonnée à une direction partielle et exclusive. Les Russes, par exemple, sont d'une grande adresse, mais ils n'excellent en rien (2). Aimer son état, en être fier, c'est un sentiment auquel l'ouvrier russe demeure étranger; il a de la répugnance pour tout travail assidu (3). L'expérience nous apprend que dans l'Europe occidentale les Napolitains et les Italiens en général déploient une habileté rare lorsqu'ils travaillent seuls; mais, dès qu'ils se réunissent à plusieurs, la confusion ne tarde pas à se mettre de la partie. Les Anglais, au contraire, sont peu capables d'apprendre quelque chose de nouveau et de surmonter des difficultés inattendues; mais personne ne les égale pour la production régulièrement organisée (4). La difficulté qu'on rencontre pour se livrer à une profession nouvelle, en présence de la division du travail, tient autant à ce que chaque individu n'a fait qu'un apprentissage partiel, qu'à la nécessité de lutter au début d'une autre carrière avec des ouvriers consommés. — S'il est vrai qu'une civilisation avancée entraîne après elle l'inconvénient de diminuer l'indépendance individuelle, Rousseau et son école ont beaucoup trop chargé cette circonstance. « Quand on sait creuser un canot, battre l'ennemi, construire une cabane, vivre de peu, faire cent lieues

dans les forêts sans autre guide que le vent et le soleil, sans autre provision qu'un arc et des flèches, c'est alors qu'on est un homme (5) ! » On pourrait répondre qu'il vaut bien mieux encore construire un vaisseau, bâtir un palais et faire le tour du monde, etc. (*Dunoyer*). L'homme civilisé l'emporte sur le sauvage, même à ne considérer que le côté purement physique, comme le prouve surabondamment la durée de la vie moyenne ; mais on ne doit pas mettre en présence les extrêmes, par exemple, comparer un tisserand ou un homme de cabinet au chef de guerriers d'une tribu sauvage (6).

(1) C'est ainsi, par exemple, que toutes les pratiques d'un cordonnier ont leur cordonnier en commun, qu'elles commanditent en quelque sorte (*Dunoyer*, Liberté du travail, l. IV, ch. x, t. I, p. 429).

(2) *Storch* (Handbuch, III, p. 188, seq.). Le voyageur hollandais *W. Usselinx* fait de même l'éloge de la souplesse d'intelligence et de l'esprit d'imitation des Suédois au dix-septième siècle (*Gejer*, Geschichte von Schweden, III, p. 59). Les serviteurs au Chili (*Peones*) cumulent très-bien les fonctions de cuisinier, de muletier, de constructeur, etc. Il leur suffit d'avoir passé une seule fois par un endroit pour retrouver leur chemin. Leur couteau leur tient lieu de la plupart des outils, ils remplacent les câbles par des courroies, etc. (*Poeppig*, Reise, I, p. 171, seq.).

(3) *Von Haxthausen* (Studien, I, p. 63, seq., 113). En 1827, on payait à Saint-Pétersbourg 12 roubles-assignats à un chapelier russe pour un chapeau de première qualité et 35 roubles à un chapelier allemand (*Schoen*, N. OEkonomie, p. 78).

(4) Voyez le rapport d'un grand fabricant dans *Kohl* (England und Wales, p. 332, seq.).

(5) *Raynal* (Histoire des Indes, 1780, l. XV). *Rousseau* (Discours sur l'inégalité, 1754) se livre également à des déclamations contre toute espèce de capitaux : l'homme grimperait mieux sans échelle, il lancerait mieux une pierre sans le secours de la fronde. — Il y a au fond de tout cela une vérité mal comprise. Dans l'état actuel de notre société, avec la division presque infinie du travail, qui fait qu'on abandonne la plupart du temps à d'autres le soin de ses propres affaires, il est bon de voir arriver parfois le moment où « personne ne nous remplace, et où l'homme ne compte que sur lui-même. » C'est sur ce fondement que repose la haute influence qu'une guerre juste, pas trop prolongée et heureusement conduite, peut exercer parfois sur la vie nationale.

(6) Les sauvages de l'Amérique sont moins robustes que les blancs ;

les habitants du Kentucky et de la Virginie en triomphent presque toujours quand ils en viennent aux mains avec eux (*Lawrence*, Lectures, p. 403). V. ci-dessus, § 40.

§ 55.

Mais si l'uniformité d'occupation, résultat de la division du travail, allait jusqu'à faire dégénérer l'individu, le dommage essuyé par la nation, au point de vue humain, l'emporterait, sans contredit, sur le bénéfice matériel acheté à ce prix. C'est ainsi que certains travaux, le polissage des métaux, la dorure, etc., poursuivis sans relâche, ruinent la santé d'une façon presque irrémédiable (1). Que peut-il se passer dans l'âme d'un ouvrier, occupé exclusivement pendant quarante années à surveiller le moment où l'argent arrive au degré de fusion qui précède l'évaporation, si cet ouvrier, grassement payé, ignore tout le reste (2). *Schleiermacher* regarde avec raison comme immorale l'activité purement mécanique de l'homme qui le transforme en outil vivant (un esclave !); lorsque la division du travail en est arrivée à ce point, il faudrait invoquer le concours des machines. La moralité de chaque profession se mesure sur la manière de concourir à la destination générale de l'humanité (3). — Il n'y a donc aucune inconséquence, il est même nécessaire de demander à un peuple parvenu à un haut degré de civilisation qu'il revienne en arrière, en ce qui touche une division du travail poussée à l'excès. Les exercices gymnastiques pour les classes sédentaires, le service militaire imposé à tous indistinctement, les intérêts de l'État ou de la commune qui viennent s'ajouter aux préoccupations personnelles du citoyen et le distraire de ses affaires privées, la participation des laïques à l'administration de l'Église, l'exercice personnel de la charité par les riches qui prennent soin des pauvres, c'est là, au point de vue du calcul matériel, une grande perte de

temps ; peut-être la division du travail plus strictement pratiquée amènerait-elle à produire des résultats plus complets avec des sacrifices économiques moins considérables. Mais que servirait à un homme de gagner le monde en se perdant lui-même? (Év. selon saint Luc, IX, 25.) Malheur au peuple chez lequel les légistes possèdent seuls le sentiment du droit, les fonctionnaires le sens politique, c'est-à-dire le patriotisme éclairé, l'armée permanente l'esprit guerrier, le clergé le sentiment religieux, où les prolétaires seuls, enfin, ont la vigueur physique en partage (4)!

(1) V. dans *Ferguson* une appréciation impartiale des avantages et des inconvénients que présente la division du travail, publiée avant *Ad. Smith* (History of civil society, 1767, IV, 1 ; V, 3, seq.).

(2) V. *Ledebour* (Reise im Altaï, I, p. 384). Le travail des femmes et des enfants employés dans les manufactures n'est pas un développement, mais, au contraire, une déviation très-défavorable du principe de la division du travail ; il vaudrait infiniment mieux laisser les femmes aux occupations domestiques et les enfants aux études et aux jeux de leur âge.

(3) *Schleiermacher* (Christliche Sitte, p. 465, seq.; 676, 154, seq). Par un sentiment analogue poussé à l'exagération, les Grecs de l'époque classique regardaient toute profession salariée comme déshonorante, même celles de médecin et d'instituteur (*Plat.*, De rep., I, p. 347; *Aristot.*, Rhet., I, 9, 27) : μηδεμίαν εργαζεσθαι βάναυσον τέχνην, ελευθέρου γαρ τό μὴ πρὸς ἄλλον ζῆν. V. *K.-F. Hermann* (Griechische Privatalterthümer, § 36, 6; 38, 3; 41, 9).

(4) *Thucydide* parle en ces termes des contemporains de Périclès : « Les mêmes hommes peuvent s'appliquer chez nous à leurs affaires privées et à celles de la république ; il en est qui, absorbés par l'agriculture et l'industrie, n'en connaissent pas moins la politique. Nous considérons tout citoyen qui ne prend aucune part aux affaires publiques non comme un citoyen paisible, mais comme un être inutile » (II, 40). Par la suite, la « division du travail, » toujours plus caractérisée entre le citoyen et le soldat, fut la cause principale de la ruine d'Athènes. Car, dit *Ferguson* : « To separate the arts, which form the citizen and the sta« tesman, the arts of policy and war, is an attempt to dismember the hu« man character, and to destroy those very arts, we mean to improve. » — *Valère Maxime* nous apprend que les soldats romains du temps de Marius étaient sans contredit mieux exercés que leurs aïeux vainqueurs

d'Annibal ; mais l'étaient-ils devenus pour la guerre, ou pour la politique ?

DE LA COOPÉRATION.

§ 56.

La coopération doit correspondre à la division du travail (1); au fond, ce sont deux aspects différents de la même idée, le travail social, savoir : séparer les travaux en tant qu'ils se gêneraient, les réunir en tant qu'ils peuvent s'entr'aider (2). Le vigneron, le paysan qui cultive le lin ou le chanvre, seraient exposés à mourir de faim, s'ils ne pouvaient se reposer sur les laboureurs; l'ouvrier qui, dans une fabrique d'épingles, ne s'occupe que des têtes, doit pouvoir compter sur le camarade chargé d'aiguiser les pointes, autrement il se livrerait à un travail inutile; on ne saurait concevoir le travail du marchand, sans celui des divers producteurs auxquels il sert d'intermédiaire. Quand un produit exige la réunion de six espèces de travaux différents, dont le premier exige trois fois, et le second deux fois plus de temps que les autres, il faut employer assez d'ouvriers pour que leur nombre soit un multiple de neuf (3). La coopération est la plus parfaite quand les ouvriers habitent les uns auprès des autres, qu'ils ne sont point entravés par la difficulté des communications ou dispersés dans des pays différents, de manière qu'une guerre risquerait de tout faire crouler.

(1) « L'uomo è un' tal potenza, che unita all' altra non fa un eguale « alla somma, ma al quadrato della somma » (*Genovesi*).

(2) V. *Ad. Muller* (Elemente der Staatskunst, III, 1809, *passim*); *Gioja* (N. prospetto delle scienze economiche, I, p. 87, seq.); *Fr. List* (System der polit. OEkonomie, p. 222, seq.; 409, seq.). *Wakefield*, dans son édit. d'*Ad. Smith*, I, p. 26, distingue deux genres de *coopération* : *simple*, et *complexe*. Par la première, on entend une seule et même sorte de travail accompli par plusieurs personnes, en même temps et dans le même lieu ; par la seconde, des travaux divers entrepris en des lieux différents

et à des époques diverses, mais concourant tous au même résultat. L'agriculture ne connaît guère que la première, qui est également accessible à plusieurs espèces d'animaux.

(3) *Rau* (Lehrbuch, I, § 116).

§ 57.

Le principe de coopération *dans le temps*, c'est-à-dire la fixité ou la continuité de l'œuvre, n'a pas moins d'importance. Qu'un ouvrier vienne à mourir, il faut pouvoir compter sur un remplaçant. Personne n'ignore qu'il est beaucoup plus difficile d'entamer une œuvre, que de lui donner des proportions plus considérables ou de l'améliorer, et cela d'autant plus que l'œuvre est plus compliquée. Une entreprise nouvelle ne prendra facilement racine que là où il s'en trouve déjà de semblables ; une nouvelle fabrique, par exemple, là où d'autres fabriques déjà établies auront façonné les habitudes des ouvriers, des capitalistes et du public en général. L'habileté des anciens ouvriers se transmet facilement par l'exemple aux plus jeunes qu'anime un sentiment d'émulation; aussi, pour introduire des industries nouvelles, ce qui vaut le mieux, c'est de transplanter d'habiles ouvriers (1). Il est facile de comprendre la fatale influence d'une interruption de travail, comme celle qu'amena la révocation de l'édit de Nantes ; le despotisme et l'anarchie, qui enlèvent la confiance dans les garanties légales et qui font obstacle à leur développement régulier, sont également funestes au point de vue de l'économie publique.

On doit compter, parmi les plus belles applications du principe de la continuité du travail, les églises bâties au moyen âge, les digues, les routes et les fortifications des temps modernes qui exigent, pour aboutir, le concours actif de plusieurs générations (2). Le moyen le plus merveilleux auquel on a recours de notre temps pour assurer ce concours, c'est le crédit

public, « cette lettre de change tirée sur la postérité ; » toute épargne agit, du reste, dans le même sens.

L'application de ce principe ne rencontre pas dans l'agriculture les mêmes difficultés que dans l'industrie. La guerre la plus terrible ne saurait anéantir le sol, cet instrument principal de la production agricole, et le cultivateur oublie difficilement les travaux de sa profession. La moindre interruption agit d'une manière bien plus fâcheuse sur l'industrie ; les meilleurs ouvriers s'éloignent, les machines les plus compliquées se détériorent, souvent parce qu'elles cessent de marcher ; les capitaux se retirent et les débouchés se ferment.

(1) En Angleterre, des tisseurs venus de Flandre ; dans les pays protestants, des réfugiés venus de France après la révocation de l'édit de Nantes ; des mineurs allemands en Espagne, en Scandinavie, en Hongrie, en Amérique.

(2) Autant ce principe est développé en Egypte et dans l'Inde, pays de castes, autant il l'est peu dans les contrées reculées de l'Asie soumises à des gouvernements despotiques. Les grands princes bâtissent le plus souvent par vanité ; c'est pourquoi leurs successeurs achèvent rarement ces monuments et les réparent à peine. Nulle part on ne voit un aussi grand nombre de constructions à demi achevées, et qui tombent en ruines (*Klemm*, Culturgeschichte, VII, p. 86). *Riedel* (N. OEkonomie, I, p. 259) remarque avec beaucoup de justesse que les *unions*, destinées à maintenir l'habileté industrielle et commerciale, participent peu de la véritable division du travail.

§ 58.

C'est de la division du travail et de la coopération que proviennent les avantages considérables des grandes entreprises, qui par là même profitent moins dans l'agriculture que dans l'industrie. « Il est bien plus difficile de gagner le premier billet de mille francs que le second million ! » Abstraction faite des conditions du capital et du marché, il est une limite que l'extension avantageuse de l'entreprise ne saurait dépasser,

c'est celle de la difficulté croissante de la surveillance. De nombreuses améliorations apportées dans l'organisation commerciale, comme les postes, les chemins de fer, les télégraphes, les lettres de change, les banques, etc., ont singulièrement contribué à reculer cette limite.—Assez souvent aussi les petits entrepreneurs peuvent obtenir par l'*association* les avantages que procurent les grandes entreprises. Sans doute, ils doivent posséder le capital nécessaire, sinon en toute propriété, du moins au moyen d'un emprunt. Le difficile est de conserver cette unité si nécessaire, sans laquelle la division du travail dégénère en confusion. Plus les associés sont intelligents et moraux, moins l'affaire est compliquée, plus aussi l'association a de chances de s'étendre et de réussir (1, 2, 3).

(1) Sur l'association en général, voyez *Michel Chevalier* (Cours, II, leçon 24, 25). Nous nous occuperons plus en détail, dans la suite de cet ouvrage, d'un sujet si discuté de nos jours, surtout quand il sera question des rapports entre les métiers ou fabriques et les grandes manufactures.

(2) *Ad. Smith* a déjà remarqué que les lois de la division du travail s'appliquent aussi à la vie intellectuelle. Et, en effet, chez les peuples primitifs, les éléments des sciences et des arts se confondent avec la théologie, et la poésie et l'histoire avec l'épopée. L'adage *non defuit homini, sed scientiæ quod nescivit Salmasius* montre combien la science était peu développée à cette époque. Combien les sujets d'étude ne se sont-ils pas multipliés, depuis un siècle, dans nos universités allemandes ? Mais là aussi se vérifie l'axiome que toute division du travail poussée trop loin détruit la force et la liberté de l'esprit, en effaçant de la conscience la notion des rapports nécessaires des sciences entre elles, et de leurs conditions vitales. Le mal est ici encore plus profond et plus irrémédiable que lorsqu'il ne s'agit que d'un labeur purement matériel. Sommes-nous Alexandrins, nous n'avons plus d'Aristote à espérer! Au reste, chose digne de remarque, les peuples qui ne possèdent aucune littérature vraiment nationale, quand ils cessent d'être étrangers à toute culture, apprennent les langues étrangères, etc., avec une extrême facilité.

(3) Les utopies socialistes de *Ch. Fourier* (Théorie des quatre mouvements, 1808 ; Théorie de l'unité universelle, 1822 ; le Nouveau monde industriel et sociétaire, 1829) ont pour bases fondamentales les idées

suivantes : A. La « *civilisation* » actuelle est un véritable *monde à rebours*, surtout lorsqu'elle exige de l'homme une domination « morale » (mot toujours pris dans un sens ironique) sur lui-même. Chacun, au contraire, dans le *nouveau monde* de Fourier, doit laisser en tout temps le champ libre à toutes ses « passions » ; et l'ensemble des satisfactions données aux penchants naturels constitue précisément « l'harmonie, » où les plus pauvres trouveront plus de jouissances que n'en rencontrent aujourd'hui les rois eux-mêmes (V. ci-après, p. 207). B. Il faut avant tout réformer radicalement le mode actuel de division et de concentration du travail. Au lieu des villes et des villages aujourd'hui existants, il n'y aura plus que des « phalanstères, » peuplés chacun d'environ 2000 habitants et situés au centre des terres fécondées par leur travail. Aux Etats et aux nations qui se partagent aujourd'hui le monde, on substituera une république fédérative universelle, hiérarchiquement constituée, et n'ayant qu'une seule langue (la langue française). Pour obéir aux exigences de la *passion papillonne,* chacun devra vaquer successivement aux occupations les plus diverses, deux heures au plus par jour pour chacune, c'est-à-dire que tout le monde travaillera *en amateur* ; quelle besogne ! *Proudhon* (Contradictions économiques, ch. III) dit que cette *voltige* industrielle s'évanouirait devant la nécessité de rendre les travailleurs responsables. Il est vrai que dans « l'Harmonie » de Fourier toutes les jouissances doivent fournir autant de travaux productifs ; grâce au changement continuel d'occupations, on en viendra à se contenter de quatre heures et demie à cinq heures et demie de sommeil, et les enfants pourront prendre au travail une part active dès l'âge de deux ans et demi ! De plus, il se produira des modes nouveaux, entièrement inouïs, de division du travail. Ainsi, par exemple, il y aura une telle rivalité entre les *poiristes* et ceux qui cultivent les pommes, qu'on mettra en jeu plus d'intrigues pour l'attaque et la défense (*passion cabaliste*) qu'il ne s'en rencontre dans tous les cabinets de l'Europe réunis, intrigues dont, au reste, les jardiniers spécialement affectés à la culture des coings prendront leur part. A tout cela viennent se joindre des ressources merveilleuses : une aurore boréale à la vertu fécondante couronnera le pôle nord ; les orangers fleuriront en Sibérie, l'eau de la mer deviendra aussi agréable à boire que de la limonade, les animaux dangereux périront et à leur place apparaîtront de bienfaisants antilions, des antibaleines, etc., qui s'empresseront de venir en aide à l'homme en remorquant les vaisseaux dans les moments de calme, etc. (Les derniers écrits de Fourier ne renferment aucune rétractation : V. Nouveau monde, Œuvres, VI, p. 447). — Les théories de *R. Owen* (A new view of society, 1812) ont de l'analogie avec celles de Fourier ; il n'y manque que le casernement des phalanges et la forme fantastique du système. Tout le pays doit être divisé en districts de 1000 acres chacun;

chaque district renferme un village carré peuplé de 1000 habitants qui s'adonneront soit à l'agriculture, soit à l'industrie, d'après un système de production et de consommation en commun, exclusif pourtant de l'égalité absolue. Le point principal est un nouveau système d'éducation. « L'homme, jusqu'à ce jour, a été l'esclave d'une trinité exécrable : la religion positive, la propriété individuelle, le mariage indissoluble. » (Declaration of mental independence.)

CHAPITRE III.

PRODUCTIVITÉ DES DIVERS GENRES DE TRAVAUX.

HISTOIRE CRITIQUE DES DOCTRINES.

§ 59.

L'histoire des doctrines a une grande importance, car elle fait voir le rapport intime qui relie les idées fondamentales aux manifestations principales de la vie pratique. Tout économiste doit évidemment déduire la définition du travail productif des notions qu'il s'est faites du *bien* et de *la valeur*. Aussi faut-il distinguer avec soin les définitions rationnelles, mais trop restreintes, de celles qui sont erronées.

Lorsque le système mercantile, par exemple, regarde tout genre de travail comme productif, mais seulement en tant que, soit par l'exploitation des mines du pays, soit par un commerce extérieur actif, la somme des métaux précieux que possède la nation se trouve accrue : cette appréciation tient au sens beaucoup trop restreint (§ 9) que ce système attache à la richesse publique (1). Du reste, la plupart des partisans du système mercantile attribuent à l'industrie pour attirer dans le pays l'or et l'argent du dehors, plus de puissance qu'à l'agriculture ; ils mettent l'industrie de luxe au-dessus de celle qui crée les produits ordinaires ; et le commerce actif et direct, au-dessus du commerce passif et indirect.

(1) V. surtout *A. Serra* (Breve trattato delle cause, che possono far abbondare i regni d'oro e d'argento, 1613), *Th. Mun* (Englands treasure

by foreign trade, 1664), *Ch. King* (British merchant, or commerce preserved, 1721 (V. ci-après § 116.) Ce système a été radicalement réfuté par *W. Petty* (Political anatomy of Ireland, p. 67, 82; Quantulumcunque concerning money, 1682), *D. North* (Discourses upon trade, 1691), V. *Roscher* (Geschichte der englischen Volkswirthschaftslehre, p. 78, seq., 88, 148), plus tard surtout *Ad. Smith* (W. of N., IV, ch. I, ff.). La doctrine d'Ad. Smith sur le travail productif et improductif est déjà admise dans cette période par *Petty*, Several essays, p. 127 seq.; Political anatomy, p. 185 ff. 118, ainsi que dans l'écrit anonyme : A discourse of trade, coyn and paper credit (London, 1697, p. 44, seq., 156).

§ 60.

La doctrine des physiocrates s'explique tant par une réaction facile à comprendre contre ce que présente d'étroit le système mercantile, que par une méprise au sujet de la théorie de *la rente* (§ 150 ff.). Des six classes de travailleurs mentionnées plus haut (§ 38), elle ne regarde comme productives que celles qui contribuent à augmenter la masse des matières premières destinées à satisfaire les besoins de l'homme. Toutes les autres, quelle que soit d'ailleurs leur utilité, sont appelées stériles, salariées, parce qu'elles ne peuvent tirer leur revenu que de l'excédant des propriétaires du sol et des cultivateurs. L'industrie proprement dite ne fait subir à la matière qu'un changement de forme dont la valeur plus grande repose uniquement sur la quantité d'autres matières qui ont été consommées dans le cours du travail Toute économie réalisée de ce côté influe sur la qualité des produits, bien qu'il en résulte un avantage pour l'ensemble de l'économie publique. L'industrie, en tout cas, ne saurait créer de richesses nouvelles : elle peut seulement rendre plus durables celles qu'on a déjà acquises; consolider, par exemple, dans une maison, la valeur des nombreux moyens de subsistance consommés durant la construction (1).

Mais si, en réalité, les ouvriers des diverses industries ne retrouvaient, dans la valeur de leurs produits, que la dépense qu'ils

ont faite pour leur consommation pendant la durée du travail, ils rencontreraient difficilement un entrepreneur qui voulût consentir l'avance du capital. Tout le monde reconnaîtra qu'un Thorwaldsen et un tailleur de pierres ordinaire, enfermés l'un et l'autre pendant un nombre égal de mois et mis en présence des mêmes blocs de marbre, avec les mêmes outils et la même nourriture, etc., produiront des œuvres d'une valeur tout à fait différente (2). Et quand même l'industrie n'ajouterait en réalité à la matière première qu'une valeur égale à la consommation faite par les ouvriers, un travail cessera-t-il d'être productif parce que les ouvriers en auront consommé le produit? Il faudrait dire alors que l'agriculture est improductive dans la plupart des pays arriérés (3).

Suivant la doctrine des physiocrates, le commerce sert seulement à faire passer d'une main dans une autre la richesse déjà existante. Si les négociants gagnent, c'est aux dépens de la nation, et l'on doit désirer qu'elle soit le plus possible affranchie de cette charge. Ainsi, le commerce est stérile (4)! Cependant les opérations les plus importantes, surtout dans le commerce en gros, consistent à transmettre les marchandises d'un lieu dans un autre, ou d'une époque à l'autre (*Verri*) (5). Le marchand spécule sur l'accroissement de la valeur en usage, plus considérable dans certains lieux et à certains moments : les masses énormes de glace transportées chaque année de Boston dans les contrées tropicales y répondent évidemment à des besoins beaucoup plus actifs et plus répandus que si elles n'avaient pas changé de place. Ainsi encore lorsqu'après une bonne récolte on emmagasine les grains, on retire à la consommation un objet éminemment utile. Mais la vente du même blé, après une mauvaise récolte, procure au peuple beaucoup plus d'avantage qu'il n'a pu éprouver de préjudice à l'origine. En général, toute opération commerciale, régulièrement faite, améliore la situation des deux contractants (*Condillac*) (6). S'ils sont sages,

chacun d'eux livre *des biens* qui lui sont moins nécessaires ou moins utiles que ceux qu'il reçoit en échange (7). De cette manière, le commerce augmente la *valeur en usage* de la fortune publique, et aux autres avantages dont *les biens* étaient doués, il ajoute une condition essentielle pour qu'ils soient vraiment utiles, il les rend accessibles (*Kudler*) ou du moins il en facilite l'accès. Le marchand met en œuvre dans ce but des instruments analogues à ceux qu'emploie le fabricant : l'un se sert de métiers à tisser, de broches, de filatures, d'ateliers, etc., et l'autre de navires, de greniers, de grues, etc. Si la production n'est complète qu'au moment où le produit arrive à sa destination dernière, la consommation, le commerce constitue le dernier anneau de la chaîne des travaux productifs. Il forme aussi une quantité d'anneaux intermédiaires, car sans lui la division du travail serait impossible, et sans la division du travail que deviendrait la production (8)? Il serait inutile d'expliquer à quel point certaines opérations commerciales peuvent augmenter la valeur en échange des marchandises (9).

(1) *Quesnay* (Dialogue sur les travaux des artisans, p. 210, seq.; 289, éd. Daire), *Turgot* (Sur la formation, etc., § 8), *Dupont* (Correspondance avec J.-B. Say, p. 400, éd. Daire). *Aristote* disait déjà (OEcon., I, 2) que le commerce, les services rétribués et la guerre gagnaient sur les hommes, bon gré mal gré, tandis que l'agriculture n'exploite que la nature. *Cicéron* s'exprime ainsi au sujet des marchands : « Nihil proficiunt, nisi admodùm mentiantur » (De off., I, 42). Le moyen âge n'était pas éloigné de ces idées. V. *Saint-Thomas d'Aquin* (De rebus publicis, II, 3. 5 ff.), *Asgill* (Several assertions proved, in order to create another species of money than gold, 1696) : « What we call commodities, « is nothing but land severed from the soil; man deals in nothing but « earth. » *Cantillon*. V. plus haut § 47, note 4.

(2) *Quesnay* (I l., p. 189) ne méconnait pas que beaucoup d'ouvriers gagnent au delà de ce qu'exige leur entretien ; mais il attribue ce résultat à un monopole naturel ou artificiel. Plus le travail est cher, plus il paraît productif.

(3) *Gournay* (V. *Kellner*, Zur Geschichte des Physiokratismus, p. 91), et *Raynal* (Histoire des Indes, vol. X, liv. xix), quelque conformité d'o-

pinion qu'il y ait du reste entre eux et Quesnay, ont reconnu pourtant la puissance productive de l'industrie. On trouve dans l'écrit anonyme : Paying old debts without new taxes (London, 1725), des exemples frappants de l'accroissement de valeur dont l'industrie peut doter les matières premières. V. aussi *Algarotti* (+ 1764) (p. 318) dans la collection de *Custodi* (Economisti classici Italiani, parte moderna, I). Ainsi la fabrique de Berlin confectionne avec un quintal de fonte 88,440 boutons de chemises, à 6 gros 2/3 ; la valeur se trouve donc portée de 1—2 thalers à 19,653 thalers. Que l'industrie augmente la valeur *en usage*, cela se comprend de soi-même.

(4) *Quesnay* (Dialogue sur le commerce).

(5) Ce dernier est appelé *commerce de réserve*.

(6) C'est ce que l'empereur Frédéric II avait déjà reconnu (*Von Raumer*, Hohenstauffen, III, p. 535).

(7) *Condillac* regarde comme *productifs* l'industrie et le commerce ; il reconnaît la nécessité du service public, même au point de vue économique (Le commerce et le gouvernement, 1776, 1, 6, 7, 10). *Beccaria* (Economia pubblica, 1769, ff., IV, 4, 24). *Boisguillebert* (+ 1714) (Sur la nature des richesses, ch. VI) démontre l'utilité du commerce au moyen d'une image saisissante ; il représente des hommes enchaînés à 100 pas les uns des autres, l'un tout nu, par un grand froid, entouré de vivres en abondance ; l'autre muni de bois de chauffage ; un troisième avec une immense quantité de vêtements, etc. ; tous meurent faute de pouvoir échanger entre eux leur superflu. *Lotz* (Revision, I, p. 217) prétend que « acheter cher, » en supposant qu'il n'y ait réellement pas tromperie, signifie tout simplement réaliser un moindre bénéfice.

(8) *Verri* (Meditazioni, XXIV) regarde le marchand simplement comme un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. On pourrait tout aussi bien dire que le cordonnier est un intermédiaire entre la production et la consommation du cuir, et que le marchand de drap qui détache un coupon d'étoffe prépare d'avance, comme auxiliaire, la besogne du tailleur. Les travaux du commerce peuvent très-bien se comparer aux travaux des pêcheurs, des extracteurs de tourbe, etc., qui ne produisent eux aussi qu'en transportant *les biens* de lieux d'un accès difficile en d'autres lieux plus accessibles. V. cependant *Rau* (Lehrbuch, I, § 105). La puissance productive du commerce et surtout celle de l'industrie proprement dite a été admirablement démontrée par *Ad. Smith* (W. of N., IV, ch. XIX).

(9) On paye à Trieste jusqu'à 300 et 400 florins les pieds d'arbres propres à faire des mâts, tandis qu'ils ne valent que 5 florins dans les montagnes de la Carinthie (*Rau*, Lehrbuch, I, § 384). En 1843, on a chargé à Boston près de 55,000 tonnes de glace, qu'on avait payée moins de 1/4 de dollar la tonne ; celle-ci coûtait déjà sur le navire 2 dollars

35 cents, à cause des frais, et la vente du chargement rapporta 357,500 dollars (Ausland, 1844, n° 278). (La *récolte* de la glace aux États-Unis a pris d'énormes proportions. Elle a été de 290,000 tonnes en 1854, de 363,000 tonnes en 1855, et elle a dépassé 500,000 tonnes en 1856.) Les anciens connaissaient déjà une pareille production de glace, dont la valeur peut être presque entièrement ramenée aux opérations du commerce (*Xenoph.*, Memor., II, 1, 30; *Athen.*, III, 97; Proverbes de Salomon, 25, 13).

§ 61.

Ad. Smith range parmi les travaux improductifs les services personnels, pris dans l'acception stricte du terme (§ 3), aussi bien les services « sérieux et importants » de l'homme d'Etat, de l'ecclésiastique, du médecin, etc., que les services « frivoles » du chanteur, du danseur, du comédien, etc. Dans ces cas divers, le travail ne s'incorpore dans aucun objet particulier, il ne laisse après lui aucune valeur vénale (1, 2). N'est-il pas étrange de qualifier de *travail productif* celui du luthier qui fabrique le violon et d'improductif celui du violoniste, alors que le produit du fabricant a pour destination unique de servir d'instrument à l'artiste (*Garnier*)? Il faudrait donc regarder comme travail productif celui qu'on consacre à élever des porcs, et comme improductif celui qu'on consacre à élever des hommes (*List*)! Le pharmacien *produit*, lorsqu'il prépare un onguent destiné à calmer la douleur, et le médecin ne *produit pas*, quand il triomphe d'une maladie grave par ses ordonnances ou à l'aide d'une opération chirurgicale ! Si, pour le regarder comme productif, on demande au travail des résultats matériels, aucun élève d'Adam Smith ne saurait méconnaître ce caractère dans l'œuvre du laboureur, ou bien dans celle du copiste employé par le fabricant : ils ont, l'un et l'autre, contribué à la production « d'une manière médiate. » Mais, est-ce que le fonctionnaire qui veille à la garantie de la propriété, le médecin qui entretient la santé du producteur, n'ont pas fourni, eux aussi, une part indirecte, mais indispensable, à la production? On re-

garde comme *productif* le garde champêtre qui empêche les corbeaux de s'abattre sur le sol; pourquoi n'en dirait-on pas autant du soldat qui défend le pays contre des corbeaux bien autrement dangereux? (*M'Culloch.*) Cette division du travail, en *médiatement* ou *immédiatement* productif ne s'applique qu'à une certaine nature de biens (*Schmitthenner*). Ainsi, le juge dont la sentence assure au cordonnier le payement de ses mémoires accomplit un travail *médiatement* productif, par rapport à la fabrication de la chaussure; mais *la sécurité générale*, que le juge produit d'une manière *immédiate*, n'est que très-*indirectement* servie par le cordonnier qui chausse celui-ci (3).

On ne saurait proclamer l'infériorité des *services* personnels, en prétendant que la puissance productive du travail se mesure à la durée des résultats obtenus (4). Qu'est-ce qui disparaît plus rapidement que le pain destiné au manger; qu'y a-t-il de plus durable que le « monumentum ære perennius» d'Horace? S'il n'est pas facile de traduire en chiffres l'importance et la durée des résultats acquis par le travail appliqué aux personnes ou aux relations, c'est, d'un autre côté, celui qui s'accumule et qui se propage le plus aisément (5). Enfin, on ne doit pas trop généraliser cette assertion : que les diverses branches de travaux matériels présentent un plus haut degré d'absolue nécessité. L'agriculture produit aussi bien le blé indispensable que le tabac superflu ; l'industrie vous donne du drap et des dentelles : le commerce va chercher dans les mêmes régions la rhubarbe et les nids d'hirondelles. Il en est de même des *services;* autant ceux de l'instituteur et du juge sont indispensables, autant sont inutiles ceux que peut rendre un danseur de corde ou un montreur d'ours (6).

(1) W. of N. (ch. III). *Garnier* exprime une opinion contraire dans sa traduction d'*Ad. Smith* (Préf., p. IX et V, note 20). De même *Malthus* (Principles, ch. I, sect. II; Definitions, ch. VII, 10).

(2) *Bacon* avait déjà dit, en parlant des nobles, des prêtres et des lit-

[illegible] *[illegible] republicæ nihil addunt* (Serm. 15, 29) ; *Hobbes* fait [illegible] judicieusement à ce sujet que les travaux de l'homme peuvent aussi bien que tout le reste, être échangés contre des biens de toute espèce (Leviathan, 24). L'écrit intitulé : Discourse of trade coyn and paper credit (1697, p. 44, seq., 156) reconnaît la nécessité *absolue* du travail de l'esprit à côté du travail matériel ; mais il ajoute que jamais les médecins, les prêtres, les jurisconsultes, etc., n'enrichiront un pays, et que leur nombre relativement trop considérable aurait pour résultat d'appauvrir la nation (*Roscher*, Zur Geschichte der engl. Volkswirthsch., p. 128). *Hume* regarde les marchands comme *productifs* ; mais un médecin ou un avocat ne saurait s'enrichir qu'aux dépens d'autrui (Discourses, n° 4 : On interest). *Ferguson* compare très-judicieusement une pareille manière de calculer la richesse nationale, au procédé d'un avare (Hist. of civil society, VI, 1).

(3) *Lauderdale* (Inquiry, p. 355), *Lotz* (Handbuch der Staatswirthschaft, I, § 39) et *Rau* (Lehrbuch, I, § 105) n'attribuent pareillement au commerce qu'une puissance productive médiate ou indirecte. Celle-ci peut se trouver fréquemment mêlée à la productivité *immédiate*, à cause de l'enchevêtrement compliqué des intérêts économiques. *Paley* a remarqué dès 1787 (Grundsaetze der Moral und Politik, traduits par *Garve*, II, p. 387) que le tabac peut exciter indirectement à la culture du blé, un comédien pousser vers l'industrie, etc.

(4) Comme le fait notamment *Sismondi* (Nouveaux principes, II, ch. I), et déjà auparavant *Mengotti* (Colbertismo, p. 317, Custodi.). V. pour l'opinion contraire *Hermann* (Staatsw. Untersuchungen, p. 34, seq.). *J.-B. Say* lui-même ne rend pas sous ce rapport une entière justice aux services personnels, etc. Il parle de produits, qui ne s'attachent à rien, qui s'évanouissent à mesure qu'ils naissent, qu'il est impossible d'accumuler, qui n'ajoutent rien à la richesse nationale. V. Catéchisme (troisième éd., p. 52, ff. 174). *Dunoyer*, au contraire (Liberté du travail, I. V), remarque que l'on confond le travail avec ses résultats ; ici, comme partout, le *travail* s'évanouit au moment où il opère, mais les *produits* sont aussi réels que ceux des classes le plus évidemment productrices. Ce sont des richesses qui dans un cas s'attachent aux choses et dans l'autre aux hommes. *Ad. Muller* (Elemente der Staatskunst, *passim*) insiste principalement sur ce que les travaux appelés *improductifs* par *Ad. Smith* ont pour résultat de maintenir l'Etat tout entier, et en même temps tous les biens échangeables. *Storch* (Handbuch, II, p. 347) tient un langage absolument semblable, ainsi que *Steinlein* (Handbuch, I, p. 460, seq.). Au reste, *Lauderdale* a parfaitement raison (p. 143) d'affirmer que la durée du produit dépend beaucoup plus de la volonté du consommateur que de la nature du travail.

(5) *Garnier* fait observer qu'une grande quantité de produits matériels, tels que les dentelles, les parfums, etc., ne peuvent guère être employés à une production ultérieure.

(6) Lorsque *Schoen* (Nat. OEkonomie, p. 33) essaye de persifler la puissance productive des services personnels, en rappelant la débauche érigée en industrie, il oublie que beaucoup d'objets matériels ne peuvent que porter atteinte à la moralité des acheteurs. On a compté en France jusqu'à 3,500 colporteurs d'écrits immoraux et de gravures obscènes qui ont distribué par année 9 millions de volumes, pour une somme de 6 millions de francs (*Moniteur*, 9 avril 1853).

§ 62.

La plupart des auteurs modernes arrivent à reconnaître que tous les travaux utiles sont des travaux productifs, économiquement parlant; mais la science établit une grande différence entre les notions regardées comme exactes, parce qu'on ne les révoque pas en doute, et celles qui ont triomphé de toutes les objections (1).

(1) V. encore *Gioja* (N. prospetto, I, p. 246, seq.), *Scialoja* (p. 42), *J.-B. Say* (Traité, I, ch, II), *Ganilh* (Dictionnaire d'économie politique, 1826, p. 418, seq.), *Hufeland* (N. Grundlegung, p. 42, seq.; 54, seq.), *Soden* (Nat. OEkon., I, p. 142, seq.). *Hermann* (St. Untersuchungen, p. 20, seq.) distingue le triple point de vue du producteur, du consommateur et de l'économie publique. Le producteur ne manquera jamais d'appeler son travail *productif*, si, en fin de compte, il rentre dans ses avances accrues du bénéfice normal. A ce point de vue, tout service personnel, convenablement rétribué, semble être productif. Le consommateur, de son côté, attribue une puissance productive aux travaux dont il peut profiter moyennant un prix relativement modéré. Quand il paye volontairement un service, c'est qu'il en a reconnu le caractère productif. Enfin, l'économie publique envisage comme productif tout travail qui augmente la quantité des produits offerts aux transactions du marché, et ce résultat est obtenu sans contredit par les services personnels. Il faut, du reste, distinguer la productivité économique de la productivité *technique*, qui consiste dans l'exécution d'une idée conçue par l'ouvrier. Il peut arriver qu'un travail *productif* au plus haut degré, si l'on n'envisage que la question d'art, entraîne néanmoins une grande perte *économique*, et il nous suffira de rappeler ici les *tours de force* industriels, les *chefs-d'œuvre* des métiers ! *Hermann* (p. 33) réfute très-bien

l'importance que l'on attache à savoir si le travail a été rétribué sur le capital ou sur le revenu.— *Eiselen* (Volkswirthschaft, 1843, p. 27, seq.) fait observer que le laboureur, par exemple, doit veiller à la conservation de sa santé, à la sûreté de sa maison, etc.; cela fait partie de l'ensemble de son travail. Pourquoi donc qualifier d'*improductifs* ces travaux accessoires lorsqu'ils sont exécutés par d'autres personnes? Autrement le laboureur manquerait de temps pour se livrer à son occupation principale! — V. *Prittwitz* (Kunst reich zu werden, § 206); Edinburgh. Rev., 1804, IV, p. 343, seq.); *Wakefield* (An essay upon political economy, 1804), qui traite avec un soin particulier de la doctrine de la productivité du travail. *Lord Lauderdale* s'exprime ainsi : « Si l'on apprécie la richesse nationale d'après la valeur en usage, tout le travail utile est productif; au contraire, si on l'estime d'après la valeur en échange, *c'est tout le travail rétribué* » (Inquiry, ch. III). D'après *Senior* (Outlines, p. 51, seq.), la différence entre *commodities* et *services* repose uniquement dans la manière de voir de l'observateur, suivant qu'il considère le résultat du travail ou le travail lui-même. Cela tient ordinairement au mode de rétribution et à la modification plus ou moins considérable que le travail fait subir à la matière, etc. *J.-S. Mill* (Principles, I, ch. III) imprime à la solution une tendance singulièrement rétrograde; V. ses Essays on some unsettled questions of political economy, n° 3. *De Augustinis* (Instituzioni di economia sociale, Napoli, 1837) s'abandonne à une étrange exagération, lorsqu'il appelle *productif* l'incendiaire lui-même. « Il a produit, dit-il, la satisfaction de la destruction ! » L'école de *Fourier* attaque avec passion l'*improductivité* du commerce et de la plupart des services personnels. Voyez *Victor Considérant* (Destinée sociale, 1851, I, p. 44).

EXPOSITION.

§ 63.

On ne devrait jamais oublier d'envisager l'*économie publique* comme un *organisme*, dont le développement régulier multiplie les organes, en conservant leurs proportions; ils dépendent de l'ensemble, et à leur tour ils contribuent à le maintenir. La somme des besoins économiques de la société rencontre satisfaction dans le labeur collectif de la nation, labeur qui se répartit d'après la loi de la division du travail. Chacun de ceux qui y contribuent reçoit une part du produit commun, sans examiner s'il

a précisément concouru à la création de l'espèce particulière de produits employés à le payer. Ainsi, par exemple, l'ouvrier chargé exclusivement de fabriquer des têtes d'épingles reçoit son salaire non pas en épingles ou en têtes d'épingles, mais bien en une certaine quotité du résultat général de la production du fabricant, en argent. Tout ouvrier dont les services sont convenablement employés et rétribués a fait un travail productif. Il n'est improductif que si personne ne veut utiliser ces services ou ne peut les payer; le travail du laboureur, dont le blé, faute de débouchés, pourrit dans la grange, n'est pas moins improductif que le travail de l'écrivain que personne ne veut lire, ou du chanteur que personne ne désire entendre (1). Au reste, dans les *services* proprement dits, aussi bien que dans tout autre travail, ce n'est point le travail en lui-même qu'on utilise et qu'on paye, mais le produit qui consiste en biens personnels, ou en relations utiles.

(1) On pourrait comparer la production primitive au manger, l'industrie à la digestion, le commerce au mouvement des membres, les services personnels à la respiration ; et le tout est également nécessaire à la vie du corps ! *Ganilh* regarde l'agriculture comme la racine de l'arbre dont les services publics forment le couronnement : à mesure que les branches poussent, qu'elles se ramifient et se couvrent de feuilles, il en résulte plus de séve que celle qui monte des racines ; loin d'épuiser l'arbre, elles le font prospérer (Théorie de l'Ec. Pol., II, p. 46, seq.). La production des matières premières rendrait peu de services sans la garantie légale de l'Etat, sans les outils et les instruments que fournit l'industrie, etc. C'est employer un langage erroné que de parler de classes ou d'hommes productifs et improductifs ; ces expressions et les idées qu'elles traduisent ne peuvent s'appliquer qu'à certains modes de travail. V. *Murhard* (Ideen ueber Nat. OEk., p. 88). Durant l'enfance, le sommeil et la maladie, chacun est réellement improductif.

§ 64.

Il existe sur ce point une différence importante entre l'économie privée et l'économie générale. Celle-là mesure le carac-

tère productif du travail à la valeur en échange des produits, et celle-ci à leur valeur en usage. Il est beaucoup d'occupations très-profitables pour les particuliers, mais absolument improductives ou même nuisibles pour l'humanité, car elles enlèvent à autrui, et même au delà, ce qu'elles rapportent à ceux qui s'y livrent. A cette catégorie appartiennent, sans parler des attentats contre la propriété, les jeux de hasard (1), les spéculations usuraires (§ 113), les moyens mis en œuvre pour enlever leur clientèle à des concurrents. La valeur en échange de la fortune publique, prise dans son ensemble, ne peut augmenter qu'avec l'accroissement de la valeur en usage (V. ci-dessus, § 8) (2).

L'économie nationale tient sous ce rapport le milieu entre l'économie générale et l'économie privée (3). On ne devrait à la rigueur appeler productifs que les travaux qui contribuent à l'accroissement de la richesse universelle. Ainsi, par exemple, le travail du gouvernement ne mérite ce nom que s'il est rétribué au moyen d'impôts librement consentis ou acquittés sans regret, et seulement dans la mesure du concours nécessaire qu'il prête pour atteindre le but (4). Enfin, pour qu'un travail soit productif, il faut qu'il n'ait pas lieu au détriment d'autres travaux encore plus indispensables. Chez les peuples demeurés à l'abri de la corruption, on peut s'en rapporter sur ce point à l'opinion publique, qui sait parfaitement juger les joueurs de profession, les gens de chicane, l'accroissement excessif de la force armée, etc., etc.

(1) Excepté le cas où le perdant met à plus haut prix le plaisir que le jeu lui procure, que la perte elle-même.

(2) *J.-B. Say* (Traité, I, ch. 1).

(3) *Cancrin* (OEkonomie der menschlichen Gesellschaften, 1845, p. 10, seq.) parle de la production privée. L'expression de *Bazard* : *Exploitation de l'homme par l'homme* a rencontré beaucoup d'écho parmi les socialistes, qui n'admettent que l'*exploitation du globe par l'industrie* (Exposition de la doctrine de Saint-Simon, p. 24). *Schroeder*

disait déjà de se tenir en garde contre les « chimères, » qui enfantent l'oisiveté (F. Schatz- und Rentkammer, p. 191, 363).

(4) Ainsi, par exemple, pas d'employés trop nombreux ni trop rétribués. V. *Storch* (Revenu public, p. 33, seq.).

§ 65.

Il importe beaucoup qu'il existe une juste proportion entre les diverses branches du travail. C'est ainsi que l'Espagne, placée dans les conditions les plus favorables, est demeurée pauvre (1) pour avoir donné aux *services personnels* une prépondérance exagérée. Le caractère national y a de tout temps incliné à la morgue nobiliaire et à la paresse économique. Les industriels ne songeaient qu'à gagner assez pour vivre de leurs rentes; après quoi ils émigraient dans une autre province pour y vivre noblement, ou bien ils se retiraient dans un couvent. Encore en 1781, l'Académie de Madrid fut amenée à mettre au concours cette question, « que l'exercice des industries utiles n'a rien de déshonorant » (2). La nation tout entière, à l'époque de sa plus grande splendeur, s'appliquait à devenir pour l'Europe ce que la noblesse, les officiers, les employés civils et le clergé sont pour un peuple isolé. « Celui, dit *Cervantes*, qui veut faire son chemin doit aborder l'Eglise, la mer (c'est-à-dire courir les aventures en Amérique, etc.), ou la maison du roi ! » Sous Philippe III, l'Espagne comptait 988 couvents de femmes et 32,000 moines mendiants; le nombre des monastères avait triplé pendant les cinquante années qui précédèrent 1624, et le nombre des moines s'était accru dans une proportion plus forte encore. Une grande partie des professions industrielles, le commerce et même les fermes les plus considérables du pays étaient entre les mains d'étrangers, surtout d'Italiens : la Castille seule, en 1610, renfermait dit-on, jusqu'à 160,000 étrangers occupés à l'industrie. On

comptait en Espagne, vers 1787, 188,625 ecclésiastiques, 280,092 domestiques, 480,589 gentilshommes, 964,571 journaliers, 907,197 cultivateurs, 310,739 artisans et fabricants, 34,339 marchands (3). Les Etats-Unis donnent la contre-partie de ce tableau; ils renfermaient, en 1840, 77.5 pour 100 de cultivateurs, 16.8 pour 100 d'hommes consacrés aux industries diverses et à l'exploitation des mines, 4.2 pour 100 de marins et commerçants, et seulement 1.3 pour 100 de citoyens voués aux professions libérales (4).

En présence de contrastes aussi frappants, on serait tenté d'en revenir à l'idée que les services personnels sont improductifs. Mais ce n'est pas le mode d'emploi, c'est la prodigalité dont on use qui cause tout le mal. Quand le Magyar, par vanité, attelle quatre ou six chevaux là où deux peuvent suffire, quand (1831) l'Irlande emploie 1,131,715 cultivateurs pour obtenir une valeur de 36 millions de livres sterling, tandis que la Grande-Bretagne n'emploie que 1,055,982 laboureurs pour 150 millions de livres sterling (5) de produit annuel, cela appauvrit tout aussi sûrement que la multiplicité désordonnée de moines, d'employés, etc., de l'Espagne. On ne saurait le méconnaître, il est plus facile de se laisser entraîner à multiplier outre mesure les services personnels, que les autres travaux. Il est plus aisé de comprendre que l'on se ruine en entretenant trop de serviteurs qu'en entretenant trop d'ouvriers, etc. (6); et cela d'autant plus que beaucoup de services personnels, et des plus importants, déterminent eux-mêmes leur rémunération; il en est ainsi du service public, de l'armée en temps de guerre, des prêtres dans les siècles de superstition, etc. (7).

(1) Elle n'est pas précisément devenue pauvre comme on le croit; ce qu'on dit des grandes richesses du temps de Ferdinand et d'Isabelle, ainsi que des commencements du règne de Charles V, n'est qu'une *fable convenue*. Charles V disait : « La France a de tout en abondance, et l'Espagne manque de tout. » V. la relation de l'ambassade de *Navagero*

(1626), *Viaggio fatto in Spagna e in Francia* (Venet., 1563), et *Ranke* (Fuersten und Voelker, I, p. 393, seq.),

(2) Le prix fut remporté par *Arreta de Monteseguro*. L'auteur de l'Histoire de l'Asie portugaise, traduite par *Stevens*, dit (III, cap. VI), que le commerce n'est pas un sujet digne d'être traité dans une histoire sérieuse.

(3) *Jovellanos* cité par *Laborde* (Itinéraire descriptif, IV, p. 176); *Townshend* (Journey throug Spain, II, p. 207, 117). Le recensement de 1788 donna un total de 1,221,000 prêtres, soldats, marins; nobles, avocats, employés du fisc, étudiants et domestiques sur environ 3,800,000 hommes desquels il faut encore déduire une masse de mendiants, de vagabonds, etc. (*Laborde*, Itinéraire, IV, p. 32, seq.). Les dix-sept universités, les innombrables petites écoles de latin avec leur enseignement gratuit et la multitude de bourses, contribuaient à multiplier au delà de toute mesure les vocations *libérales*, etc. En Portugal, au commencement de ce siècle, sur 3 millions ou 3 millions 1/2 d'habitants, on comptait au moins 200,000 ecclésiastiques (*Ebeling*, Erdbeschreibung von Portugal, p. 66). *Tucker* (Four tracts, 1774, p. 18, seq.) met en regard des hommes qui s'occupent d'industrie, les riches oisifs dont l'accroissement considérable, favorisé en partie par l'immigration, pourrait transformer le peuple en une nation de *gentlemen and ladies*, *footmen*, *grooms*, *laundresses*, etc. Suivant *Schmitthenner* (N. OEkonomie, p. 656) l'Espagne se trouve réduite à une sorte de *consomption économique*.

(4) *Tucker* (Progress of the Un. States, p. 137). Voici quelques données qui peuvent servir de termes de comparaison. On comptait en Belgique, en 1846, en groupant les membres dépendants sous la profession du chef de famille, 51.2 pour 100 de laboureurs, 31.1 pour 100 d'industriels, 6.6 pour 100 de commerçants, 6.03 pour 100 d'individus exerçant des professions libérales, 3.6 sans profession. (Tiré de *Heuschling*, Résumé du recensement général, p. 31, seq.) En Prusse, on comptait en 1849 prés de 41 pour 100 d'individus vivant de l'agriculture (sans compter 11 pour 100 environ pour lesquels l'agriculture n'était qu'une occupation accessoire), 25 pour 100 attachés aux industries diverses, 2.8 pour 100 occupés par le commerce et les transports, près de 17 pour 100 vivant du travail manuel, 8.1 pour 100 de domestiques, 2.57 pour 100 d'aubergistes, 1.7 pour 100 d'employés, 1.7 pour 100 de rentiers ou de pensionnaires de l'Etat (*Reden*, Erwerbs- und Verkehrsstatistik von Preussen, I, p. 282). Pour le royaume de Saxe, l'agriculture occupe 31.6 pour 100 de la population, l'économie forestière 0.64 pour 100, l'industrie 51.3 pour 100, le commerce et le trafic 4.63 pour 100, les sciences et les arts 3.59 pour 100, l'état militaire 0.88 pour 100, et les services personnels 2.3 pour 100, pendant que 5 pour 100 n'exercent aucun

état ni aucune profession (*Engel*, Jahrbuch, I, p. 254). La Bavière comptait en 1840 : agriculteurs 65.4 pour 100 ; industriels, commerçants et exploitation des mines 25.6 pour 100 ; vivant de leurs revenus ou d'emplois supérieurs 5.3 pour 100 ; militaires 1.4 pour 100; pauvres inscrits 1.8 pour 100 (*Hermann*, Beitraege zur Statistik des Koenigsreichs Bayern, I, p. 80, seq.). Sur 138,240 familles qui habitaient en 1836 la régence de Dusseldorf, les industries diverses en occupaient 69,750, l'agriculture 52,747 ; on comptait 3,612 familles d'employés, 1,400 de rentiers, 10,731 soutenues par la charité publique (*Viebahn*, Statistique de Dusseldorf, I, p. 194).En France, il y a vingt-cinq ans, l'agriculture et les industries qui s'y rattachent occupaient 24 millions d'individus ; les industries urbaines 6 millions ; la noblesse, le clergé, les employés, etc., donnaient un total de 2 millions (*Schubert*). Le volume de la *deuxième série* de la *Statistique officielle* de la France, consacré au *territoire* et *à la population* (1855), donne la classification suivante : sur une population totale de 35,783,170 habitants, il y avait 14,318,476 agriculteurs ; 1,331,260 étaient employés à la grande industrie et 4,713,026 aux petites ; 2,267,960 formaient le contingent des professions libérales ; 900,666 composaient la domesticité ; enfin les femmes et les enfants, à la charge de leurs maris ou de leurs parents, montaient au chiffre de 12,245,782. Le même volume contient, à part, la classification de la population mâle selon la profession ; on y trouve : agriculteurs, 7,771,929 ; grande industrie, 799,803 ; petite industrie, 2,982,538 ; professions libérales, 1,524,102 ; domestiques, 287,750 ; mendiants, détenus, individus sans profession, infirmes, 298,822 ; enfants du sexe masculin, 4,130,000 ; total, 17,794,964. En Angleterre, en Ecosse et dans les petites îles qui en dépendent, on comptait en 1841, parmi les individus du sexe masculin, âgés de plus de vingt ans (outre l'armée, la marine militaire et marchande) : fermiers et valets de ferme 26 pour 100 ; commerçants et industriels 43 1/4 pour 100 ; capitalistes, banquiers et savants 6 pour 100 ; serviteurs 3 1/2 pour 100 ; journaliers occupés ailleurs qu'aux champs 13 pour 100 ; emplois et fonctions diverses 8 1/4 pour 100 (*Meidinger*, p. 44, seq.). La Hollande comptait une population de 2,450,000 âmes vers le milieu du dix-septième siècle ; sur ce nombre, 250,000 (?) environ s'occupaient de pêche, 200,000 (?) d'agriculture, 660,000 d'industrie dans les fabriques, 260,000 de commerce et de navigation, 650,000 de métiers divers, 230,000 enfin formaient la masse des rentiers et des employés du gouvernement, etc. (*J. de Witt*, Mémoires, p. 34, seq.).

(5) *Csaplovics* (Gemälde von Ungarn, II, p. 1) ; *Torrens* (The budget : on commercial and colonial policy, p. 106, ff.).

(6) Tout comme il est plus de gens qui ruinent leur santé par l'usage

immodéré des spiritueux, que par celui du pain. La fainéantise peut se glisser facilement parmi les services personnels. On trouvera peu de points de ressemblance dans les travaux de culture et la besogne du *lazzarone*, qui attend avec patience une barque à tirer, une portière à ouvrir; plutôt dans la chasse, la pêche et l'élève du bétail.

(7) V. *Bastiat* (Harmonies économiques, p. 150, seq.). C'est pourquoi *Sismondi* met au nombre des services les plus signalés du régime constitutionnel, que la *population gardienne* n'y détermine point son salaire (Ec. Pol., I, p. 144). Saint-Simon prétend, il est vrai, que les membres des législatures de son temps tiraient trois fois autant du trésor que de leurs propres biens et avaient par conséquent un intérêt puissant à enfler le budget (Vues sur la propriété et la législation, 1818). Je rappellerai, en terminant, une plaie dont l'Allemagne souffrait déjà beaucoup au temps de Louis XIV, savoir : la préférence exagérée donnée aux carrières libérales et leur encombrement (*Schröder*, Fürstl. Schatz- und Rentkammer, p. 302, seq.); le nombre des aubergistes, hors de toute proportion avec la population, par suite des fréquentes réunions populaires, etc., de la démocratie (*Bronner*, Der C. Aargau, I, p. 451). La législation de l'impôt peut devenir ici un moyen d'éducation populaire.

§ 60.

En ce qui concerne le *degré de productivité*, le travail le plus productif est celui qui donne le plus de satisfaction aux besoins économiques, avec la plus petite dépense de forces. Il se produit ici des variations qui correspondent aux changements survenus dans les besoins et dans les aptitudes. Après une mauvaise récolte, par exemple, le travail le plus productif est celui qui procure le plus de blé, soit en profitant de réserves faites, soit au moyen de l'importation; après un tremblement de terre qui a détruit une grande ville, c'est le travail de construction : c'est ainsi que, d'ordinaire, l'agriculture produit le plus chez les peuples arriérés, et l'industrie chez les peuples civilisés (1). Nous aurons occasion de revenir sur le développement des lois naturelles qui dominent ces résultats (2).

(1) *Ad. Müller* (Elemente, II, p. 255); *Storch* (Elements, II). « Transformer vaut autant que produire ; le rapport à établir entre ces deux

éléments est seul variable » (*Schleiermacher*, Christl. Sitte, p. 668). — *Ad. Smith* (W. of N., II. ch. v) attribue à l'agriculture une plus grande puissance productrice qu'à l'industrie, car outre les forces humaines elle fait coopérer à l'œuvre les forces mêmes de la nature ; de même *Malthus* (Additions to the essay on the principle of population, 1817, III, ch. VIII-XII; Principles of P. E., p. 217, seq.). C'est ainsi qu'ils expliquent tous deux la rente foncière, et ils n'ont pas tort, en tant qu'il s'agit d'une simple production de valeur en échange. V. encore *J.-B. Say* (Traité, II, ch. VIII); *Sismondi* (N. P., II, ch. v). La meilleure réfutation se trouve dans *Ricardo* (Principles, ch. II, 31). Est-ce que tout travail ne met pas en mouvement les forces de la nature? « Ad opera nihil « aliud potest homo, quàm ut corpora naturalia admoveat et amoveat; « reliqua natura intus transigit » (Bacon). De même, *Verri* (Meditazioni, III, 1). Au reste, Ricardo laisse échapper lui-même la pensée que les capitalistes constituent la classe productrice.

(2) *Ganilh* se fonde sur une statistique très-superficielle de l'Angleterre et de la France pour prétendre que la productivité des diverses branches de l'*économie* suit une échelle entièrement opposée à celle admise par Ad. Smith. Le travail et le commerce extérieur sont les plus productifs ; puis viennent le commerce intérieur, les manufactures, et en dernier lieu l'agriculture (Théorie, I, p. 240, seq.).

CHAPITRE IV.

SERVITUDE ET LIBERTÉ.

ORIGINE DE LA SERVITUDE.

§ 67.

Une institution, comme celle de la servitude personnelle, qui se révèle à une certaine période de l'histoire chez presque tous les peuples connus, doit avoir des causes d'une généralité incontestable; en première ligne vient le droit du vainqueur. On ne saurait dire combien, aux époques de barbarie et de cruauté, le principe : « On a le droit de réduire en servitude celui qu'on a le droit de tuer » a rendu la guerre moins sanglante (1). Un peuple chasseur est presque forcé de ne pas accorder de quartier : le vainqueur serait obligé, ou de nourrir son prisonnier, ce qui lui serait difficile, ou de lui mettre des armes entre les mains. Il y a certes un grand progrès à constater quand à cet état de choses se substitue l'esclavage, admis chez les peuples nomades (2).

En temps de paix, la *dépendance économique* résulte de la pauvreté, des dettes excessives, etc. (3). Là où l'on ne rencontre presque aucune division du travail, l'individu n'a qu'un moyen de subvenir à son existence, c'est de cultiver un coin de terre. Comment le malheureux, dépourvu de terre et de capital (4), pourrait-il fournir une valeur quelconque en échange, pour emprunter l'une ou l'autre? Une pareille avance, alors qu'il n'existe aucune garantie légale, exige un gage considérable. Or, l'homme dénué de tout ne peut offrir que sa

puissance productrice et celle des siens (5). Il en est de même du petit propriétaire qui a perdu tout son capital (6) ; car, en présence de l'abondance extrême des terres, celle qu'il possède n'a de valeur en échange qu'autant qu'il s'y joint la certitude de la culture ; ainsi naît la *glebæ adscriptio*. La transmission héréditaire de ce rapport aux enfants paraît leur être également utile : qui s'occuperait sans cela de pourvoir à leur nourriture ? Des parents misérables aiment souvent mieux vendre leurs enfants que de les laisser mourir de faim (7). De là vient ce fait singulier que la plupart des peuples pratiquent l'esclavage le plus rigoureux aux époques où la terre se prête le plus librement à les nourrir. Rappelons-nous les îles de la mer du Sud, lors de leur découverte. Dans beaucoup de pays habités par les nègres, où l'on n'a point encore appris à utiliser les animaux pour les transports, le bas peuple, alors même qu'il jouit d'une liberté nominale, est employé à ce travail de bêtes de somme (8).

(1) V. *Tacit.* (Histor., II, 44).

(2) *Bazard* (Exposition de la doctrine de Saint-Simon, 1831, p. 153). Chez les nègres, la perte de la liberté est une des peines le plus ordinairement infligées aux criminels, qui conservent, du reste, la faculté de se faire remplacer par leurs femmes ou leurs enfants (*L. A. de Oliveira Mendez*, dans les Memor. econ. de l'Académie royale de Lisbonne, vol. IV. p. 1, seq., 1812). Perte de la liberté pour certains crimes chez les Allemands (*Grimm*, D. Rechtsalterth., p. 328, seq.).

(3) Chez les anciens Germains l'esclavage avait quelquefois pour cause une perte de jeu (*Tacit.*, Germ., 24). Causes principales de l'esclavage chez les Israélites (*Moïse*, II, 22, 3 ; III, 25, 39 ; IV, 21, 26, seq.) ; chez les Indiens (Menu Laws, VIII, 415). Les premiers serfs en Russie furent les prisonniers de guerre et leurs enfants. Les lois de Jaroslaw reconnaissent en outre les causes suivantes : l'insolvabilité, le mariage avec une personne non libre, la rupture illégale par la fuite d'un contrat de louage, et ce contrat lui-même passé sans condition (*Karamsin*, Hist. de Russie, II, p. 37).

(4) Au moins les graines pour les semailles et les vivres jusqu'à la récolte.

(5) Cas de servitude volontaire pour échapper à la famine : *Papencordt* (Geschich. der Vandalen, p. 186) ; *Victor* (Chron., V, 17) ; *Gregor. Tur.* (VII, 45) ; Lex Bajuv. (VI, 3) ; Lex Fris. (XI, 1). L'Edictum Pistense (*a*, 864, c. XXXIV) permettait de se délivrer en remboursant le prix d'achat, et 20 pour 100 de plus. Il arrivait fréquemment que l'on acceptait spontanément la condition de serf, afin d'obtenir la protection d'un puissant personnage, V. *Stüve* (Lasten des Gründeigenthums, p. 74). En 1812, un jeune garçon de l'*Himâlaya* vint s'offrir comme esclave au voyageur Moorcroft, afin d'être nourri pendant la famine (*K. Ritter*, Erdkunde, III, p. 909). Le même fait se présente avec des proportions plus considérables du temps de Joseph, en Egypte (*Moïse*, I, 47, 18, seq.).

(6) *Cæsar* (Bel. Gal., VI, 13).

(7) Solon fut le premier qui interdit ce commerce à Athènes. *Kindlinger* (Geschichte der deutschen Hoerigkeit, p. 621, seq.) parle d'un enfant que ses parents avaient réduit en servage, avant sa naissance, en l'engageant vis-à-vis du propriétaire comme le fruit d'un cheptel (V. aussi Edictum Pistense, dans *Baluze*, II, p. 192). Au Chili, les plus pauvres habitants des campagnes, de race mêlée, vendent leurs enfants dans les villes ; ceux-ci grandissent au sein de la famille du maître et y demeurent ensuite en qualité de serviteurs à demi esclaves. Aucune loi ne réglemente ce trafic (*Poeppig*, Reise, I, p. 201, seq.).

(8) *K. Ritter* (XIII, p. 727). Dans l'Amérique du Sud, on se sert des hommes pour monture (*Michel Chevalier*, Cours, I, p. 251). *Lœwenstern* (Le Mexique : Souvenirs d'un voyageur) et *Stephens* (Travels in Yucatan, 1841) nous apprennent comment, dans l'Amérique centrale, malgré la liberté des Indiens, que la loi consacre, la légèreté incroyable avec laquelle ils contractent des dettes donne, en fait, naissance à une foule de rapports analogues à la *glebæ adscriptio*. V. cependant *Humboldt* (Nouvelle-Espagne, IV, p. 263). Au Pérou, cela arrive nommément par le payement anticipé du salaire d'une ou de deux années (*Poeppig*, Reise, II, p. 225).

§ 68.

Moins la civilisation est avancée chez un peuple, moins aussi il éprouve de besoins, et plus il s'abandonne à l'indolence. Dès qu'il a pourvu aux plus strictes nécessités de la vie, il regarde tout travail comme honteux et l'oisiveté comme le bien suprême (§ 41, 213). Des efforts plus soutenus ne deviennent

guère possibles qu'avec le développement de besoins nouveaux ; mais ceux-ci supposent déjà un progrès de la civilisation. Les hommes ne parviennent à sortir de ce cercle vicieux qu'au moyen de l'influence étrangère, alors que les représentants de nations plus civilisées (missionnaires, marchands, etc.) viennent par leur exemple éveiller des besoins inconnus et qu'ils aident en même temps à les satisfaire (1). Chez les peuples entièrement isolés, ou en contact avec d'autres peuples tout aussi barbares, le progrès ne peut naître que de l'emploi de la force. L'isolement primitif et sauvage des familles cesse lorsque les plus forts ou les plus habiles réduisent les plus faibles à les servir; c'est le véritable commencement de la division du travail : le vainqueur s'adonne exclusivement aux occupations d'un ordre plus élevé (l'Etat, le culte, la guerre, etc.), et laisse les autres au vaincu. Une bonne moitié de la population est contrainte de se livrer à des travaux qui dépassent les besoins purement matériels. Le premier pas est toujours le plus difficile (§ 45) (2).

(1) Voici ce que dit *Forbonnais* (Eléments du commerce, 1754, I, p. 364) du commerce avec les sauvages : « Il fait naître dans ces nations le goût du superflu et des commodités, qui multiplie les échanges et leur donne le goût du travail. »

(2) Chez les peuples barbares qui ne connaissent point l'esclavage, on rencontre d'ordinaire l'assujettissement de la femme, la servitude du gendre futur, pendant un certain temps, pour obtenir la fille en mariage, etc. Cela se voit encore aujourd'hui chez les Lapons (*Klemm*, Kulturgeschichte, III, p, 54). Les Grecs des premiers âges n'avaient pas d'esclaves (*Herod.*, VI, 137 ; *Athen.*, VI, p. 268).

§ 69.

Et qu'on n'aille pas croire que la servitude écrase, durant cette période, ceux qui y sont assujetis. Ce sentiment de dégradation morale que l'esclavage, abstraction faite même de ses abus, éveille en nos âmes, est absolument inconnu aux époques

de barbarie. L'enfant obéit sans peine à des ordres étrangers, il est loué par ses parents et mis à la disposition du maître, etc. Le besoin de la liberté croît dans la même proportion que la culture de l'esprit (1). Quant à un travail excessif, érigé en système au profit du maître, personne ne songe à l'imposer dans ces âges grossiers, où l'absence de tout commerce réduit chaque famille à consommer elle-même ce qu'elle produit (2). L'esclave alors n'a qu'une seule chose à redouter, ce sont les excès d'un pouvoir tyrannique qui se manifestent trop souvent au sein des civilisations primitives. La crainte les arrête jusqu'à un certain point ; car on rencontre alors peu d'institutions capables de garantir le maître contre la vengeance servile (3) (4).

(1) Partout, en Russie, où les paysans libres et les serfs habitent dans le voisinage les uns des autres, on remarque que ces derniers ne sont jamais aussi riches ni jamais aussi pauvres que les autres (*Kohl*, Reise durch Russland, II, p. 8, 300). Le paysan livonien est devenu plus pauvre et plus indolent depuis qu'il a été affranchi (*Cancrin*, Oekonomie der menschlichen Gesellschaften, p. 41). Refus d'un grand nombre de serfs d'accepter l'affranchissement (*Büsch*, Geldumlauf, Einleitung, § 6). *Martins* (Reise in Brasilien, II, p. 682, seq.) affirme que les nègres esclaves y sont ordinairement fort gais : il pense aussi qu'ils sont, en somme, beaucoup mieux vêtus, logés, nourris et occupés, que dans leur propre pays. V. dans l'*Allg. Ztg.* (1844, n° 145) l'apologie officielle de l'esclavage dans l'Amérique du Nord, adressée par M. Calqhoun à lord Aberdeen. On y compare les nègres libres du Nord avec les nègres esclaves du Sud. La statistique compte parmi les premiers un sourd-muet, un aveugle ou un fou sur 96 individus, et parmi les autres seulement un sur 672 ; ici un pauvre, un malade ou un prisonnier sur 54, là un sur 6. Dans l'Etat du Maine, il y a un nègre malade sur 12 ; dans la Floride, un sur 1,105 (?) — On n'a pas le droit de tirer de ces faits des conclusions trop explicites, car il n'est peut-être pas dans tout le Nord un seul nègre qui jouisse d'une manière normale et complète des avantages de la liberté.

(2) Les serviteurs de l'Odyssée (pasteurs de porcs, de gros bétail, etc.) étaient à coup sûr sous beaucoup de rapports dans une condition meilleure que le paysan de l'Attique, libre, mais fort endetté jusqu'à l'époque de Solon. En ce qui regarde la douceur avec laquelle les esclaves étaient traités par les anciens Romains, V. *Plutarque* (Coriol., 24, et Caton, 1,

3, 20, seq.); *Caton* (De re rust., 5, 56, seq.); *Horat.* (Sat., I, 16, seq.). Sur l'état des serfs chez les Allemands, V, *Grimm* (Deutsche Rechtsalterthümer, p. 399, seq.); chez les anciens peuples du Nord, *Dahlmann* (Gesch. von Dänemark, I, p. 163).

(3) V. *Landnamabok* (I, 6).

(4) Les opinions des anciens pour et contre l'esclavage sont exposées dans *Aristot*, (Polit., I, 2); les beaux passages de Philémon (*Meinecke*, Comicorum fr., p. 364, 410) nous font connaître les raisons opposées à cette institution. Aristote pense qu'il se rencontre des cas où un besoin réciproque rapproche l'esclave du maître; celui-ci veut trouver des bras qui puissent suivre l'impulsion de sa tête, celui-là recherche une tête capable de diriger son bras. Lorsque le degré de dépendance correspond à la différence de capacité, Aristote, laissant les abus de côté, regarde la servitude comme justifiée. V. encore *Eth. Nicom.* (VIII, 11). Les Esséniens et les Thérapeutes la condamnaient en toute circonstance (*Philon*, Opp., II, p. 458, 482). Le Nouveau Testament ne la rejette pas d'une manière absolue, mais il veut l'épurer, comme toutes les relations de la vie. V. Evang. *Luc.* (17, 7, seq.); Eph. (6, 5 seq.); Coloss. (3, 22, seq.); Tit. (2, 9, seq.); surtout I. Timoth. (VI, 1, seq.). C'est du neuvième siècle seulement que date l'opinion qui envisage l'esclavage comme antichrétien, parce que tous les hommes sont créés à l'image de Dieu (*Planck*, Geschichte der kirchlichen Gesellschaftsverfassung, II, p. 550; *Sachsenspiegel*, III, 42). Dans ces derniers temps, *Linguet* (Théorie des lois civiles, 1767, V, ch. xxx) et *Hugo* (Naturrecht, § 186, seq.) ont cherché à prouver que l'esclave est en réalité dans une position meilleure que l'homme libre, mais misérable. De même *J. Moeser* (Patriot. Phantasien, V, p. 154, seq.). Ceux qui, avec *Thaer*, distinguent deux facteurs de la production, « le *travail* et l'*intelligence*, » appliquent à leur insu le principe en vertu duquel Aristote justifie l'esclavage. V. en sens contraire *F.-G. Schulze* (N. OEkonomie, 1856, p. 418).

ÉMANCIPATION.

§ 70.

A mesure que l'importance des Etats augmente et que les mœurs deviennent plus douces, on doit cesser de recruter les esclaves par la guerre (1). Il faut alors recourir à la *famille* pour en entretenir le nombre, ce qui amène un grand adoucissement et ouvre la voie à des améliorations notables. Les Etats

modernes sont en général plus considérables que les Etats anciens. Longtemps déjà avant Charlemagne, les prisonniers faits à la guerre éprouvaient chez les peuples germaniques un traitement plus doux que chez les Gaulois ou les Slaves (2). La position de ces derniers eux-mêmes ne tarda pas à devenir moins dure lorsque l'on entama des conquêtes durables. Depuis les guerres du dixième siècle et surtout depuis les luttes qui ont ensanglanté la Lithuanie, l'esclavage ne paraît plus avoir été la condition des prisonniers de guerre (3). L'établissement de la chevalerie, la liberté sur parole, etc., ont grandement contribué à ce résultat.

Plus les produits de l'agriculture sont considérables, plus les besoins des propriétaires du sol deviennent nombreux, plus la division du travail et le commerce prennent d'accroissement, plus aussi une classe nombreuse de la population arrive à gagner sa subsistance sans recourir au travail des champs (SALAIRE). A mesure que l'argent devient le pivot de l'économie et du trafic, les principaux motifs de la servitude disparaissent : l'homme fort, riche et habile peut disposer des forces productrices d'autres hommes sans faire appel à la violence. Chaque nouveau progrès de la culture économique favorise cet état de choses. Ainsi, par exemple, sans la charrue, nous serions presque tous, à vrai dire, *glebæ adscripti*. Ce sont surtout les perfectionnements sans cesse plus complets des outils, des machines, des instruments de toute espèce qui ont transformé successivement l'esclave de l'antiquité en serf du moyen âge, et en salarié des temps modernes (4).

(1) *Turgot* (Sur la formation, etc., § 21). C'est ce qui est arrivé lors de la domination universelle de Rome, lorsque, par exemple, pendant les guerres de Lucullus, un esclave ne coûtait guère que 4 drachmes (*Appian.*, Bell. Mithr., 78, « *Sardi venales* »), par suite de la trop grande abondance d'esclaves amenés sur le marché après la victoire de Tib. Gracchus, 177 avant Jésus-Christ. Pendant la période, relativement paisible, qui précède les nombreuses révolutions de Rome, les pirates li-

vraient des masses d'esclaves : en un seul jour, on en introduisit et on en vendit dans l'île de Délos jusqu'à 1,000 (*Mommsen*, Roem. Gesch., II, p. 70). Comme on ne pouvait se résoudre à l'émancipation, les pirates satisfaisaient un besoin réel, ce qui explique en partie l'étrange longanimité dont l'Etat usait à leur égard.

(2) *Gregor. Turon.* (III, 15).

(3) *Grimm* (Deutsche Rechtsalterthümer, p. 223). Chose étrange, on rencontre encore au quinzième siècle des exemples considérables de prisonniers de guerre, vendus comme esclaves en Italie ! (*Sismondi*, Hist. des républiques italiennes, IX, p. 312, seq.; XI, p. 138, seq.) Au commencement du seizième siècle, le pape permit d'en user ainsi à l'égard des Etats ligués contre lui (Liv. XI, p. 251; XIII, p. 4850; *Raynald*, Ann. eccl., 1586, § 25, seq.).

(4) *Saint-Simon* (OEuvres, p. 328, seq.) a établi cette gradation : *esclave, serf, ouvrier*. *Proudhon* lui-même (Contradictions économiques, chap. x, 2) reconnait que la condition des classes inférieures est en général plus heureuse qu'autrefois. V. *Michel Chevalier* (Cours I, leçon Ire et IIe) qui démontre que notre puissance productive a augmenté pendant les quatre ou cinq derniers siècles pour la fabrication du fer dans la proportion de 1 : 25 — 30; pour la mouture, depuis Homère, de 1 : 144; pour le travail du coton pendant les soixante-dix dernières années comme 1 : 320. Aristote l'a déjà prédit (Polit., I, 2, 5) : « Si la navette tissait d'elle-même, si l'archet jouait tout seul de la cithare, les maîtres se passeraient d'esclaves. » Chaque progrès véritable nous rapproche du but.

§ 71.

L'esclavage ne profite à la division du travail que tout à fait dans le principe : bientôt arrive le moment où le contraire a lieu. Plus l'esclave est dépendant, plus son travail laisse à désirer : ce qu'il laisse échapper ne cause de préjudice qu'au maître, tandis qu'il bénéficie de sa paresse ou de ce qu'il dérobe pour le consommer. Au lieu d'un salaire à la journée ou aux pièces, l'esclave reçoit le salaire de la vie. Le zèle et l'habileté lui tournent en détriment, car le maître l'assujettit à plus de labeur et se résout plus difficilement à l'affranchir. Au lieu des innombrables mobiles du travail libre, le souci de l'avenir et de la famille, les efforts pour se distinguer et pour arriver à l'ai-

sance, l'esclave n'en connaît ordinairement qu'un seul, la crainte des mauvais traitements; et encore finit-il par y devenir insensible (1). Avec l'esclavage il ne faut songer ni à une division du travail mieux nuancée, telle que la réclament diverses industries ou qu'on la rencontre dans les professions librement choisies, ni à l'esprit d'invention, etc. (2); même l'adoucissement de la *glebæ adscriptio* empêche une bonne répartition des forces du travail. Aussi, tous les juges compétents sont-ils d'accord pour reconnaître l'infériorité du travail de l'esclave (3). La paresse n'est pas seulement le vice des esclaves, les maîtres le contractent aussi au contact du préjugé, car l'esclavage déshonore le travail. Quelle *économie* que celle où, les uns par mauvais vouloir et les autres par orgueil ne font rien qui vaille ! Du moment que l'accroissement de la population et de la consommation ne permet plus un pareil gaspillage de forces, le travail libre offre un avantage incontestable, non-seulement à la masse, mais encore à chacun individuellement (4). Le travail libre a fait récolter sur les domaines de la famille de Bernstorff 8 1/3 de grains de seigle au lieu de 3; 9 1/3 d'orge au lieu de 4; 8 d'avoine au lieu de 2 2/3. Les terres de la maison de Zamoyski rapportaient, dix-sept ans après l'émancipation des paysans, trois fois autant qu'avec la corvée (5). Les propriétaires, convaincus que le travail des serfs leur revient pour rien, le gaspillent de la plus étrange manière. *Tucker* fait un calcul fort curieux pour établir à quel degré de civilisation l'intérêt personnel du maître suffit pour l'amener à l'émancipation des serfs. En Russie, où l'on ne compte guère que 25 habitants par mille carré anglais, le maintien du servage paraît encore, au point de vue *économique*, une spéculation admissible, tandis que dans l'Europe occidentale (110 habitants par mille) tout le monde préfère les relations qui dérivent d'un service librement rendu. L'émancipation des serfs commença en Angleterre au quatorzième siècle et fut consommée au dix-

septième ; à la première de ces deux époques, chaque mille carré renfermait 40 habitants, 92 à la seconde. Tucker en conclut que le point de partage des deux courants se rencontre au chiffre moyen de 66 habitants par mille carré (6). Aucun calcul de ce genre ne saurait, du reste, avoir de valeur absolue. L'ouvrier libre obtient d'ordinaire sur l'ensemble de la production une part plus considérable que celle dont le travailleur réduit en servitude est obligé de se contenter, et qui équivaut au *minimum* de ce qui lui est nécessaire pour vivre (7). Par conséquent, le travail libre n'est réellement plus avantageux au maître que quand il accroît la production générale au point d'augmenter en somme la part qui lui revient. Tel est l'effet régulier d'un état économique florissant (8).

(1) Elle n'agira jamais sur le travail de l'esclave, comme la crainte de perdre son occupation et de n'en pas trouver d'autre agit sur le travail de l'homme libre (*Hume*). *Marlo* (Weltoekonomie, 1848, I, 2, p. 38) ne veut l'admettre que si toutes les forces naturelles sont déjà occupées et si les besoins dépassent le nombre des ouvriers.

(2) Même au Brésil, on n'emploie ordinairement que des hommes libres comme raffineurs de sucre, distillateurs, voituriers, etc. (*Koster*, Travels in Brazil, 1816, p. 263). *Storch* (Russland unter Alexander I, steft 23, p. 255) cite l'opinion d'un habile fabricant russe, qu'il serait nécessaire d'affranchir les serfs employés aux travaux des fabriques. — Les maîtres renoncent généralement à employer leurs serfs à des travaux semblables : ils les laissent d'ordinaire chercher eux-mêmes de l'occupation, et se contentent d'exiger d'eux une redevance, d'où il résulte qu'ils travaillent beaucoup mieux (*Haxthausen*, Studien, I, p. 61, 116).

(3) Ainsi s'exprime *Homère* (Od. XVII, 322) ; de son temps déjà on voyait des journaliers de condition libre, désignés sous le nom de θῆτες ou ἔριθοι (Od. IV, 644 ; X, 85 ; XI, 490 ; XIV, 102 ; *Hesiod.*, Opera, 602). *Varron* (De re rust., I. 17) conseille de faire exécuter les travaux difficiles de préférence par des journaliers. « Coli rura ab ergastulis pessimum « est et quidquid agitur a desperantibus » (*Plin.*, H. N., XVIII, 7). « Omne « genus agri tolerabilius sub libris colonis, quam sub villicis » (*Columella*, De re rustic., I, 7). On a calculé que le travail d'un esclave nègre aux Indes Occidentales n'allait pas au tiers du travail de l'Anglais dans sa patrie (*B. Edwards*, History of the british W. Indies, II, p. 131). Les

nègres travaillaient autant dans la seule après-midi qui leur était accordée chaque semaine pour leurs besoins personnels, que dans un jour entier pour le maître (*Edinburgh R.*, IV, p. 482). V. *Bentham* (Traité de législation, I, p. 319).

(4) *B. Franklin* (Observations concerning the peopling of new countries, etc., 1751).

(5) Monument élevé au comte Bernstorff par ses paysans (p. 8, 15); *Coxe* (Travels in Poland, I, p. 22). D'après *Jakob* (Ueber die Arbeit freier und leibeigener Bauern, 1815, p. 71, seq.), la transformation des serfs en fermiers héréditaires a coûté 100,000 thalers au comte Bernstorff; mais aussi le revenu de ses terres s'est élevé, dans l'espace de 24 ans, par suite de cette opération, de 3,000 à 27,000 thalers. Un faucheur anglais dépouille un espace deux ou trois fois aussi grand qu'un faucheur russe; si le premier reçoit comme salaire journalier 70 livres de froment, et le second seulement 12 livres, le travail de l'Anglais revient encore à meilleur marché, car il livre 160 *pouds* de foin par jour, tandis que le Russe n'en donne que de 8 à 20 (*Jakob*, p. 43, seq.). Le même auteur calcule que chaque *tchévert* de récolte coûte au seigneur russe *4 tchéverts* 1/6⁴ (?), si l'on fait entrer en ligne de compte les intérêts du prix d'achat du paysan, ce que le maître est obligé de lui fournir en bois, médicaments, les pertes occasionnées par le recrutement, l'absence des fermages, etc. (p. 14, seq.). Les serfs loués dans les grandes villes de la Russie rendent moins aux seigneurs que ceux de l'intérieur du pays (*Storch*, Manuel, II, p. 286).

(6) *Tucker* (Progress of the Un. States, p. 111, seq.).

(7) Les Spartiates semblent avoir, même en fait de nourriture grossière, compté deux fois autant pour un adulte de condition libre que pour un esclave (*Thucyd.*, IV, 16).

(8) *Steuart* (Principles, I, 7) émet l'opinion, conforme aux données historiques, que les paysans travaillent aujourd'hui pour les autres, parce qu'ils éprouvent des besoins auxquels ces derniers peuvent seuls satisfaire; ils sont, dit-il, *slaves of their own wants*. Ce mobile devait être autrefois remplacé par la violence. *Turgot* (Sur la formation et distribution, § 28) et *Ad. Smith* (W. of N., I, 8; III, 2) soutiennent l'incontestable supériorité de bon marché du travail libre comparé au travail forcé. V. pour l'opinion contraire *J.-B. Say* (Traité, I, ch. XIX) et *Storch* (Manuel, II, p. 284). Lorsque *Hume* démontre les frais excessifs qu'entraîne l'esclavage, en se fondant sur ce que le maître doit élever ou acheter ses esclaves, il oublie sans doute qu'on est obligé de fournir au travailleur libre les moyens d'élever sa famille (Discourses, n° 11, Populousness of ancient nations).

§ 72.

En même temps, les progrès de la civilisation alourdissent le poids de la même servitude. Plus l'esprit de l'homme assujetti se développe, plus il a besoin de liberté et plus il souffre de son état de dégradation. Avec les exigences croissantes du luxe (§ 227, seq.), l'abîme qui sépare le maître du serviteur se creuse chaque jour davantage. A mesure que le commerce se développe, le maître est poussé par l'intérêt à exiger un travail excessif. Aux Indes Occidentales, on faisait assez généralement le calcul de savoir si, quand la production se trouvait considérablement accrue aux dépens de la santé et de la vie des nègres, le bénéfice sur le sucre dépassait ou non la perte occasionnée par la mort des esclaves (1) ! Quand, avec le développement social, le pouvoir public prête aux citoyens une protection de plus en plus efficace, le dernier frein qui pourrait retenir les maîtres, la crainte de la vengeance des esclaves, se relâche de plus en plus, tandis que la démoralisation des uns et des autres s'étend naturellement dans la même proportion (2).

(1) *Humboldt* (Cuba, I, p. 177). Les esclaves, à la Louisiane, sont tellement surchargés de travail qu'ils ne peuvent y résister plus de sept ans en moyenne (Edinburgh R., LXXXIII, p. 73). Si l'intérêt personnel du maître est pour lui un puissant motif de traiter ses esclaves avec douceur, il se base avant tout sur la dépense considérable occasionnée par l'acquisition d'esclaves nouveaux ; c'est pourquoi la condition de l'esclave empire dans un état de civilisation avancée. Plus il a de valeur, plus son sort est triste : le prix d'un esclave s'élève à 21 livres sterling sur les plages stériles de Bahama, tandis qu'à Démérara on le paye jusqu'à 86 livres sterling ; là il est bien vêtu, bien nourri, astreint à un travail modéré, aussi le nombre des esclaves y augmente ; ici, au contraire, il diminue sensiblement (*Edinburgh R.*, XLVI, p. 496 ; LV, p. 180).

(2) *Jefferson* (Notes on Virginia, p. 212). C'est surtout la pureté des

mœurs qui souffre des deux côtés. Le *leno* de l'ancienne comédie était un marchand d'esclaves! V. L. 27, (Digest., V, 3). Dans les colonies anglaises à esclaves, il arrivait fréquemment que les hôtes d'un planteur au sein des familles réputées les plus dignes de respect, ne se faisaient aucun scrupule, au moment de se retirer, de demander une jeune fille au nègre qui les accompagnait, avec aussi peu d'embarras ou de scrupule qu'on aurait pu en avoir en Angleterre pour demander une bougie (Negro Slavery, or a creed of .. that state of society, as it exists in the U. St. and in the colonies of the W. Indies, London, 1823, p. 53).

§ 73.

Cela explique pourquoi, chez presque tous les peuples, la puissance publique, durant la transition vers une civilisation plus avancée, s'est toujours attachée à rendre la servitude *plus douce*. L'Eglise surtout a rendu sous ce rapport d'immenses services; elle a promptement supprimé l'esclavage dans la Scandinavie(1), et dans les autres pays de l'Europe occidentale elle a du moins fait abolir le massacre des prisonniers, ou leur vente en pays étranger. Le *Concilium Agathense* (506) demandait déjà que les serfs ne pussent pas être tués arbitrairement par leurs seigneurs (2), mais seulement traduits devant un tribunal (justice seigneuriale des temps plus modernes). Les nombreux jours de fête établis par l'Eglise favorisaient singulièrement les hommes réduits en servitude. Le pape Alexandre III recommandait avec instance de les émanciper tous (3). Ce fut un grand progrès quand il ne fut plus permis de vendre les serfs isolément, mais seulement avec le bien ou le village auquel ils appartenaient (4). —L'aristocratie féodale améliora le sort des serfs, en réduisant à leur niveau un grand nombre d'hommes libres (5). Cela ne put avoir lieu sans un adoucissement réel du servage, et quand, plus tard, la féodalité déclina, les anciens serfs furent relevés de leur abaissement en même temps que ceux qui avaient joui de la liberté. L'esprit chevaleresque ne tolérait pas au service personnel des seigneurs des hommes qui ne fussent pas libres. Le vieil

adage : « le serf vit pour servir et sert pour vivre » (Glose du Miroir de Saxe) s'effaça peu à peu ; les serfs furent assujettis à exécuter certains travaux sur les terres domaniales, et à acquitter certaines redevances pour celles qu'ils possédaient. L'adoption de la *main-morte* (*mortuarium*, elle date du huitième siècle, suivant *J. Grimm*) peut passer pour signe de la possibilité laissée aux serfs d'acquérir la propriété. Avec elle s'affaiblit un des principaux inconvénients du servage, considéré au point de vue économique (6). Il faut le dire, c'est un des traits caractéristiques de l'aristocratie féodale de traiter d'une façon beaucoup plus douce les individus qu'elle tient sous sa dépendance absolue, comme les serfs, que les *personnes libres* engagées vis-à-vis d'elle en vertu de contrats déterminés.

La monarchie absolue, en vigueur chez presque tous les peuples au commencement de l'ère moderne, se vit entraînée, par la lutte opiniâtre qu'elle eut à soutenir contre la féodalité du moyen âge, à poursuivre avec énergie l'affranchissement des serfs et à relever, en général, la position des classes inférieures. Même en Russie, le czar Ivan III (1462-1505) rendit aux paysans le droit de migration que leur avait enlevé l'invasion des Mongols ; ils ne l'ont de nouveau perdu qu'au milieu des troubles si graves qui marquèrent les premières années du dix-septième siècle et qui entraînèrent la balance du pouvoir au profit de la noblesse (7).

Enfin, aux époques de civilisation complète, la puissance irrésistible de l'opinion publique, inspirée par les idées philanthropiques et libérales, détermine la suppression totale de tous les droits non rachetables et de tous les restes de servitude (8, 9).

(1) La loi d'Upland défend la vente des chrétiens ; les enfants nés d'une personne de condition libre et d'une esclave devenaient libres eux-mêmes. Les affranchissements étaient regardés comme de bonnes œuvres qu'on faisait « pour le salut de son âme. » L'esclavage volontaire fut

interdit avant 1266, et Magnus Ericson prohiba l'esclavage en général (dès l'an 1335). V. *Geijer* (Histoire de Suède, I, p. 157, 185, 273), *Dahlmann* (Daenische Gesch., II, p. 42).

(2) *Tacit.* (Germ., 25). Il est dit dans les *Legg. Walliæ*, p. 206 (*Wolton*) : « Hero eadem potestas in servum suum, ac in jumentum. »

(3) Le concile de Londres (1102) défend de vendre les hommes comme les animaux (Concil., ed. Venet., 1730, XII, p. 1100, n° 27).

(4) En Flandre, à partir de la fin du douzième siècle (*Warnkoenig*, Flandrische Staats- und Rechtsgesch., I, p. 244).

(5) Pour l'Allemagne, V. *Eichhorn* (Staats- und Rechtsgeschichte, § 448). En Pologne, où tous les propriétaires de terres étaient égaux dès l'origine, un grand nombre d'entre eux se virent peu à peu réduits par la pauvreté à la condition de kmiety, qui, bien qu'ils restassent libres dans leurs personnes, les rapprochait beaucoup du servage. A partir du treizième siècle, la quantité de priviléges créés sur le modèle de ce qui se pratiquait en Allemagne brisa en partie leurs liens directs avec le pouvoir public, et amena bientôt leur sujétion personnelle (*Roepell*, Geschichte von Polen, I, p. 308, seq.; 570, seq.). En Bohême, l'ancien servage avait si complétement disparu, qu'on pouvait au quatorzième siècle ne plus le regarder que comme un souvenir historique. Mais du règne de Ladislas II date une résurrection du servage, comme fruit de la prépondérance seigneuriale (*Palacky*, Gesch. von Boehmen, II, p. 33, seq.; III, p. 31, seq). L'aristocratique Danemark soumit à la corvée, bien avant la guerre de 1255-1258, dite *des paysans*, les paysans libres qui jusqu'alors détenaient les terres à ferme. Waldemar III y assujettit également, au profit du trésor, les paysans propriétaires, ce qui, surtout depuis le règne de Marguerite, acheva de développer de plus en plus une sorte de *glebæ adscriptio*. Depuis le seizième siècle, époque où le pouvoir royal s'éclipsa presque entièrement en présence des empiétements de la noblesse, celle-ci continua d'absorber à son profit les droits de l'État, en sorte que, vers 1650, le Danemark comptait à peine 5,000 paysans libres (*Dahlmann*, III, p. 73, seq.). Cependant les rigueurs de la *traeldom* primitive furent remplacées au quatorzième siècle par le *vornedskap*, espèce de vasselage plus adouci. V. *Kolderup Rosenvinge* (Grundriss der daenischen Rechtsgeschichte, § 94).

(6) L'expression française *main-morte* vient originairement de la privation du droit d'héritage. Mais déjà du temps de Beaumanoir (1283), il était d'usage qu'après un an et un jour de vie commune entre plusieurs serfs, l'avoir mobilier revenait à la communauté (*Warnkoenig*, Franzoesische Rechtsgeschichte, II, p. 157).

(7) En France, le roi Louis X fit une spéculation fiscale en vendant la liberté aux serfs de districts entiers, même contre leur gré. Il dit dans l'édit publié à cette occasion (Ordonnances, I, p. 583) : « Comme,

selon le droit de nature, chacun doit être Franc... considérant que notre royaume est dit et nommé le royaume des Francs, et voulant que la chose en vérité soit accordant au nom, etc. » Philippe IV avait déjà, en 1298, remplacé le servage, dans plusieurs provinces, par une redevance foncière (*Warnkoenig*, I, p. 371). Au temps où furent rédigées les coutumes, il n'y avait plus que neuf provinces dont le droit local conservât le servage, et cette charge, de personnelle d'abord, était devenue par la suite à la fois *réelle et personnelle*. En 1779, le servage fut aboli dans tous les domaines royaux, et le droit de *suite* partout (*Id.*, II, p. 151, seq.). En Hongrie, le roi Koloman (+ 1114) interdit le commerce des esclaves et voulut élever tous les *sujets* chrétiens à l'état de *conditionarii* (paysans censitaires). Mais en 1351, la faculté de se transporter librement d'un lieu à un autre leur fut de nouveau enlevée. Le roi Sigismond, et plus encore Matthias Corvin la rétablirent; cette liberté, enlevée de nouveau après qu'on eut étouffé la guerre des paysans (1514), fut restaurée en 1586; mais c'est seulement de l'*Urbarium* de 1764 que date une ère d'amélioration.

(8) En Italie, Frédéric II affranchit tous les serfs de la couronne (Constitut. regni Sicil., p. 164). L'émancipation proclamée à Bologne en 1256 offrit un excellent modèle à suivre : les serfs de l'Etat furent purement et simplement rendus à la liberté; ceux des particuliers furent rachetés par le trésor public, et obligés de payer à leurs anciens maîtres comme compensation une légère redevance en blé. Il ne devait plus y avoir à l'avenir personne d'assujetti sur le territoire Bolonais. Les considérants qui déterminent cette mesure présentent un singulier mélange d'idées chrétiennes et démocratiques (*Raumer*, Hohenstaufen, V, p. 167, seq.). En Angleterre, la tentative d'Alfred le Grand pour faire peu à peu disparaître l'esclavage (*Wilkins*, Leges, p. 29) demeura sans résultat. Guillaume Ier, qui se proposait, à la vérité, un but beaucoup plus restreint, semble avoir été plus heureux dans ses tentatives (Leges Will. Conq., p. 225, 229; *Turner*, Hist. of England, I, p. 135). Depuis la conquête des Normands, les prisonniers de guerre cessent de fournir des recrues nouvelles au servage. Sous Henri III et Edouard Ier, le nombre des paysans corvéables ne cesse de s'accroître; leurs prestations deviennent moins lourdes, et ils peuvent se faire remplacer par des hommes loués pour faire la corvée à leur place. La première trace remarquable d'une classe d'hommes travaillant ainsi moyennant salaire se rencontre dans la taxe de 1351; ce fut une tentative de la noblesse pour entraver le développement rapide des villes et pour arrêter les progrès de l'émancipation qui en étaient la suite (*Eden*, State of the poor, I, p. 7, seq.; 12, seq.; 30, seq.; 41). V. plus loin, § 175. Bien que la guerre des paysans, entreprise par Wat Tyler et Straw qui voulaient anéantir d'un seul coup le servage, n'ait pas réussi, nous trou-

vons dans les quatorzième et quinzième siècles beaucoup d'affranchissements particuliers, à l'occasion de mort ou de maladie, etc., dans lesquels les maîtres proclament l'immoralité de l'esclavage (*Wikliffe*: « Quand Adam bêchait et qu'Eve filait, où était donc le gentilhomme? »). La reine Elisabeth rendit à la liberté les derniers serfs de la couronne. L'émancipation fut complète dans la basse Ecosse en 1574 (*Tytler*, Hist. of Scotland, II, p. 260).

(9) *Lois modernes d'abolition* : Prusse, 1708, 1807, 1819 (Lusace), 1820 (Westphalie); Autriche, 1781 (Bohême et Moravie), 1782 (les autres pays allemands); 1790 (Hongrie); Bavière, 1808; royaume de Westphalie, 1808; Hesse-Darmstadt, 1811; Würtemberg, 1817; Bade, 1783, 1820 (les pays nouvellement acquis); Mecklembourg, 1820; royaume de Saxe, 1832; Hanovre, 1833; Danemark, depuis 1761; Livonie, 1804; Poméranie suédoise, 1806; Pologne, 1807. La Russie est le seul peuple chrétien qui ait encore actuellement des serfs en Europe : en 1834, on en comptait plus de 22 millions, c'est-à-dire près de 40 pour 100 de la population totale. V. *P. Storch* (Der Bauernstand in Russland, 1850); *Haxthausen* (Studien, *passim*).

§ 74.

Il est hors de doute que le passage subit, sans aucune transition, du servage complet à une liberté entière peut entraîner des inconvénients sérieux. Nul homme ne « naît libre (1), » mais chacun apporte avec lui en ce monde une aptitude de liberté, qui a besoin d'être développée. La connaissance et le respect de la loi et l'empire sur soi-même, qui sont les conditions de la liberté véritable, ne s'acquièrent qu'avec peine, sont sujets aux méprises, et ne peuvent résulter que de l'expérience. D'ordinaire, le serf et le maître lui-même, s'accommodent fort bien d'être affranchis des charges de leur condition première, mais ils voudraient continuer à user des mêmes avantages. Ainsi, par exemple, le serf, tout en se refusant désormais à une obéissance stricte, demande toujours à être traité avec la même douceur par son ancien maître, qu'il soit propriétaire du sol ou capitaliste, etc. Les plaintes ne manqueront pas de retentir des deux côtés (2)! Mais aux époques de culture

avancée, il est impossible d'établir entre les diverses classes de la population ces rapports de patronage paternel et d'obéissance filiale, qui n'ont jamais existé complétement, même au moyen âge, et l'espoir d'une situation, meilleure pour tous, ne repose que sur l'attente prochaine de la véritable indépendance à laquelle les classes inférieures de la société doivent s'élever (3).

(1) Qu'on abandonne un enfant nouveau né, seulement pendant vingt-quatre heures, à « sa liberté naturelle; » il sera probablement mort bien avant.

(2) V. *Edinburgh Review*, LXXXIII, p. 64, seq., april 1851, p. 392; *Klein's* Annalen, XXV, p. 70, seq.

(3) *J.-S. Mill* (Principles, IV, ch. VII). Nous parlerons plus tard de l'esclavage des nègres chez les peuples modernes.

§ 75.

Les principaux peuples de l'antiquité n'ont point su se soustraire à l'influence bienfaisante que les progrès de la civilisation exercent sur la situation des esclaves, et s'ils ne sont pas allés jusqu'à l'abolition de l'esclavage, on doit l'attribuer à l'infériorité de la pensée religieuse (1). A Athènes, pendant la guerre du Péloponèse, il était difficile de distinguer au maintien et au costume les esclaves et les hommes libres peu fortunés; d'ailleurs, on les traitait avec d'autant plus de douceur que l'exiguïté du territoire de la république et la fréquence des guerres leur auraient rendu la fuite plus facile : il était défendu de les fustiger; ils ne pouvaient être mis à mort qu'en vertu d'un jugement (2). Les affranchissements étaient très-nombreux et les noms d'Agoratos, de Nicomaque, chargé de reviser les lois, etc., témoignent assez du rôle important qu'un affranchi pouvait remplir dans l'Etat (3). Le régime des ilotes, à Sparte, conserva beaucoup plus longtemps les traditions de barbarie du moyen âge antique; toutefois, les révoltes multipliées

et les fréquents affranchissements des ilotes, ainsi que le service militaire qui leur était imposé, doivent faire admettre un certain adoucissement de leur sort (4).

Chez les Romains, pour qui la guerre et la conquête furent longtemps le principal moyen d'acquisition (5), l'esclavage était relativement très-dur (6). Cependant, par la suite, il s'introduisit une sorte de hiérarchie (*servi ordinarii* et *mediastini*, etc.), et cela équivaut à une amélioration sensible, dès qu'il est question d'esclavage (7). L'esclave obtint le droit à un *avoir* (*peculium*) (8). En outre, les affranchissements devinrent de plus en plus multipliés dans les derniers temps de la république ; Auguste jugea même nécessaire de mettre par des lois un frein à cette facilité (*L. Ælia Sentia* et *Furia*) (9). Là où des hommes tels que Térence, Tiron, Phèdre et le père d'Horace ont surgi du sein de l'esclavage, le traitement imposé aux personnes de condition servile ne devait pas être abrutissant (10). Sous les empereurs, dont la politique abaissait les citoyens libres, la législation s'efforça d'entourer les esclaves d'une protection de plus en plus efficace (11). A la place de la servitude proprement dite, l'institution du *colonat* s'introduisit dans une mesure toujours croissante ; tout en demeurant attaché à la glèbe, le *colon* put contracter légalement mariage et posséder en propre ; il fut garanti contre une augmentation arbitraire des redevances qu'il devait acquitter en argent ou en nature. Outre ceux que leur naissance rangeait parmi les *coloni* (*originarii*), ils se recrutèrent des hommes libres réduits à la misère, des prisonniers de guerre, etc., etc. (12, 13.)

(1) Quant aux Juifs, V. *Ewald* (Gesch. von Israel, II, 2, p. 198).

(2) *Xenoph.* (De rep. Ath., I, 10, seq) ; *Aristoph.* (Nubes, 6); *Antiph.* (De cæde Herod., p. 727). Dans les Grenouilles d'Aristophane, les rapports existants entre l'esclave Xanthias et son maître sont une preuve certaine de la manière douce dont ils étaient traités. Ils jouissaient d'une grande liberté de langage (*Demosth.*, Phil., III, p. 111). A propos de maîtres accusés de cruauté, V. *Demosth.* (Mid., p. 529, seq.); *Athen.* (VI, p. 266).

L'esclave maltraité pouvait chercher un asile dans un temple, et alors le maître était obligé de le vendre (Schol. *Aristoph.*, Equit., 1309; *Plutarch.*, Thes., 36).

(3) *Petit* (Legg. Attic., II, 6, p. 179) démontre que les esclaves pouvaient se racheter au moyen de leur pécule. Il y en avait beaucoup qui vivaient dans une véritable indépendance, sans être obligés à autre chose qu'à payer à leur maître une redevance convenue, en sorte qu'ils pouvaient faire des économies (*K.-F. Hermann*, Privatalterthümer, § 13, 9, 58, 11, seq.). *Platon* (De rep., VI, p. 495) cite le fait d'un esclave devenu riche, qui veut épouser la fille de son ancien maître. Au reste, on n'aimait pas en général à avoir des Grecs pour esclaves (*Philostr.*, Apoll., VIII, 7, 12).

(4) Sous Cléomène, il y en eut un très-grand nombre qui se rachetèrent de leurs propres deniers (*Plutarch.*, Cleom., 23).

(5) *Cicero* (Pro Murenâ, IX, 22).

(6) Qu'on se rappelle les *ergastula* souterrains, les portiers enchaînés, les combats de gladiateurs.

(7) Dès le temps de Plaute, les *servi honestiores* avaient déjà sous eux d'autres esclaves, appelés *vicarii* (*Plaut.*, Asin., II, 4; *Seneca,* De tranq. anim., 8). V. *Cicero* (Parad., V, 2). Parmi les *servi publici*, les écrivains publics étaient surtout dans une position brillante.

(8) Plaute et Térence parlent du *peculium.* V. *Terent.* (Phorm., I, 1). C'était l'usage de promettre aux esclaves leur liberté dès qu'ils auraient acquis un certain *peculium* (*Dyonis. Hal.*, Anth. Rom., IV, 24; *Tacit.*, Ann., XIV, 42). Les bons maîtres permettaient aux esclaves de disposer de leur pécule par testament (*Plin.*, Ep., VIII, 16). Les *servi publici* avaient le droit de transmettre par testament la moitié de leur fortune (*Ulpian.*, XX, 16). Des prêts avaient lieu quelquefois d'esclave à maître (L. 49, § 2, Digest., XV, 1).

(9) V. *Tacit.* (Ann., XIII, 26, seq.). Pendant l'espace de temps écoulé entre les années 356 à 211 avant Jésus-Christ, il paraît qu'en moyenne on a émancipé annuellement 1,380 esclaves (*Dureau de La Malle*, Economie polit. des Romains, I, p. 290, seq.).

(10) Sur les esclaves d'Atticus, doués d'une instruction peu commune, ce dont on trouve peu d'exemples chez les Grecs des temps anciens, V. *Drumann* (Geschichte Roms, V, p. 66). Les prix si élevés de 100,000, et même 200,000 sesterces, dont parlent les auteurs du temps, font supposer chez certains esclaves une culture très-développée (*Martial*, I, 59; III, 62; XI, 70; *Seneca*, Ep. 27).

(11) Le censeur avait déjà précédemment châtié la cruauté des maîtres; mais c'est surtout depuis Adrien qu'on s'occupa de réprimer sévèrement l'arbitraire avec lequel on disposait de la vie de l'esclave, sa mutilation, etc.; il lui fut aussi permis de porter plainte, si le maître

se rendait coupable vis-à-vis de lui d'actes impudiques ou de cruauté, et s'il le nourrissait mal... (*Seneca*, De benef., III, 22 ; *Sueton.*, Claud., 25; Dom., 7; Spartian. Hadr., 18; *Gaïus*, I, 53; L. 1, § 2, Digest., I, 6; L. I, § 8, D., I, 12; L. 1, § 2, D., 48, 8; L. 1, Cod., IX, 14). Au reste, la *vitæ necisque potestas* était encore consacrée dans le Code de Justinien (*Zimmern*, Gesch. des roem. Privatrechts, I, 2, p. 661, seq.).

(12) *Salvian.* (De gubern. Dei, V, 8); *Theod.* (Cod., V, 4); *Eumenis* (Paneg. Const., 8, 9); *Trebell.* (Poll. Claud., 9); *Justin.* (Cod., XI, 26, 47). V. *Savigny* (Ueber den roemischen Colonat : Berliner Akad., 1822-1823).

(13) Les indications données par *Athen.*, VI, 103, sur le chiffre de la population servile en Grèce sont presque incroyables. Pour l'Attique seule elle variait entre 110,000 (*Letronne*, Mém. de l'Académie des inscr., 1822, p. 192), et 400,000 (*Athen.*, loco citato), contre 130,000 à 150,000 hommes libres. A Rome, la proportion entre les citoyens de condition libre et les esclaves aurait été à peu près la même, depuis l'abolition de la royauté jusqu'à la destruction de Carthage (*Blair*, State of slavery amongst the Romans, 1833, p. 10, 15). *Dureau de La Malle* (Economie polit. des Romains, I, p. 270, seq.; 296) pense que vers l'an 476 avant Jésus-Christ, il y avait vingt-deux esclaves ou métœques pour vingt-sept hommes libres. V. *Dyonis. Halic.* (IX, p. 583) et *Cato* (De re rust., I, 3; IV; X, 1; XI, 1; XVII; XVIII, 1). — En Allemagne, on estime que le nombre des serfs, pendant la durée des huitième, neuvième et dixième siècles, égalait au moins celui des hommes libres (*Grimm*, D. Rechtsalterthümer, p. 331). Chez les Anglo-Saxons, avant la conquête des Normands, il formait presque les trois quarts de la population (*Turner*, Hist. of the A. S., VII, 9; VIII, 9). — V. sur tout ce chapitre *Roscher* (Archiv. der polit. OEkonomie, N. F., IV, p. 30, seq.).

APPENDICE. — LA DOMESTICITÉ.

§ 76.

Presque partout la *domesticité* s'est peu à peu dégagée du *servage* ou d'une condition analogue, sorte de tutelle exercée par le seigneur. — On le voit clairement à la persistance de l'obligation du *service forcé*, en vertu de laquelle les sujets du fief étaient forcés de faire servir pendant un certain temps leurs fils à la résidence seigneuriale, soit gratuitement, soit moyennant un salaire coutumier et toujours très-modique (1). De là vient le droit, généralement attribué aux maîtres, de châtier

leurs serviteurs. — A mesure que la civilisation marche, ces rapports rentrent peu à peu dans le domaine de la libre concurrence, en commençant généralement par les villes. En effet, quand les hommes se trouvent réunis en plus grand nombre, l'offre et la demande du travail se rencontrent plus facilement. Plus on se rapproche par des modifications successives du travail à la journée ou aux pièces, et plus on abrége la durée ordinaire (présumée) du contrat (2), plus on abandonne aussi à la volonté des parties l'époque du congé réciproque (3); du moment où les rapports tendent à se restreindre dans les limites de services convenus d'avance (§ 39), les deux parties s'efforcent de concert de remplacer la *domesticité* au moyen d'ouvriers qui vivent hors de la maison du maître (4). Ce changement a été complété chez les fermiers anglais, principalement dans la troisième période décennale de notre siècle, au grand avantage de l'exploitation agricole, mais au détriment des relations sociales qui subsistaient jusqu'alors dans les campagnes entre le riche et le pauvre (5). En Allemagne, la vente des terres, la conscription, le service obligatoire de la landwehr, etc., ont directement amené ce résultat (6). Voilà ce qui explique comment en Prusse, par exemple, la *domesticité* comprenait en 1805 sur la population totale 11.6 pour 100, et en 1819 encore 9.4 pour 100, tandis qu'en 1822 elle était réduite à 8.3 et en 1843 à 7.9 pour 100 (7). Le nombre de journaliers, au contraire, qui, en 1805, n'allait qu'à 3.4 pour 100, dépassait 9 pour 100 en 1846.

Dans la plupart des pays, la longue période de transition entre le servage et la libre concurrence fut marquée par l'application d'un système de tutelle administrative très-défavorable aux serviteurs : c'est ainsi que tous les jeunes gens des classes inférieures étaient forcés de se placer au service d'une maison du pays, quand ils ne prouvaient point qu'ils étaient occupés par leurs familles ou employés à quelque métier (8);

il était rigoureusement défendu de demander aucun gage « usuraire » et de chercher à « débaucher » les domestiques employés par d'autres maîtres (9). En outre, des règlements calqués sur des principes surannés d'économie politique entravaient aux *valets de ferme* l'accès du service de la ville (10), et facilitaient, au contraire, l'abandon de leur condition actuelle à ceux qui voulaient se marier. Toutes ces préférences en faveur d'une classe de contractants répugnent essentiellement à l'esprit moderne. Les règlements relatifs aux domestiques ne doivent plus avoir qu'un but, savoir : empêcher, au moyen d'inscriptions sur les registres de la police (livrets, certificats, etc.), la mauvaise foi et la violation des engagements, et prévenir toute discussion en formulant légalement beaucoup de conditions ordinairement sous-entendues (11).

L'idéal de la domesticité consiste en ce que maître et serviteurs se regardent mutuellement comme membres d'une même famille chrétienne (12). Ainsi, bienveillance d'un côté, dévouement de l'autre, fidélité des deux parts, soins vigilants et dévoués pour le bien réel de l'autre partie (*tanquam sua*), et souci constant pour sauvegarder ses intérêts dans l'éternité. Il n'est guère possible de prononcer d'une manière générale lequel, du système de dépendance patriarcale, de sujétion aux règlements de police ou de libre concurrence, est le plus favorable au développement de semblables tendances ; le succès repose dans tous les cas sur un renoncement complet, persévérant, et, par conséquent, fort difficile à rencontrer. Là où ce sentiment existe, les avantages du travail à la tâche se manifestent aussi d'une manière régulière, sans que celui-ci dégénère en une simple agrégation d'atomes isolés (13).

(1) *Klœntrupp* (Abhandlung der Lehre vom Zwangsdienste, 1801). Souvent le seigneur n'a qu'un droit de préférence, au cas où les enfants du *sujet* voudraient abandonner la maison paternelle et prendre service ailleurs.

(2) Au temps où écrivait *Ad. Smith*, en Angleterre, en cas de doute, la présomption était pour l'engagement à l'année (I, p. 215, éd. Bas.). Le règlement promulgué par le grand Frédéric sur cette matière, en 1769, interdit de se louer pour un temps plus court (II, § 1, seq.); tandis que les dispositions en vigueur dans le royaume de Saxe depuis 1835 permettent de donner congé un mois d'avance. *Darjes* (Erste Gründe der Cameralwissenschaften, 2e éd., 1768, p. 432) demande que les engagements soient passés au moins pour quatre ou cinq ans, et que les maîtres conservent pendant tout ce laps de temps le droit absolu de revendication. Aujourd'hui, dans l'Amérique du Nord, le louage de service au mois est devenu d'un usage général, sans qu'on donne même congé (Deutsche Vierteljahrsschr., 1853, II, p. 191). La difficulté plus grande qu'il y a de rien modifier au *ménage des champs* rend désirable pour tout le monde une plus longue durée du contrat à la campagne.

(3) Dans le sud de l'Angleterre, les valets de ferme ont coutume de ne changer de condition qu'à la Saint-Michel. Le choix de cette époque, qui tombe précisément au plus fort de la récolte, met les fermiers dans une grande dépendance vis-à-vis d'eux (*Marshal*, Rural economy of the southern countries, II, p. 233). On se plaint du même mal dans le pays de Clèves (*Schwerz*, Rheinischwestphalische Landwirthschaft, II, p. 21, seq.). A Juliers, on devait autrefois être prévenu six mois d'avance : le serviteur ainsi averti de son renvoi travaille pendant tout ce temps avec dégoût, excite ses autres camarades, etc. (*Schwerz*, II, p. 87).

(4) L'ancien système, qui consistait à entretenir dans la maison du maître un grand nombre de serviteurs, au lieu d'employer des journaliers, avait surtout sa raison d'être fondée sur ce qu'il permettait d'utiliser en nature une foule de petits produits. La transition naturelle entre ces deux modes se réalise par les familles de journaliers auxquels le seigneur cède une maison avec un petit jardin, une vache, etc. Viennent ensuite les journaliers qu'on nourrit.

(5) *Wakefield* (Swing unmasked, or the causes of rural incendiarism, 1831).

(6) Par suite de ces ventes, le nombre de petits ménages indépendants s'est beaucoup accru dans les campagnes. On ne se soucie pas en général de louer les jeunes gens soumis au service militaire, parce qu'ils peuvent être appelés sous les drapeaux au moment même où l'on aurait le plus besoin de leurs services. Quant au soldat qui rentre dans ses foyers, c'est un personnage trop important pour s'engager comme serviteur (*Schwerz*, II, p. 191, seq.; 236). Par ces motifs, les gages de la domesticité ont augmenté d'une manière bien plus sensible à Clèves que le salaire des journaliers (p. 194). En Belgique, un valet de ferme coûte, bon an mal an, 400 francs, un journalier (en ne comptant que 300 journées de travail) revient à 339 francs seulement (*Horn*, Statist. Gemälde,

p. 175). De même, dans le Palatinat, les journaliers qui ne reçoivent pas autre chose que leur salaire coûtent moins au maître que ceux auxquels il donne la nourriture, mais les *valets* sont les plus chers (*Hanssen*, Archiv. der politischen OEk., N. F., X., p. 243).

(7) *Schubert*, Staatskunde, II, I, p. 544. Il y avait en Prusse, en 1843, pour le service des personnes et des familles dans leur intérieur, 149,747 *domestiques* proprement dits, dont 118,263 femmes ; et cette catégorie, que j'appellerai volontiers serviteurs de luxe, entre dans une proportion de plus en plus considérable dans le total de la *domesticité* (*Gesinde*) ; en 1819=9. 5 pour 100, en 1840=11. 4 pour 100, en 1843=12. 2 pour 100. Dans la Grande-Bretagne, le nombre des domestiques attachés à la personne était en 1831 de 2 pour 100 seulement, en 1841 de 3 et demi pour 100 de toute la population mâle au-dessus de vingt ans (*Meidinger*).

(8) Fait de la plus haute importance dans l'ancienne « organisation du travail. » Il en est encore ainsi dans le règlement publié à Magdebourg en 1789, concernant la domesticité.

(9) Le règlement du grand Frédéric sur le même sujet menace des travaux forcés non-seulement celui qui reçoit, mais encore, suivant les circonstances, celui qui donne un salaire plus élevé que la taxe ; tandis « qu'il va de soi » (V. § 7), qu'il est permis de payer moins. La loi veille avec la plus grande sollicitude à ce qu'on ne dépasse pas la taxe au moyen d'arrhes ou de payement en nature. Au reste, elle défend également d'enchaîner la liberté des *engagés* par des avances exagérées, qui les empêchent de donner congé lorsqu'ils le désirent (II, § 7.) *Berg* (Handbuch des deutschen Polizeirechts, 1802, II, p. 268) dit : « Que c'est un devoir de *la police*, chargée de protéger la sécurité publique et la propriété, de faire en sorte qu'on ne manque pas de bons serviteurs et que le public (comme si les hommes qui louent leurs services n'en faisaient pas partie) ne soit pas dupe d'exigences déplacées en ce qui regarde le salaire. »

(10) Ordonnance de l'électeur de Saxe, en 1766, qui défend aux habitants des villes de prendre un apprenti parmi les paysans, s'il n'a pas servi au moins quatre ans à la campagne, à partir de sa quatorzième année. La même défense fut faite en Prusse, en 1781.

(11) V. encore *Dorn*, Abhandlung des Gesinderechts, 1794.

(12) *I Petri* 2, 18, seq. ; I Timot. 6, 2 ; Ephes. 6, 5 ; Philem. 15, seq.

(13) Dans les colonies des Mennonites allemands établis en Russie, les garçons ont l'habitude de servir quelques années chez d'autres paysans. On regarde cela comme une sorte d'école ; les gages se maintiennent naturellement très-haut et les traitements sont fort doux (*Haxthausen*, Studien, II, p. 185).

CHAPITRE V.

COMMUNAUTÉ DE BIENS ET PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

CAPITAL.

§ 77.

De même que le travail de l'homme ne saurait, sans la liberté de la personne, acquérir toute l'importance économique qui lui appartient, de même le capital ne peut développer pleinement la force productive dont il est doué, sans la liberté de la *propriété privée*. Qui voudrait épargner, c'est-à-dire, renoncer aux jouissances présentes, sans être sûr des jouissances à venir (1, 2)?

(1) *J.-S. Mill* explique fort bien comment le droit de *propriété* implique la validité de la *prescription* au point de vue de l'économie politique (L. II, ch. II, § 2).

(2) Chez les modernes, la *philosophie du droit* a formulé de trois manières le droit de propriété, en lui donnant une base *juridique, politique* et *économique*. L'axiome : *Res nullius cedit primo occupanti* (L. 3, Digest., XLI, 1) ne conduit qu'à expliquer quelques rapports de la propriété, en s'appuyant sur une circonstance tout à fait fortuite. D'après *Hobbes* (Leviathan, 24), toute propriété découle de la puissance publique, ou, comme le dit Montesquieu (Esprit des lois, XXVI, 15), en adoucissant l'expression, *de la loi civile*; ce principe pourrait engendrer, avec l'inconstance des lois, une absence fatale de sécurité ; on serait sans cesse ballotté d'utopie en utopie, de révolution en révolution, si chacun ne possédait point son bien pour l'avoir acquis par son travail et par son économie, mais seulement parce que la loi, momentanément en vigueur, lui en garantirait la possession.

La théorie qui fait reposer le droit de propriété sur un contrat offre déjà moins d'inconvénients ; elle a été développée par *Hugo Grotius* (Jus

belli et pacis, II, 2) qui explique même *l'occupation* des choses qui n'appartiennent à personne, par l'hypothèse de la préexistence d'un contrat tacite. — La plupart des économistes ont suivi l'opinion de Locke, qui fonde le droit de propriété sur le travail (*On civil*, II, § 25-51). Ainsi, entre autres, *Thiers* (Du Droit de propriété, 1849). Ce qui caractérise les Anglais, c'est que leur langue politique réunit volontiers les deux mots de *liberty* et *property*. *Fox*, dans son célèbre discours du 1er décembre 1784, donne de la liberté une définition qui commence par ces mots : « *It consists in the safe and sacred possession of a man's property*, etc. » La doctrine qui a souvent essayé de surnager dans ces derniers temps, et d'après laquelle tout homme possède dans ses besoins un droit à une propriété correspondante (*Ahrens*, Rechtsphilosophie, p. 222), se prête à toutes les déductions socialistes. Les doctrines les plus désordonnées ont rencontré un organe dans *Proudhon* (Qu'est-ce que la propriété, 1840), dont *Brissot* (Recherches philosophiques sur le droit de propriété et le vol, 1780) peut être regardé comme le précurseur.

SOCIALISME ET COMMUNISME.

§ 78.

Par contre, l'idée de communauté de biens a rencontré faveur surtout aux époques où l'on rencontrait réunies les quatre conditions suivantes (1) :

A. *L'opposition tranchée du riche et du pauvre*. Tant qu'il existe entre eux une classe intermédiaire considérable, l'influence morale qu'elle exerce suffit pour empêcher une collision. Rien ne préserve mieux de l'envie de la part des classes inférieures et du dédain de la part des classes supérieures, que les nuances régulièrement ménagées, dans lesquelles se fond l'ensemble de la société civile. *Sperate miseri, cavete felices !* Alors sur tous les échelons se manifeste une grande et féconde activité ; ceux qui sont placés en bas cherchent sans cesse à s'élever, ceux qui ont pris les devants redoublent d'efforts pour ne point déchoir. Mais quand la richesse et la pauvreté sont séparées par un abîme, qu'il ne reste à cette dernière aucun espoir de franchir, combien ne seront pas intraitables, l'orgueil d'un

côté, et l'envieuse jalousie de l'autre? Surtout dans les grandes villes, ce foyer où tout vient converger, où le luxe le plus effréné coudoie à chaque instant la hideuse misère, et où enfin les trop nombreuses victimes de celle-ci, ayant la conscience de leur masse, ne cessent de s'exalter mutuellement. Malheureusement, il faut bien le reconnaître, à l'apogée de la civilisation il se développe des forces vives, dont l'action puissante, à moins que des remèdes énergiques ne viennent leur servir de contre-poids, doit avoir pour résultat définitif d'enrichir encore les riches, de rendre les pauvres, relativement du moins, plus pauvres encore, et d'affaiblir la classe moyenne en la minant des deux côtés à la fois (2).

B. *Une division du travail plus grande*. Elle multiplie, il est vrai, les liens intimes de dépendance réciproque qui nous rattachent les uns aux autres, mais elle enlève en même temps, à l'homme dépourvu de culture, la faculté d'apercevoir clairement la corrélation qui existe entre le service et la rémunération. Transportons-nous par la pensée dans l'île de Robinson! Lorsqu'après plusieurs mois de travail un de ses rares habitants sera enfin venu à bout, au moyen d'un outil grossièrement façonné avec la dent d'une bête, de couper un arbre et d'en creuser le tronc pour construire un canot, son voisin, qui pendant ce temps-là aura dormi étendu sur une peau d'ours, ne concevra pas la pensée de contester au premier le fruit d'un travail opiniâtre. Il en est bien autrement dans notre civilisation, où l'on voit le banquier gagner en une seconde, d'un trait de plume, mille fois plus que le journalier ne peut espérer de gagner pendant toute une semaine, en travaillant à la sueur de son front! où encore, lorsqu'il s'agit des capitaux prêtés à intérêt, on est trop facilement porté à oublier avec quelles peines, quelles fatigues, ceux qui les possèdent ou leurs ancêtres ont acquis cette réserve qu'ils font aujourd'hui fructifier! Cela arrive surtout aux époques marquées par un trop rapide accroissement de la population : on voit des

masses d'hommes honnêtes solliciter non pas l'aumône, mais du travail; les moyens de gagner leur vie, et cependant exposés à mourir de faim (3)!

C. L'ébranlement violent produit ou la confusion jetée dans les esprits, quant au *sentiment du droit*, par les révolutions, surtout lorsque celles-ci se succèdent rapidement en sens opposé. Ordinairement les partis ont alors rivalisé d'efforts pour s'emparer de la faveur des masses, et celles-ci ont acquis la conscience des changements que la force de leur bras peut opérer. En attendant le rétablissement complet de l'ordre, on lâche la bride aux exigences de la multitude, qu'il devient par la suite très-difficile d'assouvir : toute révolution profonde et de longue durée, quel qu'en ait d'ailleurs été le mobile, l'intérêt de la noblesse, de la couronne ou de la classe moyenne, voit toujours se développer, à côté du grain qu'elle a semé, la mauvaise herbe du communisme.

D. Les prétentions excessives qu'une constitution démocratique réveille parmi les classes inférieures. Le communisme est l'exagération du principe d'égalité démocratique, dont il semble dériver par un enchaînement logique. Des hommes qui s'entendent saluer chaque jour du nom de « peuple souverain, » auxquels on ne cesse de répéter : « Le bien du peuple est la loi suprême de l'Etat, » ne peuvent manquer de ressentir plus douloureusement encore la distance qui sépare leur propre misère du superflu des autres. Et de fait, combien les besoins matériels ne sont-ils pas dominés par les impressions morales? Le Groënlandais se trouve à l'aise dans sa hutte de terre avec sa cruche d'huile ; tandis que ce genre d'existence réduirait l'Anglais au désespoir (4, 5).

(1) Autant le mot de *communisme* est simple et intelligible, autant le mot de *socialisme* prête à l'équivoque. Cependant la plupart de ceux qu'on désigne sous le nom de *socialistes* s'accordent à déclarer vicieuse la « *société* » actuelle (qu'il faut distinguer de *l'Etat*), ainsi que les

bases sur lesquelles elle est établie, la propriété et la famille, telles qu'elles sont actuellement organisées. Une transformation radicale devra, à les entendre, faire disparaître pour toujours l'abus le plus criant de cet état de choses, l'opposition brutalement tranchée entre le riche et le pauvre, l'homme cultivé et celui qui est privé d'éducation. Les mesures indiquées pour atteindre ce but se résument en une sorte de communauté de biens indirecte et à demi avouée.

(2) V. *Roscher* (Betrachtüngen über Socialismus und Communismus in der Berliner Zeitschrift für Geschichtswissensch., 1845, III, p. 422, seq.).

(3) *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant*, était la devise inscrite sur le drapeau des ouvriers en soie, de Lyon, insurgés en 1832.

(4) *Vauban* (Dîme royale, p. 34, seq., éd. Daire) dit, vers la fin du règne de Louis XIV, en France : « Près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité ; des neuf autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'elles-mêmes sont réduites, à très-peu de chose près, à cette malheureuse condition ; des quatre autres qui restent, trois sont fort malaisées, embarrassées de dettes et de procès ; dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse étrangère et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur cent mille familles, et je croirais ne pas mentir quand je dirais qu'il n'y en pas dix mille, petites ou grandes, qu'on puisse dire être fort à leur aise. » Combien la position de l'ouvrier parisien est plus favorable aujourd'hui ! Alors, cependant, il n'y avait pas trace d'idées communistes : c'est qu'en général l'homme écrasé sous la souffrance a rarement l'énergie nécessaire pour réagir contre l'infortune.

(5) « Si l'expression arbitraire de *ma volonté est le principe de l'ordre légal, ma jouissance peut être aussi le principe de la distribution des richesses* (*Stahl*, Rechtsphilosophie, II, 2, p. 72).

§ 79.

Dès lors, on comprendra sans peine pourquoi les idées communistes ont été le plus répandues durant quatre périodes de l'histoire du monde : chez les anciens, lors de la décadence de la Grèce et de la corruption de la république romaine ; chez les modernes, au siècle de la Réforme et de nos jours (1, 2, 3, 4).

(1) La meilleure preuve que le socialisme platonicien (*Plato*, De

repub., V) n'était pas une pure fantaisie individuelle, ce sont les attaques mordantes dirigées par Aristophane contre ces théories (V. aussi *Aristot.*, Polit., II, 2, Schn.). Le développement de la démocratie chez les Grecs généralisa l'usage de faire entretenir la foule aux frais de l'État. Tout acte de la vie politique reçut un salaire, on rétribua les citoyens qui se rendaient aux assemblées populaires, à raison de 3 oboles par jour ; la paye du soldat s'élevait à 6, et celle du matelot à 3 (*Thucyd*, III, 17; VII, 27; VIII, 45). La journée de travail la plus ordinaire variait de 3 à 4 oboles (*Arist.*, Eccl., 310, et *Pollux*, VII, 29). En outre, le nombre des magistratures était très-considérable, afin qu'une plus grande quantité de personnes pût vivre de traitements. Ainsi, par exemple, on comptait à Athènes 6,000 juges? pour 20,000 citoyens. Ajoutez les fêtes multipliées, les spectacles, les festins offerts gratuitement au peuple. Une telle terreur pesait sur les riches obligés de subvenir à toutes ces dépenses, qu'ils pouvaient considérer leur appauvrissement comme une sorte de délivrance (*Xenoph*. Conviv., 4, et *Lysias*, Pro bonis; *Aristoph.*, De invalido, De sacra olea, etc.). Tout ceci diffère fort peu d'une quasi-communauté de biens; seulement la grande masse des esclaves demeurait exclue de ces avantages. L'opposition qui, à une époque plus récente, caractérise les doctrines des écoles des *cyniques* et des *cyrénéo-épicuriens* présente une analogie frappante avec le contraste qui existe de nos jours entre les *socialistes purs* et les adorateurs de *Mammon*, à la façon du *docteur Ure*.

(2) Les sources que nous pouvons consulter sur la séparation profonde qui éclata dans la république romaine entre l'*oligarchie d'argent* et le prolétariat sont très-abondantes. V. ci-après, § 204. On voit germer le langage du socialisme moderne dans les discours des Gracques (par exemple, *Plut.*, T. Gracchus, 9), et dans ceux qui retentirent d'une manière bien plus violente encore lors de la conjuration de Catilina (*Sallust.*, Cat., 20, 23, 37-39). Nous rencontrons fréquemment le regret de la rudesse des temps primitifs, où l'on ne connaissait ni argent ni richesses (ce qui constitue aussi l'idée fondamentale du communisme) (*Propert.*, II, 13; III, 5, 11). D'un autre côté, l'habitude de faire vivre la multitude aux dépens de l'Etat ou des riches qui aspiraient aux dignités s'était généralisée au dernier point. Les masses vivaient en partie de la vente des suffrages au plus offrant. Lors de l'élection des consuls, pour l'année 54, il fut promis 500,000 écus à celle des centuries qui était appelée à voter la première (*Cicero*, Ad Quintum, II, 15 ; Ad Att., IV, 15). *Caton* lui-même donnait les mains à cette corruption (*Sueton.*, Cæs., 19). Les points essentiels de la réforme sociale, que voulait inaugurer Gracchus le Jeune, comprenaient, outre la limitation de la grande propriété, la vente du blé au-dessous de la mercuriale, mais aux seuls habitants de Rome ; la construction des grandes routes en Italie ; l'établissement de colonies

aux frais de l'Etat; l'augmentation de la solde en faveur de l'armée (*Nitzsch*, Gracchen, p. 392 seq.). *Rullus* allait beaucoup plus loin avec ses plans socialistes ; si sa loi agraire avait passé, il aurait confisqué presque tout le territoire de la république au profit des pauvres et des démagogues (*Cicero*, De lege agrar.). La république romaine subit à deux reprises une terrible révolution sociale (V. *Appian.*, Bell. civil., V, 5, 22, *Tabulæ novæ* de Cinna, de Catilina, de Cœlius, de Dolabella). Sous les dictatures de Sylla et des derniers triumvirs, une grande partie des propriétés privées passèrent entre les mains des prolétaires (soldats), qui étaient trop ignorants et trop dépourvus de ressources pour les exploiter. Clodius introduisit les distributions de blé entièrement gratuites, qui, d'après Cicéron (Pro Sext., 25), absorbaient près du 1/5ᵉ des revenus publics (?). On nourrit de la sorte pendant de longues années environ 320,000 hommes (*Sueton.*, Cæs., 41 ; *Dio C.*, XLIII, 21; LV, 10), c'est-à-dire qu'on les empêcha de mourir de faim (*Sallust.*, p. 268, éd. Bip.). Bientôt vinrent s'ajouter les distributions de sel, de viande et d'huile, les bains gratuits, les spectacles innombrables entremêlés parfois de festins monstres, le payement du loyer annuel, etc... *Panem et circenses!* (*Juvenal*,. Sous Auguste, les distributions de numéraire, auxquelles prirent part 200,000 à 300,000 individus, coûtèrent chaque fois de 9 millions à 22 millions de francs (Monum. Ancyr., p. 372, *Wolf*). On accordait de préférence des secours extraordinaires aux colonies de pauvres (*Sueton.*, Cæsar, 42). V., sur toute cette politique, *Plin.* (Paneg., 26, seq.). A Constantinople, presque aussitôt après la fondation de cette ville, des distributions considérables de pain furent prescrites aux dépens de l'Egypte, bien que le paupérisme n'eût pas certainement eu le temps de s'implanter dans la nouvelle et florissante résidence impériale (*Theod.*, Cod. XIII, 4; XIV, 16; *Socrat.*, 11, 13). Je mentionne ici pour mémoire le plan suggéré à l'empereur Gallien par le néo-platonicien *Plotin*, de fonder une ville appelée *Platonopolis*, où l'on aurait réalisé les vues de la république de Platon (*Porphyr.*, V. Plotin, 8).

(3) Pendant les deux siècles dont la *Réforme* marque le milieu, la transition de la culture du moyen âge à la grande culture moderne pesa rudement sur la situation des classes inférieures ; le même effet suivit l'avilissement des métaux précieux (§ 140). La suppression de nombreux couvents contribua aussi à l'aggravation de la misère, et les lois des pauvres, qui jouèrent un si grand rôle en Angleterre, en Espagne, etc., pendant le seizième siècle, furent impuissantes pour l'empêcher. Quant à la pensée populaire, au milieu de ces souffrances inouïes, nous en avons l'expression dans la guerre des paysans et dans celle des anabaptistes, dans les nombreuses réformes, réformées à leur tour, dans le soulèvement des Pays-Bas, dans les luttes des prétendants à la couronne de France et d'Angleterre, etc. En Italie, le contraste de l'oligarchie d'ar-

gent et du prolétariat qui se trouvaient depuis longtemps en présence était devenu plus intolérable encore, au milieu du seizième siècle, par suite de l'appauvrissement universel. V., sur la secte panthéiste des *Frères et Sœurs* de l'Esprit libre avec la communauté des biens et des femmes, *Ullmann* (Reformatoren vor der Reformation, II, p. 18, seq.). Les hérésies religieuses et politiques étaient très-répandues en France et en Italie, aussi bien qu'en Allemagne, du treizième au quinzième siècle, et conduisent jusqu'aux Adamites et à la guerre des Hussites (*Aschbach*, Geschichte Königs Sigismunds, III, p. 109). Avant eux, existait déjà la secte des *Giovanoli*, admettant aussi la double communauté des biens et des femmes, qui, en 1355, avait envahi un tiers de la Corse et fut ensuite étouffée par les efforts réunis de l'Eglise et de la république de Gênes (*Lebret*, Histoire d'Italie, VI, p. 208, seq.). *Hans Boeheim*, de Wurtzbourg, paraît, en 1476, comme le précurseur direct de *Muenzer* (*Ullmann*, I, p. 421, seq.). Du temps de Luther, il était presque aussi commun qu'aujourd'hui d'entendre parler de profonde démoralisation du commerce, du système universel de fraudes, etc. V. les passages de *Hagen* (Deutschlands Verhaeltnisse im Reform. Zeitalter, II, p. 323, seq.) ; le principe de *Muenzer* : *Omnia simul communia !* ; *Sebastien Frank* (Chronica, *Zeitbuch* und *Geschichtbibel*, etc., 1531, fol. VI, 16,27, 116,414,443). La vie de *Jean Bockholt* présente un contraste frappant ; tandis qu'on amenait, près du lit couvert de roses et orné de rideaux en drap d'or, sur lequel il était mollement étendu, ses femmes parfumées, resplendissantes de bijoux précieux, ses sujets étaient en proie aux horreurs de la famine, à tel point qu'ils se voyaient forcés de faire saler les cadavres d'enfants morts d'inanition ; quelle fin terrible que celle de cet homme, dont les rêveries communistes devaient amener le règne du bonheur en ce monde ! Communistes anglais à l'époque de la réformation (*J. Story*, Comment. on the constitution of the U. States, I, p. 36). Il se trouvait encore sous Cromwell beaucoup d'Anglais, qui croyaient que les fermiers ne seraient plus obligés de payer la rente à leurs propriétaires. Secte des Niveleurs (*Levellers*) (*Walker*, History of the independency, II, p. 152). V. encore *Hundeshagen* (dans ses Theologische Studien und Kritiken, 1845). Les systèmes les plus remarquables de cette époque ont été développés par *Thomas Morus* (Utopia, 1516) et *Campanella* (Civitas solis, 1620). *Morus* dit crûment que tous les gouvernements existants ne sont, au fait, qu'une conjuration permanente des riches pour couvrir leur intérêt privé du masque du bien public et pour dépouiller les ouvriers. Toute misère disparaîtrait, si l'on supprimait l'argent, qui ne devrait être conservé que pour les dépenses d'une guerre extérieure. Plus de propriété privée ! Direction sévère de tous les travaux par l'autorité, qui veillera surtout à ce que personne ne puisse, sans autorisation, déserter les travaux agricoles ; table com-

mune, costume uniforme; le commerce intérieur remplacé par un échange réciproque de présents, sous la surveillance de l'Etat. *Campanella,* outre la communauté de biens, recommande fortement un travail varié d'environ quatre heures par jour; l'éducation commune, surtout au moyen d'images, d'encyclopédies populaires, etc., et, comme direction suprême, l'autorité despotique semi-religieuse, semi-temporelle des sages, dont le confessionnal est l'instrument le plus énergique. Presque tous les socialistes réussissent mieux à la critique qu'à la formule. Voy, *R. Mohl* (Geschichte und Literatur der Staatswissenschaften, I, p. 165, seq.).

(4) L'antipathie de J.-J. Rousseau contre la propriété privée, qu'il exprime en termes formels (par exemple, Discours sur l'inégalité, 1754, p. 2), et la puissance sans bornes, qu'il accorde à une majorité transitoire, sur les affaires publiques (Contrat social, 1761, II, ch. IV), ne permettent pas de méconnaître dans sa *liberté* et dans son *égalité* les germes du communisme. Vers le même temps, *Morelly* publia sa Basiliade ou Naufrage des îles flottantes (1753), *roman social* consacré à la doctrine communiste. V. son Code de la nature, 1775. *Mably* (dans ses deux ouvrages, Doutes proposés aux économistes, 1768, et La législation ou principe des lois, 1776) prêche ouvertement la doctrine de l'égalité et de la communauté de biens. L'établissement de la propriété lui paraît *une faute qu'il était presque impossible de ne pas faire*. *Beccaria* appelle aussi la propriété un droit terrible, d'une nécessité problématique, qui ne laisse au malheureux qu'une existence dénuée de tout (Dei delitti e delle pene, 1765, cap. XXII). En France, l'époque de la Terreur se rapprocha beaucoup de l'application de ces idées : nous n'avons qu'à nous rappeler l'abolition de tout cens, la solde attribuée aux prolétaires qui fréquentaient les assemblées des sections (2 francs par jour), l'extension énorme donnée aux emprunts forcés et aux confiscations, le bouleversement des fortunes par le système des assignats, le *maximum* appliqué à toutes les choses nécessaires à la vie, la suppression des impôts indirects et de tout ce qui restait encore debout des institutions économiques léguées par le moyen âge. Sur la conjuration de Babeuf (exécuté en 1796), qui voulait l'égalité absolue et la communauté du travail, des jouissances et de l'instruction, la destruction des grandes villes, etc., V. *Buonarotti* (La conjuration de Babeuf, 1821). Après la révolution de Juillet, ce livre a contribué à ressusciter les idées communistes. Parmi les communistes modernes, qui se distinguent des anciens surtout par leur nuance industrielle, nous citerons en France *Cabet* (Voyage en Icarie, II, 1840), qui voit dans la suppression de la religion, de la famille et de la vie sociale actuelle, autant de questions *ouvertes*, et qui prétend arriver au triomphe de la communauté de biens, par la voie de la persuasion. V. *Reybaud* (Etudes sur les réformateurs contemporains ou socialistes modernes, 1840); *L. Stein*

(Der Socialismus und Communismus des heutigen Frankreichs, 2e éd., 1848). — Parmi les principaux antagonistes du socialisme et du communisme, on distingue : *Malthus* (On population, t. III, ch. III); *Hildebrand* (Die Nationaloekonomie der Gegenwart und Zukunft, 1 vol., 1848). *J.-S. Mill* (Principles, II, ch. I) insiste sur ce que le principe de la propriété libre n'a pas rencontré d'application régulière. Les sociétés modernes sont presque toutes sorties de la conquête et de la violence, dont il reste encore aujourd'hui de nombreux vestiges Par la suite, beaucoup de choses sont tombées dans le domaine de *propriété* qui devaient lui demeurer étrangères. Les gouvernements ont aggravé le mauvais côté de la propriété, la trop grande concentration des biens, etc.; aussi personne ne saurait prétendre que les *maux sociaux*, dont on se plaint, découlent du principe même de la propriété.

§ 80.

Nous voyons donc que les tentatives du socialisme et du communisme ne constituent pas un phénomène inconnu, particulier aux temps modernes, comme le croient les partisans aveugles et les contradicteurs de ces doctrines. C'est bien plutôt une maladie qui se renouvelle régulièrement chez les peuples très-civilisés à une certaine période de leur existence. Le corps est-il déjà trop faible pour opérer une réaction efficace et salutaire (§ 84), alors le mal conduit jusqu'à la destruction de l'ordre et de la véritable liberté. Le communiste, absorbé par la pensée des besoins matériels, ne voit dans tout le reste, et en particulier dans l'organisation politique, qu'un instrument destiné à y pourvoir; aussi, le *libéral* n'est à ses yeux qu'un insensé, usant la vie à poursuivre de vaines chimères, ou bien un misérable qui couvre ses aspirations égoïstes du masque du bien public (1). Les partisans du communisme s'accommodent de toute forme de gouvernement qui paraît leur promettre davantage; c'est ce que peut faire, au moins pour un temps, le despotisme le plus absolu. Faciles à gagner à la cause des révolutions, ils ont une prédilection marquée pour le triomphe de l'arbitraire. Lorsque le communisme menace sérieusement tous les biens de la vie,

ceux qui possèdent sont obligés de saisir la première planche de salut sans trop examiner s'ils ne risquent pas de faire sombrer la liberté politique (2). La ligue Achéenne qui, sous la conduite d'Aratus, « l'ennemi des tyrans, » avait pris un si brillant essor, se vit plus tard, par la crainte que lui inspirait la contagion du socialisme spartiate, sous Cléomène, entraînée à se réunir aux Macédoniens, c'est-à-dire, à abdiquer (§ 204).

(1) On connaît le reproche adressé par Saint-Simon au libéralisme, d'avoir pour principe fondamental : « Ote-toi de là que je m'y mette. »
(2) V. *Malthus* (Additions à son Essay on population, 1817, IV, ch. VII).

COMMUNAUTÉ DE BIENS.

§ 81.

Nous ferons pour le moment abstraction de la révolution terrible, destructive de toute civilisation, qui devrait précéder la communauté de biens (1). Mais quelles en seraient les suites? Elle pourrait exister sans dommage parmi les animaux et les anges (« les Dieux et les enfants des Dieux » de Platon); de même parmi les hommes reliés par un véritable amour. La vie de famille, alors qu'elle est exemplaire, donne lieu à une certaine communauté de biens (2). Mais au sein de sociétés plus considérables, cet *amour* ne se rencontre que passagèrement, au sein de l'enthousiasme religieux, dont les Actes des Apôtres (II, 44, seq.; IV, 32, seq.; V, 1-11) offrent le plus bel exemple (3).

Hors de là, chacun de ceux qui appartiennent à la communauté des biens voudrait travailler le moins possible et jouir le plus possible (4). Au milieu d'une communauté de 100,000 individus, chacun ne recueillerait que pour 1/100,000e, c'est-à-dire presque rien du résultat de son labeur ou de sa négligence. L'égoïsme individuel ne trouverait à s'exercer que sur la distribu-

tion des produits ; il n'agirait qu'au préjudice des coassociés et de la chose publique, ce qui n'arrive aujourd'hui que dans des cas exceptionnels. Lorsque *Louis Blanc* (et avant lui *Mably*) propose, au lieu de l'intérêt personnel, le point d'honneur comme mobile efficace de la production et comme frein salutaire imposé à la consommation, en invoquant l'exemple de l'armée, il oublie, entre autres, les trente cas pour lesquels le Code militaire prononce la peine de mort. Et, en effet, les anabaptistes de Münster n'ont pu s'empêcher de punir de mort chaque transgression des préceptes communistes (5). — Si dans la stricte communauté de biens toutes les jouissances et tous les labeurs devaient être égaux et se répartir rigoureusement, suivant les idées de la multitude, des hommes tels que Thaer, Arkwright, etc., qui, sans sortir aujourd'hui de leur cabinet ou de leur laboratoire, produisent du pain pour des centaines de milliers de leurs semblables, seraient à peine en état d'en produire pour trois ou quatre hommes au plus, armés de la bêche et de la pioche ; la division du travail cesserait la plupart du temps d'exercer son immense force productive : il en résulterait, non que les classes inférieures se verraient affranchies des travaux purement mécaniques, grossiers et exténuants, mais que l'on y rabaisserait également les classes supérieures de la société. — Et combien le nombre des consommateurs ne s'accroîtrait-il pas ? Chacun s'abandonnerait sans réflexion au plus énergique penchant de la nature, si la communauté était forcée d'élever les enfants. Mais nous avons vu que la communauté de biens est le plus vivement réclamée aux époques où la population a déjà pris un accroissement démesuré. Le mal ne ferait que grandir, car la production tendrait à diminuer, et la consommation à s'accroître. Après une génération, là où l'on rencontrait 1,000 riches et 100,000 prolétaires, il n'y aurait plus un seul riche et le nombre des prolétaires serait peut-être doublé. La misère serait générale (6). Pour donner

à la multitude la satisfaction (7) éphémère de profiter d'une période de transition fort courte, on aurait de gaieté de cœur jeté par-dessus bord tous les biens d'un ordre supérieur, pour se contenter de boire de l'eau-de-vie, de manger des pommes de terre et de faire naître des enfants. C'est comme l'instruction commune, telle que la réclament les communistes, et qui n'aurait, en définitive, d'autre résultat pratique que de ne permettre à personne d'atteindre une culture intellectuelle élevée (8).

(1) Les *travailleurs égalitaires* voulaient faire périr non-seulement le roi, la cour et les ministres, mais encore les libéraux et tous ceux qui possèdent.

(2) Du moment que cette affection cesse d'exister entre les époux, la communauté de biens dégénère promptement en une spoliation du meilleur des deux.

(3) La communauté de biens des premiers chrétiens à Jérusalem, dont on parle souvent avec tant d'éloges, n'était qu'une communauté d'usage et non de propriété (IV, 32), et par-dessus tout la manifestation libre de l'esprit d'amour, mais non une obligation imposée (V, 4), encore moins un droit que les pauvres auraient pu réclamer. Cette communauté de biens produisit toutefois une misère profonde et chronique parmi les fidèles de Jérusalem ; aussi voit-on l'apôtre saint Paul organiser partout des quêtes en leur faveur, sans chercher à fonder ailleurs une institution pareille (Rom., 15, 26; I Cor., 16, 1, seq. ; II Cor., 8, 9). V. *Mosheim* (De verâ naturâ communionis bonorum in ecclesiâ Hierosol., dans ses Dissertat. ad histor. eccles. pertinentes, II, p. 1, seq.). Pour savoir si *Barnabé* (Epist. 19) a voulu dire davantage, V. Epist. ad Diognetum, 5. *Saint Jean Chrysostome* (In acta Apost., hom. XI) recommande la communauté de biens en se fondant sur des raisons économiques. Communauté de biens des *Esséniens, Philo* (Opp., II, p. 457, seq.); *Joseph*. (Bell. Jud., II, 8); *Bellermann* (Geschichtliche Nachrichten über die Esseuer, 1821). On trouve dans plusieurs monastères une sorte de communauté de biens. Querelle singulière soutenue à ce sujet par les Minorites contre le pape au temps de l'empereur Louis de Bavière ; ces religieux soutenaient que la propriété était chose si condamnable que les mets mêmes qu'ils consommaient ne leur appartenaient pas ; le pape répondit que Jésus-Christ et ses apôtres avaient exercé la propriété soit personnellement, soit en commun (*Raynaldi*, Ann. eccl., XV, p. 241, 285, seq.). La communauté de biens des *frères de la vie commune*, à la façon des religieux, se pré-

sente sous une face qui la relève et l'ennoblit (*Ullmann*, Reformatoren v. d. Reform., II, p. 62. seq.). Les premiers colons établis à Newhaven, dans le Connecticut, pratiquaient la communauté de biens, de telle sorte que les terres étaient partagées entre toutes les familles, suivant le nombre des personnes qui composaient chacune d'elles, et la quantité de bestiaux qu'elle avait amenés : les achats et les ventes se faisaient au nom de la communauté. Il en fut de même dans le Massachussetts, pendant les sept premières années (*Ebeling*, Geschichte und Erdbeschr. der Vereinigten Staaten, II, p. 391; I, p. 557). La communauté de biens, d'abord en usage chez les *Herrnhüter* de Bethléem en Pensylvanie (de 1742 à 1762), fut supprimée lorsque le nombre des colons se fut considérablement accru (*Ebeling*, IV, p. 717). La communauté de biens des *Shakers* (Trembleurs) et des *Rappistes* luthériens (*Buckingham*, Eastern States, II, p. 214, 427; *Prinz Neuwied*, Reise in Nord Amerika, I, p. 136, seq.). Sectes russes qui pratiquent la communauté des biens, V. *Haxthausen* (Studien, I, p. 366, 407). *Harless* (Christliche Ethik, § 50) distingue fort bien le double point de vue « *antichrétien* » et « *pseudo-chrétien* » sous lesquels on a coutume de réclamer la communauté de biens. L'idée chrétienne sur cette matière (V. Eph., 4, 28; Thessal., I, 4, 11 ; II, 3, 12 ; *Matt.*, 6, 24; I *Petr.*, 4, 10 ; *Matth.*, 26, 7-11) est taxée d'hypocrisie par un grand nombre de socialistes : il est facile, disent-ils, quand on vit à son aise, de dépeindre au pauvre la misère dans laquelle il gémit comme une préparation pour le ciel, de prêcher le mépris des biens de la terre, etc. Mais on oublie ici que l'Evangile commença d'abord à être annoncé à une époque où régnait la misère la plus rude, et que Notre-Seigneur lui-même et la plupart des apôtres appartenaient aux plus humbles classes de la société (*Luc*, 9, 58). Du reste, plusieurs Pères de l'Eglise se sont servis, pour exhorter les fidèles à la charité, de paroles que les socialistes modernes exploitent comme une mine féconde. V. *Villegardelle* (Histoire des idées sociales, 1846, p. 61, seq.).

(4) *Aristote* exprime déjà cette pensée, qu'on porte très-peu de sollicitude aux propriétés communes (Polit., II, 1, § 10). « On concourt aujourd'hui à qui travaillera plus et mieux. On concourra sous votre régime à qui travaillera moins et plus mal » (*Bastiat*, Harmonies écon., ch. VIII). Lorsque les premiers colons de la Virginie abandonnèrent le système du travail en commun et du *joint-stock-company*, « on fit en un seul jour autant qu'on avait fait en une semaine, et 3 ouvriers expédièrent autant de besogne que 30 auparavant » (*Purchas*, Pilgrims, IV, p. 1766 ; *Bancroft*, History of the Un. States, I, p. 161). Même dans la Nouvelle-Angleterre, au milieu d'hommes excellents, accoutumés au travail, qui se résignaient à tant de sacrifices afin de garder leur foi, la communauté de biens fut presque sans interruption accompagnée

d'une affreuse disette; cette situation changea en 1623, dès qu'on admit la propriété privée, rendue héréditaire en 1624 (*Bancroft* I, p. 340). Les colons militaires de l'Algérie, soumis au régime de l'exploitation en commun, sollicitèrent avec instance, au bout d'une année, la suppression de ce système, propre seulement à faire des paresseux : et pourtant il ne s'y trouvait que des hommes à peu près du même âge, robustes, habitués à la discipline et à la communauté du service, entretenus d'ailleurs par le gouvernement, qui leur fournissait l'argent et les vivres nécessaires. V. le rapport du maréchal *Bugeaud* (Revue des Deux-Mondes, I, juin 1848). « Les associations françaises (depuis 1848) qui avaient pour objet le travail en commun ont péri presque toutes » (*Michel Chevalier* Journal des Débats, 3 février 1851). Les seize phalanstères fouriéristes, fondés aux Etats-Unis de 1840 à 1846, étaient tous dissous en 1855 (*Pelz*, D. Vierteljahrsschrift, octobre 1855, p. 205, seq.).

(5) Au reste, on ne saurait, pour être impartial, faire valoir le mauvais succès des ateliers nationaux de 1848 comme une réfutation pratique des utopies socialistes, parce qu'on n'avait pas alors l'intention d'en faire une expérience sérieuse. V. *E. Thomas* (Histoire des ateliers nationaux considérés sous le double point de vue politique et social, 1848).

(6) Les socialistes oublient d'ordinaire que la plus grande partie des jouissances, dont ils croient les classes pauvres exclues en vertu du droit de propriété, n'existeraient pas sans ce droit (*Spittler*, Politik, p. 356, seq.). Ceci s'applique aussi aux objections ingénieuses de *Hugo* (Droit naturel, § 208, seq.). On sait qu'une des déclamations du socialisme qui produisent le plus d'effet consiste à présenter la vie moyenne des classes inférieures comme beaucoup plus courte que celle des classes supérieures. Cette différence, on la signale comme une véritable spoliation exercée au détriment des malheureux, auxquels on ravit un pareil nombre d'années d'existence, et la *société actuelle* est déclarée coupable de ce méfait. Mais on oublie entièrement que, il y a quelques siècles, la vie moyenne était plus courte encore, et que, « grâce au développement de la société actuelle, » les classes pauvres ont elles-mêmes beaucoup gagné sous ce rapport, et les riches n'ont fait qu'y gagner davantage (§ 246).

(7) La communauté de biens n'aurait pourtant pas les résultats, même momentanés, qu'on en espère. En Prusse, par exemple, en 1854, sur 361 habitants, il s'en rencontrait un qui payait l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire un habitant qui jouissait d'un revenu de 1,000 thalers ou au delà (1,058 thalers en moyenne) (*Kries*, Tübinger Zeitschrift, 1855, p. 386). Combien peu gagneraient les pauvres à dépouiller les riches ! La consommation personnelle du riche n'est pas, enfin de compte, si considérable, et si ce qu'on appelle *luxe* venait à disparaître, une foule

innombrable d'individus perdraient leur gagne-pain. V. *Ad. Smith* (W. of N., I, ch. II, 2). On aurait tué la poule aux œufs d'or, pour s'en partager un peu plus également les restes.

(8) *Babeuf* proscrivait les sciences et les arts. On ne devait plus apprendre qu'à lire, à écrire, à compter et un peu de géographie de la France; des censeurs auraient veillé au maintien rigoureux de ces prescriptions. V. l'habile critique de *Proudhon* (Contradictions, ch. XII).

§ 82.

La plupart des théoriciens de la *communauté des biens*, comprenant plus ou moins la portée de ces objections, ont imaginé d'y ajouter *l'organisation du travail* (1), c'est-à-dire une direction centrale de toute production et de toute consommation, dévolue à la puissance publique telle qu'elle existe, ou telle qu'on voudrait l'établir à nouveau. Ce serait fonder un despotisme comme il n'en a jamais existé de pareil, un césaro-papisme qui usurperait en même temps le pouvoir de *père de famille universel* (2). D'un autre côté, les maux déjà signalés n'en continueraient pas moins à sévir. Tous les mobiles, qui portent actuellement l'homme à l'activité et à l'économie, seraient supprimés, pour ne laisser subsister que la philanthropie universelle, ou, si l'on veut, le patriotisme, sentiments qui ne nous sont pas étrangers! Cette espèce de tutelle s'exercerait avec une nonchalance déplorable, parce que (j'admets ici l'hypothèse la plus favorable) elle serait désintéressée. Personne n'ignore que le service public ne peut, à la longue, éveiller le même zèle, ni produire autant que l'industrie privée. On sait également quelle relation étroite il existe entre la liberté politique d'un peuple et sa production économique; si l'Angleterre est de beaucoup plus riche que la Turquie, c'est qu'elle possède des institutions libres, au lieu de porter le joug comme les populations ottomanes (3). Qu'arriverait-il donc, si le despotisme gouvernemental prenait des proportions bien plus exa-

gérées que celles qui ont jamais été essayées en Turquie ; si le despote, au lieu d'être un seul homme, entouré d'un petit nombre de fonctionnaires, s'incarnait dans la multitude, ayant à sa disposition des milliers d'yeux et de bras? Ce serait comme si l'on faisait escorter chaque producteur par un agent de police et par un contrôleur des douanes.

Et qu'y aurait-on gagné? Il y aurait, comme avant, une répartition des biens qui paraîtrait à beaucoup entachée d'injustice, alors que le paresseux et l'ignorant recevrait absolument la même rétribution que l'homme diligent et habile (4). L'opposition que l'on déplore tant entre une partie de la société et la masse serait tout aussi vivace : seulement aujourd'hui elle vient des faibles, tandis qu'à l'avenir elle viendrait des forts (5). Avant tout, une communauté formée par la contrainte est beaucoup plus exposée aux collisions et même aux crimes que l'isolement des producteurs. On le sait, un voyage à pied, entrepris en compagnie d'autres personnes, est la meilleure épreuve de l'amitié. La communauté des biens serait, dans le sens le plus strict du mot, un voyage à pied entrepris sur le chemin de la vie, avec d'innombrables *amis*. Chacun croirait avoir droit à tout ce qui lui plairait. Et qui serait appelé à décider, alors que tant de communistes prêchent la suppression totale de l'autorité, l'*anarchie?* — D'ailleurs, il n'est pas douteux qu'en dépit de toutes les lois, la diversité des talents et des besoins amènerait bientôt une différence dans les fortunes. Il faudrait donc recommencer, à intervalles rapprochés, la révolution première. Véritable travail de Sisyphe! Les abeilles n'ont pas plutôt apporté leurs provisions à la ruche que les frelons accourent et s'en emparent!

(1) Cette expression fut principalement mise en avant par *Louis Blanc* (Organisation du travail, 1841). Les principales idées pratiques développées dans cet ouvrage sont les suivantes : destruction de la concurrence au moyen des *ateliers sociaux* ; égalité des salaires ; fixation lé-

gale du revenu des capitaux ; élection des chefs par les ouvriers. — La *solidarité* est devenue la devise de la plupart des *socialistes* modernes, en remplaçant la *liberté*. Du reste, le Droit naturel de *Fichte* (1796) et son *Etat commercial fermé* (1800) appartiennent certes aux esquisses les plus remarquables « de l'organisation du travail. » Le but est de détruire l'organisation existante, au lieu de la réformer et de la rajeunir, afin de réunir en un nouveau corps les membres dispersés du cadavre (chaudière de la magicienne Médée!). V. *Corvajà* (Bancocrazia o il gran libro sociale, 1840).

(2) La colonie Icarienne, fondée par Cabet en Amérique, ne comptait que 107 enfants contre 298 adultes, et, malgré cette circonstance des plus favorables pour la production, elle n'a fait que de mauvaises affaires. Il y régnait un régime analogue à celui de nos maisons de correction. Même en matière religieuse, malgré la prétendue tolérance dont on se targuait, ceux qui ne partageaient pas les idées de Cabet étaient officiellement désignés comme *des infâmes ou des aveugles* (D. Vierteljahrsschrift, 1855, octobre, p. 205, seq.).

(3) Un sage de l'Orient présente comme l'idéal de la sécurité légale, une femme belle et parée de bijoux précieux, qui peut traverser tout le pays sans courir le moindre danger. Que penserait-il donc de nos Etats Européens où les orphelins eux-mêmes, non-seulement conservent leur avoir, mais le retrouvent encore accru par les intérêts, à leur majorité? (*Barrow*).

(4) L'égalité (du *communisme*). « Quoi! l'égalité sans avoir égard à la différence des peines? On aura *part égale*, qu'on ait travaillé six heures ou douze, machinalement ou avec intelligence, — mais c'est de toutes les inégalités la plus choquante » (*Bastiat*, Harmonies économiques, ch. VIII).

(5) *Proudhon* (Qu'est-ce que la propriété?) dit très-justement que a communauté c'est la spoliation du fort par le faible.

§ 83.

L'expérience nous apprend que la communauté de biens existe d'une manière plus ou moins complète, au milieu d'une civilisation primitive et dénuée de toute richesse. C'est peu à peu, et dans une proportion parallèle au développement du bien-être matériel et de la culture intellectuelle, que la propriété privée, tout à la fois effet et cause de cette transformation, se dessine plus nettement.

C'est ainsi que la plupart des peuples chasseurs et pêcheurs n'avaient, à l'origine, aucune idée de la propriété. En cela, rien que de très-naturel : la source principale de la production leur semble intarissable, et l'on ne peut guère songer à économiser sur le butin, quand on est simplement chasseur (1). Les tribus nomades considèrent aussi l'espace comme une immense prairie commune, et le brigandage leur semble, comme à tous les peuples à demi barbares, un métier des plus glorieux. Les conquérants du Pérou y ont rencontré quelque chose de semblable à la communauté de biens, maintenue sous l'autorité despotique de l'Etat, notamment le partage annuel des terres, distribuées à chaque citoyen selon son rang, et leur exploitation en commun sous la surveillance d'un employé de l'Etat et au son de la musique. — Les terres constituent presque toute la richesse, au degré de civilisation auquel le Pérou s'était alors élevé. De là, les effets ordinaires d'une situation pareille : un pays comme le Pérou, avec une seule ville, dépourvu de bêtes de travail et de charrue, de métiers et de commerce, ne saurait être un pays riche (2). — Tout le monde sait que la constitution de Lycurgue établissait une sorte de communauté de biens parmi les Spartiates : qu'il nous suffise de rappeler l'éducation commune, les repas pris en commun, le vol autorisé (3), le commerce interdit, les métaux précieux et en général tous les objets de luxe impitoyablement proscrits, les terres partagées entre les citoyens par portions égales et inaliénables, etc. (4). Avec de telles lois, Sparte ne voulait ni ne pouvait devenir riche ; aussi, de tous les Etats de la Grèce qui ont marqué dans l'histoire, c'est la république de Lacédémone qui a conservé le plus longtemps le caractère économique des civilisations arriérées. — Chez la plupart des peuples modernes, la pensée fondamentale de la constitution territoriale, qui remonte au moyen âge, consiste à n'envisager chaque famille que comme *usufruitière*, et la communauté comme pro-

priétaire du sol. Cette communauté immobilière se manifeste notamment par la vaste étendue des bois et des pâturages communaux, par l'enchevêtrement compact des parcelles, dont les détenteurs font de temps en temps l'échange (5), par une exploitation commune aussi développée que possible, etc. (6). Pendant toute la période du *moyen âge*, ce n'est pas tant l'individu que la famille qui passe pour propriétaire des possessions privées; à la même époque, il existe une masse de biens de mainmorte, de biens de couvents, caméraux, domaniaux, etc. Ces institutions ont été successivement amoindries, à mesure que la production est devenue plus active et plus abondante.

(1) La communauté des biens et des femmes était pratiquée par les *Ichthyophages* de la mer Rouge, qui habitaient dans des cavernes, allaient presque nus, pillaient les naufragés et atteignaient rarement un âge avancé (*Diodor.*, III, 15, seq.; Peripl. maris Erythr., p. 12). V. ce que dit des Scythes *Strabon* (VII, 3). Communauté de biens chez les *Caraïbes*, qui exécutaient ensemble leurs travaux, avaient des magasins d'approvisionnement communs et des repas communs aussi, du moins pour les hommes (*Rochefort*, II, ch. XVI; *B. Edwards*, Hist. of the West Indies, I, p. 43, seq.). Tous les hommes valides chez les *Kuskokwimers*, dans l'Amérique russe, habitent ensemble (*Wrangell*, Nachrichten, p. 129). Chez les naturels des îles *Aleutiennes*, on partage également, suivant les besoins, le produit de la pêche, du moins en temps de disette (*Wrangell*, p. 185). Il existe une organisation du travail très-rigoureuse chez les *Otomaques*, sur les bords de l'Orénoque; cette peuplade est plus civilisée que ses voisins (*Depons*, Voyage, I, p. 295). En général, la communauté de biens, comparée à l'isolement absolu, doit être envisagée comme un progrès. C'est une erreur que d'y voir l'état primitif des choses, comme le font, par exemple, *saint Ambroise* (De off. ministr., I, 28) et l'empereur Frédéric II, dans la préface de son Code de lois (1231). L'hospitalité des naturels des îles de la mer du Sud avoisine souvent la communauté de biens (*Mariner*, Freundschaftsinseln, p. 75-81; *Klemm*, Kulturgeschichte, IV, p. 398). Sur l'origine de la propriété chez les Esquimaux, V. *Klemm* (II, p. 294).

(2) Les Espagnols trouvèrent au Mexique, lors de la conquête, la propriété du sol chez les grands; mais chez les paysans les terres étaient possédées et exploitées en commun, les réserves communes, etc. (*Ro-*

bertson, Hist. of America, t. VII). L'agriculture avait si peu d'importance, que la petite armée des *Conquistadores* causait souvent la famine au passage.

(3) Les *Tcherkesses* regardent pareillement le vol comme un acte glorieux, pourvu toutefois qu'on ne se laisse pas surprendre en *flagrant délit*. V. *Koch* (Reise in den Kaukas. Isthmus, I, p. 370, seq.); *Bell* (Journal of a residence in Circassia, I, p. 181; II, p. 201). Dans l'ancienne Egypte, les voleurs formaient une *corporation* (*Diodor.*, I, 80) (?).

(4) Quelle terrible « organisation du travail » que celle de Sparte avec la semi-communauté de biens! Qu'on se rappelle l'exposition des enfants autorisée par la loi, le mode d'éducation, qui était l'équivalent d'une sentence de mort prononcée contre les hommes d'une constitution débile, la sévère hiérarchie de l'âge, etc... *Plutarque* apprécie le *brouet noir* ce qu'il vaut (Instit. Lac., 2). La communauté de biens dans l'île de Crète s'appuyait principalement sur des rapports contre nature prescrits par l'autorité; moyen efficace de prévenir l'excès de la population! (*Plat.*, De legg., I, p. 636; *Aristot.*, Polit., II, 8).

(5) *Cæsar* (Bell. Gall., VI, 22) attribue cet usage à des motifs curieux.

(6) On rencontre en Russie beaucoup de ces institutions, encore en vigueur dans les campagnes : les enfants n'héritent pas; la commune possède tout le sol sous la direction sévère d'une sorte de puissance paternelle fictive; chaque nouveau-né dans la communauté est appelé aux mêmes droits; l'activité industrielle est basée sur l'association des communes; le tout combiné dans un système hiérarchique qui va se développant, jusqu'à l'empereur lui-même. V. *Haxthausen* (Studien, I, préface.)

§ 84.

De nos jours, une tendance opposée, et non moins importante, semble se manifester : partout, avec les progrès de la civilisation, l'action de l'Etat étend son domaine. Tandis qu'à l'origine le gouvernement avait pour mission unique de protéger la sécurité des habitants contre les attaques du dehors, il s'est successivement occupé d'asseoir aussi la sécurité légale du dedans, en faisant respecter la paix intérieure, en réprimant les vengeances privées, etc.; il a ensuite étendu sa sollicitude au bien-être du peuple, à la culture, et même à ce qui peut rendre la vie plus commode. Mais les besoins de l'Etat

augmentent dans la proportion des services rendus. Pendant que *Lowe* (1822) n'évaluait le revenu net annuel du peuple anglais qu'à 251 millions de livres sterling, les dépenses publiques (1), en 1813 et 1814, ont absorbé en moyenne 106 millions sterling, et cela en vertu de budgets librement votés par la nation. Tandis que, depuis 1685 jusqu'en 1841, la population de l'Angletere a un peu plus que triplé, les dépenses se sont élevées à une somme quarante fois plus considérable (*Macaulay*). En même temps, on pratique de plus en plus l'expropriation pour cause d'utilité publique, et les biens le plus légitimement acquis se subordonnent à l'intérêt général. Il nous suffira de mentionner la conscription des temps modernes, la *landwehr*, et l'instruction primaire, rendue obligatoire dans certains pays ; le grand nombre d'associations, de sociétés par actions, de fêtes populaires, et surtout les *assurances* contre les dangers fortuits de toute nature. Tout ceci nous permet d'affirmer qu'en fait nous nous sommes rapprochés de la *communauté de biens* beaucoup plus qu'on n'aurait osé l'imaginer il y a un siècle. Ce sont surtout ces institutions diverses qui mettent en relief et qui caractérisent les forces et les aptitudes de notre époque : si l'on veut comparer la puissance de deux peuples, il ne faut pas seulement tenir compte des éléments qui constituent la force intellectuelle et la force physique, mais étudier avec une attention particulière la disposition à grouper ces ressources pour les faire servir à l'intérêt général (2).

Quel est le point au delà duquel cette communauté, toujours accrue, cesse d'exercer une influence salutaire ? Autant il est facile de formuler une réponse générale, autant la solution présente de difficulté dans les cas particuliers. Les progrès de cette communauté d'avoir et d'action ne sont favorables qu'autant qu'ils correspondent aux progrès faits par le sentiment des intérêts communs. C'est ainsi que la charité chrétienne envers les pauvres, s'élevât-elle à la hauteur de l'évangile selon saint

Luc (III, 11), ne fera aucun obstacle au développement de l'économie publique, tant qu'elle ne sera exercée et acceptée que comme un bienfait de la religion. C'est l'amour dont le cœur des riches est rempli et non point la convoitise haineuse des pauvres, qui doit ouvrir la voie à cette application volontaire de la *communauté des biens*. Si tous les hommes étaient de vrais chrétiens, la communauté de biens pourrait exister sans danger ; mais alors aussi la propriété privée n'aurait pas de mauvais reflet, car chaque maître donnerait aux ouvriers qu'il emploie le salaire le plus élevé possible, et il ne leur demanderait que les sacrifices strictement nécessaires (3).

(1) Sans compter les dépenses des églises, des écoles, des établissements de bienfaisance, etc.

(2) Les aberrations du saint-simonisme sont fort instructives à cet égard. Dans mainte circonstance, le fondateur de la secte a manifesté un souverain mépris pour le libéralisme et pour le gouvernement constitutionnel (*ce bâtard du régime féodal et du régime industriel*) ; il a, en même temps, conseillé au pouvoir de se placer, comme autrefois Louis XI, à la tête des « *industriels* » contre la classe moyenne (OEuvres de Saint-Simon, éd. 1841, p. 44, 148, 209). *Bazard* (Exposition, p 76) veut supprimer tout antagonisme entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle, toute opposition en l'honneur de la liberté (*méfiance organisée des parlements* !) et toute concurrence. L'éducation même sera établie d'après *la capacité* sur laquelle *les chefs légitimes de la société* seront appelés à prononcer (p. 280). Il soumet à la juridiction criminelle tous les *délits*, c'est-à-dire tous les actes inopportuns, même dans le domaine de l'art ou de la science. Cette juridiction doit être exercée, suivant la procédure des tribunaux de commerce, d'une manière sommaire, sans appel, par le ministère de *jurés* (p. 317, seq.). Tous les rapports de propriété seront déterminés par la *décision arbitrale des chefs d'industrie* (p. 326). Bazard prêche partout, comme la seule vraie politique, la domination du génie et du dévouement, et, d'un autre côté, la confiance et l'obéissance (p. 330). On a comparé la doctrine de Saint-Simon au *Bonapartisme !*

(3) Si nous excluons, par la pensée, de la *communauté de biens*, tous les éléments nuisibles, et si nous y ajoutons tous les aiguillons et tous les freins nécessaires, il en résultera un état de choses absolument analogue à ce qui résulte aujourd'hui d'une saine économie publique (Edinburgh R., January, 1851).

HÉRÉDITÉ.

§ 85.

L'idée de famille, rapprochée de l'idée de propriété, produit l'*hérédité*. Cette union des deux idées est d'ailleurs des plus naturelles. La plupart des hommes envisagent les joies de la vie de famille comme les plus élevées, et chacun s'efforce, autant que la chose est possible au point de vue économique, de leur donner satisfaction. Alors l'*égoïsme* quitte le cercle étroit de la personnalité humaine et se transforme, en se rattachant à la postérité. La communauté de la *table* et du *lit*, le *commercium* et le *connubium*, ont toujours été regardés comme des conceptions corrélatives; tous les *socialistes* conséquents sont aussi près d'admettre la communauté des femmes que celle des biens (§ 245) (1). La plupart des peuples chasseurs, qui n'ont, suivant nos idées, ni famille ni propriété véritables, ont l'habitude d'enterrer avec les morts les objets qui leur appartiennent, d'égorger leurs troupeaux, etc., ou bien d'enlever aux enfants mineurs l'héritage qui devrait leur revenir (2).

(1) *Proudhon* (Contradictions, chap. v) taxe d'erreur la prétention des *socialistes* qui voudraient constituer la société sur le type de la famille, comme *molécule organique*. « La famille est le type et le berceau de la monarchie et du patriciat; en elle réside et se conserve l'idée d'autorité. » C'est sur le modèle de la famille que toutes les sociétés antiques et féodales s'étaient organisées, et c'est précisément contre cette constitution patriarcale que proteste et se révolte la démocratie moderne. *Fourier* appelle le mariage « un groupe essentiellement faux, faux par le nombre borné à deux, par l'absence de liberté et par les dissidences de goût, qui éclatent dès le premier jour. » (Nouveau-Monde, p. 57).

(2) Sur les Indiens de l'Amérique septentrionale, V. *Schoolkraft* (Information respecting the Indiant ribes of the Un. States, II, p. 194); et sur ceux de l'Amérique méridionale, *d'Orbigny* (Voyage, IV, p. 220, etc.)

§ 86.

Pour tout homme d'ordre, la conviction que le bonheur matériel de ses enfants dépend en grande partie de son activité et de son esprit d'économie est un des mobiles les plus puissants du bien. C'est sur ce sentiment que se fonde l'utilité économique de l'héritage (1). Il n'est pas non plus d'institution qui agisse plus énergiquement pour prévenir l'accroissement désordonné de la population; car ici l'obstacle touche directement le point le plus sensible, la vie de famille elle-même. Moins le sentiment de la famille est développé, et moins les intérêts économiques ont à souffrir d'une atteinte portée au droit d'hérédité. Ainsi les droits de succession prélevés par le fisc suscitent moins de réclamations à mesure qu'ils pèsent sur des degrés de parenté plus éloignée, auxquels la succession arrive d'une manière tout à fait accidentelle. — Pendant que chez les peuples qui ne se sont élevés qu'aux échelons intermédiaires de la culture, le *droit familial d'héritage* s'exerce avec beaucoup d'empire, surtout lorsqu'il s'agit de terres, sorte d'émanation du droit suzerain de la famille, plus tard, lorsque la personnalité humaine gagne du terrain, la *liberté de tester* se généralise de plus en plus (2). L'hérédité devient comme l'extension du droit de propriété personnelle, qui se prolonge au delà du tombeau. Si l'on voulait restreindre par trop la liberté de tester, l'*égoïsme*, par un calcul beaucoup plus nuisible à l'économie publique, s'ingénierait à faire dissiper les biens pendant la vie, sans se préoccuper de l'avenir (*rentes viagères*, etc.). Mais aux époques de décadence morale, la liberté de tester trop absolue peut également dégénérer. On vit, dans les derniers temps de la Grèce, les riches Béotiens s'agréger à des corporations dissolues; celles-ci ne profitaient pas seulement des biens des citoyens qui n'avaient pas d'en-

fants, car il était des pères de famille qui réduisaient en leur faveur les enfants à la légitime; il en était de même à Rome, où, dès le temps de Cicéron, les amis et les simples connaissances du défunt lui en voulaient beaucoup, lorsqu'ils n'avaient pas été mentionnés dans le testament; Octave-Auguste, pendant les vingt dernières années de sa domination, reçut ainsi *de ses amis* environ 70 millions d'écus (3). Supprimer la légitime, cela aurait été enlever la dernière digue (4) !

(1) La transmission héréditaire des biens a une tendance évidente à faire de l'homme un bon citoyen et un membre utile à la société. Elle met les passions du côté du devoir et porte l'homme à bien servir la cause publique, car il est sûr que la récompense de ses actions ne mourra pas avec lui, mais qu'il la transmettra aux êtres auxquels le rattachent les sentiments les plus chers et les plus tendres. (*Blackstone*, Comment., l. II, ch. 1).

(2) La liberté de tester la plus entière règne en Angleterre, en opposition avec le principe du droit romain, admis par la loi française dans une forme très-limitative, je veux parler de la *légitime*. Les testaments sont, du reste, aussi nombreux dans la Grande-Bretagne que rares en France. En 1825, sur 7,649 liquidations judiciaires de successions, il ne s'en trouvait que 1081 testamentaires (*Monnier*), tandis que dans le Royaume-Uni, en 1838, parmi les héritages frappés du droit de mutation, ceux qui étaient dévolus en vertu d'un testament étaient aux autres dans la proportion de 8 à 3, et, quant au montant de la succession, comme 10 à 1 (*Porter*). Chez les peuples que distingue leur moralité, la liberté de tester est un moyen puissant, d'une part, de fortifier l'autorité paternelle, de l'autre, de raviver dans la conscience des parents eux-mêmes le sentiment de la responsabilité qui pèse sur eux relativement à l'avenir de leurs enfants. V. *Helferich* (Tübinger Zeitschrift, 1854, p. 143, seq.).

(3) *Polyb.* XX, 6. Voilà pourquoi toute (?) la richesse de Thèbes, lorsque cette ville fut détruite par Alexandre le Grand, ne s'élevait pas au delà de 440 talents (*Athen.*, IV, p. 148; *Drumann*, Geschichte Roms, etc., VI, p. 383, seq.; *Cicero*, Phil., II, 16; *Hoeck*, Röm. Gesch., I, II, p. 118; *Sueton.*, Octav., 66). *Pétrone* (éd. Lotich., p. 65) mentionne un fait particulièrement scandaleux.

(4) L'attaque la plus forte, au point de vue doctrinal, que le droit d'héritage ait eu à subir en ces derniers temps, est venue du *saint-simonisme*. Le maître n'était arrivé lui-même, à la suite d'une vie riche d'expérience, mais dénuée d'activité, employée à chercher beaucoup,

sans beaucoup trouver, qu'à mettre énergiquement en contraste les *industriels* et ceux qui possèdent, à proclamer la classe la plus nombreuse et la plus pauvre comme la première et la plus importante de toutes, et à baser sa nouvelle religion *d'amour* sur l'émancipation des travailleurs. Ses disciples allèrent plus loin. Afin d'abolir tous les priviléges de naissance, *Bazard* (Exposition de la doctrine de Saint-Simon, 1831, p. 172, seq.) enseigna qu'il ne suffisait point de distribuer les emplois publics au mérite et dans l'intérêt du bien général, qu'il en devait être de même des propriétés. L'inégalité de possession doit correspondre à l'inégalité de mérite. Chacun peut, sa vie durant, conserver les biens acquis par lui, mais ceux-ci doivent faire retour à l'État après sa mort. On parviendra ainsi à concilier l'intérêt général et l'intérêt privé, et le revenu public, perçu de la sorte, pourra facilement être employé à remplacer les impôts qui pèsent principalement sur les classes inférieures. On peut facilement apprécier les conséquences de ce système, pratiqué en Turquie; les principaux fiefs militaires y sont possédés de cette manière : le Turc, que la faveur souveraine en a investi, bâtit aussi peu que possible; quand un mur menace ruine, on l'étaye; s'il s'écroule, ce sont quelques chambres de moins dans la maison, et l'on s'organise à côté des ruines ! (*Denon*, I, p. 193.) Il existe aussi dans le Boutan une sorte de saint-simonisme pratique (*Robinson*, Descriptive account of Assam, 1841).

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

§ 87.

Les biens fonds, considérés à l'état brut, ne peuvent être ni produits, ni consommés par l'homme; nous ne saurions donc leur appliquer sans autre commentaire les arguments que nous avons invoqués jusqu'ici en faveur de la nécessité *économique* de la propriété privée. Aussi la propriété foncière individuelle est-elle d'origine plus récente que la propriété du capital (1).

Mais toute exploitation productive des biens fonds exige qu'on y consacre du capital et du travail, le plus souvent pour une période fort longue ou même d'une manière irrévocable; ces sacrifices ne peuvent porter fruit que peu à peu, au bout d'un certain temps. Personne ne se résoudra à de pareilles

avances, sans la certitude de posséder en toute sécurité la terre ainsi remuée : aussi l'agriculture la plus rudimentaire suppose-t-elle toujours une sorte de propriété du sol, quand elle ne durerait que de la charrue à la faucille. Plus la population augmente et la civilisation grandit, plus les produits qu'on demande à la terre doivent être multipliés. Mais une culture plus *intensive* peut seule donner ce résultat, grâce à l'active intervention du capital et du travail qui réveillent la fécondité du sol et qui élargissent le cercle des opérations agricoles, par suite de combinaisons mieux étudiées. Ainsi le caractère de plus en plus solide, inattaquable, de la propriété immobilière, devient-il la conséquence directe du progrès agricole (2), et cela pour la plus grande bénédiction de tous ceux qui profitent du développement de la culture, même de ceux qui ne possèdent aucune parcelle de terre. Sans la propriété foncière, chacun n'obtiendrait les produits indispensables, pour les besoins quotidiens, qu'en qualité inférieure, avec infiniment plus de peine, et avec une certitude beaucoup moins fondée (3). Ainsi, par exemple, le tournesol, extrait jadis dans la Camargue du suc de plantes qu'on allait *librement* cueillir sur les montagnes, revenait beaucoup plus cher que de nos jours, où les propriétaires cultivent ces plantes dans leurs champs (4). Il en est autrement de la pêche : l'*appropriation* des fleuves, des mers, etc., ne saurait guère donner des produits plus abondants ; aussi est-elle fort rare.

(1) *Kant* prétend le contraire (*Metaph.* Anfangsgründe der Rechtslehre; Werke IX, p. 72, seq.) ; mais V. *Hufeland* (Neue Grundlegung, I, p. 307), *Fuoco* (Saggi economici, I, p. 212), *Schmüthenner* (Staatswissenschaften, I, p. 279).

(2) Qu'on songe à la *specificatio* des jurisconsultes !

(3) Un district de la Tartarie de dix milles carrés, où plusieurs hordes font paître leurs troupeaux, peut occuper 400 à 500 bergers. En France, dans la Brie, par exemple, on compte, sur un espace de même étendue, 50,000 paysans non propriétaires qui doivent cependant leur entretien au travail des champs (*J. B. Say*).

(4) *Schubert* (Voyage en France et en Italie, I, p. 188).

§ 88.

Partout où la terre n'est que peu mélangée de capital et de travail, la propriété foncière est elle-même peu développée. Il est encore beaucoup de contrées à moitié cultivées où la terre demeure successivement en friche pendant des années, et peut être occupée par chaque nouvel exploitant (1). En Europe, la possession commune des forêts et des pâturages s'est en général maintenue beaucoup plus longtemps que celle des terres labourables, parce que le capital et le travail n'y interviennent que d'une manière bien plus secondaire. Et cependant, même au milieu de la civilisation la plus avancée, le sentiment absolu de la propriété n'est pas aussi énergique pour les terres labourables, etc., que pour les capitaux. Combien il est rare de rencontrer des fidéicommis de capitaux, et en général des capitaux juridiquement immobilisés! L'histoire du droit chez presque tous les peuples témoigne d'une différence profonde entre la propriété immobilière et la propriété mobilière : on a toujours plus librement disposé de celle-ci, en ce qui concerne la vente, le nantissement, la dot, le partage, etc. Aujourd'hui encore, l'action de la police administrative est beaucoup moindre à l'égard des biens meubles qu'à l'égard des maisons ou des terres (2). Personne ne saurait méconnaître la légitimité du droit, d'après lequel un homme possède seul ce qu'il a seul produit ou épargné; tandis que l'appropriation des forces primitives et indestructibles de la nature repose plus encore sur des motifs d'utilité générale que sur des raisons de droit (?) (3); aussi les gouvernements se sont-ils crus autorisés à restreindre jusqu'à un certain point, en vue de l'intérêt public, le « monopole du sol » concédé au premier occupant, et même à traiter la propriété foncière comme une sorte de fonction publique. Rappelons-nous la constitution féodale du moyen âge, si contraire aux

idées actuelles sur la propriété foncière, et qui pourtant ne laisse pas que de retentir de temps à autre, comme un écho lointain, et d'exercer une certaine influence, dans nombre de cas. En Angleterre, la plus grande partie des charges pour le soulagement des pauvres, l'entretien des églises, des routes, etc., pèsent spécialement sur la rente foncière. Certains *socialistes* ont proposé de rendre l'Etat unique propriétaire du sol, alors du moins que l'on pourrait attirer les capitaux privés nécessaires à l'exploitation au moyen de baux de longue durée; ce serait le système des biens domaniaux étendu au pays tout entier! Il suffit pourtant de jeter les yeux sur les Etats qui pratiquent ce système, notamment sur la plupart des pays despotiques de l'Orient (4), pour se convaincre qu'une organisation pareille ne saurait rendre l'économie publique suffisamment productive (5).

(1) C'est ce qui se pratique à *Taway* dans les Indes (*K. Ritter*, Erdkunde, V, p. 130). De même, dans l'ancienne Germanie (*J. Grimm*, D. Rechtsalterthümer, p. 92). Dans plusieurs contrées de la Perse, le pays appartient à celui qui l'arrose au moyen de canaux d'irrigation et de puits (*Fraser*, Journey in Chorasan, ch. 8). Et en particulier, après les dévastations des Mongols, au commencement du quatorzième siècle, il fut ordonné qu'après être demeuré longtemps sans culture, le sol appartiendrait à celui qui entreprendrait de le défricher (*d'Ohsson*, Hist. des Mongols, IV, p. 418). Il en était de même sous les anciens Perses (*Polybe*, X, 28, 3); la récolte appartenait pendant cinq ans à celui qui le premier irriguait la terre. Dans la partie de la Turquie asiatique qui avoisine l'Euphrate supérieur, la terre n'est le plus souvent ni achetée ni louée; quiconque veut la travailler et payer au bey la dîme peut s'en emparer librement (*K. Ritter*, X, p. 669; V; VIII, p. 468; IX, p. 900). La même chose a lieu chez les nègres Foulahs et Mandingues (*Klemm*, Kulturgeschichte, III, p. 337, seq.), ainsi que chez les Tcherkesses (*Klemm*).

(2) V. en sens contraire la belle démonstration du droit de propriété, fondé sur la nature des choses et sur la liberté humaine (*Troplong*, De la propriété d'après le Code civil). — « La propriété, c'est la matière dominée par la puissante liberté de l'homme, et le droit de propriété, c'est le droit inviolable de cette même liberté d'être respectée dans son œuvre de domination. — Partout où on ne se fait pas des idées justes sur la liberté, on se fait des idées incomplètes sur la propriété. *Tant est*

la liberté, tant est la propriété; la seconde subit le sort de la première. — Ce n'est pas la loi, ce n'est pas un contrat, qui ont créé la propriété...; elle est naturelle à l'homme comme la liberté et l'activité de ses facultés. » V. aussi *Locke* (Traité du gouvernement, ch. v, § 25); *Cousin* (Philosophie morale). *Reid* : « Le droit de propriété n'est pas naturel, mais acquis; il ne dérive point de la constitution de l'homme, mais de ses actes. » *Mahomet* a dit : Si l'homme ramène à la vie une terre morte, elle est à lui; » et *Michelet* (Le Peuple, p. 11) : « L'homme fait la terre. »

(3) Chacun, par exemple, est libre de brûler ou de jeter à l'eau son habit; mais personne n'a le droit d'incendier sa maison ou de submerger son champ par la rupture d'une digue. On ne tolérerait même pas facilement, dans les pays très-peuplés, qu'on laissât sans culture une étendue considérable de terrain.

(4) Sur la Côte-d'Or de la Guinée et au Congo les terres appartiennent en commun à tout le village, et la récolte se partage entre les familles suivant le nombre de têtes. Là où règne la puissance absolue, le prince est en même temps propriétaire de tout le sol (*Klemm*, III, p. 337, seq.). En Corée, pas de propriété foncière privée : l'Etat partage les terres entre les familles, suivant le nombre de têtes (*K. Ritter*, IV, p. 633).

(5) *J.-S. Mill* (Principles, I, p. 269, seq.) fait très-vivement ressortir la différence économique et légale qui existe entre la propriété du sol et la propriété du capital. « The reasons which form the justification, in « an economical point of view, of property in land, are only valid in so « far as the proprietor of land is its improver. In no sound theory of pri- « vate property was it ever contemplated that the proprietor of land « should be merely a sinecurist quartered on it » (par allusion à l'Irlande). Le fouriériste *Considérant* distingue les capitaux acquis par le travail et l'économie, l'accroissement de valeur donné aux terres à l'aide du capital et du travail, et la valeur primitive du sol. Selon lui, les deux premiers éléments peuvent seuls former une propriété légitime. Mais puisque la sagesse ordonne de concéder la propriété foncière au particulier, il faut accorder à ceux qui ne possèdent pas, comme dédommagement de la part qu'ils perdent, et dont ils jouiraient si la communauté de biens existait, *le droit au travail*. — En Angleterre, c'est une opinion accréditée, que l'obligation de secourir les pauvres a été introduite pour dédommager les masses de l'établissement de la propriété immobilière (*Woodward*, On the expediency of a regular plan for the maintenance of the poor in Ireland, 1775.) V. *Eden* (State of the poor, I, p. 413). Pourtant une taxe des pauvres, comme celle que paye l'Angleterre, dépasse, sans contredit, de beaucoup ce que le sol de ce pays pourrait rapporter sans le secours du capital.

CHAPITRE VI.

DU CRÉDIT.

DU CRÉDIT EN GÉNÉRAL.

§ 89.

On appelle CRÉDIT (1) la faculté librement acquise de disposer de biens qui ne nous appartiennent pas, contre la simple promesse d'une *contre-valeur* (2). Il faut donc que celui qui veut obtenir crédit inspire confiance, quant aux moyens et à la certitude qu'il possède pour remplir ses engagements. Lorsque cette confiance repose uniquement sur l'opinion favorable qu'on a de la personne du débiteur, le crédit s'appelle *personnel* (3), par opposition au crédit *réel* qui s'appuie sur *la chose* donnée en garantie (*gage, hypothèque*). Chez les peuples primitifs comme chez ceux qui sont arrivés à l'époque de décadence, et surtout aux époques d'anarchie et de despotisme, l'absence des garanties légales donne une grande prééminence au crédit personnel. Il en est de même des peuples chez lesquels le commerce a pris un vaste développement ; sans doute la loi procure alors une protection suffisante, mais la nature moins mobile du *crédit réel* se prête plus difficilement aux mouvements rapides de la spéculation (Amérique du Nord). Les peuples stationnaires, moins tourmentés par l'esprit d'entreprise, préfèrent au contraire le *crédit réel* qui leur présente plus de sûreté, ou qui du moins écarte davantage tout sujet d'inquiétude (4). On doit aussi comprendre dans les *moyens* du débiteur, dont nous venons de par-

ler, la plus ou moins grande disponibilité de son avoir ; sans cela il serait impossible de comprendre comment le marchand peut si souvent emprunter le montant total de ses approvisionnements, tandis que le propriétaire ne peut guère engager son immeuble que pour la moitié de la valeur.

(1) L'ouvrage classique le plus remarquable sur cette matière est le livre de *Nebenius* (Der öffentliche Credit, 1820, 2e éd., 1829).

(2) Outre les prêts proprement dits, toutes les ventes à terme, les baux à ferme, les contrats de louage, les assurances, et même les engagements personnels lorsque le *salaire* est échelonné à de longs intervalles, rentrent dans les affaires de crédit. *D. Wakefield* (Essay upon polit. economy, 1804, p. 35) distingue entre le *loan credit* qu'on fait à un pauvre dans l'espoir d'en être remboursé plus tard par son travail, et *l'exchange credit* qui a lieu de propriétaire à propriétaire. *Cieszkowski* donne du crédit une définition trop restreinte, lorsqu'il dit : « Le crédit c'est la métamorphose des capitaux stables et engagés en capitaux circulants et dégagés. » (Du crédit et de la circulation, 2e éd., 1847).

(3) Le crédit personnel domine naturellement dans le commerce. De là le rôle important que jouent dans la vie des affaires les renseignements que prennent les négociants sur la situation personnelle, la réputation, la solvabilité de leurs collègues. La chose est facilitée en Angleterre par l'établissement du *Lloyd*. Sur des institutions analogues qui existent dans l'Amérique septentrionale, V. *Tellkampf*, (Beiträge, I, p. 51.) V. ci-après sur les banquiers, les courtiers de commerce et les bourses.

(4) Dans les Etats despotiques le crédit est presque uniquement personnel (*Montesquieu*, Esprit des lois, V, 15). A New-York, dit *Michel Chevalier*, un négociant dont la fortune ne dépasse pas 200,000 francs peut faire pour un million, un million et demi d'affaires ; à Paris, le même individu, dans des circonstances semblables, aurait beaucoup de peine à obtenir du crédit jusqu'à la concurrence d'un demi-million. D'un autre côté, en Hollande, le crédit personnel était déjà, au siècle passé, difficile à obtenir ; à Zurich, il fut favorisé par la défense de prêter de l'argent hors du territoire (*Büsch*, Geldumlauf, III, 40).

§ 90.

En ce qui concerne l'*effet* du crédit, il ne peut accroître la somme des capitaux, qu'autant que la facilité de circulation des

titres de créance permettra l'économie réelle et amènera un autre emploi des moyens d'échange plus coûteux et d'une plus grande valeur intrinsèque dont on s'est servi jusque-là (§ 123) (1). Mais le *crédit* facilite beaucoup la *transmission des capitaux*. De même qu'on peut établir un classement des marchandises d'après la facilité de circulation qui leur appartient (§ 95), on peut le faire pour les capitaux, d'après la facilité avec laquelle on peut soit en demander le remboursement, soit surtout les négocier (2). Si le débiteur sait employer le capital d'une manière plus productive que ne l'aurait fait le créancier, il en résulte un avantage pour l'économie publique tout entière ; celle-ci éprouve au contraire une perte dans l'hypothèse opposée, lorsque des hommes voués aux occupations industrielles font des avances aux oisifs. Chez les peuples en décadence, dont chaque nouveau développement hâte le déclin, cette dernière alternative peut prévaloir ; chez les peuples florissants et vigoureux, c'est ordinairement la première qui prédomine, comme aussi les intérêts des capitaux prêtés ne peuvent être exactement servis que si l'on en a fait un emploi productif. — Le *crédit* est ici d'un inappréciable secours ; en concentrant les capitaux, il les élève à une plus haute puissance, comme la *division du travail* et la *coopération* peuvent le faire à l'égard des forces productives. Ce résultat se réalise fréquemment au moyen des *sociétés par actions*, qui reçoivent, il est vrai, d'habitude une impulsion moins énergique que les entreprises privées, ce qui tient à l'intérêt moins personnel et par conséquent moins actif de ceux qui les dirigent. Ce désavantage est réel, mais il se trouve compensé par la facilité que donnent les immenses ressources dont ces affaires disposent pour s'assurer le concours d'hommes d'une capacité supérieure. Le principe des *sociétés par actions* s'applique surtout avec succès lorsqu'il s'agit d'entreprises où la puissance du capital joue encore un plus grand rôle que celle du travail, et où le travail lui-même peut être soumis à des prévi-

sions rigoureusement calculées ; par exemple, les chemins de fer, les docks, les assurances, les banques, etc. (3). Les banques, grâce à une organisation convenable, deviennent de véritables réservoirs, qui réunissent les capitaux surabondants, pour les faire écouler là où ils sont le plus nécessaires. Plus la confiance se développe, plus aussi des institutions comme, par exemple, les caisses d'épargne, utilisent et fécondent les plus faibles ressources, en les tirant de leur engourdissement. Le crédit seul peut attirer les capitaux étrangers et en faire les auxiliaires de la production indigène. — Combien la possibilité de donner et d'obtenir du crédit contribue à l'accroissement de la richesse ! Nous le voyons en jetant les yeux sur les classes nécessiteuses ; la pauvreté dont elles souffrent tient étroitement, comme cause et comme effet, au *crédit* qui leur manque. Tel est précisément le côté faible du crédit dont nous avons parlé au paragraphe 54, en traitant de la division du travail ; il conduit, en effet, à augmenter l'inégalité entre les hommes. Celui que sa fortune ou sa position personnelle mettent en évidence est naturellement beaucoup plus connu que les autres ; il peut donc rendre bien plus puissante encore la force productive, déjà si grande, dont il dispose, en usant de l'énergique *multiplicateur* que lui offre le crédit. Ne soyons donc pas surpris de voir les puissants demander crédit aux faibles, au moins aussi souvent qu'ils les créditent à leur tour (4). — Les créanciers trouvent dans la possibilité de prêter avantageusement leur capital un puissant encouragement à l'épargne ; sans le crédit, ceux qui ne seraient point par eux-mêmes en état de faire fructifier leurs ressources ne pourraient réaliser des économies que sur une très-petite échelle (5, 6).

(1) D'après *Ricardo* (Proposal for a secure and economical currency, 1817), la perte que l'Angleterre éprouve chaque année par l'usage de la monnaie s'élève à environ 10 pour 100 en intérêts, monnayage, pertes accidentelles, *frai* du métal, etc. On peut la remplacer par des billets de

banque et du papier-monnaie émis par le gouvernement; moins par des lettres de change, des *checks*, et enfin, dans une mesure beaucoup plus restreinte, par les titres de la dette publique, les *lettres de gage*, les titres d'actions, etc. L'intérêt que produit un papier invite à le conserver, ce qui forme évidemment contradiction avec la faculté de circulation. *Pinto* (Traité de la circulation et du crédit, 1771) voit dans les créances portant intérêt des portions nouvelles de la fortune publique (p. 161), et dans les emprunts du gouvernement, toutes les fois qu'ils ne dépassent pas la sphère de son pouvoir, « une alchimie réalisée, dont souvent ceux mêmes qui l'opèrent n'entendent pas tout le mystère » (p. 338). *Schröder* (F. Schatz-und Rentkammer, p. 238, seq.), *Melon* (Essai politique sur le commerce, 1734, ch. VI), *Struensee* (Abhandlungen, 1800, I, p. 259) s'étaient exprimés dans le même sens. V. ci-après, § 210. Plus récemment encore, *Saint-Chamans* (Nouvel essai sur la richesse des nations, 1824, p. 83, seq.) et *K.-S. Zachariæ* (Ueber das Schuldenwesen der Staaten des heutigen Europa, 1830), et jusqu'à un certain point *Dietzel* (System der Staatsanleihen, 1855, p. 200). Méprise pleine de danger, puisqu'en face de tout *crédit* se rencontre un *débit* aussi considérable, et que les titres de créance ne sont, au fond, que des mandats tirés sur les revenus publics à venir. *Cantillon* (p. 291, seq.) l'avait déjà parfaitement reconnu.

(2) V. Discourse of trade, coyn and paper credit (London, 1697, p. 72, seq.), qui, dès cette époque, examine la question.

(3) *J.-S. Mill* (Principles, I, p. 184, seq.; II, fin). Sur l'interdiction des sociétés en commandite, portée antérieurement par la loi anglaise, V. *J.-B. Say* (Cours pratique, traduction de Morstadt, II, p. 440).

(4) Nous examinerons avec d'autant plus de soin, dans les autres volumes de cet ouvrage, quels sont les moyens propres à remédier à une aussi funeste tendance. Ils reposent surtout dans l'association, bien constituée, des petits capitaux, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans *la capitalisation* des aptitudes personnelles. On peut ouvrir un crédit à une corporation d'ouvriers, dépourvue de capital mais bien organisée, comme cela a lieu, par exemple, pour les portefaix dans beaucoup de grandes villes, les artelschnicks russes (sociétés d'aides pour les marchés), etc. (*M'Culloch*, Dictionnaire, Article *Petersburg*). Qu'on songe encore au crédit dont jouit un propriétaire, dès qu'il fait partie d'une association de crédit foncier, comparé à celui sur lequel il pouvait compter, tant qu'il restait isolé. C'est ainsi que l'opinion publique chez les anciens Egyptiens transforma en moyen de crédit très-efficace les dépouilles mortelles des ancêtres, données en nantissement (*Hérodote*, II, 136).

(5) Relativement à l'influence du crédit sur le prix des marchandises,

V. *J.-S. Mill* (III, ch. XII). Il augmente la demande en donnant plus d'extension à la faculté d'achat et agit comme le ferait l'accroissement des moyens de circulation.

(6) *Hildebrand* (Nat. OEk. der Gegenwart und Zukunft, I, p. 276, seq.) pense que l'économie nationale de l'avenir devra être caractérisée par la dénomination d'*économie du crédit*, comme celle du présent peut l'être par le nom d'*économie d'argent* et celle du passé par le nom d'*économie naturelle*. Une des principales propositions pratiques du *saint-simonisme* consiste dans le *système général des banques* qui devaient administrer tous les biens de la nation et faire prêt à chaque producteur (*Bazard*, p. 205 seq.) Il serait facile d'objecter à ce plan que le crédit purement personnel est d'autant plus exposé à un échec, que l'établissement de crédit se généralise davantage, c'est-à-dire s'éloigne des individus.

LOIS SUR LES DETTES.

§ 91.

Le crédit privé dépend sous plusieurs rapports de l'état général de l'économie publique. Dans les civilisations plus avancées, une banqueroute peut aisément en déterminer une infinité d'autres; et quand les lois sont mauvaises ou impuissantes, l'homme le plus riche ne saurait garantir pour longtemps sa solvabilité. La condition essentielle du crédit, c'est la certitude de l'intervention de l'autorité pour obtenir par la contrainte ce qui pourrait manquer du côté de la bonne volonté du débiteur. Il faut donc une justice impartiale, éclairée, prompte et peu coûteuse (1). Plus les lois sur *les dettes* se montrent rigoureuses et sévères vis-à-vis du débiteur peu scrupuleux, plus elles profitent au débiteur honnête. « Lorsque la loi, dit Ad. Smith, ne protége pas l'exécution des contrats, elle met tous les emprunteurs dans la condition de banqueroutiers, ou d'individus sans crédit, dans les pays mieux administrés. » Il trouve plus difficilement à emprunter et se voit obligé de payer une forte prime d'assurance (2). Des lois sévères en cette matière diminuent aussi la somme des « *mauvaises créances*, » c'est-à-dire, une portion

notable des frais de production : elles contribuent également, autant qu'il est au pouvoir des lois de le faire, à développer le sentiment de l'honneur et la confiance mutuelle des hommes entre eux.

(1) Le crédit est ébranlé, quand le débiteur peut laisser prendre plusieurs jugements, avant que l'on sache si la créance est liquide ; quand il obtient facilement des restitutions, des délais ; quand le créancier n'est pas remboursé des frais de justice. La loi de *Fulda* établit que, du moment de la *liquidation*, les intérêts cessent de courir (*Schenk*, Volkswirthschaft, I, p. 199). En 1819, le nombre des procès arriérés s'élevait, dans la présidence du Bengale, à 81,000, et à 140,000 en 1829 (Westm. Rev., XIX, p. 142).

(2) Les anciens praticiens pensaient à peu près tous, comme *Melon* (Essai politique sur le commerce, ch. XII, 18), que l'Etat doit favoriser le débiteur autant que faire se peut. — Au Bengale, le *dhura*, sorte de jugement de Dieu dans lequel on déclarait vainqueur celui qui pouvait endurer le plus longtemps la faim, était autrefois le seul moyen de forcer le débiteur à s'acquitter envers son créancier. Aussi le paysan pouvait-il emprunter rarement au-dessous de 60 pour 100 par an (Edinb. R., XXII, p 67). Sur le danger qu'entraînent avec elles les lois et les juridictions de crédit en Russie, cause naturelle d'un renchérissement extrême de toutes les marchandises étrangères, V. *Sternberg* (Bemerkungen über Russland, p. 100. seq.). Dans les pays où beaucoup de grands personnages se mettent au-dessus des lois, une banque de prêt organisée en corporation peut être indispensable (*Storch*, Manuel, II, p. 23, seq.). A Naples, et ceci avait encore lieu en 1804, aucun débiteur ne pouvait être arrêté pendant les six derniers mois de la grossesse de la reine. A une époque antérieure, on pouvait y faire faillite, et échapper à toute peine, si l'on se montrait sans vêtements en public devant une colonne de la *Vicaria* (*Rehfues*, Gemälde von Neapel, I, p. 203, seq.; 222). A *Schwytz*, le taux de l'intérêt est fort élevé, parce que la loi permet au débiteur de donner en payement à son créancier, même contre le gré de celui-ci, des meubles, des effets d'habillement, etc., à un prix exagéré (*Hermann*, Staatsw. Untersuchungen, p. 202). Par suite des nombreux délais qu'autorise la législation « *démocratique* » des Etats Unis, il est devenu d'un usage fréquent de prêter son argent moyennant une sorte de vente *à réméré* (*warranty deeds*), au lieu d'un simple nantissement. Il résulte de là que le débiteur, si quelque malheur lui arrive, se trouve exposé au danger d'aliéner sa terre, quelquefois pour le quart de sa valeur.

§ 92.

L'histoire des lois sur les dettes traverse généralement trois périodes.

A. Ces lois sont d'abord d'une extrême rigueur. Dans le moyen âge germanique, le débiteur insolvable était dégradé; il tombait dans la servitude du créancier (« à la main et au licol, » disent les lois de l'époque) qui pouvait s'en saisir, l'incarcérer, et probablement même le mettre à mort. Une loi norwégienne permet au créancier, si le débiteur ne veut pas travailler et si ses amis ne sont point disposés à le racheter, de l'amener devant le tribunal, « et de couper ce qu'il lui plaira sur son corps, en haut ou en bas (1). » Pour juger ces dispositions, il ne faut oublier ni l'immobilisation des biens de famille à cette époque, ni « l'inflexible résistance de ces natures de fer (2), » dit Niebuhr.

B. Le droit canonique inaugure des principes plus doux. Déjà saint Grégoire le Grand avait défendu de s'attaquer à la personne du débiteur (3). C'est pourquoi, dans la dernière partie du moyen âge, on en vint à stipuler par contrat les prescriptions de l'ancien droit sur la matière; ainsi, par exemple, la promesse de se soumettre à l'emprisonnement, etc. (4). L'influence du droit romain généralisa de plus en plus l'usage de se contenter de la cession des biens faite par un débiteur insolvable, ce qui donna lieu à de nombreuses fraudes dont il n'était pas facile de fournir la preuve.

C. Avec les progrès de la civilisation, on voit reparaître les prescriptions sévères d'une époque plus reculée. Le commerce, en particulier, dont les capitaux sont si fugitifs et le temps si précieux, ne saurait renoncer facilement à la contrainte par corps. Aussi, la législation sur les lettres de change joue un rôle important dans les villes de commerce du dix-septième siècle, et naturellement plus tôt encore dans des pays tels que l'Italie et les Pays-Bas (5). Plusieurs législations modernes punissent

sévèrement la banqueroute toutes les fois que le failli ne peut pas être déclaré excusable, par suite de l'examen de livres régulièrement tenus (6). La grande facilité avec laquelle on peut faire une banqueroute frauduleuse, au milieu des complications d'un trafic étendu; le peu de loyauté qu'il y a toujours à se lancer dans les spéculations dans son propre intérêt, avec un capital étranger, à l'insu du propriétaire légitime et en exposant d'autres au danger de perdre leur avoir; enfin, le nombre relativement faible des débiteurs insolvables entièrement exempts de blâme, tout se réunit pour faire approuver une pareille rigueur (7). Il ne s'agit pas, dans la contrainte par corps, de mettre en balance la liberté avec un peu d'argent. Ce n'est pas un peu d'argent, c'est la bonne foi, la fidélité aux promesses, que le législateur préfère à la liberté de quelques individus. (*Droz*, Econ. polit., livre III, ch. III) (8, 9).

(1) *Sachsenspiegel* (III, 39); *J. Grimm* (Deutsche Rechtsalterthümer, p. 612, seq.); *Dahlmann* (Daenische Gesch., II, p. 245, 339). Sur l'esclavage pour dettes chez les Malais, V. Memoir of the life, etc., of sir Stamford Raffles (1830); *Ausland* (1845, n° 157).

(2) *Beaujour* (Tableau du commerce de la Grèce, II, p. 176).

(3) C. 2, X, *De pignore*. Pensée propre au gouvernement spirituel. V. *Diodor*. (I, 79).

(4) Beaucoup de stipulations avilissantes furent interdites par les règlements de police de l'Empire, en 1577.

(5) *Martens* (Ursprung des Wechselrechts, 1797). D'après le droit particulier de la ville de Florence, le père ou l'aïeul répondaient des dettes de leur fils ou petit-fils, si ce dernier exerçait une industrie avec leur consentement (Stat. Flor., I, p. 301). A Bologne, les frères d'un banqueroutier répondaient pareillement pour lui, s'ils avaient précédemment vécu ensemble dans le même ménage (Statuti delli universita de mercatanti, della città di B., 1550, fol. 110). La loi de Genève exclut des magistratures et même de l'entrée dans le grand Conseil les enfants de ceux qui sont morts insolvables, à moins qu'ils n'acquittent les dettes de leur père (*Montesquieu*, Esprit des L., XX, XVI).

(6) Le Code de commerce (l. III, art. 584 et suiv.) punit même la banqueroute *simple* (par opposition à la banqueroute frauduleuse), et tout commerçant failli est déclaré banqueroutier *simple*, si ses dépenses per-

sonnelles ou les dépenses de sa maison sont jugées excessives, s'il a consommé de fortes sommes à des opérations de pur hasard, à des opérations fictives de bourse ou sur marchandises, etc. *Sully* (Mémoires, livre XXVI) regarde comme le règlement le plus utile celui contre les banqueroutiers frauduleux. Celui-ci porte qu'ils seront *punis de mort* comme les voleurs, que toutes leurs cessions, donations, ventes et transports seront annulés. V. aussi Ordonn. de *Louis XIV* (Sur les faillites, art. 11); *J. de Witt* (Mémoires, p. 77, seq.); *Van den Heuvel* (Sur le commerce de la Hollande, p. 110, seq.); le Landrecht prussien (II, 20, § 1452, seq.); pour la Chine : *Davis* (The Chinese, I, p. 247, seq). Le comte *Söden* (Nat.-OEk., III, p. 231) demande que dans le doute on présume toujours la culpabilité du banqueroutier.

(7) En Angleterre, sur dix banqueroutes, il y en a une à peine qui ne soit pas frauduleuse (*Elliott*, Credit the life of commerce, 1845, p. 50, seq.).

(8) *La contrainte par corps* exercée contre le débiteur fut abolie en France en 1792, et rétablie en 1797. *Turgot* fait remarquer que, depuis la suppression de l'esclavage, ce n'est guère contre le pauvre qui emprunte pour vivre que la contrainte par corps peut être exercée (Sur les prêts d'argent, § 31).

(9) Les choses se passaient de même chez les Grecs : *A.* A Athènes, rigueur de l'esclavage pour dettes, qui ne fut aboli que par Solon (*Plutarch.*, Sol., 15 ; *Demosth.*, De fals. legat., p. 412). *B.* Des dettes multipliées fort légèrement, comme nous le voyons dans *Aristophane*, tandis que l'esclavage pour dettes dura encore longtemps en dehors d'Athènes (*Hermann*, Griech. Privatalterth., § 57, 20). *C.* Du temps de Démosthène, le négociant arriéré dans ses payements était jeté en prison ; et celui qui, après avoir emprunté à la grosse aventure, opérait la soustraction du gage, pouvait être puni de mort (*Demosth.*, Adv. Phorm., p. 922, 958), quoique la *cessio bonorum* fût déjà pratiquée (*Hermann*, § 70, 3). V. *Xenoph.* (Vectig., 3). Les lois rhodiennes sur les dettes offrent des particularités remarquables (*Sext. Emp.*, Hypot., I, 149).— A Rome : *A.* Ce qui caractérise surtout l'ancien droit sur cette matière, c'est la vente éventuelle du débiteur lors de la réalisation de l'emprunt (*nexum*) ; la faculté laissée au créancier de mettre à mort l'*addictus* ou de le vendre à l'étranger ; enfin le *in partes secanto* dans le concours de créanciers. Sans cette rigueur, l'emprunteur aurait pu éluder ses obligations, en émancipant son fils et en faisant passer ses biens sur sa tête (*Niebuhr*, Roem. Gesch., II, p. 670, seq. ; *Savigny*, Abh. der Berliner Akad., 1833; *Zimmern*, Gesch. des Roem. Privatrechts, III, p. 131, seq.). *B.* Plus tard on n'entendit plus parler de l'exécution et de la vente du débiteur, mais ce dernier devait servir le créancier comme un esclave, exposé, sans garantie, aux mauvais traitements. Restrictions ap-

portées à l'esclavage pour dettes par la loi *Pætilia* (*Niebuhr*, III, p. 178; *Mommsen*, III, p. 494). Le droit prétorien introduisit l'usage d'envoyer le créancier en possession des biens du débiteur, avec faculté de vente, ce qui entachait le débiteur d'infamie (Divers passages de *Walter*, Roem. Rechtsgesch., p. 763, seq.; *Tertull.*, Apol., 4; *Tab. Heracl*, 115, seq.) Plus tard, la loi *Julia*, promulguée par César, permit au débiteur reconnu excusable de se soustraire à la prison, au moyen de la cession des biens *C*. L'oligarchie d'argent, qui dominait à Rome, fit exercer dans les provinces des poursuites d'une rigueur extrême contre les débiteurs (*Plut.*, Lucullus, 20; *Cic.*, Ad Attic., V, 21; VI, 2), quoiqu'elle ne se fît elle-même aucun scrupule de contracter des dettes avec une incroyable légèreté. *César*, déduction faite de son actif, devait, l'an 62 avant Jésus-Christ, 25 millions de sesterces; *Marc-Antoine*, 6 millions de sesterces à 24 ans, et 40 millions à 38; *Curion*, 60 millions: *Milon*, 70 millions (*Mommsen*, Roemische Gesch., III, p. 486). V. *Gellius* (XX, 1; XV, 13). (V., pour l'ensemble de la question, *Ch. Giraud*. — Les *nexi*. — *Troplong*, Contrat de prêt.)

§ 93.

Un des moyens les plus efficaces pour relever le crédit consiste dans une législation qui s'applique à tarir la source principale des mauvaises dettes en mettant obstacle à la trop grande facilité avec laquelle on accorde souvent crédit pour des objets de consommation, ou aux exigences usuraires dont de mauvaises pratiques sont trop souvent victimes (1). Mais l'application de ces lois doit être claire et simple (2). C'est ainsi, par exemple, qu'une courte prescription établie de plein droit, en ce qui concerne la répétition d'avances faites pour les besoins ordinaires de la vie, produit une contrainte bienfaisante aussi bien pour le créancier que pour le débiteur, en empêchant cette multitude de petites dettes sous le poids desquelles on ne tarde point à être écrasé (3). D'un autre côté, l'expérience nous apprend que la contrainte par corps, exercée à l'occasion de petites dettes contractées par des hommes tout à fait misérables, serait d'une faible utilité pour le crédit; elle lui serait même plutôt nuisible en ce sens qu'un certain nombre de vendeurs compteraient là-dessus, au lieu d exiger le payement immédiat comme

ils le devraient dans leur intérêt et dans celui de leurs chalands. N'oublions pas que la fiévreuse excitation de la concurrence oblige plus d'un commerçant à exagérer les crédits, ce qui finit par le ruiner du moment où d'autres se sont engagés dans cette voie. L'abolition de la contrainte par corps pour les dettes de peu d'importance serait un remède à ce mal (4). — Il faut également ranger dans cette catégorie les lois qui exceptent de la saisie l'outillage indispensable au débiteur, etc., sans parler de ce que la saisie ainsi faite mettrait celui qui en serait victime hors d'état d'employer ses forces pour arriver à se libérer vis-à-vis du créancier (5).

(1) Dès qu'un petit détaillant (qui livre ses marchandises à crédit, moyennant des à-compte mensuels) vient s'établir dans un district, le nombre des pauvres s'accroît presque aussitôt (*M'Culloch*, Dictionnaire). Le crédit ruineux que les juifs font aux paysans westphaliens commence par un mémoire présenté au bout de 5 ou 6 ans pour les marchandises qu'ils ont réussi à faire accepter. Le juif poursuit rarement son débiteur en justice, mais il l'assiége de ses réclamations, et sait très-bien découvrir jusqu'à la dernière tête de bétail, jusqu'aux dernières provisions, etc., mises en réserve par la victime. Comme il accepte tout ce qui a quelque valeur, tantôt en payement de l'arriéré, tantôt pour quelque friperie nouvelle, il est sûr à la longue de rentrer dans son argent, en ruinant le pauvre cultivateur que chaque «complaisance» nouvelle enfonce de plus en plus dans l'abîme (*Schwerz*, Rheinsch-Westphael. Landwirthschaft, I, p. 396).

(2) Dans les civilisations primitives ou peu développées, il existe une foule de lois et de réglements qui restreignent dans de certaines limites, très-variables suivant la personne, et soumettent à des formalités gênantes (consentement des tiers, etc.) le crédit accordé aux mineurs, aux étudiants, etc., et en particulier aux propriétaires d'immeubles. Mais ces mesures ajoutent en général à la mauvaise foi ce qu'elles ôtent à l'irréflexion.

(3) D'anciennes dispositions de l'Amérique du Nord portent que les créances doivent être réclamées en justice, les unes dans l'espace de six, les autres dans l'espace de dix-sept ans (*Ebeling*, Geschichte und Erdbeschr. der V. Staaten, II, p. 247, 298). Loi du royaume de Saxe rendue en 1846, qui fixe à trois années la prescription de nombreuses réclamations. Une loi semblable a été rendue en Prusse, le 31 mars 1838. On a trouvé à Londres une grande quantité de chapeliers, de tailleurs, de

bottiers, etc., dont les livres constataient pour plus de 4,000 livres sterling de créances, et un sixième au moins étaient de petites créances au-dessous de 10 livres. Combien y en a-t-il d'entièrement perdues, et quel renchérissement des marchandises n'en résulte-t-il pas pour l'acheteur exact! (*M'Culloch*, Dictionnaire : Credit.)

(4) D'après les débats du Parlement anglais du 19 février 1827, il y avait eu en deux ans et demi, à Londres et dans les environs, 70,000 incarcérations pour dettes, qui ont entraîné de 150,000 à 200,000 livres sterling de frais. En 1831, on a compté dans une prison pour dettes 1,120 détenus, qui ne devaient l'un dans l'autre en moyenne que 2 livres 3 schellings 2 deniers (*M'Culloch*). La prise de corps a été défendue en Angleterre, en 1844, pour des sommes au-dessous de 20 livres sterling ; Johnson avait déjà précédemment proposé une mesure semblable (*Idler* de 1758, nos 22, 38). *Sismondi* trouve mauvais que presque en tous pays l'arrestation du débiteur soit plus facile à obtenir que la saisie de son mobilier, et celle-ci plus que la vente des immeubles. Ce devrait être le contraire : en arrêtant la personne on détruit tout le revenu que le travail fait naître ; en saisissant le mobilier, on ne peut jamais le vendre que fort au-dessous de la valeur qu'il avait pour le propriétaire; en saisissant la marchandise, on ruine souvent le marchand ; en saisissant l'immeuble, on ne fait tort ni au débiteur, ni à la nation (Nouv. Principles, I, p. 250).

(5) V. *Moïse* (II, 22, 25, seq.; V, 24, 6). Une loi normande d'une très-haute antiquité ordonne, lors des poursuites pour cause de créances, de respecter la portion des biens du débiteur qui lui est indispensable pour se maintenir dans sa condition ; comme le cheval du comte et l'armure du chevalier (Dialog. de Scaccario). La *Magna Charta* étendit ce privilége aux instruments de labour et au bétail du paysan. — Dès que de semblables lois, s'inspirant d'un faux principe d'humanité, vont au delà du strict nécessaire, elles nuisent sensiblement au crédit. C'est ainsi, par exemple, qu'au Brésil, une loi de 1758, stipulant que rien de ce qui est immédiatement et directement nécessaire à la production du sucre ne doit être l'objet d'une saisie, a causé le plus grand tort à cette production elle-même (*Koster*, Travels in B., 1816, p. 356, seq.).

§ 94.

On appelle *lettres spéciales de répit* la suspension des lois relatives aux dettes, prononcée par faveur individuelle (*Quinquennalia*). On se proposait par là de mettre non-seulement le débiteur, mais aussi toute la masse des créanciers à l'abri de

venaient de soutenir contre Frédéric II, avait un caractère différent (*Sismondi*, Hist. des républiques italiennes, III, p. 155). De même, l'*indult* général proclamé en Belgique par Philippe II (*Boxhorn*, Disquisit. politicæ, p. 241, seq.).

(5) Les abolitions ou remises de dettes, si fréquentes dans les révolutions auxquelles l'antiquité fut exposée, rappellent, sous beaucoup de rapports, les crises de nos temps modernes, provoquées par le crédit public et le papier-monnaie. Les ancêtres d'Alcibiade ont, au dire de *Plutarque* (Sol., 15), jeté vers le temps de Solon les fondements d'une immense fortune, en achetant un quantité considérable de terres, avec de l'argent emprunté à divers citoyens, peu de temps avant l'abolition des dettes.

LIVRE II.

CIRCULATION DES BIENS.

CHAPITRE I.

DE LA CIRCULATION EN GÉNÉRAL.

---

§ 95.

Plus la division du travail se développe, plus l'échange se multiplie et devient nécessaire. Tandis que le solitaire ne produit qu'en vue de ses besoins personnels, que le chef de famille isolé ne songe qu'aux besoins de la maison, l'homme, membre de l'Etat et prenant part aux phénomènes de l'économie publique, doit s'occuper avant tout du *marché*, c'est-à-dire, du théâtre sur lequel les biens de toute nature viendront s'échanger les uns contre les autres. Plus les rapports du marché ont d'importance, de variété et de flexibilité, plus ils exigent de connaissances étendues pour être convenablement appréciés (1). — Le bien destiné à l'échange s'appelle *marchandise*. On entend par *circulation des biens* leur passage des mains d'un propriétaire dans celles d'un autre (2). La diversité de climat des différents pays, la civilisation plus ou moins avancée des peuples, la situation spéciale de la ville et de la campagne, la multiplicité des classes qui composent la nation sont autant de causes qui influent sur ce phénomène (3).

§ 96.

Aux progrès de l'économie publique se relie d'ordinaire, comme cause et comme effet, une *rapidité de circulation* toujours croissante. Chaque amélioration, chaque abréviation de la production doit l'accélérer. Il en est ainsi de tout perfectionnement des moyens de transport et des voies de communication, des instruments d'échange, du crédit et de la culture plus développée des intermédiaires, dont le métier est d'acheter pour revendre (les marchands). D'un autre côté, plus la circulation est rapide, plus elle favorise la production. Que le fabricant de drap échange plus promptement son étoffe contre de l'argent, et cet argent servira plus vite à l'acquisition de nouvelle laine, à la rétribution d'un nouveau travail, etc.; plus tôt aussi le fabricant sera en mesure de reparaître sur le marché avec une provision nouvelle de drap. C'est tout comme l'agriculture produit plus lorsque, dans le cours de l'année, le laboureur renouvelle les semailles à diverses reprises (plusieurs récoltes!) au lieu de ne les faire qu'une seule fois (1). Plus les membres qui constituent l'organisme complet de *la division* du travail sont rapprochés les uns des autres, plus la circulation s'accélère : voilà pourquoi elle est plus rapide dans le commerce de détail que dans le commerce en gros, dans les villes que dans les campagnes, au milieu de populations plus denses que parmi les populations clair-semées, etc. Le *mouvement régulier* de la circulation suit également les progrès de l'économie publique. La concentration du commerce sur un petit nombre de points fixes plus importants (à l'époque et dans les lieux où se tiennent les foires), son interruption forcée pendant la mauvaise saison, etc., sont autant de signes qui caractérisent une situation économique arriérée, à moins qu'il ne soit question de mauvaises récoltes, d'inondations, de guerre ou de bouleversements poli-

tiques, dont l'influence ne saurait être conjurée en aucun temps, ni dans aucune situation.

(1) *Storch* (Manuel, I, p. 273, seq.). Il est aussi une circulation improductive qui n'est point destinée à favoriser la division du travail, mais à occuper le temps ou le capital d'une manière stérile, par exemple, les jeux de hasard, les jeux de bourse, etc. La consommation qui semble devoir épuiser un pays peut avoir pour conséquence une circulation très-active ; l'Allemagne pendant les deux années de guerre de 1812 et 1813 en fournit l'exemple (*F.-G. Schulze*, N. OEkonomie, 1856, p. 667), ce qui justifie l'assertion de *Hume* (1752, On public credit : Discourses, n° 8), qui prétend que toute circulation est avantageuse et mérite faveur. *Boisguillebert* (Tr. des grains, I, 6) a été jusqu'à louer la guerre, parce qu'elle accélère la circulation. Nécessité d'une circulation sans repos (*Ibid.* II, 10). *Law* (Trade and money, 1705) et *Dutot* (Réflexions politiques sur le commerce, 1738) exagèrent aussi les avantages de la circulation. Parmi les partisans du système *mercantile*, V. § 116 ; *Darjes* (Erste Gründe der Cameralwissenschaft, 1768, p. 531) ; *Büsch* (Geldumlauf, I, 29, 32, seq. ; III, 96), qui porte presque toujours son attention par delà la production réelle pour ne s'occuper que de la circulation qu'elle occasionne. Aussi ne craint-il pas d'appeler des membres utiles à la société les pauvres qui, secourus en argent, le dépensent à leur tour ! (IV, 32, 39).

§ 97.

C'est surtout la liberté de circulation qui se développe avec la civilisation, et, comme les deux autres, ce progrès profite d'abord à la circulation intérieure. La *libre concurrence*, la liberté du commerce et de l'industrie (expressions employées pour désigner les manifestations de la liberté sur le terrain purement économique) résulte naturellement des principes d'indépendance personnelle et de propriété privée. Elle marche du même pas que ceux-ci, et ne fleurit guère que chez les peuples très-avancés et dans leurs colonies et dépendances Dans toute *économie* arriérée, la circulation est sans cesse entravée par l'absence des garanties légales ; plus tard, par les priviléges innombrables des familles, des corporations, des

communes, etc., puis encore par la tutelle toute-puissante que l'Etat exerce légalement et par l'éducation industrielle à laquelle il veut présider (1). Chacune de ces époques modifie les institutions qui la précèdent; les obstacles s'aplanissent jusqu'à ce qu'enfin on arrive à une liberté complète où chaque producteur peut même mal faire, pourvu que le dommage qui en résulte n'atteigne que lui seul.

La libre concurrence dégage de tout lien les forces économiques, les bonnes comme les mauvaises. Si les premières l'emportent, elle rapproche les peuples de leur époque de splendeur; si, au contraire, ce sont les autres, elle précipite la décadence des nations (2). Il en est de la liberté économique comme de toute autre liberté : la suppression des moyens de contrainte ne peut être durable et avantageuse qu'autant que les hommes savent les remplacer par un empire énergique sur eux-mêmes. Il ne faut pas que la liberté soit simplement *négative*, il faut qu'elle devienne *positive*. Lorsqu'un peuple, soit parce qu'il n'est pas assez mûr, soit parce qu'il décline, ne possède point de classe moyenne, énergique et capable, alors *la concurrence illimitée* risque de dégénérer en un « *sauve-qui-peut général* » (*Bazard*), en *morcellement industriel* et *fraudes commerciales* (*Fourier*), « en un champ de bataille sur lequel les petits sont dévorés par les grands » (*Michel Chevalier*), et dans ce cas « le mot *concurrence*, signifiant simplement qu'il est permis à chacun de se précipiter du côté où une porte semble ouverte, n'est qu'un terme nouveau pour exprimer une sorte de vagabondage » (*Bodz-Reymond*). Cependant le mal ne vient pas ici d'une trop grande concurrence; tout au contraire, il tient à ce qu'il y en a trop peu (3). — Le contre-pied de la concurrence c'est précisément le monopole, c'est-à-dire, « un impôt prélevé sur l'activité par l'indolence, je dirai même par la rapacité; *protéger* quelqu'un contre la concurrence, c'est le soustraire à la nécessité d'être aussi assidu au travail et aussi habile

que les autres » (*J.-S. Mill*). Une protection de cette nature, suffisante pour atteindre pleinement le but, ne manquerait pas d'arrêter les efforts de ceux qui sont en bon chemin, et même de les faire rétrograder. Sans doute, la libre concurrence suscite la lutte entre les hommes en leur qualité de producteurs (4); mais aussi elle transforme, en ce qui concerne les *consommateurs*, l'humanité tout entière en une seule et même société, dirigée par un intérêt commun (5). Elle donne surtout le moyen d'assurer au plus grand nombre le concours gratuit d'une portion notable, et de plus en plus considérable, des forces de la nature. « L'homme n'est pas le favori de la nature, en ce sens qu'elle aurait tout fait pour lui, mais bien en ce sens qu'elle lui a donné la puissance de tout faire par lui-même. Le droit de *libre concurrence* peut être regardé comme l'égide et l'image de cette disposition de la nature » *(Zachariæ)* (6, 7).

(1) Comme il est arrivé en France, par exemple, où toute espèce de commerce, en 1577, et tout travail, en 1583, ont été déclarés *de droit domanial*. (V. cependant pour la véritable signification *politique* de ce dernier édit de Henri III, le mémoire sur l'ancienne organisation industrielle de la France, communiqué à l'Académie des sciences morales et politiques, par *L. Wolowski* (Revue de législation et de jurisprudence, 1843, t. XVII, p. 265). Le droit *royal et domanial* était alors l'expression *du droit de tous*, et venait faire brèche au privilége exclusif des *corporations*). Louis XIV pensait que le roi était le maître absolu de toute propriété privée, tant séculière qu'ecclésiastique (Mémoires hist. de Louis XIV, II, p. 121). V. *Duclos* (Mémoires, I, p. 14, seq.).

(2) « Plus les formes du gouvernement sont libres, plus le peuple se montre sous son aspect naturel » (*B. Franklin*). L'ancienne Rome, avec son esprit rationnel, a de très-bonne heure pratiqué la liberté des relations commerciales. V. *Mommsen* (Römische Geschichte, I, *passim*). Ce fut sans doute un élément puissant de sa grandeur, mais aussi un principe des dangers du prolétariat, que l'accroissement immense de l'État et de l'économie publique fut seul capable de dominer pendant tant de siècles.

(3) On ne doit pas oublier que la concurrence élève les prix aussi bien qu'elle les abaisse. Ces expressions : « prix élevés, bas prix » sont en général les divers aspects du même rapport. *Michel Chevalier* croit que

la concurrence effrénée de notre temps marque une époque de transition, fertile en inventions nouvelles, et qu'elle ne manquera pas de se modérer (Cours, II, p. 450, seq.).

(4) Ἀγαθὴ ἔρις (*Hésiod.*, Opp. 10, seq.).

(5) « Qui dit concurrence suppose déjà un but commun » (*Proudhon*, Contrad. écon., ch. v, § 3), et plus loin il ajoute que présenter la concurrence comme remède aux inconvénients de la concurrence, c'est être aussi peu conséquent que si l'on prétendait que l'éducation de la liberté se fait par la liberté, et l'instruction de l'esprit par l'esprit (!)

(6) Si toutes les classes sont protégées contre la concurrence, aucune d'elles n'en profite, car l'idée de « privilége universel » est un non-sens. Protége-t-on seulement certaines classes ou certains individus, cela ne peut avoir lieu qu'aux dépens des autres.

(7) Nous examinerons plus loin les arguments à l'aide desquels on a défendu les dispositions du moyen âge, restrictives des relations commerciales. Elles étaient en partie justifiées par les besoins de l'époque. Il est quelquefois nécessaire de recourir à des restrictions temporaires, afin de développer l'éducation industrielle, et en se proposant de fonder une indépendance plus complète. C'est ainsi que le courant du commerce peut être trop faible dans un pays pauvre et peu peuplé, pour assurer la rencontre de l'offre et de la demande. Dans ces circonstances, si l'on arrive à une concentration habile au moyen d'entrepôts et de foires, etc., ces institutions peuvent devenir les éléments les plus actifs du progrès économique. — Déjà au dix-septième siècle, *J. Child*, *North*, *Davenant* ont fortement recommandé la liberté du commerce (*W. Roscher*, Zur Geschichte der engl. Volkwirthschaftslehre, p. 65, seq. ; 85, seq. ; 113, seq. ; 142, seq.). *Boisguillebert* pense de même : « Il n'y avait qu'à laisser faire la nature et la liberté, qui est la commissionnaire de cette même nature. » (Factum de la France, 1707, ch. v, et Dissertation sur la nature des richesses, ch. vi ; Détail de la France, 1697, II, ch. xiii ; Traité des grains, II, 8). C'est en grande partie de la réaction contre le système de Colbert ! Puis, *Mélon* (Essai politique sur le commerce, 1734, ch. ii) ; *Sir M. Decker* (Essay on the causes of the decline of foreign trade, 1744, p. 31, seq. ; 106, seq.) ; *J. Tucker* (Essay on the advantages and disadvantages which respectively attend France and Gr. Britain with regard to trade, 1750) ; *Forbonnais* (Eléments du commerce, 1754, I, p. 63). *Genovesi* (E. C., I, 17, 3) hésite à se prononcer sur la question de savoir si le commerce n'a pas plus besoin de liberté que de protection. *Verri* (Méditazioni, VII), va encore plus loin. Les physiocrates, armés du *laissez faire, laissez passer*, recommandent la libre concurrence comme le meilleur moyen d'augmenter le revenu net de l'économie publique. D'après *Dupont de Nemours* (p. 347, seq., éd. Daire), la tâche du législateur consiste uniquement à promulguer les lois naturelles ; li-

berté et propriété sont sa devise. Suivant *Ad. Smith*, l'Etat n'a que trois devoirs à remplir : défendre la société de tout acte de violence de l'étranger; établir une administration exacte de la justice à l'intérieur; enfin ériger et entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé ne pourrait jamais ériger et entretenir (Richesse des nations, ch. I, 2). Il combat tous les fidéicommis (III, ch. II), le droit régalien sur les mines I, ch. II, 2), tous les priviléges de corporations de métiers (I, ch. X, 2), tous les droits protecteurs, etc. (IV, ch. I, seq.), et surtout la politique coloniale (IV, ch. VIII). —Les attaques dirigées par les *socialistes* contre la libre concurrence ont commencé avec *Fichte* (Geschlossener Handelsstaat, p. 126), qui va jusqu'à l'appeler un brigandage organisé ; l'Etat doit se préoccuper de ce qui est avantageux à l'espèce humaine plus que s'il ne s'agissait que de moineaux. — *Sismondi* (Nouv. principes, *passim*) réclame partout l'appui du gouvernement en faveur des faibles. *Fourier* (Nouveau monde industriel, p. 396) présente le *monopole général* comme un *préservatif contre le commerce*. V. l'excellente réfutation de ces doctrines dans *Bastiat* (Harmonies économiques, ch. X). V. aussi *Schœn* (Nat. OEk., p. 180, seq.).

§ 98.

Les *biens*, de quelque nature qu'ils soient, ne peuvent être payés (§ 1, seq.) qu'au moyen d'autres *biens* (1, 2). Par conséquent, plus la production est importante, variée et appropriée aux besoins, plus il devient facile à chaque produit de trouver un débit avantageux ; en Angleterre, par exemple, malgré, ou pour parler plus exactement, par suite d'une grande concurrence, beaucoup plus aisément que dans le Groënland, ou à Madagascar. Il suit de là que plus on produit de *valeurs*, plus on peut en acheter. — Les renseignements officiels nous apprennent que la récolte moyenne des Etats prussiens en blé et en pommes de terre s'élève à la somme de 332 millions et demi de thalers; l'année 1850, au contraire, n'a donné que 262 millions. Naturellement, cette année, les gens de la campagne ont été forcés d'acheter pour environ 70 millions de moins que de coutume. —Ainsi chaque classe de la population qui vit du

débit de ses produits est intéressée à la prospérité des autres. « Tous les intérêts légitimes s'harmonisent, » dit Bastiat. Plus une ville est florissante, plus il y a de bien-être et d'aisance dans les villages voisins qui l'approvisionnent; et plus ces villages sont riches, plus se développe l'industrie de la cité qui travaille à leur intention (3). Considération d'une haute importance, et de nature à fortifier, au moyen d'un jugement plus sain, l'instinct du bien public, trop disposé à sommeiller aux époques de civilisation avancée. Une nation dans laquelle une partie des citoyens est opprimée par l'autre, dit Louis Blanc, ressemble à un homme blessé à la jambe : la jambe malade empêche celle qui est saine de marcher (4).

La même règle s'applique-t-elle au *commerce* des nations entre elles? Quand le sentiment de la grande unité humaine est plus puissant que les divergences de politique, de religion, etc.; quand le sentiment du droit et l'amour de la paix ont étouffé les germes périlleux de l'esprit de domination et d'ambition guerrière; quand surtout, des deux côtés, l'économie publique est bien ordonnée, l'antagonisme entre les intérêts des deux peuples ne peut former qu'une rare exception qui, pour être admise, doit être nettement démontrée (5). Les nations arrivées à un haut degré de culture voient en général les premiers pas, faits par des peuples étrangers dans la voie de la civilisation, d'un œil plus favorable que les progrès ultérieurs qui les amènent à un niveau commun (6). Du reste, l'entière réalisation des conditions ci-dessus énoncées est si invraisemblable, la *philanthropie*, qui laisse de côté le patriotisme, quelque chose de si suspect (7), et la plupart des hommes se trouvent si peu en état de progresser en effaçant les limites de la nationalité, qu'on ne saurait supposer, sans une certaine défiance, que les sentiments de jalousie nationale, quelque peu fondée qu'elle puisse être, viennent à s'évanouir complétement. Rien n'a plus favorisé les conquêtes des Macédoniens et

des Romains que le cosmopolitisme plus récent des philosophes grecs (8).

(1) Quiconque veut vendre aux autres doit leur acheter. (*Child*, Discourse of trade, p. 358). De même *Temple* (Works, III, p. 19), et *Becher*, (Polit. Discours, p. 1547). Cette manière de voir semble avoir été de bonne heure adoptée en Hollande. V. encore *Quesnay* (p. 71, Daire) et *Mirabeau* (Philosophie rurale, 1763, ch. II).

(2) On entend fréquemment formuler cette plainte : « On ne peut rien vendre, parce que l'argent manque. » La véritable cause n'est pas dans le manque d'argent, mais bien plutôt dans le manque de biens, qui pourraient servir de contre-valeur. Dans les moments difficiles, un tisserand, par exemple, s'estimerait heureux, si, en ne recevant point d'argent, il était sûr d'obtenir en payement du pain, de la viande, du bois, des matières premières, etc. Si l'argent seul manquait, cela pourrait être pour le commerce un aussi bon signe que si les magasins, les navires, etc., ne suffisaient pas aux transactions. V. *North* (Discourses upon trade, 1691, p. 11, seq.) ; mais surtout la belle théorie des *débouchés* de *J.-B. Say* (Traité, I, ch. XV).

(3) Observations de *Humboldt* sur les rapports qui existent presque toujours dans l'Amérique espagnole, entre les progrès et la décadence de l'agriculture dans le voisinage d'une mine, et une exploitation plus ou moins riche de celle-ci (Nouv. Espagne, III, p. 11, seq.). V. aussi *Harrington* (+1677) The prerogative of a popular government, I, ch. II) ; *Cantillon* (Nature du commerce, p. 16).

(4) Les hommes qui ne vivent que des dépouilles d'autrui (voleurs, escrocs, fripons, gens de rapine de toute sorte) ne sont intéressés à la prospérité de leurs victimes qu'autant que cela ne risque pas d'entraver leur coupable industrie. C'est seulement dans cette limite qu'on peut soutenir avec *Fr. List* que la noblesse au moyen âge, en obéissant au calcul égoïste qui la portait à opprimer les paysans, faisait une spéculation aussi fausse qu'un fabricant de notre époque qui voudrait entretenir ses machines à vapeur uniquement avec de la sciure de bois ou des rognures de papier. Les villes du moyen âge avaient à l'émancipation de la classe des paysans un intérêt économique beaucoup plus considérable que la noblesse et le clergé.

(5) Il existe assurément de semblables exceptions (nous en parlerons plus tard), abstraction faite même de cette vérité : « L'homme le plus honnête ne peut demeurer en paix, s'il a un mauvais voisin. » Les peuples qui livrent au commerce les mêmes produits que nous peuvent sans doute « *gâter le marché* » tout aussi bien qu'à l'intérieur, par exemple, un cordonnier égoïste désire la prospérité de tous les consommateurs de chaussures, c'est-à-dire de tous les autres produc-

teurs, à l'exception toutefois des producteurs de souliers. L'opinion si longtemps dominante, que l'un ne saurait gagner sans que l'autre perde (*Th. Morus*, Utopia, p. 79, éd. Colon ; *Baco*, Sermones fideles, cap. xv : « Quidquid alicubi adjicitur, alibi detrahitur; » *Michel Montaigne* Essais, I, 21 : « le proufict de l'un est le dommage de l'aultre »), s'est maintenue beaucoup plus longtemps sur le terrain des rapports internationaux, où l'observation s'exerce plus difficilement, que sur le terrain des rapports intérieurs. *Voltaire* disait : « Souhaiter la grandeur de notre patrie, c'est souhaiter du mal à ses voisins... Il est clair qu'un pays ne peut gagner sans qu'un autre perde » (Dict. philosophique : V. Patrie). Pareillement, *Galiani* (Della moneta, I, 1 ; IV, 1) ; *Verri* (Opuscoli, p. 335), et de nos jours *Cancrin*, qui affirme « que dans la vie commune on n'acquiert de la fortune qu'aux dépens d'autrui » (Weltreichthum, p. 119; OEk. der menschl. Gesellschaft, p. 23). Plus la civilisation est parfaite, moins cette règle est vraie ! — Le point de vue cosmopolite (*Xenoph.*, Cyrop., III, 2, 17; Hier., 10), qui prédomine dans l'école de *Smith*, a été celui de *Quesnay* (Encyclopédie : V. Grains, p. 294, éd. Daire); d'*Ad. Smith* (Theory of moral sentiments, 1759, p. 6, sect. II, ch. II), et de *J. Tucker* (Four tracts on commercial and political subjects, 1776, p. 34, seq.; 42, seq.). « L'existence des Etats ne doit exercer aucune action sur le commerce du monde » (*Lotz*, Handbuch, I, p. 11). *Cobden* (Russia, 1846) a dernièrement soutenu contre *Urquhart* que la conquête de la Turquie par les Russes serait très-avantageuse à l'Angleterre, parce qu'un plus grand nombre de marchandises anglaises (?) pourrait vraisemblablement s'y écouler ; quant à la Russie, elle n'en deviendrait pas plus forte, car les conquêtes nuisent généralement plus aux conquérants qu'elles ne leur profitent. L'idée tant débattue de l'équilibre européen n'est qu'une chimère, parce qu'on ne saurait empêcher aucun Etat de prendre à l'intérieur tous les accroissements possibles ! — Le *Times* répétait à satiété, en 1853, que chaque coup de canon anglais tiré contre la Russie pouvait tuer un débiteur ou un chaland de l'Angleterre. — V. ci-dessus § 12. — Au reste, *Malthus* avait déjà reconnu qu'il existait entre les peuples des rivalités naturelles, qui apportent quelques exceptions à la loi de *Tucker* (Principles, préface).

(6) OEuvres de *B. Franklin* (trad. de Wenzel, 1780, III, p. 49). — *Sismondi* (Nouv. principes, VII, ch. IV) parle du droit que possèdent les nations civilisées de s'immiscer dans le gouvernement des peuples avec lesquels elles se trouvent ou peuvent se trouver en relation, car il leur importe que la production se développe.

(7) Lorsque, par exemple, *l'Ami des hommes* déclare qu'il s'est toujours senti aussi porté pour un Anglais ou un Allemand que pour un Français inconnu (*Mirabeau*, Philosophie rurale, ch. VI).

(8) Tel que le stoïcien *Zénon* (*Plutarch.*, De Alex. fort., I, 6).

§ 98 *bis*.

Tout commerce repose sur *la dépendance mutuelle* des contractants; il en est de même naturellement du commerce international. Néanmoins cette dépendance n'est pas toujours égale des deux côtés : loin de là, l'individu ou le peuple qui a le plus besoin des marchandises d'autrui est le plus dépendant. Il semble donc que dans les transactions commerciales, qui ont lieu entre les nations agricoles et les peuples industriels, où les unes livrent des moyens de subsistance et des matières brutes, et les autres des produits fabriqués, ces derniers doivent se trouver placés dans une dépendance plus réelle. On peut se passer plus aisément et plus longtemps, par exemple, en cas de guerre, de l'importation de la plupart des produits industriels, que de celle des choses nécessaires à la vie (1). Toutefois, ce rapport se trouve modifié, dans un sens favorable, par les circonstances qui dominent le commerce actif des peuples très-avancés en culture (2). Il serait, par exemple, beaucoup plus facile aux Anglais, en raison de leur connaissance approfondie du commerce, de leurs relations d'affaires multipliées, de leurs capitaux, des moyens de crédit et de transport dont ils disposent, et surtout en raison de la singulière facilité avec laquelle circule leur richesse nationale, de remplacer un débouché par un autre, que cela ne le serait aux Russes avec l'ensemble immobile de leur économie publique (3). Il est vrai qu'un blocus sévère qui fermerait à ces deux peuples, pendant le même temps, l'accès du monde entier, serait infiniment plus préjudiciable à l'Angleterre qu'à la Russie.

(1) V. *L. Lauderdale* (Inquiry, p. 274, seq.).
(2) Nous traiterons plus longuement ce sujet.
(3) Les Anglais ont bien supporté le blocus continental établi pour Napoléon et dont plusieurs mauvaises récoltes aggravèrent encore la

rigueur ! Il est vrai que l'époque la plus critique ne coïncida pas avec la guerre contre les Etats-Unis. — Pendant la lutte qu'ils eurent à soutenir contre Philippe de Macédoine, les anciens Athéniens regardèrent toujours l'arrivée des convois du Bosphore, etc., comme une question de vie et de mort. Cela prouve seulement le peu de développement qu'avait pris l'esprit de commerce à cette époque et les faibles ressources dont il disposait. A en juger d'après nos idées actuelles, il leur eût été facile de faire venir du blé en abondance de la Sicile ou de l'Egypte !

CHAPITRE II.

DU PRIX.

DU PRIX EN GÉNÉRAL.

§ 99.

Nous appelons PRIX d'une marchandise la valeur en échange qui lui appartient, exprimée au moyen d'une certaine quotité d'une autre marchandise déterminée, contre laquelle elle doit être échangée. Il est donc possible d'indiquer pour chaque espèce de marchandise autant de prix différents qu'il y a de marchandises diverses en regard desquelles on peut la placer (1). Néanmoins, toutes les fois qu'il est purement et simplement question de *prix*, on a surtout en vue la comparaison à établir entre le *bien* qu'il s'agit d'évaluer et la marchandise la plus courante, la plus susceptible de circulation, du lieu et du moment (l'argent) (2). — Lorsque la relation entre le prix de deux espèces de marchandises se modifie, cette circonstance ne suffit pas pour juger de quel côté provient le changement; mais si l'on voit que la marchandise A conserve le même rapport de prix relativement à toutes les autres marchandises C, D, E, etc., tandis qu'il en a été autrement de la marchandise B, on est amené à conclure que ce n'est pas A mais B qui a changé de valeur (3). — Les mots *coûteux* et *cher* servent l'un et l'autre à indiquer un prix élevé. Mais nous appelons *coûteuses* les marchandises dont le prix est élevé si on le compare à d'autres marchandises de même nature; tandis qu'une marchandise est *chère*, quand on la compare avec elle-même, et avec le prix moyen qu'elle a en d'autres lieux ou en d'autres temps (4).

(1) Les *prix* divers d'un *bien* se résument dans l'expression plus générale de « *valeur en échange*. » C'est la différence entre la valeur en échange (possibilité générale) et le *prix* (réalité spéciale) qui explique la *læsio enormis* des jurisconsultes (*Schmitthenner*, Staatswissenschaften, I, p. 416).

(2) On entend par *prix courant* (*Marktpreis*) le prix en argent obtenu ordinairement par une marchandise quelconque par suite de la concurrence.

(3) C'est un problème exactement semblable à celui du mouvement des corps dans l'espace.

(4) *Lotz* (Handbuch, I, p. 50, seq.) désigne sous la dénomination de *coûteuses* les marchandises dont la production n'a pu avoir lieu qu'à grands frais, et *chères* celles dont le prix dépasse les frais de production.

§ 100.

Il n'est pas de terrain économique qui permette de mieux apprécier l'action de l'intérêt personnel, que celui de la fixation des prix. Elle est le résultat régulier d'une lutte entre les intérêts opposés (1). L'intérêt personnel pousse chacun à obtenir le plus possible des biens d'autrui, en faisant sur ses propres biens le moins de sacrifices. Dans ce combat, le plus fort remporte communément la victoire, et le prix s'élève ou s'abaisse suivant le degré de supériorité du vendeur ou de l'acheteur (2). Mais, dans ce cas, lequel est le plus fort? La supériorité politique ou physique ne peut faire pencher la balance qu'aux rudes époques de barbarie, où il n'existe aucune garantie légale (3). D'ordinaire, c'est celui chez lequel le besoin de la marchandise qui appartient à autrui l'emporte le moins sur le désir de conserver la sienne propre. Comme dans tout combat, la confiance en ses forces, quand même elle ne serait pas fondée, est un puissant élément de succès. Lorsqu'il s'agit de conclure, l'homme convaincu que la situation où il se trouve pour le moment est plus forte que celle de la personne avec laquelle il traite rabat difficilement de ses prétentions : c'est pour cela

qu'on aime à ne point se livrer trop vite, et qu'on attend assez volontiers que l'autre partie ait formulé d'abord ses vues (4).

Au reste, dès que l'économie publique a pris une certaine assiette, cette lutte au sujet des prix subit divers tempéraments, en partie grâce à l'influence des mœurs, disposées à condamner toute espèce de spoliation contre laquelle la loi demeure impuissante, mais que la conscience publique réprouve avec d'autant plus d'énergie qu'une *concurrence* sérieuse a moins pu s'exercer (5); mais surtout parce que, au milieu des civilisations avancées, toute marchandise demandée est offerte par un grand nombre de vendeurs, et réciproquement (6). Du moment où plusieurs recherchent le même objet, il en résulte naturellement une rivalité qui porte chacun à vouloir atteindre le but, même au prix de sacrifices supérieurs à ceux faits par les concurrents. Plus l'offre d'une marchandise dépasse la demande, plus le prix est bas; plus au contraire la demande l'emporte sur l'offre, plus le prix s'élève. Sans doute, cela ne provient point simplement de la *masse* des choses offertes ou demandées, mais encore et surtout de l'*intensité* qu'affecte l'offre ou la demande (7). — Si les forces des deux contractants s'égalisent, en d'autres termes, s'il leur importe ou s'il leur convient également de conclure l'affaire, il en résulte un *juste prix* ou *prix moyen*, dans lequel chacun *trouve son compte*. Le vendeur gagne aussi bien que l'acheteur, puisqu'ils se sont réciproquement cédé le *bien*, jugé moins nécessaire, contre le *bien* qui leur paraissait le plus désirable; mais si l'on se place au point de vue de l'énonomie publique prise dans son ensemble (ou de l'économie universelle), les valeurs qui ont été échangées sont égales (8).

(1) V. *Zachariæ* (Vierzig Bücher vom Staate, VII, p. 61).

(2) V. *Jackson* (Account of Morocco, p. 284). Il raconte que le vent brûlant du désert ayant desséché l'eau contenue dans les outres d'une

(Principles, II, 2, 4) a rendu un service signalé à l'étude de la question du *prix*, en ramenant l'*offre* aux frais de production, la *demande* aux *besoins* et à la *solvabilité*; il peut être regardé comme le précurseur de la remarquable théorie de *Hermann* (Staatsw. Untersuchungen, p. 66, seq.). Théorie de *Pagnini* (Saggio sopra il giusto pregio delle cose, p. 189, seq.); *Neri* (Osservazioni, 1751, p. 127, collection Custodi).

§ 101.

En règle générale, le rapport de prix entre deux espèces de marchandises dépend du *rapport de l'offre et de la demande* (Désir de posséder. — Difficulté d'acquérir). Il nous importe donc de rechercher quelles sont les causes qui influent sur l'*offre* et sur la *demande* elles-mêmes (1). Pour l'acheteur, la valeur en usage de la marchandise et les moyens dont il dispose établissent la limite du *maximum* de prix, qui peut encore être abaissée en vertu des frais *accessoires* d'acquisition (2); de la part du vendeur, la limite du prix *minimum* est fixée par les frais de production; mais elle peut s'élever vis-à-vis de l'acheteur en raison des frais accessoires d'acquisition (3).

(1) Au lieu d'établir une différence pour le même objet entre le point de vue de l'acheteur et celui du vendeur, on peut distinguer, par rapport à la même personne, la chose à acquérir et la chose à livrer (*Rau*).

(2) Relativement aux biens libres, les frais = 0; pour les biens soumis au monopole, les frais $= \frac{1}{0}$.

(3) Peu d'auteurs ont reconnu ce fait essentiel, que tout prix suppose une comparaison établie entre deux marchandises, et que tout acheteur est en même temps vendeur (de son *bien*). Aussi *Dutôt* pense-t-il que tout le monde achète et qu'en réalité il y a peu d'hommes qui vendent ; c'est pourquoi l'Etat doit, dans le doute, favoriser les acheteurs (Réflexions sur le commerce et les finances, 1738, p. 962, éd. Daire). De là, cette controverse si souvent agitée, lequel est le plus utile de la cherté universelle ou du bon marché général; ce dernier sentiment est celui de *Herbert* (Police générale des grains, 1755); *Verri* (Meditazioni, V); l'autre, celui de *Boisguillebert* (Tr. des grains, I, 7, 11,

19); des Physiocrates (*Quesnay*, Maximes générales, n° 18, seq. 1; Problème économique) et d'*A. Young* (Polit. Arithmetics, ch. VII). Les profanes en économie politique prennent pour *cherté universelle* le bon marché des moyens de circulation, et *vice versâ*.

DEMANDE.

§ 102.

La *demande* de l'acheteur a pour principe la *valeur en usage*, suivant que celle-ci répond à la nécessité, à la convenance ou au luxe (1). Ne pas donner satisfaction aux premiers besoins de l'existence, c'est compromettre la santé ou la vie; s'il s'agit des besoins de convenance, c'est compromettre la position sociale de l'homme. Dans quelle catégorie faut-il ranger chaque besoin en particulier? Cela ne dépend pas seulement de la nature du pays et des mœurs de ses habitants, mais aussi et surtout des habitudes de position et des opinions individuelles (2). Un homme raisonnable n'emploiera en dépenses de convenance que le superflu que laissent disponible les dépenses nécessaires, et ne se permettra les dépenses de luxe que s'il lui reste encore un excédant considérable (3).

Quand la *valeur en usage* d'un objet augmente ou diminue, toutes les circonstances demeurant d'ailleurs les mêmes, le prix s'élève et s'abaisse dans la même proportion (4).

(1) V. *Genovesi* (Economia civile, II, 1, 7). Suivant *Boisguillebert* (Traité des grains, I, 4), les besoins croissent à mesure que le bien-être augmente, et l'on passe successivement du *nécessaire* au *commode*, puis au *délicat*, au *superflu* et au *magnifique*; la misère leur fait suivre une marche absolument inverse. *Hermann* (*loc. cit.*, p. 68) distingue entre les biens d'absolue nécessité, ceux qui contribuent aux agréments de la vie (amusement, distraction), les biens qui servent à la culture intellectuelle ou au luxe.

(2) Ainsi, à Naples, le pauvre lui-même a quelquefois besoin d'un verre d'eau glacée; l'usage multiplié des réfrigérants a singulièrement

amélioré la santé publique (*Rehfues*, Gemaelde von Neapel, I, p. 37, seq.). Les fourrures sont, au contraire, dans les contrées septentrionales, un objet de première nécessité. Les journaux répondent dans les pays libres à un besoin bien mieux senti que dans les autres. *Senior* dit que les souliers sont *necessaries* pour tout Anglais dont la santé souffrirait s'il en était privé, tandis que pour les classes inférieures de l'Ecosse ils ne sont que *luxuries* : celles-ci, grâce à l'empire de l'habitude, peuvent aller nu-pieds sans aucun inconvénient physique et sans dégradation morale. Pour la classe moyenne, en Ecosse, la chaussure est *decency* : elle porte des souliers pour garantir non les pieds, mais la position sociale. En Turquie, le tabac est *decency* et le vin *luxury* ; c'est tout l'opposé en Angleterre (Outlines, p. 36, seq.).

(3) *J. Tucker* distingue *necessaries*, *comforts and conveniences of the respective conditions*, *elegancies and refinements*, enfin *grand and magnificent*. Quant au contraste relatif entre *temperance* et *excess*, chacun doit : *a.* ne pas dépasser son revenu ; *b.* veiller aux intérêts de sa famille et de tous les siens ; *c.* économiser pour les cas de nécessité ; *d.* se mettre en état de secourir les pauvres, etc. ; *e.* ne rechercher aucune jouissance qui puisse nuire au corps ou à l'âme ; *f.* ne point donner de mauvais exemple (Two sermons, p. 29, seq.).

(4) Ainsi, par exemple, le prix de beaucoup d'articles de noir monte par suite d'un deuil public inattendu, comme c'est arrivé à Paris d'une façon extraordinaire lorsque mourut le roi Henri II (*Montanari*, Della moneta, p. 85, Custodi). Par un revirement contraire, un changement de mode peut faire tomber le prix de plusieurs marchandises d'une manière très-sensible (§ 208). Des médicaments ont beaucoup renchéri à l'époque du choléra ; ainsi le prix des sangsues haussa d'environ 600 pour 100 à Paris. Lorsqu'une guerre éclate, le prix de la poudre, des chevaux, etc., augmente immédiatement ; il en est de même du prix du fer quand on construit un grand nombre de *railroutes*. En Circassie, une bonne cotte de mailles se vendait précédemment de 10 à 200 bœufs ; mais depuis qu'on a reconnu qu'elle n'était pas à l'épreuve du boulet, elle vaut à peine la moitié (*Bell*, Journal of a residence in C., I, p. 403).

§ 103.

Quand l'offre diminue pour les *objets de luxe*, le prix monte ; mais comme beaucoup d'acheteurs ne sont plus en état de les payer, la demande diminue pareillement, et le prix s'élève

beaucoup moins que ne l'aurait fait supposer la restriction de l'offre. Par contre, l'accroissement de l'offre, qui produit la baisse du prix, multiplie les demandes, lorsqu'il s'agit de biens dont la consommation est susceptible de prendre un grand développement (1), ce qui modère le mouvement de baisse.

Il en est tout autrement des *biens d'une indispensable nécessité*, comme le blé, par exemple. Quand le manque s'en fait sentir, nous aimons mieux retrancher sur tous les autres objets de consommation, plutôt que d'économiser sur le pain. Après une récolte abondante, abstraction faite d'un gaspillage irréfléchi, la consommation augmente par suite du blutage perfectionné de la farine, de l'application des céréales à la nourriture du bétail et de la distillation des esprits. La demande ne suit donc jamais une marche parallèle à l'offre; de là vient aussi que les biens d'une nécessité indispensable subissent des oscillations de prix beaucoup plus considérables que ceux d'une nature différente (2). — Le prix du grain, en particulier, varie d'ordinaire dans une proportion beaucoup plus forte que celle qui devrait résulter de la quotité des récoltes (3), bien qu'une échelle mathématique, comme celle de *Gregory King*, ne puisse rencontrer ici une application générale et absolue (4). Les cultivateurs sont partout obligés de conserver une partie de leurs approvisionnements en grains pour les semailles, pour leurs propres besoins et ceux de leur maison, etc., etc., au lieu de les porter au marché. Ce n'est que dans le cas d'une nécessité absolue qu'ils se décident à prélever quelque chose sur cette portion réservée. Or, la proportion de cette quantité avec l'ensemble des récoltes varie singulièrement de pays à pays (5). Chez les peuples très-avancés, où les payements en argent ont remplacé les payements et les redevances en nature, etc.; où le cultivateur solde ses ouvriers presque toujours en argent, en sorte que ceux-ci se procurent comme tout le monde leur subsistance au marché, le *déficit* de la récolte se répartit

sur un approvisionnement beaucoup plus considérable, et il affecte en conséquence beaucoup moins les prix que cela n'a lieu chez les peuples arriérés (6). L'influence d'une mauvaise récolte sur le prix, la chose se comprend d'elle-même, différera de beaucoup suivant l'importance de l'importation ou de l'exportation des céréales, et selon que cette récolte a été précédée de plusieurs années d'abondance ou de mauvaises années.—Le prix des marchandises de première nécessité est encore singulièrement susceptible de variation sous un autre rapport : la seule appréhension d'une disette a des conséquences beaucoup plus graves et plus étendues que celles qu'entraînerait la crainte de manquer des objets de luxe. A supposer même que la récolte ait été bonne, si le temps contraire vient entraver les travaux de la campagne, le prix du grain augmente aussitôt dans les pays où l'esprit de spéculation est éveillé, parce que la perspective de la récolte future suscite alors des inquiétudes (7).

(1) Epiceries fines, vins, étoffes de soie, etc.

(2) *Necker* avait déjà fait cette observation (Sur la législation et le commerce des grains, 1776). V. *Roscher* (Ueber Kornhandel und Theuerungspolitik, 1852, p. 1, seq.). Ainsi, à Athènes, le médimne de froment, qui coûtait d'ordinaire 5 drachmes, s'éleva jusqu'à 1,000 drachmes pendant le siége de cette ville par Sylla (*Demosth.*, adv. Phorm., p. 918; *Plutarch.*, Sylla, 13). V. II Rois, 6, 25, 7, 1. A Paris, pendant le siége que le roi Henri IV mit devant cette ville, les prix s'élevèrent à cinquante fois la valeur ordinaire (*Lauderdale*, Inquiry, p. 60, seq.). Au siége de Brisach, en 1638, un rat valut en dernier lieu 1 florin, un quartier de chien 7 florins, et un *quart* de froment jusqu'à 80 thalers (*Röse*, Leben H. Bernhards M., II, p. 269).

(3) Le prix du blé est assez souvent monté en Angleterre de 100 à 200 pour 100, lorsque la récolte ne donnait qu'un sixième à un tiers audessous de la moyenne, et que l'importation étrangère elle-même n'avait pu modifier cette situation (*Tooke*, History of prices, I, p. 10, seq.). *Tooke* pense qu'avec les lois des pauvres en vigueur en Angleterre une récolte en déficit d'un tiers, sans l'importation ou les réserves, ferait monter le blé à un prix cinq, six ou même dix fois plus élevé (p. 15).

(4) V. *Davenant* (Political and commercial Works, London, 1771, II, p. 224). *Tooke* l'a reconnu jusqu'à un certain point. D'après cela,

un déficit dans la récolte de 10 °/₀ augmenterait le prix du blé de 30 °/₀.

—	20	—	80
—	30	—	160
—	40	—	280
—	50	—	450

(5) En Angleterre, 28 pour 100 de la récolte (Quarterly Rev., XXXVI, p. 425) ; par conséquent, 38,8 pour 100 du blé qui vient approvisionner le marché. En Belgique, 40 pour 100 ; en Saxe, au moins 50 pour 100 (*Engel*, Jahrb. der Statistik, etc., von Sachsen, I, p. 276).

(6) Sur la différence qui existe à ce point de vue entre l'Angleterre, l'Allemagne et la Norwége septentrionale, V. *Hermann* (*loc. cit.*, p. 71).

(7) De là vient que le blé enchérit non pas seulement lorsqu'il manque, mais aussi du moment où l'on croit généralement au *déficit*. V. ci-après, § 129, pourquoi le blé et les biens analogues ont, en embrassant de longues périodes, des prix à peu près invariables.

§ 104.

Outre la valeur en usage de l'objet demandé, l'acheteur tient compte des moyens dont il dispose. La *demande* faite dans des conditions de *solvabilité* réelle peut seule agir sur le prix (1). Une nation, par exemple, composée presque exclusivement de prolétaires aura, après une mauvaise récolte, à déplorer de nombreux cas de mort causés par la faim, sans que le prix du grain s'élève beaucoup (2). Lorsque, au contraire, la plus grande partie des habitants est dans l'aisance, lorsque les riches viennent en aide aux malheureux par des largesses privées, par la taxe des pauvres, etc., on ne saurait assigner de bornes au renchérissement du blé. Par une corrélation inévitable, à mesure que le prix des biens d'une nécessité indispensable à la vie augmente, la demande des objets dont il est plus facile de se passer se ralentit, et réciproquement (3). Plus le prix d'une marchandise s'élève, plus se rétrécit naturellement le cercle de ceux qui peuvent la payer (4, 5).

(1) C'est ce qui arriva à Naples, où, après une mauvaise récolte, le prix du blé demeura néanmoins très-bas, parce que l'huile avait man-

que pareillement, et que les pauvres ne pouvaient rien gagner faute de trouver à s'occuper dans cette industrie vitale pour eux, et *vice versâ* (*Galiani*, Della moneta, II, 2). *Ad. Smith* (W. of N., I, ch. VII) distingue ainsi entre *effectual* et *absolute demand*. *J. Steuart* (Principles, I, ch. XVIII) avait déjà fait la même distinction. Les Allemands distinguent sous ce rapport la *demande* et le *désir*.

(2) Témoin la famine qui ravagea l'Irlande en 1821; les pommes de terre atteignirent alors à un prix vraiment fabuleux, tandis que le blé n'enchérit presque pas, ce qui obligea de l'exporter tant que dura le fléau.

(3) *Tooke* (History of prices, 2e édit. des Thoughts and details, etc.) atteste ce fait, qui se reproduit presque régulièrement, savoir, que quand le blé enchérit, les denrées coloniales et les produits fabriqués diminuent de prix et réciproquement. En Angleterre, la rente monte de 2 ou 3 pour 100 dans les bonnes années, au-dessus du cours des années qui n'ont donné qu'une mauvaise récolte (*Lauderdale*, Inquiry, p. 93). La Grande-Bretagne a payé, en 1845, plus de 19 millions 1/2 de livres sterling pour le coton qu'elle a employé, et 9 millions 1/2 seulement en 1847 (*Banfield*, Organization of industry, p. 162).

(4) Partant de cette donnée, *J.-B. Say* a dit que les richesses disponibles d'un peuple sont comme une pyramide sur laquelle on aura tracé l'échelle des prix des diverses marchandises. Plus on se rapproche du sommet et plus la couche correspondante de la pyramide se retrécit. V. *sir W. Temple* (Essay on the origin and nature of government: Works, I, p. 23).

(5) Cette circonstance, rapprochée de la précédente, explique pourquoi un coupon d'étoffe est proportionnellement meilleur marché que la pièce entière, tandis qu'une petite coupure de *papier public* vaut relativement plus cher qu'une grosse coupure (*Lauderdale*, ch. I).

OFFRE.

§ 105.

Quand il s'agit d'échanges isolés, le vendeur tient d'abord compte de la valeur en usage : il met en parallèle la satisfaction que peuvent lui procurer le bien à donner et le bien à recevoir. Mais cette appréciation, tout individuelle, est sujette à l'erreur, et exposée au danger de la fraude (1). Dans un état économique régulier, le vendeur porte presque exclusivement son attention sur la valeur en échange de ses marchandises.

(1) L'île de Rhode-Island fut, dit-on, achetée des Indiens, en 1638, moyennant une paire de lunettes (*B. Franklin*, Political;,.. pieces, p. 107); pour 50 rangs de corail, 12 haches et 12 redingotes, s'il faut en croire *Chalmers* (Political Annals of the Un. States). V. *Ebeling* (II, p. 108). Les draps de Hollande et l'opium furent échangés fort longtemps à Sumatra contre de la poudre d'or, pour une valeur décuple (*Saalfeld*, Gesch. des holl. Kolonialwesens, I, p. 260). La Compagnie de la baie d'Hudson aurait, dit-on, au commencement du dernier siècle, vendu aux sauvages, avec un bénéfice de 2,000 pour 100 (*Anderson*, Origin of commerce, *a*, 1741). Lors de la découverte de l'Altaï, les natifs donnaient aux Russes, en échange de chaudrons en fer, etc., autant de peaux de martre zibeline qu'ils pouvaient y en faire entrer; ainsi, pour un objet de fer valant 10 roubles, on pouvait facilement obtenir 500 ou 600 roubles en fourrures (*Storch*, Gemälde des russ. R., II, p. 16; *K. Ritter*, Erdkunde, II, p. 577). La même chose arriva chez les anciens Germains (*Tacit.*, Germ., 5).

§ 106.

Comme personne ne veut perdre, le vendeur regardera toujours le montant de ce que lui a coûté sa marchandise (frais d'achat, de production) comme le minimum du prix exigible (1). Aussi la notion des *frais de production* répond-elle à des idées essentiellement différentes, selon qu'on se place au point de vue de l'économie publique ou de l'économie privée. — Un entrepreneur, obligé de payer l'impôt, qui a loué des terrains, engagé des ouvriers et emprunté des capitaux, doit, sans aucun doute, comprendre dans les frais de production, outre le capital dépensé, tout ce qu'il a payé en intérêts, salaire, rente et impôts (2); car si ces dépenses n'étaient pas complétement remboursées au moyen du prix du produit, l'entreprise lui causerait une perte réelle (3). En outre, il lui faut aussi porter en ligne de compte un profit légitime, en sa qualité d'entrepreneur; autrement, il ne pourrait ni vivre, ni produire, et serait réduit à ébrécher son capital. Du moment où le taux ordinaire de l'intérêt, du salaire ou de la rente, subit quelque changement, les *frais de production* se modifient pour l'entrepreneur, alors

même qu'il n'y aura rien de changé dans les procédés employés (4). Mais, si nous considérons une nation ou l'humanité tout entière, nous ne devons pas perdre de vue que ces trois grandes branches du revenu, tout aussi bien que les impôts, ne sont pas, à proprement parler, les sources desquelles il découle, mais plutôt des canaux de dérivation qui le distribuent entre les individus (5). C'est ainsi qu'il est impossible, par exemple, de considérer le salaire, qui fait vivre la grande majorité du peuple, comme un simple moyen de production. La nation ou, si l'on veut, l'humanité tout entière, ont obtenu évidemment le sol à titre gratuit. Toute diminution de la rente foncière, de l'intérêt du capital ou du salaire n'est pas autre chose qu'un changement du rapport dans lequel les résultats de la production se sont jusque-là répartis entre ceux qni y ont coopéré. Un pareil changement peut être heureux ou funeste, mais il ne diminue point les sacrifices que la nation est obligée de faire en vue de la production. Au point de vue économique, on ne doit d'ailleurs compter parmi les *frais de production* que les capitaux dont l'emploi est nécessaire, sans qu'il s'agisse de procurer la satisfaction des besoins individuels, abstraction faite des inconvénients que le travail fait subir en vue de la production (6). — La valeur du capital circulant, complétement absorbé dans la transformation qu'il subit, doit naturellement se retrouver en entier dans le prix, et le capital fixe pour la portion de l'usure qu'il a subie (7). — Il faut aussi tenir compte du *risque* que le producteur a couru jusqu'à l'achèvement de l'opération (8). Le risque, auquel les petites entreprises sont exposées, et qui se mesure par l'intervention de compagnies d'assurances, ou bien celui des entreprises considérables, qui *s'assurent elles-mêmes*, constitue une portion variable des frais de production. Dans ce dernier cas, le prix du produit hausse d'une manière régulière ; mais dans le premier, l'élévation du prix dépend de l'esprit des populations, suivant que la satisfaction causée par

le bénéfice l'emporte ou non sur l'inquiétude que provoque le danger d'une perte correspondante (9).

Les entreprises, qui donnent lieu simultanément à la création de produits divers, méritent une mention particulière (10). Il faut s'occuper ici de l'ensemble des frais de production, dont la somme doit être couverte par le prix multiple des produits. Cela complique jusqu'à un certain point les calculs d'après lesquels le vendeur établit le *minimum* de ses exigences, pour chaque produit en particulier : il doit retrancher de l'ensemble des frais de production le montant de ce qu'il peut espérer, avec assurance, de la vente des produits accessoires (11).

(1) Un vendeur qui ne fait pas profession du commerce, qui, par conséquent, n'a ni produit ni acheté dans l'intention de vendre, consulte d'ordinaire le prix même du marché, sur la fixation duquel ont influé les vendeurs de profession. — *Ad. Smith* et *Ricardo* ne sont pas tout à fait dans le vrai, quand ils nomment les *frais de production « natural price »*; *J.-B. Say* se sert des mots *prix réel* ou *prix originaire*, en indiquant ainsi ce que le produit a coûté pour venir au monde ; *Sismondi* et *Storch* l'appellent *prix nécessaire* ; *Lotz*, *prix de revient* (*Kostenpreis*). *Cantillon* (Nature du commerce, p. 33) comprend sous le nom de *prix intrinsèque* d'une marchandise la quantité de terre et de travail nécessaire à la production, en tenant aussi compte de leur qualité.

(2) Le fil de coton le moins cher varie du n° 60 au n° 80 ; le gros fil coûte plus cher à cause de l'excédant de matière première, et le fil plus fin à cause de l'excédant de travail (*Babbage*). Par le même motif, la *brasse* (*braccio* de 63 centimètres) de chaine d'or de Venise coûte, n° 0 (les plus fines), 60 fr.; n° 1 = 40 fr.; n°s 2 et 3 = 20 fr.; n° 24 (les plus fortes) = 60 fr. (*Rau*).

(3) Si l'entrepreneur a fourni par lui-même une partie de ces éléments de la production, si, par exemple, il a travaillé de ses mains, s'il a employé ses propres capitaux, etc., il a coutume de faire entrer en ligne de compte ce qu'il aurait obtenu en les louant à un tiers.

(4) La plupart des économistes envisagent les *frais de production* du point de vue exclusif de l'économie privée : ainsi *Darjes* (Erste Gründe, p. 218, seq.) ; *Ad. Smith* (W. of N., I, ch. VI). *J.-B. Say* appelle la production elle-même un échange, moyennant lequel les services productifs (de la nature, du travail et du capital) sont employés à obtenir des produits ; les frais de production correspondent à l'évaluation de ces

services productifs. *Hermann* (*loc. cit.*, p. 186) fournit d'intéressants exemples pour établir comment les frais de production se calculent dans ce sens.

(5) *Lotz* (Handbuch, I, p. 441, seq.).

(6) V. *Lauderdale* (Inquiry, p. 124) contre les Physiocrates; *Riedel* (N. OEkonomie, 1838, I, p. 68, 85, seq.). Un pays, qui a l'avantage sur les autres au point de vue de ces frais de production, peut offrir les produits au prix le moins élevé sur les marchés libres. Si, par exemple, avec le même capital on peut produire beaucoup plus de blé, soit à cause de la fertilité extraordinaire du sol, soit par suite d'une culture fort *extensive*, le blé sera très-bon marché, à égalité de demande, quelle que soit d'ailleurs la proportion des trois sources de revenu. Si l'on emploie beaucoup d'ouvriers à ces travaux, chacun d'eux recevra un salaire moindre et réciproquement.

(7) La gravure sur *cuivre* ou sur *acier* fournit un exemple de l'influence qu'exerce sur le prix la déperdition du capital fixe.

(8) C'est ce risque qui motive le haut prix de la vanille, par exemple (*Humboldt*, N. Espagne, IV, 10), des vins mousseux, des articles de modes nouvelles, etc.

(9) *Mangoldt* (Lehre vom Unternehmergewinn, 1855, p. 81). Si nous désignons les frais de chaque entreprise par k, le nombre des entreprises semblables par u, et celui des entreprises couronnées de succès par g, on aura pour formule du résultat que l'on espère obtenir $= \frac{ku}{g}$. Désignons maintenant par f le contentement que l'entrepreneur éprouve par suite du succès, et par s le chagrin que lui prépare une perte : la formule se modifiera en $\frac{kus}{gf}$. Le résultat s'élève donc au-dessus ou tombe au-dessous des chances propres à l'entreprise, suivant que s l'emporte ou non sur f (p. 90). V. *Thünen* (Der isolirte Staat, II, 1, p. 80).

(10) Laine et viande, eau-de-vie et bétail engraissé, veaux et lait, miel et cire, gaz et coke, poulets et œufs, etc.

(11) *Ad. Smith* fait remarquer que toute baisse artificielle du prix des peaux et des laines doit faire hausser le prix de la viande, et *vice versâ* (W. of N., I, ch. XI, 3). *J.-S. Mill* (Principles, III, ch. XVI, § 1) déduit toute une théorie à ce sujet. Ainsi le prix de la laine d'Australie ne s'élèvera pas autant que la production locale de l'or aurait pu le faire supposer, parce que la viande de mouton enchérira beaucoup.

ÉQUILIBRE DES PRIX.

§ 107.

Les biens dont les frais de production sont égaux (nous parlons des frais absolument nécessaires) *ont régulièrement une valeur en échange égale*. Toute déviation de ce niveau met aussitôt en mouvement des forces qui tendent à rétablir l'équilibre. C'est comme la mer qui reprend sans cesse son niveau, malgré les irrégularités produites sur la surface par la violence des vents qui tantôt élèvent les vagues comme des montagnes, et tantôt creusent des abîmes (1).

(1) V. *J.-S. Mill* (Principles, III, ch. III, § 1). A un prix trop élevé suscité par la spéculation, ou à un prix trop bas, fruit du découragement, succède régulièrement un mouvement de flux et de reflux tout aussi prononcé (*Tooke*, History of prices, III, p. 55). *Law* (Trade and money, p. 41) fait remarquer que le prix des marchandises tend à s'équilibrer avec le *first-cost*. *Ad. Smith* dit que les frais de production marquent le point autour duquel gravitent sans cesse les prix du marché (I, ch. VII). Il reste bien toujours un côté louche à la chose, savoir que le bénéfice du producteur est regardé comme une partie constitutive des frais de production. V. *Malthus* (Definitions, ch. VI). — C'est une manière de voir tout à fait propre aux Anglais que celle en vertu de laquelle ils font reposer l'équilibre des prix sur ce que tous les biens *valent* ce qu'ils ont coûté de travail. V. *Aristot.* (Eth. Nicom., V, 5). Elle se rencontre déjà en germe chez *Hobbes* (Leviathan, 24, 1651) et *Rice Vaughan* (Discourse of coin and coinage, 1675), et plus explicitement dans *Petty* (Treatise of taxes and contributions, p. 24, 31, 67, 1679). V. *Locke* (Civil government, II, § 40, seq.). *Ad. Smith* ne l'admet qu'au début de la société, avant qu'on ait connu la propriété mobilière et immobilière (W. of N., I, ch. V). Ce point de vue est principalement développé par *Ricardo* (Principles, ch. I, 4, 30). V. en sens contraire *Hufeland* (N. Grundlegung, I, p. 143, 156); puis *Malthus* (Principles, ch. II, sect. III) qui soutient avec beaucoup de vivacité que le prix des choses ne résulte point des *frais de production*, mais bien du rapport de l'offre et de la demande; les *frais* n'influent sur le prix qu'autant qu'ils influent sur ce rapport lui-même. Il parle de la taxe des pauvres

qui élève les frais de production et abaisse le salaire ; des billets de banque, etc. (*J.-S. Mill*, Principles, III, ch. xvi, 2). *Condillac* avait déjà dit : « Une chose n'a pas une valeur parce qu'elle coûte, mais elle coûte (du travail ou de l'argent) parce qu'elle a une valeur » (Commerce et gouvernement, p. 16). La doctrine de *Ricardo* est mieux fondée qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. Il faut seulement y intercaler sa théorie de la rente, admettre la définition du capital comme « *du travail accumulé* », distraire les objets soumis à un monopole naturel, et ne pas oublier que la *valeur intrinsèque* du travail est une cause de différence de prix des diverses sortes de travaux. *Ricardo* ne passe même pas sous silence la *valeur en usage*. Explication étrange de *M'Culloch* pour ramener à l'idée de travail la privation de revenu du capital (Principles, III, ch. vi, 2). *M'Culloch* a souvent outré les demi-vérités énoncées par ces maîtres, en sorte qu'il en résulte involontairement une *réduction à l'absurde*. — D'après *Torrens*, avant toute séparation entre le capital et le travail, le prix dépend du travail exécuté, et après du capital employé, en tant que le salaire, la rente foncière, etc., sont couverts par le capital de l'entrepreneur (Production of wealth, ch. i).

§ 108.

Lorsque le *prix courant* s'élève de beaucoup au-dessus des frais, les producteurs réalisent un bénéfice extraordinaire. Cela les engage à donner plus d'extension à leurs affaires, en exploitant de nouveaux terrains, ou en mettant en mouvement plus de capitaux ou d'ouvriers. D'autres entrepreneurs, attirés par le gain, dirigent leurs efforts du même côté ; l'offre augmente, et elle doit finir par réduire le prix du produit au niveau ordinaire du profit, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il se produise un équilibre parfait entre toutes les marchandises (1). Aussi, toute diminution des frais de production commence par profiter aux producteurs, et finit par assurer aux consommateurs eux-mêmes un avantage durable : principe éminemment bienfaisant, en vertu duquel les lois de la nature suivent la marche admise par la loi positive, à l'égard des brevets d'invention (2) ! Rien ne saurait être un stimulant plus efficace pour les améliorations de toute sorte que la certitude d'une récompense assurée à ceux

qui les provoquent les premiers ; mais une fois que le perfectionnement est adopté par tous les producteurs, les avantages qu'il présente deviennent le bien commun de la nation tout entière (3). Ce sont des conquêtes faites sur la gratuité des forces productives fournies par la nature (*J.-B. Say et Bastiat*). La valeur en usage de la fortune publique suit alors une progression ascendante ; on en peut dire autant d'habitude de la *valeur en échange*, en tant du moins que la production des objets dont le prix est réduit augmente dans une proportion plus forte que les frais de la production ne diminuent (4).

Quant à l'alternative, agitée si fréquemment, savoir s'il est préférable de réaliser un gros bénéfice sur une petite quantité de marchandises, ou de se contenter d'un bénéfice moindre en vendant davantage, c'est au premier de ces deux partis que s'arrêtent communément les nations arriérées, tandis que les peuples plus civilisés adoptent plus volontiers le second (5). Non-seulement c'est plus conforme à l'intérêt général de l'humanité, mais aussi c'est à la longue plus avantageux à l'entrepreneur en particulier. S'il est question de marchandises dont on peut plus facilement se passer, il a moins à redouter les caprices de la mode, car ceux-ci agissent moins sur les masses que sur les classes élevées de la société ; s'agit-il, au contraire, des objets de première nécessité, il peut alors compter sur un accroissement de la population, et, par conséquent, de son débit à venir. La concurrence, qui consacrait jadis ses efforts à faire prononcer, par la loi, l'exclusion de tous les rivaux industriels, tend surtout aujourd'hui, par tous les moyens, à les surpasser, en perfectionnant la production ; elle accroît ainsi les véritables sources de la richesse nationale.

(1) « Ce que l'on appelle cherté, c'est l'unique remède à la cherté » (*Dupont de Nemours*). Les projets de partage égal se multiplient ou diminuent en Angleterre, d'après le haut ou le bas prix du blé aux années précédentes (*Tooke*, Thoughts and details, III, p. 105).

(2) Comme par la découverte de nouvelles forces naturelles; par l'invention de machines, avec une meilleure distribution du travail, des voies de communication perfectionnées, etc. En France, par suite des progrès de la science, le quintal de salpêtre est tombé de 100 fr. à 9 fr. On trouve d'autres exemples du même genre dans *Chaptal* (De l'industrie française, II, p. 64, 70, 434).

(3) *Hermann* (Staatsw. Untersuchungen, p. 212).

(4) L'idéal, fort peu réalisable, en effet, de ce progrès serait de tout produire sans frais. Alors chacun serait infiniment riche et tous les biens à la disposition de tous, comme l'air et la lumière du soleil. V. *J.-B. Say* (Traité, II, 2). « La victoire de l'homme sur la nature serait complète si tous les hommes étaient libres et toutes les forces de la nature assujetties » (*Schmitthenner*).

(5) Il pourrait être question ici d'un principe *aristocratique* et d'un principe *démocratique* de fixation des prix. La grande utilité de ce dernier ressort déjà du Discourse of trade, coyn and paper-credit (London, 1697, p. 54). D'après *Gournay*, la concurrence est « le principe le plus étendu et le plus fécond du commerce »; « la modicité du prix, le principe qui donne le plus d'activité et d'étendue au commerce » (*Clicquot de Blervache*, Considérations sur le commerce, etc., 1758, p. 48, 54). V. sur le principe opposé de la compagnie hollandaise des Indes-Orientales, *J. de Witt* (Mémoires, p. 58); ci-dessus § 5.

§ 109.

Si le prix courant tombe au-dessous des frais de production, le producteur éprouve une perte et s'efforce de diminuer *l'offre* aussitôt que possible. On verra rarement, il est vrai, et seulement par exception, des établissements entiers renoncer à une branche d'industrie en souffrance, pour la remplacer par une autre plus florissante (1). Mais le producteur découragé peut différer le renouvellement des produits fabriqués (2), négliger de remplacer les machines hors de service, congédier des ouvriers, et diminuer pour les autres le nombre des journées de travail. De plus, la plupart des industries marchent avec le secours de capitaux empruntés, et, par conséquent, *remboursables*. Dans certaines circonstances, la production peut continuer quelque temps, même avec un dommage réel (3), tant que la

perte des intérêts qui résulterait de la suspension générale des travaux dépasse celle qui provient de la diminution du prix ; mais difficilement au delà. — Si l'offre d'une marchandise, dont le prix a baissé, diminue, le résultat ultérieur dépend des causes qui ont contribué précédemment à cette baisse de prix. Lorsque celle-ci tient uniquement à une surabondance de l'offre, le prix s'élèvera indubitablement, quand on aura absorbé l'excédant (4). Si c'est la *valeur en usage* qui a faibli, la diminution de l'offre ne pourrait rétablir les choses dans leur ancien état qu'autant qu'une partie des acheteurs continuent à attacher au *bien* dont il s'agit la même *valeur en usage* (5). Enfin, lorsque la baisse vient de la diminution du nombre des acheteurs ou de la diminution de leurs moyens d'acquisition, les prix retrouvent leur niveau, à condition que la production se restreigne dans une mesure proportionnelle (6). Il en est ainsi surtout quand le prix, sans avoir subi de changement absolu, est devenu relativement trop bas, par l'élévation des frais de production (7).

(1) Cela a lieu d'abord pour des industries qui ont entre elles des rapports intimes, ou pour celles qui n'ont presque pas besoin de capital fixe ; ou bien encore chez les peuples à peine initiés aux progrès de la civilisation, lorsque les avantages et les inconvénients de la division du travail se sont peu manifestés. Au sujet des nombreuses difficultés trop oubliées par *Ricardo*, V. *Sismondi* (N. P., IV, ch. II). L'ouvrier perd ainsi *l'habileté* qu'il développait jusqu'alors, c'est-à-dire son capital le plus important, et ne peut le plus souvent attendre qu'il ait acquis une habileté nouvelle.

(2) Lorsqu'on s'attend à une baisse, la demande est inférieure à la consommation : *postponed demand*; tandis que l'attente d'une hausse de prix produit l'*anticipated demand* (*Tooke*, History of prices, II, p. 155).

(3) Ainsi, par exemple, si les ouvriers étaient exposés à mourir de faim ou à partir ; s'il existe de grands approvisionnements de matières premières exposées à se détériorer ; si d'importants capitaux fixes sont engagés dans une industrie et ne peuvent être aisément appliqués à une autre. Le premier et le troisième cas se rencontrent fréquemment dans l'exploitation des mines.

(4) Le prix abaissé par une offre trop considérable peut amener une

sorte de résolution désespérée de la part des producteurs qui, soi-disant, afin de se mettre à couvert de la perte, accroissent encore l'offre, jusqu'à ce que beaucoup d'entre eux en soient victimes. — L'alternative de prix élevés et réduits est ordinairement suivie d'un temps d'arrêt pendant lequel les vendeurs se défendent le plus qu'ils peuvent, mais où, précisément pour ce motif, les affaires sont presque nulles et les prix se maintiennent d'une manière nominale. L'inverse arrive aussi (*Tooke*, History of prices, II, p. 62).

(5) Ainsi, par exemple, lorsqu'un changement de mode fit tomber l'usage des perruques à *catogan*, le prix ne cessa de baisser jusqu'à ce qu'elles eussent entièrement disparu ; si néanmoins aujourd'hui on veut s'en faire faire une, soit pour un bal masqué, soit pour le théâtre, etc., il faudra sans aucun doute la payer au même prix qu'auparavant. Le prix de la baleine n'est jamais monté aussi haut qu'au temps des robes à paniers.

(6) La grande peste qui désola l'Angleterre sous le règne d'Edouard III eut pour effet, la première année, d'avilir le prix de toutes les denrées à cause de la diminution considérable de la consommation ; mais comme les producteurs, surtout les plus humbles, vinrent à manquer, les prix remontèrent dans les années suivantes d'une manière inquiétante (*Lingard*, History of England, IV, p. 88).

(7) Comme il arrive, par exemple, quand on établit de nouveaux droits de douane ou d'octroi. Ordinairement, lorsque les frais de production des marchandises se sont notoirement accrus, les acheteurs n'attendent pas qu'une diminution de concurrence de la part des vendeurs les force à payer des prix plus élevés, mais ils vont d'eux-mêmes, quoiqu'à leur corps défendant, au-devant de cette nécessité ; surtout quand la marchandise trouve un grand nombre d'amateurs, et que l'augmentation des frais est modérée (*Rau*, Lehrbuch, I, § 163).

§ 110.

La plupart des biens sont produits en même temps, en vertu de circonstances diverses, avec des *frais très-différents*. Pour apprécier l'influence de cette donnée sur le prix, distinguons les marchandises dont le mode de production au meilleur compte peut être accru à volonté et celles pour lesquelles l'on est obligé, afin de répondre à la somme des besoins, de recourir aussi à un mode de production plus coûteux. — Dans le premier cas *le prix* se règle naturellement sur les frais de

production les moins élevés. Celui qui est hors d'état de soutenir la concurrence fait beaucoup mieux d'abandonner la partie, car il ne réussirait pas à élever le prix en réduisant l'offre, des rivaux plus puissants pouvant augmenter la leur en conséquence (1). — Si la même loi s'appliquait au second cas, les producteurs placés dans une situation moins favorable se verraient aussitôt obligés d'abandonner le marché; celui-ci ne serait plus garni d'une manière correspondante aux besoins, et le prix des marchandises s'élèverait forcément jusqu'au point où les producteurs expulsés pourraient de nouveau se remettre sur les rangs. Le prix se réglera donc ici à la longue d'après les frais qu'occasionne la production exécutée, il est vrai, dans des conditions moins avantageuses, mais indispensable, eu égard à l'ensemble des besoins qu'elle est appelée à satisfaire. Le producteur mieux placé, qui profite de circonstances plus favorables, trouve dans le prix *égal* d'une marchandise qui lui revient à bien meilleur marché, un excédant de bénéfice d'autant plus considérable que sa situation l'emporte davantage sur celle des concurrents moins favorisés par les circonstances (2, 3).

(1) Cette règle s'applique (§ 33) à la plupart des produits de l'industrie proprement dite, dont les frais diminuent jusqu'à un certain point, dans la proportion de l'extension de l'industrie. « Si nous perdons un marché pendant une année, il est rare que nous ne le perdions pas pour toujours » (Déclaration d'un fabricant expérimenté dans l'enquête parlementaire du *Handloomweavers committee*, 1840-1841). On doit naturellement compter parmi les frais de production le prix du transport, etc., jusqu'au marché, etc.; que ce prix se modifie ou que l'impôt varie, et la position du producteur peut changer du tout au tout. C'est en grande partie d'après ces données que l'on détermine le rayon de l'expédition des denrées coloniales, qui pénètrent dans l'intérieur de chaque pays, par les différents ports de mer. Ainsi, par exemple, les envois du Havre, de Gênes et de Rotterdam se rencontrent en Suisse, ceux de Hambourg et de Trieste en Moravie; mais la ligne frontière du débouché qui se rattache à chacune de ces places de commerce est sujette à des modifications assez fréquentes (*Rau*, Lehrbuch, I, § 164). On comprend, du reste, qu'il ne puisse être ici question des dépenses anormales que les

producteurs ont pu faire individuellement, soit par défaut d'habileté, soit par l'effet du hasard.

(2) Ceci s'applique surtout à la production du sol, qui ne se borne pas à tirer parti des terres les plus fertiles et les mieux situées, mais qui se trouve amenée à recourir aux terres moins fécondes. « L'excédant de profit » (*Whately*) se manifeste ici sous la forme de rente foncière, tandis que dans d'autres cas il affecte celle d'un salaire plus élevé ou d'une augmentation d'intérêt. D'après *Senior* (Outlines, p. 15), le rapport du prix entre deux espèces de *biens* dépend moins des masses qui arrivent sur le marché, que des obstacles qui s'opposent à une augmentation de ces masses. Si les producteurs peuvent, sans négliger la voie de production la plus chère, en suivre une autre qui le soit moins, quoiqu'elle ne suffise pas absolument à la demande, il en résulte un *prix moyen* entre les différents *frais de revient*, ainsi que cela a lieu lorsqu'une contrebande active et régulière s'exerce sur les marchandises soumises aux droits de douane (*Hermann*, *loc. cit.*, p. 83, seq.).

(3) Les *secrets de production* dont on peut tirer parti, soit à volonté, soit seulement dans certaines limites, rentrent dans cette catégorie. En agriculture les perfectionnements peuvent rarement demeurer un mystère. V. pourtant ce que raconte à ce sujet *Garnier* (traduct. d'Adam Smith, V, p. 119), et les jardins fruitiers produisant un revenu annuel de 1000 livres sterling pour 32 acres, par suite d'une nouvelle espèce de cerises dont la culture fut introduite dans le comté de Kent, sous le règne d'Henri VIII (*Anderson*, Origin of commerce, *a.* 1540). Il existe une répulsion marquée des cultivateurs contre tout ce qui ressemble à une tentative de maintenir le secret d'un procédé quelconque. — Préparation des semences de *Bickes*, V. *Schulze*, *Thaer* ou *Liebig* (p. 161).

§ 111.

Ainsi donc, le prix d'une marchandise et le rapport qui s'établit entre l'offre et la demande agissent réciproquement l'un sur l'autre. *L'élévation du prix* détermine à la fois la quotité de la demande des acheteurs et celle de *l'offre* des vendeurs, puisqu'elle marque la limite du *prix de revient* dans laquelle la production peut se mouvoir (1). Il ne peut donc être question d'équilibre entre l'offre et la demande, qu'autant que l'offre répond pleinement au désir de ceux qui sont disposés à faire rentrer le vendeur dans tous les frais de production (*Malthus*). — On s'est

posé la question de savoir s'il était plus naturel et s'il *valait* mieux que la demande l'emportât sur l'offre, ou bien l'offre sur la demande (2). Ce langage n'est pas logique, car on se trouve ici en face des deux aspects que présente un seul et même phénomène. Tout au plus pourrait-on dire qu'en ce qui concerne les marchandises de première nécessité, le besoin (*la demande*) se fait régulièrement sentir plus promptement que ne se manifeste le trop-plein (*l'offre*); tandis qu'en ce qui concerne les biens dont on peut se passer à la rigueur, en rangeant l'argent dans cette catégorie, le contraire a lieu. Du reste, l'entrepreneur peut rarement connaître d'une manière précise le rapport qui existe entre l'offre et la demande; il se contente d'habitude de comparer le prix courant de la marchandise et ses propres frais de production. Certaines erreurs sont ici inévitables, mais il faut se résoudre à ce sacrifice pour acheter les avantages bien plus notables de la libre concurrence (3).

(1) V. *Boisguillebert* (Traité des grains, II, ch. II). *J.-S. Mill* arrive à une *équation* : La hausse et la baisse ont lieu jusqu'à ce que l'offre et la demande s'égalisent, et la valeur à laquelle une marchandise s'élève sur le marché n'est autre que celle qui sur ce marché détermine une demande suffisante pour absorber les quantités offertes ou attendues.— La valeur des choses dont la quantité peut être augmentée à volonté ne dépend point, sinon par accident et pendant le temps nécessaire pour que la production se règle elle-même, de la demande et de l'offre. Au contraire, l'offre et la demande dépendent du prix et celui-ci se règle sur les frais de production. L'offre et la demande tendent toujours à l'équilibre, qui est atteint en réalité lorsque les choses ont une valeur naturelle, c'est-à-dire celle des frais de production (?) (Principles, III, ch. II, § 4 ; ch. III, § 2).

(2) *Hufeland* (N. Grundlegung, I, p. 78) ; *Ricardo* (Principles, ch. XXXI).

(3) *Dunoyer* (Liberté du travail, ch. IV); *Rau* (Lehrbuch, I, § 158).

EXCEPTIONS.

§ 112.

La règle qu'à égalité de *frais de production*, les biens ont une valeur en échange égale, ne vaut qu'autant qu'il est possible d'utiliser librement les forces productives, en changeant à volonté leur mode d'application. Lorsque cette libre concurrence n'existe pas, le prix est uniquement réglé d'après le rapport entre *l'offre* et les besoins qu'éprouvent ou les moyens dont disposent les acheteurs; il peut, en conséquence, tantôt s'élever beaucoup au-dessus des *frais de production* (*prix de monopole*), tantôt tomber beaucoup au-dessous (*prix forcé*) (1). Les obstacles à la concurrence tiennent en partie à des causes *naturelles*. Ainsi les chefs-d'œuvre des maîtres morts ne peuvent plus s'accroître en nombre (2). Quelque chose d'analogue a lieu pour les illustrations contemporaines, lorsque leur activité ne suffit pas pour satisfaire les exigences, multipliées par les progrès de leur renommée. Il en est de même des pierres précieuses, dont la découverte est due parfois au hasard, sans qu'il en coûte rien, par conséquent, et qui n'en ont pas moins un prix élevé (3). Certains produits du sol sont circonscrits dans des espaces déterminés, parfois de fort peu d'étendue (4). Le monopole *naturel* qui leur est acquis éprouve quelque tempérament, lorsque des objets analogues, d'un prix inférieur, peuvent répondre à une partie de la demande ; ainsi, par exemple, des vins ordinaires, à l'égard des vins fins.

La cause habituelle des *prix forcés*, c'est la facilité avec laquelle le produit se détériore, ce qui oblige à s'en défaire promptement, surtout quand il s'y joint des difficultés de conservation ou de transport (5). Mais les objets les plus durables sont pareillement exposés à subir des prix de détresse, et surtout ceux qui durent le plus longtemps, parce que *l'offre* ne peut dimi-

nuer qu'avec une extrême lenteur, comme cela a lieu, par exemple, pour les maisons d'une ville en décadence. — Plus, dans une production quelconque, domine l'action de la nature, et moins *l'offre* peut être augmentée ou diminuée à volonté ; par conséquent, les prix de monopole et de détresse peuvent s'imposer souvent et d'une manière plus fréquente et plus persistante (V. § 131, seq.). Ainsi, la production du blé tient d'une manière invariable à l'ordre des saisons : entre l'époque des semailles et celle de la moisson, s'écoulent un certain nombre de mois que ni le capital ni l'habileté ne peuvent guère abréger. La culture des terres, pour prendre un accroissement notable et durable, exige de nombreuses conditions, l'augmentation du bétail, des bâtiments, etc., il lui faut donc une longue série d'années. Il en résulte que le blé est exposé bien plus que les produits de l'industrie à subir pendant une longue période de temps un renchérissement terrible et une dépréciation ruineuse. Quelle que soit l'influence des éléments qui agissent en sens contraire, le prix du blé dépendra toujours en majeure partie de la nature de la dernière récolte (6).

(1) On trouve une bonne étude sur les monopoles dans *Senior* (Outlines, p. 103). Au reste, le prix peut plus longtemps se maintenir au-dessus qu'au-dessous des frais : il est plus facile d'abandonner une industrie que de l'entreprendre, et la crainte de perdre est encore, la plupart du temps, un aiguillon plus puissant que l'espoir de gagner. Le prix du blé s'écarte aussi, aux époques de grande cherté, beaucoup plus de la moyenne que dans les temps de baisse ; ainsi, par exemple, les mercuriales de Munich établissent que, de 1750 à 1800, il s'est élevé, pour l'année la plus chère, de 147 pour 100 au-dessus, et n'est descendu, pour l'année d'avilissement de prix le plus prononcé, que de 47 pour 100 au-dessous d'une moyenne calculée sur vingt ans (*Rau*, Lehrbuch, I, § 162, 182).

(2) Il faut avouer que le hasard y entre pour beaucoup : ainsi, la Conception de *Murillo*, que le maréchal Soult avait plusieurs fois offerte pour 150,000 francs, a été vendue 586.000 francs au mois de mai 1852. Le jeune taureau de Paul Potter qui se trouve à La Haye, payé 625 florins, en 1748, est estimé aujourd'hui 200,000 florins (*Dethmar*).

(3) L'acheteur s'y résout, parce qu'il reviendrait encore plus cher d'aller lui-même aux Indes Orientales, au Brésil, etc., pour y chercher des pierres précieuses. Au reste, depuis l'exploitation des mines du Brésil (1728), et par suite de la révolution française, le prix des diamants a bien diminué, à cause de l'accroissement de l'offre dans la première période et à cause de la diminution de la demande dans la seconde (*K. Ritter*, Erdkunde, VI, p. 355, 365). Il s'est beaucoup relevé en France depuis 1854.

(4) Les ceps du Champagne, du Johannisberg, etc., transplantés en Crimée, ont beaucoup perdu de leur goût. Au sujet du monopole de fait que la Chine exerce pour la culture du thé, et l'île de Ceylan, dans sa partie méridionale, pour celle de la cannelle, au moins en ce qui concerne l'arome, V. *K. Ritter* (III, p. 229-256; VI, p. 123, seq.). Les fameuses chèvres d'Angora ne sortent pas plus tôt du petit district de l'Asie Mineure auquel elles appartiennent, qu'elles sont exposées à dégénérer (Revue des Deux-Mondes, 15 mai 1850). Quant aux nids d'hirondelles de l'Inde, les frais nécessaires pour les recueillir, les sécher et les expédier ne dépassent pas 11 pour 100 du prix de vente (*Crawfurd*, East-Indian archipelago, III, p. 432; *Hogendorp*, Sur l'île de Java, p. 201).

(5) Les poissons de mer, les huîtres, etc., étaient autrefois beaucoup meilleur marché, à Ostende et à Scheveningue, en été qu'en hiver, car alors on pouvait les expédier au loin. Sur le marché de *Billingsgate*, durant la saison du maquereau, le cent de poissons coûte, à cinq heures du matin, de 48 à 50 schellings; à dix heures, 36 schellings; l'après-midi, 24 schellings (*H. Schulze*, N. OEkonomische Bilder aus England, 1853, p. 241). Le prix des fruits varie beaucoup moins dans les provinces rhénanes qu'en Saxe, parce qu'on y a pris l'habitude de conserver et de rendre transportable la surabondance des récoltes en faisant du cidre, ou au moyen de conserves et autres préparations. Souvent, après une récolte très-abondante de raisin ou d'olives, on voit venir des prix de vente forcée, faute de tonneaux, de caves ou de celliers.

(6) V. *Ad. Smith*, W. of N., I, ch. VII; *Malthus*, Principles, I, ch. IV, 5; *Tooke*, History of prices, I, p. 97. Le prix des fourrures est extraordinairement variable, souvent dans une proportion de 300 pour 100 dans la même année, parce que, pour ces produits presque uniquement *naturels*, tout dépend des provisions, de la température, etc. (*M'Culloch*, Dict. com.). Les variations de prix du café, au contraire, ne se succèdent ordinairement qu'au bout d'une période de plusieurs années, parce que les plantations nouvelles ne peuvent guère produire qu'après ce laps de temps (*Ibid.*). Ainsi, le prix des porcs varie beaucoup plus que celui des bœufs, parce qu'il ne leur faut, pour être abattus, que le tiers environ du temps nécessaire à ces derniers (*Thaer*, Rationelle Landwirthschaft, IV, p. 374).

§ 113.

Les *rapports sociaux* créent d'autres obstacles à la libre concurrence. La loi qui règle le prix ne s'applique que si l'acheteur et le vendeur sont également disposés à l'échange; dans tous les cas où le producteur n'exerce pas son industrie en vue du bénéfice à réaliser, mais en vue des nécessités de l'existence, cette règle souffre de notables exceptions (1). Plus un vendeur est riche, plus il peut attendre l'époque favorable de la vente. C'est pourquoi le prix du blé se tient ordinairement plus bas aux *termes de payement*, qu'à d'autres époques de l'année, parce que beaucoup de cultivateurs sont alors obligés de vendre sans retard; si la population des campagnes est généralement pauvre, les prix baissent considérablement après la récolte et remontent fortement au printemps. — Souvent il arrive que le cours se trouve affecté par l'entente des vendeurs ou des acheteurs, et, le plus facilement, des intermédiaires (2). La même influence peut provenir de la *coutume*, qui exerce une grande puissance, surtout au milieu d'une civilisation peu développée, et aujourd'hui encore dans le commerce de détail, dans celui de la librairie, pour les honoraires des médecins, des avocats, etc.; elle ne laisse pas que de remplacer l'action de la libre concurrence sur la répartition du revenu national entre les trois grandes branches de l'économie publique (3). Partout où il existe des corps de métiers, des communautés, des castes, etc., jouissant de priviléges légaux; où l'on rencontre des entraves à la libre importation et à la libre exportation, ou bien des *monopoles* dans la stricte acception du terme, le balancement naturel des éléments de la production, qui amène une sorte de niveau, peut être empêché plus sérieusement encore (4). Ces sortes de mesures administratives (5) nuisent d'ordinaire à la partie de la population qui souffre du privilége, beaucoup plus qu'elles ne profitent à la partie privilégiée (§ 97) (6).

Le mot *usure*, qu'on emploie vulgairement d'une manière si arbitraire, ne devrait être admis dans la science que dans le cas d'un *prix forcé*, produit ou exagéré à dessein et frauduleusement.

(1) Lorsqu'une nombreuse population de prolétaires veut vivre exclusivement de l'agriculture, la rente foncière dépend presque uniquement du nombre des habitants et de l'étendue de sol labourable. (*J.-S. Mill*, Principles, III, ch. VI, § 2). Les ouvriers qui ne possèdent rien et qui ne sauraient vivre une seule semaine sans salaire, se trouvent souvent placés vis-à-vis des grands capitalistes dans une position telle qu'ils doivent subir des *prix forcés*. — Les prix subissent des modifications beaucoup plus fréquentes dans le commerce de détail, où il s'agit surtout de besoins personnels, que dans le commerce en gros où des deux parts on ne veut qu'une chose, « faire des affaires. » (*J.-S. Mill*, III, ch. I, § 5 ; *Tooke*, II, p. 72, seq.).

(2) Revendeurs, bouchers, grainetiers, aubergistes, etc. Curieuse tentative des marchands de peaux de lapin, de lièvre, etc., à Paris, qui pour faire tomber la nouvelle mode des chapeaux de soie, en distribuèrent une grande quantité, parmi le menu peuple, à des prix dérisoires. (*Hermann, loc. cit.*, p. 91). J'ai été témoin d'une tentative analogue, essayée sans succès à Berlin, en 1838, par les tailleurs, contre les pardessus dits *Mac-Intosh*.

(3) *J.-S Mill*, Principles, II, ch. IV.

(4) Les monopoles, interdits d'une manière générale (l. un., C. De monopol., IV, 59). Règlement de police pour l'empire, 1577, tit. 18, § IV, seq., 12.

(5) Les priviléges que l'acheteur attribue volontairement au vendeur sont d'ordinaire utiles aux deux parties. (*Hermann, loc. cit.*, p. 155, 158).

(6) Les corps de métiers, les castes, les banalités, etc., peuvent, au reste, quand le débit diminue, conduire à un prix de détresse, et à un prix de monopole lorsque le débit est animé (*A. Smith*, W. of N. I, ch. VII).

§ 114.

Aucun pouvoir ne saurait agir à la longue sur le prix d'une marchandise, s'il ne lui est pas possible de fixer le rapport entre l'offre et la demande. Voilà pourquoi les taxes imposées par l'*autorité* ne sont applicables que si elles n'établissent pas un

prix en opposition avec l'état réel des choses, mais se contentent de le traduire d'une manière précise, sans s'écarter des rapports naturels. Avec cette restriction, ces taxes peuvent, en l'absence d'une concurrence sérieuse (qui vaut toujours le mieux pour la fixation des prix), être utiles aux deux parties; autrement, tantôt l'une, tantôt l'autre profiterait d'une prééminence injuste, mais elles ne tarderaient pas à souffrir toutes les deux de la perturbation jetée dans les opérations commerciales (1). Combien il est agréable au voyageur qui parcourt la Suisse ou l'Italie de trouver une taxe établie! — Une taxe officielle peut être indispensable pour protéger le public contre des exigences excessives lorsque l'Etat, en accordant des priviléges, empêche toute concurrence (2). Du reste, plus une marchandise présente un caractère complexe et une qualité supérieure, plus il est difficile de la taxer; on élude aisément la taxe lorsqu'une marchandise offre une échelle de qualités, avec des nuances difficiles à déterminer, parce qu'elles se confondent presque par leur rapprochement (3).

(1) Ainsi, par exemple, le voyageur qui veut passer un fleuve se trouverait livré presque sans défense aux exigences du batelier; mais des prétentions de ce genre, souvent réitérées, finiraient par décrier ce lieu de passage et engageraient le public à se porter sur un autre point. Il en est de même des fiacres et des portefaix dans les grandes villes, des restaurateurs aux endroits où s'arrête la poste, des buffets de chemins de fer, etc.

(2) Les taxes officiellement imposées, après les mauvaises récoltes, dénotent une étrange ignorance des causes naturelles de la cherté; c'est ce qui eut déjà lieu sous Charlemagne (Capitul. a. 805; *Baluz*, I, p. 423). Pareillement pour d'autres objets de nécessité générale, lorsqu'un renchérissement fâcheux, mais naturel, est survenu, V. § 175. Dans les derniers siècles du moyen âge, et au début de l'ère moderne, les taxes se généralisèrent de plus en plus. Les premières *taxes du pain* établies en Angleterre datent de 1202 (*Raumer*, Hohenstaufen, v. p. 372) et 1266 (51 Henry III); en Prusse, elles remontent à 1393 (*Voigt*, Geschichte von Preussen, v. p. 6391). *Mylius* (Corp. Const. March. V, II, p. 587) reproduit un réglement de ce genre, arrêté pour

Berlin, en 1623, qui embrasse soixante-douze industries. Le règlement de police, promulgué pour l'Electorat de Saxe, en 1612, et le décret concernant la monnaie, en 1623, renferment un système de taxes fort développé. Les taxes officielles prirent une grande extension sous Philippe II, et furent la raison principale pour laquelle la Castille est demeurée si longtemps en arrière de l'Aragon (*Townsend*, Journey through Spain, II, p. 224). Quelquefois ces mesures furent adoptées pour empêcher des prix de détresse ; par exemple à Hochheim, en faveur des vignerons (*Becher*, Polit. Discurs., II, p. 1652). Singulière prédilection pour les taxes officielles, exprimée par les plus grandes autorités de l'Allemagne, au seizième et au dix-septième siècle ; ainsi *Luther* (Von Kaufhandel und Wucher, 1524); *Max. Faust* (Consilia pro ærario, 1641, p. 717); *Seckendorf* (Teutscher Furstenstaat, 5e édit., 1678, p. 210); *Becher*, (II, p. 1823); *Horneck* (OEsterreich über Alles, wenn es will, 1684, p. 123). Pareillement *Mariana* (De rege et regis institutione, III, 9). V. cependant III, 8 ; et *Bacon* (Serm. 15, Hist. Henrici, p. 1037-1040). *Child* (1690) et *North* (1691), au contraire, repoussent toutes les mesures de ce genre (*Roscher*, Zur Geschichte der englischen Volkswirtschaftslehre, p. 65, 90, seq.). — Les anciennes lois indiennes imposaient un système de taxe d'après lequel le prix des denrées était fixé tous les quatorze jours (*Menu laws*, VIII, 401).

(3) Dans le commerce libre, le filet de bœuf, par exemple, vaut quatre fois autant que le collier ; mais la taxe de la boucherie peut difficilement tenir compte de ces différences. Combien n'est-il pas facile d'éluder les prescriptions de la taxe pour la bière en l'allongeant d'eau, et dans les auberges en donnant des portions plus petites ou de qualité inférieure !

§ 115.

Somme toute, les prix s'établissent d'une manière de plus en plus régulière à mesure que la *culture économique* se développe. Les progrès de la civilisation ont la tendance marquée de rapprocher le vendeur et l'acheteur (§ 100), en diminuant les frais de production et en augmentant les moyens d'acquisition (1). Une division du travail plus générale rend les relations commerciales plus nécessaires et en fait davantage contracter l'habitude ; l'échange cesse de plus en plus d'être une affaire de hasard ou de caprice. L'amélioration apportée dans les moyens de communication contribue beaucoup à rendre plus

facile la rencontre de l'offre et de la demande. A mesure que les lumières se répandent au sein des masses, la connaissance des marchandises devient aussi plus générale et l'acheteur peut mieux calculer les frais de production du vendeur. Ainsi disparaissent successivement les prix fondés sur le dol ou sur l'erreur, et la fixation des poids et mesures, pratiquée au sein des civilisations avancées, contribue puissamment à ce résultat. L'accroissement de la population rend la concurrence plus active dans toutes les branches de commerce, et une plus grande liberté de circulation écarte une foule de causes qui produisaient ici un renchérissement extrême, là une diminution de prix exagérée (2). Mais on doit surtout à l'établissement d'une classe distincte de marchands ou négociants une plus grande régularité des prix ; aiguillonnés par le sentiment de l'intérêt personnel, ils achètent quand les produits sont bon marché, et les revendent quand ils sont chers ; leur concours a donc pour conséquence d'élever les prix dans le premier cas et de les abaisser dans le second (3). L'habitude de surfaire d'un côté et de marchander de l'autre est très-répandue chez les nations arriérées, tandis que le système du *prix fixe* l'emporte de plus en plus au milieu des civilisations avancées. Le principe de Turgot rencontre ici son application, à savoir qu'on entend toujours parler du *prix courant*, lorsqu'on interroge un marchand sur le prix de sa marchandise (4). Cette proposition est vraie pour les individus et les différentes classes de la société, comme pour les peuples (5). Il est évident qu'avec le système du *prix fixe* on trouve plus sûrement un *juste* prix qu'au milieu des complications inévitables du prix débattu. Enfin on doit compter au nombre des principaux mobiles qui influent sur la régularité des prix, le sentiment national de l'honneur, qui grandit au sein de la civilisation, non-seulement à cause d'une plus grande culture morale, mais aussi et surtout par l'empire d'un intérêt mieux entendu (6). — Chez les peuples en décadence, on suit sur

beaucoup de points une marche rétrograde. La différence tranchée entre le riche et le pauvre, l'homme éclairé et l'ignorant, occasionne des fluctuations de prix considérables ; une population de prolétaires, réduite à se nourrir de pommes de terre, sera exposée à des variations bien plus fortes du prix des objets de subsistance qu'une population qui se nourrit de blé, parce que les pommes de terre sont aussi difficiles à transporter qu'à conserver (7). — On ne saurait douter, du reste, que la plus grande stabilité possible dans les prix ne soit fort avantageuse à l'économie publique. Quand les prix varient, sans qu'il y ait de changement dans les frais de production, l'un ne peut gagner que ce que l'autre perd. Ces pertes, ces bénéfices immérités ont pour résultat irrécusable de saper par la base l'édifice de l'économie publique, et la spéculation qui s'exerce sur ce terrain affecte d'ordinaire un caractère d'immoralité (*agiotage*) (8).

(1) *Banfield* (Organisation of industry, p. 20).

(2) En Belgique, pendant les deux dernières périodes décennales, le prix du froment s'est toujours tenu à un taux plus uniforme, tandis que celui du seigle a subi de constantes variations, et cela par un motif bien simple : c'est que le seigle cesse de plus en plus d'être un objet de consommation générale, et par conséquent d'un commerce important, et qu'il est de plus en plus consommé par les producteurs eux-mêmes ou dans les lieux de production (*Horn,* Statistisches Gemaelde von Belgien, p. 185).

(3) Un jeune économiste, qui a fait le plus heureux début en publiant un livre remarquable : De la *cherté des grains,* et des préjugés populaires qui déterminent les violences en temps de disette (Paris, 1854), M. *Victor Modeste,* a parfaitement développé ce principe, en ce qui concerne le commerce des céréales, et il a fait ressortir, avec une grande vigueur, les avantages qui en résultent pour le consommateur. Un critique, qui eut une assez grande célébrité sous l'empire, *Geoffroy,* avait dit un jour que toute la fonction commerciale était *d'acheter bon marché et de vendre cher.* Loin de repousser cette définition, issue d'une boutade, M. *Modeste* la relève, et il prouve, en l'adoptant, que les fonctions du commerce sont légitimes et nécessaires, et qu'il est une institution souverainement bienfaisante, surtout en temps

de disette. Son intérêt le pousse à recueillir le blé partout où il est *bon marché*, c'est-à-dire partout où il abonde, et à le porter partout *où il est cher*, c'est-à-dire partout où il manque (p. 267 et suivantes). — En Wurtemberg, les employés de l'Etat, etc., achètent presque toujours leur vin directement du vigneron et le préparent eux-mêmes ; ce qui en rend le prix extraordinairement variable, quelquefois d'heure en heure (*Reden*, Statist. Zeitschrift, nov. 1847, p. 1008). Ce qui se passe dans les faubourgs de la ville de Hambourg, où les mêmes marchands cèdent à midi, au tiers du prix demandé par eux le matin, le poisson, etc., qu'ils vont offrir de maison en maison, montre bien à quel point l'existence d'un marché régulier contribue à la fixité des prix. — Au reste, les achats faits en vue de la spéculation peuvent augmenter les variations de prix, si celle-ci est maladroitement conduite, surtout quand le taux peu élevé de l'intérêt et le bénéfice de l'entrepreneur ont amené une grande concurrence. Alors le prix d'une marchandise s'élève, non par des motifs raisonnables, mais uniquement parce qu'il a déjà monté, et réciproquement (*Senior*, Outlines, p. 17, seq.; *Hermann*, p. 90, seq.).

(4) Le commerce des colporteurs, des caravanes, etc., engendre la fraude. V. dans *Wellsted* (Reise in Arabien, traduct. de *Roediger*, I, p. 147) jusqu'à quel point les Bédouins ont l'audace de surfaire. C'est encore pis à Kachmyr, où le marchand commence toujours par nier qu'il ait la marchandise demandée et cherche à découvrir quelle valeur l'acheteur y attache, etc. (*K. Ritter*, Erdkunde, III, p. 475). Sur les foires indiennes, V. *Th. Skinner* (Excursion in India, 1832, I, ch. VI). En Angleterre, il est au contraire d'usage que les détaillants inscrivent sur chaque objet le prix auquel ils le vendent. *C.-G. Simon* (Observations recueillies en Angleterre, 1835, I, p. 129, seq.) donne de curieux détails sur la rapidité et le laconisme avec lesquels on traite les affaires dans ce pays de transactions colossales, terminées presque aussitôt qu'entamées, souvent sans qu'on pense même à se saluer. Les lois athéniennes (?), qui exigent des prix fixes, et ne permettent pas aux vendeurs de s'asseoir, afin de vendre plus rapidement, etc., ont la même tendance (*Athen.*, VI, p. 225, seq.; *Plato*, De legg., XI, p. 916, seq.).

(5) La librairie allemande a adopté des prix fixes. Beaucoup de marchands ne surfont pas aux acheteurs d'une certaine condition, mais seulement aux paysans, parce qu'ils savent que ces derniers n'achètent que s'ils ont obtenu une réduction de prix. Les quakers ont dès l'abord admis en principe religieux l'obligation de ne jamais surfaire dans le commerce (*Hume*, History of England, ch. LXII).

(6) *Sir W. Temple* (Observations upon the Netherlands, Works, I, p. 134) compare la loyauté du commerce avec la discipline militaire. C'est aussi la pensée de *Law* (Trade and money, p. 209) et de *Ferguson*

(History of civil society, III, 4). Quand le vendeur n'est pas obligé de signaler d'avance au vendeur certains défauts de la marchandise, la fraude a beau jeu. V. Digest. (De edict. ædilit., XXI, 1). Sur le sens des proverbes juridiques allemands : « Hand muss Hand wahren » et « Ein Wort, ein Mann, » *Eisenhart* (Deutsches Recht in Sprüchwörtern, p. 311, seq.; 319, seq.). Il est de principe, en matière de commerce, que celui qui recommande légèrement ou à mauvaises intentions un homme peu sûr, est obligé de répondre du dommage (*Martens*, Grundriss des Handelsrechts, p. 24, seq.). Beaucoup de tentatives déloyales sont prévenues par les lois qui, dans les contrats importants, surtout les aliénations d'immeubles, etc., exigent la présence de témoins, principalement au sein des sociétés peu avancées (*Schoemann*, Attischer Process, p. 522; la *mancipatio* des Romains; *J. Grimm*, Deutsche Rechtsalterthümer, p. 608, seq.), ou même l'annonce publique faite devant la commune réunie, ou du moins des actes écrits et revêtus de toutes les formalités légales, ainsi que cela se pratique en particulier au sein des peuples civilisés. V. surtout, à propos des lois grecques relatives à la matière, *Theophr.* que cite *Stobæus* (Sermon., XLIV, 22).

(7) V. *Lotz* (Revision, I, p. 255, seq.). Le prix du froment a rarement varié en Angleterre dans une proportion plus forte que du simple au double; en Irlande, au contraire, cette variation, pour le prix des pommes de terre, a été jusqu'au septuple (*M'Culloch*, Dict. comm.). V. *Engel* (Iahrbuch für Sachsen, I, p. 491, seq.). Les Italiens joignent à l'habitude de surfaire d'une manière effrayante l'usage non moins odieux de demander et souvent même d'arracher en quelque sorte un supplément au pourboire déjà reçu.

(8) *Storch* (Manuel, I); *J.-B. Say* (Traité, I, ch. XVI). Combien il est heureux pour l'économie publique que le prix du blé, surtout depuis le moyen âge, soit devenu de plus en plus constant! (*Roscher*, Ueber Kornhandel, p. 56, 61).

CHAPITRE III.

DE LA MONNAIE EN GÉNÉRAL.

INSTRUMENT D'ÉCHANGE ET MESURE DE LA VALEUR.

§ 116.

Avec une division du travail très-développée, le *troc* pur et simple, qui consiste à céder directement les objets de consommation les uns pour les autres, éprouverait des difficultés presque insurmontables (1). Combien ne sera-t-il pas difficile de trouver précisément l'homme en état de nous procurer ce qui nous manque, et de s'accommoder de notre superflu ! Combien ne sera-t-il pas plus rare encore que le besoin et le superflu se rencontrent dans un équilibre parfait : que, par exemple, le fabricant de clous qui veut troquer sa marchandise contre une vache trouve un marchand de bestiaux ayant besoin d'une quantité de clous correspondante à la valeur d'une vache ! Il se rencontre ici une difficulté particulière ; beaucoup de biens ne sauraient être divisés sans une diminution réelle ou même sans une destruction complète de leur valeur ; d'autres ne peuvent être conservés par approvisionnements considérables sans de graves embarras ! Quel immense avantage ne présenterait donc pas une marchandise qui conviendrait en tout temps à tout le monde, surtout si à cette qualité elle joignait la faculté de se diviser et de pouvoir se conserver ! Celui qui en possèderait un approvisionnement suffisant pourrait être certain d'avoir en échange tous les autres biens ; chaque vendeur serait satisfait d'obtenir

en retour « *la marchandise universelle.* » — Deux valeurs égales à une troisième sont aussi égales entre elles. Il est donc tout simple d'utiliser, comme mesure de toutes les valeurs échangeables, les unes par rapport aux autres, la marchandise la plus courante avec laquelle chacune des autres est le plus fréquemment mise en parallèle : c'est une opération pareille à celle du mathématicien qui, pour additionner des fractions, commence par les réduire à un commun dénominateur (*Storch*) (2). L'homme chargé d'évaluer 100 articles divers serait obligé, à défaut de cette mesure commune, de retenir en mémoire 4,950 (3) proportions différentes, tandis que 99 lui suffisent désormais (*F.-G. Schulze*).

Cette marchandise généralement préférée, et par là même adoptée comme intermédiaire pour les opérations d'échange les plus diverses, et comme mesure des valeurs échangeables, nous l'appelons la *monnaie* (*produit préféré*, d'après *Ganilh*) (4, 5).

(1) Le commerce par voie de *troc* était encore très-répandu dans plusieurs parties des Etats-Unis, vers les dernières années du dix-huitième siècle. Ainsi, par exemple, dans le Vermont, le médecin donnait ses remèdes pour acheter un cheval, l'imprimeur ses journaux contre du blé, du beurre, etc. (*Ebeling*, Geschichte und Erdbeschreibung, II, p. 537). La législature du *Maryland* avait fixé le prix réciproque du tabac, de la chair de porc, du maïs, du froment dans les échanges d'une de ces denrées contre l'autre (*Ebeling*, V, p. 435, seq.; *Douglass*, Summary of the British settlements in N. America, 1760, V, 2, p. 359). On voyait encore, en 1815, une quantité de jeunes garçons parcourir les rues de *Corrientes*, en criant : « Du sel pour de la chandelle, du tabac pour du pain, etc. » Ce n'est que le commerce avec les Anglais qui initia les gens du pays à l'échange des produits contre de l'*argent* (*Robertson*, Letters on S. America, 1843, I, p. 52). Il en fut de même dans le *Khokan* jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, ce qui faisait ressembler les villes à « une foire perpétuelle. » Au commencement de ce siècle, le khan introduisit dans ses Etats de la monnaie de cuivre fabriquée avec des canons pris sur les Perses, et beaucoup plus tard encore on comptait à peine un million de roubles en argent pour un million d'âmes (*Ritter*, Erdkunde, VII, p. 753). *Basil Hall* trouva aussi les habitants des îles *Liéou-Tchéou* dans une ignorance complète de l'ar-

gent monnayé, quoiqu'ils ne fussent pas dépourvus de culture (Voyage of discovery, etc., 1818). V. dans l'Iliade (VII, p. 72), ce que dit *Homère* du commerce d'échange de son temps. Prétendue loi de Lycurgue qui défend les achats et n'autorise que l'échange (*Justin.*, III, 2). Suivant *Pausan.* (III, 12), le commerce par voie d'échange était le seul qui existât de son temps dans les Indes (?).

(2) L'homme accoutumé à donner 20 livres de pain contre 4 livres de viande devra naturellement, si on lui demande de même 20 livres de pain en échange d'une autre marchandise, retenir dans l'esprit une unité de mesure qui lui servira de terme de comparaison entre la valeur de cette marchandise et celle de 4 livres de viande. En Danemark, au temps où l'aristocratie dominait, il existait d'anciennes taxes autorisées par un long usage, en vertu desquelles tous les biens de quelque importance étaient tarifés en tonnes de seigle ou d'orge. Conséquence évidente de la nécessité d'une mesure commune, qui domine la plupart des transactions (*Bergsoe*, Archiv. der polit. OEkonomie, IV, p. 314). Le Code islandais de *Graugan* contient une remarquable taxe de ce genre dans le supplément du *Kaupa-Balkr* (Code de commerce), I, p. 500. Pareillement chez les anciens Perses (*Reynier*, Economie publique des Perses, p. 308).

(3) C'est-à-dire $\frac{100\,(100-1)}{2}$.

(4) Tandis que les mots *pecunia*, *danaro*, *dinero*, *argent* dérivent de propriétés tout à fait accidentelles, l'expression allemande *Geld* répond à la nature de l'objet qui a une valeur universellement reconnue (de *gelten*, valoir). Par contre, *nummus* et νόμισμα, de νόμος (*Boeckh*, Metrolog. Untersuchungen, p. 310), et *moneta* (en anglais *money*) du temple de la déesse du souvenir, *Juno Moneta*, où les monnaies romaines furent longtemps frappées. Dans le vieil allemand *Geld* signifie tout ce qu'on paye (*Grimm*, Deutsche Rechtsalterth., p. 382).

(5) Les fausses définitions de la *monnaie* peuvent se classer en deux catégories principales : celles qui la considèrent comme quelque chose de plus, ou comme quelque chose de moins qu'une marchandise.

Ce point était déjà débattu chez les Grecs : les uns faisaient consister la richesse exclusivement dans la possession de beaucoup de *numéraire* (ainsi, par exemple, dans le dialogue ERYXIAS, faussement attribué à Platon) ; tandis que d'autres regardaient l'argent comme quelque chose de purement imaginaire (λῆρος) qui ne reposait que sur les dispositions des lois faites par les hommes (*Aristot.*, Polit., I, 6). Νόμισμα ξύμβολον τῆς ἀλλαγῆς ἕνεκα (*Plato*, De rep., II, p. 371). Anacharsis le compare à des jetons (*Plutarch* , De profect. in virtute, 7). Aristote lui-même se range à la seconde opinion, bien qu'il comprenne qu'on ne peut

faire servir comme monnaie que des choses utiles et d'un usage courant, χρείαν εὐμεταχείριστον πρὸς τὸ ζῆν (*loc. cit.*; Polit., I, 9; Eth. Nicom., V, 6; Rhet., II, 16). *Xénophon* attribuait à l'argent des propriétés que ne possède aucune autre marchandise; nommément, qu'il ne peut jamais y en avoir trop, et que par conséquent son prix ne saurait baisser (De vect. Ath., 4). La plus belle définition des anciens est celle que donne le jurisconsulte *Paul* (L. I, Dig., XVIII, 1) : elle mérite bien le long commentaire qu'en a fait *P. Neri* (Osservazioni, etc., dans *Custodi*, P. A., VI, p. 324, seq.).

Les exagérations du système mercantile moderne, en ce qui concerne les métaux précieux (§ 9), tiennent aux facilités que ceux-ci offrent pour servir de monnaie. On insiste souvent sur la condition que le métal précieux doit circuler (§ 210). *Schroeder* (Fürsth. Schatz-und Rentkammer, p. 111) voit, par exemple, dans les nouvelles monnaies de cuivre un accroissement de richesse, mais non dans le cuivre qui reste à l'état de simple marchandise. Il appelle fréquemment l'argent *pendulum commercii*, et il rattache à cette pensée des développements aussi obscurs que pleins d'enthousiasme (p. 86). *Horneck* (Œsterreich über Alles, wenn es will, 1684) qualifie l'or et l'argent « le plus pur de notre sang, la moelle même de nos forces » (p. 8), « les deux instruments les plus indispensables de l'activité humaine et de notre existence » (p. 188). *Th. Mun* (Englands treasure by foreign trade, 1664) regarde comme des équivalents l'*argent comptant* et la *fortune* (ch. II); seulement, il est quelquefois convenable d'avoir son argent placé à l'étranger et de faire usage à l'intérieur de lettres de change, de billets de banque, etc. (ch. IV). *Joshua Gee* (Trade and Navigation of Gr. Britain, 4ᵉ éd., 1738, p. 11) déplore la « folie opiniâtre de ceux pour qui l'argent est une marchandise comme une autre. » C'est une des exigences les plus ordinaires de l'école mercantile de faire exploiter, même avec des frais considérables, les mines de métaux précieux que possède le pays; l'argent ainsi dépensé ne va pas au dehors et celui qu'on emploie à frapper une nouvelle monnaie donne un bénéfice clair et net. V. *Schroeder* (*loc. cit.*, p. 109, seq.; 181); *Horneck* (*loc. cit.*, p. 173) ; *Broggia* (Delle monete, 1743, cap. XXXIII); *Justi* (Staatswirthschaft, 1756, I, p. 246); *Forbonnais* (Finances de la France, 1758, I, p. 148) ; *Ulloa* (Noticias Americanas, 1772, cap. XII). Il est rare de rencontrer au dix-septième siècle une opinion juste sur ce point. Elle existait chez Sully, dont Henri IV disait qu'il ne trouvait jamais une chose bien faite lorsqu'elle coûtait le double de sa valeur (Economies royales, l. XXIII). V. aussi *Seckendorff* (Teutscher Fürstenstaat, 1655, p. 365 de la 5ᵉ éd.). — Les exagérations de l'école mercantile, suivant la marche ordinaire des choses humaines, ne tardèrent pas à provoquer des exagérations en sens contraire. *Davanzati* (Sulle monete, 1588) donne pour base unique à la valeur de l'argent les con-

ventions humaines et non la nature même des choses ; un veau en chair et en os serait, selon lui, quelque chose de *più nobile* qu'un veau d'or; bien que, d'un autre côté, il professe une grande admiration pour les métaux précieux, et qu'il les appelle *cagioni seconde della vita beata*, et les glorifie parce qu'ils nous procurent *tutt' essi beni* (p. 20, 31; Cust.). *Montanari* (+ 1687) démontre, en prenant exemple de la monnaie de cuir, que l'argent tire toute sa valeur de l'autorité de l'Etat (Della moneta, p. 35). *Davenant* (+ 1714) pousse la propension à regarder l'argent comme *servant of trade, measure of trade,* jusqu'à le comparer à de simples jetons servant à faciliter les comptes (Works, I, p. 355, 444). *Dutot*, élevé à l'école de Law (Réflexions politiques sur le commerce et les finances, 1738, p. 905, éd. Daire), oppose aux richesses réelles, comme richesses simplement *représentatives*, non-seulement la monnaie de papier, mais encore l'or et l'argent. *Berkeley* (Querist, 1735) enseigne que la véritable signification de l'*argent* n'est pas *commodity, standard, measure, pledge*, mais bien *ticket* ou *counter* (n° 23) : *Ticket entitling to power and fitted to record and transfer such power* (441, 475). En maintenant les dénominations de *livre, schelling*, etc., bien que le métal disparaisse, on pourra également compter, vendre et acheter, suffire aux exigences de l'industrie et conserver au commerce toute son activité (26, 465). Un timbre donne au papier une valeur locale, il devient rare et précieux comme le métal (440). D'après *Montesquieu* (Esprit des lois, XXI, xxii), l'or et l'argent sont une *richesse de fiction ou de signe*. *Forbonnais* (Finances de la France) dit que l'argent est le moyen de faire circuler les marchandises qui ont seules une valeur intrinsèque; il est indifférent de payer une mesure de blé un ou dix écus. Le même auteur (Eléments du commerce, I, p. 11; II, p. 67) distingue entre les richesses naturelles (matières premières), artificielles (produits de l'industrie) et de convention (*l'argent*). *Schloezer* (Anfangsgründe, 1805, I, p. 100, 138) appelle l'argent quelque chose d'imaginaire ; et *Th. Smith* (Essay on the theory of money and exchange, 1807) prétend que la monnaie véritable est une mesure idéale de la valeur représentée par le numéraire. V. en sens contraire, Edinb. Rev. (oct. 1808). *Oppenheim* (Die Natur des Geldes, 1855) reconnaît à l'argent la qualité de marchandise au début du trafic ; mais comme, ajoute-t-il, les services rendus par l'argent au point de vue de la circulation l'emportent de beaucoup sur ses services de consommation, ceux-ci ont perdu toute leur importance, et les rapports qui en résultaient se sont entièrement évanouis. Aujourd'hui l'argent est le représentant de la marchandise sans être lui-même une marchandise. V. sur ce point mon analyse critique dans le Literarisches Centralblatt (décembre 1855).

La véritable doctrine était acclimatée en Angleterre longtemps avant que le système mercantile y eût fait invasion. V. *Hobbes* (Leviathan,

24), où il décrit la *concoctio bonorum*, au moyen de l'argent. *Petty* reconnait fort bien que la richesse nationale ne saurait consister ni en grande partie, ni exclusivement dans l'argent. Chaque pays n'a besoin pour son commerce que d'une certaine somme d'argent; ce serait une véritable prodigalité que de l'accroître, quand le commerce demeure stationnaire. Toutefois, les métaux précieux, à cause de leur durée, de leur valeur généralement reconnue, etc., possèdent la qualité de richesse à un plus haut degré que d'autres marchandises. L'argent est pour un peuple ce que l'embonpoint est pour le corps humain (Quantulumcunque concerning money, 1682). V. *Roscher* (Zur Gesch. der engl. Volkswirthschaftsl., p. 80, seq.). *Davanzati* et *Hobbes* l'avaient comparé avec le sang, comme l'a encore fait récemment *Schmitthenner* (Staatswissenschaft, 1839, I, p. 457). *North* appelle l'argent une marchandise dont il peut y avoir aussi bien surabondance que disette (Discourse on trade, pref. et postscrip.). V. *Locke* (Considerations on the lowering of interest, 1691; Works, II, p. 13, seq.; 19). *Galiani* (1750) tient le milieu entre les assertions exagérées des alchimistes et les dédains des philosophes, dans son ouvrage intitulé : Della moneta (IV) où il continue l'allégorie de Midas. Ce prince désira plus tard pouvoir tout changer en pain, mais il souffrit du froid, de la soif, etc. V. aussi *Quesnay* (éd. Daire, p. 64, 75, seq.). Très-beaux aperçus de *Turgot* (Sur la formation et la distribution des richesses, § 30, seq.). *Verri* (Meditazioni, 1771, II, 1) appelle l'argent une marchandise ayant généralement cours; les expressions *mesure de valeur, gage, représentant de tous les biens*, pourraient s'appliquer aux autres marchandises. — On ne saurait méconnaître que la plupart des économistes modernes n'ont pas prêté une attention suffisante aux propriétés qui distinguent l'argent des autres marchandises, comme cela résulte surtout de la théorie sur la balance commerciale qui domine depuis *Hume* et *Ad. Smith*. Sous ce rapport on ne saurait regarder comme dépourvue de toute raison la réaction semi-mercantile de *Ganilh* (Théorie de l'économie politique, 1822, II, 380, seq.; 426) ; *Saint-Chamans* (N. essai sur la richesse des nations, 1824, ch. III) ; *Colton* (Public economy for the U. States, 1849, p. 203), qui fait ressortir d'une manière très-nette la différence de *money as the subject* et *money as the instrument of trade*. *Ad. Müller* exagère et fait dégénérer en une sorte de plaisanterie mystique une pensée juste en elle-même, quand il appelle *argent* les choses aussi bien que les hommes, qui composent l'Etat, en tant qu'on leur reconnaît une valeur échangeable et le caractère social. Le but principal de l'écocomie publique est de faire de mieux en mieux ressortir ce caractère monétaire (Elemente der Staatskunst, II, p. 194, 199). L'homme d'Etat doit être *argent* (III, p. 206). — Monographies fort remarquables, en se plaçant au point de vue actuel de la science : *J.-G. Hoffmann* (Die Lehre

vom Gelde, 1838); et *Michel Chevalier* (De la monnaie, 1850; Cours d'éc. pol., 3ᵉ v.).

§ 117.

L'invention de la *monnaie* partagea, en quelque sorte, la plupart des opérations d'échange en deux contrats : l'*achat* et la *vente* (1). On peut dire aussi avec *Schlözer* qu'à partir seulement du moment où l'échange devint achat, la valeur échangeable sortit du vague et de l'indéterminé, pour se transformer en un *prix*, nettement établi. Sans l'invention de la monnaie, le plus fort, au point de vue économique, exercerait dans chaque échange un ascendant beaucoup plus marqué que celui qui lui appartient aujourd'hui; plus d'un acheteur de pain, notamment, serait à moitié mort de faim, avant d'avoir pu s'entendre avec le vendeur sur le prix de la marchandise qu'il voudrait donner en échange. Le producteur des moyens de subsistance profiterait ainsi d'un immense avantage, car, d'une part, le besoin urgent de l'échange, et, d'un autre côté, la latitude laissée par la possibilité d'attendre, rendraient le prix entièrement arbitraire (2). Le développement de la monnaie, comme instrument du commerce, marche donc du même pas que le développement de la liberté personnelle; le salaire en argent rend l'ouvrier, il est vrai, plus responsable de son entretien que le salaire en nature, mais aussi il lui donne plus de liberté. Alors seulement la division du travail peut s'étendre, car plus il devient facile d'obtenir tout pour de l'argent, plus chacun est à même de s'adonner exclusivement à une seule occupation (3). Alors aussi il devient réellement profitable de produire au delà des besoins et d'épargner en vue de l'avenir. Sans la monnaie, le possesseur d'un capital qui ne pourrait l'employer lui-même serait obligé, pour le prêter, de chercher non pas seulement quelqu'un qui eût besoin de capital, mais qui voulût s'accommoder de cette espèce particulière de marchandise;

ainsi, par exemple, celui qui aurait un cheval de trop devrait s'occuper de trouver une personne qui eût besoin d'un cheval, etc. Combien ne serait-il pas difficile de stipuler les intérêts en nature, ou même d'assurer la restitution d'un capital dont on se serait servi (*Storch*)! La monnaie est ainsi appelée à remplir, dans l'économie publique, le rôle du sang dans l'économie animale; elle commence par dissoudre tous les moyens de subsistance pour en extraire la partie nutritive et répandre ensuite dans les diverses parties du corps les éléments de conservation et de vie (4). Il n'est pas de machine qui économise autant de travail que la monnaie (*Lauderdale*). Il est vrai que les mauvais côtés de la richesse, la prodigalité et l'avarice, les inégalités de toute sorte, etc., peuvent recevoir, par suite de l'invention de la monnaie, un plus grand développement (5); mais quel est l'instrument capable de rendre au chirurgien les plus grands services, et avec lequel un enfant ne risque pas de se blesser? On a eu raison de comparer la découverte de la monnaie à celle de l'écriture (6). En tout cas, nous devons ranger la substitution de l'*économie monétaire* (« where every man becomes a merchant and the society itself a commercial society » *Ad. Smith*, t. I, ch. IV) à l'*économie naturelle*, parmi les progrès les plus considérables et les plus utiles (7).

(1) *Sismondi* (N. P., I, p. 131) fait remarquer avec beaucoup de justesse que la pratique en est devenue d'autant plus aisée, que la théorie est plus difficile.

(2) *Law* (Trade and money, p. 19). Aussi, avant l'invention de la monnaie, ne produit-on guère que les choses absolument indispensables à l'existence.

(3) *Turgot* (Formation et distribution, § 48, seq.). Sans l'argent, il y aurait très-peu de savants, d'artistes, etc., puisque les classes qui produisent les objets de première nécessité font le moins de cas de la science, de l'art, etc. (*Büsch*, Geldumlauf, I, 11, seq., 36; IV, 54).

(4) V. *Schmitthenner* (*loc. cit.*, I, p. 457).

(5) De là vient que tant de socialistes s'en prennent à l'argent. *T. Morus* assure que les vices et la misère disparaîtraient en grande

partie avec l'argent. Aussi, dans son *Utopie*, les criminels portent des chaînes d'or, les vases de nuit sont en or et en argent, etc., afin de rendre ces métaux méprisables (éd. 1555, p. 115, 197). Les anciens Romains, à l'apogée de leur civilisation, avaient des idées semblables. V. §§ 79, 204. « Auri sacra fames » (*Virgil.*, Æneid., III, 56). *Pline* regrette le simple commerce d'échange (H. N., XXXIII, 3). *Boisguillebert*, de son côté, unit à des considérations pleines de justesse sur la nature de l'argent (Factum de la France, ch. IV) des déclamations passionnées contre ses inconvénients et ses abus, « Argent criminel » (Détail de la France, I, 7; Dissert. sur la nature des richesses, etc.). Dans ces derniers temps, *J. Moeser* (Patriot. Phantas., I, 28); *Ortes* (Economia nazionale, II, 17), et le restaurateur du moyen âge, *Ad. Müller*, ont signalé les vices du système économique basé sur l'argent (*Geldwirschaft*, — économie monétaire). Tandis que ce dernier exalte le système féodal qui réalisait « la fusion des personnes et des choses » (Elemente, I, p. 221), il blâme vivement le système de salaire, en lui opposant le service féodal, non rétribué (?). « Le *mérite*, que l'Etat seul reconnaît aujourd'hui, vient du *service* » (III, 259). *Kosegarten* (Geschichtl. und systematische Uebersicht der N. OEk., 1856, p. 56, seq.) n'est pas plus grand partisan de ce système économique. V. en sens contraire, *Bastiat* (Maudit argent, 1849).

(6) *Mirabeau* (Philosophie rurale, 1763, ch. II) ajoute, comme la troisième grande invention, le tableau économique des physiocrates.

(7) Ce contraste *de l'économie naturelle* et *de l'économie monétaire* (*Naturalwirtschaft — Geldwirtschaft*) est d'une importance si grande et si fondamentale, il se reproduit dans l'histoire de tous les peuples parvenus à un haut degré de civilisation avec une telle régularité, qu'il ne pouvait échapper aux économistes doués de la perspicacité historique. *Aristote*, par exemple, établit avec un soin et une exactitude remarquables, la différence entre οἰκονομική et χρηματιστική, c'est-à-dire entre l'économie naturelle et l'économie comme art social, correspondant à la différence entre la valeur en usage et la valeur en échange (Polit., I, 3) Il en est de même de *D. Hume* qui fait succéder régulièrement une période de luxe, de culture intellectuelle, d'application, d'activité industrielle et commerciale, de liberté et de circulation monétaire, à une période où les besoins ne sont pas réveillés, époque de rudesse, de paresse, d'occupations purement agricoles, de servitude et *d'économie naturelle* (Discourses, *passim*, nommément : On interest et On money). Le même contraste se reproduit fréquemment, comme une pensée fondamentale, chez sir *J. Steuart*. V. dans *Hoffmann* (Lehre vom Gelde, p. 176), de quelle manière s'opère ordinairement la transition de *l'économie naturelle* à *l'économie monétaire*. En Tyrol, vers 1220, la plus grande partie des ouvrages purement mécaniques étaient encore l'objet

de simples redevances féodales ; au commencement du quatorzième siècle, le payement en numéraire devient la règle (*J. Bidermann*, Techsche Bildung in OEsterreich, p. 3). Pendant les trois premiers siècles de la république romaine, on ne connaissait dans toute l'Italie, à l'exception des colonies grecques, que *l'économie naturelle*. *Mommsen* (Roemische Gesch., I, p. 293) démontre, en particulier, que les anciens *as* n'étaient pas de *l'argent* dans la véritable acception du terme, mais qu'ils rentraient bien plutôt dans la catégorie naturelle de l'échange.

DIFFÉRENTES ESPÈCES DE MONNAIE.

§ 118.

On a, suivant les circonstances, employé comme monnaie des objets de nature très-diverse, mais d'ordinaire seulement ceux qui ont une valeur généralement reconnue (1). En somme, les peuples d'une civilisation arriérée ont coutume de se servir pour instruments d'échange de biens vulgaires, de nature à satisfaire des besoins pressants et grossiers ; à mesure qu'ils progressent, ils ont recours à des objets de plus en plus précieux, qui répondent à des besoins d'un ordre plus élevé (2).

A. Chez les peuples uniquement chasseurs, les peaux de bêtes servent habituellement de monnaie; c'est là, en effet, l'unique produit de leur travail qui puisse être conservé longtemps, et c'est en même temps la matière principale de leur vêtement, et l'article le plus important de leurs exportations chez les nations civilisées (3).

B. Les races nomades, aussi bien que les peuples purement agricoles, pensent tout naturellement à l'emploi du bétail en guise de monnaie, usage qui suppose la possession facile de riches pâturages. S'il en était autrement, beaucoup de ceux auxquels on ferait des payements de ce genre seraient hors d'état d'entretenir le bétail mis à leur disposition (4).

(1) Quand l'argent ne serait autre chose qu'une mesure de la valeur en échange, il devrait toujours avoir en lui-même une valeur pareille,

de même qu'une mesure de longueur doit avoir une longueur. (L'horloge nous fait mesurer le temps au moyen de la révolution de l'aiguille sur le cadran.) La *valeur en échange* suppose, de son côté, la valeur en usage. Ce qu'on appelle *monnaie de compte*, comme le *lac de roupies* aux Indes, les *reïs* en Portugal, et la *guinée* en Angleterre, n'est pas une grandeur imaginaire, mais bien une valeur réelle de monnaie, avec cette seule différence qu'elle n'est point matériellement représentée par des pièces correspondantes. Dans cette limite, il est donc permis de dire avec *Riedel* (N. OEk., I, p. 355) que la *monnaie de compte* est une simple mesure de prix, et que les monnaies réelles sont un moyen d'échange. *Rau* (Storchs Handbuch, III, p. 234) réfute le récit fabuleux propagé par Montesquieu (Esprit des lois, XXII, VIII), sur les macutes (?) des noirs de la côte d'Afrique qui n'auraient été qu'un signe purement idéal. V. *Mungo-Park* (Travels, p. 27), *M'Culloch* (Dictionnaire, v° *Malte*). *Hobbes* a émis sur ce point des idées très-justes (Leviathan, 24).

(2) V. *P. Neri* (Osservazioni, 1751, VI, 1); *lord Liverpool* (Treatise on the coins of the realm, 1805). Toute personne qui doit recevoir de l'argent doit toujours avoir l'espérance de pouvoir à son tour le dépenser comme argent; ce qui suppose toujours une certaine confiance commerciale. Les sauvages Goahiros, entre le *Río de la Hacha* et *Maracaïbo*, sont trop « défiants » pour prendre dans le trafic autre chose que les marchandises dont ils peuvent immédiatement se servir (*Depons*, Voyage dans la Terre Ferme, I, p. 314). Des hommes à demi sauvages ne peuvent utiliser immédiatement que des objets qui correspondent aux besoins les plus grossiers; tandis que les peuples plus civilisés, qui sont en état de faire des dépenses plus considérables, ont surtout égard à des qualités d'un ordre tout différent, et s'attachent de préférence aux objets faciles à partager, d'un transport commode et qui durent longtemps. V. *Pons* (Staatsoekonomie, 1836, I, p. 80).

(3) Ces motifs conservent longtemps une grande importance dans les zones glaciales. C'est ainsi qu'aujourd'hui encore la peau de castor représente l'unité de mesure pour le trafic de plusieurs contrées exploitées par la Compagnie de la baie d'Hudson : trois martres valent autant qu'un castor, un renard blanc = deux castors, un renard noir ou un ours = quatre castors, un fusil = quinze castors (*Ausland*, 1846, n° 21). Le mot esthonien *raha*, c'est-à-dire *argent*, signifie *fourrure* dans la langue des Lapons qui est de la même famille de dialectes (*Ph. Krug*, Zur Münzkunde Russlands, 1805). Sur la fourrure employée comme monnaie pendant le moyen âge russe, V. *Nestor* (traduction de *Schloezer*, III, p. 90). Le vieux mot *kung* = *argent*, signifie proprement *martre*. Peu à peu l'usage s'introduisit de donner, au lieu de peaux entières, le museau seulement ou des morceaux de cuir, de la grandeur d'un pouce carré environ, qui étaient marqués à l'estampille du gouvernement et au moyen des-

quels on retirait de ses magasins des peaux entières. C'était donc une sorte d'*assignat*, exposé aux oscillations du crédit. Les conquérants mongols ne voulurent point les reconnaître, ce qui leur fit subir la banqueroute ; ce système ne se maintint en vigueur pendant quelque temps qu'à *Novgorod* et à *Pskow*, à cause du peu de rapports commerciaux de ces places avec les Mongols. On se vit obligé d'introduire la monnaie d'argent dans tout le reste de l'empire ; mais au nord, sur les rives de la Dwina, etc., force fut de revenir aux peaux de martre (*Karamsin*, Histoire de Russie, I, p. 203, 385 ; V, p. 96, 191, 318, seq. ; Voyage de *Rubruquis* dans la Collection de Voyages de *Bergeron*, I, p. 91 ; *Herberstein*, Rer. Moscov. Comment., p. 58). En 1610, une caisse militaire russe tombée entre les mains de l'ennemi contenait encore, à côté de 5,480 roubles en argent, 7,000 roubles en fourrures (*Karamsin*, XI, p. 183).

(4) Dans *Homère*, on trouve fréquemment l'évaluation des prix par nombre de bœufs (Il, β, 449; ζ, 236; φ, 79; ψ, 703, seq.; Odyss., α, 431). Les lois de Dracon fixèrent encore les amendes en bétail (*Pollux*, IX, 60, seq.); et les monnaies d'Athènes, avant Solon, portaient pour la plupart l'empreinte d'un taureau (*Plutarch.*, Theseus, 25 ; *Boeckh*, Metrol. Untersuch., p. 121, seq.). De même, chez les anciens Romains, les amendes étaient fixées en bétail ; les premières monnaies étaient frappées par Servius, *boum oviumque effigie* (*Plin.*, H. N., XVIII, 3 ; *Cassiodor.*, Var., VII, 32). Les expressions *pecunia, peculium, peculatus*, dérivées de *pecus* (*Varro*, De l. l., V, 19 ; De re rust., II, 1; *Cicero*, De rep., II, 9; *Ovid.*, Fast., V, 281 ; *Plutarch.*, Publicola, II). Chez les anciens Germains, amendes acquittées en bestiaux, comme l'attestent *Tacite* (Germ., 12), *Lex Ripuar.* (36, II), *Lex Saxonum* (19). Des documents du septième et du huitième siècle indiquent en Allemagne les chevaux comme prix d'achat (*Grimm*, Deutsche Rechtsalterth., p. 586, seq.) ; l'empereur Othon le Grand imposa encore des amendes payables en bœufs (*Widuk. Corb.*, II, 6). Des dispositions pareilles se retrouvent dans les lois du roi Etienne de Hongrie (*Wachsmuth*, Europaeische Sittengeschichte, II, p. 407), dans les anciennes *Brehon-Laws* d'Irlande (*Leland*, History of Ireland, p. 36, seq.), ainsi que dans la collection des lois écossaises *Regiam majestatem*, de 1330 (*Honard*, II, p. 263, seq. ; 537) ; *Viva pecunia* des Anglo-Saxons, et dans les lois de Guillaume Ier. Les anciens Suédois calculaient la fortune d'après le *fa=bétail* (*Geijer*, Schwedische Geschichte, I, p. 100). Aujourd'hui encore le mot islandais *fe* signifie *fortune* ; comme à Berne, le mot *Vieh* (bétail) est employé à l'égal de celui de marchandise. Cela se rencontre bien plus encore chez les peuples nomades : ainsi les Kirghises emploient les chevaux et les moutons en guise de monnaie d'argent, et les peaux de loup et d'agneau comme monnaie de billon (*Pallas*, Reise durch Russland, 1771, I,

p. 390); les Tartares *Nogaïs* stipulent dans toutes leurs conventions, au moyen de vaches (*Haxthausen*, Studien, II, p. 371); en Perse, les tribus nomades se servent, comme argent, de moutons, et ceux qui sont assujettis à la vie du village font jouer le même rôle au blé, à la paille et à la laine (*K. Ritter*, Erdkunde, VIII, p. 386). Il en est de même des bœufs chez les Tcherkesses (*Klemm*, Kulturgeschichte, IV, p. 16).

§ 119.

C. S'est-on servi partout des métaux pour remplacer, comme monnaie, les autres biens dont j'ai parlé, et les métaux précieux sont-ils venus en dernier? C'est ce qu'on ne saurait démontrer d'une manière absolue. Bien plus, l'or de plusieurs contrées est si facile à acquérir, et l'or aussi bien que l'argent correspondent à des besoins si anciens, si généraux et si puissants (1), que nous les rencontrons employés comme moyens d'échange à des époques fort reculées (2). Chez les peuples isolés, le mode adopté tient en grande partie à la constitution géologique du pays et à la nature des métaux que la nature leur a départis en plus ou moins grande abondance (3). En général, cependant, la loi que nous avons énoncée rencontre également ici une entière confirmation. Avec le développement de l'économie publique, les payements considérables deviennent plus fréquents; par conséquent, plus un métal est précieux, et mieux il est approprié à cette destination. En outre, les peuples riches peuvent seuls posséder une grande quantité de métaux précieux (4). Chez les Juifs, la monnaie d'or apparaît sous David (5). En Grèce, Pheidon, roi d'Argos, semble avoir introduit le premier la monnaie d'argent dans ses États (vers la fin du huitième siècle avant J.-C.); la monnaie d'or n'entra en usage que beaucoup plus tard (6). La première monnaie d'argent fut frappée, à Rome, l'an 269 avant J.-C., et les premières monnaies d'or, soixante-deux ans plus tard (7). Parmi les peuples modernes, Venise semble avoir la première frappé des monnaies

d'or en quantité considérable (8). En Angleterre, Henri III (+ 1272) fabriqua les premières monnaies en or, mais avec si peu de succès qu'on put regarder bien longtemps après lui Edouard III (+ 1377) comme le premier roi qui ait fait frapper des pièces d'or (9). D'après le récit de Tacite, les anciens Germains recevaient en payement l'argent, de préférence à l'or, dans leurs transactions commerciales; c'est qu'un peuple pauvre et à demi barbare ne s'accommode pas volontiers des matières les plus précieuses, transformées en monnaie (10). L'Angleterre, de nos jours, fournit l'exemple d'une situation diamétralement contraire, puisque l'argent n'y est guère employé que comme une espèce de monnaie de billon, tandis que la circulation de l'or domine dans toutes les relations commerciales (11).

D. L'usage local de certains pays a encore élevé à la condition d'instruments d'échange d'autres marchandises, surtout quand le peuple est pauvre et que les métaux les mieux appropriés à cet usage n'existent pas en quantité suffisante et dans les proportions nécessaires. On s'est néanmoins borné à faire usage de biens qui sont généralement acceptés, ont une certaine uniformité et font partie des articles courants d'exportation ou d'importation (12).

(1) Celui de la vanité qui, chez certains peuples, se révèle même avant le besoin du vêtement.

(2) Gen. (I, 24); l'or n'apparait que comme un ornement précieux; Abraham paye ses achats en argent.

(3) Par ce motif, la monnaie d'étain est aussi naturelle chez les Malais et les Chinois que la monnaie de fer chez les habitants de la Sénégambie (*Mungo-Park,* Travels in Africa, p. 27). De cette manière, *Plutarque* (Lysand., 17) peut bien avoir raison lorsqu'il dit qu'en Grèce le fer fut le moyen de payement le plus ancien et le plus universellement admis; aussi *Sparte,* qui s'appliquait soigneusement à comprimer l'essor de la civilisation, a-t-elle le plus fidèlement persévéré dans cet usage. V. toutefois *Saint-John* (The Hellenes, III, p. 260, seq.). Les premières monnaies de cuivre furent frappées peu de temps avant Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand (*Ekhel,* Doctr. numm., I, p. xxx, seq.).

L'Italie, au contraire, en partie à cause des mines qu'elle renferme, en partie par suite de ses relations avec Carthage (Chypre!) était déjà, à une époque très-reculée, devenue si riche en cuivre, que la circulation de ce métal (ou plus exactement du bronze) se développa tout naturellement. V. *Niebühr* (Roem. Gesch., I, p. 475), *æs alienum*, *obæratus*, *æstimare*. Le cuivre s'y prêtait d'autant mieux qu'on le trouve plus souvent sans mélange; en général, on s'en servit beaucoup plutôt que du fer, parce qu'il est plus facile à travailler (*Hesiod.*, Opp., 150, seq.; *Lucret.*, V, 1285, seq.). Chez les modernes, la monnaie de cuivre semble n'avoir été employée qu'après celle d'argent; ainsi, par exemple, en Angleterre, on n'en a pas frappé avant le règne de Jacques Ier (*Ad. Smith*, I, ch. v), et en Suède avant 1625 (*Geijer*, Hist. de Suède, III, p. 56). Monnaie frappée en France avec le métal des cloches fondues pendant la Révolution !

(4) On a frappé en Russie, de 1763 à 1788, pour 76 millions de roubles de pièces d'or et d'argent, pour 54 millions de pièces de cuivre (*Hermann*). En France, au contraire, de 1727 à 1796, pour 40 millions de francs seulement de monnaie de cuivre, pour 10 millions de monnaie de billon, et pour 3.967 millions en monnaie d'or et d'argent.

(5) *Michaëlis* (De pretiis rerum apud veteres Hebræos, p. 183).

(6) *Strabo* (VIII, p. 358). *Hiéron*, le puissant tyran de Syracuse, eut beaucoup de peine pour se procurer de l'or. Soixante-dix ans auparavant, les Spartiates, quand ils voulurent faire une offrande en or au temple de Delphes, furent forcés de s'adresser à Crésus (*Hérodot.*, I, 69; *Theopomp.* dans *Athen.*, VI, p. 231, seq.). *Aristoph.* (Ranæ, 720) appelle l'or « la monnaie *nouvelle* » par opposition à « *l'ancienne*, » c'est-à-dire à l'argent.

(7) *Plin.* (H. N., XXXIII, 13). V. néanmoins *Dureau de la Malle* (Economie polit. des Romains, I, p. 69), d'après *Varro* (Apud Charisium, I, p. 81). En tous cas, la circulation de l'argent dominait chez les Romains quand l'Italie fut conquise, et celle de l'or, au temps de César et d'Auguste, lorsque Rome étendit sa puissance sur l'univers entier. Mais le trésor public, même au temps où l'argent l'emportait comme monnaie courante, était conservé en or, parce que ce métal convenait mieux, aussi bien pour être gardé, que pour la facilité du transport, lorsqu'il fallait faire des envois aux armées dans des pays lointains, etc.

(8) *Anderson* (Origin of commerce, *a*, 1276).

(9) Henri dut adresser un ordre formel au maire et aux shériffs de Londres pour mettre son or en circulation ; mais il se vit bientôt forcé de renoncer à l'exécution de cette mesure. Ce n'est qu'après une circulation libre et d'assez longue durée, que le roi Edouard III put défendre à qui que ce fût de refuser les *nobles à la rose* (*L. Liverpool*, *loc. cit.*).

(10) *German.* 5. L'exemple cité par *d'Herbelot* (Bibliothèque orientale (1697, p. 485) est encore plus concluant. Du temps de Nadir-Shah,

les Curdes donnaient sans hésiter de l'or pour un poids égal d'argent ou de cuivre (*Ritter*, Erdkunde, VIII, p. 395).

(11) Recommandée déjà par *Ad. Smith.* (I, ch. v) L'Egypte, pendant longtemps le pays le plus riche du moyen âge, vit dominer la circulation de l'or jusqu'au douzième siècle (*Macrisi*, Historia monetæ Arab., cap. III, ed. Tychsen). Les revenus de *Haroun-al-Raschid* étaient évalués annuellement à 7,500 quintaux d'or (*Ritter*, Erdkunde, X, p. 235). *Ritter* (Erdkunde, V, p. 564) raconte, d'après *Ferishta*, quelque chose d'analogue du *Karnatic*, « le pays des anciennes *Empories*? »

(12) L'emploi des *cauris*, espèce de coquillage blanc (*cypræa moneta*) dans l'Inde en deçà et au delà du Gange, la haute Asie, le sud de l'Afrique, vient de leur emploi comme parure, de leur grande uniformité et de la rareté du cuivre, qui ferait sans cela une bien meilleure petite monnaie. A Calcutta, 1,280 *cauris* valent à peu près un *demi-schelling* (*M'Culloch*). V. *K. Ritter* (Afrika, p. 149, 324, 422, 1038; Asien, I, p. 964; II, p. 120; III, p. 233, 739; IV, p. 53, 420); *Legoux de Flaix* (Essai sur l'Indoustan, I, p, 143, 226); *Volz* (Gesch. des Muschelgeldes dans le Tübinger Zeitschrift, 1854, p. 83, seq). Pareillement chez les peuples pêcheurs du N.-O. de l'Amérique (*Stein-Wappaeus*, Handbuch, I, p. 352). Monnaie de sel aux frontières des empires chinois et birman (*M.-Polo*, II, 38); surtout dans l'intérieur de l'Afrique, où il manque totalement et où les caravanes l'apportent du désert. *Mungo-Park* (Travels, p. 305), trouva chez les Mandingues le prix courant d'un bloc de sel long de deux pieds et demi, large d'un pied deux pouces, et épais de deux pouces, = 2 livres sterling. Dans le Darkoulla, un esclave, âgé de quatorze ans, valait 12 livres de sel (*Ritter*, Afrika, p. 1037). En Abyssinie, les barres de sel ont le plus souvent six pouces de long, trois pouces de large, un pouce et demi d'épaisseur et sont maintenues par un anneau de fer qui les empêche de se briser. Soixante de ces barres coûtent un *thaler* (*Ausland*, 1846, n° 35). Caisses de thé dans la haute Asie et la Sibérie, données pour la première fois aux troupes mongoles de la Chine, en guise de solde (*Ritter*, Asien, III, p. 252). A Kiachta, une caisse de thé vaut un *rouble-assignat* (environ 1 fr. 25) (*Ausland*, 1846, n° 20; *Timkowski*, Reise nach China, I, p. 43). Monnaie de dattes dans l'oasis de Siwah (*Hornemann*, Reise, p. 21); de même dans le *pays des dattes*, appartenant à la Perse, où la monnaie d'argent la plus commune fut d'abord frappée sous la forme d'un noyau de datte (*Ritter*, Asien, VIII, p. 752, 819). Les anciens Mexicains se servaient, en guise de monnaie, de fèves de cacao renfermées dans des sacs qui en contenaient chacun 24,000, de tissus de coton, de petits morceaux de cuivre et de la poudre d'or, renfermée dans des tuyaux de plume (*Humboldt*, N. Espagne, IV, 11). Les fèves de cacao servent encore aujourd'hui au Mexique de petite monnaie (*Ibid.*, IV, 10). Dans la partie supérieure du fleuve

des Amazones — gâteaux de cire d'une livre (*Smyth*, Journey from Lima to Para, 1836). Chez les anciens habitants de Rügen, la toile (*Helmold*, I, 39), comme aujourd'hui encore le *vadhmâl* chez les Islandais. Au moyen âge, cent vingt aunes de *vadhmâl* valaient une vache laitière, ou six brebis, ou deux onces et demi d'argent (*Leo Raumers*, Taschenbuch, 1835, p. 515). *Wilda* (Geschichte des deutschen Strafrechts, I, p. 331) prouve que le compte par *vadhmâl* ou par vaches est plus ancien chez les peuples du Nord que la manière de compter au marc. Outre les *cauris*, les Cafres se servent encore comme monnaie de *macutes*, de flèches, de grains de verre imitant le corail, mais surtout d'anneaux de laiton ; trois à quatre cents de ces anneaux réunis forment une ceinture et deux ceintures valent un vache (*Klemm*, Kulturgeschichte, III, p. 308, 320, seq.). Dans le voisinage des possessions portugaises en Afrique, l'ivoire sert de monnaie (*Martins*, Reise, II, p. 670). Ces espèces de monnaie se maintiennent longtemps dans les colonies : ainsi la morue sèche (*stock-fish*) à Terre-Neuve, le sucre aux Antilles anglaises (*Ad. Smith*, I, ch. IV), le tabac au Maryland et dans la Virginie (*Douglass*, V, 2, p. 389; *Ebeling*, V, p. 435, seq.). Quant à ce dernier, l'emploi comme monnaie se trouvait lié à l'*inspection* et à l'emmagasinage officiels du tabac destiné à l'exportation ; on payait encore vers la fin du dix-huitième siècle avec des mandats sur les provisions contrôlées. En 1618, on décréta en Virginie, sous des peines sévères, le *cours forcé* du tabac (*Gouge*, History of paper money and banking in the U. St., ch. I). — V. pour tout ce qui concerne la monnaie, le beau travail de *Léon Faucher* : De l'or et de l'argent.

§ 120.

La préférence accordée aux métaux précieux sur tous les autres instruments d'échange, chez les peuples civilisés, tient à l'élévation et à l'uniformité de leur valeur en échange, au caractère de durée qui leur appartient, et à la facilité avec laquelle ils se prêtent à toutes les formes. — Leur valeur en échange est considérable à cause de la beauté de leur aspect. Leur éclat et leur sonorité (1) leur attribuent une grande *valeur en usage*, et en même temps leur rareté naturelle rend l'*offre* relativement faible (2), et ne permet pas de l'augmenter à volonté (3). Comme ils renferment une valeur considérable dans un très-petit volume, ils sont très-faciles à transporter, propriété

de la plus haute importance, pour un instrument d'échange destiné au commerce (4). Il devient ainsi plus aisé, pour les métaux précieux que pour la plupart des autres marchandises, de maintenir un certain niveau de demande et d'offre dans le monde entier : d'autant plus que l'or et l'argent ne présentent pas de différences de qualité, mais seulement de degré d'affinage (5). Une autre cause de l'uniformité de leur valeur d'échange, c'est qu'ils ne correspondent en réalité qu'à un besoin de luxe. Les biens de première nécessité sont exposés aux plus fortes variations de prix (§ 103) ; tandis que la double destination des métaux précieux doit contribuer à rendre leur valeur constante et uniforme. Que l'offre se renferme dans d'étroites limites, aussitôt la demande des objets fabriqués en or et en argent diminue ; souvent même on voit fondre une partie de la vaisselle plate et des articles d'ornement, et réciproquement. — Les métaux précieux surpassent en solidité presque tous les autres biens. L'air et l'eau ne peuvent rien sur eux (6). Ils ne sont attaqués que par un petit nombre de liquides fort rares ; le feu lui-même, s'il change leur forme extérieure, ne diminue presque point la valeur des objets en or, et fort peu celle des objets en argent, à moins qu'ils ne soient exposés en même temps à un fort courant (7,8). Tandis que par une conséquence naturelle de ce qui précède, ils n'ont presque pas à souffrir de rester inactifs (qualité précieuse en ce qu'elle favorise les épargnes, en leur donnant une forme durable), on peut encore diminuer d'une manière notable leur usure, au moyen d'un amalgame convenable avec d'autres métaux (9). Cette propriété de durée contribue beaucoup à maintenir le niveau du prix des métaux précieux. Lorsque la nouvelle récolte est faite, les approvisionnements de blé sont, pour l'ordinaire, en grande partie consommés ; l'offre dépend donc presque exclusivement du produit de la dernière année ; au contraire, il circule peut-être encore aujourd'hui des pièces de monnaie dont la matière première re-

monte au roi Philippe, et provient des mines d'or exploitées en Thrace sous son règne, ou bien au temps d'Annibal, alors que les mines de l'Espagne fournissaient l'argent.

En présence des masses considérables accumulées dans le cours des siècles, la production d'une année, quelque forte qu'elle puisse être, ne saurait exercer une grande influence. L'exploitation extraordinairement abondante ou très-faible des mines de métaux précieux pendant un long espace de temps peut seule faire varier d'une façon notable le prix de leurs produits (10). — La facilité avec laquelle les métaux précieux se plient à toutes les formes a surtout une double utilité : ils peuvent être exactement divisés en une quantité de très-petites fractions, et la valeur de celles-ci correspond fidèlement au volume (11); en outre, ils reçoivent à très-peu de frais l'empreinte d'un coin spécial, au moyen duquel se révèlent, d'une manière authentique, leur poids et la finesse de leur titre, en épargnant ainsi au commerce l'embarras et le souci du pesage et de l'essayage (12, 13, 14). L'État se charge d'ordinaire de ce soin (*monnayage*), toutefois, là où son autorité expire, c'est-à-dire dans le trafic international, on se sert encore aujourd'hui d'or et d'argent en *barres*, pesées et essayées avec soin (15, 16).

(1) *Ad. Müller* dit fort bien, quoique avec une certaine affectation mystique, que les métaux précieux renferment à un haut degré la reproduction fidèle des principales qualités qui distinguent l'homme : la *rareté*, la *flexibilité*, l'*uniformité*, la *mobilité*, la *durée* et la *beauté* (Elemente, II, p. 269). Ailleurs, il va jusqu'à dire que le *bien idéal* le plus élevé, c'est Dieu, et le *bien matériel* le plus grand, c'est l'or! (III, p. 165). Les alchimistes du seizième et du dix-septième siècle ont systématiquement développé la doctrine mystique de l'or.

(2) On n'exploite d'habitude les minerais de fer qu'autant qu'ils contiennent au moins 18 pour 100 de métal; et même on calcule d'ordinaire sur un rendement de fonte de 30 pour 100. Les mines de cuivre de Mansfeld, de Norwége et d'Agordo (Alpes vénitiennes) descendent à 1—3 pour 100. Lorsque les mines d'argent contiennent 0,17 pour 100 de métal, on juge qu'elles peuvent être exploitées. Enfin, l'or est si rare qu'on ne peut guère l'extraire que de temps à autre par les procédés mé-

tallurgiques ordinaires; on se contente de le recueillir là où la nature a pris soin elle-même de l'affinage. La limite extrême de l'exploitation de l'or paraît, d'après les renseignements écrits de *Plattner* et de *Hausmann*, se rencontrer aux environs de Goslar, où sur 5,200,000 de minerai on obtient seulement 1 d'or. — Néanmoins, les métaux précieux doivent à leur ductilité extraordinaire de pouvoir pénétrer sous une forme quelconque jusque dans les plus misérables cabanes. L'argent peut-être réduit en feuilles d'une épaisseur de 0,00001 de pouce, et l'or en feuilles de 0,0000035 de pouce; une once d'or étendue sur un fil d'argent peut atteindre une longueur de 13,000 milles anglais (*M'Culloch*).

(3) Combien ne serait-il pas facile de multiplier à volonté la monnaie de cuir, par exemple, à la mode des anciens Gaulois (*Cassiodor.*, Varia, II, 32) et de la déprécier ainsi!

(4) *Engel*, en se basant sur le coût habituel du transport par les routes ordinaires et sur les chemins de fer (10 et 5 pfennings par mille et par 50 kilogr., à peu près 27 centimes et 13,5 centimes la tonne par kilomètre; le *thaler* vaut 3 fr. 75, il compte 30 *gros* — à 12 *pfennings* = 1 centime; le mille allemand est de 7,408 mètres), a calculé comme il suit le renchérissement des marchandises, ci-dessous indiquées, par *mille*, relativement à leur prix moyen :

Marchandises.	Valeur par quintal de 50 kilog.	Transport, roulage.	Chemin de fer.
Or.	47610 thalers.	0,000007	0,0000035
Argent.	3000	0,00111	0,00055
Coton	45	0,074	0,037
Etain.	24	0,1389	0,0694
Plomb.	8	0,416	0,208
Fer.	2,5	1,333	0,666
Seigle.	2	1,666	0,833
Pommes de terre.	0,6	5,555	2,777
Houille.	0,12	27,777	13,888

Leur grande pesanteur spécifique rend les métaux précieux très-portatifs. *Cazaux* (Éléments, p. 17) a calculé que la même valeur est 17,222 fois plus facile à transporter en or qu'en froment; mais puisque, à poids égal, la faculté de transport est en raison inverse du volume, ce nombre doit encore être multiplié par 26, ce qui donne 1 : 447,772. Le rapport de l'argent au froment serait 1 ; 15,554. V. sur le cuivre, *Storch* (Handbuch, I, p. 488); *Michel Chevalier* (Cours, III, p. 17, seq.).

(5) C'est bien aussi le cas, au fond, pour diverses espèces de cuivre, etc.; seulement l'affinage complet est impossible à cause de la proportion entre les frais et le prix des produits.

(6) Si les métaux précieux se rencontrent si fréquemment sans mélange, cela vient de la propriété qu'ils ont de ne pas se rouiller.

(7) Le cuivre, au contraire, perd beaucoup au feu, le zinc, l'étain et le plomb bien plus encore. Les perles exposées au feu peuvent y laisser toute leur valeur, et les diamants au delà de la moitié.

(8) *L'eau régale* (mélange d'acide nitrique et d'acide muriatique) dissout l'or, le chlore et le brome l'attaquent. On a également remarqué qu'il s'évaporait à une température extrêmement élevée. Un fil d'or s'évapore si on l'expose à la décharge d'une forte batterie électrique; une petite boule d'or laisse échapper d'abondantes vapeurs si on la place entre deux pointes de charbon et si on l'expose ainsi à l'action d'une forte pile (*K.-F. Naumann*).

(9) V. *Hatchett* (Experiments and observations on the various alloys, on the specific gravity and the comparative wear of gold, 1803). Les pièces françaises de 5 francs s'usent par le frottement chaque année en moyenne de 0,00016; les couronnes anglaises de 0,00018, les demi-couronnes de 0,00173, les schellings de 0,00456 (*L. Liverpool*, Treatise on the coins, p. 204; *Michel Chevalier*, Cours, III, p. 128, seq.); les florins de l'Allemagne méridionale perdent annuellement de la même manière 0,292 pour 1000 (*Rau*, Archiv., N. F., X, p. 256). *Jacob* prétend que les monnaies en circulation doivent en général s'user d'après une moyenne de 2,38 pour 1000 (Historical inquiry into the production and consumtion of the precious metals, ch. XXIII).

(10) *Ad. Smith* (W. of N., I, ch. II, Digr.).

(11) V. *Solera* (Sur les valeurs, 1785, p. 271, seq.; *Custodi*). La moitié d'un bœuf, par exemple, n'a que dans un petit nombre de cas déterminés, moitié autant de valeur qu'un bœuf entier. *Dufrénoy* (Traité de minéralogie, II, p. 77, seq.), montre combien la valeur des diamants varie suivant la grosseur des morceaux. Les fragments de métaux peuvent, au contraire, être réunis en un seul tout.

(12) On ne saurait imaginer pour le bœuf aucune *marque* qui ne puisse être éludée, par l'amaigrissement de l'animal.

(13) En France, les frais de monnayage s'élèvent pour l'argent à 3/4 pour 100 depuis 1849, et pour l'or, depuis 1835, pas tout à fait à 2 pour 1000 (*Michel Chevalier*, Cours, III, p. 110).

(14) Le platine possède, aussi bien que l'or et l'argent, plusieurs des propriétés requises pour fournir un parfait instrument d'échange, savoir la haute valeur échangeable, la grande pesanteur spécifique et la durée; mais il se prête peu aux changements de forme, ce qui élève singulièrement les frais de monnayage. Cela crée un obstacle sérieux à la fabrication soit d'ustensiles de table, etc., soit des espèces monnayées; en outre, le peu de brillant du platine le rend impropre aux usages de luxe. Dans de pareilles circonstances, la rareté naturelle du métal devient un sujet d'inquiétude, la découverte d'une mine nouvelle pourrait exercer trop d'influence sur le prix. Les pièces de monnaie de platine fabri-

quées en Russie depuis 1828 ont subi par tous ces motifs une dépréciation marquée dans le monde commercial, et on abandonna en 1845 et 1846 toute tentative de ce genre. V. *J. Schoen* (National OEkonomie, p. 128, seq.). — *L'aluminium* (découvert par Woehler et Sainte-Clair-Deville), que l'on tire de l'argile, est excessivement facile à travailler (malléable et ductile à peu prés sans limite, excessivement fusible), presque aussi indestructible que les métaux précieux, mais sa couleur (bleuâtre, presque semblable à celle de l'étain), le son qu'il rend (comme le fer) et surtout sa faible pesanteur spécifique (2,5 jusqu'à 2,67) le distinguent facilement de l'argent (10,42 à 10,5). Il est fort douteux, par suite de ces particularités, que l'*aluminium* puisse remplacer l'argent, tout au moins en ce qui concerne le monnayage.

(15) *Lingot, bullion*. On se sert beaucoup de *lingots* (*Sycee*) dans l'Inde et la Chine ; ce dernier pays ne fabrique que de la petite monnaie en pièces mêlées de cuivre et de plomb (*T. Smith*, An attempt to define some of the first principles of polit. E., p. 31; *Timkowski*, Reise nach China, II, p. 366). Sur le commerce des *lingots* au Brésil, V. *Sprix* et *Martius* (Reise, I, p. 346, seq.). Ils portent une marque aux armes de l'empire, qui indique le numéro du registre, la marque de la maison où le lingot a été fondu, l'année et le degré de fin. Sur les lingots de la Perse, les *Laries*, V. *Noback* (Handbuch der Münzverhh., III, taf., 29).

(16) Sur l'emploi des métaux précieux comme monnaie, V. *Pline* (H. N., XXXIII, 3). *Law* (Mémoire sur l'usage des monnaies, p. 683, seq., Daire) dit que l'argent possédait avant l'invention de la monnaie une foule d'avantages, auxquels alors est venu s'ajouter le plus important de tous, celui d'offrir, pour beaucoup de raisons, la meilleure matière dont on pût se servir pour fabriquer de la monnaie. Cependant, son ouvrage intitulé : Money and trade considered (1705) repose principalement sur la pensée que les terres conviennent encore mieux au monnayage que les métaux précieux (p. 158) ! *Galiani* (Della moneta, 1750, I, 3, 4) et *P. Neri* (Osservazioni, 1751, p. 131); *Cust.* ont émis des idées très-justes sur ce point.

VALEUR EN USAGE ET VALEUR EN ÉCHANGE DE LA MONNAIE.

§ 121.

La *valeur en usage* des métaux précieux se maintient telle qu'elle était à l'origine ; ils répondent à certains besoins de luxe de la manière la plus complète et la plus durable ; néanmoins, à mesure que les progrès de la civilisation se font jour, cet avan-

tage s'efface peu à peu devant une utilité plus récente, celle de fournir la meilleure matière du *numéraire* (1). Et comme le service que rend la monnaie embrasse (2) la conservation et la transmission des valeurs (division, concentration), l'une de ces qualités joue ordinairement un grand rôle au début, et l'autre dans les développements ultérieurs de l'*économie monétaire*. Nous pouvons le mieux assimiler la monnaie aux autres machines ou instruments dont le commerce fait usage (3). Se plaindre de l'absence du numéraire, alors qu'il y a disette de biens et spécialement de capitaux, c'est commettre l'erreur de ceux qui attribueraient une disette de blé à l'insuffisance des chariots, ou au peu de largeur des chemins d'exploitation. Il est des cas où cette appréciation peut se trouver fondée, mais, à coup sûr, ce sont des cas tout à fait exceptionnels, et cependant c'est à ce sophisme que sacrifient la plupart des empiriques en fait d'économie (4) ! De même que tous les autres instruments, la monnaie forme une partie du capital public et privé; elle appartient, au point de vue de l'économie privée, au *capital circulant*, et au point de vue de l'économie publique, au *capital fixe* (5).

(1) Au reste, *Senior* (Three lectures on the value of money, 1840) n'a pas tort de penser qu'en dernière analyse le prix des métaux précieux a toujours pour règle le besoin des objets de luxe. Ce besoin conduit à exploiter les mines, fussent-elles même placées dans les conditions les moins favorables, tandis que, en fin de compte, les besoins de la circulation pourraient être satisfaits tout aussi bien au moyen de faibles, que de fortes masses de métal.

(2) *North* (Discourse upon trade, p. 16).

(3) *Ad. Smith* compare l'argent à une grande roue qui distribue régulièrement entre les membres de la société la part du revenu qui revient à chacun d'eux (W. of N. II, ch. II); une autre fois, il compare son utilité à celle des routes (*loc. cit.*). *Hume* (On money pr.) se sert plus volontiers de l'image de « l'huile, avec laquelle on facilite le mouvement de la roue de la circulation. » *Sismondi* compare l'argent au service rendu par les portefaix (N. Principles, V, ch. II). « Money is to com« merce, what oil is to machinery, or railways to locomotion, a contri-

a vance to diminish friction » (*J.-S. Mill*). L'argent comparé au langage (*Fuoco*, Saggi economici, I, p. 223). D'après *Schmitthenner* (p. 455), il se comporte vis-à-vis des autres biens, comme la langue écrite vis-à-vis des divers dialectes. — *L. Wolowski* l'appelle le *dénominateur commun des marchandises* (De l'organisation du Crédit foncier, p. 13 et suiv.). Il dit que l'agent de la circulation se proportionne aux besoins et à la rapidité de la circulation : il remplit le rôle des *waggons* du chemin de fer (*Id.*, p. 16 et suiv.).

(4) Les aperçus de *Law* sur l'argent sont, en grande partie, fort remarquables : ainsi, par exemple, il tient l'altération des monnaies, dans le but de remédier au mauvais état des finances, pour une aussi grande folie que si l'on prétendait augmenter la dimension d'une pièce d'étoffe trop courte, en raccourcissant le mètre (Sur l'usage des monnaies, p. 697). Un pays entièrement isolé pourrait s'accommoder aussi bien de 100 livres sterling que d'un million (Money and trade, p. 88). Mais ailleurs il confond, au contraire, le capital et l'argent au point d'avancer que toute augmentation de numéraire est un accroissement de richesses pour le peuple, un moyen de donner du travail aux pauvres, de faire marcher les industries, etc. (Money and trade, p. 23, 26 seq., 168). Une somme d'argent donnée ne peut fournir de l'occupation qu'à un certain nombre d'hommes (p. 21). La puissance et la richesse d'un peuple reposent sur le nombre des habitants du pays et sur les approvisionnements de toute espèce, ceux-ci se fondent sur le commerce, et le commerce, de son côté, sur la quantité d'argent (p. 110, 220). Le projet mis en avant en 1848, et rejeté par l'Assemblée nationale, d'inonder la France de bons hypothécaires, avait une singulière parenté avec les propositions pratiques de Law. V. *L. Wolowski* (De l'organisation du Crédit foncier (décembre 1848). *Michel Chevalier* (Cours, III, p. 380) a raison de plaisanter ceux qui disent *l'argent est abondant*, lorsque les négociants trouvent facilement crédit ; c'est tout comme si l'on voulait de ce proverbe connu : « l'argent est le nerf de la guerre, » tirer la conclusion que les fusils et les balles sont en argent.

(5) *Ad. Smith* ne s'exprime pas très-clairement à cet égard ; comme aussi il prétend, avec assez d'inconséquence, que l'argent est *improductif* (*dead stock*), parce qu'il ne laisse pas de traces matérielles sur les biens qu'il a fait passer d'une main dans une autre (II, ch. II). Est-ce qu'on ne peut pas en dire autant du commerce? et cependant *Ad. Smith* le déclare *productif*. Son erreur est sans aucun doute un résidu de la doctrine physiocratique, dont Smith ne s'est pas affranchi. V. *Quesnay* (p. 94, éd. Daire). *Tr. Twiss* pense que l'argent employé comme monnaie est *improductif*, et qu'il est *productif*, s'il est employé comme marchandise (View of the progress of political economy since the 16 century, 1847).

§ 122.

Nous disons que la *valeur en échange* de la monnaie s'élève, lorsque toutes les autres marchandises sont à bon marché ; dans le cas contraire, nous disons qu'elle décline. Il s'agit ici de l'application des lois générales du prix ; ainsi donc, de l'offre et de la demande de l'argent ! La *demande* dépend des besoins et des moyens disponibles des acquéreurs : par conséquent, si un pays a peu de commerce, il ne voudra avoir qu'un petit nombre d'instruments de trafic, c'est-à-dire de numéraire ; s'il est dépourvu d'autres biens, il ne peut obtenir que peu d'argent. L'*offre* se règle à la longue sur les frais de production. Mais comme les frais de production des diverses mines diffèrent beaucoup, le prix des métaux précieux se réglera sur la dépense nécessitée par la mine la moins riche à laquelle on est obligé d'avoir recours pour satisfaire l'ensemble des besoins (§ 110) (1). Moins les conditions de production sont favorables, plus il faut donner de marchandises pour une livre d'or, d'argent, etc., afin de ne pas faire abandonner les travaux d'extraction. Les limites extrêmes du prix du numéraire sont déterminées par la nature même de l'usage qu'on en fait. Le prix ne saurait s'élever au delà du point auquel la diminution de volume des pièces de monnaie les rendrait incommodes, ni tomber au-dessous de celui où leur dimension trop considérable entraînerait le même résultat. On se verrait obligé, dans l'un et l'autre cas, de recourir à d'autres instruments d'échange.

(1) Le bon ou le mauvais résultat de cette production dépend de divers éléments qui peuvent se compenser l'un l'autre. L'or existe en très-grande abondance en Californie et en Australie, et son exploitation offre peu de difficulté ; mais les mineurs ont des prétentions fort élevées, que la situation du pays permet difficilement de satisfaire. Dans le Harz, dont les produits couvrent à peine les frais (*Lehzen*, Hannovers Staatshaushalt, 1853, I, p. 139), les mines se trouvent parfois à une profondeur de 350 *lachter* (toises) ; cet inconvénient est jusqu'à un certain point compensé par

les exigences modérées des mineurs et par les perfectionnements apportés à l'exploitation. Chez les Mandingues, le lavage des terrains aurifères présente des résultats si avantageux qu'il donne au bout de deux minutes de travail 1/4 pour 1000 du poids du sable en or pur (*Mungo Park*, Journal, p. 53; Addenda, p. XIX), tandis qu'en Europe le produit de 1/100e pour 1000 paraît encore assez favorable pour provoquer l'exploitation; mais quels ouvriers que ceux de ce pays! Au Pérou, la hauteur à laquelle les mines sont placées au-dessus du niveau de la mer et le manque de combustible neutralisent beaucoup de circonstances avantageuses, et en Norvége, le bon marché du bois compense quantité de conditions fâcheuses. Au reste, ce qui contribue encore à maintenir l'uniformité du prix des métaux précieux, c'est que les grands capitaux fixes, engagés dans la plupart des entreprises métallurgiques, retardent l'exploitation des mines riches et empêchent l'abandon des mauvaises.

§ 123.

On ne saurait préciser d'une manière générale, ni d'après la population, ni d'après l'importance de la fortune publique, la quotité de *monnaie* nécessaire au *ménage* d'un Etat (1). Il est très-facile de réfuter l'opinion d'après laquelle la somme totale du numéraire d'un pays serait l'équivalent de la masse des autres marchandises, existant à la même époque, en sorte que les deux plateaux de cette grande balance (*Locke*) se maintiendraient toujours en équilibre, et que toute augmentation de la quantité d'argent, alors que la somme des marchandises resterait la même, devrait amener une diminution correspondante dans la valeur de chaque pièce de monnaie (2). Que l'on songe à la multitude de biens acquis et consommés sans échange aucun! — La quotité nécessaire de monnaie résulte pour chaque pays du concours des circonstances suivantes :

A. *Quantité* et *étendue* des transactions qui nécessitent un mouvement d'argent (3); cette proportion s'accroît évidemment avec chaque progrès de la division du travail, c'est-à-dire de la civilisation (§§ 48, seq., 117). Aussi, la transition du servage et du régime des corvées au travail libre ; du service des *ouvriers domestiques* (*Gesinde*) au travail salarié des *journaliers* ou des

tâcherons; du service militaire féodal, aux armées permanentes et soldées; des bénéfices territoriaux et des droits attribués en nature, aux traitements des employés de l'Etat; des redevances en nature, aux impôts payés en argent et au fermage; des réquisitions, aux emprunts en numéraire; en un mot, du système d'*économie naturelle* du moyen âge, au système d'*économie monétaire* des civilisations plus avancées (4), doit accroître dans une forte proportion le besoin du numéraire.

B. *La rapidité de la circulation monétaire*; car, pour la plupart des transactions, un écu qui circule dix fois dans l'année rend les mêmes services que dix écus qui ne changeraient de mains qu'une fois; tout aussi bien que l'utilité économique d'un bâtiment de transport ne se calcule pas seulement d'après le tonnage, mais aussi d'après le nombre de traversées effectuées chaque année (5). La somme des moyens de circulation dans un Etat doit égaler la somme des payements à faire pendant un certain espace de temps, divisée par le nombre de fois que ces moyens de circulation changeront de mains dans l'intervalle (*Sismondi*) (6). Au reste, dans des circonstances économiques données, la rapidité et l'importance de la circulation monétaire n'ont rien d'arbitraire. Il arrive rarement de voir quelqu'un acheter ou consommer un produit uniquement pour fournir à d'autres l'argent nécessaire (7). Si l'on veut que la plupart des détenteurs du numéraire (qui sont d'ordinaire, dans les sociétés qui progressent, des hommes entendus et économes) soient disposés à remettre promptement en circulation l'argent qu'ils ont reçu, il faut une vive impulsion donnée à la production, ce qui suppose une grande liberté des transactions et une sécurité légale bien assise. Moins ces avantages sont développés, et plus il devient difficile de faire fructifier demain l'argent reçu aujourd'hui; plus aussi on est forcé de tenir un fonds de réserve toujours prêt, afin de subvenir aux nécessités inattendues (§ 43) (8). Ainsi, chez le même peuple et à la même époque, l'argent circule avec

plus de lenteur sous l'empire d'influences inquiétantes ou critiques ; la guerre, les périls des révolutions, les crises commerciales signalées par de nombreuses banqueroutes, etc., éveillent l'anxiété des détenteurs de numéraire, et leur font resserrer les espèces (9). Chez les peuples arriérés, des causes analogues font même enfouir tous les objets précieux, et en particulier, *l'argent*. La circulation du numéraire est d'ordinaire plus rapide dans les grandes villes qu'à la campagne, au sein d'une population compacte que parmi des populations clair-semées, dans le commerce que dans l'industrie agricole (10). Elle gagne en activité par suite de l'amélioration des voies de communication. Tandis que des termes de payement déterminés amènent la concentration temporaire des moyens de circulation, et condamnent dans l'intervalle à la stérilité des sommes importantes (11), la concentration des affaires dans les grandes places de commerce doit faire réaliser une notable économie sur les instruments d'échange. En Angleterre, il est d'usage que les gens riches déposent leurs fonds chez un banquier aussitôt après les avoir touchés, et qu'ils opèrent les payements au moyen de mandats (*checks*). Les habitants de Londres n'emploient guère l'argent que pour payer les ouvriers et pour les transactions du commerce de détail. Le banquier y est le caissier commun d'une foule de particuliers, et peut, au moyen de sommes infiniment moins considérables, opérer les payements en leur nom, surtout si les créances sont réciproques (12). Une pareille centralisation s'est étendue dans une sphère plus élevée, car les banquiers, en plus ou moins grand nombre, se relient d'ordinaire entre eux au moyen d'une *banque* comme point central, et les banques de province sont en relation constante avec les grandes maisons de Londres, sous une sorte de haute surveillance de la banque d'Angleterre. Ces grands établissements monétaires se rencontrent au *Clearing-House* et y réalisent la plus grande partie de leurs

payements, au moyen de simples *virements de compte*, en compensant *le débit* et *le crédit* (13) ; et *la Banque*, en sa qualité de principal caissier de la nation, conserve par devers elle presque tout le numéraire du pays (14).

C. *Quotité et rapidité de circulation des valeurs destinées à suppléer l'argent*. Ces titres, pour répondre à leur destination, doivent reposer sur *le crédit* de ceux qui les émettent, c'est-à-dire sur la certitude du remboursement en argent, à l'époque indiquée. A cette catégorie appartiennent le *papier-monnaie* de l'Etat, ne portant aucun intérêt, et les bons du Trésor, etc., portant intérêt, les billets de banque, les lettres de change et billets à ordre, souscrits par les particuliers, et quelquefois les certificats *(warrants)* délivrés en échange de marchandises déposées dans des magasins publics *(docks)*. On évalue aux 9/10es de la somme totale des payements, ceux qui s'effectuent présentement dans la Grande-Bretagne sans l'intermédiaire du numéraire, et même sans l'intervention de *billets de banque* (15).

(1) D'anciens auteurs ont évalué le numéraire nécessaire à 1/5e, 1/10e (*Petty*), 1/20e ou même seulement 1/30e du revenu annuel d'un peuple (*Ad. Smith*, II, ch. II) ; 1/9e—4/10es de la production annuelle brute, d'après *Cantillon* (Sur la nature du commerce, p. 73).

(2) *Davanzati* (Lezione sulle monete, 1588, p. 32 ; Custodi) pense que tous les biens de la terre qui servent à satisfaire les besoins de l'homme égalent en valeur, en vertu d'une convention, tout l'or, l'argent et le cuivre ; les parties se comportent comme le tout. Le prix d'une marchandise repose sur ce que les hommes y trouvent une aussi grande part de *beatitudine* que celle que peut leur offrir une certaine quantité d'or, etc. Egalement *Montanari* qui ajoute, il est vrai, cette restriction : la quantité d'argent *spendibile in commercio* (Della moneta, p. 45, 64 ; Cust.). La même manière de voir entraine *Locke* à soutenir cette thèse singulière que, s'il y a maintenant dans le monde dix fois autant d'argent qu'avant la découverte de l'Amérique, chaque quantité d'argent, prise en particulier, par rapport aux marchandises qui n'ont pas varié, ne vaut plus qu'un dixième de ce qu'elle valait auparavant. Il part de cette erreur, partagée d'ailleurs par *Ganilh* (Théorie, II, p. 380), que lors-

qu'il s'agit de l'argent, la demande est toujours proportionnellement aussi forte et aussi considérable que l'offre (Works, II, p. 23, seq.; *Montesquieu*, Esprit des lois, XXII, VII, VIII); V. au contraire XXII, V, VI; *Hume* (On money, et : On the balance of commerce ; essays, II, 1752), qui sait très-bien que l'argent et les marchandises en circulation influent seuls sur les prix, mais qui ne fait pas entrer en ligne de compte la rapidité de la circulation. De même *Forbonnais* (Eléments du commerce, II, p. 212); *Canard* (Principes, ch. VI), et *Fichte* (Geschloss. Handelstaat, p. 93, seq.). — Cette opinion est combattue par *Law* : Money and trade considered (p. 140), travail dirigé spécialement contre l'écrit de l'école mercantile : Britannia languens (1680) ; *Melon* (Essai politique sur le commerce, ch. XXII); *Genovesi* (Economia civile, 1764, II, 1, 15); *Steuart* (Principles, II, ch. XXVIII); *Verri* (Meditazioni, XVII, 3, seq.); *Büsch* (Geldumlauf, II, 40). Pour se convaincre de l'erreur qui a dicté la doctrine de *Davanzati*, il suffit d'inventorier les fortunes privées; les marchandises et les biens de toute nature l'emportent partout singulièrement sur les fonds de caisse. Ainsi on évaluait la somme totale du numéraire en France, au temps de Necker, à 2,200 millions de livres et la valeur moyenne de la récolte du blé à 1,000 millions (*Necker*, Législation et commerce des grains, 1776, I, p. 215). *Michel Chevalier* estime que l'argent en circulation dans toute la France s'élève de 3 1/2 à 4 milliards, tandis que *Chaptal* (De l'industrie franç., 1819, I, p. 220) évalue la propriété immobilière à 33 milliards; *Droz* (Économie politique, 1829, II, 3) la porte à 40 milliards, et elle s'élève en réalité aujourd'hui à 100 milliards environ.

(3) Ainsi en dehors des présents, des spoliations et surtout des échanges en nature.

(4) *Feudal — commercial system.*

(5) Beaucoup de personnes regardent *Bandini* (Discorso econom., 1737, p. 141, seq.; Cust.) comme le premier qui ait découvert cette vérité. Cependant *Berkeley* (Querist, 477, seq.) disait déjà en 1736: « A six pence twice paid « is as good, as a shilling once paid. » — *Boisguillebert* (Détail de la Fr., II, 19), à une époque bien antérieure (1697) donne cette théorie en germe; mais il confond la circulation et la consommation. *Locke* (Considerat. Works, II, p. 13, seq.) l'enseignait déjà d'une manière fort claire en 1691, quoiqu'il ne lui soit pas toujours demeuré fidèle dans ses déductions. Plus tard, V. *Quesnay* (p. 64, Daire); *Cantillon* (p. 159, seq. 382).

(6) Si le nombre des échanges annuels à 1 thaler l'un $= u$; la quantité de thalers $= m$; la rapidité de la circulation, c'est-à-dire le nombre des échanges effectués en moyenne dans l'année avec chaque thaler $= s$; on aura $u = ms$, $s = \frac{u}{m}$; $m = \frac{u}{s}$.

(7) Précisément parce que le *bon argent* est si facile à garder, personne n'a hâte de s'en séparer (*Saint-Chamans*, N. Essais snr la richesse des nations, p. 122, seq.).

(8) Tout l'argent conservé, chez les Kurdes, est employé aux ornements dont les femmes parent leur tête (*K. Ritter,* Erdkunde, X, p. 887).

(9) *Sir D. North* (Discourse on trade, 1691). *Postsa* s'exprimait déjà dans ce sens.

(10) *Lotz* (Handbuch, I, p. 377) dit que, même en Angleterre, 100,000 livres sterling employées au commerce des biens-fonds ne sauraient effectuer un roulement d'un million ; à Londres, au contraire, la même somme affectée au commerce des effets ou des marchandises amène un roulement de 160 millions.

(11) *Petty* (+ 1687) évaluait l'argent nécessaire, de son temps, en Angleterre, à 1/2 de la rente foncière, au 1/4 de tous les loyers de maisons, et 1/52e des salaires annuels ; parce qu'on était dans l'usage d'acquitter la rente territoriale par semestre, de payer les loyers tous les trois mois et les salaires des ouvriers toutes les semaines (Several essays, p. 179; Polit. anatomy of Ireland, p. 116). *Locke*, au contraire, demande 1/50e des salaires, 1/4 de tous les revenus des propriétaires fonciers, 1/20e de ce que les négociants encaissent chaque année, en argent comptant. La moitié au moins de ces sommes doit toujours être disponible pour que le commerce ne soit pas entravé dans sa marche. Si l'on payait les fermages, etc., à des termes plus rapprochés, il serait possible de faire une grande économie d'argent (Works, II, p. 13, seq.). *Pinto* (Traité du crédit et de la circulation, p. 34) tire bon parti de ce qui arriva en 1745 au siége de Tournay, dont le commandant réussit à tenir, durant sept semaines, avec 7,000 florins pour payer sa garnison ; il empruntait chaque semaine cette somme des hôteliers, qui l'avaient reçue des soldats.

(12) Si le même banquier se trouvait chargé d'effectuer les payements de tout le monde, cette opération pourrait s'accomplir presque sans argent. Aujourd'hui même, en supposant que cent négociants isolés dussent conserver en caisse 3,000 thalers pour les cas imprévus, il serait facile à un banquier de leur rendre le même service avec 50,000 thalers seulement, parce qu'il n'est pas probable que les besoins imprévus puissent se manifester tous à la fois.

(13) On a réglé en 1839, au *Clearing-House* de Londres, des payements pour la somme de 954,401,600 livres sterling avec 66,275,000 livres, pour la plus grande partie en billets de la Banque d'Angleterre ; chaque jour on a fait pour plus de 3 millions d'affaires en n'y employant guère que 200,000 livres (*Tooke*, Inquiry into the currency principle, p. 27).

(14) Ce système prit naissance vers le milieu du dix-septième siècle (A discourse of trade, coyn and paper credit, 1697, p. 64). *J. Child* (N. discourse on trade, p. 46) parle de l'usage existant depuis quelque temps et en vertu duquel tout possesseur de 50 à 100 livres sterling plaçait son argent chez un banquier. La conséquence fut que tout l'argent reflua vers Londres, pendant que les provinces en furent tout à fait dépourvues (p. 127). Les orfèvres étaient pour l'ordinaire en même temps banquiers ; un d'eux, à l'époque du grand incendie (1666), avait émis pour 1,200,000 livres sterling de billets (A discourse, etc., p. 67). La Banque d'Angleterre, comme centre d'opérations, date de 1694 ; les banques de province se sont surtout développées comme institutions intermédiaires, quelque temps avant la révolution française (*Thornton*, Paper credit of Gr. Britain, 1802). L'édifice merveilleux avait déjà singulièrement grandi à l'époque où écrivait Thornton, quoique l'année 1825 lui ait donné des développements bien plus considérables encore (*Tooke*, History of prices, I, p. 152, seq.). Des circonstances à peu près analogues se rencontrent chez presque tous les peuples très-avancés. Ainsi, en Grèce, V. *Becker* (Chariklès, I, p. 294) ; à Rome, V. *Polyb.* (XXXII, 13), et différents passages de *Walter* (Rechtsgeschichte, p. 249). V. sur l'Italie, au sein de laquelle on retrouve des faits semblables jusqu'au douzième siècle environ, *A. Lobero* (Memorie storiche della banca di S. Giorgio, 1832) ; sur les « caissiers » hollandais : Richesse de la Hollande (I, p. 376). En France, la centralisation croissante du mouvement de l'argent à Paris se manifeste chaque jour davantage (*Michel Chevalier*, Cours, III, p. 418).

(15) V. *Fullarton* (On the regulation of currencies, 1845). Dans la Grande-Bretagne, la masse réunie des lettres de change mises en circulation aurait été en 1839 de 528 millions de livres sterling et ce total se serait accru depuis 1832 d'environ 24 millions par année (*Tooke*, Inquiry into the currency principle, p. 26). Entre 1828 et 1847, il en aurait circulé en Angleterre à un moment donné, en moyenne, pour 79,127,000 livres sterling, et en Écosse, pour 17,380,000 (Athenæum, 1850, n° 1175). D'après ces données, *Thornton* calcule que les lettres de change circulent un tiers aussi vite que l'argent proprement dit (Paper credit of Gr. Br., ch. III). Dans la continuation de l'History of Prices, publiée en 1857, par *Tooke et Newmarch*, on trouve (t. VI, p. 584 et suiv.) de précieux renseignements à cet égard. La moyenne des lettres de change, circulant au même moment dans la Grande-Bretagne, est évaluée, pour 1856, de 180 à 200 millions de livres sterling (p. 588).—En Hollande, la coutume d'utiliser autant que possible chaque marchandise comme élément des moyens de circulation était depuis longtemps pratiquée (*Child*, Discourse on trade, p. 65, 264, seq.).

§ 124.

La première de ces circonstances exerce évidemment la plus grande influence sur l'approvisionnement monétaire, et cela en sens contraire des deux autres. Voici la marche habituelle des choses : chez un peuple en progrès le nombre des affaires conclues contre argent commence par augmenter ; ensuite lorsque la culture économique s'est développée et qu'on a pris des habitudes de crédit, la circulation du numéraire devient de plus en plus rapide, et les moyens de remplacer les espèces se multiplient. Voilà pourquoi il est tout simple qu'un pays dont l'économie publique est à moitié développée ait plus besoin de numéraire, non-seulement qu'un pays arriéré, mais encore plus qu'un Etat arrivé au dernier degré de culture (1, 2).

(1) Cette remarque a déjà été faite par *Davenant* (Works, IV, p. 106 ; V. au contraire, II, p. 23) ; puis par *Quesnay* (p. 75, seq., Daire), *lord King* (Thoughts on the effects of the bank-restrictions, 1804, p. 17). Question traitée avec soin par *Michel Chevalier* (Cours, III, p. 397). Il déplore beaucoup que la France, à cause de ses habitudes, ait besoin de 3 milliards 1/2 à 4 milliards d'argent comptant, tandis que l'Angleterre n'emploie à une masse d'affaires beaucoup plus considérable que 1,200 millions (I, p. 207, seq.). En France, la masse d'argent monnayé pouvait s'élever à 1,500 millions de francs en 1812 (?) (*Peuchet*, Statistique élémentaire, p. 473); en Prusse, à 90 millions de thalers en 1805 (*Krug*, Betrachtüber den National Wohlstand des preuss. St., I, p. 224). La masse des produits annuels était évaluée alors dans ce dernier pays à 261 millions de thalers, en France à 7,036 millions de francs, en sorte que la proportion de l'argent avec le revenu général aurait été en Prusse comme 1 : 2,9, et en France comme 1 : 4,69.

(2) Il est à peine possible d'établir exactement la quantité de numéraire existant dans un pays, parce qu'en dehors des supputations des banquiers, etc., on ne possède aucun point de départ sur lequel on puisse s'appuyer en toute sûreté, si ce n'est les renseignements donnés sur les travaux de monnayage, et l'émission de la monnaie de papier ; les renseignements non moins nécessaires qui ont trait à l'importation et à l'exportation de l'argent, la fonte des monnaies par les orfèvres, etc., ne peuvent jamais être vérifiés avec exactitude. En Angleterre, vers la fin du seizième siècle, le numéraire en circulation était évalué à 4 mil-

lions de livres sterling (*Hume*, History of England, ch. XLIV, App.); sous Charles II, à 6 millions, pour une population de 6 millions d'âmes (*Petty*, Several essays, p. 179). En 1711, *Davenant* (New dialogues, p. 71) parle d'environ 12 millions de livres sterling ; en 1762, *Anderson* (Origin of commerce, *a*, 1659) le fait monter à 16 millions au moins. Quant à la circulation de l'or, peu avant 1797, *Rose* l'évaluait au moins à 40 millions ; *lord Liverpool* à 30 millions ; *Tooke* à 22 millions 1/2 seulement (History of prices, I, p. 130, seq.). *Moreau de Jonnès* admet, en 1837, 43 millions 1/2 (Statistique, I, p. 329); *Hélferich*, 45 millions (Schwankungen der edlen Met., 1843, p. 147); *sir R. Peel*, 59 millions en 1845, à quoi il faut, en moyenne, ajouter pour 28 millions de livres en banknotes (après avoir déduit l'encaisse métallique). En France, *Vauban* (Dîme royale, p. 104, Daire), d'accord en cela avec *Voltaire* (Siècle de Louis XIV, ch. XXX), pour l'année 1683, évaluait le numéraire à près de 500 millions de livres. *Voltaire* parle, pour 1730, d'environ 1,200 millions. *Necker* (Administration des finances, III, p. 66) calcule qu'en 1784 le numéraire montait à 2,200 millions de livres, et *Mollien*, en 1806, l'estime à 2,800 millions. Les évaluations plus récentes varient entre 2,400—2,500 (Chambre des députés, 13 avril 1847) et 4,000 millions (*Blanqui*). En Wurtemberg, *Memminger* estimait en 1840 la fortune nationale à 1,600 millions de florins, dont 36 millions en espèces, le revenu brut annuel à 179 millions, en sorte que l'argent formait 20 pour 100 du revenu et 2 1/4 pour 100 du capital. Les échanges annuels = 226 millions, ce qui donnerait pour les monnaies une circulation moyenne de six à sept fois par an. Le numéraire circulant en Prusse est tantôt estimé à 133 millions de thalers (*Hoffmann*), tantôt à un chiffre une fois et demie aussi élevé (*Nebenius*). Le numéraire de Naples était en 1840 de 42 millions de ducats (*Scialoja*). L'Espagne en 1830 doit avoir possédé près de 1,725 millions de francs (*Borrego*, trad. de *Kottenkamp*, p. 33). Répartie entre tous les individus, la somme du numéraire s'élève, d'après *Rau* (Lehrbuch, I, § 266) : en Europe, à 22 florins par tête ; en Angleterre, à 41 florins 1/2 ; dans les Pays-Bas, à 52 florins (*Cloet*) ; en Belgique, à 28 florins (*Heuschling*) ; en Portugal, à 34 florins (*Balbi*) ; en Suède, à 11 florins (*Forsell*) ; en Allemagne, de 25 à 30 florins. Dans la Hesse-Electorale, pour l'ensemble de la population, il se trouve par tête 4 thalers 18 silbergros 9 hellers (deniers) en argent monnayé et 3 thalers 9 silbergros 4 hellers en papier (*Hildebrand*, Statist. Mitth., p. 185) ; aux Etats-Unis, 9 dollars, dont un quart en monnaie, trois quarts en papier (Journal des Econ., janvier 1850). L'évaluation de *Humboldt*, qui fixe le numéraire à 30 francs par individu dans le nord et l'est de l'Europe, et à 55 francs dans le sud et l'ouest, semble être trop faible par rapport à cette partie, et trop considérable pour l'autre.

§ 125.

Les propriétés des métaux précieux, que nous avons indiquées au paragraphe 120, font assez comprendre pourquoi leur *prix* varie infiniment moins que celui de toutes les autres marchandises, à *la même époque*, dans les *divers pays*. Semblables au fluide qui pénètre également dans les conduits chargés de le distribuer sur des points différents, les métaux précieux tendent dans le monde entier au même niveau de prix (1). Il n'en résulte point néanmoins que toute augmentation absolue ou relative de la quantité d'argent en circulation dans un pays doive entraîner nécessairement une diminution proportionnelle du prix de l'argent et, par conséquent, une exportation correspondante (2). Si la somme des transactions augmente comme la quantité du numéraire, le prix de ce dernier ne subit aucune modification (3). Il en est de même quand l'abondance du numéraire, au lieu de faire déborder les canaux habituels de la circulation, vient uniquement fortifier les réserves de caisse. Au moyen de ces réserves, des payements très-considérables peuvent s'effectuer de peuple à peuple, sans que la circulation, ni par conséquent le prix de l'argent, en soient de part ni d'autre le moins du monde affectés (4). Cependant, si ces payements devaient continuer pendant un certain temps, en suivant toujours la même direction, ils finiraient par réagir sur la circulation et par provoquer comme un mouvement de reflux.

Toutefois, il peut arriver que le prix de l'argent diffère d'une manière durable de pays à pays, lorsque des obstacles permanents s'opposent au mouvement de va-et-vient, qui rétablirait le niveau. Ainsi, les métaux précieux se maintiendront à un prix élevé dans les contrées qui ne peuvent se les procurer qu'en livrant en échange des biens d'un transport très-difficile. Si, par exemple, un Anglais voulait, dans la pensée de tirer

avantage du haut prix de l'argent en Pologne, faire venir en Angleterre les produits polonais destinés à l'exportation, tels que blé, bois, laine, etc., ils y arriveraient notablement renchéris, à cause des frais considérables de transport. Qui de la Pologne ou de l'Angleterre supporterait cet accroissement de dépenses? Cela dépend des rapports existants entre l'offre et la demande; toujours est-il que le déplacement de l'argent est par là singulièrement entravé, et que même il devient impossible dans certaines limites de différence de prix, surtout avec des moyens de communication généralement défectueux. De même, plus sera restreint le nombre de contrées capables de répondre aux demandes des régions riches en or et en argent, plus les autres contrées se verront obligées de recourir à des intermédiaires pour se procurer l'argent qui leur est indispensable et qu'elles ne recevront que de deuxième ou troisième main; il en résultera naturellement une augmentation du prix des métaux précieux. Or, les peuples moins avancés en civilisation, qui exportent surtout des matières premières, sont aussi moins capables de faire un commerce direct. Si donc ils ne possèdent pas de mines, le prix de l'argent est ordinairement plus élevé chez eux, surtout alors que l'absence de garanties légales accroît singulièrement la valeur en usage des métaux précieux (5, 6). — Des mesures gouvernementales ou administratives peuvent amener le même résultat; telles sont, par exemple, les lois qui ferment l'empire du Japon au commerce étranger, en ne laissant qu'un seul port ouvert à deux nations privilégiées, dans des conditions fort restreintes (7). — Nous traiterons plus tard de l'influence de l'impôt sur le prix de l'argent.

(1) *Montanari* (Della moneta, p. 52, seq.).

(2) *D. Hume*, dans son livre « On the balance of trade » dont l'influence s'est fait sentir d'une façon si positive, n'enseigne pas précisément l'erreur signalée ici, mais il en a provoqué l'expression chez une multitude innombrable d'auteurs qui ont voulu marcher sur ses traces. Cette fausse théorie se rattache évidemment d'une façon très-étroite à celle

qu'on trouve déjà indiquée au paragraphe 123. Au reste, *Quesnay* (p. 101, Daire) avait vu beaucoup plus clair dans la question.

(3) C'est ce qui arrive, par exemple, lorsqu'à une époque où les affaires sont très-actives, on émet du papier-monnaie, et qu'on le retire aussitôt que les conjonctures se montrent moins favorables.

(4) Thèse parfaitement développée par *Fullarton* (On the regulation of currencies, p. 71, seq.; 139, seq.). V. aussi *Beccaria* (Economia pubblica, IV, 4, 27). Quand l'Angleterre, lors de la suppression du privilége de la Banque, en 1821 et 1822, fit frapper en or d'abord 9,520,759, puis 5,356,788 livres sterling, cette énorme demande n'affecta presque pas le cours de l'or sur la place de Paris (*Michel Chevalier*, Cours, III, p. 15, seq.). Et, d'un autre côté, le système d'assignats, développé pendant la première révolution française sur une si vaste échelle, n'eut aucune influence sur le prix de l'argent dans le reste de l'Europe (*Lord King*, Thoughts on the bank-restriction, 1804). C'est ainsi que *Tooke* (History of prices, I, p. 205) parle d'une diminution considérable des moyens de circulation, en 1797, sans que le prix des marchandises en éprouvât presque aucun changement : le prix du blé baissa, celui des denrées coloniales subit une assez forte hausse, par les mêmes raisons qu'auparavant, raisons qui tenaient à la situation même des marchandises. Durant les premières années qui suivirent le privilége de la Banque, c'est-à-dire de 1799 à 1801, le prix du blé monta très-rapidement, tandis que les produits transatlantiques éprouvèrent une baisse prononcée (*Tooke*, I, p. 232, seq.). Une diminution de 172 millions de francs dans l'encaisse métallique de la Banque fit les frais de l'importation extraordinaire de céréales qui eut lieu en France du 1er juillet 1846 au 14 janvier 1847 (*Michel Chevalier*, Cours, III, p. 470). Un praticien exercé pense qu'en Angleterre 5 millions de livres de banknotes créées à nouveau ne contribueraient en rien à l'élévation des prix, ne développeraient pas l'esprit de spéculation et n'auraient pour résultat que de grossir l'encaisse des banquiers. Si, au contraire, 1 livre sterling venait à tomber dans la poche de 5 millions de travailleurs, cet argent entrerait aussitôt pour la plus grande partie dans la circulation, et le prix des marchandises s'élèverait jusqu'à ce qu'au bout d'un certain temps il fût arrivé entre des mains plus en état de le conserver (*Tooke*, p. 156, seq.; II, p. 323).

(5) Cela explique le prix élevé de l'or et de l'argent dans les pays reculés de l'Asie, que la route suivie autrefois par le commerce séparait de l'Amérique, souce principale de ces riches produits, par une navigation prolongée autour du monde entier. — Les métaux précieux atteignent d'ordinaire un prix plus élevé dans les campagnes que dans les grandes villes ; dans l'intérieur du pays que sur les côtes. Depuis que les routes, etc., ont été améliorées en Allemagne, la différence qui exis-

tait pour le prix de l'argent entre la haute et la basse Allemagne s'est sensiblement effacée (*Rau*, Archiv. der polit. OEk., III, p. 338).

(6) *Hume* (On the balance of trade) a parfaitement posé les bases de cette théorie; puis *Thornton* (The paper-credit of Gr. Britain, ch. II). *Ad. Smith* prétend, au contraire, que l'or et l'argent, étant de précieuses superfluités, sont régulièrement, dans les pays riches, plus chers qu'ailleurs (W. of N., I, ch. II, 3: Digr.).

(7) Il se passait en Chine quelque chose d'analogue ainsi que dans l'ancienne Egypte, la Chine de l'antiquité! V. *Herodot.* (II, 112, seq., 179); *Homer.* (Od., IV, 354, seq.). La religion des Egyptiens leur prescrivait un genre de vie qui n'était guère praticable au dehors. On leur inspirait une horreur profonde pour tout ce qui était étranger; sel, poisson, pilotes, leur étaient également antipathiques. Dans la mythologie egyptienne, *Osiris* représente le Nil, *Typhon* le désert et la mer! (*Plutarch.*, De Iside, 32).

§ 126.

Le commerce extérieur est la seule voie ouverte à la plupart des peuples pour se procurer les métaux précieux dont ils ont besoin. Ils sont dès lors conduits naturellement à regarder les frais de production des articles d'exportation, qu'ils échangent soit directement, soit indirectement contre les métaux précieux, comme les frais de production de ces métaux eux-mêmes. Mais la règle que les biens obtenus à frais de production égaux ont une valeur en échange égale, ne trouve son application que dans les limites du même domaine économique (§ 107), parce qu'il est souvent physiquement impossible et plus souvent encore très-difficile, en raison des obstacles apportés par les lois, les habitudes et les tendances, de transplanter d'un pays dans un autre les agents de la production, dans le but de leur assurer un marché plus avantageux. Lorsque l'Angleterre, par exemple, échange ses tissus et sa quincaillerie contre de l'argent mexicain, les frais de production des deux *équivalents* peuvent différer beaucoup entre eux et l'une des deux parties contractantes retirer de ce commerce un bénéfice beaucoup plus considérable que l'autre (1). D'après ce que nous avons dit au paragraphe 100,

la plus favorisée sera celle chez qui le désir de conserver sa propre marchandise cédera le moins au désir d'acquérir la marchandise étrangère. Après tout, l'argent n'est pas d'une indispensable nécessité; les nations commerçantes les plus avancées sont celles qui trouvent le plus facilement le moyen de lui substituer d'autres instruments ; tandis que les principaux articles de l'exportation anglaise donnent satisfaction à des besoins urgents, très-répandus et qui augmentent sans cesse, ils sont aussi d'un transport facile. Il n'est donc pas étonnant que les marchandises anglaises se vendent d'ordinaire dans les pays de mines au-dessus du prix moyen (entre les frais de production en Angleterre et ceux du Mexique, etc.), tandis que l'argent n'obtient en Angleterre qu'un prix plus bas. Cela contribue à faire baisser la valeur des métaux précieux dans cette contrée. Aussi, tout changement dans les canaux de la circulation, au moyen desquels le commerce international peut seul approvisionner la plupart des peuples d'or et d'argent, produit immédiatement la hausse ou la baisse du prix de ces métaux, lors même que rien n'a été modifié en ce qui concerne l'exploitation des mines (2). — Un pays isolé pourrait, à la rigueur, se contenter d'une quantité quelconque d'or et d'argent qui suffirait aux besoins de la circulation, une fois que les habitudes seraient prises. Mais il n'en est pas ainsi d'un pays engagé dans le commerce universel; l'abondance et le bas prix des métaux précieux, c'est-à-dire de la marchandise la plus courante, douée de la plus grande énergie économique, lui donneront un grand avantage, sans parler de la situation économique florissante, dont cette abondance et ce bas prix sont le signe. Admettons que les Etats A et B soient égaux sous tous les autres rapports, mais que A possède deux fois autant de numéraire, que les prix y soient deux fois plus élevés, etc.; A pourra, sans faire plus d'efforts, lever le double d'impôts, etc. Qu'une guerre vienne à éclater entre ces deux Etats, et que chacun d'eux envoie sur le territoire ennemi

une armée qui soldera au comptant toutes ses dépenses, A n'aurait à subir que le quart des sacrifices que devrait s'imposer B (3).

(1) L'autre, naturellement, y gagne aussi; il a plus d'avantage que s'il voulait produire dans son propre pays la marchandise demandée.

(2) Les premiers germes saisissables de cette théorie, qui constitue une des bases essentielles de l'économie commerciale internationale, se trouvent dans *D. Hume* (On interest); *Cantillon* (Nature du commerce, p. 226, 369, seq.); puis dans *Ricardo* (Principles, ch. VII): « Gold and « silver having been chosen for the general medium of circulation, they « are, by the competition of commerce, distributed in such proportions « amongst the different countries of the world, as to accommodate them« selves to the natural traffic which would take place if no such metals « existed; and the trade between countries were purely a trade of bar« ter »; *Nebenius* (OEff. Credit, I, p. 99, seq.). Elle a été surtout développée par *J. Mill* (Elements, 1821, III, 4, 13, seq.); *Torrens* (The budget, 1844); *J.-S. Mill* (Essays on some unsettled questions of political E., 1844, n° 1, et Principles, III, ch. XVIII, seq.): « La création d'une nouvelle branche d'exportation pour l'Angleterre; une augmentation de la demande des produits anglais à l'étranger amenée soit par le cours naturel des choses, soit par la suppression des droits de douane; une diminution de la demande des marchandises étrangères en Angleterre, résultat de l'établissement en Angleterre de droits d'importation, ou de droits d'exportation dans les autres pays; ces influences et d'autres ayant une tendance semblable auraient bientôt pour conséquence que les importations en Angleterre en métaux et autres marchandises ne seraient plus l'*équivalent* de ses exportations; les pays qui ont recours à celles-ci seraient obligés de céder, à des conditions de prix moins élevées, leurs marchandises et leurs métaux précieux, pour rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. De cette manière, l'Angleterre obtiendrait l'argent à meilleur marché, et vendrait en général plus cher ses propres marchandises! » — Cette théorie avait été déjà entrevue vaguement par *Beccaria* (E. P., IV, 3, 18); et même par *Galiani* (Della moneta, II, 2). *Senior*, dans son beau travail intitulé « Three lectures on the cost of obtaining money (1830) » développe particulièrement cette idée, que tout pays se procure les marchandises indigènes et étrangères avec d'autant moins de frais, que la *productivité* du travail national augmente davantage. C'est ce qui expliquerait d'une manière satisfaisante pourquoi cent journées d'ouvriers dans les manufactures anglaises de coton peuvent procurer en échange une quantité d'argent qui a besoin, pour être produite, de deux cents journées de travail dans les mines et les fonderies du Mexique. Il n'en résulterait pas une baisse du prix des

métaux précieux relativement aux autres marchandises anglaises, mais cette influence se reporterait également sur tous les produits de l'économie nationale. V. du reste, dans l'antiquité, l'exemple des Sabéens : *Agatarch.* (De rubro mari, p. 65); *Hudson.*

(3) Déjà en germe dans *Cantillon* (Nature du commerce, 1755, p. 249, seq., 307); *Busch* (Geldumlauf, V, 14); *Kaufmann* (Untersuchungen, I, p. 75, seq.). Certains enseignements du système mercantile ont exprimé cette vérité d'une manière peu exacte et fort exagérée ; néanmoins, les données sur lesquelles il repose ne sont pas toutes aussi erronées que le supposent les disciples de *Hume* et de *Smith*. Du reste, *J.-S. Mill* (Principles, III) n'admet pas complétement le bon marché de l'argent en Angleterre tel qu'on a l'habitude de le présenter ; suivant lui, ce sont « les besoins du luxe » changés en habitude, qui rendent » dans ce pays la vie si chère. »

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DES PRIX.

MESURE DU PRIX.

§ 127.

Une mesure de prix invariable et universelle, comme les mesures de longueur basées sur des calculs astronomiques, nous permettrait de comprendre clairement toutes les circonstances relatives *à la valeur*, que les temps nous révèlent, et qui forment un des plus importants aspects de la science historique. Nous posséderions ainsi le moyen pratique de stipuler exactement des rentes à long terme, voire même perpétuelles, constituées de manière à investir à toute époque le titulaire d'une égale puissance économique. Rien d'étonnant, par conséquent, que les économistes aient, à l'exemple de *Petty*, recherché avec tant d'ardeur une mesure de prix *invariable* (1). Si l'on entend par là un *bien* de telle nature qu'il conserve constamment une valeur en échange uniforme, vis-à-vis de tous les autres biens, on poursuit une chimère : il faudrait qu'aucun *bien* ne pût varier de prix; autrement, vis-à-vis de ce bien du moins, la *mesure* adoptée n'échapperait pas aux oscillations (2). Mais on peut s'occuper de trouver un *bien*, sur lequel les éléments qui influent sur la fixation du prix agiraient de même, en tout temps. Si l'on venait à découvrir un *bien* de cette nature et que la valeur en échange qui lui appartient vis-à-vis des autres biens éprouvât une modification quelconque, il demeurerait acquis que le changement proviendrait de ces derniers, et qu'ils auraient

subi une baisse ou éprouvé une hausse. Un pareil *bien* devrait réaliser deux conditions : A, qu'une quantité égale de ce *bien* eût pour un nombre égal d'hommes, une égale valeur en usage dans toutes les circonstances ; B, qu'il fût constamment soumis aux mêmes frais de production, et par conséquent, que l'offre pût toujours correspondre au nombre des demandeurs (3). De cette manière, l'offre et, la demande relativement à ce *bien*, abstraction faite de la quantité des contre-valeurs, conserveraient toujours, l'une vis-à-vis de l'autre, un rapport invariable (4).

(1) *Petty* regarde la recherche d'une semblable mesure qui s'appliquerait également à la terre et au travail, comme l'objet le plus important de l'économie politique (Polit. anatomy of Ireland, p. 62, seq.). *Sir J. Steuart* (Principles, III, ch. I) s'est mis fort à l'aise en regardant les *monnaies de compte*, la *monnaie de banque*, par exemple, comme une grandeur invariable. V. au contraire, *Jakob* (Grundsaetze der Nat. OEk., II, p. 441, seq.). *Cazaux* (Economie politique et privée, 1825, p. 16, seq.) se livre à une étude curieuse ; mais son argumentation repose tout entière sur la pensée que le taux de l'intérêt est le prix de l'argent ! Le taux de l'intérêt dans deux pays différents étant $= I$ et i ; le prix de la même marchandise $= P$ et p, la valeur réelle $= V$ et v ; on aurait $v : V = ip : IP$.

(2) *Law* (Trade and money, p. 181). Avant lui, *Montanari* (Della moneta, p. 84, seq.) compare la manière employée pour mesurer le prix des marchandises, les unes par les autres, à la méthode dont on se sert pour apprécier la durée du temps d'après l'espace que le soleil, l'aiguille, etc., ont parcouru, et réciproquement l'étendue de l'espace d'après la durée du temps.

(3) On ne saurait ici porter en ligne de compte les moyens disponibles des acheteurs, puisqu'ils ont une importance égale à la quantité des contre-valeurs qu'il s'agit de mesurer.

(4) V. pour tout ce qui concerne l'*étalon* de la valeur, *Léon Faucher, De* l'or et de l'argent, etc.

§ 128.

Suivant *Ad. Smith*, les *biens* de diverse nature, quelque séparés qu'ils puissent être l'un de l'autre par le temps ou la

distance, ont la même valeur en échange, quand ils peuvent acheter ou commander la même quantité *de travail humain*. La grande variété des travaux lui fait adopter comme moyenne le travail manuel d'un ouvrier ordinaire; une journée de travail, c'est le sacrifice de la même portion «de repos, de liberté et de bonheur» qui doit dans tous les temps et dans tous les lieux être d'une valeur égale pour le travailleur, en lui causant la même peine. Quelle que soit la quantité de denrées qu'il reçoive en récompense de son travail, le prix qu'il paye est toujours le même. Ce prix peut acheter tantôt une plus grande, tantôt une moindre quantité de denrées, mais c'est la valeur de celles-ci qui varie, et non la valeur du travail, qui les achète (1). — Le Russe, par exemple, aura-t-il à souffrir autant que le Bédouin du sacrifice de la liberté? Le Yankee estimera-t-il la perte du repos autant que le Turc? N'y a-t-il aucune différence à supporter la chaleur de la canicule, les rigueurs de l'hiver, et à faire la même besogne pendant la saison tempérée? Du reste, il ne s'agit que de la valeur en échange, et celle-ci est malheureusement exposée à des oscillations particulières, dans le travail à la journée. Les éléments sur lesquels reposent l'offre et la demande du travail ne sont pas invariables, et les changements qui surviennent ne se compensent guère. Chez les peuples en progrès, on voit s'élever à la fois la valeur en usage du travail, et les moyens d'action de ceux qui en disposent; mais en même temps, l'offre du travail diminue, relativement du moins, par suite de l'augmentation de frais que nécessite l'accroissement du nombre des travailleurs: il en est autrement des nations en décadence dont la population est exubérante; le journalier est alors particulièrement exposé à subir des prix de détresse, non pas temporairement, mais d'une manière permanente (2). Combien de fois n'arrive-t-il pas, quand ce ne serait que d'une façon transitoire, que l'abaissement du salaire coïncide avec le perfectionnement du travail, et *vice versâ* (3)!

L'école de Ricardo mesure le prix des divers biens à la quantité de travail nécessaire à la production (4). Il est évident que la même somme de travail donne des conséquences différentes, suivant la direction bonne ou mauvaise qui a été suivie : Ricardo doit donc avoir entendu le mot travail dans un sens idéal d'unité. En outre, les effets particuliers de la formation des capitaux, et les influences des restrictions de la concurrence, naturelles ou artificielles, échappent à sa formule (§§ 47, 107) (5).

(1) *Ad. Smith* (W. of N., I, ch. v). De plus, *Sismondi* (Richesse commerciale, I, p. 371, seq.); *Kraus* (Staatswirthschaft, I, p. 84); *Schloezer* (Anfangsgründe, I, p. 41); *Jakob* (Grundsaetze, § 181); *Malthus*, également (à partir de la 2ᵉ édit. des Principles, ch. I, VI, et Définitions, ch. VIII, IX; The measure of value, 1823); récemment, *Kudler* (Volkswirthschaft, 1845, I, p. 85). *Zachariæ* (Vierzig Bücher, III, p. 53, seq.) regarde comme invariable la puissance moyenne du travail humain, au moins pour chaque peuple en particulier. Les moyens de subsistance nécessaires pour une journée de travail constituent ainsi, bien que d'une manière indirecte, une mesure de prix. *Tooke* (History of prices, I, p. 56) pense que le prix d'une journée d'ouvrier donne une mesure plus exacte pour déterminer la valeur de l'or et de l'argent, que le prix du blé. *Galiani* (Della moneta, II, 2) a nié, dès 1750, la possibilité d'établir dans ce monde, si sujet au changement, une mesure de prix absolument invariable; pour lui, *la commune mesure de toutes les valeurs est l'homme*, les esclaves, par conséquent, dans les pays où règne l'esclavage. A ses yeux la *macute* des nègres n'est autre chose qu'une fraction du prix moyen des esclaves. *Turgot* dit, à son tour, que « la valeur *appréciative* dans l'échange entre deux hommes est le rapport entre la somme des portions de leurs facultés qu'ils seraient disposés à consacrer à la recherche de chacun des objets échangés, et la somme des facultés de ces deux hommes » (Valeurs et monnaies, éd. Daire, I, p. 89). La constitution française de 1791 a fait entrer dans la pratique la mesure de valeur adoptée par *Smith*; en effet, nul ne put faire partie des assemblées primaires sans payer un impôt égal à trois journées de travail, et nul ne put être nommé *électeur* sans posséder un revenu égal à deux cents journées de travail. *Owen* voulut aussi baser la valeur du papier-monnaie mis en circulation dans sa communauté imaginaire, non pas sur le titre et le poids d'un métal quelconque, mais sur l'heure de travail prise comme *unité* (*Reybaud*, Réformateurs contemporains, I, p. 255).

(2) Tout le monde connait la situation misérable des travailleurs irlandais ; on sait qu'ils habitent des huttes en terre, sans fenêtres, sans plancher, sans cheminée, etc., pêle-mêle avec leurs cochons, qu'ils ne mangent presque exclusivement que des pommes de terre, et ne sont vêtus que de haillons, etc... Ces mêmes Irlandais (cœlum, non animum mutantes!) reçoivent par jour, dans l'Amérique du Nord, en se livrant au travail grossier du terrassement, outre un salaire de 2 et 3 francs en argent, de la viande et du pain de froment à trois repas, deux fois du sucre et du café, une fois du beurre, et sept ou huit verres d'eau-de-vie (*Michel Chevalier*, Lettres sur l'Amérique du Nord, I, p. 159).

(3) C'est ainsi que l'immigration des *Coolis* à Maurice eut pour résultat de faire tomber le salaire des nègres, en même temps qu'elle stimula leur activité. Ils travaillent mieux aux îles Barbades qu'à la Jamaïque, bien qu'ils reçoivent un salaire moins élevé. Souvent les bons ouvriers ont à subir une baisse de salaire (à Manchester, par exemple, au moment des crises commerciales), pendant que les mauvais ouvriers voient augmenter le leur (par exemple, dans un village à proximité duquel on fait passer un chemin de fer). V. *Lauderdale* (Inquiry, ch. I); *Sartorius* (Abhandlungen, 1806, I, p. 16, seq.); *Lotz* (Revision, I, p. 99); *Michel Chevalier* (Cours, III, p. 88, seq.).

(4) Outre les passages cités au paragraphe 107, V. encore *Harris* (Essay on money and coins, II, 1757, seq.).

(5) *Cantillon*, qui ramène tous les frais de production à la terre et au travail, établit *le pair* entre ces deux éléments en disant : « Le travail du plus vil esclave adulte vaut au moins et correspond à la quantité de terre que le propriétaire est obligé d'employer pour sa nourriture et encore au double de la quantité de terre qu'il faut pour élever un enfant, attendu que la moitié des enfants meurent avant l'âge de dix-sept ans, suivant les calculs du célèbre docteur Halley : ainsi il faut élever deux enfants pour en conserver un dans l'âge du travail » (Nature du commerce, p. 42).

§ 129.

Lorsque les valeurs à comparer sont séparées seulement par l'espace, mais qu'elles appartiennent à la même époque, la mesure de prix que fournissent les métaux précieux n'est pas seulement relativement la meilleure ; elle est bonne, d'une manière absolue. Aussi, pour la vente des terres, fait-on bien d'évaluer le prix en argent, et non d'après le taux du blé. Sans

doute, à la longue, l'or et l'argent se trouvent exposés à des variations de prix sensibles et souvent imprévues; aussi, lorsqu'on veut comparer des valeurs ou des sommes d'argent qui appartiennent à des époques différentes, il faut d'abord dresser le prix courant de *toutes* les choses nécessaires ou utiles à la vie, durant ces mêmes époques, et calculer sur ces bases la valeur relative des sommes qu'on a le dessein de mesurer (1).

Le salaire ne manquera pas d'occuper une place importante dans une énumération de ce genre. Le désir d'exercer de l'influence sur les autres hommes et de les éclipser par la position sociale est très-général, et pour le réaliser on ne saurait s'attacher à un signe plus certain qu'à la faculté de disposer d'un grand nombre de journées de travail. L'homme en état d'entretenir un millier de journaliers est, sans contredit, un personnage important, au point de vue économique. En outre, l'élévation du salaire exerce une influence directe sur le prix de beaucoup d'autres marchandises (2).

Le prix du *blé*, ou, pour parler plus exactement, du principal aliment du peuple, n'a pas une moindre importance; car le prix de la plupart des matières premières indigènes (en tant qu'elles sont produites sur le même sol, alternativement avec le blé, etc.) et à la longue le salaire ont avec lui une relation intime (3). Cette qualité de denrée de première nécessité, qui appartient au blé par excellence, fait sans cesse varier son prix, d'année en année et de mois en mois (4), mais elle contribue à maintenir l'uniformité du prix moyen d'un certain nombre d'années (5, 6). Le blé est un article qui ne peut jamais passer de mode; et il possède la propriété de régler lui-même à la longue la demande (*Malthus*). Si, par suite d'une amélioration importante des procédés agricoles, les frais généraux de production du blé viennent à diminuer de moitié, on ne tarde point à constater un accroissement notable de la population; et par contre, la population diminue d'une manière sensible, si quelque motif acci-

dentel, comme la destruction des moyens d'irrigation artificielle, ou toute autre cause du déclin de l'agriculture, augmente les frais de production des céréales, d'une manière permanente. — Du reste, le prix moyen du blé, calculé sur une longue série d'années, n'est pas toujours invariable : une consommation croissante oblige de recourir à des sources de production moins abondantes, ce qui fait, en général, monter les prix. Il est vrai que les progrès de la science agricole et les améliorations apportées dans le commerce des grains réagissent contre cette tendance; ils peuvent la contenir et même la faire agir pendant un temps en sens contraire, et le peuple se trouve excité par ses intérêts les plus vifs et les plus chers à tirer parti de cette ressource. Néanmoins, quelque nombreuses que soient les exceptions, la règle n'en continue pas moins à subsister (7). Si l'on constituait une rente perpétuelle sous la condition de payer une somme équivalente au prix moyen d'une certaine quantité de blé pendant les trente dernières années, la valeur réelle de cette redevance ne manquerait pas d'augmenter avec les progrès de la culture (8). Pour obtenir quelque chose de plus stable, il faudrait combiner la prestation de blé avec d'autres biens de première nécessité, dont la valeur ne dépend pas du marché des céréales. On pourrait, par exemple, fixer un tiers de la rente à percevoir d'après le prix moyen d'une certaine quantité de blé, un second tiers d'après une quantité convenue de pièces de vêtements, et enfin le dernier tiers en métaux précieux d'une nature déterminée ; mais le tout payable en espèces. Les métaux précieux présentent, sous beaucoup de rapports, un contraste si frappant avec le blé, en ce qui concerne les propriétés respectives de *nécessité*, de facilité de transport, de durée, etc., que ces deux sortes de *biens* sont parfaitement de nature à se contre-balancer l'une l'autre (9).

(1) C'est là ce que *Hermann* (St. Untersuch., p. 101) désigne sous le nom de *valeur réelle* de l'argent. V. un intéressant essai en cette ma-

tière, *Porter* (Progress of the nation, III, ch. XII, p. 438, seq.). Naturellement tous les biens n'ont pas, sous ce rapport, la même importance, à somme égale ; ainsi, par exemple, le salaire des journaliers n'aura pas à souffrir d'une variation moyenne dans le prix des diamants, mais il sera atteint, à coup sûr, par la diminution du revenu du souverain. L'ouvrage de *Lowe* (L'Angleterre dans son état actuel, traduit par *Jakob*, 1823, ch. VIII et IX) renferme de précieuses recherches sur cette importante partie de la statistique. Le prix d'entretien d'un invalide à Chelsea, en pain, viande, beurre, fromage, gruau et sel montait, aux termes des marchés conclus, en 1800 à 8 pence, en 1805 à 11 pence, en 1813 et seq. à 13 pence 1/8e, en 1818 à 10 pence, de 1822 à 1832 à 8 pence 1/2 (*Marshall*, Digest of all the accounts, etc., II, p. 181).

(2) *Senior* (Outlines, p. 187). Il faut encore joindre ici cette considération que la valeur réelle du salaire conduit à des conclusions exactes : sur la situation économique de la majeure partie du peuple, et, en présence de la répartition ordinaire de la fortune publique, sur le degré d'après lequel la nation a su, en général, utiliser les forces de la nature.

(3) *Ricardo* (ch. XXII) réfute seulement l'opinion d'après laquelle une augmentation du salaire, motivée par la hausse du prix du blé, devrait forcément amener le renchérissement de tous les biens, comme produits du travail.

(4) V. § 103. Le setier de froment (1hect,56) coûtait à Paris, le 5 mars 1817, 55 francs 50 cent., — le 2 avril 57 francs, — le 23 avril 60 francs, — le 14 mai 63 francs, — le 21 mai 66 francs, — le 28 mai 75 francs, — le 4 juin 82 francs, — le 11 juin 92 francs (*Tooke*, History of pr. II, p. 17).

(5) *Locke* (p. 98). Lorsque *Condillac* reconnaît le blé comme la meilleure mesure pour déterminer le *vrai* prix, il ajoute comme condition que le commerce jouisse toujours et partout d'une liberté pleine et entière (Commerce et gouvernement, I, 173). Au contraire, c'est en soumettant le commerce à la direction absolue de l'État, que *Fichte* admet le blé comme la mesure fondamentale des prix (Gesch. Handelstaat, p. 47, seq.).

(6) On doit établir la moyenne du prix d'après les cours d'un nombre d'années assez considérable ; en effet, ce ne sont pas seulement les années, mais les périodes décennales qui diffèrent beaucoup entre elles, pour les résultats de la récolte. Ainsi les années 1692 à 1699, 1765 à 1776 ont été pour le nord-ouest de l'Europe, presque sans interruption, des années mauvaises ou médiocres, tandis que de 1730 à 1764 il n'y a eu que deux récoltes manquées. La France, à partir de 1684, avait eu successivement huit récoltes excellentes ; l'Angleterre, au contraire, de 1793 à 1812, ne compta que trois bonnes années, six moyennes, onze

détestables (*Roscher*, Kornhandel und Theuerungs Politik, p. 47, seq.). Les grandes guerres jettent aussi une telle perturbation dans l'agriculture, que le prix du blé éprouve une hausse considérable.

(7) La plupart des pays passent, en ce qui regarde le commerce des grains, par ces trois périodes : exportation qui dépasse de beaucoup l'importation; équilibre; importation qui domine à son tour (*Michel Chevalier*, Cours, III, p. 74, seq.). V. déjà *Tacite* (Ann., XII, 43). Si l'on fait abstraction des deux années les plus chères et aussi des deux années du meilleur marché, voici comment se sont comportées les diverses provinces de la monarchie prussienne (30 silbergros = *un thaler* = 3 fr. 75 cent.) :

	Prix du seigle, 1816-1837.	Population par mille carré, 1837.
Tout le royaume.	40 silbergros.	2776
Province de Prusse.	33,2	1827
Province de Posen.	34,3	2180
Brandebourg, Poméranie. .	38,4	2093
Saxe..	40,3	3396
Silésie.	38	3612
Westphalie..	47,7	3600
Provinces rhénanes.. . . .	49,4	5078

(*Rau*, Lehrbuch, I, § 183). Quand peut-on admettre que le prix du blé n'a subi aucun changement? V. *Hermann* (*loc. cit.*, p. 125, seq.).

(8) *Petty* recommandait comme mesure du prix la moyenne de ce qui est nécessaire pour la nourriture journalière d'un homme (*days-food*), en la ramenant aux denrées les moins chères (Polit. anatomy of Ireland, p. 62, seq.). *Thaer* admettait comme telle le salaire le moins élevé, représenté par une quantité de seigle égale à 1/9e de scheffel (boisseau de 55 litres). Pareillement *Malthus* (Principles, 1re éd.), et *Buquoy* (Theorie der Nationalwirtschaft, p. 240). Cela revient pourtant à employer comme mesure de prix, au lieu du blé en général, certaines quantités et qualités déterminées arbitrairement. V. sur les essais tentés pendant la Révolution française, à la suite de la dépréciation des assignats, *Michel Chevalier* (Cours, III, p. 98) et Constitution de 1795 (V, 68; VI, 173). Le comte *Soden* demande que tous les impôts, les traitements des employés de l'Etat, etc., soient réglés d'après le prix du blé (Nat. OEk., II, p. 338, seq.).

(9) Tout ceci a déjà été reconnu en général par *Locke* (Considerations, p. 24) et par *Galiani* (Della moneta, II, 2); *Ad. Smith* (I, ch. v).

HISTOIRE DU PRIX DES CHOSES LES PLUS NÉCESSAIRES A LA VIE.

§ 130.

Plus l'économie publique se développe, et plus renchérissent d'ordinaire dans la même proportion les biens pour la production desquels la nature remplit le rôle d'agent principal; on voit baisser, au contraire, le prix des objets que le travail et le capital concourent surtout à créer (1). Cela ne s'explique pas seulement par la faculté presque indéfinie d'accroissement que possèdent le travail et les capitaux, tandis que les forces de la nature qui peuvent avoir une valeur en échange sont essentiellement limitées; cela vient surtout de ce que chaque augmentation du travail et du capital employés donne d'ordinaire un revenu relativement plus faible dans la production agricole, et plus considérable dans la production industrielle et dans le commerce (§ 33, seq.) (2). — La proportion entre le prix des diverses marchandises permet ainsi de tirer des conclusions importantes quant au degré de culture qu'un pays a atteint. C'est en vertu de la même loi que les peuples jeunes, à leur début dans la carrière de la production, chez lesquels prédomine l'élément purement naturel des matières brutes, demandent de préférence aux nations parvenues à un haut degré de civilisation tout ce dont ils ont besoin en fait de commerce et d'industrie. Ces dernières sont en état, et elles ont l'habitude de fournir en échange d'une quantité donnée de produits naturels le plus de produits fabriqués, de la meilleure qualité, et réciproquement; au moyen de ce commerce, les besoins les plus essentiels et la possibilité la plus complète de les satisfaire avec une grande facilité trouvent un point de rencontre (3).

(1) V. *J. Tucker* (Four tracts on polit. and commercial subjects, p. 28 seq.), qui regarde comme une règle sans exception, que les *operose*

or complicated manufactures sont au meilleur marché dans les pays riches, et les *raw materials* dans les pays pauvres. Ainsi, par exemple, d'un côté, le blé (?) et les produits du jardinage, et de l'autre le bétail, la laine, le lait, les cuirs, la viande. Les navires et tous les objets mobiliers sont à meilleur compte chez les uns ; le bois, qui est presque un produit spontané de la nature, chez les autres. V. surtout *Ad. Smith* (W. of N., I, ch. II : Digr.).

(2) *Senior* (Outlines, p. 119, seq.) calcule de la sorte : Sur les 15 pence que coûte un pain anglais, il faut en compter 10 pour l'achat du froment, les 5 autres reviennent au meunier, au boulanger, etc. A supposer donc que le prix du froment, par suite d'une demande plus considérable, ou des difficultés survenues dans la production, s'élève à 20 pence, les frais de fabrication, etc., descendraient peut-être, en vertu d'une division du travail mieux entendue, à 3 pence 3/4 ; le prix du pain se réduirait donc à 23 pence 3/4. Il en est tout autrement des dentelles : une matière première valant 2 schellings peut se transformer ici, en raison du travail, en un produit d'une valeur de 105 livres sterling. Si la consommation augmentait au point de faire monter la matière première jusqu'à 4 schellings, la diminution simultanée des frais de fabrication portant seulement sur un quart du prix total ferait pourtant descendre le prix à 78 livres 19 schellings.

(3) Si les peuples de la Baltique, par exemple, ont entretenu de préférence des relations commerciales avec les villes anséatiques, la Hollande et l'Angleterre, c'est-à-dire avec les nations industrielles et commerçantes par excellence, ils n'ont recherché en cela que leur propre intérêt. Pour se rendre compte du degré considérable de développement auquel peut atteindre, sous beaucoup de rapports, ce trafic entre les *old* et *new countries*, V. *Torrens* (The Budget : On commercial and colonial policy, 1844), et précédemment déjà *Wakefield* (England and America, II, 1833).

§ 131.

A. Voici la marche progressive que suivent beaucoup de produits bruts. Dans l'enfance de la civilisation, ils viennent spontanément en telle abondance, qu'il suffit d'un travail très-modéré, qui se réduit presque à l'occupation, pour répondre, et au delà, aux exigences d'une demande fort restreinte. Les prix sont naturellement très-bas, mais ils s'élèvent à mesure que la civilisation fait des progrès, et cela par une double

cause : parce que la demande prend elle-même de jour en jour des proportions plus considérables ; et parce que les sources naturelles et spontanées de la production, obligées de répondre à des besoins nouveaux, coulent avec moins d'abondance (1). Les prix continuent de monter jusqu'à ce qu'on en vienne à contracter l'habitude de recourir à une production, véritable fruit d'un travail sérieux, au lieu de se borner à la simple occupation spontanée des dons de la nature. Dès lors, la tendance naturelle qui amène les prix à prendre leur niveau fait obtenir à la marchandise une valeur en échange égale à celle des objets qui ont exigé la même somme de forces productives. Si des raisons particulières empêchaient la production proprement dite, ou ne lui permettaient point de prendre un développement considérable, les prix seraient réglés suivant les exigences d'affection ou de vanité et n'auraient d'autres limites que les moyens disponibles des acheteurs. Tel est le cas du *gibier* ((2); tandis que les animaux domestiques (3), le produit de la *pêche* d'eau douce (4) et le *bois* (5) suivent la règle que nous avons tracée plus haut.

(1) Le défrichement des forêts vierges, la culture des prairies naturelles, etc.

(2) En Russie, le peuple, jusque dans les basses classes, mange fréquemment de l'élan, du lièvre, du canard sauvage (*Kohl*, Reise in Russland, II, p. 386). Toutefois, il paraît que le gibier a monté à Saint Pétersbourg depuis le règne de Pierre le Grand jusqu'à celui d'Alexandre I[er] dans la proportion de 1 : 6-7 (*Storch*, Handbuch, I, p. 368). Le mouton, le bœuf et le veau coûtaient en 1807 à Pittsburg de 4 à 6 cents la livre, et le gibier de 3 à 4 1/2 (*Melish*, Travels through the Un. St., II, p. 57). Plus on veille à la chasse, et plus longtemps dure le bas prix du gibier, surtout lorsqu'il devient d'un accès plus difficile aux pauvres. Les modernes ont rarement songé à élever le gibier par des moyens artificiels ; chez les Romains non plus on ne s'occupait guère d'engraisser que les lièvres et les grives, etc. (*Varro*, R. R., III, 12, seq. ; *Columella*, R. R., VIII, 10). De là les prix énormes qu'avait atteints le gibier et dont *Pline* (Hist. N., X., 43) cite un exemple tiré de l'époque impériale. *Polybe*, de son côté, nous assure que, de son temps, on pouvait avoir en Lusitanie le gibier presque pour rien (XXXIV, 8, 7).

(3) A Buenos-Ayres on voyait encore au dix-neuvième siècle des mendiants à cheval (*Robertson*, Letters on S. America, II, p. 294). A *Krasnojarsk*, en 1770, un bœuf coûtait 1 rouble 1/2, une vache 1 rouble, un cheval de 2 à 3 roubles, un mouton de 0.3 à 0.5 rouble, un chevreuil 0.15 rouble (*Pallas*, Sibirische Reise, III, p. 5; II, p. 12). D'après les remarquables Tables of prices, dans *Sir F.-M. Eden* (State of the poor, III; Append., I), on voit que

de 1125 à 1126,	un bœuf gras valait	1 sch.;	1 quarter de froment,	20 sch.
en 1293,	—	5 3/4	—	8
en 1313,	—	6 2/3	—	5 1/4
en 1406,	—	9 1/2	—	4 1/2
en 1444,	—	31 2/3	—	4 1/3
en 1463,	—	10-20	—	12/3 à 4 2/3

V. *Hume* (History of England, *a.* 1327). Sous Henri VIII, la nourriture des pauvres consistait généralement en viande de veau, de bœuf, de mouton et de porc qui coûtait en moyenne 1/2 penny la livre, tandis que le blé allait jusqu'à 7 et même 8 schellings le quarter (*Price*, Observations, II, p. 148, seq.). Il résulte pareillement des *reasonable prices*, que Charles I[er] fit établir en 1633 par des jurés, que la viande de toute sorte était alors à beaucoup meilleur marché que le blé, en comparaison avec notre époque (*Rymer*, Fœdera, XIX, p. 511; *Anderson*, Origin of commerce, *a.* 1633). Une livre de pain d'avoine coûtait encore, dans plusieurs contrées de la haute Ecosse, vers le milieu du dix-septième siècle, autant et plus qu'une livre de la meilleure viande. La réunion de ce pays avec l'Angleterre, plus civilisée, ne tarda pas à changer cette situation, en sorte qu'au temps d'*Ad. Smith*, dans presque tout le territoire de la Grande-Bretagne, on payait la bonne viande de deux à quatre fois autant que le même poids en pain de froment (W. of N., I, ch. II, 1). L'hôpital de Saint-Thomas, à Londres, payait en moyenne le *stone* (8 livres) de bon bœuf:

de 1701 à 1710.	1 sch.	7,9 pence.
de 1764 à 1773.	2	3,7
de 1794 à 1803.	3	5
de 1804 à 1821.	4	10,9
de 1822 à 1842.	3	1,5

(*Porter*, Progress of the nation, III, p. 112). Un des signes les plus positifs du degré élevé de culture économique auquel la haute Italie était arrivée vers la fin du moyen âge, c'est que, au treizième et au quatorzième siècle, le prix du bétail, comparé au prix du blé, différait peu des rapports de prix actuels (*Cibrario*, Economia politica del medio evo, III, p. 335-383), V. *Rau* (Lehrbuch, I, § 185). La livre de viande, sur la

fin du treizième siècle, valait en moyenne autant que trois livres de pain (*Raumer*, Hohenstaufen, V, p. 438). A Athènes, le médimne de froment (52 litres) coûtait du temps de Solon aussi cher qu'un mouton, et la moitié seulement au temps de Démosthènes (*Boeckh*, Staatshaushalt der Athener, I, p. 107, 132). — Il est du reste facile de comprendre que le prix de la viande, comparé au prix du pain, a dû baisser par suite de la multiplication des prairies artificielles; car l'exagération de ce prix est assurément le motif le plus puissant pour établir celles-ci. Ainsi, le prix moyen de la viande en Angleterre était plus élevé vers les premières années du dix-septième siècle que du temps d'*Ad. Smith*; et le fait analogue relatif à la Prusse, rapporté par *Podewils* (Wirthschaftserfahrungen, II, p. 15), tient à des causes toutes pareilles. De 1819 à 1832, on achetait en moyenne dans les Etats prussiens 20,1 livres de bœuf avec 100 livres de seigle, à savoir : en Westphalie, 34,6 ; en Silésie, 26,3 ; dans les provinces rhénanes, 23,7 ; à Posen, 19,5; en Prusse, 18,1; dans le Brandebourg et la Poméranie, 17,7; en Saxe, 16,7. — Tous les calculs de ce genre reposent sur une base commune : les prairies et les pâturages doivent finir par donner le même produit en viande, etc., que les champs d'égale étendue, d'égale qualité comme terroir et situés dans la même position, donnent en blé, etc. Suivant *Block*, un arpent prussien (morgen) de première qualité rapporte en herbage l'équivalent de 1,000 livres de foin, en trèfle de 2,420 livres, et si l'on y a planté des betteraves ou des pommes de terre, 6,050 à 6,930 livres. Joignez à cela le calcul de *Lengerke*, d'après lequel l'équivalent de 110 livres de foin, consommé par le bétail produit en moyenne 40 livres de lait, et de 3 livres 1/2 à 4 livres de viande. On aurait donc, avec le total énoncé plus haut, 36—88 et de 220 à 252 livres de viande. Quant au rendement en froment, *Lengerke* l'évalue en moyenne, pour les meilleures terres, à 14 *scheffel* (*boisseaux*, c'est-à-dire environ 7 hectolitres 1/2) prussiens par année et par *morgen* (de 25 ares 1/2). (Chaque *scheffel* pesant 80 livres, ce serait en tout 1,120 livres.)

(4) Une chose tout à fait caractéristique, relativement à la pêche fluviale, c'est la tradition de tant de lieux différents, qui nous rappelle la condition stipulée autrefois par les serviteurs, de ne manger du saumon que deux fois par semaine; on la retrouve sur les bords de l'Elbe, du Rhin et ailleurs. V. aussi *Thaarup* (Daenische Statistik, I, p. 112). En Ecosse, vers la fin du dix-septième siècle, on stipulait qu'ils ne seraient tenus d'en manger que cinq fois par semaine (*Walter Scott*, Old mortality, ch. VIII). — Les anciens Romains ont essayé de reproduire artificiellement les poissons de mer, dans des étangs; en somme, la règle donnée par *Ad. Smith* doit s'appliquer ici, à savoir : qu'on ne saurait, la plupart du temps, satisfaire une demande dix fois plus considérable que par un travail plus que décuple (I, p. 370, éd. Basil.). Ce qui peut jusqu'à

un certain point troubler ce résultat, c'est l'immensité de la source à laquelle la pêche va puiser, l'infini de la mer. En effet, les perfectionnements apportés par la science à l'art de la navigation, et les connaissances en géographie chaque jour plus complètes, peuvent compenser pour longtemps l'épuisement des mers les plus voisines des côtes, ou même l'emporter sur cet inconvénient.

(5) Chez un grand nombre de peuples dont la civilisation est peu avancée, toute l'exploitation agricole repose sur l'incinération des forêts. Les bois de *Harzgerode* furent comptés, en 1650, à la ligne ducale d'Anhalt-Bernbourg pour un revenu annuel de 6,000 reichsthalers; cent ans plus tard, ils rapportaient environ 70,000 reichsthalers, quoique leur *économie* eût fait fort peu de progrès (*Justi*, Staatswirtschaft, II, p. 211). Voici un exemple qui prouve combien le sens du mot *cherté*, attribué au bois ou à toute autre denrée, est essentiellement relatif : ainsi, on se plaignait beaucoup en Bavière (1840) de ce que le prix du bois s'était élevé dans le cercle de l'Isar de 6 à 9 florins le klafter (corde); dans les cercles de Regen et du Mein inférieur, de 11-14 à 15-18 florins; dans le cercle du Rhin, de 15-18 à 20-26 florins (*Rau*, Lehrbuch, III, § 150, *a*.). Au reste, les progrès de la culture font hausser le prix du bois sur pied bien plus rapidement que celui du bois porté au marché, car le capital et le travail entraient déjà dans le coût de celui-ci pour une part plus forte (*Rau*, I, § 385).

§ 132.

B. Les prix tendent à s'élever d'abord pour la catégorie de ces biens, qui se trouve placée dans les conditions les plus favorables à la recherche d'un marché, en raison du peu de volume, de la valeur relativement élevée, et de la propriété d'être conservée longtemps sans détérioration. Ceci s'applique notamment aux peaux, aux toisons, au poil, aux plumes, aux dents, aux cornes d'animaux, etc., tous objets qui exercent la spéculation des éleveurs dans les pays peu avancés, où l'on se préoccupe moins de la viande elle-même que de ces produits accessoires. On préfère, et avec raison, puisqu'on y trouve plus d'avantage, produire grossièrement une grande quantité d'animaux, plutôt que de nourrir des bêtes de choix, en nombre plus réduit; car les soins donnés à l'élève du bétail influent beau-

coup plus sur le corps de l'animal que sur l'enveloppe (1). S'agit-il du poisson, *le caviar*, *la colle*, *l'huile*, *les baleines*, etc., jouent exactement le même rôle (2) ; par rapport à l'économie forestière, il faut en dire autant de la poix, du goudron, de la potasse, etc., et même, sous quelques rapports, du bois de construction (3). La hausse du prix n'a lieu que bien plus tard, au contraire, pour les produits dont le volume considérable ou la difficulté de conservation empêchent le transport. Il faut ranger avant tout dans cette catégorie le lait qui, à l'état naturel, ne saurait devenir un objet sérieux de spéculation qu'au milieu d'une civilisation avancée et surtout dans le voisinage des grandes villes (4). Sans doute, il est possible de rendre le lait très-transportable et de le conserver longtemps si on le transforme en beurre ou en fromage; mais pour approprier au commerce ce genre de manipulation, il faut un soin minutieux et une propreté qui ne se rencontrent que chez les peuples civilisés (§ 229) ; d'ailleurs, la fabrication du bon fromage demande toujours un temps assez long, elle entraîne donc une avance de capitaux, qu'un peuple pauvre est naturellement hors d'état de fournir (5). Les *vaches* sont surtout destinées à fournir le lait; aussi leur prix s'élève-t-il ordinairement plus tard que celui des bœufs (6), et beaucoup plus rapidement, au sein des civilisations avancées. Il se passe quelque chose d'analogue pour les produits qui proviennent du déchet ou qui naissent du résidu d'autres industries, exercées d'une manière distincte. Aussi longtemps que ces industries se suffisent, les frais de la production secondaire sont évidemment presque nuls, et le prix doit se maintenir fort bas. Voilà pourquoi le porc est proportionnellement bon marché à deux périodes de l'économie publique extrêmement différentes l'une de l'autre : d'abord, lorsque aux premiers âges de la civilisation il trouve abondamment à se repaître des faînes et des glands, dont le sol des forêts vierges est couvert; et puis, quand on

peut le considérer comme le produit accessoire d'une sucrerie, d'une distillerie, etc., ou comme une sorte de commensal, dont la présence au sein de nombreux ménages d'ouvriers et de paysans, permet de tirer parti des déchets de la consommation et de la production (7). En dehors de ces deux situations très-différentes, le prix du porc augmente rapidement avec les progrès de la culture (8, 9, 10).

(1) Les expériences récemment faites par Wolff, à Moeckern, ont appris que, chez les moutons nourris de foin, la toison devient beaucoup plus pesante, et la chair, au contraire, prend beaucoup moins de graisse que chez ceux dont la nourriture est plus compacte. Tandis qu'on calcule aujourd'hui en Angleterre que la laine des moutons dits *South-Down* donne à peine un dixième de la valeur, relativement à la chair (*Jacob*, On corntrade, p. 166), un bélier gras de première qualité valait, après la tonte, 3 schellings en 1549, et 4 schellings 1/2 avant; une brebis grasse après la tonte, 2 schellings ; avant, 2 schellings 1/2. Vers 1500, un mouton avant la tonte valait 12 pence ; une toison, 4 pence 1/2 ; en 1314, un mouton gras avant la tonte, 20 pence, et après, 14 pence ; en 1301, un mouton avec sa toison, 12 pence, et dépouillé, 8 pence (*Eden*). Même sous la domination anglo-saxonne, la toison valait à elle seule 40 pour 100 de la valeur totale de l'animal (*D. Hume*). Pendant la famine de 1315, le prix du mouton en laine monta jusqu'à 5 schellings, et sans la laine à 3 schellings 1/2 (*Rymer*, Fœdera, IV, p. 510). *W. Maccann* (Two thousand miles ride through the Argentine Provinces, 1853, I, p. 151) raconte qu'il acheta dans l'intérieur des terres 8,000 moutons au prix de 18 pence la douzaine, et qu'il vendit plus tard leur toison, après une marche de 200 milles anglais, à raison de 60 pence la douzaine. Autrefois, à Goya, un cheval vivant coûtait 3 pence, son cuir se vendait 12 pence sur la côte, et l'on comptait 3 pence pour abattre l'animal, 3 pence pour le dépouiller et pour nettoyer la peau, 3 pence pour le transport (*Robertson*). Le cuir et le suif d'un bœuf étaient vendus presque aussi cher en Irlande vers 1673, dans une ville de commerce, que le bœuf tout entier avait été payé au marché du village le plus voisin (*Temple*, Works, III, p. 13). On payait, en Angleterre, en 1848, un bœuf entier 4 schellings, le cuir 1 schelling, une paire de bottes 3 schellings 1/2 (*Eden*). En Saxe, au contraire, le prix moyen actuel d'un bœuf est d'environ 48 thalers, et celui du cuir 4 thalers 21 silbergros (*Engel*). De 1842 à 1847, la Russie a exporté pour 72,636,166 roubles d'argent de suif, 1,852,137 roubles de crins, 10,811,735 roubles de soies de cochon, 7,387,140 roubles de peaux

brutes, 36,159,452 roubles de laine, mais seulement pour 370,362 roubles de viande, et des animaux sur pied pour 6,853,241 roubles (*P. Storch*, Der Bauernstand Russlands, p. 280, seq.). Le suif y est dix fois plus cher que le même volume en blé (*Steinhaus*, Russlands industrielle und commercielle Verhaeltnisse, p. 294, seq.; tandis qu'en Saxe la livre de froment coûte en moyenne 7,8 pfennigs, la livre de suif 30 pfennigs. Du temps de *Pallas*, les Cosaques chassaient les chèvres de leurs steppes presque uniquement pour avoir les cornes et la peau (Reise, III, p. 524) ; tandis que les Grecs tiraient les cornes de bœuf de la Macédoine et de la Thrace (*Herodot.*, VII, 126), c'est une preuve éclatante de haute civilisation qu'à Athènes (?), vers l'olympiade 100°, une peau de bœuf ne valait que 3 drachmes, pendant que l'animal entier en coûtait 77 (*Boeckh*, Staatshaush., I, p. 105, seq.). — Comme le bœuf est, par excellence, à la fois animal de travail et de consommation, et que le mouton, au contraire, est surtout recherché à cause de sa laine, on comprend pourquoi le prix du bœuf augmente proportionnellement beaucoup plus que le prix du mouton, à mesure que la civilisation progresse. Un bœuf avait une valeur égale à cinq moutons à Athènes, du temps de Solon (*Plutarch.*, Solon, 23) ; il en était de même au temps de Polybe dans les pays arriérés, tandis qu'à Rome, quatre cent cinquante-six ans avant Jésus-Christ, on donnait déjà dix moutons contre un bœuf (*Polyb.*, XXXIV, 8; *Gell.*, XI, 1). Pourquoi les choses se passaient-elles ainsi à Rome dès les premiers temps de la République? (*Plut.*, Popl., II). En Angleterre, le rapport existant entre un bœuf et un mouton était, en 997, comme 6 : 1 (*Henry*) ; en 1125 = 12 pence : 4 p.; en 1182 = 60 p. : 9 1/2 p.; en 1197 = 36 p. : 4 p.; en 1229 = 96 p. : 12 p.; en 1298 = 80 p. : 12 p.; en 1301 = 120 p. : 12 p.; en 1325 = 15—18 schellings : 1 1/6 sch.; en 1336 = 6 sch. 2/3 : 1/2—2/3 sch.; en 1348 = 4 sch. : 1/3 sch.; en 1368 = 9 sch. ; 5/6 sch.; en 1393 = 20 sch. 1/3 : 1 sch. 2/3 ; en 1467 = 20 sch. : 2 sch. ; en 1500 = 11 sch. 2/3 : 1 sch.; en 1511 = 13 sch. 1/3 : 1 sch. 2/3 ; en 1528 = 26 sch. 2/3 : 2 sch. 2/3 ; en 1551 = 53 sch. 1/3 : 5 sch.; en 1597 = 119 sch. 1/2 : 14 sch. 1/2 (*Eden*). Le rapport actuel peut être comme 10—20 : 1. En Saxe seulement comme 48 thalers est à 5,27 (*Engel*).

(2) En 1793, la Russie exporta pour 10,000 roubles de poisson, pour 452,000 roubles de colle, et pour 188,000 roubles de caviar (*Storch*, Russland, II, p. 184). Aujourd'hui, les choses ont déjà changé ; voilà comment se divise l'exportation de ce produit : 64 pour 100 en colle de poisson, 27 pour 100 en caviar, 7 pour 100 en poissons entiers (*Steinhaus*, Russlands industrielle und commercielle Verhaeltnisse, p. 102, 368). Les pêcheurs d'Astrakan rejettent néanmoins toujours encore dans le fleuve la plus grande partie des innombrables esturgeons qu'ils prennent (*Pallas*, Reise im suedl. Russland, I, p. 189; *Steinhaus*, p. 99),

Les poissons salés se prêtent à un transport lointain, non-seulement parce qu'il est facile de les conserver, mais encore parce qu'on les prend et qu'on les prépare sur l'eau, qui sert de route au commerce. Athènes recevait de la mer Noire, outre le bois, le goudron, la laine, les peaux, les cordages, le miel, la cire et les esclaves, principalement les poissons salés (*Wolff*, Z. Demosth. Leptin., 252; *Boeckh*, Staatshaush., I, p. 51). Elle les tirait aussi de la Sardaigne, de l'Egypte et de l'Espagne (*Pollux*, VI, 48).

(3) Les contrées qui produisent surtout la potasse sont la Russie et l'Amérique septentrionale; on calcule qu'un quintal de ce produit demande, en moyenne, 480 quintaux de bois (*Pfeil*, Grundsaetze der Forstwirthsch., in Bezug auf Nat. OEkon, etc., I, p. 128). Le prix du bois à brûler a plus que triplé, dans le Wurtemberg, de 1800 à 1840; celui du bois de construction n'a augmenté que de 60 pour 100 (Deutsche Vierteljahrschrift, 1847, n° 4, p. 104).

(4) Pendant que les peuples barbares ne se préoccupent que très-peu, ou même point, de tirer parti du lait de leur bétail (*Roscher*, Ideen zu Politik und Statistik der Ackerbausysteme, Archiv der polit. OEk., nouvelle série III, p. 202), on calcule qu'en Saxe le produit des bêtes à cornes s'élève annuellement, pour le lait, à 10 millions de thalers, pour la viande à 2 millions, et que leurs services divers ont une valeur de 3 millions (*Engel*).

(5) On sait que les pays qui produisent le plus de fromages sont la Hollande, le Limbourg, la Suisse, Glocester, Chester, le Ayrshire. V. *Roscher* (*loc. cit.*, p. 195, seq.).

(6) Vers l'an 1000, une vache valait autant que deux moutons (*Anderson*, Origin of commerce, *a*. 979). Le meilleur beurre ne se payait, en 1550, qu'un penny la livre, pendant que le porc coûtait 1 penny 1/8, le veau et le mouton 1 penny 1/2, le bœuf 2 penny 1/4. Le prix du beurre est excessivement variable au seizième siècle (*Eden*).

(7) La viande du porc formait, au moyen âge, la principale nourriture animale même des classes supérieures (*Buesching*, Ritterzeit und Ritterwesen, I, p. 164). La *Lex salica* attache une extrême importance à l'élève du porc (Tit. II-XIV : Emendat. Caroli Magni, II, 1 ff.). L'archevêque de Cologne avait chaque jour besoin de 24 gros porcs et de 8 autres de moyenne taille; aux trois grandes fêtes de l'année, il lui en fallait 4 de plus; l'abbé de *Corvey* (*Corbie*, en Westphalie, la plus ancienne et la plus riche abbaye des Bénédictins en Allemagne) faisait abattre de même tous les jours 5 porcs gras, 1 maigre, et 2 jeunes cochons (*Kindlinger*, Muensterische Beit., Urkunden, p. 147, 126). En 1345, on consommait annuellement, à la cour de Dauphiné, pour 30 personnes, 30 porcs salés et 52 porcs frais, tandis que Paris moderne, avec 800,000 habitants, n'en consommait par an que 32,000

(*Roquefort*, Histoire de la vie privée des Fr., I, p. 310, seq.). Aujourd'hui (1857), avec une population accrue encore de moitié, et sur une consommation totale d'environ 84 millions de kilog. de viande, Paris emploie près de 11 millions de kil. de viande de porc. — Comp. ce que raconte l'Odyssée du porcher et la position qu'il occupe aux temps héroïques de la Grèce ! En Angleterre, sous le règne de Guillaume I[er], les forêts furent taxées d'après la quantité de porcs qu'elles pouvaient nourrir (*Sinclair*, Code of agriculture, p. 543). De nos jours la production des porcs a pris des proportions énormes en Servie (cette province recevait de l'Autriche seule, vers la fin du dix-huitiéme siècle, la somme annuelle de 1,300,000 florins pour la vente de porcs : *Ranke*, Serb. Revolution, p. 95), en Moldavie et en Valachie, aux Etats-Unis ; également en Lombardie, dans les provinces rhénanes, en Belgique, dans les régions anglaises de Gloucester, de Wilt, de Dumfries, de Galloway, qui produisent tant de lait, et dans les contrées du prolétariat agricole, l'Irlande et le Yorkshire. C'est en vertu de la même loi que le porc occupait le premier rang parmi les animaux domestiques dans les îles de la mer du Sud, et l'occupe encore aujourd'hui en Chine, ainsi que dans toutes les régions tropicales de l'Asie (*Ritter*, Erdkunde, IV, p. 938, 1101). Il en était de même au temps de Polybe, dans l'Italie supérieure, assez peu avancée alors (11, 15), et dans la Gaule proprement dite, sous Auguste (*Strabon*, IV, 4).

(8) Dans les villes de Prusse, soumises au droit d'abatage, le bœuf coûtait, en moyenne, de 2 silbergros 5 pfennigs à 3 silbergros 4 pfennigs, et le porc de 3 silbergros 2 pfennigs à 4 silbergros 4 pfennigs (*Dieterici*). Encore aujourd'hui, à Moscou, la viande de porc est plus chère, tandis qu'elle était, au contraire, de beaucoup meilleur marché avant Pierre le Grand (*Storch*, Handbuch, I, p. 364). On peut signaler, comme une marque de civilisation, qu'à Florence, au quinzième siècle, le veau coûtait, en moyenne, 2 soldi 1/4, le mouton 2 soldi 1/6, le porc 4 soldi (*Pagnini*, Saggio sopra il giusto pregio delle cose, p. 325, seq.: Cust.). Ce sont surtout les classes inférieures qui recherchent les viandes les plus grasses ; les moutons anglais très-gras ne vont pas à Londres, mais dans les districts manufacturiers (*Lauderdale*, Inquiry, p. 322, seq.). N'y aurait-il pas une sorte de rapport entre le prix proportionnellement plus élevé de la viande de porc, et l'usage répandu dans le monde élégant de Rome de manger du sanglier ? V. là-dessus *Becker* (Gallus, II, p. 186).

(9) La volaille présente cette analogie de production qu'elle trouve fréquemment sa nourriture dans les débris de toutes sortes ; elle ne convient point aux pays arriérés, parce que l'obligation d'exercer une active surveillance entraîne une grande fatigue et une peine extrême. On dit qu'au Texas 10 poulets coûtent plus que 10 bœufs (*Kennedy*, Texas,

trad. de Czarnowski, 1846, p. 115). La volaille, qui n'est après tout qu'un objet de luxe, n'offre d'avantage à l'éleveur que dans un pays qui compte beaucoup de consommateurs aisés. Cambridge, Huntingdon, etc., produisent des pigeons en quantité extraordinaire (*M'Culloch*, Statist. account, I, p. 189). Le nombre des œufs importés en Angleterre s'éleva, en 1850, à près de 106 millions, dont la plus grande partie venaient de France. Depuis la révolution, la consommation parisienne en porc et en volailles s'est notablement accrue (*Michel Chevalier*, Cours, I, p. 113).

(10) D'après les Philosoph. Transact. de 1798, de *Schuckburgh* (*Kraus*, Vermischte Schr., I, tab. 1), les marchandises ci-dessous énoncées ont subi, en Angleterre, une hausse de prix, dans la période écoulée entre 1550 et 1795 :

Chevaux,	de 2 liv.	2 schel.	à 19 liv.	» schel.	
Bœufs,	de 1	16 7/12	à 16	8	
Vaches,	de »	16	à 16	8	
Moutons,	de »	4 3/4	à 1	18	
Porcs,	de »	5 1/2	à 5	8	

Ainsi les chevaux ont augmenté de 904 pour 100, les bœufs de 896 pour 100, les moutons de 876 pour 100, les vaches de 2,050 et les porcs de 1,964 pour 100.

Oies, de 1 schelling à 3 schellings.
Beurre (la livre), de 5 penny à 11 penny 1/2.
Bière (le gallon), de 1 penny à 2 penny 3/4.
Salaire de la campagne, de 1/2 schel. à 1 schel. 5 penny 1/4.
Blé, de 326 pour 100.

V. Edinburgh Rev. (III, p. 246, seq.). *Dutot* (Réflexions, p. 946, seq., éd. Daire) pense que la valeur des métaux précieux est tombée, de Louis XII à Louis XV, comme 3 79/91 : 1. Les prix des divers objets se sont, au contraire, diversement élevés :

Les moutons gras,	de	7 sous	à	10 livres	» sous.
— maigres,	de	5	à	5	10
Les cochons,	de	10	à	25-35	»
Les chapons,	de	1	à	»	12
Les poules,	de	1/2	à	»	6
Les pigeons,	de	1/12	à	»	3
Les chèvres,	de	1 1/2	à	»	15
Le froment,	de	20	à	12	»
Journ. de travail (été),	de	» 1/2	à	»	12
— (hiver),	de	» 1/3	à	»	6

§ 133.

C. Les produits qui, dès le principe, n'ont pu être obtenus que par le travail, conservent, en général, une uniformité de prix plus régulière. Toutefois, ils ne dépassent guère la somme des besoins immédiats, chez les nations peu civilisées. Dès que l'économie publique tend à se développer, la diminution des forces de la nature, devenue plus avare, peut être plus ou moins compensée par l'abaissement du prix des capitaux et du travail. C'est ce qui a lieu en particulier pour *le blé* (§ 129) (1).

D. Quant aux matières premières, qui ne sont jamais, à proprement parler, qu'un objet *d'occupation* et non de *production*, les matières minérales, par exemple, le progrès économique peut ne rien changer à leur valeur, tout en modifiant l'échelle générale des prix, souvent dans des directions diverses. La découverte de nouvaux gisements d'une grande richesse exerce ici une incalculable influence, et de pareils « accidents » ne dépendent que dans un sens des lois de développement qui dominent l'humanité : les époques où la vie intellectuelle est le plus active sont aussi celles où l'on met le plus d'ardeur et où on réussit le mieux à découvrir les ressources naturelles qui aident au progrès (2).

(1) Le prix moyen du blé, en Thuringe, de 1558 à 1570, par rapport à celui de 1790 à 1830, a été, à peu près, dans la proportion de 1 à 2, tandis que toutes les espèces de viande ont enchéri à un degré beaucoup plus élevé ; le foin et la paille ont de même augmenté dans la proportion de 1 à 3,5—9 (*Lotz*, Handbuch, I, p. 400, seq.). Les prix des diverses espèces de céréales peuvent, au reste, être respectivement modifiés suivant les circonstances. Ainsi, le Capitulare Saxoniæ (ch. II) de 797 évalue le seigle, l'orge et l'avoine, comme 30 : 30 : 15 ; tandis que la taxe camérale de Magdebourg, en 1804, établit la proportion de 17 : 14 : 8. Le prix moyen du froment, du seigle, de l'orge et de l'avoine, dans le royaume de Saxe, était, de 1841 à 1849, comme 144 :

100 : 75 : 47 (*Engel*). En admettant que le prix du seigle = 100, le froment, l'orge, l'avoine coûtaient :

A Bruxelles :	Froment.	Orge.	Avoine.
Au seizième siècle.	126,7	80	50
Au dix-septième siècle. . . .	138,8	82,9	51,9
Au dix-huitième siècle . . .	147	86,7	55,2
De 1815 à 1844.	156,6	»	»
De 1841 à 1850.	153	82,7	51
A Berlin :			
De 1789 à 1818.	135	74,8	54
De 1819 à 1832.	143,5	74,9	52

(*Rau*, Lehrbuch, I, § 183). Pour bien comprendre ce tableau, il faut se rappeler l'augmentation considérable de la consommation du pain de froment, de la bière d'orge et celle du nombre des chevaux de luxe. La différence extrême du prix de l'avoine, dans les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, comparé avec le prix du froment, incomparablement plus élevé, provient de la facilité que présente l'exportation du blé. A Florence, pendant le cours du quinzième siècle, le froment se vendait 22 soldi 2/3, le seigle 12 soldi et l'avoine 8 soldi le stajo (*Pagnini*, Sopra il giusto pregio delle cose, p. 325).

(2) Les évaluations de la douane anglaise correspondent aux prix de marché de 1696. En exprimant ces derniers = 100, le prix était

	1826	1831
Pour le fer et l'acier.	83	56
Pour la houille.	47	45

Le fer d'Ecosse a encore baissé de moitié, de 1835 à 1850 (*Meidinger*, p. 387); la houille, à Londres, a diminué d'un tiers (*Porter*).

§ 134.

E. *Les produits de l'industrie* diminuent régulièrement de prix, à proportion que la culture économique fait des progrès; et cela d'autant plus que, dans leur production, la division du travail et l'emploi du capital l'emportent davantage sur la matière première (1). C'est ainsi que les draps fins, etc., ont éprouvé une baisse beaucoup plus considérable que les draps grossiers (2). Lorsqu'au contraire la matière première domine dans le produit fabriqué, le prix de ce dernier peut s'élever

avec les progrès de la civilisation. On tire, par exemple, les objets fabriqués en bois, à beaucoup meilleur marché des pays de montagnes, où la division du travail est fort peu développée, mais où la matière première ne coûte presque rien (3).

F. Chez les peuples d'une culture avancée, le prix des marchandises baisse, surtout lorsqu'il dépend des relations commerciales (4). En effet, le capital seul et le travail de l'homme exercent ici leur empire presque exclusif, et l'on tire grand parti des améliorations fécondes, dont profitent les moyens de communication, la sécurité légale et la concurrence (5).

G. Comme les *services personnels* touchent la plupart du temps à des rapports purement individuels, le principe en vertu duquel, dans les civilisations avancées, le coût du travail diminue, ne saurait guère rencontrer d'application en ce qui les concerne (6). Pourtant, les progrès de la civilisation exercent, en général, sur le prix de ces services, envisagés d'ensemble, une double influence : en premier lieu, on voit dominer progressivement, ici comme partout, la libre concurrence, qui amène des prix plus équitables et mieux connus (par opposition à l'absence de liberté, au privilége, à la coutume) ; en outre, la division croissante du travail et de la consommation (§ 48, seq., 207) amène une gradation mieux échelonnée entre les services ordinaires et ceux d'un caractère plus élevé. Lorsque ces derniers ne sauraient être multipliés à volonté, leur prix peut s'élever presque indéfiniment avec la richesse des consommateurs, en vertu de l'usage auquel ils sont employés, ou par de simples motifs de vanité. La danseuse à laquelle Hérode promit de donner la moitié de son royaume (Ev. Marc, 6, 23) présente un exemple instructif, au double point de vue économique et moral, pour les nations qui ont dépassé l'apogée de leur civilisation.

(1) En Angleterre, un bœuf coûtait 2 schellings, en 1172 ; le drap vert,

en 1175, 2 schellings 10/12 l'aune, et le drap rouge 5 schellings 1/2 (*Eden*). Dans les états de l'ouest de l'Amérique septentrionale, le paysan donne 2 livres de laine brute pour 1 livre de laine filée; il envoie au meunier 4 *bushels* (boisseaux) de froment en grain, contre 3 *bushels* de farine (*Ausland*, 1843, n° 68); tandis qu'à Ravenne, le prix de mouture n'était déjà, au treizième siècle, que le 1/10 (*Raumer*, Hohenstaufen, V, p. 437, d'après les taxes officielles citées par *Fantazzi*, Monum. Ravennat.), et dans l'Allemagne moderne, ordinairement 1/16 du prix de la matière première. En 1806, on ne pouvait avoir, à la Guyane, une selle très-ordinaire avec la bride, à moins de 10 guinées 1/2 (*Pinckard*, Notes on the W. Indies, III, 1806). Le comte *Gortz* dut payer, à Demerara, pour une misérable canne de parapluie, 4 florins; pour le nettoyage de son fusil, 5 florins 24 kreutzers; un autre voyageur 5 dollars pour faire graisser sa voiture (Ausland, 1846, n° 40). Une robe coûte, à Mobile, quatre fois autant qu'à Londres ou à Paris (*Ch. Lyell*, Second visit to the Un. States, II, p. 70). Les prix des vêtements, à Athènes, même pour les pauvres, ne furent jamais, proportion gardée, aussi bas que de nos jours dans les pays civilisés. V. *Plutarch*. (De tranquill. anim., 10).

(2) Dans la haute Italie, en 1376, la toile de Reims coûtait 7,04 lires l'aune; le drap noir de Moriana 2,83, le drap vert de Malines 43,83, celui d'Ypres 47,04, le drap écarlate de Malines 70,44 lires l'aune, l'écarlate fin de Bruxelles, 135 lires (*Cibrario*, *loc. cit.*). Aujourd'hui, sur le marché de Leipzig, la différence de prix entre le drap le plus cher et celui qui est le meilleur marché dépasse à peine la proportion de 18 : 1. *Scaruffi* (Sulle monete, 1579, p. 163 : Custodi) fait observer que la toile de chanvre et d'autres objets grossiers de ce genre sont « beaucoup plus montés » que le brocard; il en attribue la cause uniquement au désordre introduit dans le système monétaire. Ce phénomène est bien mieux expliqué par *Ad. Smith* (I, p. 386, éd. Bas).

(3) Ainsi en Angleterre	1826	1831
le prix du verre était de	387	364 %
— du cuir —	285	123 %
— des soieries —	158	249 % de celui

de l'année 1696 (*Rau*). Le salaire des ouvriers employés à la fabrication des vingt-neuf sortes de produits chimiques de l'industrie parisienne ne s'élevait en moyenne qu'à 7,4 pour 100 du prix de vente, et pour quelques-uns même 1—2 pour 100 (*Chabrol*, Recherches statistiques sur la ville de Paris, 1821; *Hermann*, Staatsw. Unters., p. 137).

(4) Un manteau de soie, doublé de fourrure, coûtait, sous Charlemagne, 400 scheffels de seigle; un manteau sans fourrure en coûtait 200 (*Hüllmann*, Finanzgeschichte, p. 212, seq.). A Florence, au quinzième

siècle, une livre de sucre valait autant que quinze livres de viande de mouton (*Pagnini*, p. 326); à Turin, au quatorzième siècle, une livre de poivre valait autant que vingt-huit livres de lard (*Cibrario*, III, p. 359, 362). On payait encore à la cour du duc Guillaume de Saxe, vers le milieu du quinzième siècle, 1 rthlr. 8 gr. pour une livre de sucre, tandis que les pourboires donnés aux ouvriers ou serviteurs s'élevaient rarement au-dessus de 2 gros. C'est pourquoi souvent on en usait à peine une demi-livre pour le repas du prince (*Büsching*, Ritterzeit, I, p. 137, seq.).

(5) Les capitulaires de Charlemagne fixent le bénéfice des négociants de 100 à 200 pour 100 (*a.* 809, *c.* 34). Aujourd'hui encore les marchands de Kaboul ne sont souvent pas satisfaits d'un bénéfice de 300 à 400 pour 100 (*K. Ritter*, Erdkunde, VII, p. 244); et les caravanes qui partent de Maroc pour le Soudan avec des marchandises pour la valeur d'un million de piastres ont coutume d'en revenir avec des marchandises pour une valeur de 10 millions (*Stein-Wappaeus*, Handb. der Geogr., Afrika, p. 33). *Büsch* (Geldumlauf, II, 10) assure que le prix des produits des Indes occidentales s'était élevé à Hambourg à près de 70 pour 100 plus haut que dans le pays de leur origine; *Pline* (H. N., IV, 26) parle d'un prix cent fois (?) plus élevé à Rome, et les épices, à l'époque de la domination portugaise, étaient vendues en Europe six fois autant qu'elles avaient d'abord coûté (*Crawfurd*, History, III, p. 360; *K. Ritter*, Erdkunde, V, p. 872).

(6) *Humboldt* (Relation historique, I, p. 374) parle d'un missionnaire qu'il rencontra près de Cumana; il paya une vache 7 piastres, et fut obligé d'en donner 18 pour une saignée, assez peu habilement faite: ceci tient à la nature même de l'existence coloniale; on y rencontre les mêmes besoins que dans les civilisations les plus avancées, sans trouver à côté les moyens de les satisfaire.

(7) Les artistes, les comédiens, les sophistes, les hétaires renommées, étaient à cette époque payés fort cher. Le comédien Esope jouissait d'une fortune de 20 millions de sesterces, tandis que Pompée, par exemple, en possédait 70 millions. L'Etat allouait à Roscius, pour chaque représentation, 286 écus; il gagnait 43,000 thalers environ par an (*Mommsen*, Roemische Gesch., III, p. 483, 547). V. *Ciceron* (Pro Roscio comœdo, 10); *Pline* (H. N., IX, 59; X, 72). A la fin du dix-huitième siècle, les grands comédiens de Paris recevaient de 4,000 à 5,000 francs; maintenant, un chiffre de 100,000 francs semble modéré (*Journal des Economistes*, mai 1854, p. 279; *Steuart*, Principles, II, ch. xxx). *Ad. Smith* pose plusieurs fois en règle (par exemple, I, p. 298, Bas.) que les superfluités, comme l'or et l'argent, coûtent le plus chez les peuples les plus riches, et que chez les peuples pauvres ce sont au contraire les objets plus né-

cessaires dont le prix est le plus élevé. Mais l'offre influe plus que la demande sur le prix constant d'une marchandise; et il faut distinguer entre l'offre qui peut être accrue à volonté et celle qui se trouve forcément renfermée dans certaines limites. Voilà ce qui rend inexacte la comparaison établie entre l'argent et les œuvres de peinture ou de sculpture (p. 295) : ces dernières ont un monopole fondé sur la nature même des choses, tandis que l'argent étant un objet durable et portatif, samasse peut être accrue à volonté dans chaque pays.

HISTOIRE DU PRIX DES MÉTAUX PRÉCIEUX.

§ 135.

Il est impossible d'écrire une histoire complète du prix des métaux précieux dans *l'antiquité* et au *moyen âge*; les sources manquent généralement pour ces deux époques. Mais il semble possible d'en donner au moins quelques fragments et de retracer les contours de quelques faits particuliers, qui se sont succédés (1).

C'est ainsi que, durant les premiers âges de l'histoire des peuples, l'usage, généralement adopté, d'accumuler des trésors dans les caisses publiques, dans les temples, etc., empêchait les produits des mines d'or et d'argent de se répandre sur le marché (2). Les brusques changements de prix, auxquels l'antiquité n'a pas échappé, avaient aussi fréquemment pour cause l'irruption subite de ces réservoirs, soustraits à une garde jalouse, que la découverte de sources plus abondantes d'approvisionnement. On ne saurait, par exemple, révoquer en doute une influence de cette nature sur l'élévation du prix des marchandises en Grèce pendant le siècle qui suivit la guerre du Péloponèse (3), lorsqu'on y voit successivement dissiper les trésors de Périclès, affluer les subsides fournis par le roi de Perse, dépouiller un grand nombre de temples, par suite de l'altération de l'esprit religieux, enfin, distribuer les trésors conquis sur Darius par Alexandre le Grand (4). Plus tard, à Rome, le prix

des terres s'éleva du double, lorsqu'affluèrent sur le marché monétaire les riches dépouilles de l'Egypte opprimée (5). Du reste, il est beaucoup d'autres exemples de révolutions analogues, subies par les prix. Mais rien ne prouve mieux le peu d'importance du commerce à ces époques reculées que le fait même de ces révolutions économiques, demeurées circonscrites dans les limites étroites de quelques localités. La Phénicie, la Palestine, etc., doivent, au temps de Salomon, avoir éprouvé une sorte d'inondation de métaux précieux, tandis qu'à la même époque, et même plusieurs siècles plus tard, la Grèce, par exemple, en était dépourvue (6).— Nous n'hésitons pas à penser que, jusqu'à la période la plus florissante de l'empire, le prix des métaux précieux a éprouvé une dépréciation constante (7). Au moyen âge, il paraît s'être notablement relevé, ce qu'il faut attribuer aux pertes subies lors de la grande migration des peuples, à l'interruption à peu près complète de l'exploitation des mines et au ralentissement de la circulation monétaire, bien plus encore qu'à la diminution du commerce (8, 9).

(1) V., outre le premier livre de *Boeckh* (Staatshaushalt der Athener, 1817), *Arbuthnot* (Tables of ancient coins, weights and measures, 2e éd., 1754); *Reitemeyer* (Ueber den Bergbau der Alten, 1785); et *Michaëlis* (De pretiis rerum apud veteres Hebræos, dans les Comment. Societ. Gottingensis, vol. III). Les principaux passages des auteurs anciens se trouvent dans *Diodor.* (V); *Strabo* (III-V); *Plin.* (H. N., XXXIII).

(2) Ainsi, entre autres, les revenus en argent du roi de Perse, qui montaient annuellement à la somme de 14,560 talents, furent convertis en lingots et déposés au trésor (*Herodot.*, III, 95, seq.). Un petit prince vassal, *Pythius*, possédait un trésor de 2,000 talents d'argent et de 4 millions de pièces d'or (*Ibid.*, VII, 26, seq.).

(3) Un bœuf valait 5 drachmes au temps de Solon, 51 drachmes en 410 avant Jésus-Christ, 77 drachmes 1/4 en 374 avant Jésus-Christ. Sous Solon, un médimne de froment valait 1 drachme ; en 390, 3 drachmes; sous Alexandre le Grand 5 drachmes en moyenne (*Boeckh*, I, p. 82, 102, seq.). Sous Philippe, roi de Macédoine, la rançon ordinaire d'un prisonnier de guerre variait de 300 à 500 drachmes (*Demosth.*, De fals. legat., p. 394). Sous Démétrius Poliorcète elle était de 1,000 drachmes pour un homme libre, et de 500 pour un esclave (*Diod.*, XX, 84).

(4) Ce butin s'était élevé pour Suse seule à 40,000 ou 50,000 talents, pour Persépolis à 120,000, pour Pasargade à 6,000 (*Curtius*, V, 2, 6; *Strabo*, XV, p. 731; *Justin.*, XI, 14; *Arrian.*, III, 16; *Diod.*, XVII, 66, 71; *Plutarch.*, Alex., 36).

(5) *Oros.* (VI, 19); *Dio.* (I., LI, 21); *Suet.* (Aug., 41). L'argent perdit de sa valeur sous Constantin le Grand, lorsque les objets précieux renfermés dans les temples païens furent convertis en monnaie (Monitio ad Theod. Aug. de inhibendâ largitate, Thes. Antt. Rom., XI, p. 1415; *Taylor*, Ad. Marm. Sandvic., p. 38).

(6) V. I Rois. (10, 14, 27, seq.); I Paralip. (22, 2, seq.); Paralip.(9, 15, seq.; 12, 10, seq.).Sur Ophir, *K. Ritter* (Erdkunde, XIV, p. 407, seq.); sur les merveilles de la découverte de l'Espagne : *Herodot.* (IV, 152); *Aristot.* (De mirab., 146); *Diodor.* (V,35, seq.). Par contre en Grèce (*Athen.*, VI, 19, seq.).

(7) Le prix moyen du blé était aussi élevé à Rome au temps de Pline qu'en Angleterre pendant la dernière génération (*Jacob*, ch. VI).

(8) La victoire des Avares paraît avoir produit une baisse notable sur le prix des métaux précieux (*Guérard*, Polyptique, I, p. 141). La valeur de l'argent augmente en Scandinavie pendant les dernières années du moyen âge (*Wilda*, Gesch. des deutschen Strafrechts, I, p. 323, seq.).

(9) En Angleterre, de 1272 à 1509 on ne frappa annuellement en moyenne que 6,886 livres sterling et demi; de 1603 à 1830, au contraire, 819,415 livres sterling ; et sous Georges IV 4,262,652 livres par an (*Jakob*, ch. XII). Au reste, rien n'est moins certain que tout ce qu'on raconte des prix divers au moyen âge, puisque, d'un côté, *Jacob* conclut (ch. XII) du prix des céréales que l'argent est demeuré à peu près stationnaire de 1120 à 1550, tandis que *Ad. Smith* (I, ch. II, 3) en tire au contraire comme conclusion une hausse dans le prix de l'argent de 1350 à 1570.

§ 136.

La découverte de l'Amérique a exercé une grande influence sur le marché de métaux précieux, moins encore par la richesse des minerais qu'à cause de leur inépuisable quantité (1). Au reste, la valeur des premiers trésors tombés au pouvoir des *Conquistadores* a été singulièrement exagérée dans leurs récits (2). Les mines de cette contrée n'ont guère commencé à donner des produits abondants que depuis la découverte du Potose (1545), suivie, peu après, des premiers travaux d'exploitation des mines mexicaines de *Guanaxuato* (1558). Par

une coïncidence remarquable, due à un heureux *hasard*, la même époque vit naître l'invention de *Medina* qui consiste, pour séparer l'argent des corps étrangers, à le traiter à froid par la méthode de l'amalgamation, au lieu de le faire fondre, comme cela s'était pratiqué jusqu'alors (1557) : découverte d'autant plus importante, pour l'Amérique en particulier, qu'il s'y rencontre un assez grand nombre de filons métalliques fort riches, dans le voisinage desquels on ne trouve absolument aucun combustible (3). Pendant les cent premières années, les mines du Pérou furent réputées les plus fécondes, mais celles du Mexique l'emportèrent bientôt après, et définitivement, sur elles (4). Suivant *Humboldt* (5), l'exportation annuelle de l'or et de l'argent, envoyés d'Amérique en Europe, s'éleva de 1492 à 1500 à la somme de 250,000 piastres; de 1500 à 1545 à celle de 3 millions (6), de 1545 à 1600 à 11 millions, et à 16 millions pendant le dix-septième siècle, à 22 millions et demi pendant la première moitié du dix-huitième, à 35,300,000 piastres pendant la seconde moitié. A partir des premières années du dix-huitième siècle, la production de l'or commence à prendre au Brésil des proportions considérables (7), tandis que vers le milieu de ce siècle on mit en œuvre les plus riches mines d'argent du Mexique, *la Valencienne*, *la Biscayenne*, etc. Au commencement du dix-neuvième siècle, cette contrée livrait chaque année au commerce européen 537,512 kilog. d'argent et 1,609 kilog. d'or; le Pérou, 140,478 kilog. d'argent et 782 kilog. d'or; Buenos-Ayres, 110,764 kilog. d'argent et 506 kilog. d'or; le Chili, 6,827 kilog. d'argent et 2,807 kilog. d'or; la Nouvelle-Grenade, 4,714 kilog. d'or; le Brésil, 3,700 kilog.; l'Amérique tout entière, 14,018 kilog. d'or et 795,581 kilog. d'argent, pour une valeur d'environ 60 millions 3/4 de thalers (environ 220 millions de francs) (8). Pendant la durée des troubles qui amenèrent la séparation de l'Amérique espagnole d'avec la mère patrie (1818-1825), la production des

mines diminua aussi rapidement qu'elle s'était accrue durant la génération précédente, en conséquence du système plus libéral inauguré par la politique espagnole vis-à-vis des colonies (depuis 1778) (9). Et quoiqu'on ait pu remarquer un certain mouvement ascensionnel qui, néanmoins, avant la découverte des *placers* californiens, était loin d'avoir atteint l'importance de l'année 1808, la production annuelle ne montait pas à plus de 701,570 kilog. d'argent et 15,215 kilog. d'or, offrant une valeur totale de plus de 56 millions de thalers (environ 210 millions de francs) (10).

La production des métaux précieux avait également pris un essor rapide en Europe, surtout en Allemagne (11), pendant le quinzième et le seizième siècle, tandis qu'une loi de 1535 avait arrêté l'exploitation des mines espagnoles. Au dix-septième siècle, un nouveau mouvement de décroissance se fit sentir; mais, avec la fin du dix-huitième, commence une période d'activité, qui dure encore de nos jours. C'est de cette époque que date la production de l'or, sur une large échelle, dans les mines de l'Oural (à partir de 1819) et de l'Altaï (1829) (12), la reprise des travaux dans les anciennes mines d'argent des possessions espagnoles (1835) (13) et la découverte du procédé à l'aide duquel *Pattinson* obtint l'affinage des plus maigres minerais de plomb argentifère (14). Peu avant 1848, on avait calculé que les mines réunies de l'ancien monde donnaient chaque année un produit de 274,000 kilog. d'argent et 56,000 kilog. d'or, d'une valeur totale de plus de 69 millions de thalers (environ 260 millions de francs) (15, 16).

(1) Le minerai d'argent du Pérou et du Mexique ne donne en moyenne que de 2 à 3 pour 1000 de métal fin; le Potose aujourd'hui donne à peine 1 pour 1000; et au Mexique la moyenne est d'environ trois ou quatre onces par quintal (*Humboldt*); en sorte qu'il s'en trouve en Europe de plus riches. Mais tandis que les filons de la mine saxonne de *Himmelfürst* n'ont guère que de $0^m,2$ à $0^m,3$, la Veta-Madre de Guanaxuato a rarement moins de 8 mètres, quelquefois même 50 mètres d'é-

paisseur; la Veta-Grande de Zacatecas a de 5 à 10 mètres; il se trouve à Pasco d'énormes veines de minerai d'argent qui ont jusqu'à 114 ou même 123 mètres (*Tschudi*, Reise in Peru, ch. XII; *Michel Chevalier* (Cours, III, p. 184, seq., 241, seq.). *Humboldt* (Essai sur la Nouvelle-Espagne, III, p. 413), dit qu'il faut, à Himmelsfürst, onze fois autant de mineurs pour extraire la même quantité d'argent qu'à la Valenciana.

(2) C'est ainsi que la célèbre rançon de *Atahualpa* (même d'après *Garcilaso de la Vega*) ne s'éleva guère qu'à 5 millions de thalers (moins de 20 millions de francs), tandis que le roi Jean, par exemple, dut, après la bataille de Poitiers (1356), payer pour se racheter trois *millions d'écus d'or*, équivalant à 3,750,000 livres, qui égalaient en poids d'argent 41,250,000 livres du dix-neuvième, et en pouvoir 247,500,000 de nos francs actuels. (*Leber*, Fortune privée au moyen âge, 2e éd. p. 131, seq.).

(3) V. *Michel Chevalier* (III, p. 190, seq.).

(4) Les mines du Potose, de 1545 à 1638, ont rendu 395,619,000 pesos (*Ulloa*, Viage, II, 1, 13). On évalue en général leur produit jusqu'à ce jour à la somme de 6,000 à 7,000 millions de francs.

(5) V. dans *Humboldt* (N.-Espagne, IV, p. 237) les suppositions mal fondées des écrivains antérieurs.

(6) En 1525, l'importation annuelle des métaux précieux ne dépassait guère, pour l'Espagne, 2 millions de francs; c'est en 1550 environ qu'elle est devenue quatre ou même six fois plus considérable (*L. Ranke*, Fürsten und Voelker, I, p. 347, seq.). V. *Humboldt* (Ueber die Schwankungen der Goldproduction in der Deutschen Vierteljahrsschrift, 1838, IV, p. 18).

(7) V. *Schaefer* (Gesch. von Portugal, V, p. 192, seq.), sur l'exportation brésilienne de l'or au dix-huitième siècle.

(8) D'après *Humboldt* (N. E., IV, p. 218), le produit, au commencement de ce siècle, aurait été de 17,000 kilog. d'or et de 800,000 kilog. d'argent.

(9) Ainsi, par exemple, le Mexique, pendant cette période, ne donna, en moyenne, que 65 millions de francs par an, au lieu de 120 à 130 millions qu'il livrait précédemment. En 1826, on ne comptait plus au *carro de Potosi* que 12 bocards en activité au lieu des 132 qui fonctionnaient auparavant. V. *Adams* (The actual state of the Mexican mines, 1822). *Jakob* pense que la quantité du numéraire réuni de l'Europe et de l'Amérique formait une somme moins considérable d'un sixième en 1830 qu'en 1809 (ch. XXVIII).

(10) Dont 1,800 kilogrammes d'or tirés des Etats-Unis.

(11) *Fischer* (Geschichte des deutschen Handels, 2e éd., II, p. 516, seq., 673, seq.). Mais les mines de Schwaz en Tyrol, de 1523 à 1564, ont produit annuellement 55,000 marcs; la dîme perçue de 1542 à

1616 sur celles de Freyberg rapporta chaque année 16,000 marcs (V. *Langenn*, Kurfürst Moritz, II, p. 56).

(12) Le lavage de l'or en Russie, tout à fait insignifiant avant 1814, a fait depuis 1840 de grands progrès. On a obtenu, de 1840 à 1854 : 9,046, —10,789, —14,926, —20,339, —20,910, —21,367, —26,678, —28,521, —28,252, —25,075, —23,319, —23,782, —21,673, —22,034, —24,596 kilogrammes; de 1751 à 1851, 21,269 pouds. L'année 1847 paraît, au reste, avoir été de beaucoup la plus productive. Dans ces derniers temps, on n'a point fait de découvertes importantes, et le goût des recherches diminue. Le bénéfice était à peu près stationnaire dans les mines de l'Oural depuis vingt-cinq ans ; dans la Sibérie orientale, le produit net, en 1847, 1849 et 1850 s'élevait à 1,371, — 1,186 et 1,008 pouds (le *poud* = 16k,50) (*Erman*, Archiv. zur Kunde Russlands, XI, t. IV).

En valeur, la production de l'or en Russie représentait au total :

1850.	84,780,000 fr.
1851.	86,100,000
1852.	86,500,000
1853.	70,200,000
1854.	70,200,000
1855.	70,200,000
1856.	70,200,000

V. Russia and the Ural, by *Murchison*; *Verneuil*, and *V. Keyserling*, 1845; *E. Hoffmann* (Reise nach den Goldwaeschen Ostsibiriens, 1847); *Otreschkoff* (De l'or et de l'argent, 1856).

(13) L'Espagne produisit en 1845 plus de 184,000, et en 1850 plus de 291,000 marcs d'argent (*Willkomm*, Halbinsel der Pyrenæen, 1855, p. 537).

(14) Annales des mines (1836, X, p. 831, seq.).

(15) Le résultat fut, pour l'Europe, sans la Russie, 150,000 kil. d'argent, 2,650 kil. d'or; pour la Russie, 24,000 kil. d'argent et 30,000 kil. d'or (y compris les masses d'or soustraites au contrôle des receveurs d'impôts) ; pour le reste de l'Asie, 100,000 kil. d'argent, 20,000 kil. d'or; pour l'Afrique, 4,000 kil. d'or (*Michel Chevalier*).

(16) D'après l'assertion de *Humboldt*, avant Christophe Colomb, la circulation de l'argent en Europe aurait été de 170 millions de piastres ; en 1600 elle aurait dépassé 600 millions ; 1,400 millions en 1700, et environ 1,824 millions en 1809. L'Amérique a produit en général jusqu'en 1803 9,915,000 marcs (espagnols) d'or et 512,700,000 marcs d'argent (N. E., IV, p. 245). *Galattin* compte 1,600 millions de francs avant Colomb, et pour l'année 1830, en Europe et en Amérique, de 22,000 à 27,000 millions (Considerations on the currency and banking system of the Un. States, 1831). *Michel Chevalier* dit que tout l'argent sorti d'Amérique ne don-

nerait que 11,657 mètres cubes, et tout l'or 151 mètres cubes seulement ; celui-ci ne remplirait donc pas la moitié d'un salon de Paris.

§ 137.

La simple découverte de mines nouvelles d'une plus grande richesse ne saurait suffire pour faire baisser d'une manière sensible le prix de l'or et de l'argent. Cela dépend surtout des frais de production, qui peuvent quelquefois s'élever très-haut, malgré les circonstances naturelles les plus favorables, par le peu d'habileté des ouvriers, la cherté des vivres, des machines et des matières auxiliaires, l'absence de sécurité pour les personnes et les biens, les guerres, les redevances excessives, etc. (1). L'existence d'une mine nouvelle ne détermine une baisse de prix qu'autant qu'elle assure, toute déduction faite, un résultat plus grand, pour la même quantité de travail et de capital (2).

On peut admettre que le prix du numéraire, en tant que métal, a baissé depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours, dans la proportion de 3 ou 4 à 1 (3). Cette baisse n'a pas eu lieu d'une façon permanente. Nous rencontrons dès le commencement des temps modernes une véritable *révolution* dans les prix. Ainsi, par exemple, on voit à Paris le prix du froment monter de 160 pour 100 dans l'intervalle écoulé entre les années 1490 et 1535, et de 219 pour 100 depuis 1535 jusqu'en 1546 ; la moyenne de 1577 à 1588 est cinq fois plus élevée que celle de 1492 à 1501. Dans la basse Saxe, le seigle valait, de 1525 à 1550, exactement le double de ce qu'il avait valu de 1475 à 1500 (4, 5). Au reste, l'accroissement de la production des mines peut bien n'avoir pas été l'unique cause de cette grande perturbation dans les prix : celle-ci commence, en effet, à se manifester, dans la plupart des pays, à une époque où les importations américaines étaient encore trop peu considérables pour déterminer un pareil résultat. Une des causes

principales qui l'ont provoquée, vient de ce que, précisément pendant le cours de cette période, beaucoup de peuples virent succéder à un état de choses où le mouvement de l'argent était entravé par la manie de thésauriser, une époque où la circulation, de lente et restreinte qu'elle était, devint plus rapide, et fut encore favorisée dans son développement par la création de divers moyens adoptés pour remplacer les espèces, etc. (§ 123) (6). L'Italie, qui, la première en Europe, atteignit l'âge mûr de la civilisation, avait vu déjà depuis longtemps cette transformation s'opérer d'une manière complète ; aussi, le prix de l'or et de l'argent y avait-il depuis longtemps sensiblement baissé (7). L'Angleterre, au contraire, ne fut guère entraînée par le torrent de la révolution monétaire que vers le milieu du seizième siècle, et tandis que le calme se rétablissait en Allemagne et en France au commencement du dix-septième, le trouble apporté dans les transactions ne commença à s'apaiser de l'autre côté du détroit qu'à partir de l'année 1630 et durant les dix années qui la suivirent (8).

A partir d'environ 1740 jusqu'à nos jours, le prix des moyens de circulation paraît en général être demeuré *stationnaire* (9). Tandis que *Tooke* attribue la baisse de prix du numéraire, lente mais persistante, qui signale encore une grande partie du dix-huitième siècle, à l'élévation du salaire, il paraît plus vrai de rattacher ce dernier phénomène à l'élévation simultanée des classes laborieuses; et pendant qu'*Ad. Smith* constate le renchérissement de l'argent, à partir du dix-huitième siècle (10), il serait plus exact de considérer, comme cause déterminante de cet état apparent des choses, la longue série d'abondantes récoltes qui ne cessèrent de se succéder (11). Un nombre presque aussi inusité d'années mauvaises qui marquèrent la seconde moitié du même siècle explique également d'une manière suffisante l'élévation du prix des céréales. Une opinion assez généralement accréditée veut

attribuer à la longue guerre de 1793 à 1814 l'abaissement du prix de l'argent, en le mettant sur le compte d'une forte émission du papier-monnaie dans un grand nombre d'États. On ne devrait pas oublier, cependant, que toute grande guerre a pour conséquence à peu près inévitable de ralentir la circulation de l'argent, de provoquer l'accaparement et même l'enfouissement des réserves, et de paralyser l'action que le crédit peut exercer pour fournir les moyens de remplacer le numéraire : il semblerait donc plus rationnel de chercher la cause du changement des prix, survenu pendant de longues hostilités, dans les marchandises elles-mêmes dont la production a dû être rudement compromise. Les hommes les plus robustes, les chevaux les plus propres au travail sont alors employés d'une manière complétement improductive, et même destructive; le commerce est interrompu par mille incidents funestes ou détourné des voies naturelles, l'activité intellectuelle des populations s'exerce sur un tout autre terrain que le terrain économique. Et par-dessus tout il règne une absence complète de sécurité! — Du moment où la production a été délivrée de ces entraves, grâce au rétablissement de la paix du monde, d'immenses progrès ont été réalisés dans toutes les branches de l'industrie; et ces circonstances expliquent d'une manière assez concluante pourquoi, pendant les trente années écoulées entre 1818 et 1848, le prix de l'or et de l'argent semble s'être constamment maintenu plus haut que durant la période précédente (12, 13).

(1) D'autant plus en faveur auprès des gouvernements, qu'ils pèsent de préférence sur le consommateur étranger. C'est ainsi que l'Espagne frappa dès le principe les producteurs américains d'or et d'argent d'un droit de 50 pour 100 du produit brut; ce droit fut abaissé à 33 1/2 pour 100 sous *Ovando*, puis à 20 pour 100 en 1505; (sous *Cortèz*, cette prescription était donc en pleine vigueur). Ce droit fut réduit à 10 pour 100 au Mexique en 1725, et au Pérou en 1736; plus tard à 3 pour 100, même pour l'or. L'oukase du 14 avril 1849 élève considérablement les droits

perçus sur le lavage de l'or (35 pour 100 du produit brut) en Russie. V. *Michel Chevalier* (III, p. 271).

(2) *Cantillon* (Nature du commerce, p. 215, 236) montre par une analyse pleine de justesse que l'élévation du prix des marchandises provient de la consommation plus considérable que font les nouveaux possesseurs d'argent; cette hausse atteint d'abord les objets qu'ils demandent de préférence.

(3) C'est l'opinion d'*Ad. Smith*; de même *D. Hume* (On money). D'après *Letronne* (Considérations sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, p. 119) et *Boeckh* (Staatshaushalt, I, p. 88), la valeur moyenne du blé comparé à l'argent était: à Athènes, l'an 400 avant Jésus-Christ = 1 : 3,146; à Rome, 50 ans avant Jésus-Christ = 1 : 2,681; en France, peu avant 1520 = 1 : 4,320; au dix-neuvième siècle = 1 : 1,050. D'après *Say* (Traité, II, ch. III) l'hectolitre de blé aurait valu: sous Démosthènes 303 grains d'argent; sous César 270; sous Charlemagne 245 1/3; sous Charles VII 219; en 1514 = 333; en 1536=731; en 1610 = 1,130; en 1640 = 1,280; en 1789= 1,342; en 1820=1,610 grains d'argent fin. *Garnier* (Histoire des monnaies, II, p. 238, 355) pense que l'argent a, dans l'antiquité (?) acheté 6,000 fois son poids de blé, tandis que chez nous la proportion ne dépasse pas 1,000. *Th. Smith* (De republ. Anglorum, I, 18) croit que depuis le temps de la chevalerie jusqu'en 1625, le prix de l'argent a diminué dans la proportion de 120 : 40. L'Espagnol *Moncada* (1619) parle de 6 : 1 (*Jacob*, ch. XIX). *Jacob* lui-même, par comparaison avec notre temps, de 7 : 1 (ch. XV). Mais on ne doit pas oublier que le prix du blé peut, abstraction faite de toute cause étrangère, avoir haussé pendant les trois derniers siècles, et que l'or a été beaucoup moins déprécié que l'argent.

(4) V. *Dupré de Saint-Maur* (Essai sur les monnaies ou réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées, Paris, 1746); *Unger* (Ordnung der Fruchtpreise, 1752).

(5) L'élévation des prix se fit d'abord remarquer en Allemagne sur les épiceries étrangères; elles montèrent en partie dans la proportion de 400 pour 100. L'opinion publique l'attribua à l'entente coupable des grandes maisons de commerce. Afin de rendre aux petits marchands la concurrence plus facile, la Diète de 1522 interdit la formation de toute compagnie qui posséderait plus de 50,000 florins de capital; et dès 1524, le fiscal de l'empire voulut poursuivre la transgression de cette défense. Les villes surent pourtant détourner le coup (*L. Ranke*, Geschichte der Reformation, II, p. 42, seq.; 134, seq.). En Espagne, le gouvernement essaya, surtout de 1550 à 1560, en défendant l'exportation des articles les plus importants et en suscitant des difficultés de toute espèce au commerce de détail, de lutter contre la cherté toujours croissante des marchandises (*L. Ranke*, Fürsten und

Völker, I, p. 400, seq.). Le bas peuple, en Angleterre, attribua sa misère à la suppression des couvents (*Percy*, Reliques of ancient poetry, II, p. 296). *Bodin* paraît être le premier auteur qui ait compris clairement la vraie cause des changements de prix (Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France, 1574, et Responsio ad paradoxa Malestretti de caritate rerum, 1568?). Après lui, l'auteur anglais anonyme *W.-S.* (A compendious or briefe examination of certayns ordinary complaints of divers of our countrymen in these our days, London, 1581).

(6) Pareillement, *Quesnay* (p. 77, Daire); *sir J. Steuart* (Principles, II, ch. III); *Kraus* (Vermischte Schriften, II, p. 131, seq.); *Hermann* (Staatsw. Unters., p. 127); *Helferich* (Von den periodischen Schwankungen im Werth der edlen Metalle, 1843, p. 70, seq.).

(7) D'après *Cibrario*, l'hectolitre de froment valait en moyenne à Turin, de 1289 à 1379, 905 grains d'argent fin, c'est-à-dire trois fois peut-être autant qu'à Paris avant la découverte de l'Amérique, et autant à coup sûr qu'à Paris, de 1546 à 1566. De 1825 à 1835, il valait à Turin environ 1,702 grains. Déjà, au quinzième siècle, les envoyés étrangers à Rome se plaignent du prodigieux enchérissement du blé dans cette ville. V. *Raumer* (Histor. Taschenbuch, 1833, p. 162); V. aussi *Carli* (Del valore e della proporzione dei metalli monetati con i generi in Italia prima delle scoperte dell' Indie), qui exagère l'état des choses et a recours à de grossiers sophismes.

(8) V. *Roscher* (Zur Gesch. der englischen Volkswirthschaftslehre, p. 14, seq.); *Dupré de Saint-Maur* (p. 68). La cause qui a fait renchérir tant de marchandises, lors de la guerre de trente ans, tient aux marchandises elles-mêmes.

(9) Cela résulte principalement des recherches savantes de *Helferich*. On croit généralement que le *statu quo* dans lequel est demeuré le prix de l'or et de l'argent, depuis le milieu du dix-huitième siècle environ, a été interrompu par une nouvelle baisse qui, à son tour, a, depuis 1815, été suivie d'une hausse. Ainsi s'en expriment déjà *D. Hume* (History of England, ch. XLIV, App.; III, ch. XLIX, App.); *A. Young* (Political arithmetics, ch. VI); et récemment *Rau* (Lehrbuch, I, § 176); *Michel Chevalier* (Cours, III, p. 220, seq.). *Nebenius* (Deutsche Vierteljahrsschrift, 1841) s'est posé en champion de l'opinion d'après laquelle toute augmentation des moyens de circulation entraîne leur dépréciation correspondante. — Le quarter de froment coûtait en moyenne, en Angleterre, de 1595 à 1685, 38 schellings 8/9 de pence; de 1686 à 1795, 38 schellings 11 pence 5/9 (*Eden*). *Schwerz* (Belgische Landwirthschaft, III, p. 37) parle d'une stabilité analogue du prix du blé en Belgique, au moins depuis la fin du dix-septième siècle. D'après le Quarterly Rev. (1830, XLIII, p. 293) et *Helferich* (p. 138), voici, pour le dix-huitième

siècle, le tableau comparatif de l'augmentation du prix des céréales dans l'Europe centrale, et de l'exploitation des mines d'argent en Amérique :

	Prix du blé.	Exploitation de l'argent.
1700-1709.	100	100
1710-1719.	108	114
1720-1729.	91	137
1730-1739.	90	148
1740-1749.	110	173
1750-1759.	107	206
1760-1769.	135	192
1770-1779.	144	275
1780-1789.	139	302

(10) Le prix moyen du blé en Angleterre a été, de 1637 à 1700, de 51 schellings, de 1701 à 1764, seulement de 40 schellings 1/2.

(11) Ainsi, le bas prix du blé en Allemagne, pendant les trente premières années qui suivirent la guerre de trente ans, provenait en très-grande partie de la dépopulation causée par la guerre. Le nombre des survivants n'était pas assez considérable pour qu'on eût besoin de cultiver les terres moins fertiles.

(12) La plupart des articles de Birmingham et de Sheffield sont, depuis 1815, tombés de 50 à 70, ou même à 80 pour 100 au-dessous de leur valeur antérieure, et tout au moins de 20 à 30 pour 100 (*M'Culloch*, Statist. Account, I, p. 705). Le Quarterly Rev. (mai 1830) parle d'une baisse de prix sur les marchandises anglaises, qui serait de 50 pour 100 en moyenne.

(13) Ce point est parfaitement développé par *Tooke* (History of prices, III, 1838). L'augmentation des moyens de circulation ne communique pas aussi facilement qu'on pourrait le croire un ébranlement sensible au marché universel, comme le démontrent certains faits, tels, par exemple, que l'exportation énorme de numéraire qui eut lieu hors de France par suite de l'émission de papier-monnaie, de 1716 à 1720, et aussi en 1790; elle coïncida aux deux époques avec la faiblesse du prix du blé sur les marchés voisins (*Helferich*, *loc. cit.*, p. 139, 190, seq.). Cependant il s'agissait, la première fois, de 400 millions, et la seconde de 1 milliard !

§ 138.

Si l'on demande comment un accroissement notable dans la production des métaux précieux n'a causé qu'une baisse relativement faible de leur prix, il faut, pour résoudre cette ques-

tion, s'occuper des emplois auxquels l'or et l'argent peuvent servir, indépendamment du *numéraire*. L'évaluation de la somme totale consacrée à ces usages ne peut guère être faite exactement, puisque le poinçon officiel, dont tous les objets d'or ou d'argent nouvellement fabriqués portent la marque, n'apprend rien au sujet d'objets de même nature anciennement fabriqués et soumis à la refonte (1). Mais il est certain que le total augmente d'importance dans la mesure de l'accroissement du luxe et de la richesse; au sein des nations modernes, une grande quantité de métal précieux se trouve perdue sans retour, quand ce ne serait que pour la dorure et l'argenture (2). Ajoutons encore la perte qui provient du *frai* des monnaies en circulation, perte considérable surtout pour les espèces les plus courantes, par conséquent, pour les monnaies d'argent plus que pour les monnaies d'or, et le dommage occasionné par les pièces de monnaie qui disparaissent dans les incendies, les naufrages, et par suite de trésors enfouis ou oubliés (3). — Enfin, le point capital réside dans l'*augmentation énorme* de la demande de numéraire, qui s'est accrue pendant le cours des deux derniers siècles, de manière à dépasser de beaucoup la rapidité accrue de la circulation et la multiplication des moyens destinés à remplacer le numéraire. Sans parler de l'accroissement notable de la population et de la richesse publique, surtout en Europe et dans le nouveau monde, que l'on songe aux immenses progrès de la division du travail et au changement radical qui a été le résultat de la substitution de *l'économie monétaire* à *l'économie naturelle*. Toute la marine de l'Angleterre, militaire et marchande, jaugeait à peine 45,000 tonnes en 1602 (*Anderson*, *a.* 1588), c'est-à-dire, moitié tout au plus de celle que possède aujourd'hui la petite ville de Brême, tandis qu'en 1852 elle avait déjà un tonnage supérieur à 4 millions de tonnes (au 31 décembre 1854, plus de 5 millions de tonnes). L'ensemble du commerce extérieur de l'Angleterre, de la France, de la

Russie et des Etats-Unis réunis formait un total de 260 millions de thalers, moins d'un milliard de francs, en 1750; un siècle plus tard, en 1850, il s'élevait au delà de 3,000 millions de thalers, 11 milliards de francs; il dépasse maintenant 15 milliards (*Soëtbeer*) (4). On ne doit pas oublier surtout que le commerce de l'Europe avec l'Orient s'est extraordinairement accru depuis le commencement du seizième siècle. Le résultat en a été pour l'Europe « un bilan des plus défavorables » et l'équilibre ne peut être rétabli qu'au moyen de forts envois d'argent (5).

(1) *Jakob* évalue cette partie à 2 1/2 pour 100 seulement, *M'Culloch* à 20, *Lowe* à 25, *Necker* et *Helferich* à 50, *Humboldt* à 66 2/3 pour 100 de la masse travaillée. Elle est certainement plus considérable aujourd'hui qu'autrefois, à cause de l'accroissement de l'approvisionnement total; mais elle est en même temps fort différente dans les diverses contrées. *Nebenius* (Deutsche Vierteljahrsschrift, 1841, p. 56, seq.) calcule que la consommation totale de nouvel or et argent par l'industrie s'élève à 14 millions 1/2 de piastres, dont 7 millions proviennent de la refonte. L'augmentation annuelle de la masse des articles travaillés en or et en argent atteint en Europe 6 millions de piastres (1 1/2 pour 100, correspondant à l'accroissement de la population); la dorure, le plaqué, etc., demandent 4,200,000 piastres (un cinquième de la consommation totale). Cette dernière somme se trouve de beaucoup accrue, par suite des procédés nouveaux d'argenture galvanique.

(2) *Jakob* calcule que les ouvrages industriels ont absorbé, pendant le seizième et le dix-septième siècle, un cinquième de la quantité de métal qui, déduction faite de la perte éprouvée dans le commerce de l'Asie, venait augmenter annuellement la somme de l'or et de l'argent dont l'Europe faisait usage, savoir : au dix-septième siècle, environ 2 millions 1/2 de piastres par an; au dix-huitième siècle, les deux tiers (?), c'est-à-dire 15 millions de piastres par an; en 1830 : 2,457,221 livres sterling en Angleterre, 1,200,000 en France, 350,000 en Suisse, 1,605,490 dans le reste de l'Europe, près de 300,000 dans l'Amérique septentrionale; total, 5,900,000 livres sterling. *Humboldt* parle de 21 millions de piastres; *M'Culloch*, de 6,050,000 livres sterling. D'après les registres de la Monnaie de Paris, l'argenterie a septuplé en France, de 1709 à 1759 (*Humboldt*.) En Angleterre, la masse des objets d'argenterie marqués au contrôle s'est augmentée, de 1804 à 1830, comme 1 : 30 (*Huskisson*), et de fait, avant 1815, si l'on en excepte les familles très-riches, les fourchettes d'argent étaient considérées comme une

rareté. *M'Culloch* estime la quantité d'argent employée chaque année à Birmingham, seulement pour le plaqué, etc., à 150,000 onces, et à Sheffield à 500,000 onces, et l'or employé dans les districts où se fabriquent les poteries, à 650 livres sterling par semaine. Les bijoutiers de New-York mettent en œuvre annuellement pour 3 millions de dollars de métaux précieux (Economist, 16 avril 1853), la plupart du temps en matière nouvelle. Suivant les calculs de *Jakob*, la vaisselle d'or et d'argent réunie de l'Europe et de l'Amérique aurait une valeur plus considérable d'un quart que celle du numéraire ; en Angleterre, elle irait au double (ch. XXVIII) ; tandis que, au dire de *Tegoborski*, vers le commencement du dix-neuvième siècle, l'argent monnayé aurait à lui seul formé les deux tiers des métaux précieux existants. — Le mouvement contraire se produit quelquefois ; ainsi, par exemple, pendant les révolutions qui s'emparent de l'argenterie des églises, lors des guerres malheureuses de Louis XIV, etc. *Nebenius* parle (p. 17) d'un orfèvre de l'Allemagne méridionale qui aurait fait fondre, après 1802, pour 11 millions de florins d'argenterie, enlevée aux couvents.

(3) V. sur le *frai* des monnaies par l'usage, § 120, et *Hermann* (Archiv der politischen, OEkon., I, p. 181). Il est si considérable que *Michel Chevalier* va jusqu'à dire qu'il aurait suffi pour réduire une masse de 5,000 millions, sous Constantin le Grand, à 300 millions, à l'époque de Philippe IV (+ 1314) (Cours, II, p. 332). Combien de pièces de monnaie, surtout de celles dont le module est plus petit, sont perdues, tout à fait usées, etc., ainsi qu'on a pu s'en convaincre, lors de la démonétisation des pièces de 15 et de 30 sous ; sur les 25 millions frappés en 1791 et 1792, il ne s'en retrouva que pour 16 millions à peu près au moment de l'échange. Les petites pièces de 10 centimes marquées d'un N représentaient, lors de l'émission, une valeur de 3,286,932 francs, et quand elles furent retirées de la circulation, il n'y en avait plus que pour 2 millions environ, quoique les particuliers y eussent beaucoup ajouté (*Michel Chevalier*, Cours, III, p. 321). *M'Culloch* évalue les pertes provenant de cette cause à 1 pour 100 par an, *Helferich* les porte à 3/4 pour 100 seulement.

(4) Le chiffre des importations et des exportations réunies de l'Angleterre dépasse 6 milliards 1/2 de francs pour 1855. — Pour la France, ce chiffre s'est élevé (*valeurs actuelles*), en 1856, au *commerce général*, à 2,740.9 millions d'importations, et 2,659.2 millions d'exportations, au total plus de 4,400 millions — et au *commerce spécial* (qui ne comprend, *à l'entrée*, que les marchandises destinées à la consommation intérieure, et à la sortie seulement les marchandises *indigènes*), il a été de 1,989.8 millions à l'importation, et de 1,893.1 à l'exportation, au total de 3,883 millions de francs.

(3) *Helferich* évalue cette perte :

1550 à 1600, à	2 1/2 millions de piastres par an.	
1600 à 1650, à	5	—
1650 à 1715, à	8	—
1715 à 1790, à	12-14	—
1790 à 1809, à	25 1/2	— (D'après *Humboldt*.)
1810 à 1829, à	10	—

Plus tard l'accroissement de l'exportation des produits anglais pour les Indes orientales, et de l'opium transporté de celles-ci en Chine, avait tellement changé ces rapports, que l'exportation des métaux précieux de l'Asie méridionale l'emporta sur l'importation. L'ancien mouvement a recommencé, et, pendant la seule année 1855, on a exporté d'Angleterre, par les paquebots de la *Peninsular and oriental steam navigation company*, de l'argent pour une valeur de 6,409.889 livres sterling, et 1,524,240 livres des ports de la Méditerranée (Economist, 1856, p. 30).

Les exportations des métaux précieux, pour l'Orient, se sont élevées, dans ces dernières années, pour l'or :

	Angleterre.	Ports de la Méditerranée.
1853.	22,000,000 fr.	2,325,000 fr.
1854.	29,350,000	1,200,000
1855.	23,700,000	6,075,000
1856.	10,100,000	1,850,000
Total	85,150,000	11,450,000

C'est-à-dire, en somme générale, 96,600,000 francs.

Ces envois ont été, en argent :

	Angleterre.	Ports de la Méditerranée.	Total général.
1853. . . .	117,750,000 fr.	21,200,000 fr.	138,950,000 fr.
1854. . . .	78,300,000	36,275,000	114,575,000
1855. . . .	160,225,000	38,100,000	198,325,000
1856. . . .	302,950,000	49,750,000	352,700,000
	659,225,000	145,325,000	804,550,000

Ainsi donc, l'Orient a absorbé, en quatre ans, plus de 900 millions de métaux précieux. Cette année (1857), l'expédition du numéraire de Southampton seulement, pour les Indes et la Chine, s'est élevée, pendant les six premiers mois, au chiffre énorme de 8,765,813 livres (219,145,325 fr.).

§ 139.

Tegoborski pense que l'or fourni par les seules mines de la Sibérie aurait été infailliblement absorbé par le besoin toujours croissant de numéraire, qui se fait sentir sur le marché universel, mais que la coïncidence des découvertes de gisements au-

rifères en Californie et en Australie (septembre 1847 et février 1851) devra tôt ou tard amener une révolution dans les prix. En effet, ces nouvelles mines sont d'une richesse sans exemple jusqu'à ce jour (1). D'après les rôles d'embarquement qui, comme on peut le croire, demeurent bien au-dessous du chiffre total de l'exportation, et surtout de la production aurifère, la Californie aurait exporté, en 1852, 1853 et 1854, près de 46 millions, et en 1855 au delà de 51 millions de dollars en or; et l'Australie, pendant les années 1853, 1854 et 1855, environ 8 millions, 10 millions et 12 millions de livres sterling : ce qui, réuni, donnerait pour une seule année plus de 143 millions de thalers (560 millions de francs environ) c'est-à-dire, beaucoup plus que la somme totale produite par toutes les mines d'or et d'argent du monde, avant 1848, dans les années les plus favorables (2). — On ne saurait, néanmoins, répondre que d'une façon très-hypothétique à la question de savoir si la seconde moitié du dix-neuvième siècle verra une perturbation de prix pareille à celle qui signala le seizième. S'il est permis d'en juger par analogie avec les faits antérieurs, les *placers* les plus riches devront être probablement bientôt épuisés (3); mais on peut croire que pendant une longue série d'années, de nouveaux gisements d'une richesse égale seront découverts : il est certain du moins que l'activité incessante des Anglais et des Américains du Nord saura recueillir jusqu'à épuisement les dons de la nature (4). A mesure que les progrès de l'agriculture se développent, que les voies de communication s'améliorent, et que la sécurité publique s'établit solidement dans les contrées aurifères, les frais de production diminuent. Sans doute d'autres parties du monde renferment aussi une quantité de *placers* qu'il suffira à la civilisation européenne de toucher, pour en faire sortir des sources d'or abondantes (5). Cette civilisation devra, d'un autre côté, faire de ces contrées des débouchés avantageux pour la production de l'or. — Quant à l'argent, il est hors

de doute que l'Amérique en possède encore des mines d'une étendue immense, demeurées en quelque sorte vierges jusqu'à ce jour. Il viendra un temps, dit *Duport*, un siècle plus tôt ou plus tard, où la production de l'argent n'aura pas d'autres limites que celles qui lui seront imposées par l'abaissement successif du prix de ce métal (6). Le vif-argent ne paraît pas manquer non plus, surtout en Californie (*New-Almaden*), et les autres frais de production pourront être singulièrement diminués par le choix des ouvriers et par des améliorations, faciles du reste, à introduire dans le mode d'exploitation, les machines et les moyens de transport (7). Mais tout cela suppose de grands progrès de civilisation de la part des habitants de ces pays, tandis que jusqu'à présent le Mexique et d'autres Etats de l'Amérique du Sud, livrés à l'indépendance républicaine, n'ont fait que rétrograder d'une manière frappante, par rapport aux derniers temps de la domination espagnole. La conquête des républiques de l'Amérique espagnole par les Etats-Unis donnerait, à n'en pas douter, une grande impulsion aux améliorations; et ici encore l'accroissement de la production aurait infailliblement pour conséquence un accroissement de demande.

Le besoin des métaux précieux qui grandit naturellement avec les progrès de la richesse publique, du commerce et du luxe, fournit l'élément essentiel pour la solution du problème que nous avons posé. Si une révolution dans le prix des métaux précieux devenait imminente, rien ne pourrait la précipiter autant qu'une série de guerres ruineuses ou de commotions politiques, en Europe. On ne doit pas oublier, du reste, que le marché monétaire s'étend aujourd'hui presqu'au monde entier et qu'il finira bientôt par l'embrasser complétement; que, de plus, il ne consiste pas uniquement en métaux précieux, mais qu'il s'enrichit encore des nombreuses créations mises en œuvre pour remplacer le numéraire, des moyens de crédit, etc. Le réservoir vers lequel s'écoulent les fleuves d'or et d'argent ré-

cemment découverts est infiniment plus vaste aujourd'hui qu'il ne l'était au seizième siècle, et son niveau ne saurait être aussi facilement modifié. Une baisse considérable dans la valeur des métaux précieux pourrait difficilement se réaliser sans ralentir la circulation du numéraire, sans diminuer dans une certaine mesure les instruments de crédit, etc., ce qui arrêterait la baisse et lui assignerait des limites rapprochées. S'il s'agit de toute autre marchandise, l'effet probable de la baisse est de réveiller une demande plus active et plus étendue; s'il s'agit de numéraire, cet effet est inévitable. Une preuve, au surplus, que le marché métallique peut aujourd'hui supporter des atteintes assez rudes, c'est la comparaison du prix actuel de l'or, mis en regard avec celui de l'argent (8).

(1) V. Economist (19 mars 1853, 13 mai 1854, 7 avril 1855, 2 avril 1856). L'exportation de l'or recueilli en Australie doit s'être élevée, depuis les premiers essais de lavage jusqu'au 31 décembre 1852, à la somme d'environ 15 millions 1/2 de livres sterling. Le savant éditeur de l'Ausland (1856, n° 22, seq.) évalue le total de la production de l'or en Californie et en Australie :

	Californie.	Australie.
En 1849 et 1850	à 145,000 kilogr.	» kilogr.
En 1851 et 1852	à 116,100	»
En 1853	à 87,100	87,100
En 1854	à 84,200	63,800
En 1855	à »	75,400

Il pense que, depuis 1847 jusqu'en 1855, la quantité de l'or existant sur la terre s'est accrue de 34 pour 100, celle de l'argent de 4, et la valeur des deux métaux réunis de 11 pour 100.— Dans les nouveaux volumes (t. V et VI) de l'importante : History of prices, de *Tooke* et *Newmarch* (Londres, 1857), nous trouvons (t. VI, 141, seq.) les renseignements les plus précieux sur cette question. Suivant *Tooke*, il existait dans l'ancien monde, lors de la découverte de l'Amérique, 300 millions d'or (12 millions liv. st.) et 700 millions d'argent (28 millions liv. st.), au total un milliard de francs. De 1492 à 1803, la production de l'Europe, avec la Russie et l'Afrique, aurait fourni 2 milliards en or (80 millions liv. st.) et 1,500 millions en argent (60 millions liv. st.), tandis que l'Amerique produisait pour plus de 7 milliards d'or (290 millions liv. st.) et plus de 20 milliards d'argent (824 millions liv. st.).

La quantité de métaux, au commencement du dix-neuvième siècle (1803) s'élevait à près de 9 milliards de francs (354 millions liv. st.) d'or et de 16 milliards d'argent (638 millions liv. st.), environ 25 milliards de francs au total, c'est-à-dire à vingt-cinq fois autant qu'à la découverte du nouveau monde.

L'accroissement annuel moyen, pendant les trois siècles écoulés depuis cette époque, a donc été inférieur à 80 millions par an.

Il s'éleva à plus de 200 millions, durant les années qui séparent 1803 de 1848, époque à laquelle la quantité d'or et d'argent qui existait sous diverses formes, en Europe et en Amérique, s'élevait à 20 milliards d'argent (800 millions liv. st.) et 14 milliards d'or (560 millions liv. st.).

De 1803 à 1848, l'or s'est accru de 58 pour 100, l'argent de 25 pour 100.

La *demande* avait donc été assez rapide pour absorber, dans l'intervalle, un supplément de plus de 5 milliards d'or (206 millions liv. st.) et de plus de 4 milliards d'argent (162 millions liv. st.).

Au total, *Tooke* établit qu'il a été produit, jusqu'en décembre 1848, 615 millions de liv. st. d'or (15,375 millions de francs), dont 55 millions, le *onzième* seulement, a disparu, par suite de perte, de frai, de guerre et d'envoi en Asie, et 1,198 millions de liv. st. d'argent (29,950 millions de francs) dont 398 millions liv. st. ou *le tiers* a disparu par les mêmes causes.

La production totale de l'or, de 1848 à 1856, a été, en chiffres ronds, de 174 millions de liv. st. (4,380 millions de francs); elle a donc été de 31 pour 100 du *stock* général au point de départ (560 millions liv. st.).

Mais cette proportion relative est toute différente, à mesure que progressent les années et que l'on compare le produit annuel au *stock* existant.

C'est ainsi qu'une production de 27 millions liv. st. en 1852 et une production de 32 millions en 1856 représentent la même proportion de 4,6 pour 100 seulement, relativement au *stock*.

Voici le tableau de l'accroissement successif de la production :

	Californie et Australie réunies,	Californie.	Australie.	
			Victoria.	Nouvelle-Galles du Sud.
	livr. sterl.	livr. sterl.	livr. sterl.	livr. sterl.
1848-1849. .	1,773,000	1,773,000	»	»
1850.	5,500,000	5,500,000	»	»
1851.	10,074,000	9,075,000	484,000	515,000
1852.	23,578,000	12,870,000	6,748,000	3,960,000
1853.	25,239,000	13,750,000	9,580,000	1,989,000
1854.	25,440,000	15,510,000	9,080,000	850,000
1855.	27,404,000	14,740,000	12,433,000	231,000
1856.	29,417,000	15,400,000	13,907,000	110,000
Tot. général.	148,425,000	88,618,000	52,182,000	7,625,000

En y ajoutant la production de la Russie, on obtient le total général de la production de l'or, avec la proportion annuelle correspondante au *stock* existant, ainsi qu'il suit :

	Valeur en millions de livres sterling.	Valeur en millions de francs.	Proportion d'accroissement annuel.
1849.	5,420 000	135,500,000	1, %
1850.	8,890,000	222 250.000	1,6
1851.	13 520,000	338.000,000	2,4
1852.	27,030,000	675,750,000	4,6
1853.	28,080.000	702.000.000	4,5
1854.	28,280,000	707,000,000	4,4
1855.	30.240,000	756 000,000	4,5
1856.	32,250,000	806,250,000	4,6

Ainsi, la quantité absolue de l'or s'est accrue, en huit ans (1839-1856), de 173,710.000 liv. st., ou 4,342,750,000 francs, formant 27,6 pour 100 de la quantité qui existe aujourd'hui, et qui est environ de 730 millions liv. st. (18.250 millions de francs). Cet accroissement a donc été *du quart* environ de la somme actuelle.

V. encore *Mason* (The gold-regions of California, from the official reports, 1848); *Buttler-King* (Report on C., 1850,; *Tegoborski* (Sur les gites auriferes de la Californie et de l'Australie, 1853). Pour la partie méridionale des Etats-Unis : *Ch. Lanman* (Letters from the Alleghany-Mountains, 1849).

(2) La Monnaie française qui, sous Louis-Philippe, frappait en moyenne annuelle pour 12 millions d'or, en a frappé, en 1850, pour 85,192,390 fr. ; en 1851, pour 269,709,570 fr. Ce chiffre s'est élevé :

En 1852.	27,028.270 fr.
En 1853.	312.964.020
En 1854.	526,528,400
En 1855.	447,427,820
En 1856.	508,350,000

Les données relatives au gain présumé d'un chercheur d'or, en Californie, diffèrent beaucoup entre elles : 25 à 50 dollars (*Larkin*); 10 dollars (*Mason*); 25 à 40 dollars (*Folson*); 16 dollars (*Buttler-King*); une once = 16 dollars. Tout cela paraît trop élevé comme moyenne ; suivant *Khull* (Colonial Review, juin 1853), le mineur, en Australie, ne produirait qu'une once par semaine, c'est-à-dire, en calculant six journées de travail par semaine, moins de 4 thalers (15 francs) par jour. Sur les bords du Rhin, le laveur d'or se contente d'un 1/2 à 2/3 de gramme, c'est-à-dire 13 à 18 silbergros (1 fr. 60 à 2 fr. 25) par jour (*Daubrée*, Compte rendu de l'Académie des sciences, XXII, 639). On ne doit pas oublier, il est vrai, que les habitants des bords du fleuve

emploient au lavage de l'or les heures de loisir que leur laisse la pêche, leur occupation habituelle, tandis qu'au contraire les laveurs d'or du nouveau monde ne peuvent vaquer à d'autres métiers ou industries accessoires et se trouvent même souvent interrompus, au milieu du lavage, par la saison des pluies, dont la durée est assez longue, les nombreux cas de fièvre, etc. Joignez à tout cela l'énorme différence qui existe entre le prix des vivres et tous les autres rapports sociaux.

(3) V. sur la richesse primitive des districts aurifères du Brésil, si promptement diminuée : *Spix* et *Martius* (Reise nach Brasilien, I, p. 262, seq., 350); *Gardner* (Travels in the interior of Brazil, 1846). On n'extrait l'or que rarement par les procédés métallurgiques ordinaires; c'est d'ordinaire presque à la surface du sol, dans les pays d'alluvion, qu'on le rencontre à l'état natif. V. *Ansted* (The gold-seekers manual, 1849). Cette circonstance a contribué à donner de l'importance à la production de l'or dans des temps très-reculés; aujourd'hui encore, elle la rend relativement plus facile, en même temps qu'elle exige moins de capitaux et d'habileté supérieure. Dès que la partie la plus avantageuse de la contrée où a lieu le lavage a été exploitée (et cela arrive assez vite!) on abandonne ordinairement le tout; tandis que les chercheurs d'argent, par exemple, sont obligés de continuer l'exploitation, à cause du capital important qu'ils ont engagé dans les puits et les galeries des mines, les hauts-fourneaux, etc...

(4) Une des grandes difficultés qui accompagnent la production de l'or, ce sont les détournements opérés par les mineurs; on les évalue en moyenne à 20 pour 100. De petites associations d'hommes travaillant pour leur propre compte seraient moins exposées à cet inconvénient et la race anglo-saxonne, les Américains du Nord en particulier, avec leurs mœurs démocratiques, y sont merveilleusement propres (*Michel Chevalier*, III, p. 261).

(5) L'or est, dans un sens, un des métaux les plus répandus, quoiqu'on ne le rencontre partout qu'en très-petites quantités, en sorte que, sur le Rhin, par exemple, il faut de 17 à 22 millions de petits grains d'or pour faire un kilogramme. Un nombre extraordinairement considérable de pays sont redevables à l'*auri sacra fames* de leur colonisation et de leurs progrès: c'est encore ce qui arrive aujourd'hui sur les rivages du Pacifique. Voici, d'après *K. Ritter* (Erdkunde), une énumération des principales localités où l'on a trouvé de l'or: chez les *Schangallas* (I, 249); plus encore sur la terrasse de *Fazoql* (I, 253; V. *Bruce*, Travels, V, p. 316; VI, p. 255, 342); au *Monomotapa* (I, 140); à *Manica*, à l'ouest de *Sofala* (I, 145); sur la Côte-d'Or de la *Guinée*, surtout depuis la suppression de la traite (I, 305, 471) ; dans le pays des *Mandingues* (I, 360, 372); sur la route de la *Sénégambie*, à *Tombouctou* (I, 457); vers le lac de *Wangara* (I, 493) entre *Tombouctou*

et *Jinnin* (I, 445); en *Nubie* (I, 667, seq.); les mines abandonnées d'argent et de mercure sur le *Bagradas* inférieur (I, 913); la presqu'île de *Malacca* où l'or abonde (Aurea Chersonnesus, V, 6, seq., 27); le *Tonquin*, les royaumes de *Laos* et d'*Ava* (III, 926, 1216; IV, 1, 213); *Assam* (IV, 294); le petit *Thibet* (III, 657); *Kachmyr* (III, 1155); le *Setledje* supérieur (III, 654, seq., 668); les chaînes de montagnes où l'*Indus* prend sa source (III, 508, 529, 593, 608, 618); le *Caboul* (VII, 23); à *Pischawar* (VII, 223); *Badakchan* (VII, 795); riches mines d'argent près de *Hérat*, abandonnées, faute de bois (VIII, 242); en *Arménie* (X, 273). Le sud de la Chine doit renfermer des quantités considérables de métaux précieux, à l'exploitation desquels le gouvernement local a mis obstacle jusqu'ici (IV, 756). V. toutefois *Neumann* dans l'Ausland (1837, n° 285, seq.). L'Arabie était également fort riche en or, s'il faut en croire *Diodor.* (II, 50; III, 45) et *Agatarch.* (De mare rubro, p. 60); mais on en doute aujourd'hui dans le pays même, parce qu'il n'en reste absolument aucune trace. Les îles de la Sonde, au contraire, et probablement aussi le Japon renferment également beaucoup d'or, quoique la production dans ce dernier pays ait beaucoup diminué de nos jours (*Kaempfer*). On voit sur quelle large échelle peuvent être quelquefois exploitées à nouveau les anciennes mines, abandonnées depuis longtemps, d'après l'exemple de l'*Altaï* (dont le nom signifie Montagne d'or) où les anciens Tschoudes avaient déjà exécuté des fouilles (*K. Ritter*, II, 479, 580, 840, seq.), et qui a établi récemment de la manière la plus palpable la véracité d'*Hérodote* (III, 116), si souvent révoquée en doute. Ce qu'il rapporte de griffons préposés à la garde des trésors cachés dans les entrailles de la terre s'est vérifié aussi, puisqu'on y a trouvé d'énormes squelettes d'animaux fossiles que les chasseurs de ces contrées désignent sous le nom de *griffons* (*Erman*). V. *Ungern-Sternberg* (Geschichte des Goldes, 1835); *A. Erman* (Ueber die geographische Verbreitung des Goldes, 1848); *Murchison* (On the distribution of gold in the earth : Proceedings of the British Association, sept. 1849).

(6) V. *Humboldt* (N. Espagne, IV, p. 147, seq.); *Saint-Clair Duport* (Essai sur la production des métaux précieux au Mexique, 1843); *Michel Chevalier* (Cours, III, p. 483, seq.).

(7) *Duport* estime comme il suit les frais d'un kilogramme d'argent, évalués en argent, jusqu'au port d'embarquement :

Sel et *magistral*	61 grammes.
Vif-argent	112
Trituration	171
Mise en œuvre du minerai trituré	72
Loyer et direction	38
Impôts, redevances	145
Fonte, transport, embarquement	35
Pour l'exploitation et le bénéfice, il reste	366

V. dans *Humboldt* (N. Espagne, IV, p. 91, seq.) comment la production de l'argent en Amérique s'accroît à mesure que le prix du mercure baisse.

(8) Le poids de la quantité d'or importée en Europe était, par rapport au poids de la quantité d'argent, au dix-septième siècle, comme 1 : 60-65; dans la première moitié du dix-huitième, comme 1 : 30; dans la deuxième moitié comme 1 : 40; en 1847 comme 1 : 14; sans que les oscillations de prix aient été le moins du monde parallèles. Et même, après la découverte des mines d'or de l'Australie et de la Californie, *M. Gladstone* assurait, dans un discours prononcé à la Chambre des communes, au printemps de 1853, que le gouvernement anglais ne voyait encore jusque-là aucune raison de croire à la dépréciation de l'or. D'après *Soëtbeer* (Supplément à la traduction de l'ouvrage de *J.-S. Mill*, II, p. 663), le cours moyen de l'argent monnayé n'était tombé en 1852 que de 1,3 pour 100 au-dessous du cours habituel, à partir de l'année 1816 jusqu'à l'année 1847. Et pourtant la valeur de la production de l'or était, au commencement du dix-neuvième siècle, par rapport à la production de l'argent, comme 29 : 71; en 1846 comme 47 : 53; en 1851 comme 70 : 30.

§ 140.

Quant aux conséquences ultérieures d'une semblable révolution dans les prix, elles contribueraient à augmenter la richesse véritable d'un peuple, en ce sens seulement que celui-ci pourrait avec de moindres sacrifices appliquer, sur une plus grande échelle, les métaux précieux aux commodités de la vie et aux exigences du luxe. Ce petit avantage serait lui-même balancé par la dépréciation des amas métalliques, et surtout par la nécessité d'appliquer désormais à la circulation une plus grande quantité d'or et d'argent.

Mais une pareille révolution entraîne un brusque revirement dans la répartition de la fortune publique. Tous ceux qui, en vertu de stipulations antérieures, ont à effectuer des payements, bénéficient de la différence entre le prix ancien et le prix actuel des moyens de circulation, tandis que cette différence se traduit en perte sèche pour ceux au profit desquels ces stipulations ont

été consenties (1). Les entrepreneurs améliorent leur position, parce qu'ils élèvent immédiatement le prix de leurs produits (2), et qu'ils continuent pendant un temps plus ou moins long à ne payer qu'aux prix anciens le loyer des capitaux, des terres, etc., qu'ils utilisent (3). En outre, quand la masse du numéraire commence à s'accroître, et avant qu'une diminution de valeur correspondante ne se soit prononcée en ce qui concerne l'argent, il se produit d'ordinaire une baisse du taux de l'intérêt (§ 185) et une demande plus active de la part des consommateurs (4). Ceux qui perdent, à coup sûr, ce sont les fonctionnaires à traitements fixes (5) et les *rentiers*, en leur qualité de créanciers du trésor ou de créanciers des particuliers. Les banquiers ne peuvent pas non plus fixer le taux des valeurs qui décroissent rapidement entre leurs mains (6). Parmi les propriétaires fonciers, ceux qui gagnent le plus, ce sont ceux dont les biens sont le plus grevés, par conséquent les plus pauvres et les plus entreprenants (7). Tout au contraire, l'importance sociale des grands propriétaires qui ont consenti au rachat des dîmes, des corvées, etc., moyennant un capital ou une rente fixés en argent, et par conséquent, dans certaines contrées, celle du corps même de la noblesse, se trouve singulièrement affaiblie.

La condition des ouvriers avait, sans nul doute, empiré au seizième siècle, comme le prouve l'actif déploiement de la charité dans la plupart des Etats de cette époque. Il leur était impossible d'élever le prix de la seule marchandise dont ils disposent, c'est-à-dire de leur travail, avec la rapidité qui accélérait la baisse des instruments de circulation ; car ils ne pouvaient ni attendre, ni suspendre *l'offre* pendant un temps plus ou moins prolongé (§ 164). Il en serait autrement aujourd'hui. Par suite des facilités morales et matérielles que rencontre l'émigration, le salaire pourrait être un des objets dont le prix en argent s'élèverait le plus promptement (8). Enfin, l'Etat gagnerait à la diminution réelle de valeur que subi-

rait la dette publique (9); mais il perdrait en même temps sur tous les impôts qui ne forment point une part proportionnelle du prix des biens imposés (10). Il se trouverait donc forcé de recourir à une augmentation d'impôts. Or, le droit de voter l'impôt, qui appartient aux représentants du pays, quelque étendu qu'il puisse paraître légalement et en théorie, n'acquiert une grande importance pratique que lorsqu'il s'agit d'augmenter les charges existantes. La révolution opérée dans le prix des choses donnerait donc à ce droit, partout où il existe, une vie nouvelle, et lui ferait porter toutes ses conséquences (11).

Du reste, les nouveaux arrivages d'or et d'argent ne sauraient provoquer immédiatement une diminution correspondante dans la valeur des métaux précieux. Si ceux qui disposent les premiers de cet excédant métallique ne tardent pas à l'échanger contre d'autres biens, ils trouvent très-probablement à le placer au prix habituel; la dépréciation ne se fait sentir qu'en seconde, ou même en troisième main, etc. On a donc ici un immense avantage à détenir ce produit en *première main*. L'Espagne du seizième siècle, cet empire redouté du monde entier, a vu grandir sa puissance, grâce aux ressources que lui livraient les mines d'or et d'argent de l'Amérique (12), et ce n'est certes pas chose indifférente aujourd'hui que la Sibérie, la Californie et l'Australie appartiennent à la Russie et aux deux grands peuples anglo-saxons!

En ce qui concerne les diverses classes de la société, on sait qu'au seizième siècle la conquête de l'Amérique fut presque exclusivement consommée au profit de la couronne, de l'Église et d'un nombre relativement fort restreint de fonctionnaires, d'officiers et de soldats (13): aussi, la monarchie absolue a-t-elle été singulièrement fortifiée par ce grand événement!

Au dix-neuvième siècle, c'est aux industriels, aux commer-

çants, et surtout aux ouvriers qu'il appartient de recueillir la pluie d'or!

(1) *Beccaria* regarde comme juste que le débiteur paye en tout temps la valeur originaire du métal (E. P., IV, 2, 17). *Galiani*, au contraire, ne veut pas, même alors que l'Etat fait subir aux monnaies des diminutions arbitraires, permettre aux sujets de régler leurs conventions sur la valeur métallique intrinsèque des monnaies (Della moneta, V, 3).

(2) C'est précisément cette classe qui, d'ordinaire, comprend la première la nature du changement survenu.

(3) Les fermiers anglais, qui avaient souvent des baux fort longs, au seizième siècle, ont acquis, par suite des modifications éprouvées par les prix vers cette époque, une puissance qui n'a pas été sans exercer de l'influence au milieu des luttes politiques du dix-septième siècle (V. *sir M.-F. Eden*, State of the poor, I, p. 119, seq.).

(4) Ce sont naturellement les prix des marchandises recherchées de préférence par les possesseurs du nouvel argent, qui s'élèvent tout d'abord. En sorte que si la quantité d'argent possédée par chacun venait à s'accroître d'une manière uniforme, la hausse serait également générale.

(5) On voit par là combien les domaines sont pour la couronne chose plus sûre qu'une liste civile, et que pour l'Eglise les dotations territoriales offrent plus de garanties que les traitements en argent. Edouard VI laissa un grand nombre d'écoles, qui lui devaient leur existence, libres de choisir des dotations en terres ou en rentes fixes (V. *Kohl*. England und Wales, I, p. 33). Lois d'Elisabeth (18 Eliz.), portant que les fermages seraient payés aux Universités 2/3 en argent et 1/3 en blé ; au temps d'*Ad. Smith*, ce dernier tiers avait une valeur double des deux autres (ch. v).

(6) Ils n'avaient encore au seizième siècle, chez la plupart des peuples, qu'une très-minime importance ; de nos jours, leur ruine causerait un ébranlement général. Les capitalistes avisés trouveraient moyen d'échanger en temps opportun leurs créances contre des valeurs plus sûres.

(7) C'est ainsi, par exemple, que le fils d'un propriétaire foncier, qui garde les terres pour les exploiter, s'acquitte vis-à-vis de ses frères entrés au service ou devenus fonctionnaires publics, en leur servant une rente. Si une révolution dans les prix devait avoir lieu, les propriétaires rivaliseraient pour améliorer leurs biens au moyen de capitaux empruntés, ne serait-ce que pour profiter de la baisse qui menace les instruments de circulation. Au seizième siècle, les dettes de la propriété foncière étaient relativement insignifiantes.

(8) Lorsque le travail est d'une indispensable nécessité, une faible diminution de l'offre peut en élever singulièrement le prix.

(9) Cela n'avait encore, au seizième siècle, qu'une bien médiocre importance; mais aujourd'hui... !

(10) Les impôts sur le revenu, les droits de douane *ad valorem*, les dîmes haussent et baissent, augmentent et diminuent dans leur rendement nominal, en même temps que le prix des moyens de circulation.

(11) Ainsi, par exemple, la victoire du parlement anglais sur le pouvoir absolu du monarque, dans la première moitié du dix-septième siècle, a été singulièrement favorisée par cette circonstance, que la couronne, malgré toute l'économie apportée à la gestion des affaires, ne cessait de se trouver dans une gêne extrême, à cause de la dépréciation toujours croissante de l'argent (*Power of the purce—power of the sword!*). Au reste, une force, en agissant dans le même sens, peut avoir l'effet d'une lame à double tranchant; tandis qu'on peut l'utiliser dans des circonstances favorables, il arrive aussi qu'elle comprime tout dans des circonstances fâcheuses. Combien d'assemblées représentatives sur le continent ont vu leur énergie s'éteindre, pendant la révolution des prix qui eut lieu au seizième et au dix-septième siècle !

(12) Personne n'en doutait alors. V. *Raleigh* (The discovery of Guiane, pref.). Rappelons-nous Philippe de Macédoine.

(13) V. *Roscher* (Untersuchungen über das Kolonialwesen); *Rau-Haussen's* (Archiv. N. Folge, VII, t. I).

§ 141.

Un renchérissement notable des métaux précieux devrait naturellement opérer dans les prix une révolution en sens inverse de celle que nous venons de retracer, révolution qui serait bien plus nuisible à l'économie publique. Les conséquences, en effet, pèseraient surtout sur les classes productives, en ne profitant qu'à ceux qui se reposent sur les produits d'un travail antérieur. On verrait augmenter sensiblement certaines branches de la consommation, utiles sans doute en elles-mêmes, mais dont l'excès offre des séductions de nature à faciliter les entraînements (§ 212, seq.). D'un autre côté, cette révolution *à rebours* dans les prix peut être plus facilement modérée par des mesures administratives, telles que la diminution des impôts, l'émission du papier-monnaie, etc. (1).

(1) Les oscillations éprouvées par les moyens de circulation ont toujours beaucoup moins d'importance chez les peuples encore peu avancés que chez ceux qui ont atteint un degré de civilisation plus élevé, parce que le trafic monétaire, et plus encore le crédit, y sont presque inconnus.

§ 142.

Le prix de l'or, relativement à celui de l'argent, ne dépend pas directement du rapport de quantité qui existe entre les deux métaux ; il se règle plutôt à la longue sur les frais de production qu'exige, pour répondre aux besoins de la demande, l'exploitation des mines d'or et d'argent les moins avantageuses. En somme, les progrès de la culture économique ont fait monter le prix de l'or, comparativement à celui de l'argent : au moyen âge, l'or valait dix à douze fois autant que l'argent (1), tandis qu'aujourd'hui on peut établir entre eux la proportion de 15 ou 16 : 1 (2). Dans les pays plus avancés en civilisation, l'or atteint d'ordinaire un prix relativement plus élevé (3). — Ces faits s'expliquent tout aussi bien par l'offre que par la demande. Comme la production de l'or exige peu de capital et d'habileté, tandis qu'au contraire, celle de l'argent en exige beaucoup, le premier peut être regardé à bien plus haut degré comme un produit naturel, et la règle indiquée au paragraphe 130 lui devient applicable (*Senior*). En outre, dans les civilisations plus avancées, les payements sont en général plus considérables, et l'or s'y prête mieux que l'argent, tout comme dans les transactions ordinaires les marchands ne font guère difficulté d'accepter une pièce d'or, même un peu au-dessus du cours, tandis que les paysans et les ouvriers ne s'y résignent pas volontiers (4).—Lequel de l'or ou de l'argent est le plus exposé aux variations de prix, c'est ce qu'on ne saurait dire avec certitude. La circonstance, que l'or est surtout un produit naturel, semblerait impliquer un élément d'instabilité (§ 112); mais sa durée

et le soin particulier avec lequel on le conserve font que la masse existante l'emporte de beaucoup sur la quantité dont elle s'accroît chaque année. La demande de l'or varie plus rapidement que celle de l'argent; en effet, en temps de guerre ou de révolution, on peut plus aisément l'emporter ou le cacher, et il est d'un usage plus commode pour la caisse des armées, etc. Un transport facile lui permet de circuler d'un pays dans un autre, suivant les besoins. En somme, l'argent paraît plus apte à maintenir son prix pour de courtes périodes, et l'or pour les longues (5).

(1) *Galiani* (Della moneta, III, 1). Au temps de la *Lex Salica* = 10:1. D'après l'*Edictum Pistense* de Charles II, cap. XXIV (*Perz*, Mon. Germ., III, p. 488) = 12:1. Au temps du *Sachsenspiegel* (III, 45) = 10:1. Sous saint Louis = 12,5:1 (*Leblanc*, Traité historique des monnaies de la France, ch. I, 2); En Pologne, vers 1356 = 12:1 (*Muratori*, Dissert. medii ævi, II, 28). En Angleterre, sous Edouard III (*Jacob*), Richard II, Henri VI et en 1494 = 12:1 (*Anderson*, Origin of comm. *a*, 1395, 1422, 1494). En Danemark, sous les premiers rois de l'Union scandinave = 8:1 (*Dahlmann*, Dänische Geschichte, III, p. 52). Il en fut presque de même pendant tout le moyen âge scandinave (*Wilda*, Gesch. des Deutschen Strafrechts, I, p. 329). En Italie, en 1579 = 12:1 (*Scaruffi*, Sopra le monete, 1582). En Hollande, 1589 = 11,6:1. *Bodin* (De republ., 1584, VI, 3) établit comme rapport général 12:1; cependant la Chambre apostolique admettait la proportion de 12,8:1. En Allemagne, si l'on s'en rapporte aux exemples cités par *Ad. Riese* (1522) = 10 1/2:1. Les lois monétaires de l'Allemagne portent en 1524 le rapport de 11 1/3:1; en 1551 = 11:1; en 1559 = 11 3/7:1. Au commencement du dix-septième siècle, la proportion établie en Espagne était = 13,3; en Allemagne = 12,16; en Flandre = 13,22; en Angleterre = 13,5:1 (*Forbonnais*, Finances de la Fr., I, p. 52). En 1641, en Flandre 12,5; en France 13,5; en Espagne 14,1. Après la mort de Colbert, à Gênes 15,03; à Milan 14,75:1 (*Montanari*, Della moneta, p. 80). Tandis que le prix de l'or montait au dix-septième siècle, il baissait au commencement du dix-huitième, probablement à cause des lavages d'or du Brésil et des nombreux billets de banque qui, la plupart du temps, forment les gros appoints (*Steuart*, Principles, III, ch. XIII). Pourtant à Amsterdam, dès 1751 = 14,5:1.

(2) Le prix des lingots d'or et d'argent varia, à Hambourg, de 1816 à 1852, dans la proportion de 15,11 et 16,2:1 (*Soetbeer*); et, à la

même époque, à Londres, dans la proportion de 15,89 et 14,97 : 1 (*Humboldt*).

(3) Il se tient ordinairement plus bas en Asie qu'en Europe; depuis des siècles on le trouve, la plupart du temps, seulement = 10 : 1. Cependant, chez les Birmans, le rapport = 17 : 1, à cause du luxe énorme qui règne dans ce pays (*Crawfurd*, Embassy, p. 433 ; *K. Ritter*, Erdkunde, V, p. 244, 266). D'où vient qu'on rencontre en Chine un prix analogue ? V. *Michel Chevalier* (Cours, III, p. 359). En Afrique, l'or, comparé à l'argent, baisse d'autant plus qu'on se rapproche davantage de l'enfance de la société. Ainsi, une once d'or coûte 12 piastres au Sennaar, 16 au Sinde, 20 à Suakim, 22 à Djidda (*K. Ritter*, I, p. 538). *Mungo Park* a trouvé, à Tombouctou, la proportion entre l'or et l'argent 1 1/2 : 1. V. *Marco Polo* (II, 39).

(4) On peut remarquer la marche analogue suivie dans l'antiquité. D'après les lois indiennes de Manou (VIII, 134, seq.) = 2 1/2 : 1. Pendant longtemps, en Orient = 10 : 1 ; sous Darius, fils d'Hystaspe = 13 : 1 (*Herodot.*, III, 95). En Grèce, au temps de Lysias = 10 : 1 (*Lysias*, Pro bonis Arist. Conon.); après Platon = 12 : 1 (*Hipparch.*, p. 231); après Démosthènes (Adv. Phorm., p. 914), = 14 : 1. Sous Gélon, tyran de Syracuse, il était déjà = 13 8/9, ou, au moins, 12 1/2 : 1 (*Boeckh*, Staatsh., I, p. 43). *Menander* calcule de nouveau = 10 : 1, parce que les victoires d'Alexandre avaient probablement diminué le prix de l'or (*Pollux*, IX, 76). Chez les Romains, l'an 189 avant J.-C., 10 : 1 (*Tive-Live*, XXXVIII, II); un peu plus tard, = 11 : 1 (*Mommsen*, Verfall des roem. Münzwesens, dans les Mémoires historico-philosophiques de la Société royale de Saxe, 1851, p. 184, seq.); quatre siècles après J.-C. = 14,4 : 1 (*Theod.*, Cod., XIII, 2, 1; *Ammian. Marcell.*, XX, 4, 18), et, en 422 = 18 : 1 (*Theod.*, Cod., VIII, 4, 27). Des variations subites ont eu lieu par moments; ainsi, au rapport de *Polybe* (XXXIV, 10), le prix de l'or baissa d'un tiers, en Italie, après l'ouverture des mines d'Aquilée; la proportion de l'or à l'argent ne fut plus que 9 : 1, quand César épuisa en largesses et dépenses les sommes en or qui composaient le trésor public (*Sueton.*, Cæsar, 54). Le rapport de 17 : 1, pendant la guerre contre Annibal (*Pline*, H. N., XXXIII, 13), fut une sorte de banqueroute publique.

(5) Après la révolution de Février, le change de l'or contre l'argent monta, à Paris, de 10-15 à 70 pour 1,000 (*Michel Chevalier*, Cours, III, p. 343). L'or, depuis la découverte de l'Amérique, a moins baissé que l'argent par rapport aux marchandises. V. *Hermann* (Ueber den gegenwärtigen Zustand des Münzwesens in *Rau's* Archiv, I, p. 151, seq.). *Lord Liverpool* dit que la monnaie d'or, comparée aux *banknotes*, a varié, en quarante ans, sur le marché de Londres, de 5 1/2 pour 100, et la

monnaie d'argent de plus de 19 pour 100, de 1783 à 1793 (Treatise on the coins of the realm, 1805).

§ 143.

Si les masses d'or venues de la Californie, de l'Australie, et d'ailleurs produisent réellement une dépréciation de ce métal (1), l'argent sera-t-il, par là même, forcément atteint? *Senior* se prononce pour la négative, et s'appuie sur ce que les deux métaux sont loin, dans la plupart des cas, de se suppléer mutuellement. Si la somme totale du numéraire dont un pays avait besoin se composait de 1,000 livres d'or et 15,000 livres d'argent, et si ces deux masses métalliques avaient une valeur égale, une augmentation de moitié dans la quantité de l'or qui abaisserait son prix par rapport à celui de l'argent à la proportion de 10 : 1 n'encombrerait point les canaux de la circulation, car les 1,500 livres d'or vaudraient précisément autant que 15,000 livres d'argent (2).—Ce jugement ne saurait être adopté sans restriction. Une dépréciation, même modérée, de l'or, ferait aussitôt refluer l'argent de tous les pays dont le système monétaire réunit les deux métaux précieux; de cette manière l'offre de l'argent augmenterait dans les autres Etats. Il est également possible de remplacer les grosses pièces d'argent par des petites pièces d'or (par exemple, les pièces de 10 et de 5 fr.). *Rau* pense avec raison que l'élévation générale du prix des marchandises par rapport à la monnaie, qui serait le résultat d'une abondance extrême de l'or, pourrait s'étendre beaucoup dans les pays où ce métal sert d'étalon monétaire, ne se ferait sentir que plus tard dans ceux qui admettent le double étalon d'or et d'argent, et durerait le moins dans ceux où l'argent seul a cours, en qualité de monnaie légale (3, 4).

(1) N'oublions pas de noter, en passant, qu'on sait aujourd'hui extraire des anciennes monnaies d'argent, etc., et cela avec un certain

avantage, des quantités d'or presque imperceptibles. L'industrie européenne produit de cette sorte environ 1,600 kilogrammes d'or par an, dont moitié en France, et le reste à Hambourg, Amsterdam, Bruxelles, Saint-Pétersbourg (*Michel Chevalier*, Cours, III, p. 302).

(2) *Senior* (On the value of money, p. 77, seq.). Il est vrai qu'une simple modification dans les prix n'arrivera pas facilement à faire fabriquer des services de table en or, ou des ornements d'architecture en argent.

(3) *Rau* (Lehrbuch, 6e éd., I, § 277, *c.*).

(4) Outre les ouvrages cités, V. *Fleetwood* (Chronicon preciosum, or an account of English gold and silver money, the price of corn and other commodities, etc., for six hundred years last past, 1707), *Paucton* (Métrologie ou traité des mesures, etc., des anciens peuples et des modernes, 1780), ainsi que l'appendice de *Macpherson* (Annals of commerce, 1805). *Guérard* (Polyptique, I, p. 141) donne d'intéressants détails sur l'histoire des prix sous les deux premières races.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

INTRODUCTION.

LIVRE Ier.

PRODUCTION DES BIENS.

LIVRE II.

CIRCULATION DES BIENS.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER

IMPRIMERIE HENNUYER, RUE DU BOULEVARD, 7. BATIGNOLLES.
Boulevard extérieur de Paris.

Corbeil, typ. et stér. de Crété.



